

ENSEIGNEMENTS BIBLIQUES SITE BIBLIQUEST

<http://www.bibliquest.org/>

Volume n°7G

Le Saint-Esprit

<i>LA DOCTRINE DU NOUVEAU TESTAMENT SUR LE SAINT ESPRIT par William Kelly</i>	<i>page 001</i>
<i>LE SAINT ESPRIT par H. L. Heijkoop</i>	<i>page 067</i>
<i>Le Saint Esprit dans les écrits de Jean par Jean Muller</i>	<i>page 093</i>
<i>LE DON DU SAINT-ESPRIT par Rudolf Brockhaus</i>	<i>page 100</i>
<i>Quelques idées sur le Saint Esprit selon les Saintes Écritures Par Adrien LADRIERRE</i>	<i>page 127</i>
<i>L'action et la présence du Saint Esprit par J. A. Monard</i>	<i>page 128</i>
<i>Être conduit par l'Esprit par J.-A. Monard</i>	<i>page 140</i>
<i>LE SAINT ESPRIT par Espic André</i>	<i>page 141</i>
<i>Le Saint Esprit dans Luc et dans les Actes par Paul FINET</i>	<i>page 142</i>
<i>PAR L'ESPRIT par Paul Fuzier</i>	<i>page 145</i>
<i>Le Saint Esprit dans l'épître aux Éphésiens par Louis Porret-Bolens</i>	<i>page 147</i>
<i>LES OPÉRATIONS DE L' ESPRIT DE DIEU par J. N. Darby</i>	<i>page 150</i>
<i>SUR LE SCEAU DU SAINT ESPRIT par J. N. Darby</i>	<i>page 179</i>
<i>«SELON LA PUISSANCE QUI OPÈRE EN NOUS...» Éphésiens 3:20 par André Gibert</i>	<i>Page 189</i>
<i>PUISSANCE DU SAINT ESPRIT ET SEIGNEURIE DE CHRIST 1 Corinthiens 12 par André Gibert</i>	<i>Page 192</i>

Bibliquest: <http://www.bibliquest.org/>

Un site pour la diffusion de l'évangile et de la vérité chrétienne selon la Bible (ou Saintes Écritures). Ce site a pour but

-de donner un accès commode et libre à la Parole de Dieu (= Bible = Saintes Écritures = Écriture Sainte. Elle comprend Ancien et Nouveau Testament)

-d'aider le lecteur à trouver le salut pour son âme

-de présenter les éléments essentiels de la vérité chrétienne selon la Bible

-d'aider le lecteur dans la compréhension de la Bible, qui est la Parole de Dieu

-de fournir des sources approfondies et abondantes pour aller plus avant dans la connaissance de la vérité chrétienne avec la Famille de sites complémentaires

-d'offrir la possibilité de correspondre pour trouver des réponses aux questions supplémentaires que vous vous posez.

« *Que dis-tu de toi-même ? Il dit : Moi, je suis la VOIX de celui qui crie dans le désert : Faites droit le chemin du Seigneur* » Jean 1:23

Ce que nous sommes

N'ayant d'autre objectif que d'amener les âmes à Christ et à la connaissance de Christ et à la marche avec Christ, nous n'aimons pas parler de nous (mais nous n'avons rien à cacher !) Quoiqu'il en soit, ce que nous sommes ressort de ce que nous publions, et l'orientation chrétienne évangélique en est évidente.

Ce que nous croyons

Bibliquest, comme les auteurs des ouvrages proposés, est profondément convaincu que les Saintes Écritures (la Bible tout entière) sont inspirées de Dieu. Ils en reconnaissent l'entière et immuable autorité et désirent encourager chacun à les lire chaque jour avec prière.

« *Toute écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice* ».

2ème épître de Paul à Timothée chapitre 3 verset 16

Parmi les points fondamentaux de «la vérité de l'évangile» que nous a fait connaître Jésus, le Fils de Dieu, on peut citer bien incomplètement :

Les Saintes Écritures

La divine inspiration et l'autorité souveraine de la Bible (Ancien et Nouveau Testament) qui est la Parole de Dieu, exempte d'erreur dans les originaux.

Dieu

Un seul Dieu, Tout Puissant, en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit - Créateur de l'univers et de la terre, et de tout ce qui existe.

Jésus-Christ

Vrai Dieu et vrai homme, sa préexistence éternelle, sa naissance d'une vierge, sa vie parfaite parmi les hommes, sa mort sur la croix pour expier nos péchés, sa résurrection et son ascension corporelles, son retour personnel, effectif et prochain, pour chercher les siens et juger le monde. Jésus est vivant et glorieux.

L'Homme et le Pêché

La responsabilité de tout homme devant Dieu : tous ont péché et méritent la condamnation.

Le Salut

-La justification, opérée par la grâce de Dieu en Jésus-Christ et reçue uniquement par la foi (repentance indispensable) ; la nécessité de la nouvelle naissance conduisant à une vie de piété, de sainteté et de témoignage à la gloire de Dieu, par l'action du Saint-Esprit.

-Le pardon des péchés et la vie éternelle offerts gratuitement à celui qui croit au Seigneur Jésus ; la condamnation éternelle de celui qui ne croit pas.

L'Église

-La descente de l'Esprit Saint sur la terre après l'ascension du Christ, pour former l'Église.

-L'Église (ou l'assemblée) est composée de tous les chrétiens nés de nouveau. Ils sont unis à Jésus Christ en un seul corps par l'Esprit Saint, comme les membres du corps à la tête.

-Localement les chrétiens se rassemblent autour du Seigneur Jésus, reconnaissent son autorité et se soumettent à la direction du Saint Esprit et non à celle d'un homme.

-Les dons de l'Esprit Saint et son action pour l'édification, la croissance du corps de Christ.

L'Avenir

-L'attente du Seigneur Jésus qui va venir ressusciter les croyants déjà morts, changer le corps des croyants vivants et les enlever ensemble au ciel avec lui.

-Le règne à venir de Christ sur la terre et le jugement final des vivants et des morts qui n'auront pas cru.

-La félicité éternelle des rachetés ; le châtement éternel des pécheurs.

Qu'il puisse être dit de tous ceux qui aujourd'hui lisent ou entendent les Saintes Écritures

« *Vous avez accepté, non la parole des hommes mais (ainsi qu'elle l'est véritablement) la Parole de Dieu, laquelle opère en vous qui croyez* ». 1ère épître de Paul aux Thessaloniens chapitre 2 verset 13

Décharge de responsabilité

le contenu de ce site se veut ouvertement en faveur de la Bible et de la vérité qu'elle contient. Certains sujets relèvent de la controverse et les positions prises peuvent être considérées comme inacceptables par certaines personnes qui n'aiment pas la vérité biblique. Certaines conduites ou propos y sont positivement désapprouvés, voire condamnés : certaines personnes pourraient interpréter cela comme de l'incitation à la haine. Ce serait à tort, car Dieu aime le pécheur, même s'il hait le péché. Ceci AVERTIT le lecteur qui lit à ses propres risques.

LA DOCTRINE DU NOUVEAU TESTAMENT SUR LE SAINT ESPRIT par William Kelly

Table des matières

- 1 Méditation 1 — La nouvelle naissance et la vie éternelle — Jean 3:5
 - 1.1 [La nouvelle naissance]
 - 1.1.1 [La nouvelle naissance, un besoin de toujours]
 - 1.1.2 [Dieu ne se borne pas à se révéler, Il opère dans l'homme]
 - 1.1.3 [Ce qu'on comprenait de la nouvelle naissance avant Jean 3]
 - 1.1.4 [Le Seigneur expliquant par des figures]
 - 1.1.5 [Une révélation divine]
 - 1.2 [Né d'eau (la Parole de Dieu)]
 - 1.2.1 [Rôle de la Parole]
 - 1.2.2 [La source de la vie nouvelle est le Saint Esprit (la Parole son instrument)]
 - 1.3 [La nouvelle naissance : une nécessité]
 - 1.4 [Une révélation céleste]
 - 1.5 [Dieu se fait connaître dans l'homme né de nouveau]
 - 1.6 [Un témoignage rejeté]
 - 1.7 [Un Témoin du ciel]
 - 1.8 [L'oeuvre de la croix pour apporter la vie éternelle]
 - 1.9 [La vie éternelle, privilège spécifique des croyants du Nouveau Testament]
 - 1.10 [La croix base d'une vraie paix]
 - 1.11 [Dieu agit par amour, non pas par simple nécessité]
- 2 Méditation 2 — «Une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle» — Jean 4
 - 2.1 [Pour connaître Dieu, il faut une vie divine, la vie éternelle, la vie du Fils de Dieu (Jean 3)]
 - 2.2 [Jean 4 — En plus de la vie nouvelle, Dieu communique la puissance (le Saint Esprit)]
 - 2.3 [La femme samaritaine, son état et ses besoins]
 - 2.4 [Choses à ne pas confondre]
 - 2.4.1 [Le don du Saint Esprit (l'eau vive) autre chose qu'être né de l'Esprit]
 - 2.4.2 [La source de la joie est autre chose que la vie elle-même]
 - 2.5 [La puissance conférée ; la personnalité du Saint Esprit n'est pas en Jean 4]
 - 2.6 [La soif]
 - 2.6.1 [Les aspirations de l'homme déchu]
 - 2.6.2 [L'eau vive, réponse divine à la soif de l'homme + un objet pour le coeur et une puissance]
 - 2.6.3 [Avec le don du Saint Esprit, le croyant n'aura plus soif à jamais]
 - 2.7 [Lien entre la puissance du Saint Esprit (source de joie dans l'âme) et le culte]
 - 2.7.1 [Les systèmes religieux mis de côté]
 - 2.7.2 [Les vrais adorateurs ont une source de joie au-dedans]
 - 2.7.3 [Ne pas souffrir les contacts avec un culte mélangé]
 - 2.7.4 [Sauvés pour adorer — le culte n'est pas l'édification]
 - 2.7.5 [Distinguer les relations avec Dieu, le Père, Christ — influence sur le culte par l'Esprit]
- 3 Méditation 3 — «Des fleuves d'eau vive» — Jean 7:1 à 39
 - 3.1 [Ne pas séparer ce qu'est Christ de ce qu'Il fait]
 - 3.2 [L'ordre de Jean 1 à 4]
 - 3.3 [Jean 6 et 7 — Le règne de Christ précédé par sa mort]
 - 3.4 [Le sens de la fête des Tabernacles]
 - 3.5 [Un Christ glorieux introduit le don du Saint Esprit]
 - 3.6 [Jean 7:37-39 — Des fleuves d'eau vive pour la soif du désert — L'avant-goût de la force et de la joie du ciel]
 - 3.7 [Différence entre l'eau jaillissante (Jean 4) et les fleuves d'eau vive (Jean 7)]
 - 3.8 [Vie professionnelle et témoignage rendu à Christ]
 - 3.9 [Que Christ reste l'objet de nos coeurs]
- 4 Méditation 4 — Le «Paraclet» ou le Consolateur — Jean 14:26 ; 15:26 ; 16:7 à 15
 - 4.1 [Le Saint Esprit, plus qu'une puissance : une personne sur la terre]
 - 4.2 [Dieu glorifie Jésus à cause de la croix]
 - 4.3 [En attendant le retour du Seigneur, le Saint Esprit envoyé par le Père au nom de Jésus : un don digne de l'amour du Seigneur et digne de la croix]
 - 4.4 [Le Saint Esprit : une personne envoyée, non pas une bénédiction répandue]
 - 4.4.1 [Effusions annoncées par l'Écriture]
 - 4.4.2 [Caractère unique de la période chrétienne]
 - 4.4.3 [Le Saint Esprit pendant le millénium]
 - 4.4.4 [Excellence du privilège chrétien]
 - 4.4.5 [Le Paraclet / Consolateur : nom et fonction]
 - 4.4.6 [Goûter la présence personnelle du Saint Esprit]
 - 4.4.7 [Le Saint Esprit éternellement avec l'Église]
 - 4.4.7.1 [Le Saint Esprit exclusivement avec l'Église]
 - 4.4.7.2 [Le Saint Esprit en nous]
 - 4.4.8 [Croire effectivement à la présence du Saint Esprit — Conséquences pratiques]
 - 4.5 [Mission du Saint Esprit selon Jean 15 : Il rend témoignage au sujet de Christ]
 - 4.6 [Mission du Saint Esprit selon Jean 16]
 - 4.6.1 [Mission par rapport au monde (convaincre...)]
 - 4.6.2 [Mission par rapport aux disciples]
 - 4.6.2.1 [Conduire dans toute la vérité]
 - 4.6.2.2 [Glorifier Christ]
- 5 Méditation 5 — «Recevez l'Esprit Saint» — Jean 20:17 à 23

- 5.1 [La Résurrection de Christ et les disciples]
 - 5.1.1 [Pierre et Jean]
 - 5.1.2 [Marie de Magdala]
 - 5.1.3 [Toucher Jésus ?]
 - 5.1.4 [Matt. 28:9, 10, 16, 17]
 - 5.2 [Jean 20:17 — Une nouvelle manière de connaître Christ]
 - 5.2.1 [La connaissance de Christ propre au christianisme]
 - 5.2.2 [Connaissance de Christ comme Messie selon l'Ancien Testament]
 - 5.2.3 [Une nouvelle révélation (Jean 20:17)]
 - 5.2.4 [Une nouvelle relation avec Dieu (Jean 20:17)]
 - 5.3 [Jean 20:20, 21 — Paix vous soit]
 - 5.4 [Jean 20:22, 23 — ...Recevez l'Esprit Saint...]
 - 5.4.1 [Des interprétations inacceptables]
 - 5.4.2 [Le souffle de Dieu]
 - 5.4.3 [Le Saint Esprit comme puissance de vie de résurrection]
 - 5.4.4 [Remettre et retenir les péchés — l'autorité pour le faire (Jean 20:23)]
 - 6 Méditation 6 — Le don de l'Esprit et les dons — Actes 2:1-4 ; 33-38 ; ch. 8 ; ch. 10 ; ch. 19
 - 6.1 [Actes 2:1 à 4]
 - 6.1.1 [L'Esprit Saint en forme de colombe ou de langues de feu]
 - 6.1.2 [Des signes et des prodiges]
 - 6.1.3 [Le don du Saint Esprit]
 - 6.1.4 [Le Saint Esprit remplissant la maison]
 - 6.2 [Manières variées par lesquelles le Saint Esprit est conféré]
 - 6.2.1 [Actes 2:33-41 — Prédication de Pierre à la Pentecôte]
 - 6.2.1.1 [Les signes extérieurs sont accessoires]
 - 6.2.1.2 [Une vraie foi et une vraie repentance sont nécessaires]
 - 6.2.1.3 [Le don du Saint Esprit subséquent à la foi]
 - 6.2.1.4 [Ne pas confondre LE don et LES dons]
 - 6.2.2 [Actes 8 — En Samarie]
 - 6.2.2.1 [La rivalité Jérusalem – Samarie]
 - 6.2.2.2 [Distinction entre la conversion et le don du Saint Esprit]
 - 6.2.2.3 [Le don du Saint Esprit différé pour assurer la communion avec Jérusalem]
 - 6.2.3 [Actes 10 — Corneille]
 - 6.2.3.1 [Une âme régénérée]
 - 6.2.3.2 [La Parole annoncée à Corneille personnellement]
 - 6.2.3.3 [Le Saint Esprit tombe sans préalable]
 - 6.2.3.4 [Des intermédiaires ne sont pas nécessaires pour le don du Saint Esprit]
 - 6.2.3.5 [Différentes sortes de travail dans les âmes — Nécessité d'une pleine paix, l'affranchissement — Intervalle avant la réception du Saint Esprit]
 - 6.2.3.6 [Dieu achève le travail commencé]
 - 6.2.3.7 [Baptême par des frères sans particularité]
 - 6.2.4 [Actes 19 — Croyants d'Éphèse]
 - 6.2.4.1 [Le don du Saint Esprit n'était pas connu]
 - 6.2.4.2 [La puissance est liée au Saint Esprit]
 - 6.2.4.3 [Le don et les dons du Saint Esprit sont distingués]
 - 6.3 [L'imposition des mains n'est pas nécessaire]
- 7 Méditation 7 — Vous êtes dans l'Esprit et l'Esprit habite en vous — Romains 8:1 à 27
 - 7.1 [La justice de Dieu — la justification par le sang]
 - 7.1.1 [Importance de saisir ce qu'est cette justice]
 - 7.1.2 [Le péché nécessite le jugement]
 - 7.1.3 [Dieu appelle le pécheur]
 - 7.1.4 [La loi fait sentir le péché]
 - 7.1.5 [Christ a porté le jugement]
 - 7.1.6 [Le chrétien fait justice de Dieu en Christ]
 - 7.1.7 [Christ glorifié à cause de la justice de Dieu]
 - 7.1.8 [La justice de Dieu permet à l'homme de se tenir devant Dieu]
 - 7.1.9 [Le croyant doit être au clair quant à la justice de Dieu]
 - 7.2 [Le péché et la délivrance]
 - 7.2.1 [L'âme tourmentée par son péché, son état]
 - 7.2.2 [La délivrance : la justification de vie]
 - 7.2.3 [Vivant à Dieu en Christ ressuscité]
 - 7.2.4 [Baptême pour la mort de Christ]
 - 7.2.5 [La bénédiction en Christ n'est pas atteinte graduellement, ni par la loi]
 - 7.2.6 [Encore le baptême — la mort à la chair et au monde — mort et ressuscité en Christ]
 - 7.3 [Romains 7 — La loi de Dieu — le chrétien mort à la loi]
 - 7.4 [Romains 8 — En Christ]
 - 7.4.1 [La délivrance en Christ]
 - 7.4.2 [La loi de l'Esprit de vie en Christ m'a affranchi]
 - 7.4.3 [Les états de Romains 7 et 8 sont incompatibles]
 - 7.5 [Est-ce encore réalisable ?]
 - 7.6 [3 catégories d'hommes : spirituels, charnels, naturels]
 - 7.7 [Les causes de retard spirituel]

- 7.7.1 [Erreurs diverses]
- 7.7.2 [L'attrait du monde]
- 7.7.3 [La loi — les bonnes résolutions qu'on ne tient pas]
- 7.8 [La position «dans l'Esprit» : l'Esprit habite dans le croyant]
- 8 Méditation 8 — «Baptisés d'un seul Esprit pour être un seul Corps» — 1 Corinthiens 12:13
- 8.1 [La préparation de Paul en vue de ses écrits]
- 8.2 [L'Église, corps de Christ, est la réponse glorieuse à l'abandon de Christ à la croix]
- 8.3 [La gloire de Christ racontée par le Saint Esprit qui forme un corps sur la terre]
- 8.4 [Il peut y avoir de la puissance malgré le désordre (perte de bénédictions)]
- 8.5 [Des choses qu'il faut reconnaître]
- 8.5.1 [D'abord reconnaître la seigneurie de Christ]
- 8.5.2 [Reconnaître la diversité de dons, mais le même Esprit]
- 8.5.3 [Reconnaître la diversité de services, mais le même Seigneur]
- 8.5.4 [S'effacer pour que Dieu agisse selon Sa volonté]
- 8.5.5 [Reconnaître ce que l'Esprit a formé]
- 8.5.5.1 [Témoignage en un temps de ruine]
- 8.5.5.2 [Le nombre et l'ordre selon l'homme ne remplacent pas l'Esprit]
- 8.5.6 [Les dons de l'Esprit comme un signe pour le monde : reconnaître l'Esprit comme seul agent opérant]
- 8.6 [Juger l'état de l'Église selon la Parole de Dieu]
- 8.7 [Attitude devant ce qui est contraire à l'Écriture]
- 8.8 [1 Cor. 12:12-13 — Le baptême du Saint Esprit pour être un seul corps]
- 8.9 [Variété des membres du corps et des oeuvres de l'Esprit]
- 8.10 [Éphésiens 4 — L'Église liée avec la Tête dans le ciel]
- 8.11 [Les dons ne sont pas indépendants de l'Église (évangélisation)]
- 8.12 [Responsabilité de pratiquer ce qu'on a compris]
- 8.13 [Disparition de certains dons]
- 9 Méditation 9 — «Une habitation de Dieu par l'Esprit» — Éphésiens 2:22
- 9.1 [Un enseignement spécifique sur l'Église]
- 9.2 [Apôtres et prophètes du Nouveau Testament]
- 9.3 [L'habitation de Dieu était connue]
- 9.3.1 [L'habitation de Dieu par l'Esprit était une chose nouvelle]
- 9.3.2 [Pas d'habitation de Dieu dans la Genèse]
- 9.3.3 [La Rédemption est nécessaire pour qu'il y ait une habitation de Dieu]
- 9.3.4 [La sainteté accompagne l'habitation de Dieu]
- 9.4 [Rédemption, sainteté et habitation de Dieu dans la Nouveau Testament]
- 9.4.1 [Éphésiens 2]
- 9.4.2 [1 Cor. 3 — La présence du Saint Esprit fait qu'il y a temple de Dieu]
- 9.4.3 [Présence de faux chrétiens]
- 9.5 [La maison de Dieu et la responsabilité de l'homme]
- 9.6 [Le chrétien face au mal dans l'Église]
- 9.6.1 [Se purifier]
- 9.6.2 [La Cène, le ministère, le culte]
- 9.6.3 [Pas de simples arrangements préférés]
- 9.6.4 [Pratiquer l'Église comme dans la Parole de Dieu]
- 9.6.5 [Des égards pour les faibles et ignorants ; pas d'indifférence pour le péché reconnu]
- 9.7 [La présence de Dieu dans l'Église]
- 9.7.1 [Cette présence comme encouragement et source de responsabilité]
- 9.7.2 [Pas d'infaillibilité]
- 9.7.3 [L'autorité est celle de Dieu]
- 9.7.4 [L'Église est à Dieu]
- 10 Méditation 10 — L'Esprit dans l'Apocalypse et dans les Épîtres — Apocalypse 1:4, 5 ; 19:10
- 10.1 [Résumé sur le Saint Esprit dans les épîtres]
- 10.1.1 [Épître aux Romains]
- 10.1.2 [1° Épître aux Corinthiens]
- 10.1.3 [2° Épître aux Corinthiens]
- 10.1.4 [Épître aux Éphésiens ch. 1 v. 12-14]
- 10.1.5 [Épître aux Galates 3 et 4]
- 10.1.6 [Épître aux Romains : la mort, la chair, et moi]
- 10.1.7 [Épître aux Éphésiens, survol des ch. 1 à 6]
- 10.1.8 [Épître aux Philippiens et Colossiens]
- 10.1.9 [Épître aux Thessaloniens]
- 10.1.10 [Épîtres à Timothée]
- 10.1.11 [Épître à Tite]
- 10.1.12 [Épître aux Hébreux]
- 10.1.13 [1° Épître de Pierre]
- 10.1.14 [2° Épître de Pierre et 1° Épître de Jean]
- 10.2 [Apocalypse]
- 10.2.1 [Apoc. 1:4 — Les 7 esprits de Dieu]
- 10.2.2 [L'Esprit parlant aux assemblées]
- 10.2.3 [À partir du ch. 4]
- 10.2.4 [Apoc. 22]

Bibliquest

Note de l'éditeur du texte imprimé (2° Ed. 1969 ; Bibles et traités chrétiens, Vevey) : L'ouvrage de W. Kelly a paru en traduction intégrale dans l'Écho du Témoignage de 1868 à 1870, et elles furent réunies en 1871 en un volume. Le texte ci-joint est une forme révisée et quelque peu abrégée, sans que rien soit perdu, estime-t-on, de la pensée de l'auteur.

1. les notes comportant l'indication (Réd) sont de l'éditeur du texte imprimé (Bibles et traités chrétiens, Vevey)
2. les sous-titres sont de Bibliquest

1 Méditation 1 — La nouvelle naissance et la vie éternelle — Jean 3:5

1.1 [La nouvelle naissance]

1.1.1 [La nouvelle naissance, un besoin de toujours]

Le sujet que je me propose de traiter, d'après la Parole de Dieu, envisagera essentiellement les opérations du Saint Esprit consécutives à la mort et la résurrection du Seigneur Jésus et particulières à la période chrétienne. Mais je suis heureux de commencer par présenter une vérité générale, s'étendant aux voies de Dieu en miséricorde envers ses saints dans tous les temps. À la différence des révélations divines propres à des circonstances particulières et à une époque spéciale des voies de Dieu envers l'homme, ce dont nous allons nous occuper d'abord concerne tous les croyants, existait dès l'entrée du péché dans le monde, n'a jamais été remplacé et ne saurait l'être, jusqu'à ce que la dernière trace de mal ait disparu pour toujours. C'est la réponse au besoin fondamental de toute âme, tandis qu'elle est retirée de la condition de l'homme déchu, qui est de mourir une fois et après cela d'être jugé. Le désir de Dieu était de se faire connaître. Il ne l'a fait d'abord que d'une manière partielle sans doute, selon diverses mesures, aussi bien qu'en plusieurs manières, comme l'apôtre le déclare en Hébreux 1 ; mais quelle que soit la mesure ou le mode de ses révélations, Dieu a toujours agi en souveraine miséricorde envers les âmes, et Il a donné de sa propre nature à ceux qui croient sur la terre. Tel est le sens de l'expression : être né de nouveau. Or il est nécessaire aujourd'hui plus que jamais, non seulement d'affirmer ce qui est particulier à l'économie chrétienne, mais de s'attacher à ce qui est universel. Ne perdons pas de vue ce qui ne change jamais, sans pour cela laisser de côté tout ce qu'il peut plaire à Dieu, selon sa propre sagesse, d'introduire pour simplifier, éclaircir, jeter de la lumière sur ces sujets ou leur donner de la profondeur. Dieu s'est manifesté de façon progressive jusqu'au moment où Christ parut et où son oeuvre fut accomplie. Le développement de la Parole de Dieu depuis le commencement fournit une vision des voies de Dieu qui s'élargit toujours, jusqu'au moment où Dieu lui-même, et non ses voies seulement, a été pleinement manifesté.

1.1.2 [Dieu ne se borne pas à se révéler, Il opère dans l'homme]

À travers tout le cours de ces économies diverses, nous trouvons la jouissance de cette bénédiction incomparable : la révélation divine. Et la raison en est manifeste : il y a d'un côté un Dieu de bonté, de l'autre l'homme perdu. «Mon Père travaille jusqu'à maintenant» (Jean 5:17), dit le Fils, qui travaillait aussi en grâce. La conscience peut suggérer l'idée d'un Dieu et de son jugement ; mais l'esprit de l'homme ne peut jamais s'élever plus haut que le fait, ou plutôt la conclusion, qu'il existe nécessairement un Dieu. Dieu lui-même n'est jamais connu de cette manière. L'esprit humain, comme tel, est incapable de découvrir Dieu ; et de fait, qu'est-ce qui donna l'essor à la raison de l'homme, sinon sa propre ruine ? Il raisonne au sujet de Dieu parce qu'il a perdu Dieu ; et tout ce que le raisonnement peut découvrir, ce n'est pas ce qui est, mais seulement, à partir de faits et d'hypothèses, ce qui doit nécessairement être. Mais un Dieu dont l'existence est simplement une nécessité, est une chose terrible pour une conscience chargée de sa culpabilité. Le Dieu qui doit exister pour un tel homme — c'est-à-dire pour un pécheur — ne peut être qu'un juge ; et si Dieu est le juge du péché et du pécheur, quelle doit être la portion de ce pécheur ? Si le juste lui-même est sauvé difficilement, où paraîtra l'impie ? Or en face de tout cela, Dieu ne s'est pas contenté de donner une révélation, de faire des promesses, de donner même des esquisses prophétiques de ce qu'il avait l'intention de faire : il a opéré dans l'homme. Et il est bien important de reconnaître qu'il ne s'agit pas seulement de l'âme du croyant tournée vers Dieu par la foi, mais d'une oeuvre intérieure qui est et a toujours été bien autre chose. Penser que les âmes ne font que regarder à Dieu est une façon de voir bien limitée et même pernicieuse. Outre le regard de la foi, outre l'acte de saisir la Parole de Dieu par l'opération de l'Esprit dans l'âme, il y a ce qui s'appelle la vie spirituelle. Et elle a toujours existé, car c'est la condition nécessaire pour avoir affaire avec Dieu. Dans tous les temps, et aujourd'hui encore, une nature nouvelle, positive, a été donnée au croyant. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de la foi, mais d'une nouvelle vie. Sans doute la foi est-elle le seul moyen par lequel cette nouvelle nature est communiquée, et la foi est aussi le moyen pour l'âme de s'assurer qu'elle est vraiment née de Dieu. Il peut y avoir d'autres preuves pour ceux qui nous observent ; mais la foi est destinée, selon la pensée de Dieu, à donner à celui qui la possède la certitude qu'il est né de Dieu.

1.1.3 [Ce qu'on comprenait de la nouvelle naissance avant Jean 3]

Or il est évident que cette vérité, je dirai même cette nécessité de la vie nouvelle, quoiqu'elle fût toujours réalisée dans les âmes, était bien faiblement comprise avant Christ. De fait, dans les temps de l'Ancien Testament, elle était plutôt sous-entendue qu'enseignée explicitement. Nous pouvons l'y trouver présentée en figure, ou sous la forme d'une expression morale ; mais nous n'y trouvons nulle part la déclaration distincte d'une nouvelle naissance, sinon comme un privilège annoncé. Aussi, lorsque Nicodème vint au Seigneur Jésus, frappé par ce qu'il avait vu, mais ayant en même temps le sentiment d'un besoin plus profond dans son âme (bien qu'il ait ignoré totalement de quoi il avait besoin), il demeura tout interdit et confondu par la déclaration formelle du Seigneur que si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut même voir le royaume de Dieu. Les Juifs s'étaient tranquillement reposés sur la conviction que le Messie pourrait et voudrait tout faire pour eux. Or, dans un sens, ils n'avaient pas tort. Lorsqu'il vint, les Samaritains même étaient convaincus que le Messie leur ferait connaître toutes choses ; et les Juifs savaient que non seulement il enseignerait, mais qu'il accomplirait toutes choses. Il introduirait la justice éternelle, il scellerait la vision, il oindrait le Saint des saints, il en finirait avec les péchés et ferait propitiation pour l'iniquité (Dan. 9:24). Ils ne savaient guère comment la chose se ferait. Néanmoins il y avait dans l'esprit de tout Juif, sauf chez la portion incrédule de la nation, une conviction vague que l'avènement du Messie changerait la face du monde, en même temps qu'il introduirait plus particulièrement pour Israël la bénédiction promise et attendue. Dès lors, combien il était saisissant d'entendre annoncer cela solennellement par Celui qui se trouvait maintenant présent au milieu d'eux, par Celui que son précurseur, Jean le baptiseur, avait déclaré être le Messie, par Celui qui avait manifesté par des miracles qu'il était réellement, à tout le moins, un docteur venu de Dieu. Et pourtant c'est Lui qui, dès l'abord, arrête Nicodème en déclarant sans équivoque une nécessité dont celui-ci n'avait jamais eu conscience auparavant. Et cette condition était présentée d'une manière si générale, qu'elle devenait aussi absolue pour un Juif que pour un Gentil. «Si quelqu'un n'est né de nouveau...». Aucune exception n'est supposée, aucune question soulevée au sujet de la famille d'Abraham qui avait été choisie. Dieu l'exigeait aussi bien de ceux qui étaient près que de ceux qui étaient loin. «Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu».

C'est pourquoi Nicodème adresse à notre Seigneur une question dépourvue d'intelligence : «Comment un homme peut-il naître quand il est vieux ? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère et naître ?» L'étonnement de Nicodème prouve la force de

l'expression employée par le Seigneur ; je n'en connais même pas de plus forte dans l'Écriture : être né de nouveau. Mais la question posée conduit notre Seigneur à faire la déclaration sur laquelle je désire m'étendre un peu : «En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu». Celui qui voit le royaume (v. 3) entre dans le royaume (v. 5) ; mais il n'existe pas de possibilité de voir ni d'entrer, à moins d'avoir passé par cette nouvelle naissance. Quels en sont donc la source et le caractère ?

1.1.4 [Le Seigneur expliquant par des figures]

Ici le Seigneur explique la chose ; il le fait d'une manière figurée, selon son habitude dans les discours qu'il adresse aux Juifs dans cet évangile. Dans le chapitre précédent, il s'est servi de l'image du temple pour désigner son propre corps. Dans le chapitre qui suit, il prend occasion des besoins de la femme samaritaine ; et «une fontaine d'eau» devient l'image de cette bénédiction infinie sur laquelle nous espérons nous arrêter un peu tout à l'heure. Je pourrais parcourir ainsi cet évangile et prouver que ce choix de quelques figures bien connues, s'il embarrasse peut-être d'abord par le fait même qu'il s'agit de figures, ne jette aucune obscurité ; car ce n'est jamais là le but des figures dans l'Écriture, pas plus que dans aucun écrit honnête. Leur véritable but est plutôt de renfermer dans une seule expression une vérité qui, autrement, demanderait à être longuement développée ; en sorte que cette expression devient l'illustration d'une vérité, et dès lors brille de la lumière même de Dieu. Or les mêmes images étaient employées par les prophètes de l'Ancien Testament pour désigner les mêmes bénédictions. C'est pourquoi le Seigneur pouvait, avec une pleine justice qui en appelait à la propre conscience de Nicodème, censurer celui qui avait la responsabilité d'être le docteur d'Israël et ne connaissait pas ces choses. Notre Seigneur rappelle par allusion plusieurs passages de l'Ancien Testament qui auraient dû rendre le sens de ses paroles intelligible pour Nicodème. Prenez par exemple Ésaïe 44. Dieu n'y avait-il pas promis de verser de l'eau sur celui qui a soif (v. 3) ? N'avait-il pas promis de répandre son Esprit sur la postérité de Jacob ? N'avait-il pas encore plus clairement déclaré, dans Ézéchiël 36, versets 24 à 26, que lorsqu'il aurait rassemblé Israël dans sa terre, il ôterait leur cœur de pierre, et mettrait en eux un cœur de chair, qu'il répandrait sur eux des eaux pures et mettrait son Esprit au-dedans d'eux — ce qui constitue précisément les deux éléments de la déclaration du Seigneur ? Ainsi, dans notre passage, le Sauveur parle clairement, ayant toujours en vue ces figures de l'Ancien Testament. Ce n'était donc pas quelque privilège nouveau qu'il annonçait mais au contraire le rappel d'un besoin universel. Le Seigneur, avec la dignité et la gloire qui Lui sont propres, ne fait que donner sa pleine portée à une vérité qui se trouve dans toute l'Écriture, en la revêtant de l'autorité même du Fils de Dieu prenant la place de docteur sur la terre. «Jamais homme ne parla comme cet homme» (Jean 7:46). Tout en ne faisant que se servir d'une image existante et supposée connue, Jésus donne néanmoins à la vérité une profondeur caractéristique par la forme sous laquelle Il la présente à Nicodème. Il ne s'agit ici ni du baptême d'enfants, ni de recevoir un nouveau cœur, ou un nouvel esprit ; mais de la naissance d'eau et de l'Esprit, vérité capitale et de la plus grande portée pratique.

1.1.5 [Une révélation divine]

D'autres vérités sont peut-être plus propres à attirer les affections et à les fixer sur la personne du Sauveur, amenant l'âme dans une plénitude de liberté, de paix, de joie, aussi bien que de puissance ici-bas. Mais aucune n'a le caractère fondamental de celle-ci (à l'exception de l'oeuvre de Christ, dans laquelle Dieu Lui-même fut glorifié au point de pouvoir avec justice bénir un pauvre pécheur en lui donnant sa propre nature). Ici le Seigneur, avec la divine perfection qui lui est propre, confère à la vérité une nouvelle beauté, et une autorité divine. En sorte que nous discernons combien doit être glorieuse la personne qui profère la vérité d'une telle manière. «Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit...». Il s'agit bien d'une nouvelle nature, de quelque chose qui n'a aucun fondement dans l'homme et n'a de source qu'en Dieu. N'est-ce pas en effet Dieu lui-même, qui a son propre royaume dont Il est le centre, qui seul par conséquent peut donner une nouvelle nature ? Et quelle est la nature qu'il Lui convient de communiquer ? Ce ne peut être que la nature divine. «Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu». Ainsi en arrivons-nous aux conditions.

1.2 [Né d'eau (la Parole de Dieu)]

1.2.1 [Rôle de la Parole]

J'ai attiré l'attention sur la force de l'expression «être né de nouveau» que nous trouvons dans les premières déclarations du Seigneur. Mais maintenant, si nous considérons la manière dont cette naissance est caractérisée, nous lisons : «né d'eau». L'eau, dans l'Écriture, est employée habituellement comme la figure de la Parole de Dieu appliquée par l'Esprit. Elle peut aussi représenter l'Esprit lui-même dans sa propre puissance. Mais ici nous avons l'eau distincte de l'Esprit parce que Dieu veut attirer l'attention sur la Parole appliquée à l'homme en vue d'agir moralement sur lui. Au premier abord celui-ci pourrait ignorer que c'est l'Esprit de Dieu qui lui a donné le sentiment de sa souillure ; mais ce qu'il sait toujours très bien, c'est que la Parole le juge, qu'elle le déclare coupable et entièrement incapable de se tenir en la présence de Dieu. Ainsi l'eau exprime l'action morale de la Parole sur une âme, non seulement pour la purifier mais pour la convaincre de sa souillure. Il s'agit d'abord de la communication d'une nouvelle nature que l'homme ne possédait pas auparavant. Et de même que nous avons vu le côté extérieur de cette action divine, de même nous en trouvons le côté intérieur : «si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit...».

Arrivé à ce point, il peut être bon de rappeler quelques passages de l'Écriture qui confirment indiscutablement le sens de cette expression. Dans l'épître à Tite, chapitre 3, Paul déclare que Dieu nous a sauvés «par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint». À dessein je ne cite pas la suite du passage qui présente un caractère plus complet de bénédiction que ce que le Seigneur exprime ici. Jusque-là, il existe une liaison bien évidente avec notre passage. Le lavage de la «régénération» correspond à la vérité que le Seigneur a ici devant Lui, et qu'Il présente avec force à Nicodème. En outre, quand nous lisons dans l'épître de Jacques (1:18) : «De sa propre volonté, il nous a engendrés», nous y voyons le commencement d'une vie que nous ne possédions pas auparavant. Ce n'est pas seulement que Dieu nous ait ainsi éclairés ; ce n'est pas seulement que des pensées, des vues, des vérités nouvelles aient été communiquées à l'esprit ; mais une nouvelle sorte de vie ou de nature est conférée que l'âme n'a jamais eue auparavant. «De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité». Non seulement nous y trouvons le fait que nous sommes engendrés de la part de Dieu, mais aussi le moyen dont Il s'est servi : la parole de vérité. Cela se lie évidemment avec l'expression «né d'eau» dans notre verset de Jean 3. Et encore, nous trouvons dans la première épître de Pierre, chapitre 1, versets 22-23 : «Ayant purifié vos âmes par l'obéissance à la vérité, pour que vous ayez une affection fraternelle sans hypocrisie, aimez-vous l'un l'autre ardemment, d'un cœur pur, vous qui êtes régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la vivante et permanente parole de Dieu».

Il n'est pas nécessaire d'accumuler des textes sur un point qui doit être familier à la plupart des lecteurs ; mais j'ai pensé qu'il serait bon d'en citer assez pour montrer que ce sujet se retrouve chez tous les écrivains inspirés de la dernière partie de la révélation de Dieu. J'ai donc à dessein choisi des passages de différents apôtres. Que ce soient Paul, Pierre ou Jacques, qui écrivent, à des Juifs ou

à des Gentils, c'est toujours la même vérité fondamentale ; mais, de fait, elle a reçu son expression la plus riche et la plus complète, sa forme la mieux définie et en même temps la plus profonde, des lèvres divines de notre Seigneur Jésus Christ.

1.2.2 [La source de la vie nouvelle est le Saint Esprit (la Parole son instrument)]

Une autre vérité d'une grande importance se rattache à celle-là. Pas plus que la nature de l'homme ne peut jamais être rendue spirituelle, ni améliorée ou modifiée de manière à s'élever jusqu'à une certaine connaissance des choses de Dieu, ni non plus être changée en une nature divine par un procédé spirituel quelconque ; de même, d'un autre côté, la nouvelle nature ne peut se détériorer, ne peut dégénérer en «la chair», ou en la nature de «l'homme animal». D'un côté, comme notre Seigneur le dit : «ce qui est né de la chair est chair» ; ainsi de l'autre : «ce qui est né de l'Esprit est esprit». La chose participe du caractère de sa source. La source de la vie nouvelle est donc le Saint Esprit, grand agent vivant qui la communique par un instrument : la parole de Dieu. Si le Seigneur n'avait présenté que cette dernière, la porte aurait été laissée ouverte à l'activité de l'esprit de l'homme, autrement dit à «la chair». Et ses prétentions à comprendre la Parole par ses propres moyens ne pouvaient que le mener au plus subtil des rationalismes. Mais il n'en est rien ; «ce qui est né de l'Esprit est esprit». La parole de Dieu est incontestablement le moyen que Dieu emploie ; mais, précisons-le bien, l'homme est né par la Parole, non de la Parole seule. Par contre il est né de l'Esprit, qu'est la source réelle, active et personnelle de la vie divine.

1.3 [La nouvelle naissance : une nécessité]

«Ne t'étonne pas», dit le Seigneur à Nicodème, «de ce que je t'ai dit : Il vous faut être nés de nouveau». Non seulement Il présente cette vérité comme une nécessité pour tout homme qui désire entrer dans le royaume de Dieu, mais Il enjoint : «Il vous faut être nés de nouveau». Ce qui conduit Nicodème à poser sa nouvelle question : «Comment ces choses peuvent-elles se faire ?». «Tu es le docteur d'Israël, et tu ne connais pas ces choses ?» — répond Jésus — «En vérité, je te dis : Nous disons ce que nous connaissons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu, et vous ne recevez pas notre témoignage». Remarquons la place que prend notre Seigneur Jésus Christ dans ce chapitre. Il parle comme celui qui est absolument et parfaitement intime avec Dieu. «Nous disons ce que nous connaissons», affirme-t-il ; et l'expression implique une connaissance personnelle et intrinsèque ; non pas communiquée et retransmise, à la manière de ce qu'un prophète, par exemple, pourrait exprimer après en avoir reçu la révélation. Jésus s'exprime comme connaissant Dieu et sa gloire, et en ayant la pleine conscience. «Nous disons ce que nous connaissons». Dieu seul, celui qui est Dieu, a le droit de parler ainsi. En même temps Jésus rend témoignage de ce qu'Il avait vu. Il n'est pas seulement celui qui était venu de Dieu et s'en allait à Dieu ; Il est aussi celui qui, en tant que Dieu, parle de scènes de gloire qui Lui sont familières. Il était avec Dieu en même temps qu'Il était Dieu ; Il savait pour l'avoir vu ce qu'exigeait la présence de Dieu ; Il avait la pleine connaissance non seulement de ce qui convenait à Dieu Lui-même, mais aussi de la scène où Dieu habite.

1.4 [Une révélation céleste]

Ainsi donc, selon cette parfaite connaissance de Dieu et cette absolue intimité avec le ciel, Jésus déclare : «Nous disons ce que nous connaissons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu». Or l'homme n'avait aucun goût pour une révélation céleste — pas plus les Juifs que l'homme en général. Leur scène était la terre, et, comme Juifs, leur idée constante, fondée sur le témoignage de Dieu, c'était Dieu se révélant ici-bas ; Dieu bénissant ici-bas ; Dieu abolissant le mal ici-bas ; Dieu délivrant son peuple par des jugements ici-bas. Mais maintenant il y avait au milieu d'eux Celui qui différait essentiellement de tous ceux qui s'étaient jamais trouvés sur la terre, le Fils de Dieu Lui-même. Il n'est pas seulement celui que le Père reconnaît sur la terre comme bien-aimé et Fils ; car ceci n'impliquerait pas obligatoirement qu'Il soit Dieu de façon absolue et dans le sens le plus étendu. Or nous discernons dans la personne de Christ, unies en elle, non seulement la relation qui est la sienne comme l'objet des délices infinies du Père, mais la nature même de Dieu. En conséquence, il n'existe ni n'a jamais existé une seule pensée dans la Divinité à part de lui, si toutefois il nous est permis de parler de la pensée comme appartenant à Dieu — car, de fait, c'est une expression peu exacte. Dieu ne pense pas à la façon de l'homme : Dieu connaît. Ainsi Jésus, le Fils de Dieu, possédait entièrement en dehors d'une révélation cette connaissance absolue de Dieu, de ce qui était en harmonie avec la présence de Dieu, avec la nature et le royaume de Dieu ; en sorte qu'ici-bas sur la terre Il peut communiquer cette connaissance. Quelle place que la nôtre ! Quelle communion que celle dans laquelle nous sommes introduits, chers frères et soeurs, au milieu de cette mer de péché et d'iniquité, au milieu de la rébellion des hommes dont l'orgueil ne fait que souligner leurs propres pensées, et prouve combien ils sont éloignés de Dieu ! Quelle merveilleuse chose que nous soit ainsi présenté Celui même que l'homme rejette en niant qu'il soit Dieu !

1.5 [Dieu se fait connaître dans l'homme né de nouveau]

Pendant que nous nous occupons de ce sujet — sujet du plus profond intérêt possible — savoir, que celui-là seul qui était homme pouvait faire connaître Dieu à l'homme, ajoutons qu'il n'est pas dans la nature de la Divinité de se faire connaître à l'homme. Et le plan béni que Dieu a conçu est tout aussi nécessaire pour que nous Le connaissions, qu'il l'était pour nous sauver. Nous regardons volontiers aux moyens de notre délivrance, c'est-à-dire à l'incarnation du Seigneur Jésus Christ ici-bas, et au fruit de son œuvre dans l'expiation : nous sommes, au contraire, portés à moins estimer le privilège infini de connaître Dieu ; alors qu'après tout, connaître le seul vrai Dieu et celui qu'Il a envoyé, c'est la vie éternelle. Dieu n'est jamais appelé la vérité dans aucune partie de l'Écriture, ni désigné par aucun terme équivalent, alors que le rationalisme et l'incrédulité en ont fait leur expression favorite. Et voici pourquoi : c'est que l'homme, de lui-même, prétend connaître Dieu et s'approcher de Lui par ses propres raisonnements ; mais de fait il ne le connaît jamais, et ne peut y atteindre. Car Dieu n'est connu qu'en Christ. Il m'est impossible de connaître Dieu, à moins d'être participant de la nature divine ; c'est là la raison pour laquelle je viens d'insister sur la vérité de la nouvelle naissance qui est la communication de cette nature. Ce n'est pas simplement la foi, bien que celle-ci soit nécessaire, car elle est le seul moyen d'être introduit dans la possession de cette nature. Et ce n'est pas non plus accompli seulement par la Parole, mais par l'application que le Saint Esprit fait de la Parole. Ainsi participons-nous à une nouvelle nature en vertu de laquelle nous connaissons Dieu. Or je crois pouvoir affirmer que cette participation à sa nature ne pourrait avoir lieu par la simple et unique action de Dieu, car un Être uniquement divin ne saurait ainsi donner de sa propre nature à l'homme, à moins qu'il ne se révèle dans l'homme : c'est ce qui a eu lieu en Christ, et seulement en Christ, de sorte qu'aucune âme n'aura jamais été rendue participante de la nature divine, qu'aucune âme ne sera jamais née de Dieu, sans que ce soit en rapport avec Christ. Je n'ai pas besoin de dire que les saints de l'Ancien Testament étaient ainsi nés de Dieu. Ainsi notre Seigneur Jésus ne parle pas ici en vue de l'avenir seulement, mais d'une manière absolue et universelle en vertu du caractère qu'Il prend dans l'Évangile de Jean, celui du Fils de Dieu. Il a devant les yeux à la fois l'avenir et le passé ; son regard embrasse tout le cours du temps jusque dans le royaume de Dieu. Et voici quel est le passeport pour y entrer : il faut qu'un homme soit né de Dieu, ou, comme cela est expliqué ici, né d'eau et de l'Esprit.

Il appartient à Dieu selon son bon plaisir, son amour souverain et sa propre sagesse, de s'introduire lui-même, pour ainsi dire, dans la nature de l'homme — de se révéler dans l'homme, aussi bien qu'à l'homme. Ne demeure-t-il pas en effet Lui-même dans une condition qui Lui est propre, dans laquelle il est parfaitement impossible que l'homme soit introduit, si ce n'est de cette manière bénie ? Mais maintenant qu'Il se révèle dans un homme, moi qui suis un homme je puis le connaître. Par l'opération de l'Esprit Saint, selon sa propre Parole, je puis être introduit dans une association vitale avec cet Homme béni qui est Dieu. Tout se trouve étroitement lié dans la foi des enfants de Dieu ; et si ces derniers admirent la merveilleuse manière dont il a plu à Dieu d'envoyer son Fils, né de femme, seulement en voyant la chose comme nécessaire pour l'abolition du péché, ils peuvent apprendre qu'elle était nécessaire aussi pour toute connaissance réelle de Dieu et toute communion avec Lui. Je ne puis rien connaître de Dieu, ni jouir aucunement de Lui, comme je le connais et jouis de Lui maintenant dans le christianisme, à moins que Lui ne trouve bon de se révéler par le moyen de l'homme Christ Jésus. Autrement dit, pour me servir du langage du jour, tant qu'il est simplement celui qui est absolu, je ne puis le connaître. Il faut qu'Il daigne devenir relatif quant à moi, qu'Il accepte de descendre dans la condition dans laquelle je me trouve.

1.6 [Un témoignage rejeté]

Il semble que c'est précisément là le besoin que notre Seigneur a ici en vue. Il affirme de la manière la plus forte sa divine prérogative : «Nous disons ce que nous connaissons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu». Descendu ici-bas pour parler à l'homme, il avait un témoignage à rendre. Il rendait témoignage à la vérité qu'il n'y a pas d'autre moyen par lequel l'homme puisse être introduit dans la félicité dont nous jouissons maintenant ; il faut que l'homme soit né d'eau et de l'Esprit. Mais comment fut reçu ce témoignage ? L'homme voyait les choses qui lui étaient propres, autour de lui, là où il était né et avait été élevé. Il ne se souciait pas des choses divines ; bien plus, il était ennemi de Dieu. Éloigné de Dieu, il n'aimait pas entendre parler des choses de Dieu, ni de la sphère dans laquelle ces choses-là, et celles-là seules, apparaîtraient, c'est-à-dire le Royaume. Telle est la tendance de l'homme naturel : «Vous ne recevez pas notre témoignage». Or il est remarquable que cette constatation suive immédiatement ce que nous lisons dans le chapitre précédent (Jean 2:23-25), et qui semble une bien prompte réception des choses concernant le Seigneur. Il y est question de ceux qui crurent, contemplant les miracles que Jésus faisait. En fait il n'y avait de leur part aucune réception de son témoignage. Ils acceptaient des faits, autrement dit, ils recevaient ce qu'ils pouvaient voir, et ce dont ils pouvaient juger. Une telle attitude a pour effet de renforcer la bonne opinion que l'homme a de lui-même, parce que le fait de recevoir les choses d'après des preuves le place dans la position de juge : il conçoit, déduit, conclut, et ne fait ainsi que s'enfler de sa propre importance. Cela s'accorde avec l'orgueil de l'homme, qui s'érige en juge, même pour apprécier un miracle opéré par la puissance de Dieu ; tandis qu'il s'agit ici du témoignage de Dieu.

N'est-ce pas là ce que nous constatons tous les jours ? Tant que les âmes demeurent sans être exercées, elles ne s'inquiètent pas de ce qu'elles entendent. Quand les hommes sont sérieux, ils doutent, ou tout au moins ils examinent et ils pèsent. Tout autant qu'une résistance opiniâtre, la réception indifférente d'un témoignage, prouve qu'aucune oeuvre réelle n'est opérée dans la conscience. La raison en est simple. Si la Parole pénètre le coeur, celui-ci prenant en elle un profond intérêt, il s'y trouverait aussitôt de l'activité. L'anxiété elle-même conduirait une personne à un plus ample examen. En même temps il y aurait le désir que cette Parole soit vraie. Par contre, quand une personne est entièrement morte dans ses fautes et dans ses péchés, le témoignage de Dieu ne produit aucun effet. Il est tout aussi facile de mépriser ce témoignage que d'en faire profession. L'effet de l'indifférence, c'est tantôt la profession facile, tantôt l'opposition ouverte à la vérité. En apparence totalement différentes, ces dispositions de l'esprit humain sont au fond deux manifestations de la même incrédulité. Tandis que, toutes les fois qu'une âme réalise l'importance de la vérité, celle-ci, lorsqu'elle a été crue, touche nécessairement le coeur. Si je sens ma culpabilité et combien j'ai mérité l'éternelle condamnation et si je crois que la grâce de Dieu en Christ m'en a délivré pour me donner une part au ciel avec Jésus, il m'est impossible, croyant tout cela, d'envisager froidement une vérité qui me concerne de si près. C'est pourquoi, lorsque vous rencontrez cette espèce de foi traditionnelle, inerte et sans portée, qui reçoit les choses avec une extrême rapidité et sans que se produise aucune action réelle sur la conscience et sur le coeur, il est tout à fait évident qu'elle ne correspond à aucune oeuvre vitale de Dieu : c'est tout simplement une conviction humaine, une affaire de sentiments, et par conséquent une chose sans valeur. Notre Seigneur, qui connaît ce qui est dans l'homme (chap. 2 v. 25), ne cache pas la résistance ou l'indifférence qu'il rencontre de sa part. Mais en même temps Il fait entrevoir des choses plus élevées : «Si je vous ai parlé des choses terrestres, et que vous ne croyiez pas, comment croirez-vous, si je vous parle des choses célestes ?» Et si ces «choses célestes» conduisent plusieurs d'entre nous en dehors de leurs pensées ordinaires, qu'ils veuillent bien peser les paroles du Seigneur ; car c'est sur celles-ci que je désire insister, et non sur des spéculations humaines.

1.7 [Un Témoin du ciel]

Le Seigneur Jésus avait affirmé, de la manière la plus forte possible, la nécessité absolue et générale de la nouvelle naissance pour entrer dans le royaume de Dieu. Tous ceux qui doivent se trouver dans les différentes sphères de ce royaume, soit ici-bas, soit en haut, quand il sera établi et manifesté dans ses deux parties, doivent être nés de nouveau. Une âme qui reçoit l'évangile maintenant est donc née de Dieu. Mais dans sa réponse à Nicodème, le Seigneur va bien au-delà de cette vérité. «Personne n'est monté au ciel, dit-Il, sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel». Il confirme ainsi qu'il est bien véritablement homme, le Christ rejeté, le Fils de l'homme, mais aussi certainement Dieu. Le ciel était le lieu auquel il appartenait, ou plutôt qui Lui appartenait. Comme né de femme, né sous la loi, il fut lui-même vu et connu sur la terre et dans les limites du temps. Et malgré toute Sa grâce, toute Sa puissance et toute Sa gloire, l'homme ne voulut point de Lui. Mais celui qui était maintenant manifesté en chair ici-bas était réellement «le Fils unique, qui est dans le sein du Père», et revendiquait, même étant rejeté, le titre de «Fils de l'homme qui est dans le ciel». Ce n'est pas seulement, remarquons-le bien, qu'il avait été dans le ciel ; il est là ; peu importe quand ou comment — il est toujours le Fils de l'homme qui est dans le ciel. Son humiliation ne faisait que fournir l'occasion d'une nouvelle gloire pour Dieu et pour l'homme, en même temps qu'elle constituait le point de départ d'une nouvelle et plus pleine connaissance de Dieu de la part de l'homme. Il y avait là celui qui, étant lui-même l'Infini, entra dans ce qui était limité, afin que les hommes comme tels puissent eux-mêmes entrer dans la connaissance de Dieu et voir le Père en Lui. Il faut qu'ils aient affaire à la Parole ; qu'ils écoutent celui qui est à la fois Dieu et homme. C'était la grâce, mais c'était en même temps la vérité : la seule manière dont celle-ci pouvait être révélée. La vérité n'avait eu jusque-là qu'une manifestation partielle ; mais, chose merveilleuse, sa pleine manifestation se trouve maintenant dans l'homme — dans celui qui est Dieu, mais qui n'en est pas moins Homme. Cette venue en chair du Fils de Dieu apparaissant dans une sphère limitée cacherait-elle la vérité ? Au contraire, celle-ci ne pouvait être pleinement révélée qu'au moment où la Parole a été faite chair. C'est précisément dans la combinaison d'éléments en apparence incompatibles, unis dans la personne de Jésus, que vous trouvez la vérité. «Car la loi a été donnée par Moïse ; la grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ». Cet Homme béni, modèle de toute débounereté, efface d'un seul mot toute la gloire de l'homme : «Personne», dit-il, «n'est monté au ciel, sinon celui qui est descendu du ciel». Or ce n'était pas seulement qu'il en était descendu. D'autres pouvaient y être ravis, comme nous le savons, par un acte de puissance ; mais Lui pouvait y prendre sa place comme la portion même qui lui était propre, et y entrer aussi simplement que possible

quand l'heure serait venue. Plus encore, comme nous l'avons vu, il est dans le ciel, non seulement celui qui peut monter au ciel mais «le Fils de l'homme qui est dans le ciel». Cette gloire lui appartient en tant que personne divine et n'appartient qu'à lui.

1.8 [L'oeuvre de la croix pour apporter la vie éternelle]

Le Fils de Dieu s'étant ainsi présenté va montrer qu'une oeuvre doit être accomplie qui permette à Dieu de conférer à l'homme pécheur la bénédiction de sa propre nature. «Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui, ne périsse pas, mais» — quoi ? qu'il naisse de nouveau ? Non — «qu'il ait la vie éternelle». Il y a évidemment ici une différence importante et significative. Le Seigneur a déjà proclamé la nécessité pour tous d'être nés de nouveau. Mais lorsqu'il en vient à exprimer l'application au croyant de cette vérité fondée sur la rédemption, sur sa propre mort comme le Fils de l'homme élevé sur la croix, il ne veut pas décrire la chose simplement comme une nouvelle naissance, mais il se sert d'une expression différente. Sans doute est-il, Lui, le Fils, celui qui vivifie tous les saints, et par conséquent pour ma part je ne mets nullement en doute que les saints de l'Ancien Testament n'aient été aussi réellement vivifiés que nous-mêmes. Il n'y eut jamais qu'un seul Sauveur, et par conséquent, la nouvelle naissance, dont tous ont besoin pour le royaume de Dieu, ne peut être autre chose que la communication, par l'Esprit, de la vie qui est dans le Fils de Dieu.

1.9 [La vie éternelle, privilège spécifique des croyants du Nouveau Testament]

Ce n'est pas sans raison cependant que le Sauveur refuse, quand il lui plaît de décrire notre place, de la confondre simplement avec ce qui appartenait aux saints de tous les temps. Pour parler de cette vérité universelle et commune, dans son application aux croyants du Nouveau Testament, il emploie une expression particulière. L'Esprit de Dieu souligne ainsi l'honneur qu'il attribue à Christ et à la rédemption, lorsqu'il présente ce fait glorieux, cette oeuvre digne de Dieu, la plus grande en laquelle Dieu se soit jamais montré. Bien qu'elle concerne tous ses rachetés à travers tous les âges et toutes les économies, le Sauveur en présente maintenant les effets sous un jour et à un titre nouveaux et beaucoup plus élevés. Si nous sondons l'Ancien Testament, nous y trouvons la mention de la vie éternelle, ou de ce qui lui est équivalent ; car nous ne tenons pas à des termes techniques, mais nous considérons ces vérités sous un point de vue pratique. En les exprimant ici, le Seigneur change certains termes de ses phrases et ce n'est pas fortuitement qu'il emploie une autre tournure. Ne pas tenir compte de ces différences serait de notre part indifférence et manque de sagesse.

Il est par exemple question dans Daniel 12 de la vie éternelle, et nous trouvons «la vie pour l'éternité» à la fin du Psaume 133. Mais nous pouvons remarquer que ces deux expressions sont liées avec l'espérance de la présence et du règne du Messie quand il introduira le royaume de Dieu d'une manière visible. Tandis que la merveilleuse vérité qui apparaît dans Jean, c'est que la gloire de la personne du Fils, maintenant manifestée, nous introduit dans la bénédiction indépendamment de toute cette manifestation future. Nous n'attendons rien de plus ; et pour quelle raison ? Parce que nous le possédons Lui. En conséquence, quoique le royaume terrestre n'ait pas encore paru avec la bénédiction publique correspondante, quoique les Juifs, au lieu d'être bénis, soient encore soumis à la malédiction sous laquelle ils se sont eux-mêmes placés (Matt. 27:25), et que la colère soit venue sur eux au dernier terme (c'est-à-dire, pour le moment, la suspension complète des promesses à leur égard) malgré tout cela, nous sommes introduits dès maintenant dans une scène illimitée de bénédictions riches et divines réunies dans sa Personne.

Ce qui rend cette vérité aussi touchante qu'instructive, c'est qu'elle nous assure maintenant la consolation et la joie d'une association personnelle avec Lui-même. Être «né de nouveau», est assurément une grande miséricorde mais ne confère rien de semblable. Sans doute, ce titre est-il indispensable pour avoir part au royaume de Dieu, privilège dont Christ est à la fois la source et le dispensateur. Mais il ne m'associe pas à proprement parler avec Christ. Dire de Christ qu'il est né de nouveau serait un blasphème, la négation même de sa personne. Ainsi donc, s'il n'était question pour nous que d'être «nés de nouveau», cela nous empêcherait plutôt de réaliser que nous sommes identifiés avec Christ, car cela nous rappellerait la différence essentielle qui subsiste entre ce que l'homme acquiert par grâce, et ce qui était en Christ. Mais du moment qu'il parle de la vie éternelle, j'ai part directement à cette bénédiction. Ma portion en lui c'est la vie éternelle ; car il est Lui-même cette vie éternelle qui était auprès du Père (1 Jean 5:20 fin). De sorte qu'au lieu de souligner une différence avec Lui, comme l'implique le don qui m'est fait d'une nouvelle nature, cet état béni est maintenant présenté d'une manière qui est vraie de Christ Lui-même. Il n'est pas seulement question d'être introduit dans la position du corps en relation avec la Tête ; tel n'est pas le sujet ici, ni d'une manière générale dans les écrits de Jean, dont l'objet, plutôt que l'union du corps avec la Tête, est la communauté de vie et de nature. Nous voyons ainsi que la plénitude de la bénédiction est devenue nôtre. Le Seigneur ne se contente pas de dire : «Il vous faut être nés de nouveau». Cela fut toujours vrai, et il ne peut en être autrement ; mais maintenant, bien qu'il s'agisse en substance de la même bénédiction, le caractère dont Jésus la revêt, et sous lequel il la présente à mon âme, me donne cette pleine assurance : j'ai reçu par grâce ce qu'il a et ce qu'il est. Lui, le Fils, est la vie éternelle aussi bien que le Dieu véritable. Mais à quoi servait-il, pour ce qui nous concernait, que Dieu soit ainsi manifesté en Christ ici-bas ? Il demeurait seul ; et l'homme de son côté lui restait étranger, mort aussi bien que plongé dans d'impénétrables ténèbres. Or Lui, le Sauveur, est mort et ressuscité ; et je le reçois, sachant que «celui qui a le Fils a la vie», et que cette vie est la vie éternelle.

1.10 [La croix base d'une vraie paix]

Mais si j'envisageais simplement la croix du Seigneur Jésus Christ comme la base nécessaire de la justice divine, en même temps qu'elle était aussi la plus riche manifestation de miséricorde envers moi, pécheur coupable et ruiné, cela ne suffirait jamais en soi pour établir mon âme en parfaite paix devant Dieu. Encore moins cela me donnerait-il de Lui une connaissance adéquate. C'est pourquoi une autre expression est introduite, conduisant au même résultat que dans les versets 13 et 14, mais en réalité découlant d'une source plus élevée encore. «Car Dieu — dit le Fils — a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle». Il n'y avait pas eu auparavant, dans ce discours, un mot au sujet de l'amour de Dieu pas plus qu'au sujet du monde ; c'était purement l'intervention, et l'intervention nécessaire, du Fils de l'homme. Tout comme il faut qu'un homme soit né de nouveau pour entrer dans le royaume, ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé sur la croix. Telle est la double condition d'une oeuvre efficace en justice pour le pécheur.

1.11 [Dieu agit par amour, non pas par simple nécessité]

Mais une simple nécessité ne pouvait satisfaire l'amour de Dieu. Et s'il n'y avait pas davantage qu'un : «il faut», cet amour resterait bien imparfaitement connu. Eh bien, mon privilège est d'entrer dans Ses propres sentiments, d'apprécier le témoignage de Sa propre grâce en Christ ! Est-ce une faveur extorquée à Dieu ? Certes non ! N'aime-t-il point ? N'est-il pas amour ? Écoutons plutôt ce que Jésus nous dit, Lui qui savait ce que nul autre ne pouvait savoir ou déclarer ! Oui ; Lui, le Fils, connaissait Dieu parfaitement et voulait le faire connaître tel qu'il est, nous faire pénétrer dans ses sentiments mêmes au sujet du monde. C'est pourquoi cette révélation bénie de la grâce et de la vérité de Dieu, manifestées dans son oeuvre comme aussi dans sa personne même, est par Lui couronnée d'une déclaration vraiment divine : «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas

mais qu'il ait la vie éternelle». Quelle bénédiction, mes frères, d'avoir cette vie éternelle, et de savoir que nous la possédons ; de l'avoir, non seulement comme des dépouilles péniblement conquises dans la rédemption, mais aussi comme le fruit gratuit, complet et pour ainsi dire spontané de son amour, manifesté en celui qui était Lui-même l'objet le plus intime de l'amour du Père ! Ainsi, envers les plus indignes, Dieu veut se révéler dans le don le plus précieux qu'il pouvait faire, non seulement parce que je ne pouvais, moi, être béni d'une autre manière, mais parce qu'il voulait, lui, selon son propre coeur, me bénir pleinement. Il m'a donné en son Fils cette vie dont il n'est jamais parlé comme étant en aucun autre, une vie dont je considère en Lui la perfection. Et parce que je la possède en Lui, je suis capable de communion avec Lui-même ici-bas.

Assurément c'est une grande bénédiction que de connaître l'oeuvre qui répond à nos péchés et à notre misère. Mais c'en est une incomparablement plus grande que d'avoir part aux délices que Dieu lui-même pouvait trouver et trouva en effet en Jésus, le contemplant lorsqu'il marchait en toute dépendance et obéissance, dans la lumière et dans l'amour. Et cette perfection était d'autant plus merveilleuse qu'elle brillait dans un homme sur la terre. Eh bien, cette vie en nous partage ses propres pensées et ses propres sentiments, entre dans toutes ses joies, prend part à toute sa douleur, celle avec laquelle Il contemple l'homme rebelle, un monde ruiné, et maintenant, hélas ! nous devons ajouter, une chrétienté coupable. En Lui «était la vie». Quel privilège pour nous d'avoir en Lui cette vie, une vie déjà mise à l'épreuve au milieu et en dépit de tous, s'élevant à la plénitude de Dieu et pourtant exercée dans toutes les circonstances que peut rencontrer le coeur de l'homme ! Et c'est à cela que nous participons, mes frères, en possédant la vie éternelle en Christ selon la grâce de notre Dieu ; car ce que nous vivons maintenant dans la chair, nous le vivons dans la foi au Fils de Dieu, fondée sur la rédemption qu'Il a lui-même accomplie en amour.

Que le Seigneur veuille bénir sa propre Parole, donnant à nos âmes de retenir fermement toutes les vérités que nous connaissons, mais d'apprendre aussi que Dieu est toujours actif dans son amour. Son désir est de nous donner une plus grande liberté et une plus grande plénitude par un sentiment croissant de notre association avec Christ ! Si nous avons déjà fait quelques progrès réels, cela n'a pu être que dans cette direction et le secret n'en est pas ailleurs. Telles sont nos plus précieuses bénédictions ; et l'éternité tout entière le confirmera. Puissions-nous, en attendant, «être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur» de sorte que le Christ habite par la foi dans nos coeurs, afin que nous soyons capables de comprendre la gloire qui est devant nous et de connaître son amour — lequel surpasse toute connaissance — de manière à en être remplis jusqu'à toute la plénitude de Dieu !

2 Méditation 2 — «Une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle» — Jean 4

2.1 [Pour connaître Dieu, il faut une vie divine, la vie éternelle, la vie du Fils de Dieu (Jean 3)]

Le chapitre précédent nous a présenté le sujet de la nouvelle naissance, oeuvre du Saint Esprit dans l'homme. Celle-ci n'est pas, comme prétendent certains, un changement de la nature humaine, mais la communication de celle de Dieu (quoique dans l'homme), une naissance d'eau et de l'Esprit, sans laquelle personne ne peut voir le royaume de Dieu ni y entrer. Il faut pour le royaume de Dieu une nature qui soit de Dieu. Seule une nature divine est capable de connaître Dieu et de jouir de Lui ; et nulle bénédiction extérieure accordée à l'homme, nulle oeuvre accomplie en sa faveur, si précieuse qu'elle soit, ne suffisent à le rendre propre pour la présence de Dieu. Elles peuvent justifier Dieu à l'égard du péché et même le glorifier infiniment, comme cela a été réellement le cas dans l'oeuvre de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ. Mais j'ose affirmer que rien de simplement extérieur à l'homme ne saurait mettre celui-ci, qui est pécheur, en état soit de connaître Dieu maintenant, soit d'en jouir plus tard. Or cette même grâce de Dieu, qui donne Christ pour l'accomplissement de l'oeuvre de la rédemption, révèle Christ par le Saint Esprit au moyen de la Parole ; et par là, l'âme est née d'eau et de l'Esprit. Plus que cela : depuis la rédemption, l'homme a droit de connaître la vie divine dans sa forme pleinement révélée, dans son expression la plus élevée, celle qui appartient au Fils de Dieu lui-même. Il n'est pas seulement converti ou né de nouveau, mais il a la vie éternelle. Je ne veux pas nier le moins du monde qu'être né de nouveau c'est en réalité posséder la vie éternelle : je ne fais qu'expliquer, dans le sens qu'à mon avis nous devons lui donner, le langage du Seigneur. Au lieu de s'en tenir à l'expression la plus générale, ou à l'affirmation de l'absolue et universelle nécessité d'une nouvelle naissance, il daigne nous présenter la bénédiction acquise à la croix, sous ce caractère qui lui convient à Lui-même. Car Lui est la vie éternelle qui était auprès du Père et qui nous a été manifestée. Ainsi la grâce a opéré d'une manière digne du Fils de Dieu.

2.2 [Jean 4 — En plus de la vie nouvelle, Dieu communique la puissance (le Saint Esprit)]

Mais nous arrivons maintenant à une autre partie de notre sujet. Il ne s'agit pas simplement des besoins de l'homme, ni de la nécessité d'une nature qu'il n'a pas, et qui vient de Dieu seul. En envoyant son Fils bien-aimé dans un monde tel que celui-ci, Dieu ne se limite pas à faire ce qui est indispensable pour nous permettre de nous tenir dans sa présence. Il agit comme Dieu. Il ne communique pas seulement la nature elle-même, mais aussi une puissance capable d'opérer en elle. Il donne ce qui constitue l'énergie et la source de joie propres à la nature divine. En un mot, ce n'est pas seulement de la vie éternelle qu'il fait don, toute précieuse qu'elle est, mais il donne le Saint Esprit.

2.3 [La femme samaritaine, son état et ses besoins]

Ici les circonstances étaient, comme toujours, appropriées à ce que Dieu voulait révéler. Dans le chapitre précédent, l'homme était appelé d'une manière particulièrement pressante, en dépit des difficultés qui pouvaient lui sembler grandes. Mais à présent un pas de plus a été fait dans le sentier de grâce du Fils de Dieu : il est virtuellement rejeté. Le temps n'est plus où beaucoup croyaient en lui à cause des miracles qu'Il faisait. À présent la jalousie des pharisiens est excitée, et le Fils de Dieu quitte avec douleur cette Judée qu'il avait visitée en grâce de la part de Dieu. Son amour ne pouvait que ressentir douloureusement ce rejet qui n'était pas simplement le sien. En méprisant les grâces dont il était l'objet, le peuple rejetait Dieu Lui-même. Mais ce rejet conduit Jésus à une manifestation de grâce comme on n'en avait jamais entendu parler en Judée. Une femme de la Samarie, apparemment peu faite pour la compagnie du Messie, une pauvre femme de la ville de Sichar, dégradée même au jugement de l'homme, le rencontre tout seul au puits de Jacob où il s'était assis, fatigué de son voyage. Et Jésus s'ouvre bientôt un chemin vers son coeur.

Jésus demande un peu d'eau à boire. Il s'approche de cette femme, non pas comme le Messie, bien qu'il le soit, mais comme le Fils de Dieu qui n'avait pas besoin de gloire, mais qui avait besoin de montrer de la grâce. Car Dieu était ému de compassion envers sa créature perdue, et un seul pouvait s'occuper d'elle dans cet état, c'était Lui-même. Aussi, mû par son propre amour, il s'arrête et adresse une demande à la femme. Que ne ferait-il pas pour atteindre son coeur ? La femme est toute surprise ; car les Juifs n'ont pas de relations avec les Samaritains. Pour elle, il n'est qu'«un Juif», et elle-même seulement «une femme de la Samarie». Quelle erreur à l'égard de l'un et de l'autre ! Mais Jésus lui dit : «Si tu connaissais le don de Dieu, et qui est celui qui te dit : Donne-moi à boire, toi, tu lui eusses demandé, et il t'eût donné de l'eau vive». Elle ne le connaissait pas. On pouvait à peine dire qu'elle connaissait la loi de Dieu, quoiqu'elle en parlât ; mais pour ce qui est du don de Dieu — qui avait jamais entendu parler d'une telle chose ? Qui, même en Israël, ce peuple si favorisé, s'était jamais arrêté à cette vérité que Dieu donne ? Le système religieux auquel cette femme était attachée lui fournissait de Dieu une conception toute différente. La religion de l'homme le considère comme un être qui reçoit. Cette

femme sans doute n'était qu'une pécheresse perdue, mais, même dans une pareille condition, on peut avoir l'orgueil religieux et partager la jalousie de ceux qui s'estimaient supérieurs. Pour cette femme, mais aussi pour ceux qui auraient dû avoir une connaissance bien plus grande, Dieu est toujours un être qui exige, et non pas quelqu'un qui donne comme Dieu seul peut donner. L'esprit de l'homme ne s'élève jamais au-dessus de cette notion de Dieu. Il peut constater les effets de la sagesse et de la puissance divines. Mais Dieu lui-même demeure inconnu, car il ne peut être connu qu'en Christ, c'est-à-dire en son Fils. Ceci, cette femme ne l'avait pas appris encore. Elle ne se doutait pas le moins du monde qui pouvait être celui qui lui avait dit : Donne-moi à boire. Sinon elle aurait eu distinctement et glorieusement devant son âme Dieu comme donateur.

Mais la grâce était loin de ses pensées. Elle ne voyait qu'un Juif qui lui demandait à boire. Elle ne connaissait pas la dignité de celui qui était maintenant sur la terre un homme parmi les hommes. Elle ne savait pas qu'il était le Fils unique ; elle ignorait la gloire de celui qui ne prouva jamais mieux cette gloire que lorsqu'il s'abaissa pour le salut des pécheurs. Car qu'y a-t-il de plus profond de la part de Dieu, ou du Fils de Dieu, que cette expression de grâce, cet abaissement en amour — non pas en condescendance, mais en réelle bonté ? La condescendance n'est qu'une sorte de patronage, une attitude purement humaine et mondaine. Il ne pouvait y avoir aucun sentiment semblable en Celui qui est la vraie, la seule manifestation de l'amour divin, d'un amour qui n'avait pas de motif en dehors de lui-même. Et celui qui était amour dans sa propre nature était maintenant sur la terre pour le manifester. Qu'y avait-il dans une aussi pauvre créature de propre à attirer l'intérêt ? Rien, mais cette misère complète met en pleine évidence un Dieu qui donne et le Fils qui s'humilie. Quand bien même il formule une demande ici, c'est afin de pouvoir donner. Cette demande d'un peu d'eau n'est pour Lui que l'occasion de donner l'eau vive ; et si quelqu'un en boit, il n'aura plus soif à jamais. Certes c'était pour elle un son bien nouveau que cette expression «de l'eau vive».

2.4 [Choses à ne pas confondre]

2.4.1 [Le don du Saint Esprit (l'eau vive) autre chose qu'être né de l'Esprit]

Être né de l'Esprit est tout autre chose que le don de l'Esprit ou de l'eau vive, dont le Seigneur parle à la femme de Sichar (Jean 4). Ces deux pensées n'ont aucune connexion entre elles, bien que, naturellement, l'une soit tout aussi vraie que l'autre. La première de ces choses avait toujours été. L'Esprit de Dieu n'avait cessé de travailler dans les âmes depuis que le péché était entré dans le monde. Mais il ne fut jamais donné jusqu'à ce que le Fils de Dieu soit manifesté, jusqu'à ce que Dieu lui-même ait pris la position de donateur, et que le Fils ait pris celle d'humiliation en amour pour les pécheurs. Voyez quelle place celui-ci prend en demandant à la plus nécessiteuse des âmes de lui donner à boire, éveillant sa confiance par sa grâce parfaite. C'est là la grande vérité qui rayonne de toutes parts dans cet évangile. Et vous le remarquerez, Christ est le donateur. Il ne s'agit pas de lui-même, non plus que de la vie éternelle simplement ; nous avons déjà trouvé pleinement ce sujet, et l'Écriture ne se répète pas. Quoique toutes les parties de la vérité de Dieu soient très certainement en parfaite harmonie, toutefois nous sommes ici sur un nouveau terrain, en présence d'une tout autre nature, de besoins plus profonds donnant lieu à une plus profonde manifestation de la grâce. Ce n'est pas un docteur d'élite comme Nicodème qui est devant nous, mais une misérable femme, repoussée de tous, indigne aux yeux du monde. Tel est l'être à qui les profondeurs de la grâce dans le Fils de Dieu commencent d'être révélées. Certes cette femme prouve de la manière la plus évidente qu'elle n'est pas préparée à recevoir le don inestimable. Et nous n'avons pas lieu de nous en étonner. Le chapitre 3 d'ailleurs n'est pas davantage à la gloire du savant Nicodème que le chapitre 4 n'honore la femme ignorante de la Samarie. La vérité sur laquelle le Seigneur insiste dans la première de ces deux scènes était capitale pour l'homme et le docteur d'Israël aurait dû la connaître. Jusqu'à quel point la saisit-il alors ? C'est ce que nous ne saurions dire. Dans le second récit, le don de l'eau vive était une vérité dans laquelle, avant ce moment-là, personne ne pouvait entrer. Loin d'être une nécessité générale dont on était tenu d'avoir connaissance, comment aurait-on pu la concevoir ? Quand avait-il jamais été donné une révélation de Dieu et de sa grâce telle que celle que Jésus présente à cette femme ? Où y avait-il jamais eu un pareil déploiement de la grâce divine : Dieu donnant de la sorte, le Fils s'abaissant ainsi en amour jusqu'à une créature dépourvue de toute justice, et le Saint Esprit devenant une source vive de rafraîchissement pour le coeur ? La femme cependant se rejette sur ce qui est la ressource constante de la nature dans ce monde, c'est-à-dire la tradition : «le puits de notre père Jacob». C'était un effort pour échapper à ce qui était trop vaste, trop profond, trop divin pour qu'elle y entre. Jésus avait quitté le lieu où son peuple habitait à l'ombre d'ordonnances divinement imposées. Des desseins d'un ordre plus élevé étaient en voie de s'accomplir. Notre évangile ne le présente pas comme venu pour accomplir les destinées du pays de la promesse ; car, après tout, qu'est-ce que la promesse ? C'est la grâce mesurée. Et Jésus était venu dans une grâce sans mesure car tout était perdu. Mais plutôt que de l'admettre, l'homme se trouve toujours un objet servant de paravent pour son âme. Même cette pauvre femme de la Samarie se retranche derrière cet abri pour son orgueil : «le puits de son père Jacob». Le patriarche en avait bu, ses enfants et son bétail : Es-tu donc plus grand que lui ? demande la femme. Oh ! la flétrissante incrédulité du coeur, si prompt à obscurcir la riche grâce de Dieu. Toutefois la réponse du Seigneur est pleine de patience : «Quiconque boit de cette eau-ci» — quoique puits de Jacob — «aura de nouveau soif ; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, moi, n'aura plus soif à jamais». Plus que cela : «L'eau que je lui donnerai sera en lui une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle».

2.4.2 [La source de la joie est autre chose que la vie elle-même]

Cela suppose que la vie éternelle est communiquée, mais suppose en même temps une source divine de joie que la vie éternelle en elle-même n'est pas, ni ne saurait jamais être. Au contraire, on détruirait toute la vérité de cette nouvelle et divine nature si on maintenait que la vie elle-même est une source. Telle n'est pas la nature de la vie ; elle est essentiellement dépendante ; mais ici je trouve une source, une source continuelle de secours. Autrement dit, il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle créature qui, par le fait même qu'elle est une créature nouvelle, s'appuie sur Celui dont elle tire la vie et dont elle dépend ; mais ce que nous trouvons ici c'est une source vivante de joie. La figure même du puits l'illustre parfaitement et n'est-elle pas encore dépassée par cette expression : «l'eau vive» ? N'y voyons pas en effet quelque condition absolument indispensable pour être en relation avec Dieu. Hélas ! quel aurait été dans ce cas le sort de ceux qui avaient vécu avant sa révélation ? Non, il s'agit d'un privilège nouveau, d'une plénitude de joie qui, dans les voies et les conseils de Dieu, ne trouvait son temps et son application propres qu'à la venue du Fils. Dieu se devait de signaler dignement la venue de son Fils, sa propre manifestation en grâce dans la présence de son Fils ici-bas, aussi bien que l'accomplissement de l'oeuvre infinie de la rédemption. Non que cette oeuvre soit mentionnée ici ; mais elle est cependant impliquée dans l'humiliation du Fils. Il était impossible, répétons-le, que Dieu ne signale pas par quelque nouvelle bénédiction, quelque nouvelle source de joie pour le croyant, la révélation et l'accomplissement du plus grand des desseins de sa pensée et de son coeur. Pour peu qu'on Le connaisse, on confessera qu'il ne pouvait en être autrement. L'homme s'efforcera de rabaisser les magnifiques scènes des voies de Dieu, et de contester les éclatants témoignages de sa bonté et de sa sagesse dans ce monde, il mettra même en cause la révélation de Dieu. En dépit de tous ces efforts, la Parole de Dieu demeure et demeurera éternellement. Le dessein de Dieu est de faire tout concourir à la gloire de son Fils. Aussi, quand celui-ci vient, il donne à l'homme quelque chose de plus qu'une nouvelle nature.

2.5 [La puissance conférée ; la personnalité du Saint Esprit n'est pas en Jean 4]

En grâce, Dieu avait toujours fait naître de nouveau les âmes séparées pour son nom, les rendant propres pour sa présence ; et maintenant, outre la communication de cette nouvelle nature et le fait que Dieu regardait d'avance à l'oeuvre magistrale qui le justifierait dans le pardon des péchés, la nouvelle naissance pour le croyant est manifestée dans sa véritable nature et sa pleine valeur, comme la vie éternelle dans le Fils. Mais nous avons vu qu'il y a davantage encore. Une puissance divine est donnée à celui qui reçoit la vie éternelle, une fontaine d'eau jaillit en lui, en vie éternelle. Ce n'est pas seulement le fait, mais la puissance de la vie éternelle qui est conférée et cela non pas tant dans une nature communiquée, que dans un flux intarissable se rattachant à la source. J'admets qu'il n'est point question encore ici de la personnalité du Saint Esprit. Cette vérité se trouve plus loin, et elle nous sera présentée à sa place dans une autre occasion. C'est au moment où le saint Fils de Dieu s'en ira que cette question sera pleinement présentée. Alors une autre Personne viendra et prendra la place de Christ. Ainsi tout le sujet est présenté admirablement et dans l'ordre. Ici ce que nous avons c'est la puissance, plutôt qu'une personne ; mais une puissance intérieure pour celui qui a la vie éternelle, afin que son âme puisse sentir la pleine joie de la grâce. C'est ce dont parle le Seigneur quand il dit : «Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, moi...».

2.6 [La soif]

2.6.1 [Les aspirations de l'homme déchu]

Maintenant considérons un moment l'état de l'homme depuis la chute, et en contraste ce que Dieu est. Voyons-le se révéler dans et par le Fils à une pauvre créature déchue. Quel fut le changement qui survint lors de la chute de l'homme ? Quand Adam fut créé, éprouva-t-il quelque soif dans le sens spirituel de ce mot ? Absolument aucune ! Cela aurait été dans la création un défaut que le Créateur ne pouvait y attacher, puisque tout était très bon. Je ne pense pas que tel ait été le cas même sous le rapport physique ; mais je suis sûr que, dans le sens dans lequel parlait notre Seigneur, Adam n'éprouvait pas le besoin d'une nourriture qu'il ne possédait pas. Il était incapable de la soif spirituelle parce qu'elle suppose que le coeur n'est pas satisfait, qu'il n'y a rien autour de lui pour répondre à ses besoins, qu'il éprouve un incessant désir de ce qu'il n'a pas trouvé ni ne peut trouver. Telle n'était pas la condition d'Adam dans son état d'innocence. Sa satisfaction de créature éclatait, sans aucun doute, non pas certainement en culte spirituel, mais au moins en actions de grâces rendues à Dieu. Il jouissait de la bonté et de la sagesse de Dieu dans les innombrables choses excellentes répandues autour de lui et placées sous sa dépendance. Il pèche, tombe, et, en même temps que la connaissance du bien et du mal qu'il vient d'acquérir, il voit naître en lui ce désir de ce qui ne pourra jamais le satisfaire. Et telle est, depuis lors, la condition de tout être déchu. Sous sa forme la meilleure, c'est l'espérance, car l'homme espère et ne peut qu'espérer. De fréquents et amers désappointements à l'égard des choses de ce monde peuvent accabler l'esprit ; toutefois, même quand il en est ainsi, chacun sait comment l'espoir survit toujours, espérant contre toute espérance. Voilà ce qui a été acquis avec la chute : cette soif de l'âme dont la meilleure forme est celle de l'espérance, en tant qu'impulsion constante à l'activité. L'homme est devenu «comme Dieu». Et ainsi a germé en lui ce désir d'être quelqu'un, quelque chose, dans ce monde ; en fait, de prendre virtuellement la place de Dieu lui-même. Naturellement cette audacieuse aspiration est tenue en échec par Dieu ; elle ne s'est d'ailleurs pas encore pleinement manifestée ; mais elle existe dans chaque coeur et se donnera certainement pleine et libre carrière lorsque Dieu retirera tous les obstacles et que Satan mènera à bout tous ses desseins. En attendant ce temps qui approche rapidement, c'est précisément ce désir insatisfait qui, depuis le jour où le péché est entré jusqu'à aujourd'hui, a poussé l'homme à sa fiévreuse activité dans un monde perdu.

2.6.2 [L'eau vive, réponse divine à la soif de l'homme + un objet pour le coeur et une puissance]

En contraste Jésus vient et donne, non seulement la vie éternelle, mais «l'eau vive». Et tout aussitôt il y a un objet parfait pour le coeur, ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant, avec une puissance nouvelle pour en jouir. Jadis, même ce qui éveillait les affections du coeur prenait encore le caractère d'une espérance. La confiance en Dieu et en ses promesses existait. Mais désormais un changement immense avait lieu. Christ était venu, Celui qu'on attendait était présent. Dieu lui-même était ici, dans la personne de cet homme assis fatigué près du puits de Sichar. Lui le plus humble des hommes, le plus effacé, montrait d'autant plus, du sein même des profondeurs de son abaissement, qu'il était le vrai Dieu dans son amour. Car en le donnant, Dieu ne voulait donner rien moins que Dieu. Non seulement il voulait communiquer sa nature, mais il voulait qu'il y eût dans l'homme une capacité divine de jouir de cette nature, ainsi que des relations qui lui sont propres.

Merveilleuse et divine réponse à la chute et à ses conséquences ; réponse qui n'est pas une simple accommodation à la ruine humaine, un stérile remède, une vaine réparation, mais qui manifeste Dieu lui-même en donnant toute leur riche et vaste portée aux ressources qui sont en lui. C'est la révélation de la grâce du Fils dans la puissance du Saint Esprit. C'est le christianisme dans quelques-uns de ses éléments les plus simples, les plus élevés, les plus essentiels. Une Personne divine est descendue ici-bas dans un amour parfait. Et Jésus est là, comme un Juif en dehors du judaïsme, ayant devant lui une femme samaritaine coupable, lui adressant une demande, non pas pour lui, mais pour elle, lui demandant la plus petite chose qu'elle puisse donner, en vue de fixer son attention. Mais c'est afin qu'il puisse la bénir de sa plus grande bénédiction à lui, d'une bénédiction impérissable dès à présent et pour toujours. Ce n'est pas seulement d'une nature nouvelle qu'il est question, mais d'une puissance effective à la fois pour l'homme et dans l'homme, communiquée de la part de Dieu, et en elle-même formellement divine. Et c'est là précisément ce que nous possédons maintenant pour la joie de nos âmes. Il nous a donné l'Esprit de Dieu ; il a accompli sa parole. Dieu a envoyé, comme il est dit, l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : «Abba, Père». «L'amour de Dieu est versé dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné» (Rom. 8:15 ; 5:5).

2.6.3 [Avec le don du Saint Esprit, le croyant n'aura plus soif à jamais]

Nous n'avons pas simplement reçu la vie éternelle, mais outre et par-dessus le don de cette vie, le Saint Esprit lui-même nous est donné. Et, remarquez-le, c'est alors que nous trouvons que le croyant «n'aura plus soif à jamais». Cela n'est pas dit de celui qui est simplement né de nouveau, ni même quand il est fait mention de la vie éternelle seule. Et, de fait, ce n'était pas vrai lorsque les âmes étaient seulement nées de nouveau et rien de plus, car jusqu'au temps où Dieu a donné en Christ et par Christ le Saint Esprit de grâce, il y avait dans les âmes croyantes un certain désir des choses du monde ; et Dieu lui-même ne condamnait pas absolument cela mais le permettait dans une certaine mesure — peut-être à cause de la dureté de leur coeur. Un homme pouvait, pour ainsi dire, avoir ce monde-ci, et avoir aussi le monde à venir, équivoque que bien des personnes tristement aveuglées et ignorantes du vrai christianisme estiment être possible même aujourd'hui. Les croyants d'alors n'étaient pas traités comme absolument morts à la chair et au monde. Dans l'Ancien Testament nous ne rencontrons nulle part un pareil langage même chez les saints de Dieu, pas plus chez les patriarches que parmi les enfants d'Israël ; nous trouvons même tout l'opposé, en particulier dans la forme de la condition juive : une espérance tout premièrement en quelqu'un qui devait venir, mais pas de délivrance du monde en tant que système jugé. On y trouve des fruits de la foi pleins d'intérêt pour nous, dans lesquels les saints s'élevaient par la grâce de Dieu bien au-dessus de tout ce qui les

entourait. Dieu nous donne ainsi de précieuses instructions par le moyen d'Abel, d'Énoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Moïse, et de tous les autres. Mais, outre que l'objet de leur espérance n'avait pas encore été révélé et que leur foi ne reposait pas sur l'oeuvre infinie de la rédemption puisque celle-ci n'était pas alors accomplie, on trouve chez eux une certaine mesure d'attachement aux biens d'une terre qui n'était pas encore entièrement jugée.

Maintenant, si Christ ne suffit pas à mon coeur, comment cela se fait-il ? Ce peut être parce que le Saint Esprit ne remplit pas mon coeur jusqu'à le faire déborder de la grâce de Jésus. Tout en étant divinement attiré à Christ, je ne me repose pas réellement en lui et suis encore occupé de moi-même. Je rampe dans la boue de ma nature, au lieu d'être emporté par la puissance de l'Esprit avec ce Christ qui est ma vie. C'est pourquoi il ne me satisfait pas à lui tout seul, et je soupire ardemment après ce qui est sans valeur, mondain ou charnel. N'est-ce pas bien triste que Dieu en Christ dans la plénitude de sa grâce ne suffise pas au coeur ? La possession et la connaissance d'un privilège accroissent la responsabilité. Mais la première chose, pour la foi, c'est d'y entrer et de le posséder. Dieu alors ne permettra pas que nos coeurs en soient occupés simplement comme affaire de témoignage ; il veut que notre âme y prenne ses délices par la puissance qu'il nous a donnée. Toutefois ce que j'affirme maintenant, c'est que le christianisme est parfaitement manifesté, et qu'il l'est selon la sagesse de Dieu. En premier lieu la nature divine est révélée dans la Personne qui en est la plénitude et la complète expression. En second lieu la puissance pour en jouir est communiquée. Le coeur trouve dans l'objet révélé ce qui seul peut le satisfaire : une Personne divine, celle du Fils de Dieu qui m'a aimé. Mais en même temps la puissance de l'espérance n'est pas perdue. Car nous avons aussi une espérance — non pas à présent une simple et lointaine espérance, comme c'était le cas jadis quand il n'existait rien d'autre. Mais dans un monde tel que celui-ci, tandis que nous sommes encore dans le corps, Dieu ne nous en laisse pas manquer, sachant que nous avons besoin d'un pareil stimulant. La soif spirituelle a cessé lorsque par l'Esprit nous jouissons de Christ, mais l'espérance subsiste, avec cette différence que Celui qui en est l'objet est Celui-là même que je possède. Le Christ après lequel je soupire est le Christ que j'ai actuellement, et je ne trouverai pas en lui quand je le verrai la plus légère différence. Je connaîtrai mieux ce bien-aimé Sauveur et le louerai davantage, car je serai dans une condition où c'en sera fini de mes infirmités, où mon corps lui-même sera incorruptible et glorieux, et où ne se trouvera rien de nature à nuire, à détruire, ou à produire de l'obscurité. Je le trouverai, lui, le même Christ qui m'aime aujourd'hui parfaitement. N'est-ce pas précieux de savoir que cela est vrai maintenant pour nos âmes, que nous le possédons ici, aussi certainement que nous le posséderons dans le ciel ? Ainsi tout en ayant dans un sens le bénéfice de la recherche, celui d'avoir à espérer quelque chose, dans un autre sens tout aussi vrai nos coeurs goûtent déjà un repos réel dans la possession de leur objet. Nous n'avons pas perdu l'espérance comme énergie d'activité, justement excitée et exercée dans un monde ruiné. En être privé serait une perte pendant que nous sommes ici-bas. Mais il faut que l'espérance passe. Dans le ciel, il n'est plus question, nous le savons, ni de foi, ni d'espérance, car elles supposent toujours une condition imparfaite, déçue, pour ce qui concerne le milieu dans lequel elles ont à s'exercer. Maintenant, avec l'espérance, nous possédons en Christ révélé à notre foi l'objet parfait pour un coeur renouvelé. Et nous sommes nous-mêmes bénis selon la perfection de l'oeuvre qu'il a accomplie, de sorte que la conscience aussi bien que les affections jouissent d'un repos parfait. Or comme en même temps la vieille création est encore là, et nous dans le corps au milieu d'elle, nous possédons dans l'espérance un précieux aiguillon pour nous exciter à l'activité de l'amour. Tout cela, je le demande, n'est-il pas digne d'un Dieu tel que le nôtre ? N'est-ce pas l'action de son amour parfait envers ses enfants, qu'il a ainsi bénis avec Christ, son propre Fils, et en lui ?

La preuve de l'amour divin a été donnée avant le réveil de la conscience et il est précieux qu'il en soit ainsi. En effet je comprends que la conscience ne puisse supporter d'être atteinte quand un témoignage d'amour n'a pas été préalablement donné. Mais inversement ce témoignage d'amour serait par lui-même sans aucun profit pour un pécheur. Il faut qu'il y ait réveil et mise en exercice de la conscience ; et c'est ce que nous trouvons ici.

2.7 [Lien entre la puissance du Saint Esprit (source de joie dans l'âme) et le culte]

Mais le point sur lequel notre attention doit être maintenant attirée, c'est le rapport de cette précieuse puissance de l'Esprit, source divine de la joie dans l'âme, avec le culte, au sujet duquel la femme, sachant peu quelle révélation elle allait provoquer, adresse une question au Sauveur. Pourquoi la pose-t-elle ? Par simple curiosité intellectuelle, peut-être même comme échappatoire pour une conscience qui était touchée et ne se prosternait pas encore complètement devant Dieu. Mais quel que puisse avoir été le motif de sa question, quelque mélangé qu'ait été ce motif (chose hélas ! que nous connaissons trop bien), cette femme nous fournit l'occasion de recevoir de la bouche du Seigneur, pour notre édification, un précieux enseignement sur une très importante portée du don de l'Esprit. Car nous ne sommes pas seulement en possession de la vie éternelle et du Saint Esprit, mais tout cela est en vue de fins excellentes selon Dieu. Et ce qui réclame ici notre attention est nécessairement la fin la plus élevée — ce qui monte, non pas ce qui descend. Nous avons notre place de culte, nous avons notre place de service ; et le culte et le service sont précisément les deux directions dans lesquelles le Saint Esprit conduit nos âmes, agissant en nous comme l'eau qui jaillit jusque dans la vie éternelle. Le culte de Dieu lui-même, de notre Père, est l'activité suprême. Il faut qu'il ait la première place. Sinon pourrait-il convenir à Dieu ? Mais nous sommes encore dans un monde où des âmes périssent ; d'autres sont dans une extrême nécessité réclamant notre service ! L'état actuel de la chrétienté est celui d'une profonde pénurie. Et en conséquence le ministère de la grâce trouve ici-bas sa pleine justification.

2.7.1 [Les systèmes religieux mis de côté]

Ce qui se présente ici pour le croyant, c'est donc cette connexion de l'Esprit avec le culte tel qu'il est expliqué par le Seigneur. «Nos pères», dit la femme, «ont adoré sur cette montagne-ci (car elle avait son opinion, et une opinion très décidée), et vous, vous dites qu'à Jérusalem est le lieu où il faut adorer. Jésus lui dit : Femme, crois-moi : l'heure vient que vous n'adorerez le Père, ni sur cette montagne, ni à Jérusalem». Ainsi, devant la présence du Fils disparaissent non seulement les faux systèmes mais même ce qui, comme révélation partielle, avait été sanctionné par Dieu : non seulement la montagne de Samarie, mais Jérusalem elle-même. Comment Jérusalem pouvait-elle garder sa place en présence du Fils de Dieu rejeté ? Elle était la ville du grand Roi ! Si le grand Roi y avait été reçu comme tel, il aurait occupé son trône dans cette cité conformément aux termes de l'ancienne promesse. Mais c'est là précisément ce qu'on lui avait refusé, et maintenant le Roi, méprisé par ceux qui passaient pour les meilleurs et les plus sages, avait tourné le dos à cette ville rebelle. Fait qui ne sert qu'à souligner la plénitude de la grâce divine, et atteste en outre qu'ici, comme toujours, la plénitude de la grâce est attachée à la plénitude de la gloire. Un péché aussi flagrant touchait à la gloire et donnait occasion à la grâce de Dieu de se manifester. Ne vous y trompez pas : il n'y a pas d'indifférence en Dieu. Il s'oppose à tout péché commis contre Christ, en vertu de l'amour même qu'il porte à son peuple coupable, aussi bien que du soin qu'il porte à l'honneur de son Fils. Pareillement, même s'il ne s'agissait que de l'intérêt de l'Église ici-bas, il ne veut pas laisser passer la plus petite tache, la moindre souillure, tolérer un affront fait à Christ. Outre cela, l'homme religieux avait éprouvé et éprouverait de plus en plus l'entière incapacité des ordonnances pour satisfaire à ses besoins ou à la gloire de Dieu.

Cette femme avait entendu parler des promesses concernant le Messie mais était bien peu préparée à le reconnaître en celui qui parlait avec elle. Il n'était entouré d'aucune pompe, et n'exerçait pas le jugement. En tant que Roi, il aurait pu naturellement envoyer

ses armées et brûler Jérusalem, mais en tant que Fils, il lui suffisait de prononcer ces seules paroles : «l'heure vient, et elle est maintenant...». Celui qui avait tout créé par une parole effaçait de la terre par une parole, d'un mot, la place de Jérusalem comme centre du culte divin. Je le répète, non seulement les faux systèmes, mais même la révélation partielle touchant l'homme sur la terre, reçoit sa sentence et disparaît, afin que le Fils demeure. «Vous adorez, vous ne savez quoi — dit-il — nous, nous savons ce que nous adorons ; car le salut vient des Juifs». Il y avait dans la Samarie présomption et ignorance ; et le Seigneur ne dissimule pas non plus les avantages qu'Israël possédait en toute manière. Mais une chose à remarquer, c'est que Jésus ne parle jamais ainsi sauf de dehors. Il défend les Juifs quand il se trouve au milieu de leurs rivaux, et qu'il est lui-même rejeté. Quelle grâce ! Le Seigneur rejeté ne méconnaît pas ce qui avait été institué avec gloire, lors même que cette institution d'Israël fût active contre Lui-même. Il ne méprise pas la ligne de la promesse ; il n'oublie pas le fait capital dont dépendait la bénédiction de toute la terre : «Le salut vient des Juifs». Mais il ajoute : «L'heure vient». Il insiste même sur le fait qu'à ce moment-là, elle était pour ainsi dire arrivée : «L'heure vient, et elle est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père en Esprit et en vérité ; car aussi le Père en cherche de tels qui l'adorent». La loi que Dieu donna était en harmonie avec la relation dans laquelle son peuple était avec lui-même. Il s'agissait de ses voies morales envers la chair dans des hommes qui, comme peuple, ne possédaient rien d'autre. Mais c'est là précisément le changement immense qui intervient maintenant que le Messie est venu et a été rejeté. Le Père appelle et forme des fils par Celui qui est le Fils premier-né. Plus que cela, il leur donne l'Esprit d'adoption, l'Esprit de fils, afin que les vrais adorateurs l'adorent en Esprit et en vérité ; car le Père en cherche de tels qui l'adorent. Que signifie donc tout cet ensemble de rites et de cérémonies flattant les sens, qui montent actuellement de cette terre devant Dieu avec la prétention d'être son culte ? Que représente le culte des multitudes chrétiennes aujourd'hui ? Une flagrante et audacieuse contradiction à la gloire de Christ, jetée à la face de Dieu, un sujet de profonde peine pour tous ceux, contredits comme Lui, qui l'aiment et qui craignent son nom. Eh bien, la Parole de Dieu montre combien c'est chose sérieuse de jouer avec ce qui concerne de si près le Saint Esprit. Il est le témoin du Fils de l'homme, rejeté des hommes, mais exalté par Dieu. Et l'Esprit lui-même est méprisé parce qu'il rend témoignage au Fils de l'homme méprisé des hommes pour sa grâce et son humiliation. Quelle démonstration de ce que Dieu est, et en même temps de ce qu'est l'homme ! La superstition dans ses formes les plus grossières et les plus outrageantes trouve des sectateurs et des défenseurs dévoués, non pas simplement parmi les ignorants, mais parmi ceux qui se glorifient de leur savoir, de leur culture, et même de leur connaissance de la Bible. En dépit d'un témoignage tel que celui de notre chapitre — les paroles de Jésus lui-même — ces marchands de légendes s'arrogent la position de peuple de Dieu. Le culte qu'ils prétendent rendre à Dieu prouve qu'ils ne sont que des sectes mondaines faisant la guerre à l'Esprit de Dieu.

2.7.2 [Les vrais adorateurs ont une source de joie au-dedans]

Seul quelqu'un qui a la vie éternelle est capable d'adorer. Mais même alors, c'est dans la puissance du Saint Esprit que le culte est rendu. Ainsi l'adorateur est quelqu'un qui, ayant le Fils, a la vie ; c'est quelqu'un qui a le Saint Esprit comme source de joie au-dedans, et qui connaît le Père. Il n'est pas d'autre culte acceptable aujourd'hui. Le Père ne cherche pas d'autres adorateurs. Il cherche ceux-là. Permettez-moi de vous demander, chers amis, si vous faites tous partie de ces vrais adorateurs ? La joie cherche toujours à être partagée. La douleur peut s'épancher toute seule, rester comme un secret avec Celui qui est seul capable de sympathiser, de secourir comme nul autre ne le peut, de délivrer comme lui seul délivre. La joie, elle, est d'autant plus riche qu'elle en trouve d'autres pour y prendre part. Et quand découvrez-vous cette communion pour la première fois ? Pas avant que le Saint Esprit soit donné ! Vous voyez par là comment la vérité fait un tout. Tant que les âmes étaient simplement nées de nouveau, l'une ici, l'autre là attendaient la venue du Christ ; elles exprimaient leur peine devant Dieu, faisant monter vers lui des soupirs dans l'espérance du moment où paraîtrait le Sauveur promis. Mais il est venu, porteur de la grâce divine, il a ôté nos péchés, et en même temps nous a donné la vie éternelle. Plus que cela, en vertu du don de Dieu, nous avons reçu la puissance de nous approcher du Père par l'Esprit ; car c'est par l'Esprit que Juifs et Gentils qui croient maintenant ont accès auprès de lui. De cet aspect de la vérité découle la communion de joie, et, en conséquence, la communion de culte. Il ne s'agit plus seulement de la bénédiction de chaque âme là où elle se trouve. Maintenant, pour la première fois dans l'histoire de ce monde, il est question de la recherche individuelle de vrais adorateurs et de leur rassemblement, afin que ces adorateurs puissent eux-mêmes offrir en commun leurs actions de grâce et leur adoration. Pourquoi ? Parce qu'ils ont un seul et même Esprit, qui, par conséquent, les unit pour la célébration de la grâce de Dieu, en même temps qu'il les sépare de tous ceux qui ne sont pas de vrais adorateurs.

2.7.3 [Ne pas souffrir les contacts avec un culte mélangé]

Jusqu'à ce moment le culte avait été mélangé. Les samaritains adoraient ils ne savaient quoi. Les Juifs rendaient leur culte à Jéhovah le Dieu d'Israël ; ils adoraient le Tout-Puissant, l'Éternel Dieu des armées ; mais les adorateurs étaient isolés l'un de l'autre et rien n'était tenté pour les distinguer de la masse du peuple et les réunir ensemble. Ceci ne pouvait se faire avant que le Fils soit venu, que la grande oeuvre de la rédemption ait été opérée, et que le Saint Esprit ait été donné ! Le mur mitoyen de clôture était encore debout. Mais à présent Christ est venu. Méconnaître ce qu'il enseigne ici, c'est revenir en arrière, se défier du Saint Esprit, apostasier de la grâce et de la vérité. Soyez certains qu'elle approche à grands pas, cette effrayante apostasie. Et je vous y exhorte de la façon la plus solennelle, ô vous qui avez de jeunes âmes sous votre responsabilité, ne laissez jamais vos enfants, même s'ils sont encore inconvertis, avoir rien de commun avec les adorateurs de ce monde. Non pas que les hommes comme tels soient capables d'adorer, mais ils prétendent rendre culte, tout en étant pleinement responsables de sentir qu'ils ne sont pas de vrais adorateurs. Il est grave de permettre à nos enfants, sous prétexte qu'ils sont inconvertis, de se mêler avec le monde et d'en suivre la marche religieuse. Ne le tolérons jamais, par curiosité ou pour quelque motif que ce soit, car rien n'égale l'habileté du diable à fournir de bonnes raisons pour de mauvaises actions. Mais, chers amis, traitons toujours comme une imposture de celui qui séduisit Ève, les sollicitations à faire quelque chose qui ne soit pas la volonté de Dieu, même si on met en avant le bien qui pourrait en résulter. «L'heure vient, et elle est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père». Peut-il exister un autre culte que celui que Dieu approuve ?

J'admets que sa grâce pénètre là où nous, nous ne pouvons ni ne devons aller ; je reconnais qu'elle peut opérer partout, même quand est offert le «sacrifice de la messe». Car ce n'est pas le péché qui peut retenir la grâce de Dieu. Certes, si le péché avait pu faire obstacle à l'action du Fils, c'en était ici l'occasion. Mais c'était précisément parce que le péché était là, afin d'en délivrer les pécheurs, que le Fils de Dieu était ainsi venu. Et je n'en ai aucun doute, ce qui est vrai de la grâce en Christ l'est aussi de la grâce manifestée par le Saint Esprit. Mais, ne supposons surtout pas que la grâce excuse le mal ou le traite légèrement. Il n'y a rien, au contraire, qui le condamne d'une manière plus absolue. Et en même temps, il n'existe rien d'autre qui puisse délivrer ; car pendant qu'un Autre porte la condamnation, le coupable est sauvé dans l'amour divin, et cela non par la mort seulement, mais dans la puissance de la vie de Christ ressuscité d'entre les morts. Ainsi le Saint Esprit donne de la force pour accomplir le bien, de même qu'il est l'agent de la bénédiction et fait qu'on y prend ses délices. Il est ainsi la seule puissance réelle pour résister au mal dans ce monde. Voilà qui est propre à agir sur la conscience d'un saint. Avez-vous jamais adoré Dieu votre Père en esprit et en vérité ? Ou bien vous êtes-vous contentés jusqu'ici d'être mêlés au monde et de prendre part à ses cérémonies et à son rituel ? Rien de plus facile que d'être associé à un tel

système. Un simple instrument de musique, sans coeur ni conscience, suffit à y jouer son rôle. Le culte tel que le monde le conçoit est un ensemble de formes propres à agir sur les sentiments, mais ne différant pas finalement des pratiques de l'idolâtrie. À la vérité, c'est ce que l'apôtre discernait chez les Galates (chap. 4) lorsqu'ils reprenaient les formes juives. Mais, qu'aurait-il pensé et dit de l'état actuel de la chrétienté ? Chose solennelle, cet état progresse de jour en jour et ne cessera pas jusqu'à ce que le Seigneur Jésus soit révélé du ciel, exerçant la vengeance contre ceux qui ne connaissent pas Dieu, et contre ceux qui n'obéissent pas à l'évangile de notre Seigneur Jésus Christ.

2.7.4 [Sauvés pour adorer — le culte n'est pas l'édification]

Eh bien, nous sommes sauvés pour adorer maintenant, oui, pour adorer en esprit et en vérité. Encore faut-il, j'en supplie mes frères, adorer réellement dans la joie de notre coeur et ne pas nous contenter simplement d'en parler. Il semble parfois qu'il en est ainsi quand nous nous assemblons pour adorer le Seigneur. Ce sont plutôt des exhortations ou des prières concernant le culte que l'adoration réelle. Bien-aimés, parler du culte ce n'est pas rendre culte. Nous ne nous réunissons pas en un tel moment pour exposer le sujet ou y insister avec force, chose qui peut être parfaitement convenable en une autre occasion. Si nous sommes réunis pour adorer, que chacun réalise qu'il est dans la présence du Seigneur pour le célébrer, l'exalter et se réjouir en lui. Le culte chrétien est l'effusion devant Dieu de coeurs qui ont trouvé, par le Saint Esprit, leur joie et leur satisfaction dans le Fils et dans le Père. Le coeur dont tous les besoins ont été pleinement satisfaits dans le Christ désire louer, et ne peut que louer, en communion avec tous ceux qui sont bénis de la même manière. N'a-t-il pas trouvé un objet, le Christ, celui que Dieu lui a donné présentement dans un monde tel que celui-ci ? Il refuse de s'associer avec les éléments d'un système ignorant de la grâce ou même du péché, étranger par conséquent à la communion avec le Fils et avec le Père. Il sent le besoin d'être conduit dans le culte par la volonté de Dieu qui a envoyé le Saint Esprit du ciel ici-bas pour en être la puissance. Et quel chrétien, sachant qu'il existe une telle puissance pour bien conduire les enfants de Dieu dans le culte, pourrait se contenter de quelque autre conducteur que le Saint Esprit agissant souverainement dans l'assemblée par le moyen de qui Il veut ? Il en résulte que le culte chrétien a toujours pour son objet central le Fils de Dieu révélant le Père, et suppose nécessairement le don spécial du Saint Esprit comme la puissance en nous pour jouir de Dieu et le célébrer convenablement. Mais seuls peuvent le réaliser les vrais adorateurs qui connaissent le Père. C'est un culte d'une nature inférieure, que d'être simplement occupés de nous-mêmes et les uns des autres et que de nous étendre sans cesse sur nos propres privilèges. L'édification elle-même, toute précieuse qu'elle est, n'est pas le culte : elle a pour objet les saints et non le Père et le Fils. À sa place et à sa manière, elle est admirable, et je ne nie pas que, si nous sommes réellement occupés en adoration du Père de notre Seigneur Jésus, il y aura rafraîchissement et édification. Mais il demeure toujours vrai que le but propre du culte, c'est notre commune louange montant vers Dieu, de même que celui du ministère, c'est la grâce et la vérité de Christ descendant ici-bas, et ainsi édifiant les saints. L'action de grâces elle-même, tout en faisant réellement partie du culte chrétien, me semble en être la forme la plus inférieure. En effet, elle n'est pas tant l'expression de notre joie en Dieu que de notre joie dans ce qu'il nous donne. Sans doute cette dernière est-elle toujours juste, et il est très convenable que nous gardions toujours le sentiment de ce qu'il a fait pour nous et nous a donné. Mais nous qui avons le titre et la position d'enfants, nous sommes si richement bénis comme chrétiens que nous pouvons laisser nos coeurs s'abandonner aux révélations de l'Esprit sur ce que notre Dieu est en Lui-même et ainsi nous réjouir en sa présence. Tout a son temps et sa place, les soins à donner aux âmes et la conduite réelle du Saint Esprit pour l'adoration.

2.7.5 [Distinguer les relations avec Dieu, le Père, Christ — influence sur le culte par l'Esprit]

Une autre chose qui doit être remarquée, c'est que le Sauveur ne parle pas simplement d'adorer «le Père». Il nous dit : «Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité». Le culte chrétien est donc l'opposé d'une religion de formes, mais, bien que spirituel, il n'en est pas moins réel. Il y a des occasions où le Saint Esprit fait que le culte a spécialement Christ pour objet ; et d'autres où le Père est plus particulièrement devant l'assemblée. Parfois aussi c'est la seigneurie ou la grâce de Jésus qui occupent la première place, et d'autres fois encore c'est de notre repos en Dieu lui-même que nos coeurs sont davantage frappés ! Je ne veux pas dire que le culte se caractérise par l'un ou l'autre de ces thèmes exclusivement, mais je dis qu'on peut généralement sentir que tel ou tel des points de vue sous lesquels se présentent les vérités divines a donné au culte son ton et son caractère. Le formalisme naturellement est aveugle à ces différences, et les effacerait. Et certainement, là où le don et la présence du Saint Esprit ne sont pas réalisés, les âmes ne sont pas en état de comprendre ou d'apprécier cela. Certainement aussi tout est parfaite grâce ; et je connais peu de choses qui démontrent mieux combien nous sommes bénis, que le fait de pouvoir non seulement nous réjouir en notre Père, mais aussi nous réjouir en Dieu, nous glorifier en Lui comme il est dit en Romains 5:11. Réconciliés avec lui, et connaissant son amour par le Saint Esprit qui nous a été donné, nous avons notre sujet de gloire en Dieu comme Dieu. Car sa nature même et son caractère moral ont été si parfaitement justifiés et satisfaits dans l'oeuvre du Seigneur Jésus Christ pour nous, que désormais tout en lui peut se déclarer justement pour nous, maintenant et pour toujours. Lui qui hait le mal et en a par sa nature une horreur parfaite, qui ne saurait non plus aucunement l'excuser en nous, a été si absolument glorifié en Christ que son amour peut dorénavant se déployer sans réserve en notre faveur. Et pour notre part nous sommes libres de nous tenir sans cesse devant lui le coeur rempli de joie et débordant de louange. Ce n'est pas qu'il nous épargne la discipline nécessaire. Ne pas la connaître serait une perte et un danger pour nous qui sommes ici-bas, dans nos corps. Aussi en sommes-nous les objets de sa part dans son caractère de Père. Le châtement dont nous sommes visités maintenant vient de notre Père (comp. Hébr. 12 et 1 Pierre 1:17). Incontestablement notre Père est Dieu, mais il est bon de distinguer la nature des relations ; et l'Écriture le fait toujours. Il importe au plus haut point que nous connaissions cette étroite relation de Père qui, comme Jean nous le déclare, caractérise déjà les tout jeunes enfants de la famille de Dieu. Mais il est aussi de la plus haute importance de savoir que c'est le triomphe de la rédemption de nous avoir établis dans la paix avec Dieu comme tel, et de nous amener à nous glorifier en Lui, maintenant que toute sa nature peut se reposer pour nous en Jésus et en nous par Jésus.

Nous pouvons donc à juste titre nous réjouir de ce que ce Dieu est notre Père. Seulement il y a danger de nous limiter à cette vérité et de perdre de vue notre profond et parfait repos en Dieu comme tel (1 Pierre 1:21). Or, je dis que là où le coeur ne s'est pas soumis à la justice de Dieu et ne connaît pas pleinement la profondeur de la rédemption, on rencontre plus de confiance dans la relation de «Père», que dans le fait d'avoir affaire avec «Dieu» ; on n'apprécie pas assez l'oeuvre de Christ, ni peut-être sa gloire. Et comme la foi et l'état du coeur laissent à désirer, cela se trahit aussi par un défaut de liberté et de plénitude à la fois dans le culte et dans la marche pratique ; car toutes ces choses vont ensemble. «C'est pourquoi, recevant un royaume inébranlable, retenons la grâce par laquelle nous servions Dieu d'une manière qui lui soit agréable, avec révérence et avec crainte. Car aussi notre Dieu est un feu consommant» (Hébr. 12:28, 29). Car «aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte. Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre ; car nous n'avons pas ici de cité permanente, mais nous recherchons celle qui est à venir. Offrons donc, par lui, sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom» (Hébr. 13:12 à 15).

Mon but n'est pas de développer ces quelques remarques pratiques concernant le christianisme et le culte en général mais de montrer comment nos bénédictions et nos responsabilités se rattachent au don du Saint Esprit. Cette bénédiction qui résulte de la venue du Fils en humilité et en amour ici-bas, nous est donnée par Lui en vertu de sa gloire et de son humiliation en même temps. Dans le chapitre précédent, la nouvelle naissance est décrite par notre Seigneur comme une nécessité absolue et universelle pour le royaume de Dieu, avant qu'il dise un mot de sa présence dans ce monde, et bien moins encore de la rédemption. Les saints de l'Ancien Testament étaient nés d'eau et de l'Esprit tout aussi bien que ceux du Nouveau Testament ; mais ici nous nous trouvons en présence d'une bénédiction qui attendait la venue de Christ pour être accordée selon la pleine grâce de Dieu. Car véritablement notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ. Elle est liée à la rédemption, mais la rédemption n'est pas introduite directement dans ce passage. Le but de celui-ci est de rapprocher étroitement la gloire de Dieu, tel qu'il nous est connu maintenant, la gloire du Fils malgré son humiliation, et dans son humiliation même, enfin le don de l'Esprit au croyant, qui en a été la conséquence bénie.

3 Méditation 3 — «Des fleuves d'eau vive» — Jean 7:1 à 39

3.1 [Ne pas séparer ce qu'est Christ de ce qu'il fait]

Le sujet qui va nous occuper ne peut être séparé des chapitres précédents. Il se relie aux incidents relatés dans le chapitre 7, et surtout à l'aspect particulier sous lequel le Seigneur s'y présente à nous. C'est d'ailleurs là le secret de toute connaissance de la vérité. L'enseignement divin ne nous est pas dispensé d'une manière sèche et dogmatique, mais avec amour. Il fait partie de ces révélations de Dieu qui ont Christ pour objet primordial, car Dieu veut que Christ soit le centre de toutes choses. Gardons-nous par conséquent de «forcer la vérité» ou de la sortir de la place qu'elle occupe dans les plans divins, et ne séparons jamais ce qu'a fait Christ d'avec ce qu'il est à la gloire de Dieu. Nous ne ferons des progrès qu'à cette condition, même si ces progrès peuvent paraître lents à première vue. Car nous ne pouvons recevoir de bénédictions solides et durables que de Dieu directement. Au lieu d'acquiescer la connaissance par des moyens purement humains, nous recevons la vérité par l'action de la grâce divine, nos coeurs sont formés par la Parole et nous entrons ainsi dans le courant des pensées de Dieu. En examinant à ce point de vue le chapitre que nous venons de lire, nous reconnaissons dans la déclaration du Seigneur Jésus touchant le Saint Esprit un caractère nouveau. Par rapport aux chapitres 3 et 4 de cet Évangile, il y a ici un progrès évident qui dépend comme toujours d'une manifestation plus complète de Christ. Car la connaissance du coeur s'accroît en raison du degré de cette manifestation en même temps qu'augmente la force puisée dans la Parole de Dieu.

3.2 [L'ordre de Jean 1 à 4]

Nous avons observé cette progression dans nos deux premiers entretiens et ici je dois appeler l'attention sur l'ordre admirable observé dans l'Évangile de Jean. Nous y contemplons Christ, la Parole, seul de toute éternité avec Dieu et nous pouvons le suivre jusque dans le royaume à venir, où sa gloire sera pleinement manifestée (chap. 1). Alors il répandra la joie là où régnaient la désolation et la stérilité, et il fera disparaître tout ce qui peut offenser Dieu, par le jugement qu'il exercera là où l'homme avait corrompu et souillé la maison de son Père, savoir à Jérusalem (chap. 2).

Nous sommes ainsi amenés jusqu'au royaume durant lequel Christ établira la gloire de Dieu ici-bas. Et c'est alors que se pose la question : Quel homme pourra avoir part à ce royaume de Dieu ? Le troisième chapitre nous donne la réponse et démontre que, de tout temps, Dieu avait en vue des âmes qu'il préparait pour le royaume à venir. Il révèle la forme sous laquelle cette nouvelle nature est communiquée quand le Fils de Dieu Lui-même est manifesté. Il n'est pas un des attributs divins, ni une grâce accordée aux hommes, qui ne resplendisse avec un éclat jusqu'alors inconnu, quand Christ apparaît. Il était la vraie lumière, et, si nombreuses et précieuses qu'aient été les bénédictions goûtées avant sa venue, le seul contact avec la lumière de Christ les revêt d'une forme nouvelle. Forme riche, harmonieuse et bénie, qui, sans rien changer à la substance de la vérité déjà révélée, la transforme et l'illumine. Dès le commencement, tous les saints de Dieu participaient nécessairement de cette nouvelle et divine nature capable d'entrer en communion avec Dieu. Mais maintenant ils savent qu'elle n'est autre que la Vie Éternelle, leur portion actuelle dans son Fils.

Mais il y a plus encore ! Le chapitre 4 nous a montré le Fils de Dieu abaissé, donnant le Saint Esprit ; non pas seulement une nouvelle naissance qui provient du Saint Esprit, mais le Saint Esprit Lui-même pour être en nous une puissance de communion avec le Père et le Fils. Le Christ, celui qui avait été annoncé, était rejeté, et c'est pourquoi les anciennes promesses faisaient place à des révélations touchant l'indicible et éternelle gloire de sa Personne. Ainsi cette réjection avait pour résultat de faire ressortir toute la gloire du Fils de Dieu, mais du Fils de Dieu manifesté sur la terre dans sa grâce parfaite. Il ne s'agit pas ici de quelque important docteur juif venant à Jésus, mais du Seigneur de gloire allant au-devant d'une pauvre pécheresse samaritaine et développant un sujet d'une grâce ineffable : le don du Saint Esprit, par lequel le croyant peut entrer dès maintenant en communion avec le Père et son Fils Jésus Christ. L'homme est souillé, mort dans ses péchés, et par sa nature incapable d'hériter du royaume de Dieu ; il faut pour cela une nouvelle naissance et il en a toujours été ainsi ; mais nous avons un privilège transcendant qui va bien au-delà de ce royaume, et dont rien ne nous sépare. Pourquoi Dieu fait-il cette extraordinaire révélation ? Parce qu'il veut honorer son Fils rejeté par Israël. Il faut que toutes choses soient soumises au Fils, et rien n'est trop grand pour être donné par Lui. La venue du Fils dans l'abaissement était une raison de plus pour hâter ce don du Saint Esprit. C'est pourquoi, percevant la gloire du Fils, notre coeur peut savourer l'amour du Père par la puissance du Saint Esprit que Jésus donne. C'est pourquoi aussi ce bienfait inestimable est la source de tout culte réel. Les choses anciennes naguère ordonnées de Dieu sont mises de côté ainsi que la «dévotion volontaire» de l'homme.

3.3 [Jean 6 et 7 — Le règne de Christ précédé par sa mort]

Nous abordons maintenant un sujet tout différent (chap. 7). Le Seigneur Jésus ne veut plus demeurer en Judée, parce que les Juifs cherchent à le faire mourir. Le peuple, aussi bien que ses chefs, est jaloux de lui. Leur haine est arrivée à son comble, et ils n'attendent pour la satisfaire qu'une occasion favorable. Autant que cela dépend d'eux, ils veulent éteindre cette lumière de Dieu, et seul l'accomplissement de ce dessein pourra les contenter. Comme la fête des Tabernacles était proche, ses frères le pressent de se rendre en Judée pour montrer ses oeuvres miraculeuses. Le Seigneur Jésus avait été peu à peu chassé de Jérusalem, cette cité qui était un centre de grandeur et détenait orgueilleusement un monopole religieux parmi les Juifs. C'était en Galilée qu'il avait fait le plus grand nombre de ses miracles, et il semblait impossible à ses frères qu'un homme capable d'opérer ces prodiges ne cherche pas la publicité. «Si tu fais ces choses, montre-toi au monde toi-même».

Mais qu'avait été l'enseignement de Jésus au chapitre précédent ? Il avait frappé à la racine toutes ces espérances en refusant d'être fait roi par les Juifs (v. 15). Le Seigneur leur avait fait du bien en multipliant les pains ; et il se peut que ce miracle leur ait rappelé l'attente du Messie d'après le Psaume 132, verset 15. Ils désiraient hâter l'établissement du royaume, car certainement le Roi était parmi eux. Le Seigneur y répond par un refus absolu, et lorsque le peuple persiste à s'adresser à Lui, il se sert du miracle qu'il vient d'accomplir pour montrer le but de sa mission, qui dans cet Évangile n'est pas d'être reçu comme le Christ. Il va sans dire que dès le

commencement Dieu savait que les Juifs rejetteraient le Messie, et les prophètes l'avaient clairement prédit. L'offre fut faite et l'homme ainsi mis à l'épreuve ; mais si l'homme faillit, Dieu y trouva l'occasion de faire de plus grandes choses. Ce n'est pas que Jésus n'ait pas donné les preuves les plus convaincantes qu'il était le Messie. Mais l'Évangile de Jean le considère dans sa nature divine et dans sa gloire éternelle et essentielle. Il était le Rejeté. Des desseins d'une portée plus profonde s'accomplissaient alors, savoir, la rédemption par son sang.

Tous les éléments voulos paraissent réunis si l'on regarde aux circonstances extérieures : le vrai Roi, le vrai peuple, le vrai pays. Que manque-t-il donc ? Dieu n'est pas dans les pensées des Juifs, et le péché n'a pas été jugé en sa présence. Jésus au contraire ne cherche que la volonté et la gloire de Celui qui l'a envoyé. C'est pourquoi l'établissement prématuré du royaume aurait été une offense à Dieu. Jésus ne peut accepter le royaume avec l'homme dans son péché et sans que l'honneur de Dieu soit sauvegardé. Aussi le point capital du discours de notre Seigneur est-il celui-ci : qu'au lieu de s'élever pour prendre possession du royaume, il est descendu pour faire la volonté de Celui qui l'a envoyé. Et cette volonté est de sauver, de recevoir tous ceux qui viennent à lui. Car il ne vient pas ici-bas pour faire sa propre volonté, ni pour choisir les personnes qui lui sont agréables. C'est une question de vie éternelle et de résurrection au dernier jour. Après ces vérités étonnantes, Jésus en exprime une autre plus extraordinaire encore. Il était venu afin de donner sa vie pour le monde ; et à moins de «manger sa chair et de boire son sang», on ne pouvait avoir la vie. C'est donc le Fils de l'homme apparaissant dans l'abaissement et dans la souffrance qui prend la place du Roi que les Juifs attendaient, et qui devait amener avec lui la prospérité, l'abondance et le bien-être ici-bas.

Remarquons qu'en Jean 5 Jésus est considéré comme le Fils de Dieu travaillant de concert avec le Père pour donner la vie aux hommes. Ceux qui ne voudront pas recevoir Jésus trouveront en lui leur juge, car il est aussi le Fils de l'homme auquel le Père remet tout jugement. En Jean 6 nous avons une vérité plus profonde encore. Le Seigneur n'est plus considéré comme juge, mais comme Fils de l'homme venant mourir, donner sa chair à manger et son sang à boire. Merveilleuse manifestation de l'amour de Christ qui se montre divin au moment même où son humanité est le plus clairement manifestée. Quel autre que lui est venu mourir ? Toute cette gloire royale du Messie si longtemps attendue disparaît et s'efface pour la mort, parce qu'il faut avant tout que Dieu soit exalté, que le péché soit jugé, et que l'homme puisse être béni selon les desseins de Dieu. À cette condition seulement nous réalisons la communion avec Christ lui-même dans son amour et dans son renoncement. Ces paroles «manger la chair» de Jésus et «boire son sang» impliquent non seulement son sacrifice offert mais encore la communion de sa mort, la reconnaissance de cette sentence de mort qui en est le résultat et qui pèse sur tout ici-bas, car même la gloire du Messie s'éclipse pour un temps. Nous savons que cette gloire sera bientôt manifestée et que le règne de Jésus sera fécond en bénédictions, étant fondé sur des bases immuables, mais maintenant c'est la mort qui est devant Jésus, et c'est ce fait avec les résultats qui en découlent qu'il expose à la multitude. La mort du Christ, le Fils de l'Homme, nous ayant donc été présentée comme la base de toute communion véritable avec ceux qui sont à lui, nous avons au chapitre 7 la fête des Tabernacles qui était une figure de la glorieuse perspective de la promesse de Dieu.

Les frères du Seigneur le pressent de se faire connaître. Il leur semblait que le moment favorable était arrivé. Le Seigneur énonce cette solennelle vérité que «leur temps était toujours prêt». Ils étaient du monde, ils parlaient le langage du monde, et le monde les écoutait ; mais quant à lui son temps n'était pas encore venu. Quelle grâce infinie nous découvrons dans ces paroles : «mon temps n'est pas encore venu», si nous nous rendons compte de la gloire de Celui qui les a prononcées, lui qui a créé le monde, et qui, héritier légitime de toutes les promesses, a le droit de tout prendre, de tout posséder ! Et aussi quelle condamnation du pécheur dans ces mots : «votre temps est toujours prêt» ! Quelle sentence de mort portée sur toutes les notions humaines, car le temps de l'homme c'est le présent, et par conséquent il est toujours prêt ! Sa principale préoccupation consiste à s'exalter lui-même. C'est en fait le mobile de toutes ses activités. En contraste, ce qui doit nous faire admirer le plus la voie du Seigneur, c'est que sa puissance n'est ici pas en question. Ses frères «ne croyaient pas en lui» mais ils ne doutaient pas de cette puissance. Admettre que Jésus était capable de faire ce qu'il voulait n'était pas de la foi. Au contraire, l'incrédulité de ces hommes se trahissait de bien des manières. Ils n'avaient aucun sentiment de ce qui est dû à Dieu, aucune intelligence de sa gloire, aucune notion juste de la condition de l'homme. Ils ignoraient tout de la grâce qui était en Jésus, ou de la contradiction qui existait entre lui et tout ce qui l'entourait. Mais Celui qui possédait toute puissance pour changer en un clin d'oeil la face des choses attend l'heure convenable. Son temps n'était pas encore pleinement venu. Ses frères montent à la fête, et nous voyons là se manifester les pensées des hommes quant à Jésus, puis les Juifs montrer leur incrédulité. Ils murmurent, ils raisonnent, mais leurs pensées sont celles d'hommes qui n'ont aucune connaissance de Dieu. L'intelligence naturelle est totalement incapable de s'élever jusqu'à l'amour de Dieu. Les idées humaines sont aussi impuissantes que l'être qui les conçoit, et elles portent l'empreinte de la sécheresse et de la mort. En Jésus demeurait toute la puissance, mais aussi quelque chose d'incomparablement plus précieux encore : un amour divin. Il vint dans la pleine prescience de l'humiliation suprême qui l'attendait, et quand les hommes cherchèrent à le faire mourir, son esprit sonda toutes les profondeurs de ce qu'il devait endurer. Rien ne pouvait le prendre au dépourvu ; tout était mesuré, tout était prévu ; malgré cela Jésus ne hâta pas le dénouement. Il s'attend à Dieu avec calme et sérénité. Il ne court pas au-devant des événements qui doivent faire éclater le danger qui le menace et consommer la ruine de l'homme. Ce n'est pas non plus du mépris qu'il éprouve pour ce que le monde veut faire. Car, hélas ! il s'agissait du triomphe éphémère de Satan et de la plus insigne de toutes les folies de l'homme, lequel supposait qu'on pouvait se défaire ainsi de Celui qui jetait le trouble partout ici-bas. Mais l'amour, Dieu Lui-même qui est amour, est dans toutes les pensées et les sentiments de Jésus. C'est pourquoi il attend que la fête soit commencée, et alors, coûte que coûte, il s'y présente.

Il commence par annoncer son prochain départ (v. 33 à 36), ce qui, en rapport avec notre sujet, a une grande importance. En effet, le don du Saint Esprit suppose la mort du Seigneur Jésus et son départ pour le lieu où l'homme ne pouvait le suivre. C'est pourquoi «en la dernière journée», la grande journée de cette fête qui était la dernière de l'année parmi les Juifs, Jésus se tint là, et cria, disant : «Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive».

3.4 [Le sens de la fête des Tabernacles]

Occupons-nous un instant de la signification de cette fête. Elle avait été instituée pour commémorer le fait que le peuple de Dieu, après avoir séjourné dans le désert, était maintenant introduit dans la terre promise. Cette fête avait lieu après la moisson et la vendange, les séjours préfiguraient deux aspects du jugement de Dieu. Un premier jugement sépare les bons des mauvais : c'est la moisson. Ensuite vient la vendange, autre jugement terrible et inexorable, qui atteint tout ce qui est impie et rebelle envers Dieu. Dieu montrait ainsi à son peuple quand et comment il pouvait compter sur la délivrance. Attendre la gloire avant l'exécution du jugement était une folie. Il est nécessaire que le jugement ait son libre cours avant que la gloire ne resplendisse. Mais cette fête des Tabernacles ne ressemblait pas aux autres fêtes juives. Elle offrait une particularité qui mérite notre attention, savoir qu'elle n'était pas limitée à sept jours, division ordinaire du cours du temps ici-bas. Il s'y ajoutait un jour surnuméraire, en plus de la semaine entière qui marque le cycle habituel de la vie humaine. Ce n'était pas le sabbat, figure de ce temps de repos béni vers lequel, d'après la Parole, se tournent les conseils de Dieu concernant Israël et la terre (bien que le Seigneur ne perde jamais de vue dans ses desseins et dans sa pensée le

repos qui reste pour le peuple de Dieu). Ce n'est pas au septième, mais au huitième jour que Jésus se montre, le jour, non de l'amour créateur, mais de la gloire de la résurrection. «Jésus se tint là et cria, disant : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive».

3.5 [Un Christ glorieux introduit le don du Saint Esprit]

Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de la vie conférée par l'Esprit de Dieu, ni davantage de la communion qu'il nous permet de réaliser avec Jésus le Fils de Dieu. Le point que le Seigneur met en évidence dans tous les détails de ce chapitre est celui-ci : la gloire qui lui appartient dès maintenant dans le ciel détermine l'introduction immédiate ici-bas du Saint Esprit répandu sur tout croyant, comme un fleuve irrésistible et abondant en bénédiction. C'est là quelque chose de tout nouveau. Seule la mort de Jésus pouvait avoir une telle conséquence. Quel témoignage Dieu rend ainsi à la valeur de l'insondable abaissement où descendit son Fils !

L'amour du Fils se complaît dans le don gratuit du Saint Esprit au croyant, afin que celui-ci puisse jouir de la communion avec le Père et le Fils. Et sans ce don ineffable, qui pourrait comprendre l'amour de Christ ou apprécier la majesté de sa Personne ? Prétendre entrer en communion avec le Fils par notre propre capacité serait nous placer sur le même niveau que lui, car même la nouvelle nature que nous avons reçue ne peut y prétendre. C'est au Saint Esprit seul qu'il appartient d'établir ce lien.

Ici, en Jean 7, Jésus n'est pas présenté en sa qualité de Fils de Dieu, mais comme le Fils de l'homme, celui qui, ayant été rejeté, devait mourir, mais ressusciter des morts, puis être glorifié dans les cieux. Et remarquez que ceci se passe avant l'exécution du jugement de Dieu, avant qu'un seul châtiment ne tombe sur l'homme, qu'il s'agisse de prendre à lui les sauvés en laissant les perdus, ou d'exercer une vengeance inflexible sur les religions de convention qu'il a en abomination. Mais avant ces actes judiciaires de la part de Dieu, le Fils de l'homme quitte cette terre, qui demeure dans une parfaite insouciance. Il monte au ciel, et, de ce ciel où il a pris place, il envoie le Saint Esprit pour constituer le lien divin entre l'homme ici-bas et l'Homme glorifié à la droite de Dieu. C'est ainsi que le coeur trouve ses délices par la puissance de l'Esprit, d'abord en se réjouissant de l'élévation du Sauveur, ensuite en rendant son témoignage au près et au loin : Voilà Celui que je possède et que je sais être ma vie. Il est mort sur la croix pour me racheter et me nettoyer de mes souillures. Et maintenant il a rompu avec cette scène terrestre, ayant été rejeté par le peuple même qui aurait dû le recevoir. Les promesses pour ici-bas ont été différées pour un temps ; mais celui qui en est le centre, l'objet et l'auteur en même temps que le Oui et l'Amen, attend le jour où elles seront pleinement accomplies ; car ce que Dieu a garanti ne peut ni changer ni faillir. La ruine de l'homme a été consommée dans la croix de Jésus. Mais Dieu se sert de l'intervalle qui sépare sa mort de l'accomplissement des promesses pour introduire un état de choses incomparablement plus élevé. Au lieu de Christ, le Fils de l'homme établissant son règne universel ; au lieu de la manifestation d'une gloire terrestre, un ordre de choses est introduit auquel l'homme n'aurait jamais songé. Jésus envoie le Saint Esprit du ciel pour faire connaître d'avance aux siens le séjour qui leur est destiné, de manière qu'ils apprennent dès maintenant à s'y habituer, si je puis ainsi parler. Il me fait don du Saint Esprit qui connaît si bien ce séjour de gloire, afin qu'il puisse élever toutes les pensées, toutes les aspirations, toutes les affections de mon coeur vers Celui qui m'y attend.

3.6 [Jean 7:37-39 — Des fleuves d'eau vive pour la soif du désert — L'avant-goût de la force et de la joie du ciel]

«Si quelqu'un a soif...» : cette invitation suppose d'abord que l'homme reconnaît le dénuement de son âme et se place au point de vue de Dieu. Il reçoit alors en Christ la réponse à tous ses besoins réels. Il ne s'agit pas de ce que feront les autres ; on vient à Christ pour soi-même, et il répond lui-même aux besoins individuels.

Rien n'est plus dangereux que les théories appliquées aux vérités de la Parole. Soyons sur nos gardes ! Ce sont nos âmes plus que notre intelligence qu'il nous faut satisfaire. Toutefois, si c'est avec sincérité que nous avons été amenés à Dieu, ne craignons pas de sonder les précieuses vérités divines.

Car si Dieu produit le sentiment de ces besoins, c'est afin de les satisfaire dans sa grâce infinie : «... qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Celui qui croit en moi, selon ce qu'a dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre». Ainsi l'âme qui a soif se désaltère, et trouve sa joie dans tout ce qu'accorde le Saint Esprit. Mais il y a plus encore, car Christ est maintenant ressuscité d'entre les morts et glorifié dans les cieux d'où il est la source de la puissance. Cette puissance, celle de l'Esprit, triomphe de tous les obstacles. Le monde reste sans doute un désert aride et désolé — mais cela ne rend que plus merveilleux ce Don ineffable. La scène terrestre n'est pas changée ; l'iniquité de l'homme subsiste ; l'inimitié du monde contre Dieu n'est nullement atténuée, au contraire elle a été pleinement prouvée par la mort de Christ. Eh bien, c'est au milieu d'un tel état de choses que le Saint Esprit est donné pour être non seulement une source de vie pour le croyant, mais des fleuves d'eau vive qui se répandront sur tous ceux qui l'entourent. Que les voies de Dieu sont admirables ! Comme il fait face d'une manière digne de sa gloire au mal qui est dans le monde, et remédie au triomphe apparent de Satan ! L'adversaire n'est jamais aussi complètement vaincu que lorsqu'il semble être arrivé à ses fins. La défaite apparente du Fils de l'homme était précisément le moyen par lequel il devait accomplir l'oeuvre de la rédemption, et par là prendre une position nouvelle. Dès lors il établit un lien entre le croyant et Lui-même par le Saint Esprit envoyé des cieux et se répandant en fleuves d'eau vive pour rafraîchir un monde aride et désert.

Permettez que je vous adresse quelques questions solennelles : Comment Jésus vous apparaît-il, et quelles sont vos relations avec lui maintenant qu'il est dans le ciel ? N'avez-vous rien de plus que l'espoir d'y être vous aussi un jour ? Assurément, c'est là une espérance aussi précieuse qu'elle est certaine ; et plus encore, de savoir que nous serons avec lui éternellement. Mais est-ce simplement une espérance ? N'y a-t-il pas dès maintenant une part pour le coeur, une puissance actuelle nous unissant à Jésus là où il se trouve ? Il me semble que c'est ce que le Seigneur voulait révéler aux siens. Il ne veut pas que nous nous contentions de désirer avec ardeur le jour de la gloire ; il veut en donner à nos coeurs l'avant-goût, et nous procurer dès à présent la force et la joie du ciel. Il veut que nous traversions le monde, non seulement comme ceux qui reçoivent, mais aussi comme ceux qui donnent selon la riche miséricorde de Dieu. Les croyants qui sont venus à Christ dans leur dénuement, et ont bu l'eau vive alors que tout en eux n'était que lassitude et tourment, ont reconnu que Jésus les avait comblés des vraies richesses, bien qu'il ait quitté ce monde et que leur position soit de plus en plus précaire et isolée. Ainsi la part actuelle des croyants offre un contraste frappant avec tout ce que les saints de l'Ancien Testament connaissaient ou attendaient ici-bas. Écoutez par exemple les soupirs et les aspirations des Psaumes. Étudiez les prophéties de Jérémie, d'Ézéchiël ou tout autre : la condition de ces écrivains sacrés est-elle la même que celle des disciples ? Ce n'est pas certes qu'ils ne fussent pas bénis ou honorés de Dieu. Mais ces saints de Dieu, malgré leurs visions ineffables de l'avenir, ne jouissaient pas quant au présent de cette puissance d'adoration et de témoignage.

Incontestablement les souffrances des chrétiens peuvent être plus poignantes encore que celles de Jérémie ou d'Ézéchiël, car l'Homme de douleurs, l'affligé des affligés, n'épargne pas aux siens cette association avec lui. Mais nous ne jouirons pleinement de Christ et de notre union avec lui que dans la mesure où le peuple de Dieu sera rejeté par le monde, où nous serons les objets d'un mépris inconnu dans les anciens temps, car aucun Juif n'a eu à subir ce qui assaille aujourd'hui le chrétien. Et plus on prend la place qui convient au chrétien, c'est-à-dire la place de Christ (car après tout le christianisme n'est autre chose que notre association par le Saint Esprit avec Christ), autrement dit plus on est uni à Christ par la puissance de l'Esprit, plus on est rejeté par le monde.

Mais d'un autre côté, quelle gloire, quelle joie, quelle bénédiction sont notre part dans une telle position ! Pourquoi les chrétiens sont-ils si souvent découragés et oublieux des liens qui les attachent au ciel ? Pourquoi ne trouve-t-on pas chez eux cette joie abondante qui a sa source à la fois dans Celui auquel ils appartiennent, et dans leur position céleste ? Parce que, n'ayant pas appris à contempler le ciel par l'Esprit, ils ne regardent pas la terre comme un désert, bien que les fleuves d'eau vive puissent découler d'eux. Ils oublient ce que Jésus leur a donné ; ils considèrent la terre comme un lieu désirable. Pourquoi, se disent-ils, Christ ne serait-il pas exalté maintenant ici-bas ? Pourquoi n'aurions-nous pas, lui et nous, un nom glorieux dès à présent ? Pourquoi ? Parce que son heure n'est pas encore venue, ni la nôtre non plus, étant donné que nous sommes un avec lui. L'heure de l'homme signifiait un entier mépris pour Christ. Le rejet et la mort furent sa part. La nôtre est de n'être rien, d'être méprisés, haïs des hommes comme il l'a été. Telle fut la portion de Christ sur la terre, et assurément nul ne peut l'éprouver comme lui, mais du moins pouvons-nous par sa grâce nous attacher fortement à lui, et prendre ainsi dans une certaine mesure notre part de son opprobre.

C'est pour cela que le Saint Esprit nous a été donné. Voyez la force de cette expression : «des fleuves d'eau vive». La puissance du Saint Esprit remplit le cœur du racheté de la gloire dans laquelle Christ est maintenant. Quelle puissance peut mieux convenir au désert qui nous entoure dans toute son aridité et sa stérilité, sans une seule source où puiser, sans un point verdoyant où reposer notre regard, sans le moindre abri pour nos âmes ? Quand le sentiment du vide de ce monde a pénétré notre cœur, l'Esprit prépare et fortifie notre âme selon Dieu.

3.7 [Différence entre l'eau jaillissante (Jean 4) et les fleuves d'eau vive (Jean 7)]

Dans Jean 4 nous avons trouvé le Saint Esprit mettant le croyant en rapport avec le Fils et le Père, ce qui le place sur le terrain du culte véritable. Quelle est donc la bénédiction nouvelle et spéciale qui est promise ici ? Elle s'applique plutôt au service qu'au culte, car l'expression «des fleuves d'eau vive couleront de son ventre» suggère la pensée d'une effusion abondante. Mais elle suppose aussi que, par la grâce, le croyant est élevé dans une atmosphère supérieure à celle du désert qu'il traverse. Le racheté sans cesse rempli de Christ qui le fait jouir de sa paix reçoit la puissance communicative du Saint Esprit. Le ciel devient alors un séjour présent dont la grâce lui a ouvert l'entrée à cause de Christ qui y est déjà. Ainsi le Saint Esprit unit si étroitement le croyant au Seigneur Jésus, que tout ce que le monde peut lui présenter ne lui semble plus qu'un hochet misérable. En contrepartie cet Esprit lui révèle d'inépuisables richesses, telles que le cœur de l'homme ne saurait les imaginer. Et nous reconnaissons que, s'il nous est donné de nous les approprier, c'est uniquement par la grâce du Sauveur. En somme, ce qui nous est présenté dans ce passage n'est pas tant l'Esprit du Fils nous donnant de nous réjouir dans sa Personne et dans sa grâce aussi bien que dans l'amour du Père, c'est plutôt la puissance du Saint Esprit dépeinte par Celui qui est maintenant élevé dans la gloire afin de nous donner l'assurance que cette gloire est nôtre en lui, et de nous remplir tellement de sa plénitude que nous soyons en mesure de communiquer des bénédictions à autrui.

Bien que le sujet ne soit pas identique, il me semble que la différence que nous trouvons dans 1 Pierre 2, entre la sainte sacrificature (v. 5) et la sacrificature royale (v. 9), peut jeter quelque lumière sur le passage que nous étudions. Quelles sont les fonctions de la «sainte sacrificature» dont nous sommes revêtus ? Offrir des sacrifices spirituels. Ainsi consacrés, nous nous approchons de Dieu pour accomplir un service en rapport avec le culte du Seigneur. D'autre part nous sommes appelés une «sacrificature royale», et alors il n'est plus question de sacrifier à Dieu les louanges et les actions de grâces, mais d'annoncer les vertus de Celui qui nous a appelés des ténébres à sa merveilleuse lumière. De sorte que l'une de ces sacrificatures s'exerce en louant Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, tandis que l'autre a pour objet de manifester parmi les hommes l'excellence de ce Nom béni. Que le chrétien ne perde jamais de vue la dignité de cette vocation. Pour lui, chercher la gloire terrestre c'est en réalité s'avilir.

3.8 [Vie professionnelle et témoignage rendu à Christ]

La plupart des chrétiens pendant le cours de leur pèlerinage ici-bas sont dans l'obligation de gagner le pain quotidien pour eux et pour leurs familles. Et cela est bon, car peu d'entre nous seraient capables de supporter qu'il en fût autrement. Mais pourquoi ce travail nécessaire m'empêcherait-il de rendre un témoignage vivant d'amour et de fidélité à notre adorable Sauveur ? Toutefois pour le croyant ce travail est un gagne-pain, rien de plus. Aussitôt qu'on veut y attacher l'importance d'une vocation ou en retirer quelque honneur aux regards des hommes, le témoignage rendu à la gloire de Christ devient impossible. Nul doute que la grâce de Dieu ne puisse appeler des individus activement engagés dans des professions honorables selon le monde. Nous avons connu des hommes ainsi appelés de Dieu au moment même où ils entraient dans une de ces carrières chères au cœur naturel, et nous en avons vu quelques-uns faire preuve ensuite d'une grande simplicité de cœur. Nous ne disons pas qu'on ait tort de suivre ce genre de profession ; mais au nom de la gloire céleste de Christ, nous condamnons l'esprit dans lequel tout ce qui appartient au monde est organisé, et nous mettons en garde les enfants de Dieu contre la vaine gloire des hommes, contre le désir des grandeurs terrestres, contre la recherche de la bonne opinion du monde. L'heure de Christ n'était pas venue ; la nôtre ne l'est pas non plus. Si nous lui appartenons, nous n'avons que faire de la gloire de ce monde. Soyons convaincus que ces honneurs-là sont un déshonneur pour l'enfant de Dieu. Peu importent les biens que le monde nous offre ; quel besoin en avons-nous ? Toutes choses sont à nous. Nous jugerons le monde et même les anges. Au reste nous savons que les choses terrestres portent souvent l'empreinte de leur futilité et que les sages de ce monde admettent que le plaisir consiste plutôt à poursuivre qu'à atteindre l'objet de nos désirs.

Permettez-moi donc d'insister sur l'importance pour le chrétien (qu'il s'agisse de lui ou des siens) de se tenir constamment sur ses gardes quant au monde, le regard attaché sur Christ dans le ciel. Loin de moi la pensée que le christianisme impose à tous les croyants une uniformité d'occupations. La foi ne se manifeste pas nécessairement par l'abandon d'une profession, si l'on peut y demeurer avec Dieu, ou par la recherche d'un état qui soit en dehors de nos aptitudes. Ce n'est pas de la foi, mais un coupable dérèglement d'esprit. En vérité un seul mobile est digne d'un chrétien, c'est de tout faire en vue du Seigneur, que notre occupation journalière consiste à rédiger des actes notariés ou à réparer des souliers. Et si nous savons que nous accomplissons la volonté de Dieu, nous pouvons tout faire avec une bonne conscience et un cœur joyeux. Ce qui perd le chrétien, c'est d'oublier qu'il est sur la terre pour faire la volonté de Dieu et pour être un fidèle témoin d'un Christ rejeté par le monde, mais glorifié dans le ciel.

À l'inverse, quelle est l'ambition de l'homme du monde ? C'est de faire son chemin, d'accomplir quelque chose de grand. Et ce qu'il a pu acquérir aujourd'hui devient un marchepied pour obtenir demain de nouveaux honneurs. Il est naturel peut-être de souhaiter avoir une position plus brillante ou plus facile ; mais est-ce compatible avec l'attachement du cœur à Christ ? N'est-ce pas plutôt le signe qu'on lui préfère le premier Adam ? Toute la question est là. Si mon cœur appartient au second Adam, ne dois-je pas le montrer dans ma vie de chaque jour ? Ne faut-il honorer Christ que le dimanche ? Ce ne serait pas là assurément la loyauté que nous devons à notre Chef. Peut-être avez-vous été amenés par la grâce de Dieu à la connaissance de son amour pendant que vous occupiez une position regardée par le monde comme basse et méprisable ? Si vous pouvez demeurer avec Dieu en conservant cette position, quelle admirable occasion vous aurez alors d'exercer votre foi, une foi qui apprécie tout en fonction d'un Christ dans la gloire ! Il vous appartiendra en sondant la Parole de déterminer dans quelle mesure il vous sera possible d'honorer Dieu là où vous êtes. Car nous devons être ses épîtres lues et connues de tous les hommes. Et n'est-ce pas ainsi que par sa grâce des fleuves d'eau vive couleront

de nous ? Nous ne manifestons nullement Christ quand nous étreignons avec force les biens que nous possédons, quand nous maintenons rigoureusement nos droits, quelques fondés qu'ils puissent être selon le monde ; quand nous résistons avec raideur à tout empiétement qui nous semble injuste. De même l'esprit de Christ n'est pas manifesté par un chrétien de condition dite inférieure qui profite avec avidité de toutes les occasions d'avancement qui peuvent se présenter. Que votre condition soit élevée ou modeste, l'occasion ne vous manquera pas de montrer ce que vous pensez de Christ.

La parole de Dieu seule peut nous diriger d'une manière infaillible, car notre propre sagesse n'est que folie. La volonté du Seigneur est tout. Il faut que la conscience chrétienne reconnaisse que, quelle que soit la position du croyant, chacun de nous peut faire la volonté de Dieu, peut être son serviteur, peut manifester que nous l'estimons infiniment au-dessus du monde. La bénédiction pour moi consiste à être satisfait du service que le Seigneur me donne à faire, quel qu'il soit. Quant aux circonstances qui doivent le glorifier, et qui conviennent à son serviteur, c'est à lui à en juger. Je les regarde simplement comme autant de moyens de publier ses louanges. Pour ce qui concerne ma profession, qu'elle soit honorée ou méprisée par les hommes, elle ne doit être pour moi qu'un gagne-pain. Ce point de vue n'est pas celui du monde. Traiter une profession honorable de gagne-pain ? Oui assurément ; un Sauveur crucifié ici-bas et élevé dans la gloire fait peu de cas du monde et de ce qui s'y trouve. Prenons un exemple. Je dois travailler comme cordonnier ; ai-je le désir d'être le premier cordonnier de Paris ? Supposez que je sois médecin. Mon ambition m'incite-t-elle à rechercher la plus nombreuse clientèle ? De semblables désirs proviennent-ils de Christ, et est-ce ainsi que nous honorons Jésus glorifié ? Est-ce de sa main que j'accepte mon travail, et pour lui que je le fais ? Si le Seigneur nous donnait réellement quelque chose à accomplir pour lui, notre amour s'appliquerait sans aucun doute à le faire le mieux possible. Loin de nous la pensée que les chrétiens doivent être négligents ou insouciant dans la manière de vaquer à leur occupation. Mais ce qu'il faut pour la foi, c'est la ferme conviction que Christ est le but de notre travail, que celui-ci soit important ou humble.

C'est ainsi que nous manifestons, même dans notre vie journalière, que nous ne vivons pas pour nous-mêmes en ce monde mais pour Celui qui est mort et qui est ressuscité. Alors nous aurons certainement pour nous la puissance du Saint Esprit. Précieux témoignage, bien qu'il soit rendu au milieu des choses passagères de ce monde, mais témoignage qui ne passera jamais. Nous ne faisons que traverser un pays étranger. Notre patrie est avec Christ et nous ne sommes que pour peu de jours là où le Seigneur lui-même nous a placés. Nous séjournons ici-bas aussi longtemps qu'il nous appelle à travailler pour lui. Nous campons au commandement de l'Éternel, et au commandement de l'Éternel nous partons (Nombres 9:18). C'est à lui à disposer de nous. Nous sommes au désert, mais, en attendant, au lieu de boire de l'eau d'un rocher, nous avons une source au-dedans de nous d'où découlent des fleuves d'eau vive. C'est la joie de Jésus qui se reproduit ici-bas — la puissance du Saint Esprit qui permet dès à présent au cœur de se réjouir en Celui qui est là-haut. Nous savons que nous lui appartenons, et ainsi les vanités de ce monde sont jugées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire comme l'appât dont se sert Satan pour séduire un monde condamné.

3.9 [Que Christ reste l'objet de nos cœurs]

Bien-aimés, dans quelle mesure nos âmes ont-elles ce but devant elles ? Je désire, par la grâce de Dieu, que les vérités qu'il a placées devant nous ne dégèrent pas en une connaissance stérile. Plus que d'autres chrétiens, nous avons à nous méfier de ce piège. Dieu dans sa miséricorde a réveillé ses enfants en leur rappelant cette vérité, et en ravivant la foi qui a été «une fois enseignée aux saints». C'est là, sans doute, un grand privilège, mais il entraîne avec lui une sérieuse responsabilité et de graves périls. Qui sont ceux qui sont le plus exposés à perdre de vue cette vérité et peut-être à en devenir les adversaires déclarés ? Ceux-là mêmes qui l'ayant connue ont cessé de la réaliser et par conséquent de l'apprécier. Et comment peut-on la réaliser, à moins que Christ et non le moi soit notre premier objet ? Remplacez dans nos cœurs le Seigneur par des préoccupations personnelles touchant notre renommée ou notre bien-être, et aussitôt tout se corrompt jusqu'à la source. Dieu seul sait où s'arrêterait cette folie sans la grâce qui, après nous avoir pris quand il n'y avait pas dans nos cœurs la moindre étincelle d'amour pour Dieu, nous a gardés malgré toute notre misère, et qui peut encore empêcher les funestes conséquences de notre indécision et de notre infidélité. Dieu, qui a toujours Christ en vue et qui veut qu'il soit glorifié en nous, nous laisse assez de liberté d'action et de responsabilité morale pour montrer jusqu'où l'incrédulité peut nous entraîner. Mais il peut relever une âme, et c'est ce qu'il ne manque pas de faire. Puissions-nous toujours compter sur cette grâce pour nous garder aussi bien que pour nous relever. Qu'il nous apprenne à discerner la manière dont il juge les personnes et les choses, et à traiter avec sévérité tout ce qui tend à affaiblir la Parole, ou à abuser de la grâce pour diminuer la gloire du Seigneur Jésus Christ.

Veuille le Seigneur nous rendre humbles et nous maintenir dans l'humilité. Qu'il nous donne de le contempler continuellement dans la gloire, en sorte que tout ce qui est de ce monde soit jugé comme devant subir l'heure de la moisson et celle de la vendange, qui ne sont pas encore accomplies. Mais en attendant, notre joie, elle, est accomplie dans la glorification de Christ et dans le Saint Esprit qui nous a été donné avant cette heure. Nous connaissons Jésus dans la gloire céleste et nous savons qu'il a déjà envoyé le Saint Esprit pour nous faire participer dès maintenant à la richesse de cette gloire. Puissions-nous être ses fidèles témoins, même s'il faut pour cela que nous soyons brisés afin que les fleuves d'eau vive se répandent plus librement à la louange de la grâce et de la gloire de Dieu.

4 Méditation 4 — Le «Paraclet» ou le Consolateur — Jean 14:26 ; 15:26 ; 16:7 à 15

4.1 [Le Saint Esprit, plus qu'une puissance : une personne sur la terre]

Les chapitres que nous abordons maintenant présentent au sujet du Saint Esprit une vérité d'une si grande valeur en elle-même, et aussi d'une telle immensité dans ses conséquences que nous n'aurions pu en aucune manière la déduire des communications précédentes du Seigneur Jésus. Il ne s'agit plus seulement d'une source imprimant son propre caractère à la vie nouvelle donnée au croyant, comme au chapitre 3, ni d'une puissance qui opère intérieurement ou extérieurement, et cela dans le culte (chap. 4) aussi bien que pour le témoignage (chap. 7). Nous sommes ici en présence d'une Personne divine préminente : le Saint Esprit présent sur la terre.

4.2 [Dieu glorifie Jésus à cause de la croix]

Or l'occasion de cette révélation explique une telle différence. Le Seigneur Jésus était sur le point de s'en aller, lui, la personne bénie qui avait appelé à lui les disciples et formé leur cœur pendant son ministère terrestre en leur révélant le Père. La scène allait se terminer par sa mort, dans laquelle Dieu serait infiniment glorifié. Comme il le déclare lui-même : «Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui». Pourquoi nomme-t-il Dieu et non le Père ? Parce que le péché était contre Dieu et devant Dieu ; il était par conséquent impossible que Dieu passe par-dessus. Sa nature morale devait se manifester dans toute sa force et toute son indignation contre le péché. Jésus, le Fils de l'homme, le Christ rejeté, prend le péché sur lui-même, devient responsable pour les iniquités de son peuple et acquiert pour Dieu sur la croix une gloire qu'il n'avait jamais eue auparavant et qu'il est impossible qu'il reçoive jamais une seconde fois. Dieu y fut glorifié, parfaitement et pour toujours. Dès lors et jusque dans l'éternité, Dieu a devant lui

l'oeuvre à la fois grande et précieuse de témoigner sous toutes les formes possibles son appréciation des souffrances infinies dans lesquelles Jésus l'a glorifié. En premier lieu par la résurrection ! Ensuite Jésus, ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, prit sa place à la droite de Dieu dans le ciel. Rien d'autre n'aurait pu être pour lui un témoignage convenable de la valeur de la croix. D'autres résultats seront manifestés en leur temps. Aucune bénédiction passée ni à venir n'aura jamais été donnée qui ne résulte de la croix du Seigneur Jésus. Mais en même temps la croix a si parfaitement et entièrement satisfait la justice, la sainteté, la majesté et l'amour de Dieu — tout son caractère aussi bien que ses affections — qu'il n'a plus maintenant devant lui, pour ce qui concerne Christ et ceux qui le reçoivent, qu'une heureuse tâche : celle de satisfaire pleinement sa propre nature en bénissant selon tout ce qui est en son coeur. Cela seul explique tout ce qu'il fait maintenant. En vertu de cette gloire acquise à la croix, non seulement Dieu place Jésus à sa droite, mais il proclame son évangile, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant — et il l'adresse à toute la création. Dieu est le même Dieu, et pourtant des milliers d'années avaient passé sur ce monde sans qu'il ait jamais fait annoncer aux hommes un pareil message. Il pouvait y avoir occasionnellement de bonnes nouvelles pour Abraham ou pour les enfants d'Israël ; mais jamais auparavant la bonne nouvelle de sa grâce n'avait été envoyée au loin à toute créature. Est-ce à dire que Dieu a commencé alors à être amour ? Certes non ! Ni Jésus Christ, ni sa croix, n'ont jamais produit l'amour en Dieu. Le caractère distinctif de l'amour divin est de n'être ni créé, ni causé, ni mis en action par ce qui est en dehors de lui. L'amour est dans la nature même de Dieu. L'amour y existerait même s'il n'y avait pour lui aucun objet, car ce ne sont pas les objets qui créent l'amour. Toutefois, selon la souveraineté de Dieu, son amour se manifeste, et c'est envers ceux qui sont les plus nécessiteux, les plus déplorablement coupables, les plus éloignés de lui-même, et les plus hostiles. Dieu peut dorénavant déployer son amour ; c'est la croix de Christ qui le justifie quand il le fait. Mais ce n'est pas tout. Jésus disparaît de ce monde. Il fallait qu'il en soit ainsi. Le monde n'atteignait pas à ce que méritait son oeuvre. Tout ce que Dieu aurait pu y accomplir par sa providence, le don du trône de David et même la domination universelle du Fils de l'homme sur toute nation, tribu et langue, n'auraient pas été une récompense suffisante de la part de Dieu pour la croix du Seigneur Jésus. En conséquence, Dieu élève Jésus à sa droite dans une gloire céleste ; et c'est cet événement qui fournit l'occasion des incomparables enseignements de Jean 14.

4.3 [En attendant le retour du Seigneur, le Saint Esprit envoyé par le Père au nom de Jésus : un don digne de l'amour du Seigneur et digne de la croix]

Tout d'abord notre Seigneur présente la certitude de son retour. S'il s'en allait au Père, ce n'était pas que son amour pour ses disciples ait diminué. Il allait leur préparer une place. Aussi sûrement qu'il allait à la maison de son Père, il reviendrait et les prendrait auprès de lui, afin que là où lui serait, ils y soient aussi avec lui. Il leur avait manifesté le Père ici-bas. Ils avaient connu, ou ils auraient dû connaître, non seulement que le Père était en lui, mais que Lui était dans le Père. Il était une personne divine ; il était le Fils. Vérité essentielle, indépendante de son oeuvre ; mais en même temps qui donnait à cette oeuvre une valeur infinie. Maintenant il va plus loin et montre que pendant son absence dans la maison du Père, il fera aux siens un don digne de son amour et digne de la croix — une bénédiction nouvelle surpassant tout ce qui avait jamais été connu par l'homme sur la terre auparavant. Et voici comment il l'introduit : «Si vous m'aimez, dit-il, gardez mes commandements». Il ne voulait pas que leur vie et leurs affections se consomment en inutiles regrets pour son absence ; il désirait par contre qu'ils prouvent leur amour d'une manière réelle et pratique — «gardez mes commandements». Lui, de son côté, prouverait son amour d'une manière parfaitement divine. «Et moi, je prierai le Père, dit-il, et il vous donnera un autre Consolateur, pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous» (v. 15 à 17). Et plus loin il le désigne de manière explicite. Il est «le Consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom» (v. 26). Remarquez ces derniers mots : «enverra en mon nom». Ce n'est pas seulement : «donnera». Pour parler de communiquer simplement de la puissance ou de fournir à l'homme une source divine de bénédiction jaillissant en lui, le verbe donner convient. Tandis qu'«enverra» s'applique à une personne consciente et consentante. «L'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom — dit Jésus — lui, vous enseignera toutes choses et vous rappellera toutes les choses que je vous ai dites».

4.4 [Le Saint Esprit : une personne envoyée, non pas une bénédiction répandue]

Arrêtons-nous quelques moments pour considérer qui est celui que le Père a envoyé au nom du Fils, du Seigneur Jésus. Lorsque l'Esprit Saint nous est présenté en figure comme répandu ou communiqué, il s'agit clairement de montrer la profusion de la bénédiction, la richesse, l'abondance et la prodigalité, si je puis dire, de ce que Dieu le Père donne maintenant pour la gloire de son Fils. Mais si grandes que soient les richesses du don et l'abondance de la grâce, nous avons ici, répétons-le, une pensée entièrement différente. Nous sommes en présence d'une Personne divine et non pas simplement d'une plénitude de bénédiction. Le langage même qu'emploie le Seigneur contribue à souligner cette grande vérité, car il savait qu'elle serait, hélas ! promptement oubliée par l'Église de Dieu.

4.4.1 [Effusions annoncées par l'Écriture]

L'Écriture nous enseigne qu'un temps viendra où les hommes ici-bas recevront une autre effusion de l'Esprit Saint. La pluie de la dernière saison est aussi certaine que celle de la première. Alors s'accomplira le beau type d'Exode 28 : le son des clochettes s'y fait entendre, non pas pendant que le Souverain Sacrificateur est au-dedans du lieu saint mais quand il y pénètre, puis de nouveau quand il en sort. Ainsi, de même qu'un témoignage a été rendu à la Pentecôte quand notre grand Souverain Sacrificateur fut entré dans le saint lieu, il y aura un autre témoignage de l'Esprit Saint, quand le Souverain Sacrificateur sortira pour apparaître «une seconde fois... à salut à ceux qui l'attendent» (Héb. 9:28). Aussi certainement que le son se fit entendre par la puissance de l'Esprit lorsque Jésus est entré dans les cieux, une nouvelle plénitude de la bénédiction de l'Esprit Saint sera répandue sur toute chair quand il en sortira (Joël 2:28 à 32). Mais avec cette différence que cet événement futur ne concernera pas le même corps de croyants qui avait reçu par l'Esprit Saint la première bénédiction de la grâce divine. Comme nous le savons, c'est l'ancien peuple de Dieu qui en sera l'objet. Dieu visitera de nouveau Israël en grâce. Il ne limitera pas, sans doute, la bénédiction à ce peuple. Mais de même qu'il a plu à Dieu maintenant d'appeler ses élus du milieu de toute nation sous le ciel, il en sera ainsi, d'une manière encore plus étendue au temps du second avènement de Christ et de son règne sur la terre.

4.4.2 [Caractère unique de la période chrétienne]

Reconnaissons-le toutefois, ces faits tels qu'ils sont annoncés par les prophètes seraient loin de nous apporter une pleine lumière relativement à l'Esprit de Dieu, aussi le Seigneur lui-même nous en explique-t-il la portée. Il ne s'agit pas simplement d'influences pour le bien de l'âme, ni d'une source jaillissante de la faveur divine, mais maintenant, pour la première et pour la seule fois, la présence personnelle du Saint Esprit est connue sur la terre, oui, l'Esprit Saint effectivement descendu du ciel ici-bas comme fruit de la rédemption et du départ du Seigneur Jésus pour le ciel.

Sans doute, conjointement avec cette présence personnelle, se manifeste une abondante distribution de puissance. Et nous savons aussi que bientôt, lorsque le Seigneur Jésus reviendra du ciel, il se produira une effusion plus grande encore, un déploiement beaucoup plus considérable de la bénédiction de Dieu. Mais où voyons-nous qu'il enverra l'Esprit dans ce temps-là ? Où trouvons-nous le Père envoyant le Consolateur au nom de Christ, le Fils ? À nulle autre période que celle-ci. Selon la parole de Dieu, l'économie chrétienne actuelle constitue l'unique époque et présente les seules circonstances et les seules conditions qui correspondent à la mission de l'Esprit sur la terre.

La clé de ces déclarations du Seigneur réside dans ce fait : la présence du Consolateur. Cette présence personnelle du Saint Esprit, mentionnée ici, est en rapport étroit avec l'absence personnelle de Christ après la rédemption, absence qui en est le fondement. Au contraire, le jour éclatant du Seigneur, ce jour qui vient, sera marqué, non par l'absence de Christ, mais par sa présence ; non par sa séance dans le ciel, mais par sa propre venue pour régner sur la terre ; et à ce jour-là ne se rattache aucune présence personnelle de l'Esprit. Il pourra alors y avoir une manifestation de puissance plus étendue, sinon plus profonde. Mais ce sera un état de choses absolument différent. Et l'une des différences les plus frappantes se trouve dans un fait qu'en passant nous pouvons mentionner ici : à savoir, que, dans ce jour-là, le Saint Esprit n'introduira personne dans le lieu très saint pour adorer. Cette activité qui est la sienne aujourd'hui aura pris fin. Le voile ne sera plus déchiré dans le jour millénial lorsque le règne du Seigneur Jésus Christ sera établi sur la terre.

4.4.3 [Le Saint Esprit pendant le millénium]

Certains peuvent être choqués que nous parlions ainsi d'un retour à un sanctuaire terrestre, à un voile de séparation, et à une sacrificature humaine aussi bien qu'au renouvellement des sacrifices extérieurs. Cependant rien n'est plus certain, si nous reconnaissons l'autorité des Psaumes et des Prophètes. Et quand ce jour viendra et que Dieu reprendra ses relations avec son ancien peuple Israël, il n'y aura plus de Pentecôte parmi les fêtes rétablies. La Pâque et la fête des Tabernacles seront célébrées mais non pas la fête des Semaines. En même temps aura lieu une effusion plus abondante de l'Esprit ; de telle sorte que certains dons extérieurs, communiqués au jour de la Pentecôte et par la suite, sont désignés sous le nom de «miracles (ou puissances) du siècle à venir» (Héb. 6:5). Pourquoi sont-ils ainsi appelés ? Parce qu'ils sont un spécimen actuel de cette énergie qui alors opérera sans entrave et fera connaître au vaste univers la délivrance que le Sauveur a accomplie en faveur de «toutes choses» aussi bien que de ceux qui croient. Les «puissances» conférées de la part du Seigneur par le Saint Esprit sont donc à juste titre appelées «miracles du siècle à venir» — miracles tels que la guérison des malades, des lépreux, la résurrection des morts, la vue rendue aux aveugles, l'usage de leurs membres aux impotents, etc. Ce sont là en effet autant d'expressions de cette puissance qui se déploiera librement et largement dans ce grand jour du règne du Seigneur. Il guérira alors toutes leurs maladies aussi véritablement qu'il pardonnera toutes leurs iniquités. En ce temps-là, il introduira et associera les deux bénédictions. Il est donc clair qu'il s'agit ici d'un état de choses bien différent de ce que nous possédons maintenant.

4.4.4 [Excellence du privilège chrétien]

C'est pourquoi, chers frères et soeurs, nous jouissons actuellement de ce privilège sans égal de la présence ici-bas du Saint Esprit, personne divine. Dieu l'accorde afin de publier l'excellente valeur et le bon plaisir qu'il trouve en l'oeuvre du Seigneur Jésus. Cette oeuvre qui a, sans nul doute, aux yeux de Dieu une valeur éternelle et infinie, comment se fait-il donc que, maintenant plutôt qu'en un autre temps, il en soit fait une estimation aussi extraordinaire et aussi divine ? Je crois qu'en voici la raison : le jour qui vient sera l'accomplissement de la promesse et de la prophétie touchant la bénédiction accordée au peuple de Dieu sur la terre. Ce peuple était terrestre, et, comme tel, les promesses le concernaient dans leur application littérale. C'est pourquoi ce jour sera celui où se réaliseront les promesses que Dieu avait expressément mises devant eux, le jour du peuple terrestre et de la terre (la terre d'Israël spécialement), comme centres de leur accomplissement. Mais Dieu ne s'est jamais limité à l'accomplissement pur et simple de ce qu'il avait promis. Et bien loin d'épuiser les richesses et d'atteindre le fond de la grâce de Dieu en saisissant les promesses, on constate en la sondant de plus en plus profondément que cette divine grâce va toujours au-delà des besoins de l'homme et de la terre elle-même (Rom. 5:20). Eh bien, cette grâce qui n'a jamais été définie dans la prophétie et dont la promesse n'a jamais été la mesure doit être nécessairement proportionnée à la profondeur de la bonté de Dieu lui-même. C'est parce que toutes ses promesses devaient être dépassées que Dieu a gardé par devers lui cette réserve bénie en la cachant «dès les siècles en Dieu» (Éph. 3:9). Et si maintenant le mystère n'est plus caché, c'est parce que dorénavant Dieu peut agir librement à cause de la croix. Il a, à sa droite, Celui qui a été rejeté par le monde. Considérant Christ entré là après avoir achevé l'oeuvre et apportant dans sa présence toute la valeur de la rédemption, Dieu ne se contente plus de donner selon la mesure du besoin d'un peuple terrestre ou selon les nécessités de ce pauvre monde. Il donne ce qui est digne de Lui-même et de Christ ; Il donne ce qui serait un honneur dans le ciel même. Qu'est-ce qui peut attester ou prouver cela mieux que l'envoi ici-bas de l'Esprit bienheureux, lequel connaissait si bien le ciel et pouvait partager tous les sentiments de Dieu le Père au sujet du Fils et de la rédemption ? De là la raison pour laquelle nous entrons aujourd'hui si pleinement dans cette bénédiction infinie.

C'est donc avec tout le poids de ces vérités nouvelles que le Seigneur Jésus Christ s'adresse à ses disciples. Il voulait les introduire dans les profondeurs jusque là impénétrables de la grâce du Dieu Sauveur et leur révéler la pensée même de Dieu le Père. Mais ce à quoi il engage son nom, ce qu'il promet aux siens de la part de son Père comme une ample compensation à la perte que son départ allait représenter pour eux, c'est de leur envoyer un autre «Consolateur» pour demeurer avec eux.

4.4.5 [Le Paraclet / Consolateur : nom et fonction]

Sans doute ce terme de «Consolateur» a-t-il rapport à notre affliction ? Il suggère l'idée d'une personne qui sympathise avec nous au milieu des détresses de ce bas monde. En effet, le Saint Esprit nous console et nous encourage. Mais cela n'est qu'une bien faible partie des fonctions dont le terme original «Paraclet» donne l'idée. Il s'entend de quelqu'un qui est identifié avec nos intérêts, soutient nos causes, s'engage à nous visiter dans nos difficultés, de quelqu'un qui, à tous égards, devient à la fois notre représentant et le grand agent personnel qui traite toutes nos affaires à notre place. Ce nom et cette fonction ont donc une portée incomparablement plus grande que celle des mots «avocat» ou «consolateur» : il signifie l'un et l'autre et bien davantage encore. En fait, il s'entend de quelqu'un qui est absolument et infiniment compétent pour se charger de tout ce qui peut être fait en notre faveur, quelle que soit la grandeur de nos besoins dans les difficultés ou dans les exigences de la grâce de Dieu pour la bénédiction de nos âmes. Tel est le Saint Esprit maintenant, et quelle bénédiction de le posséder ainsi ! Ceci d'autant plus que semblable bénédiction n'a jamais été connue auparavant et ne sera jamais connue de nouveau. La présence personnelle de l'Esprit ici-bas comme réponse à la gloire de Christ élevé à la droite de Dieu est un état de choses qui ne pourra jamais se renouveler. Tandis que le Souverain Sacrificateur est en haut, l'Esprit envoyé ici-bas fournit à l'homme un accès céleste dans sa gloire aussi bien que dans la rédemption. Et lorsque le

Souverain Sacrificateur sortira pour occuper le trône terrestre, l'Esprit répandu alors rendra un témoignage approprié à la terre sur laquelle le Seigneur devra régner.

4.4.6 [Goûter la présence personnelle du Saint Esprit]

Si ces pensées restent présentes à notre esprit, quelle solennelle impression nous ressentirons en considérant le tragique état de la chrétienté ! N'est-ce pas elle qui était appelée à refléter au plus haut degré la gloire de Dieu ? Qu'est-ce donc qui pourrait être plus cher à l'Esprit, lequel est ici-bas pour glorifier le Fils en glorifiant le Père ? Et que pourrait-il y avoir de plus important pour les saints ? Ne vous étonnez donc pas si le diable tend tous ses pièges et déploie toutes ses ruses pour effacer et défigurer, pervertir et corrompre ce qu'il ne peut détruire. Or s'il est une chose qui plus qu'une autre devrait caractériser aujourd'hui les enfants de Dieu partout, quelle est-elle, d'après ces paroles du Sauveur ? N'est-ce pas la présence personnelle du Saint Esprit, la certitude que cette Personne divine est venue remplacer Christ ? Je veux bien que pour l'esprit de l'homme elle soit impénétrable, et pour les sens invisible, ainsi que cela est dit du monde dans ce passage. Évidemment, s'il s'agissait d'une chose que les sens et l'esprit puissent saisir, le monde aurait pour cela la même capacité que le croyant. Mais précisément le monde ne le voit pas et ne le connaît pas ; tandis que vous, vous le connaissez, dit le Seigneur. Nous le connaissons et nous savons qu'il est présent, d'abord sur la simple parole du Seigneur Jésus, mais aussi par la consciencieuse jouissance de cette présence.

Il faut d'abord que je le reçoive simplement sur la parole du Seigneur. Mais quand j'ai reçu la vérité dans mon âme, suis-je privé du sentiment de sa présence ? Suis-je empêché de goûter la joie de l'Esprit Saint habitant soit en moi soit dans l'assemblée de Dieu ? Assurément nos coeurs peuvent bien attester le contraire. Seulement il ne suffit pas de croire pour que cela devienne une réalité. «Ne savez-vous pas», dit l'apôtre, «que votre corps est le temple du Saint Esprit ?» Ce qui signifie que ce n'est pas seulement une affaire de foi. Une âme est d'abord amenée à la bénédiction par la foi en Christ et rien de plus. Mais ne pas laisser de place pour la jouissance qui est ensuite trouvée en lui, tout réduire à une affaire pure et simple d'acceptation de la parole de Dieu concernant le Seigneur Jésus, ce ne serait de notre part qu'un bien pauvre témoignage à la puissance de l'habitation de l'Esprit ou à la révélation de la grâce du Sauveur. Que penserait-on d'un homme qui n'aurait d'autre assurance, concernant la réalité de la relation de sa femme avec lui, que le nom de celle-ci inscrit en face du sien au registre de l'état civil ? Cela dénoterait un état de choses bien extraordinaire et bien fâcheux. Et supposez-vous que la présence du Saint Esprit, Personne divine envoyée ici-bas expressément pour nous communiquer la puissance, la joie, la bénédiction et le rafraîchissement de la grâce de Dieu dans la connaissance de Christ, supposez-vous que la présence de cette Personne divine soit pour le nouvel homme une moins grande réalité que la consolation fournie par une épouse donnée à l'homme pour la vie présente ?

Sans doute, si mon âme une fois réveillée se contente d'accepter l'évangile et ne désire rien de la part de Celui qui est ici-bas pour glorifier Christ, je ne dois pas m'étonner si je reste au-dessous de la jouissance goûtée par d'autres. Le Saint Esprit ressent ce mépris fait à sa grâce, et ce qu'a d'outrageant cette disposition à être satisfait de la plus faible mesure possible dans la connaissance de Christ. J'éprouverai inmanquablement une perte si je m'obstine à ne rien chercher de plus. En soi cette disposition est, quant au principe, rationaliste : elle réduit la parole de Dieu à une simple lettre ; c'est le coeur se refusant à avancer dans la jouissance de cette puissance et de cette présence bénie de l'Esprit, sous prétexte qu'il a cru l'évangile du salut sur la parole du Seigneur. Nous remarquons au contraire que la Parole prend tout particulièrement soin de montrer que la puissance de l'Esprit nous communique individuellement une assurance divine de notre relation avec Dieu. De même, dans l'assemblée de Dieu, j'ai le droit non seulement de croire que l'Esprit est là, mais aussi celui de goûter la douceur et les puissants effets de sa présence. C'est pourquoi, en Romains 8, passage qui se rapporte à la nouvelle position de l'âme en Christ, il n'est pas simplement déclaré que le Saint Esprit demeure en moi, croyant, mais qu'il «rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu». Est-ce que cela signifie seulement qu'un homme croit l'évangile ? Sans doute est-ce bien par là qu'il nous faut commencer, c'est-à-dire par une foi pure et simple au témoignage que Dieu a rendu de sa propre grâce à l'égard de nos âmes, par une foi qui ne repose sur aucune émotion ou expérience, sur rien d'autre que sur la parole de Dieu dans la bonne nouvelle du salut par Christ. Mais supposez que je conclue que c'est là tout ce à quoi la grâce me donne droit, ne serait-ce pas une erreur presque préjudiciable que celle qui consiste à confondre la foi avec les sentiments et avec les expériences ? Là où la foi est réelle, elle conduit nécessairement à une expérience profonde, tant pour ce qui est personnel à une âme que pour ce qui regarde l'Église de Dieu. Quoi qu'il en soit, j'espère que ces remarques suffiront pour éclairer notre sujet. Il m'a paru d'autant plus profitable d'y faire allusion que, par réaction contre la confusion ordinaire produite par la recherche d'évidences intérieures, un retour à la foi simple expose les âmes à limiter tout ce qui regarde le Saint Esprit à la simple parole du Seigneur concernant l'Évangile. Cette parole est bien donnée comme fondement ; mais il y a autre chose encore à rechercher. Et il nous faut veiller, en évitant une erreur, à ne pas tomber dans l'erreur opposée. Accepter l'Évangile sur la simple parole du Seigneur, c'est une chose bénie et admirable que le Seigneur nous enseigne d'autant plus clairement peut-être quand nous sommes criblés par l'Adversaire. Mais supposer que l'Esprit, personne divine descendue ici-bas et demeurant réellement en nous, ne communique à nos âmes aucune jouissance sensible de sa présence, c'est se tromper d'une manière tout aussi grave.

4.4.7 [Le Saint Esprit éternellement avec l'Église]

Le Seigneur commence par prier le Père, comme il l'annonce, en vertu de la position de médiateur qu'il prend dans ce chapitre : «Je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, pour être avec vous éternellement». Nous sommes ainsi en présence d'une vérité majeure concernant le Saint Esprit. Il n'est pas donné seulement pour une occasion ; mais lorsqu'il vient, c'est pour demeurer éternellement avec nous. Toute cette portion de l'évangile de Jean considère déjà la rédemption comme accomplie sur la terre et Christ exalté dans le ciel. Cette perspective donne ses dimensions à la bénédiction présentée ici. La rédemption n'y est pas vue dans l'une ou l'autre de ses nombreuses applications, mais comme fondement de la glorification de Christ en haut et de la descente du Saint Esprit sur la terre. C'est pourquoi, l'Esprit est promis ici, non pas pour un séjour limité, comme c'était le cas du Seigneur Jésus, mais bien «pour être avec vous éternellement».

Ces considérations nous font mesurer combien est tragique le tableau qui partout frappe nos regards dans la chrétienté. S'il y a une vérité qui a été particulièrement abandonnée, c'est bien celle de la présence personnelle du Saint Esprit. Alors que d'autres vérités, telles que la nécessité d'être né de nouveau, la valeur de l'oeuvre de Christ, la gloire de sa personne comme Dieu et comme homme, sont encore enseignées dans les systèmes de la chrétienté, celle qui nous occupe a été presque complètement perdue de vue. Certes, on ne met pas en doute l'existence ni la divinité de la personne du Saint Esprit. Mais je parle de sa mission personnelle sur la terre et de sa présence actuelle avec les chrétiens, soit individuellement, soit collectivement. Où trouve-t-on réalisé ou confessé ce qui est pourtant la grande vérité caractéristique du christianisme, une vérité qui devrait retentir au-dehors et gouverner l'Église au-dedans ? N'est-ce donc pas un sujet de solennelle réflexion et d'humiliation que de voir cette vérité (qui constitue la gloire du chrétien, la force de l'Église de Dieu et le privilège spécial en vue duquel il était avantageux que Christ s'en allât) à ce point méconnue dans les divers systèmes de la chrétienté ?

4.4.7.1 [Le Saint Esprit exclusivement avec l'Église]

La promesse du Seigneur aux siens comporte une autre précision. Le Consolateur sera éternellement avec eux. Nulle part l'Écriture n'enseigne que l'Esprit sera donné à tous les hommes. Seuls le reçoivent ceux qui font partie de l'Église. Les croyants de l'Ancien Testament n'ont même pas eu connaissance de cette vérité. Les saints du millénium ne la connaîtront pas non plus sous sa forme actuelle, bien qu'il doive y avoir alors, nous l'avons dit, une puissante effusion de l'Esprit sur toute chair. Israël même n'aura pas l'Esprit comme nous le possédons maintenant, quoique dans un jour prochain ce peuple doive être richement béni et même doué, je pense, d'une puissance extérieurement supérieure à tout ce qui a été jamais connu dans l'Église. Car le jour millénial sera témoin des manifestations les plus merveilleuses que la puissance divine ait jamais opérées en permanence au milieu des hommes dans ce monde. Je ne doute nullement que les efforts dont l'homme s'enorgueillit tellement à présent : ses inventions, ses sensationnelles acquisitions scientifiques et techniques, sa civilisation raffinée, tout cela disparaîtra du monde pour faire place à un état de choses incomparablement meilleur. Et Dieu ne permettra jamais que l'homme ait le dessus sur lui et ne voudra rien lui devoir. Ne nous imaginons pas qu'une époque de péché et de volonté propre, dans laquelle Jésus est rejeté et l'Esprit méprisé, puisse fournir à Dieu les matériaux convenables pour le règne de son Fils sur une terre réconciliée. Il me semble impossible que Dieu se serve des moyens stériles de l'homme dans ce jour éclatant. Tout comme autrefois Jéricho dut tomber et les anciens centres cananéens disparaître afin que Dieu en choisisse de nouveaux pour son peuple, pareillement dans le jour qui va venir, le Saint Esprit substituera sa puissance et son activité à celles de l'homme. Et il est évident qu'il n'y aura ni fléchissement ni interruption dans ce qu'il entreprendra, mais que le déploiement de sa puissance sera approprié au caractère du Seigneur régnant alors sur le monde, ainsi qu'aux instruments qu'emploiera le Saint Esprit.

4.4.7.2 [Le Saint Esprit en nous]

Actuellement l'Esprit opère d'une façon différente et pour d'autres fins. Envoyé ici-bas par Christ glorifié à la droite de Dieu, il amène les âmes dans une association vitale avec Jésus. C'est le Céleste nous rendant célestes par le Saint Esprit, lien divin entre Lui en haut et nous sur la terre. Voilà ce dont notre passage parle ici, et pour cette raison le contraste se trouve établi entre le croyant et le monde. Il est, ajoute le Seigneur, «l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir». Jésus insiste sur le fait d'une possession spéciale de l'Esprit et de sa présence personnelle qui est la part du chrétien seul et que le monde ne peut pas recevoir, «parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez». Ce privilège appartient exclusivement ici-bas au croyant : «il demeure avec vous, et... sera en vous». Loin de leur donner simplement la jouissance d'une bénédiction transitoire, l'Esprit demeure avec eux ; et qui plus est, il est aussi «en eux». Ces deux vérités sont capitales. L'Esprit ne demeure pas seulement avec les saints comme occupant une position extérieure, ce qui est vrai dans une assemblée de croyants ; mais il est en eux. Chers frères et sœurs, retenons ce fait essentiel que le Saint Esprit demeure avec nous, que ce n'est pas par occasion seulement qu'il nous visite, mais qu'il demeure réellement avec nous, afin que nous puissions continuellement regarder à lui. Mais en outre, ainsi que l'ajoute le Seigneur, «il sera en vous», ce qui implique la présence la plus intime qu'il soit possible de concevoir : l'Esprit de Dieu «dans» aussi bien que «avec» ceux auxquels il était envoyé, et cela «éternellement».

Les conséquences en sont ensuite développées. «Je ne vous laisserai pas orphelins», ajoute le Seigneur ; «je viens à vous». «Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus ; mais vous, vous me verrez ; parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez».

Le Saint Esprit nous forme en un seul corps, unissant le croyant à Christ comme la Tête. Plus que cela : ici, c'est la communauté de nature qui est enseignée, et non, comme dans les épîtres de Paul, l'unité du corps. «Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez». Rien ne saurait être plus intime. Puis Jésus montre de quelle manière cela a lieu : «En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi et moi en vous». «Ce jour-là» est venu ! Et ceci fait voir de nouveau combien cette présence actuelle du Saint Esprit diffère de l'effusion de l'Esprit pendant le millénium. Ce verset 20 sera-t-il vrai des saints de ce temps-là ? Il est clair qu'il n'existera alors rien de semblable. La base dont dépend la vérité qui nous occupe a été posée maintenant, et maintenant seulement. Christ a pris place en haut ; non pas seulement dans le ciel, mais, comme il le dit, «en nom Père». «En ce jour-là vous connaîtrez que moi je suis en mon Père...» Il ajoute : «et vous en moi», pendant que lui est là-haut, en même temps que «moi en vous», pendant que nous sommes ici-bas. Ce verset constitue donc la preuve décisive que notre Seigneur fait correspondre ce don merveilleux dont il parle avec sa présence dans le ciel. C'est alors seulement que se réalise notre association avec lui en haut par le Saint Esprit envoyé en bas. Lorsque le Seigneur Jésus Christ quittera le ciel et prendra possession du royaume, tous ces éléments seront changés. Un nouvel état de choses s'établira, en harmonie avec la position nouvelle que lui prendra. Autrement dit, c'est toujours en rapport avec la position occupée par Christ que le Saint Esprit agit ou est donné. À l'absence personnelle de Christ correspond la présence personnelle de l'Esprit Saint. Et comme c'est la présence personnelle de Christ qui caractérisera ce siècle à venir, l'action du Saint Esprit s'en trouvera nécessairement modifiée.

4.4.8 [Croire effectivement à la présence du Saint Esprit — Conséquences pratiques]

Je me suis attaché à comparer l'état de choses actuel avec ce qui a existé et ce qui pourra exister dans les jours à venir, de façon à faire ressortir le caractère spécial de notre bénédiction. C'est toujours en regardant à Christ que la foi entre dans la pensée présente de Dieu, dans ses conseils et dans ses voies. C'est pourquoi quand l'âme réalise clairement la présence de Christ à la droite de Dieu dans le ciel, chaque aspect de la vérité se trouve à sa véritable place. À l'inverse, lorsque nos âmes ne font pas de cette vérité la clef de voûte de notre relation avec Dieu aussi bien que de notre position vis-à-vis du monde, tout est perdu — j'entends quant à ce qui nous distingue comme chrétiens. Sans doute, il peut exister cette foi en Christ qui saisit le pardon des péchés et une certaine mesure de paix avec Dieu. Mais notre propos n'est pas de nous arrêter aux simples consolations de l'âme, ni même à la grâce qui nous fait traverser ce monde après nous avoir éternellement sauvés par Christ. Nous nous occupons de la gloire de Dieu et de ce qui répond à ses affections, de ce qui est bon et saint, source de puissance et de bénédiction pour le chrétien qui réalise sa relation avec Dieu. Assurément rien de cela ne sera connu si l'oeil de la foi n'est pas continuellement fixé sur Christ à la droite de Dieu. Avoir nos regards dirigés vers lui dans le ciel, voilà ce qui assure à l'Esprit sa liberté d'action dans l'âme. Et c'est pourquoi nous constatons que ceux qui ne croient pas à la présence personnelle du Saint Esprit ici-bas n'ont aucune intelligence de la position actuelle de Christ comme Tête de l'Église dans le ciel. Ils ne mettent pas en doute qu'il soit à la droite de Dieu. Ils déclarent formellement croire au Saint Esprit, ainsi qu'à la communion des saints. Mais il ne s'agit pas maintenant de répéter les paroles d'un formulaire ou d'un credo, telles qu'en établissent toutes les dénominations religieuses fondées sur des principes humains absolument indépendants de la présence et de l'opération de l'Esprit Saint dans l'assemblée. On peut dire que l'état actuel de la chrétienté sous toutes ses formes est caractérisé par l'incrédulité à l'égard de la principale vérité distinctive de l'Église, savoir celle qui concerne le Saint Esprit.

Il est de la plus haute importance que les enfants de Dieu se pénètrent de cette vérité. La question n'est pas de savoir comment et en quel endroit ils ont pu recevoir du bien pour leurs âmes. L'Esprit de Dieu bénit parmi et souvent malgré ces systèmes. En tous il se trouve des âmes chères à Christ ; en tous on rencontre non seulement des membres vivants, mais des serviteurs du Seigneur, tout au

moins partout où les grands fondements se rattachant à la Personne ou à l'oeuvre de Christ sont reconnus en quelque mesure. La question consiste pour chacun à se demander : «Suis-je là où le Saint Esprit envoyé du ciel peut agir librement, conformément aux intentions du Seigneur et à sa Parole ? Suis-je là où le fait de sa présence est cru ? L'assemblée dont je fais partie est-elle l'expression de la présence du Saint Esprit ?» Ce n'est pas des prédications que je veux parler, ni même des réunions pour la lecture en commun et la méditation de la Parole de Dieu. Celles-ci ont leur place ; mais je fais allusion aux occasions dans lesquelles l'Église, c'est-à-dire les membres du corps de Christ, se rassemblent au nom du Seigneur Jésus, soit pour le culte qui est la grande occasion centrale et distinctive, soit pour l'édification. Or dans ces occasions-là, avons-nous présente à nos âmes cette vérité transcendante qu'au milieu de nous il en est Un qui est compétent pour toutes les difficultés ; Un qui prend soin de la gloire de Christ ? Oui, Un qui, à cause de l'amour qu'il porte à Christ, et de la valeur qu'il attache à son oeuvre, soutient nos intérêts, nous comble de toutes sortes de joies, nous aide dans nos afflictions, nous fortifie contre les pièges du diable, nous rend capables, par sa propre grâce, d'être simples, humbles, vrais et fidèles ; enfin, Un qui s'occupe de nous sur le principe de la Parole de Dieu lorsque nous manquons à ce qui est dû à la Personne de Christ ou à la vérité de Dieu.

Or, je maintiens que de toutes les vérités divines concernant le corps de Christ, aucune n'est plus importante ni plus nécessaire que celle-là. Et la raison en est bien simple. Si l'on croyait vraiment qu'il existe une Personne divine envoyée du ciel, et que cette Personne est réellement présente avec nous pour diriger l'assemblée, pensez-vous que le comportement des chrétiens ne serait pas bien différent ? Je ne veux pas parler seulement de l'opération de l'Esprit ; car il peut agir dans une chapelle méthodiste, par un ministre anglican, ou par un pasteur de l'Église réformée. J'admets pleinement que, sans l'opération de l'Esprit Saint, nulle âme ne pourrait être convertie ou recevoir aucune vérité de la Parole de Dieu. Ainsi l'opération de l'Esprit est aussi diverse que sa propre grâce, souveraine et variée ; ou, suivant la comparaison du Seigneur, semblable au vent qui souffle où il veut. Mais ceci est sans rapport avec la reconnaissance de la présence de l'Esprit Saint et de son action libre et souveraine dans les membres qu'il lui plaît d'employer au sein de l'assemblée chrétienne.

Les chrétiens connaissent-ils la réalité de cette présence de l'Esprit sur laquelle on peut compter ? Assurément l'Écriture est claire à ce sujet et les saints sont appelés à reconnaître ce fait de façon à y trouver leur bénédiction. Or, peut-elle être pleinement connue, à moins qu'elle ne soit aussi crue ? Hélas, tous les chrétiens individuellement n'ont pas une mesure complète de foi. Tous ne sont pas parvenus à une plénitude d'assurance et de simplicité dans cette confiance qui nous convient relativement à la présence du Saint Esprit — confiance d'autant plus souhaitable qu'il s'agit d'une des vérités les plus élevées, quoiqu'elle soit une des plus simples après tout. Assez souvent en effet, les plus hautes vérités deviennent les plus simples une fois qu'on les a saisies. Que pourrait-on concevoir de plus simple, par exemple, que la présence de Christ à la droite de Dieu dans le ciel ? Cependant n'est-ce pas là le centre même du mystère, la source de toutes les bénédictions spirituelles que Dieu nous a données en Lui ? De même, je ne connais rien de plus simple et de plus profond à la fois que la présence du Saint Esprit sur la terre, concordant avec la séance de Christ à la droite de Dieu. Tout chrétien, où qu'il se trouve, devrait être versé dans la connaissance de ces grands faits. Et je sens que Dieu nous a donné cette charge sérieuse de travailler à l'instruction des enfants de Dieu où que nous les rencontrons, afin que, comme ils ont reçu Christ, ils croient aussi réellement en la présence du Saint Esprit sur la terre. Mais tout en ayant ce sentiment, ce n'est pas une raison pour exiger de chacun de ceux qui sont reçus qu'il possède une connaissance préalable ou une foi exercée à l'égard de cette présence de l'Esprit. Nombreux sont les membres du corps de Christ qui sont bien faibles dans cette connaissance et qui n'en mesurent guère le prix. Mais aussi longtemps que l'assemblée comme ensemble est dirigée par l'Esprit, aussi longtemps que Sa présence est reconnue sans empêchement fixé ou sanctionné ; aussi longtemps qu'on n'a pas recours à des plans humains, règles ou arrangements qui gênent l'action du Saint Esprit, aussi longtemps qu'il en est ainsi, tous les enfants de Dieu peuvent y être entièrement heureux. On peut bien se tromper, sans doute ; nous sommes tous sujets à errer. Mais dans ce cas, notre consolation est de savoir qu'il est présent avec nous, qu'il est seul à même de redresser toutes les erreurs, et que, dans sa propre grâce, il est descendu du ciel dans l'intention expresse de s'occuper des saints. C'est pourquoi nous ne devons jamais désespérer, quelles que soient les difficultés. Et nos âmes ne devraient jamais abandonner cette confiance que le Saint Esprit, présent avec nous et en nous, saura pourvoir à tous les empêchements et à tous les dangers. Qu'il nous suffise d'avoir foi en Lui et d'invoquer le nom du Seigneur. Soyons assurés que l'Esprit est ici dans le but, je ne dirai pas d'honorer notre foi, mais dans le but bien plus sûr et plus excellent de glorifier Christ. À ceci il ne peut jamais manquer. En même temps, si la foi en sa présence est la grande pensée de la réunion dans son ensemble (bien que ce puisse ne pas être la pensée dominante de chaque enfant de Dieu présent) on fera l'expérience de sa puissance divine. Inversement, si l'assemblée n'est pas gouvernée par cette grande vérité, il est évident qu'on pourra y introduire toutes sortes de règlements humains qui seront en contradiction avec l'action du Saint Esprit dans ces mêmes réunions. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en considérant les Épîtres. Je n'y fais allusion ici que pour le lier, en passant, avec Jean 14, comme montrant la souveraine importance de cette grande vérité de la présence personnelle du Saint Esprit.

Permettez-moi de renouveler ici ma question. Si vous admettez qu'un chrétien, quel qu'il soit, croie à la présence d'une Personne divine, ne pensez-vous pas que pour lui toutes choses seront gouvernées d'après une vérité aussi considérable ? S'il s'agissait seulement d'un chef ou d'une personnalité parmi les hommes, aurions-nous la présomption, vous ou moi, de prendre en sa présence des décisions qui ne relèvent que de lui ? À supposer qu'un souverain traverse ses États, ou visite une de ses administrations, le premier devoir de chacun de ses subordonnés ne serait-il pas de lui rendre l'honneur et le respect ? En tout cas partout où existent l'intelligence et le sentiment vrai de ce qu'est la volonté de Dieu en matière d'autorité terrestre, il est évident que nul homme qui recevrait le chef de l'État dans sa maison ne pourrait ne pas en tenir compte et se conduire comme si celui-ci n'était pas là.

Eh bien ! chers frères et soeurs, ce qui est vrai de notre propre maison l'est à plus forte raison de celle de Dieu, c'est-à-dire de l'Assemblée. Assurément si quelqu'un peut y agir de plein droit, c'est bien Celui qui est Dieu. En conséquence, il est évident qu'il ne saurait y avoir la foi en la présence du Saint Esprit sans qu'on Lui reconnaisse dès lors la primauté et qu'on s'attende à son action dans l'Assemblée. En général ce n'est pas cette autorité du Saint Esprit qu'on met en discussion, car de fait le raisonnement habituel est le suivant : on admet que dans les jours primitifs de l'Église, il y avait des apôtres, des miracles, une puissance divine à l'oeuvre, mais qu'à présent tout est changé. Ce qui revient à dire pratiquement qu'une partie des Écritures se trouverait aujourd'hui périmée. Aussi, lorsque les personnes qui raisonnent ainsi parlent du Saint Esprit, elles sous-entendent qu'il se confond avec les grandes énergies et les serviteurs remarquables qui ont existé autrefois. Mais elles ne croient pas à la présence sur la terre d'une Personne divine qui a daigné, pour la première fois, descendre du ciel pour agir au milieu des saints assemblés pour adorer et prendre la Cène du Seigneur, ou accomplir quelque autre acte de culte ou d'édification chrétienne. Et la preuve qu'on n'y croit pas, c'est que tous les arrangements et précautions sont pris par l'homme pour que la machine fonctionne précisément comme s'il n'était pas là. Ils espèrent que Dieu bénira les moyens employés, agira par des instruments qui ont été arbitrairement établis ; mais le but de toute cette organisation est de faire marcher les choses aussi bien que possible dans l'ignorance évidente de la présence personnelle de l'Esprit dans l'assemblée. Or, il n'est personne qui oserait agir de la sorte s'il avait le sentiment que seulement un auguste personnage humain est présent. Cette présence suffirait à apporter un changement au ton et aux habitudes ordinaires. À plus forte raison, si au lieu d'un

personnage humain, on réalise que c'est une Personne divine qui est présente ; alors, ce qui en résultera : la révérence, la conscience de son amour, la soumission à sa direction, ne sera de notre part que l'expression légitime de cette foi.

Nous qui sommes redevables au Seigneur de tant de bénédictions, nous avons besoin de veiller attentivement à ce que, quand « nous nous réunissons ensemble » nous agissions en ayant par la foi conscience de la présence du Saint Esprit. Qu'elle soit la pierre de touche de nos voies et de notre comportement. Il suffit quelquefois de bien peu de chose pour trahir la vraie mesure de notre foi en sa présence réelle. Prenons-y garde si nous proposons une hymne, si nous prions, si nous prononçons une parole, ou enfin quoi que nous fassions. Le Seigneur veuille que nous ne jetions pas de discrédit sur cette précieuse vérité qu'il a donnée à nos âmes. Je suis persuadé qu'il n'existe pas d'attaque, pas d'opprobre du dehors, pas de persécution de la part des ennemis, pas de dénigrement de la part des faux frères, pas de moquerie de la part du monde qui puissent jamais renverser ceux qui ont foi en la présence du Saint Esprit. En revanche, hélas, la pauvreté de notre foi pratique, ainsi que nos fréquents et affligeants manquements, ouvrent la porte à l'ennemi. Et c'est de cela plus que de tout le reste que Satan se sert comme pierre d'achoppement pour ceux qui, dans l'état actuel de confusion et d'agitation des systèmes de la chrétienté, cherchent ici et là un port de sûreté au milieu de leur désarroi. Que Dieu nous accorde, aux frères et aussi aux soeurs, de ne pas oublier à quelle place de dignité et de responsabilité nous avons été appelés. Veillons à ce que notre esprit, notre tenue, nos regards même et nos paroles, s'il nous arrive d'ouvrir la bouche, ne se trouvent jamais en discordance avec la foi en la présence du Saint Esprit.

4.5 [Mission du Saint Esprit selon Jean 15 : Il rend témoignage au sujet de Christ]

Avant de terminer, nous dirons quelques mots des deux autres chapitres. La fin du chapitre 15 présente l'Esprit Saint, le Consolateur, sous un point de vue légèrement différent du chapitre 14. « Quand le Consolateur sera venu, lequel moi je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, celui-là rendra témoignage de moi. Et vous aussi, vous rendrez témoignage ; parce que dès le commencement vous êtes avec moi ». Le point particulier enseigné ici est le caractère céleste du témoignage de l'Esprit. Selon le chapitre 14, l'Esprit rappelle les choses que Jésus a dites (v. 26). Suivant le chapitre 15, il rend témoignage au sujet de Christ lui-même. Les disciples rendent témoignage, parce qu'ils étaient avec lui dès le commencement. Et maintenant le Saint Esprit vient et leur apporte du ciel un témoignage complémentaire. Ainsi, c'est le Saint Esprit qui descend du ciel, lui qui connaît la place et la gloire dans lesquelles Christ a été reçu. Il leur est expressément envoyé, non seulement pour leur rappeler ce qu'ils avaient vu et entendu sur la terre, mais aussi afin de leur apporter, pour le développement de leur connaissance et la joie de leurs âmes, ce que lui seul pouvait dire de la gloire céleste de Christ. En un mot, le Saint Esprit est vu ici comme apportant une connaissance originale, un nouveau et céleste témoignage concernant Christ, sans que les disciples perdent le témoignage terrestre qu'ils avaient reçu préalablement et dans lequel le Saint Esprit vient au contraire les fortifier comme témoins de Christ.

4.6 [Mission du Saint Esprit selon Jean 16]

4.6.1 [Mission par rapport au monde (convaincre...)]

Au chapitre 16, nous avons une déclaration qui va plus loin encore, concernant l'Esprit de Dieu. Notre Seigneur avait dit à ses disciples, au chapitre 14:28, qu'au lieu de s'attrister de son départ, ils auraient dû s'en réjouir : parole particulièrement touchante, parce qu'elle montre combien le Seigneur apprécie notre amour et combien il compte sur la joie exempte d'égoïsme qu'il nous convient de trouver dans son propre bonheur et sa propre gloire. Assurément, c'était pour lui une heureuse transition que de passer des plus profondes douleurs de la croix à la présence de Dieu le Père au ciel. Est-il étonnant dès lors que le Seigneur attende que les siens portent de l'intérêt à ce qui le concerne, et qu'ils se réjouissent de ce que lui s'en va au Père, quoique ce soit en soi une grande perte pour eux ? Mais maintenant il présente l'autre côté de la vérité, et leur dit que, dans un sens, c'est aussi pour eux-mêmes qu'ils devraient se réjouir. La tristesse avait rempli leur cœur, mais lui leur déclare : « Toutefois, je vous dis la vérité : Il vous est avantageux que moi je m'en aille ». Le chapitre 14, annonce que c'est avantageux pour lui, le chapitre 16 montre que c'est avantageux pour eux, parce que s'il ne s'en allait pas, le Consolateur ne viendrait pas à eux. « Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai ». Ainsi, nous voyons que, sous différents aspects, le sujet de la mission personnelle du Saint Esprit est commun à tous ces chapitres. « Et quand celui-là sera venu, ajoute le Seigneur, il convaincra le monde de péché, de justice et de jugement ». En premier lieu nous trouvons ici quelle est la position que prend l'Esprit vis-à-vis du monde. C'est à bien des égards celle de la loi. Dans les dispensations de Dieu envers Israël, la loi était le grand censeur. Maintenant le Saint Esprit prend sa place, et au lieu de limiter son action à un peuple particulier, il vient pour « convaincre le monde ». Le monde pouvait être moral, ou religieux, ou zélé pour la loi ; mais l'Esprit le convainc de péché (non seulement de péchés, les actes, mais de péché, son état), et de justice, et de jugement. « De péché », non parce qu'ils avaient enfreint la loi, mais parce qu'ils ne croient pas au Seigneur. « De justice », non parce que Christ avait gardé la loi pour eux, mais « parce que, dit-il, je m'en vais à mon Père, et que vous ne me voyez plus ». La justice maintenant est inséparable de Christ. Il est la seule justice qui soit valable pour l'âme aux yeux de Dieu. Je ne parle pas de ce qui peut avoir de la valeur parmi les hommes au point de vue social. Cela, sans doute, a sa place. Mais maintenant j'ai en vue l'éternité, et ici Christ seul est la vie, seul le chemin de la vie. C'est pourquoi ne pas croire en lui est une chose fatale et sans appel. Quelque apparence de justice qu'il puisse y avoir parfois dans le monde, il n'y a réellement pas d'autre justice devant Dieu que celle de Christ, attestée et caractérisée par sa glorification à la droite de Dieu le Père. C'est justice que le Père ait placé là le Christ que la terre a rejeté. Si nous sommes faits justice de Dieu, par grâce, c'est en Christ, qui a reçu du Père honneur et gloire en haut (voyez 2 Cor. 5). Mais une autre et très solennelle vérité s'ajoute à ce verset 10. « Et que vous ne me voyez plus », dit le Seigneur. Le monde a perdu Christ. Jésus est venu, non pour juger, mais pour apporter la bénédiction. Il avait tout pouvoir et il ne dépendait que de lui d'introduire le royaume, pour autant qu'il s'agissait de sa propre puissance et de sa propre gloire. Mais l'état du monde par rapport à Dieu était tel qu'introduire le royaume eût été, d'une part, faire peu de cas du péché, et en même temps, traiter légèrement la gloire de Dieu qui avait été totalement compromise. C'est pourquoi en fait, bien que le Messie fût venu et qu'il ne se trouvât en lui ni tache ni défaut, bien que l'homme fût responsable de la manière dont il recevait Christ, néanmoins, l'homme étant coupable devant Dieu, il était impossible moralement que le royaume fût établi alors. C'eût été la négation de la ruine de l'homme et de la gloire de Dieu, chose que Jésus ne pouvait sanctionner. C'est pourquoi dans cet évangile, Jésus ne se présente jamais comme le Christ. D'autres pouvaient le désigner comme tel, mais lui ne le fait jamais (sauf en reconnaissant la vérité quand elle est confessée). En effet, dans l'évangile de Jean, Christ a toujours conscience de son rejet comme Messie, bien qu'il soit en même temps le Fils unique de Dieu. De là vient que, quoiqu'il soit sur la terre, qu'il accomplisse la prophétie et que d'autres le désignent comme le Christ ou le Fils de David, il se donne à lui-même un autre titre, celui de Fils de l'homme. On trouve continuellement en lui, le sentiment noble et serein de sa gloire personnelle, gloire qu'aucun rejet, aucun opprobre de la part de l'homme ne pouvait ternir un seul instant. C'est pourquoi les bénédictions qui nous sont propres sont fondées sur sa personne rejetée, mais excellente et glorieuse (voyez Matt. 16), et répondent à sa gloire comme Homme exalté dans la puissance de résurrection du Fils de Dieu.

Ainsi donc, dans le temps actuel, l'Esprit de Dieu remplit vis-à-vis de ce monde une fonction en harmonie avec la position de Celui auquel il rend témoignage. Et il fait des Écritures, pour ainsi dire, le texte de son témoignage à Christ. D'où il résulte que le monde, qui ne croit pas en Christ, est convaincu de péché, de justice et de jugement. La justice est hors de vue et ainsi on en fait peu de cas. L'exécution du jugement est également différée ici-bas où le monde marche dans sa volonté propre. Mais la croix, aussi bien que l'exaltation de Christ, est la preuve la plus positive que le prince de ce monde est jugé aux yeux de Dieu. Ce monde comme tel, n'a jamais été digne de l'attention du croyant depuis la croix de Christ. Jusque-là Dieu a manifesté envers lui une longue patience, pleine de grâce. Depuis lors, Dieu regarde ce monde comme son ennemi. Le croyant qui a de l'intelligence sait, lui aussi, que le monde est en effet l'ennemi mortel du Père. De même que la chair a été condamnée, le monde l'a été pareillement ; le caractère de l'un et de l'autre ayant été déterminé par la croix de Christ. L'Esprit rend ce témoignage vis-à-vis du monde ; et de quelle manière ? Non pas en y habitant selon la doctrine qui prétend que tout le monde possède l'Esprit ; mais, bien au contraire, en se tenant en dehors du monde. Si le monde avait cru en Christ, le Saint Esprit y aurait demeuré. Mais le monde ne croyant pas, le Saint Esprit se tient en dehors et par conséquent il convainc le monde, au lieu d'y demeurer comme un consolateur. Ce n'est que parmi les saints et dans l'Assemblée qu'il peut faire son habitation.

4.6.2 [Mission par rapport aux disciples]

4.6.2.1 [Conduire dans toute la vérité]

De là découle une autre question : quel service, quel ministère exercera le Saint Esprit par rapport aux disciples ? Le Seigneur aborde ainsi ce sujet : «J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter maintenant. Mais quand celui-là, l'Esprit de vérité, sera venu, il vous conduira dans toute la vérité». Le Saint Esprit remettra toutes choses en mémoire. Ce n'est pas seulement qu'il rendra témoignage à Christ dans sa gloire céleste. Venu personnellement pour être avec et dans les saints, comme un divin Compagnon, il s'attachera à les conduire dans toute la vérité. Le Seigneur ajoute : «Il ne parlera pas de par lui-même». Cela ne signifie pas que l'Esprit ne parlera jamais au sujet de Lui-même. Au contraire, dans presque toutes les Épîtres, l'Esprit nous fournit une large somme d'instruction à son propre sujet. Ces mots signifient que le Saint Esprit ne parle pas au titre de son autorité indépendante, mais qu'il agit de concert avec le Père, dans le but de glorifier le Fils ; ainsi que le confirme le contexte : «Il ne parlera pas de par lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu». Il est descendu ici-bas pour rendre honneur à Christ. Ce qu'il entend du Père, aussi bien que ce qu'il entend du Fils, il nous le communique. Il lui a plu de prendre sur la terre, si nous pouvons ainsi parler avec révérence, une position subordonnée à cette intention, tout comme le Fils prit ici-bas une position de subordination au Père. Par rapport à sa divinité, le Fils était sur un pied d'égalité avec le Père ; néanmoins Il vint sur la terre dans le but exprès de faire la volonté du Père en qualité de serviteur. Pareillement le Saint Esprit daigne maintenant se faire le serviteur des desseins du Père et de la gloire du Fils, tout comme le Fils le fut auparavant à l'égard du Père.

C'est pourquoi nous lisons : «Il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses qui vont arriver». L'Esprit ne se contente pas de nous conduire dans toute la vérité que Jésus avait révélée précédemment. Bien des choses restaient à communiquer que les disciples n'avaient pu supporter jusque-là. De plus, l'Esprit parle de «choses qui vont arriver», vérité importante pour les âmes qui sous-estiment les révélations de Dieu concernant l'avenir. Ce n'est pas simplement, me semble-t-il, la mise à notre disposition de la Parole révélée de Dieu. Mais, possédant cette révélation de Dieu maintenant complète, et le Saint Esprit lui-même habitant en nous, l'Église devrait pouvoir interpréter tout ce qui l'entoure dans ce monde. Il n'y a rien maintenant que le croyant soit incapable de comprendre par le Saint Esprit, à la condition qu'il se serve de la Parole de Dieu dans la puissance de l'Esprit. Le chrétien a, dans un certain sens, une position prophétique aussi bien qu'une position sacerdotale. Il est appelé à discerner les temps ; il peut lire ce qui se passe dans le monde, et il doit le faire. Sans doute, ses sens peuvent ne pas être exercés à discerner le bien et le mal, et ainsi il sera paresseux à écouter. C'est ce que l'apôtre reproche aux Hébreux (5:11-14). Mais je parle maintenant du rôle pour lequel nous sommes considérés comme compétents par la vertu de l'Esprit Saint.

4.6.2.2 [Glorifier Christ]

«Celui-là me glorifiera», dit le Seigneur. Nous avons ici le ministère principal du Saint Esprit clairement désigné, soit qu'il s'agisse de révéler la vérité, de dire ce qu'il a entendu, ou d'annoncer les choses à venir ; la gloire de Christ est le centre autour duquel, pour ainsi dire, tous ses offices et toutes ses fonctions font converger leur complète opération. «Celui-là me glorifiera ; car il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera». C'est, je crois, pour cette raison principale qu'il n'est jamais parlé dans l'Écriture du gouvernement ou de la domination du Saint Esprit. Le Saint Esprit affirme la seigneurie de Christ : il exalte Christ au lieu de se glorifier lui-même. C'est pourquoi il n'est jamais présenté comme gouvernant l'Église. Il est parfaitement clair et sûr qu'il agit souverainement, mais parler de gouvernement du Saint Esprit est une assertion différente tendant à déplacer le Seigneur de la position qui lui est due et à introduire le désordre dans la relation des saints vis-à-vis de lui. Jésus rejeté et glorifié est le «seul Seigneur» dans le sens officiel (dans un autre sens, le Père et l'Esprit le sont également comme Dieu). Le Saint Esprit est présent pour soutenir cette vérité conforme à la volonté de Dieu. C'est pourquoi il agit au milieu des saints pour exalter Christ devant nos yeux. L'Esprit opère, et en nous, et avec nous, et par nous. Mais Jésus Christ est notre Seigneur, et il nous est ainsi révélé par l'Esprit, qui par conséquent nous place dans une position de sujétion envers lui. Il a pris à tâche de glorifier Christ dans le temps présent, et imprime sur nous le caractère d'esclaves de Christ. Veuillez le Seigneur réveiller dans chacun de nos coeurs le sentiment que ses paroles avaient pour objet de produire dans celui de ses disciples : le sentiment vif et distinct de la présence personnelle du Saint Esprit, envoyé par lui qui est à la droite du Père. Et que cette précieuse vérité occupe non seulement une place de plus en plus importante dans nos coeurs individuellement, mais qu'elle soit toujours davantage estimée dans les assemblées de Dieu sur la terre.

5 Méditation 5 — «Recevez l'Esprit Saint» — Jean 20:17 à 23

5.1 [La Résurrection de Christ et les disciples]

Peu de passages souffrent plus que celui que nous avons sous les yeux d'être séparés de leur contexte. Impossible de saisir la force des communications spéciales du Seigneur, de sa conduite à l'égard de Marie de Magdala, de ce qu'il a dit et fait le soir de cette glorieuse journée, si l'on ne rattache pas strictement ces faits et ces paroles à sa résurrection en qualité de Fils de Dieu. C'est parce qu'il ressuscite les morts qu'il est démontré être tel (Rom. 1:4). Et c'est essentiellement comme Fils de Dieu que le Saint Esprit le contemple dans ce chapitre : non pas ici comme ressuscitant les autres, mais bien comme se ressuscitant lui-même. La parfaite aisance qui préside aux circonstances, les linges pliés avec ordre, et, à part, le suaire qui enveloppait sa tête, sont pour l'oeil tant soit peu exercé la preuve évidente que, toute glorieuse que soit la scène, elle s'est opérée avec la simplicité et la sérénité d'un homme qui se lèverait du lit où il vient de passer la nuit. En vérité, c'est le Fils de Dieu qui vient d'accomplir l'oeuvre de grâce pour laquelle il était envoyé du Père ; il ne nous est pas présenté ici comme l'objet de la puissance divine pour le ressusciter des morts. Cette dernière

vérité a sa place dans d'autres passages. Il est bien vrai que Dieu l'a ressuscité ; Pierre et Paul insistent sur ce fait. Mais il n'en est pas moins vrai que Christ ressuscite les morts ainsi que lui-même comme Fils de Dieu.

5.1.1 [Pierre et Jean]

«Détruisez ce temple», dit-il au chapitre 2 de cet Évangile, «et en trois jours je le relèverai». Il ne manque pas d'ajouter plus tard : «j'ai reçu ce commandement de mon Père» (10:18). Son obéissance parfaite unit la conformité à la volonté du Père à la puissance divine qui le proclame Fils de Dieu par le moyen d'une telle résurrection. Il s'agit de la même puissance par laquelle il avait lui-même ressuscité des morts : la fille de Jaïrus, le fils de la veuve, ainsi que Lazare au sujet duquel il déclarait : «cette maladie n'est pas à la mort, mais pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle» (Jean 11:4). Ainsi maintenant il se ressuscite lui-même. Pierre et Jean toutefois nous montrent de quelle faible manière la vérité de sa résurrection selon l'Écriture avait pénétré leur esprit. Bien que ce soit à sa propre honte ainsi qu'à celle de Pierre, Jean en donne le récit et conclut : ils entrèrent et virent et crurent. Tout en étant de vrais enfants de Dieu, ils ne s'étaient que bien pauvrement approprié la pensée révélée de Dieu. Ils n'avaient pas saisi le «il fallait» de l'Écriture (Luc 24) et pas davantage ils n'avaient encore compris que la grâce et la gloire de Dieu ne pouvaient trouver leur digne et parfaite expression que dans la résurrection du Fils. Quant aux faits, ils les voient ; ils constatent les preuves, puis s'en retournent chez eux, ce qui trahit l'impuissance de l'esprit de l'homme pour apprécier les faits divins, même si la conclusion qu'il peut en tirer est juste.

5.1.2 [Marie de Magdala]

Mais il n'en est pas ainsi de Marie. Elle n'a peut-être pas plus de connaissance de la gloire de la résurrection, ou de la parole qui l'annonçait, que n'en avaient Pierre et Jean. Mais pour elle au moins, Jésus est Celui qui répond aux besoins du cœur. Si grande est la peine de son âme qu'elle ne peut que demeurer attachée au lieu où le corps de son Maître avait reposé. Il lui est impossible de prendre son parti de sa disparition aussi facilement que les deux apôtres. De fait, elle ne peut plus avoir de «chez elle» dans un monde dont son Sauveur est absent. C'est pourquoi elle s'arrête à ce sépulcre vide du Seigneur. Voici bien ce qui révèle à quel point son esprit était absorbé dans ses pensées et son amour pour Jésus : elle regarde à nouveau dans ce tombeau qu'un moment auparavant elle savait être vide (puisqu'elle venait d'en apporter la nouvelle), et voit deux anges, vêtus de blanc, assis l'un à la tête, l'autre au pied du lieu où le corps de Jésus avait été couché, mais cette vue ne produit en elle aucun signe d'alarme, tel que chez les femmes dont il est question ailleurs. En des circonstances ordinaires, quelle surprise, quelle frayeur, une pareille apparition ne lui aurait-elle pas causées ! Eh bien, notre évangéliste ne lui attribue pas même l'ombre d'une pareille émotion. Le besoin de Jésus possédait tellement son cœur que la présence de tous les anges n'aurait pu la troubler le moins du monde. Les deux anges qui sont là l'interrogent : «Femme, pourquoi pleures-tu ?» Aussitôt, elle épanche le sentiment de son cœur : «parce qu'on a enlevé mon Seigneur — répond-elle — et je ne sais où on l'a mis». Alors elle se tourne en arrière et aperçoit Jésus, qui lui aussi demande : «Pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-tu ?» Tout d'abord ne reconnaissant pas le Maître, pensant que c'était le jardinier, elle répond en exprimant de nouveau son unique préoccupation : «Seigneur, si toi tu l'as emporté, dis-moi où tu l'as mis, et moi je l'ôterai». Mais un mot rompt le charme, lui rappelle la vérité, et révèle le Seigneur. C'était sa voix, la voix du Bon Berger appelant sa propre brebis par son nom. «Marie», dit Jésus. Aussitôt elle se tourne vers lui et le reconnaît comme son «maître».

5.1.3 [Toucher Jésus ?]

«Ne me touche pas», enjoint alors le Seigneur, expression qui ne rend pas complètement la force de l'expression originale, qui se traduirait littéralement : «Ne me touche pas avec la main». Jésus invite Marie à ne pas céder à son désir de s'attacher familièrement à sa personne (le mode particulier du verbe suppose un attachement continu au Seigneur). Autrement dit la phrase aurait cette portée : «Ne persiste pas à t'attacher à moi !».

Cela me semble donner à ce passage beaucoup plus de force et de précision. En effet, nous voyons en Marie de Magdala quelqu'un qui regarde à Jésus selon les espérances juives, quelqu'un qui, dans la ferveur de ses sentiments, ne pouvait que mener deuil sur son absence corporelle et aurait même trouvé une douloureuse satisfaction à penser que son corps mort était encore là. Ceci étant, nous comprenons facilement l'instinct, dirai-je, par lequel elle se saisit du Seigneur sitôt qu'elle le reconnaît. Mais tout de suite, il le lui défend. Et cela est d'autant plus frappant que, dans l'évangile de Matthieu, lorsque les femmes de la Galilée lui saisissent les pieds, il ne refuse pas cet hommage ; au contraire, il l'accepte. Bien plus, dans ce même chapitre de Jean, nous entendons, huit jours plus tard, le Seigneur inviter Thomas à avancer le doigt, à mettre sa main dans son côté.

À quoi attribuer ces différences ? Comment concilier ces attitudes en apparence contradictoires : le fait que Matthieu nous présente l'hommage comme accepté, alors qu'il est ici refusé ? La raison en est aussi simple qu'instructive. En Matthieu, où le Messie nous est présenté comme rejeté par son peuple, nous trouvons aussi le dessein auquel la grâce de Dieu va faire servir ce rejet : celui de proclamer l'évangile aux nations, et d'appeler des disciples du milieu de toutes ces nations. Pensée bénie ! La grâce se refuse, pour ainsi dire, à l'inaction. Il faut à l'énergie de l'amour de Dieu que cette grâce se manifeste. Si le Juif la repousse, il est impossible que Dieu ne prenne pas de nouvelles mesures, qu'il ne répande même de plus grandes bénédictions. Si l'ancien peuple abandonne ses propres miséricordes, il en est d'autres, pauvres et misérables, que Son amour avait jadis comparativement négligés. Israël incrédule, ingrat et aveugle à l'Orient d'en-haut qui l'avait visité, a consommé cette incrédule par le rejet et la mort de son propre Messie. Dieu alors se sert de ce rejet même pour l'accomplissement de la rédemption et fait proclamer ces bonnes nouvelles à toutes les nations sous les cieux. Et pourtant, malgré ce déploiement des ressources de la grâce envers les Gentils, Matthieu nous fait voir les femmes de Galilée, se tenant fermement attachées à Jésus ressuscité et l'adorant. Quel témoignage ! Jésus est rejeté de la nation ; Dieu va faire servir ce rejet au développement de sa grâce ; et toutefois il prend le plus grand soin que les espérances juives soient maintenues sur une base immuable. Le rejet du Messie signifie la ruine d'Israël, mais le dernier mot est-il dit ? C'est bien la justice, mais que fera la grâce ? Le temps viendra où la miséricorde de Dieu attirera à Lui les cœurs impénitents, à Lui qu'ils auront trop longtemps méprisé. Cette miséricorde ranimera leurs espérances et les liera si étroitement au trône du Fils de l'homme glorifié, qu'au moment même où Dieu jugera le monde en justice, eux seront reçus en grâce ! La chaîne de la miséricorde divine se trouve si fortement rivée à la mort et à la résurrection du Seigneur que, toutes différées que soient leurs espérances, elles conservent pourtant une base inébranlable, et la grâce de Dieu les bénira alors dans la plénitude de ses conseils souverains aux derniers temps.

5.1.4 [Matt. 28:9, 10, 16, 17]

La fin de l'évangile de Matthieu nous fournit de cette vérité en quelque sorte un gage assuré. Non seulement par les paroles du Seigneur (comme dans la prophétie du chapitre 24) mais encore dans le culte figuratif du chapitre 28. Les femmes de la Galilée forment le type de ce résidu du peuple juif qui, au dernier jour, sera attiré par la grâce, et s'attachera à Jésus, trouvant en lui le Seigneur. Et lui-même ne rejettera pas le culte de ce résidu ; culte qui se distingue par sa présence personnelle et corporelle, après

qu'il sera revenu au milieu de son peuple élu. Le Juif, en tant que tel, n'est guère appelé comme le chrétien à marcher par la foi, mais plutôt par la vue : Ils verront celui qu'ils ont percé, déclare Zacharie 12. En effet, ils le contempleront réellement. Il ne s'agit pas de la foi ; ils le verront de leurs propres yeux. Aussi, cette réception du Seigneur par les femmes de la Galilée, leur attachement à sa personne, le fait même qu'il accepte leur culte, tout cela constitue le gage sûr de cette miséricorde du Seigneur qui se déploiera au dernier jour envers le résidu de son ancien peuple, quand il apparaîtra pour régner sur eux ici-bas.

5.2 [Jean 20:17 — Une nouvelle manière de connaître Christ]

Telle est aussi probablement la raison pour laquelle la scène de l'ascension n'est pas décrite dans l'évangile de Matthieu — circonstance qui plonge le critique dans la perplexité mais qui est pour le croyant la simplicité même. Si l'ascension de Christ avait été introduite ici, elle aurait fait sortir le Seigneur de cette relation. Tandis que sa présence corporelle au milieu des siens, sans mention aucune dans ce chapitre de son départ pour le ciel, le laisse pour ainsi dire avec eux comme leur joie éternelle pour les bénir à tout jamais en miséricorde. Mais au 20^e chapitre de Jean, nous avons précisément le contraire : nous y avons une femme, pleinement pénétrée de sentiments israélites, qui, à la vue de Christ ressuscité des morts, témoigne encore de son attachement à ces espérances juives, et cela d'autant plus ardemment que la croix et la mort l'avaient pour un moment privée de tout espoir. Ce qui explique qu'elle ne veuille pas se dessaisir de Christ. Mue par cet amour instinctif, elle s'empare de lui, mais lui la prie de ne pas le saisir ainsi : «Je ne suis pas encore monté vers mon Père». C'est d'une autre manière en effet qu'il se fera maintenant connaître. Il va quitter la scène unique où le résidu d'Israël, plus tard, se rattachera au Messie. Cette espérance-là ne sera pas flétrie ; elle fleurira en son temps et en son lieu ; mais à présent le Seigneur met le résidu à part d'Israël. De fait, c'est ainsi que commença le christianisme : «Le Seigneur», est-il dit, «ajoutait tous les jours à l'assemblée ceux qui devaient être sauvés» (Act. 2:47 note).

5.2.1 [La connaissance de Christ propre au christianisme]

Marie de Magdala représente ici ce résidu d'Israël. Jusqu'à ce jour elle avait nourri l'espoir que le Seigneur allait introduire la gloire et la félicité ici-bas pour Israël. Mais Jésus lui apprend que ce n'est pas de cette manière que dorénavant il se plaît à bénir. C'est comme monté auprès du Père qu'il devait être connu du chrétien. Par conséquent songer à le retenir ici, même si cela avait été possible, était hors de saison. Il avait au cœur une pensée infiniment plus haute et allait précisément charger Marie d'en faire part à ses disciples. Annonce, non pas d'un éloignement ou d'une séparation, mais au contraire des liens les plus étroits qui soient : ceux qui nous unissent à Jésus à la droite de Dieu. N'est-ce pas une étrange manière d'opérer l'union, contraire aux pensées de la chair ? Mais la chair n'est aucunement le moyen de notre association avec le Seigneur, tandis qu'il en est ainsi d'Israël. Jésus était lui-même Juif d'origine et de naissance. Mais le chrétien ne le connaît pas ainsi, comme le dit Paul : «Et si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi» (2 Cor. 5:16). C'est d'une façon bien plus excellente que nous avons affaire à lui. Le connaître ici-bas comme le Messie était une vraie bénédiction, et à ces femmes de la Galilée le Seigneur donna un avant-goût de l'accomplissement de cette bénédiction dans un jour encore à venir. Mais, répétons-le, ce n'est pas cette connaissance-là de Christ qui est le propre du christianisme.

Ayant accompli l'oeuvre de la rédemption, Christ prend sa place à la droite de Dieu comme l'homme céleste. De sorte que le christianisme n'est pas seulement la bénédiction descendant sur la terre, bien que cela aussi soit parfaitement vrai. Mais la scène et la nature de notre félicité sont célestes, notre bien-aimé Sauveur étant déjà au ciel et notre bénédiction s'y trouvant en Lui. En tant que manifestation de Dieu, il n'est rien de plus béni que de contempler dans les évangiles le Seigneur Jésus comme homme ici-bas. Mais ne perdons pas de vue la position spéciale qui résulte de notre union avec lui là-haut. Christ a achevé l'oeuvre qui efface nos péchés et glorifie la nature de Dieu à l'égard de tout ce qui pouvait la compromettre dans ce bas monde. Il est maintenant monté au ciel où il est révélé à nos âmes, et où aussi nous lui sommes unis. En même temps qu'il doit monter au ciel à cette fin, à cette fin aussi le Saint Esprit doit en descendre. La présence de l'Esprit Saint sur la terre est la réponse nécessaire à l'absence de Jésus monté à la droite de Dieu, après avoir opéré la rédemption.

Telles sont les deux grandes et nécessaires vérités qui constituent le christianisme et la raison pour laquelle le Seigneur défend à Marie de le retenir ; car il n'était pas encore monté vers son Père. Tel il devait dorénavant être connu ; telle était la relation qui s'établissait avec lui pour ceux qui croiraient, débarrassés de leurs préjugés juifs et mis en rapport avec l'amour et la gloire dans lesquels il allait entrer lui-même, dans la maison du Père.

5.2.2 [Connaissance de Christ comme Messie selon l'Ancien Testament]

Un passage de l'Ancien Testament nous aidera à éclaircir un peu le sujet qui nous occupe. Ce sont au chapitre 5 de Michée les versets annonçant la naissance du Seigneur : «Et toi, Bethléhem Éphrata, bien que tu sois petite entre les milliers de Juda, de toi sortira pour moi celui qui doit dominer en Israël, et duquel les origines ont été d'ancienneté, dès les jours d'éternité». Ce verset 2 associe sa naissance humaine d'origine israélite et sa gloire éternelle — Celui qui, quoique né de femme, était néanmoins «d'ancienneté, dès les jours d'éternité». De qui s'agit-il ? De celui qui est désigné au verset 1 comme le dominateur d'Israël, de qui il est écrit : «ils frappent le juge d'Israël avec une verge sur la joue» (v. 1). Il ne peut évidemment s'agir que de l'humiliation du Messie — né ici-bas à Bethléhem de Juda ; et pourtant, tout aussi bien qu'il est homme, il est Dieu de toute éternité. De sorte que ce verset nous met en présence de vérités touchant Jésus Christ qui ont une importance capitale et dont découle une bénédiction immense. Aucune imagination humaine n'aurait pu les concevoir. Dieu seul, dans la connaissance absolue et parfaite qui lui est propre, peut nous les enseigner dans toute la plénitude de leur simplicité. Voilà ce qui met le comble à la culpabilité d'Israël : c'est qu'une telle Personne, qui était en même temps leur Juge, ait pu être frappée, et surtout par eux, d'une verge sur la joue. «C'est pourquoi il les livrera», ajoute le verset 3. C'est exactement ce qui a eu lieu. Le Juge d'Israël, frappé, a abandonné Israël pour un temps, «jusqu'au temps où celle qui enfante aura enfanté».

Grand est le dessein de Dieu pour les derniers jours ! Le chapitre 12 de l'Apocalypse met en scène cette femme (Israël) mettant au monde un fils mâle (le Messie). Le dragon qui la menaçait est précipité ; la lutte en faveur de la terre et du peuple terrestre se poursuit. Enfin le Juge d'Israël revient, et l'ancien peuple reprend de nouveau sa place, mais dorénavant sous l'autorité de son Messie ici bas. Autrement dit, selon les voies de Dieu, il doit y avoir aux derniers jours un retour à ses conseils concernant les Juifs. De fait, où en sommes-nous aujourd'hui ? Christ a paru ; il a été rejeté par les Juifs et lui les a abandonnés. Depuis la croix, non seulement ils sont abandonnés comme nation, mais Dieu en a appelé du milieu d'eux un certain nombre pour les unir aux Gentils qui ont cru, et pour composer ainsi le corps de Christ. Ce sont ceux dont il est écrit au second chapitre des Actes que «le Seigneur ajoutait tous les jours à l'assemblée ceux qui devaient être sauvés» (v. 47). Mais quand viendra le moment d'accomplir les conseils futurs et éternels de Dieu envers Israël sur la terre, alors, poursuit le passage de Michée, «le reste de ses frères (au lieu d'être séparés comme aujourd'hui pour former l'Église) retournera vers les fils d'Israël» (v. 3). Aujourd'hui les croyants juifs perdent leur caractère israélite, pour former avec ceux des nations «un seul homme nouveau». Mais dans ce jour futur, ils retourneront aux conseils anciens et aux voies initiales de

Dieu envers son peuple terrestre. Admirons la clarté et l'harmonie de toute la vérité, l'ancienne et la nouvelle. N'est-ce pas à la fois la preuve et le fruit de la vérité divine qu'elle nous mette encore à même de trouver une nouvelle beauté, un nouvel ordre dans ce qui, avant cette connaissance additionnelle, pouvait sembler incohérent, un amas immense de matériaux que nous n'avions jusque-là aucun moyen de coordonner ? Mais il suffit que Dieu nous dise touchant n'importe quelle partie de la vérité : «que la lumière soit», pour que tout s'illumine aux yeux de notre foi. À sa manière propre et glorieuse, Dieu montre alors comment la nouvelle lumière s'adapte heureusement à l'ancienne.

5.2.3 [Une nouvelle révélation (Jean 20:17)]

Ce qui paraît ici interrompre les conseils de Dieu, introduire la confusion dans ses voies, en constitue précisément la clé de voûte. De fait aucun conseil de Dieu ne saurait jamais faillir. Peut-être le cœur devra-t-il être mis à l'épreuve par une longue attente. L'incrédulité semble avoir tout pour elle ; mais la foi seule a toujours raison, et chaque parole que Dieu a prononcée sera accomplie, tous ses desseins aboutiront infailliblement, et cela par le moyen de la mort de Christ.

Le Seigneur fait ici une révélation tout à fait nouvelle. Elle concerne sa Personne. Remarquons d'ailleurs comment dans l'évangile de Jean tout se rattache à cette Personne ; il s'agit non de dispensation, mais de lui-même. Ici il est considéré dans son ascension. En vérité après la rédemption, rien n'est plus important à comprendre si nous voulons faire des progrès et jouir du christianisme. Prenez n'importe quel autre système : les personnes qui s'y rattachent sont comparativement insignifiantes ; l'une disparaît, une autre la remplace. Mais séparez Christ du christianisme, que reste-t-il ? De plus, le Saint Esprit peut-il sceller de son sceau le moindre déshonneur fait au Seigneur Jésus, le moindre mépris de son oeuvre ou de sa gloire ?

Jésus annonce à Marie qu'il va monter vers le Père, et que pour cette raison l'hommage rendu à sa présence corporelle ne concorde pas avec la manière dont il veut désormais se révéler, manière qui ressort de tout l'évangile de Jean. Celui-ci se compose de deux grandes parties. La première est la révélation du Fils de Dieu et de son oeuvre ; la seconde, la révélation d'une autre Personne, également divine, qui, au départ de Christ, prend sa place ici-bas parmi les disciples. Tout le christianisme est là : Christ lui-même, l'objet de la foi ; et le Saint Esprit, la puissance qui établit la gloire de Christ dans l'Église aussi bien qu'en chaque chrétien.

5.2.4 [Une nouvelle relation avec Dieu (Jean 20:17)]

De ces deux parties, c'est spécialement la première, concernant Christ, que nous trouvons dans le message confié à Marie par le Seigneur : «Va vers mes frères, et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu». Non seulement il associe les siens avec lui — fait d'une immense valeur — mais, en outre, il détermine leur relation avec Dieu. Cette relation n'a aucun rapport avec les formes anciennes de bénédiction. Ce n'est pas la révélation de sa puissance protégeant ses pauvres pèlerins sur la terre. Il n'est pas fait mention du Dieu Tout-puissant. Ses voies de gouvernement envers Israël dont il était le Dieu comme Jéhovah l'Éternel, ne s'y trouvent pas davantage. Ici tout est en rapport avec Christ montant au ciel. C'est le texte même de son message : «Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu». Parole pleine de bénédiction ! Ce que le Père est pour le Fils, il le devient désormais pour les fils. Ce que le Père était pour cet Homme béni qui vient d'abolir le péché, il le devient, et rien de moins, pour ceux dont les péchés ont été abolis. Dieu qui est pleinement en relation avec Jésus comme Dieu et Père l'est dorénavant aussi avec nous par la rédemption de Christ et dans la résurrection.

Il ne s'agit pas d'une connaissance vague de Dieu comme paternel dans ses voies. Dans la grande détresse d'Israël, Ésaïe le prophète fait dire à ce peuple : Véritablement, «tu es notre Père : si Abraham ne nous connaît pas, et si Israël nous ignore, toi, Éternel, tu es notre Père» (És. 63:16). Le but de ce langage n'est évidemment pas de décrire leur relation mais simplement de leur apporter de la consolation. Ce n'est que comme nation qu'Israël pouvait réclamer une place pareille, comme le montre par exemple Exode 4. Mais ici, nous avons infiniment plus. En effet, lui qui était Fils, et qui connaissait le Père comme nul autre ne pouvait le connaître, était descendu sur la terre. Il était venu ici-bas comme un homme, l'objet alors des délices du Père tout aussi parfaitement que lorsqu'il était simplement Dieu, dans sa présence. Jamais un mot n'avait été prononcé par lui, jamais aucune émotion ressentie, jamais pensée ne lui était entrée au cœur, jamais motif ne l'avait inspiré, qui n'ait été la parfaite expression de la bonté même de Dieu. Seul, Jésus répondait moralement en esprit, en oeuvres et en paroles à tout ce qui se trouvait en Dieu. Aussi Dieu se penchait-il du ciel pour considérer ce seul Objet qui puisse faire en tout temps ses délices. Sur ce monde coupable dont les iniquités le provoquaient continuellement, il portait le regard d'en haut et parfois y répondait par les coups terribles de son jugement. Mais maintenant, pour la première fois depuis le commencement des âges, il ne s'agissait pas seulement d'entrevoir un rayon éloigné de sa gloire : Dieu se réjouissant dans un Énoch ou un Noé. Le Fils se trouve là lui-même ; le ciel s'ouvre et Dieu fait descendre le Saint Esprit sur Jésus en tant qu'homme. Il ne peut être en effet question de la descente du Saint Esprit sur lui comme Dieu ; c'est comme homme qu'il fut oint de l'Esprit Saint. «C'est lui que le Père... a scellé» — «le Fils de l'homme». Afin de trouver pour la première fois ce qui répondrait à tout son jugement, à tous ses sentiments, à tout son être moral, à ses plus intimes affections, Dieu eut à porter le regard sur un homme !

Mais, l'heure vient où un changement immense s'opère sur le Bien-aimé. Une scène nouvelle se présente : les cieux sont voilés par d'épaisses ténèbres. Dieu lui-même, du sein de cette profonde obscurité, agit contre lui. C'est l'heure où il est permis à l'homme poussé par Satan de se dresser contre le Messie et de l'accabler. Et au milieu de cette scène, Dieu, dans toute sa majesté et son horreur absolue du mal, se déploie contre le péché dont la sainte personne de Christ est chargée comme victime de propitiation.

C'est bien l'heure redoutée où les comptes doivent être rendus. Le jugement divin contre toute iniquité et indifférence, contre l'injustice envers l'homme et la révolte contre Dieu, ce jugement tombe sur le Saint de Dieu. Aussi, ce n'est pas seulement l'heure de l'homme, ni exclusivement la puissance des ténèbres, c'est encore, et au-delà de tout, l'heure de Dieu ; l'heure où sa sainteté, qui ne saurait rien épargner, revendique ses droits sur Celui qui porte le péché : son propre Fils se livrant Lui-même, victime responsable, pour porter le jugement de nos péchés sur la croix. Tout ce que Dieu pouvait ressentir contre le péché s'épuisa alors sur le Fils, sans qu'aucune circonstance atténuante vienne briser, pour ainsi dire, la force de sa colère et de son indignation. Et c'est pourquoi cette rédemption par le sang de Christ est parfaite dans le sens absolu. Dieu n'a plus besoin dorénavant pour la justification et le maintien de son caractère d'ajouter un seul mot, un seul acte, qui n'ait déjà fait valoir ses droits sur la personne du Seigneur Jésus Christ. À une oeuvre aussi entière, ne peut que répondre une révélation entière aussi bien de sa nature de Dieu que de l'amour du Père. Rien dans le saint caractère de Dieu n'est plus caché ni gardé en réserve : tout ce qu'il ressent contre le péché s'est épuisé sur le Seigneur Jésus. Et par conséquent, tout ce qui se trouve en lui, comme Père et comme Dieu, s'exprime désormais en notre faveur. Le mal qui est en nous a été si pleinement condamné qu'il ne s'agit plus maintenant pour Dieu, non seulement comme Père mais comme Dieu, que de témoigner sa parfaite satisfaction dans la rédemption accomplie par le Seigneur Jésus.

Et c'est bien dans ce sens-là que le Seigneur s'adresse à ses disciples par le message qu'il leur envoie. Ils l'avaient vu se remettre à son Père lorsque personne ne pouvait sympathiser à ses douleurs, déjà comme homme de douleurs dans ce monde sans être encore la propitiation pour le péché. Ils avaient su que chaque jour, avant l'aurore, il était avec son Père. Ils avaient pu voir que pendant le sommeil des autres, lui était toujours devant le Père. Ils avaient pu voir aussi que chacun des fardeaux dont il se chargeait, chaque

souffrance humaine qui attirait son regard remplissait son coeur de divine compassion et l'amenait plus près du Père. Mais à la croix, il ne s'agit plus de sympathie ni de communion. Il s'agit de ce que Dieu ressent contre nos péchés imputés au Seigneur Jésus, nullement toutefois contre lui-même. Jamais au contraire Christ n'est davantage l'objet des délices ineffables de Dieu qu'au moment où il porte le jugement de nos péchés. Néanmoins il importe au caractère de Dieu que les souffrances de Jésus ne soient nullement un semblant de souffrance, mais qu'il endure réellement, effectivement, le jugement divin. Car il prend réellement en notre faveur cette position devant Dieu, de même qu'auparavant il avait joui réellement, durant sa vie entière, d'une communion parfaite avec son Père. Nous comprenons maintenant toute la précieuse portée du message dont Marie est chargée. Ce que Jésus connaissait comme Fils de Dieu né dans le monde, il le remet, en quelque sorte, entre nos mains. Ce n'est pas, certes, que nous puissions partager ce qui lui appartenait ici-bas en tant que Personne divine. Il est, il était le Fils unique avant la création des mondes. Là, évidemment, nous ne saurions prendre place avec lui. Comme tel, il est pour nous tout simplement l'objet de l'adoration et du service dévoué. Mais lui, le Fils avant toute création, était né Fils de Dieu. Il était Fils de Dieu comme homme ici-bas, et c'est à l'évangéliste Luc qu'a été commise la charge de retracer sa marche comme tel parmi les hommes. Tous, par nature, nous étions enfants de colère. Lui, dans sa nature humaine aussi bien que dans sa nature divine, était Fils de Dieu. L'ange annonce à Marie que le saint (enfant) qui naîtra sera appelé Fils de Dieu (Luc 1:35).

Entre Christ et l'homme, existait à tous égards un contraste parfait. Alors qu'il était impossible à ce dernier de goûter la communion avec Dieu, celle de Jésus avec Dieu était continue et il était pour le coeur du Père l'objet de parfaites délices. La condition de l'homme pécheur était celle du mal et de la colère. Mais la rédemption délivre celui qui croit, de tout mal, de toute colère. Sinon, serait-il possible de se fier à la Parole de Dieu ? Que voudraient dire les assurances constantes et solennelles qui y sont adressées à la foi ? Si la Parole m'a apporté un tel témoignage touchant la croix, mon âme se repose-telle sur ce témoignage ? Suis-je bien assuré que devant Dieu il ne reste plus sur moi, comme croyant en Jésus, absolument aucun mal ? Il est entièrement effacé et banni. Ce n'est pas de l'expérience que je parle ici. Il est clair que quiconque a de la conscience sent son propre mal ; et nous qui avons la foi, par cela même, nous le sentons davantage. Plus nous connaissons son amour, et plus nous aurons horreur du péché. Nous ne serons pas jugés pour le péché ; c'est précisément pour cela que nous devons nous-mêmes condamner tout péché. Si nous étions jugés, nous serions perdus. Ce que Christ a accompli nous met à même, nous qui croyons, de juger maintenant le péché. La responsabilité du chrétien consiste à porter, pour ainsi dire, dès à présent, la sentence de Dieu contre le péché ; en nous-mêmes premièrement, mais aussi quand nous le rencontrons chez ceux qui portent le nom de Christ et avec lesquels nous sommes unis comme membres de son Corps, qui est un. Si le mal est détestable quelque part, c'est bien chez l'enfant de Dieu. Et c'est là précisément qu'il nous faut l'intervention de la rédemption et la puissance de l'Esprit.

Beaucoup de chrétiens semblent ne jamais dépasser le stade de la rémission des péchés et de la nouvelle naissance. Ils se privent du privilège de vivre pour Dieu. Ils méconnaissent les nouvelles relations de la grâce dans laquelle ils sont placés. C'est cette base et la forme de ces relations, tant envers Dieu qu'envers Christ lui-même, qui nous sont présentées dans le message confié à Marie : Dis à mes frères : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu. Ainsi je puis regarder en haut comme quelqu'un que Jésus n'a pas honte d'appeler son frère. Je puis regarder en haut et voir son Père et le mien, son Dieu et mon Dieu, dans la certitude absolue que je suis ainsi amené à lui dans toute la valeur et la relation intime de Jésus, et que l'oeuvre accomplie par lui et acceptée de Dieu est la base morale de mon salut et de ma bénédiction. Dans la grâce qu'il nous témoigne aujourd'hui, Dieu rend, en quelque sorte, justice à cette oeuvre et en reconnaît la pleine valeur. On peut même affirmer que l'oeuvre infinie de la croix ne serait pas pleinement justifiée par Dieu s'il n'usait pas envers nous de grâce entière et ne reconnaissait pas les relations proclamées maintenant par Jésus lui-même. Hâtons-nous d'ajouter que ces bénédictions n'ont pas été péniblement extorquées à Dieu. Au contraire, elles répondaient à ses propres desseins. Il désirait trouver des êtres qui prendraient place dans son amour et en jouiraient en vertu de ces relations mêmes, établies par le Seigneur Jésus. Le Père avait contemplé le Fils comme un homme sur la terre. Et maintenant c'est comme s'il disait : il me faut des fils ; il me faut des âmes, jadis pécheresses, qui deviennent mes enfants. Autrefois j'avais un peuple ; en dépit d'une bonté inépuisable à son égard, celui-ci s'est corrompu ; il est devenu aussi misérable que le péché pouvait le rendre ; mais voilà, je vais me former un peuple nouveau, une famille qui ne soit pas de ce monde, bien qu'elle soit encore dans ce monde.

Et c'est de cela que Dieu s'occupe maintenant. Son amour agit sur la base de l'oeuvre de la croix, et de la résurrection qui en est le résultat. Ceux qui sont appelés, Jésus les reconnaît comme ses frères, et cela après sa mort et sa résurrection. Contrairement aux affirmations du rationalisme et de la religion conventionnelle, d'accord pour une fois, le seul moyen d'avoir de saintes relations avec Dieu conformément à sa pensée est bien cette base posée sur la croix de Christ. Ce n'est pas, comme certains théologiens l'ont prétendu, et le prétendent encore, l'incarnation du Seigneur Jésus qui établit l'union avec sa créature. Dans l'Écriture, la base invariable du lien qui nous attache à notre Chef glorifié, c'est sa mort, sa résurrection, son ascension. L'incarnation était nécessaire pour manifester un homme parfait et une personne divine : le Fils de Dieu, ici-bas. Mais la rédemption fut accomplie afin de nous introduire dans sa propre relation. La rédemption ne se proposait et n'effectuait rien moins que cela. Car la justice de Dieu qui sans la croix aurait dû s'abattre en châtement sur nous, nous place maintenant, autant que la chose est possible, dans la position de Christ devant Dieu. Combien notre Dieu est bon et sage ! Quelle efficace dans la mort et dans la résurrection de Christ, sauvant ceux qui croient et leur donnant déjà le titre (et, par la puissance du Saint Esprit, la joie aussi dès à présent) de sa propre position comme Fils de Dieu et homme ressuscité ! Je le répète : sa place de Fils, objet pour nous d'un culte incessant, n'est pas mise de côté. Mais il nous accorde, à nous, d'être fils, et de goûter ses propres affections dans cette relation si intime ; en contraste avec la simple position de saints, ou de membres d'un peuple béni sur la terre. Voilà ce que notre Seigneur Jésus établit tout d'abord.

5.3 [Jean 20:20, 21 — Paix vous soit]

Mais il fait encore davantage. Le soir de ce même jour, le Seigneur se trouve au milieu des siens rassemblés. Et le premier mot qu'il prononce, c'est celui de paix : «Paix vous soit !» Précieuse parole ! Ce n'était pas simplement la rémission des péchés, toute bénie qu'elle soit. La paix est bien autre chose que le simple pardon des péchés. «Ayant dit cela, il leur montra ses mains et son côté». Il leur fait voir ce qui constitue le signe et le témoignage du sang versé sur la croix, par lequel il a fait la paix. «Les disciples se réjouirent donc quand ils virent le Seigneur». Il leur dit encore une fois : «Paix vous soit !», moins comme une parole personnelle que comme préambule à leur mission. Car il ajoute : «Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie». La première parole de paix est essentiellement pour leur propre joie, tandis que la seconde déclaration se présente comme prélude à leur ministère. C'est le message avec lequel ils sont envoyés vers d'autres. Ils se mettront en route munis de la force renouvelée de cette paix. Comme le Père l'avait envoyé, de la même manière le Fils les envoie, lui qui parle toujours comme le Fils de Dieu, dans la jouissance consciente de sa communion avec le Père.

5.4 [Jean 20:22, 23 — ...Recevez l'Esprit Saint...]

Mais un signe remarquable accompagne cette parole. «Ayant dit cela, il souffla en eux, et leur dit : Recevez l'Esprit Saint. À quiconque vous remettrez les péchés, ils sont remis ; et à quiconque vous les retiendrez, ils sont retenus» (v. 22, 23).

5.4.1 [Des interprétations inacceptables]

Deux théories contradictoires se sont fait jour dans la chrétienté au sujet de ce passage. L'une affirme que notre Seigneur établit ici une sorte d'autorité sacerdotale, en vertu de laquelle ceux à qui il s'adressait alors, ainsi que leurs successeurs, recevaient le pouvoir d'accorder en son nom la rémission des péchés à quiconque confesserait convenablement ses fautes. Ils admettent bien tous qu'il se peut que les conditions ne soient pas remplies — et qu'après tout, la rémission ne soit pas effectuée. Mais pourtant, ils soutiennent que, là où existe la droiture de la part de l'homme, le Seigneur s'engage à faire sa part par l'entremise de ses serviteurs, et par cela on entend l'absolution prononcée par le moyen d'un clergé mandaté à cet effet. Non, rétorque le parti opposé, ce n'est pas ce que le Seigneur institue ici. Ce passage suppose une action miraculeuse. Si de nos jours on a la prétention d'absoudre les gens de leurs péchés, pourquoi ne pas aussi guérir les lépreux et ressusciter les morts ? Pourquoi ne pas opérer les autres miracles que le Seigneur rendait ses disciples capables d'accomplir ? Il est clair que cet argument suppose que, si les hommes pouvaient guérir les lépreux et ressusciter les morts, ils auraient aussi le pouvoir d'absoudre les péchés. Mais je nie que les disciples aient jamais possédé le droit d'accorder une telle absolution.

5.4.2 [Le souffle de Dieu]

En vérité, il est difficile d'affirmer laquelle de ces deux théories s'écarte le plus de l'Écriture. Ce qui donne la clef du sujet, c'est la résurrection du Seigneur telle qu'elle est présentée ici. Une plus intime connaissance de Christ et de la puissance de sa résurrection ferait comprendre ce qui en est le fruit. Observons-le bien : c'est après que notre Seigneur a envoyé ses disciples comme messagers de sa paix qu'il souffle en eux. Je ne connais dans la Bible qu'un seul acte dont celui-ci puisse être rapproché tout en comportant avec lui un contraste plein d'instruction. En nous reportant au deuxième chapitre de la Genèse, nous constatons une différence très frappante entre la formation de l'homme par l'Éternel et celle des autres animaux. Quand il créa les variétés multiples d'animaux : poissons, oiseaux, reptiles, bêtes des champs... chacun eut en lui «une âme vivante» par le simple fait qu'il possédait une organisation appropriée. Mais pour l'homme, il n'en fut pas ainsi. Il fut fait de la poussière du sol ; mais ce n'est pas pour avoir été ainsi façonné qu'il devint une âme vivante. Lui seul reçut sa vie directement d'en haut : L'Éternel Dieu «souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante» (Gen. 2:7). Aucun autre être animé ne fut fait de la même manière. L'homme seul possède le souffle de l'Éternel Dieu. C'est là la vraie source de l'immortalité de l'âme (*). C'est aussi la raison pour laquelle seul l'homme se trouve directement dans une position de responsabilité morale vis-à-vis de Dieu ; il doit rendre compte des choses faites dans le corps à ce Dieu qui lui donne ainsi son âme et son esprit. Le principe vital de la bête périt avec elle, parce qu'il s'agit simplement de ce qui, par la volonté de Dieu, se rattache à son organisation physique. Tandis que l'homme possède une âme et un esprit qui, en vertu de leur origine, subsistent à toujours, distincts du corps, ayant avec Dieu lui-même un rapport conscient. L'âme participe à une immortalité que le corps tout seul, vivant ici-bas de sa propre nature, ne possède point. La mortalité du corps relève simplement de la volonté de Dieu. Au contraire l'immortalité de l'âme et de l'esprit dépend d'un principe intrinsèque, indestructible qui leur est attaché. Voilà pourquoi aussi le corps de l'homme sera ressuscité et réuni à son âme et à son esprit ; et ainsi «chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu» (Rom. 14:12).

(*) Immortalité : ici et plus loin : dans le sens d'existence éternelle. À strictement parler, l'âme n'est pas immortelle puisque celle de l'incrédule connaîtra l'horreur de la seconde mort après la résurrection de jugement qui aura réuni cette âme à son corps (Réd.).

5.4.3 [Le Saint Esprit comme puissance de vie de résurrection]

Revenons à notre sujet, c'est-à-dire à la Personne du Seigneur Jésus Christ sous le double caractère que cet évangile est seul à réunir : Il est homme — ici, homme ressuscité — mais il est aussi l'Éternel Dieu ; et Thomas le confesse peu après : «Mon Seigneur et mon Dieu». En ce premier jour de la semaine, il est devant nous, lui, l'homme ressuscité, le second homme ; et comme Esprit vivifiant, il souffle en ses disciples pour leur donner la vie. C'est l'Esprit du Christ Jésus ressuscité des morts ; c'est le Saint Esprit accompagnant cette vie de résurrection et en étant la puissance, que le Seigneur, comme Chef d'une nouvelle famille, confère aux membres de celle-ci. Ils avaient cru en lui, ils avaient donc déjà la vie éternelle. Mais maintenant ils reçoivent cette vie en abondance.

C'est donc là le changement capital qu'introduit l'acte de notre Seigneur Jésus Christ. Certains diront peut-être : «Si l'on obtient la vie éternelle, je ne vois pas quelle différence cela fait que ce soit une vie de résurrection — ni ce qu'elle peut donner de plus». Je voudrais qu'ils prennent conscience à quel point la victoire complète diffère de la lutte avec la mort, la liberté diffère de la servitude, le repos en Christ diffère du tourment qui consiste à poursuivre le bien sans parvenir à l'atteindre, à s'efforcer d'éviter le mal tout en y étant sans cesse entraîné. Ce dernier état est celui de l'homme qui ignore la puissance libératrice de la résurrection de Christ. Mais pour celui qui a la foi, cet état a pris fin. Le croyant réalise qu'il est introduit dans une position nouvelle par la mort et la résurrection du Seigneur Jésus Christ. La vie que je reçois aujourd'hui en Christ est une vie qui n'est pas asservie à la loi ; elle n'a rien à faire avec la terre ni avec ses ordonnances. C'est la vie de Celui qui m'a fait entrer dans la paix parfaite avec Dieu, de Celui qui m'a mis en possession de sa propre relation. Et c'est pour donner cette vie dans sa forme la plus condensée, dans sa plus entière puissance, que le Seigneur souffle dans ses disciples. Il détermine ainsi le nouveau caractère de la vie que déjà ils possédaient, attestant que ce qu'ils vivaient dans la chair était véritablement la vie de la foi au Fils de Dieu. «Je ne vis plus, moi, dit l'apôtre, mais Christ vit en moi» (Gal. 2:20). Et c'est en soufflant ainsi en eux qu'il leur communique cette vie. Il les fait participer à lui-même, tel qu'il est en résurrection, maintenant que toutes les questions ont été à jamais réglées et que la délivrance parfaite, assurée par lui, est accordée aux siens.

Paul fait allusion à cette vérité quand il s'écrie : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus». Et pourquoi ? «Car, ajoute-t-il, la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort» (Rom. 8:1, 2). La loi (ou le principe) de l'Esprit de vie dont parle l'apôtre est exactement ce qui est ici accordé aux disciples. C'est l'Esprit Saint, mais comme Esprit de vie ; non pas ici comme l'Esprit de puissance, opérant des miracles, ou déployant son énergie — ce que les hommes sont portés à admirer beaucoup plus. Encore bien moins était-ce cette prétention extrême selon laquelle l'homme prend la place de Dieu et prétend pardonner les péchés sur la terre. Jamais apôtre ne s'est arrogé un tel droit. C'était un privilège de tout autre nature, et il est aussi vrai actuellement qu'au jour où Jésus ressuscita des morts. Cette action du Saint Esprit consistait, et consiste encore, simplement dans la communication de la vie selon le caractère et la puissance de la résurrection par l'entremise de Jésus Christ, le second homme, ressuscité des morts. C'est la portée de l'expression : «Recevez l'Esprit Saint». L'Esprit de Dieu accompagne toujours la vie que le Seigneur donne. Sans doute, c'est Christ qui est l'objet de la foi et qui donne la vie ; mais, c'est par l'opération du Saint Esprit qu'il la donne. Communiquée durant le cours de sa vie humaine ou dans les jours actuels, c'est toujours l'Esprit de Vie qui accompagne cette vie ; et c'est pourquoi ces paroles de Jésus en confèrent la puissance.

5.4.4 [Remettre et retenir les péchés — l'autorité pour le faire (Jean 20:23)]

Mais il ajoute : «À quiconque vous remettrez les péchés, ils sont remis ; et à quiconque vous les retiendrez, ils sont retenus». On dira : Croyez-vous cela ? Assurément ; et bien plus, je crois que tous les enfants de Dieu possèdent ce pouvoir et sont responsables envers Dieu d'y conformer leur marche. Voilà, diront certains, une prétention peu ordinaire ! Appartient-il à un autre qu'à Dieu de remettre et de retenir les péchés ? Le passage répond par l'affirmative. Mais à qui le Seigneur s'adressait-il ce jour-là ? Non pas seulement aux douze apôtres, mais à tous les disciples. «Le soir donc étant venu, ce jour-là, le premier de la semaine, et les portes du lieu où les disciples étaient... étant fermées...» Si cela avait été une prérogative restreinte au corps des apôtres, assurément l'Esprit aurait pris soin de le signaler. Mais ici le Seigneur parlait aux disciples — à leur nombre tout entier. Prenons la Parole telle qu'elle est écrite. Ce qu'il dit alors ne s'applique-t-il pas à tous ? La vie de résurrection du Seigneur Jésus Christ n'était-elle que pour les douze ? La paix conférée par le Seigneur avec tant de solennité et d'une manière répétée, n'était-elle que pour les apôtres ? Évidemment non ! Les apôtres y eurent part, sans doute, et y attachèrent certainement le plus grand prix.

Sans parler de dons personnels, le Seigneur conférait à ses apôtres une autorité spéciale pour former les assemblées et pour les gouverner une fois formées. Ce privilège de poser le fondement comportait des actes d'initiative et de gouvernement que l'Écriture n'assigne qu'aux apôtres. Mais il entre si peu dans le dessein et le caractère de l'évangile de Jean de s'arrêter à ce qui est officiel, que le mot «apôtre» ne se trouve nulle part dans son récit. L'esprit, la forme, la substance de cet évangile sont consacrés à ce qui est essentiel et qui ne passe pas. De plus, nous le verrons, cette portion de l'évangile place expressément le christianisme sur une base qui lui est propre et lui imprime un caractère tout à fait distinctif devant Dieu et devant les hommes. Ce sont autant de raisons pour nous convaincre que nous ne devons pas restreindre l'application de ces paroles aux douze, ou à d'autres qui leur succéderaient. Encore moins peut-on les rattacher aux fonctions des anciens, comme si le pouvoir de remettre et de retenir les péchés leur avait été officiellement confié ainsi que certains corps religieux le prétendent avec tant d'assurance. Le fait est que le Seigneur Jésus a devant lui ses disciples comme tels ; c'est à eux tous qu'il communique l'Esprit ; c'est donc bien eux tous qu'il charge de cette importante mission. Mais l'histoire inspirée des apôtres, ainsi que les épîtres, ne jettent-elles aucune lumière sur le sens dans lequel les premiers croyants entendirent les paroles de Christ, et dans lequel nous devons aussi les interpréter ? Prenez, par exemple, ceux qui furent convertis le jour de la Pentecôte, et d'autres que le Seigneur ajoutait progressivement. Par qui leurs péchés étaient-ils remis ? Ils ne se contentaient pas de croire à l'Évangile individuellement ; ils soumettaient à ceux qui étaient chrétiens avant eux leur confession du nom du Seigneur. C'est là un fait de la plus haute importance. Il ne m'est pas permis de me déclarer chrétien sur la seule opinion que je forme de moi-même, sur mon propre jugement quant à la foi que je professe ; je dois soumettre mes prétentions à ceux qui ont été en Christ avant moi. Toute miraculeuse qu'ait été sa vocation, Paul lui-même n'en fut pas dispensé. Il fut baptisé par un certain disciple ; plus tard il fut reçu par d'autres. Voilà qui est plein de consolation. Pour un chrétien, se refuser à ce privilège, ou l'affaiblir, est de la présomption. En effet, plus la foi d'un homme est véritable et plus il désirera que d'autres en fassent l'examen. Il est bon de se soumettre les uns aux autres et cela dès le commencement, dans la crainte de Dieu qui est plus sage que l'homme et qui a déclaré sa volonté par le moyen de ces paroles du Seigneur Jésus.

Lorsqu'une personne fait profession de revenir à Dieu avec repentir et foi ; lorsqu'elle croit au nom du Seigneur Jésus Christ, il ne lui est pas seulement demandé de se reposer sur ce divin Sauveur pour le salut de son âme ; elle doit «confesser de sa bouche» aussi bien que «croire dans son cœur» (Rom. 10). Cette confession a normalement lieu en rendant témoignage devant le monde. Mais il convient qu'elle soit faite aussi devant d'autres enfants de Dieu. Un nouveau converti pourrait nourrir des pensées portant atteinte à la gloire de Christ ou ne pas être assez sur ses gardes contre tel danger pour son âme et pour celle des autres. Alors s'exerce cette fonction de la plus haute importance qui échoit à ceux qui sont avant lui dans la foi — fonction que l'Écriture ordonne pour la gloire de Dieu, comme nous voyons faire à l'apôtre Paul dans le 15^e chapitre des Romains (v. 7). Soyons sûrs que les disciples constitués en assemblée de Dieu sanctionnèrent dans certains cas la rémission des péchés, dans d'autres les retinrent. Ils avaient à recevoir cordialement et en simplicité, comme frères de Jésus, ceux qui peu auparavant se corrompaient peut-être dans toute espèce de péchés, mais qui d'un moment à l'autre s'étaient tournés vers Dieu. N'était-il pas capital dans ces conditions qu'il y ait dans ce monde un corps constitué par le Seigneur, possédant une autorité positive pour reconnaître la réalité de ces conversions ? Capital de prendre acte de la confession de ceux qui étaient sincères et d'examiner les prétentions de ceux qui faisaient profession de christianisme ? Un tel examen ne pouvait aucunement nuire à un véritable enfant de Dieu. Au contraire, c'était une grande consolation pour lui, une joie de plus pour son cœur. Il était reconnu et accueilli ici-bas comme il l'était au ciel où les anges se réjouissent devant Dieu au sujet d'un pécheur qui se repent. Par contre c'était un frein sérieux chaque fois qu'il y avait de la réserve, que quelque méchanceté se cachait ou qu'on percevait le désir d'introduire quelque chose en secret !

L'assemblée de Dieu agissait constamment dans l'esprit de cette règle ; on remettait et on retenait les péchés. Je ne parle pas de la circonstance solennelle où Ananias et Sapphira furent frappés de mort à l'instant et sur place, mais d'occasions où ceux qui péchaient devaient être retranchés puis rétablis publiquement. Les deux épîtres aux Corinthiens illustrent les deux faces de ce sujet. Un homme avait été retranché comme méchant à la suite de ce que Paul avait écrit dans la première épître (chap. 5). Dans la seconde, le cas est de nouveau examiné : «il suffit, pour un tel homme — déclare l'apôtre — de cette punition qui lui a été infligée par le grand nombre, de sorte qu'au contraire, vous devriez plutôt pardonner et consoler, de peur qu'un tel homme ne soit accablé par une tristesse excessive. C'est pourquoi je vous exhorte à ratifier envers lui votre amour» (2 Cor. 2:6 à 8). Dans ce cas, nous trouvons d'un côté le péché retenu, de l'autre le péché remis. Et je pense qu'une des raisons pour lesquelles les chrétiens ont cessé de tenir leur position séparés du monde et de marcher heureux dans la joie que le Seigneur donne, source de riches bénédictions pour les autres, c'est qu'ils ont perdu de vue cette responsabilité, la traitant de fonction ministérielle ou de puissance depuis longtemps évanouie. L'Église, qui avait pour dot l'amour et la gloire du Seigneur Jésus, n'a pas, sous prétexte de charité, maintenu sa position de peuple à part ; elle a cru pouvoir annexer le monde, christianiser des foules et des peuples entiers sans ce contrôle de la foi individuelle. Mais aucune indulgence charitable ne peut être en profit à ceux qui ne croient pas. Il n'en est pas même question envers ceux qui ont la foi. Les bornes publiques et distinctives de la grâce et de la sainteté ont ainsi été foulées aux pieds, et par conséquent la fonction qui consiste à remettre et à retenir les péchés — si l'on excepte les superstitieux qui en font un acte sacerdotal — a été sous-estimée ou même absolument mise de côté.

Les paroles du Seigneur enseignent au contraire que l'assemblée chrétienne dans ce monde doit être connue comme le témoignage public et l'expression de ce que la grâce a fait. De quelle manière ? En recevant ceux dont la confession lui paraît satisfaisante et en rejetant publiquement ce qui ne se recommande pas à sa conscience. Précisons bien que le critère pour être reçu n'est pas un certain degré de lumière et d'intelligence. Sans aucun doute, l'intelligence spirituelle a sa place et sa valeur. Mais soyons certains d'une chose : ce que Jésus souffla en ses disciples n'était pas de l'intelligence simplement ; c'était sa propre vie de résurrection. Et c'est bien là ce qu'il voudrait nous voir accueillir ; c'est là ce que nous devons reconnaître chez ceux qui se présentent. Il vous a vivifiés ensemble avec lui, vous ayant pardonné toutes vos fautes (Col. 2:13). Ceci ne permet pas de sanctionner le péché sous prétexte que la vie de Christ est aussi là. Mais nous devons accueillir les brebis et les agneaux de Christ et témoigner un grand support en nous

occupant des fautes qui sont les fruits d'une fausse position et d'un mauvais enseignement. Prenons bien garde de ne pas faire le jeu de l'ennemi en ayant même l'apparence de confondre le principe sur lequel nous recevons, avec un certain degré d'instruction ou d'expérience chrétiennes. Retenons ferme ce fait — grand, simple et infini — que Jésus souffle en ses disciples l'Esprit de sa propre vie de résurrection. À ce titre nous devons recevoir les plus faibles comme faisant partie de l'assemblée chrétienne. Mais si d'une part nous accueillons, de l'autre ne craignons pas de rejeter, selon que la confession est, ou n'est pas digne du nom de Jésus. Un homme a-t-il véritablement la vie de résurrection de Christ ? attendez-vous de sa part à la sainteté, fruit d'une conscience purifiée. De plus nous pouvons admettre que Christ sera la mesure de tous ses jugements, de même qu'il est la source de toutes ses bénédictions, et, après tout, l'objet dont son âme sera occupée. C'est pourquoi, le nom de Jésus, passeport unique et suffisant pour la simple créature qui possède en lui la vie éternelle, ce même nom reste la pierre de touche pour rejeter toute prétention qui compromet Sa gloire. Que le Seigneur soit pour nous, comme il l'est en vérité, la parfaite, la seule mesure. S'il est reconnu honoré tout ira bien, et nous en serons bénis. En revanche, essayer d'unir Christ au péché est une tentative fatale. Quoi de plus outrageant pour Dieu ? Aussi, il est de toute importance que nous le tenions, lui, fermement devant les yeux ; nous éviterons ainsi les pièges tendus pour nous faire ériger des systèmes, des théories ecclésiastiques, choses que nous avons laissées derrière nous.

Soyons persuadés que toute théorie religieuse est fausse si d'une manière quelconque on lui permet de voiler la valeur de Christ. S'associer avec un système voulant retenir quelque chose qui n'est pas de Christ, ne pas «apporter la doctrine de Christ», c'est la ruine. Un homme pourrait paraître aussi orthodoxe qu'un apôtre sur la vérité ecclésiastique, et posséder impeccablement toute autre vérité du Nouveau Testament, que vaut toute cette science là où le nom de Christ est déshonoré ? Mais inversement là où Christ est l'objet de l'âme, même si celui qui le confesse est très ignorant, Christ a soufflé Sa vie en lui. Et si nous sommes soumis à Christ, notre règle de conduite est claire : Quiconque se présente au nom de Jésus est le bienvenu de nos cœurs. C'est l'affaire de l'Église d'accueillir tous ceux-là, et de les instruire. Comment, en effet, croîtraient-ils en lumière, où trouveraient-ils à redresser leurs fausses notions, si ce n'est dans l'Église de Dieu ? Par contre si nous les tenons à l'écart jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement établis, c'est pour eux-mêmes une impossibilité et pour nous cela signifie l'abandon de notre position de secours et de responsabilité envers eux. L'Assemblée de Dieu est la colonne et le soutien de la vérité, et la vérité ne peut réellement s'apprendre que si l'on vit en elle ; m'en faut-il davantage pour recevoir ceux qui eux-mêmes ont reçu Christ ? Puis-je moi-même me vanter d'en posséder davantage ? Alors, pourquoi la moindre hésitation ?

Que le Seigneur nous apprenne à écarter les difficultés et qu'il ouvre nos cœurs pour accueillir les âmes chaque fois qu'il n'y a pas trace d'opposition à Dieu dans la foi ou dans les moeurs. Je ne dis pas chaque fois que se trouve la doctrine de la justification par la foi : bien des choses mauvaises peuvent marcher de concert avec cette doctrine retenue et même enseignée. Ces paroles de notre Seigneur Jésus Christ constituent une règle immuable, et nous sommes responsables d'agir d'après elles. Si nous sommes rassemblés en son nom, une expression claire, ferme, de notre position, de nos privilèges doit y correspondre. Notre action collective doit être aussi ferme en faveur de la vérité que notre marche individuelle. Possédant Christ, estimant ce don, nous sommes tenus en son Nom de remettre les péchés, et de les retenir s'il reste quelque chose qui soit incompatible avec ce Nom ! Nous n'avons aucunement la prétention de nous interposer entre Dieu et l'homme. Le pardon aussi bien que la condamnation restent du ressort du Juge suprême. Jamais l'Église ne réclama un tel droit ; jamais les apôtres n'aspirèrent à une action pareille. Mais il est clair que Jésus appela les disciples collectivement à se charger tant de retenir que de remettre les péchés. Et, comme nous l'avons vu, ce privilège fut exercé dans l'Assemblée chrétienne sous son double aspect, à savoir de retrancher ou au contraire de rétablir devant les hommes. Non pas, répétons-le, comme question éternelle entre Dieu et l'âme, mais comme affaire d'administration, comme devoir envers Christ d'accueillir le vrai et le bien, de rejeter le faux et le mal.

Que le Seigneur nous accorde de ne pas manquer à cette responsabilité et de L'honorer ainsi collectivement !

6 Méditation 6 — Le don de l'Esprit et les dons — Actes 2:1-4 ; 33-38 ; ch. 8 ; ch. 10 ; ch. 19

Nous sommes arrivés au moment où Dieu s'étant pleinement manifesté en Christ, Israël aurait dû reconnaître le Messie comme Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Et la foi aurait dû voir en Christ mort et ressuscité, comment Dieu est pour nous. Mais Dieu allait maintenant prendre un nouveau caractère, et faire un pas immense en avant : il voulait être Dieu en nous. Ceci ne pouvait avoir lieu sans l'effusion du précieux sang de Jésus. Et le Saint Esprit ne pouvait demeurer que là où avait eu lieu l'aspersion de ce sang. Selon la parole du Seigneur, les disciples s'assemblent jusqu'à ce que, comme il le leur avait annoncé, ils soient «baptisés de L'Esprit Saint, dans peu de jours» (1:5).

6.1 [Actes 2:1 à 4]

«Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble dans un même lieu». Dieu introduit ce fait nouveau d'une manière appropriée à sa sagesse, par un signe extérieur. Soudain il se fit un son d'en haut, le Saint Esprit descendant du ciel, «un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et il leur apparut des langues divisées, comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer» (Actes 2:1-4). Il est vrai que le Saint Esprit était déjà descendu auparavant, mais pour demeurer dans un seul homme — l'homme Christ Jésus. Dans le cas de Jésus, il n'était besoin d'aucune oeuvre préparatoire, mais la manière, aussi bien que la forme sous laquelle l'Esprit descendit sur le Seigneur Jésus attestèrent l'immense différence qui existe entre Lui, en qui il n'y avait point de péché, et nous qui avions besoin d'être délivrés à la fois de nos péchés et du péché. Or cette oeuvre souveraine de la grâce de Dieu a été accomplie par le moyen des souffrances et de la puissance en résurrection de Celui qui, n'ayant point de péché, subit et la mort et le jugement.

6.1.1 [L'Esprit Saint en forme de colombe ou de langues de feu]

Pour Jésus, le Saint Esprit apparut sous la forme d'une colombe — belle expression de la manière dont l'Esprit s'adaptait à cet homme sur lequel il pouvait venir et demeurer sans qu'il y ait effusion de sang. Le Saint Esprit pouvait adopter cet emblème bien connu de la pureté, en descendant ainsi pour habiter dans le Fils de l'homme. Mais dans le cas de l'homme, c'est-à-dire de ces croyants assemblés à Jérusalem, il descend sous la forme de langues divisées, parce que Dieu allait maintenant se rendre à lui-même un vaste et puissant témoignage ; la bonne nouvelle allait être propagée. En outre ces langues étaient «comme de feu». Le jugement du péché avait eu lieu à la croix. L'état de l'homme avait rendu le jugement nécessaire et en fait, avait été déjà jugé par Dieu en Christ, parfait sacrifice pour le péché. La langue «comme de feu» en constituait le rappel nécessaire, quel que puisse être le déploiement de la puissance du Saint Esprit, et elle rendait témoignage à la grâce divine.

Dans ces langues diverses qui depuis Babel divisaient les hommes condamnés par le juste déplaisir de Dieu, sa miséricorde allait maintenant s'étendre jusqu'à eux. Les «choses magnifiques de Dieu» devaient ainsi être proclamées à toute nation sous le ciel. Ce fait attire l'attention générale ; toutes sortes de préjugés relatifs à ce phénomène étrange et inconnu remplissent les esprits des assistants.

Mais Pierre explique comment cet événement répond à la prophétie. Il n'affirme pas que c'est l'accomplissement de la déclaration de Joël ; car cet accomplissement dans un sens plein et entier n'aura lieu que dans un jour à venir. Néanmoins ce qui se passait, loin d'être équivoque et douteux, devait être reconnu comme venant de Dieu. C'était ce qui a été dit par le prophète Joël : «Et il arrivera aux derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair». Il ne s'agissait que du principe de la prophétie ; car, en fait, bien qu'il y ait eu diverses langues parlées, et que cette multitude soit venue de toutes les nations, il ne s'agissait pourtant que de Juifs. Toutefois le fait que des paroles étaient prononcées dans les langues des Gentils (encore que les personnes qui écoutaient aient été juives) annonçait pour tout esprit intelligent ce que Dieu allait produire en temps opportun.

Gardons-nous de limiter l'oeuvre de Dieu à tel ou tel de ses aspects. Le déploiement de la puissance de l'Esprit manifestée en ce jour-là avait une signification variée. C'était d'abord l'accomplissement de la promesse du Père, la grande et infinie vérité de la descente du ciel du Saint Esprit lui-même. C'était aussi l'accomplissement de l'assurance spéciale que le Seigneur avait donnée à ses disciples, qu'il les baptiserait du Saint Esprit, ce qui aurait pour effet la formation «d'un seul corps». Ils pouvaient ne pas connaître, et effectivement ils ne connaissaient pas encore, ce qu'impliquait cette doctrine du «seul corps», jusque-là complètement cachée. Elle attendait un autre ministère et un serviteur de Dieu approprié, Paul, qui se désignera lui-même comme «né hors de temps». De fait cette doctrine ne fut révélée, selon la sagesse de Dieu, qu'après la réjection, par les Juifs, du témoignage de sa grâce (chap. 7). Alors seulement les Gentils sont effectivement appelés (chap. 8), et le «seul corps» formé de Juifs et de Gentils, uni par le Saint Esprit descendu du ciel, peut être manifesté d'une manière conforme aux voies de Dieu. Mais déjà, ce qui était la puissance de ce corps, la Personne qui seule était à même de le former, était de fait donnée alors en ce jour de la Pentecôte.

6.1.2 [Des signes et des prodiges]

Il fallait aussi, conformément à la parole prophétique, que soient opérés des signes et des prodiges. Et enfin des dons variés allaient être communiqués de la part du Seigneur, pour son oeuvre ici-bas : «Étant monté en haut, il a... donné des dons aux hommes... les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs» (Éph. 4:8, 11). Ceci a évidemment eu lieu par le Saint Esprit ; c'était, selon 1 Corinthiens 12, «la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité».

6.1.3 [Le don du Saint Esprit]

Toutes ces opérations bien distinctes furent simultanément accomplies ce jour-là, en même temps que l'Esprit de Dieu était donné pour demeurer en chacun de ceux qui croyaient. Ainsi, nous avons ce qui était individuel et ce qui était collectif, ce qui était universel et ce qui était particulier, le tout accompli en ce jour de la Pentecôte, chaque manifestation toutefois devant être distinguée de l'autre. Certaines épîtres embrassent une partie, d'autres une partie différente de ce vaste sujet. Nous reviendrons plus loin sur chacune d'elles, mais ce sur quoi nous insistons particulièrement en ce moment, c'est la grande vérité du don du Saint Esprit, distincte d'une opération spéciale de sa puissance par le moyen d'hommes ayant reçu des dons particuliers.

Ces derniers dons diffèrent ; alors que l'Esprit est un seul et même don (Éph. 4:4), rien moins qu'une Personne divine, descendant ici-bas pour habiter en chaque chrétien et dans l'Église. Ce serait évidemment détruire la vérité que de voir en Lui des différences sinon des contradictions. Il peut y avoir variété dans les formes et les mesures sous lesquelles sa puissance se déploie ; il peut y avoir, et il y a en fait, différents degrés dans la jouissance de sa présence. Mais un fait demeure : il habite également en tout croyant qui se repose sur la rédemption accomplie dans le Christ Jésus. Et que peut-il y avoir de plus glorieux ?

6.1.4 [Le Saint Esprit remplissant la maison]

Ce n'est pas tout ! L'Esprit demeure non seulement en nous, mais avec nous. Tandis que les langues se posent sur chacun des disciples, simultanément un vent impétueux remplit toute la maison. La présence de l'Esprit de Dieu est attestée par un double signe : ce qui demeure sur chaque personne et ce qui, d'une manière générale, remplit la maison où ils sont assis. Cette double vérité de la présence de l'Esprit avec et dans les croyants traverse tout le livre des Actes. Par exemple, au chapitre 4, quand le lieu où ils étaient fut ébranlé (v. 31), était-ce le fait que l'Esprit de Dieu habitait dans cette personne-ci, ou dans celle-là ? Évidemment non : le Saint Esprit était là et faisait sentir sa présence au milieu d'eux. Lors de la fraude d'Ananias et de Sapphira, qui pouvait dire que ceux-ci mentaient à un croyant plutôt qu'à un autre ? Pierre déclare que ce n'est «pas aux hommes, mais à Dieu», qu'ils ont menti, à Dieu présent dans l'Église, c'est-à-dire au Saint Esprit. Lui est Dieu descendu sur la terre et peut maintenant en justice, selon la plénitude de la grâce, demeurer en ceux qui non seulement étaient pécheurs par nature mais encore avaient le sentiment profond de ce qu'était le mal hérité d'Adam.

Eh bien, malgré ce qu'ils avaient été et malgré ce qu'ils ressentaient, la grâce de Dieu dans le don de Jésus était si bénie, le caractère de son amour dans la mort et la résurrection du Seigneur était si riche, que le Saint Esprit pouvait en justice, et pour la gloire du Père et du Fils, descendre et demeurer en eux sur la terre. Et celui qui demeurerait réellement dans chaque croyant était avec eux lorsqu'ils se réunissaient ou qu'ils travaillaient à l'oeuvre. Ainsi par exemple, au chapitre 8, l'Esprit dit à Philippe : «Joins-toi à ce char». Un ange du Seigneur lui avait préalablement enseigné la direction qu'il devait prendre. Pourtant ce ne fut pas l'ange mais l'Esprit qui lui parla quand il fut question de s'adresser directement à une âme. L'ange était simplement l'expression de la providence de Dieu sur son chemin. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Nous ne voyons pas les anges et pouvons ne pas avoir conscience de leur action, mais elle n'en est pas moins aussi réelle que jadis. Et pareillement à l'égard de l'Esprit de Dieu. Nous pouvons ne pas entendre sa voix comme Philippe l'entendit ce jour-là, mais le fait n'en est pas moins certain. L'Esprit est à l'oeuvre. Sans doute, il attend que l'état des coeurs soit approprié, bien que ce soit un état que lui seul puisse produire ; mais il est aussi actif maintenant que jamais.

Un peu plus loin encore l'Esprit ordonne : «Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés» (Actes 13:2). Il est donc évident que l'Esprit de Dieu n'agit pas seulement au-dedans, car il ne nous est pas dit que c'est en Paul ou en Barnabas qu'il agissait ; il ressort au contraire de l'ensemble du passage que cette action était extérieure. L'Esprit parlait à leur sujet, plutôt qu'à eux et plutôt encore qu'il n'opérait en eux. Sans doute le Saint Esprit était-il déjà réellement en eux, mais il se fait entendre ici Lui-même, sans mention d'un intermédiaire humain, comme une personne divine descendue ici-bas pour y manifester la grâce et la gloire du Seigneur. Et l'on retrouverait aisément ces mêmes principes à travers tout le livre des Actes. C'est ainsi que dans une autre occasion, l'Esprit de Jésus enseigne à Paul où il doit aller (chap. 16). Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples.

6.2 [Manières variées par lesquelles le Saint Esprit est conféré]

Mais il est un autre point d'une immense importance, qui a souvent causé à certains une grande perplexité : c'est la différence dans la manière dont est donné le Saint Esprit. L'incrédulité se prévaut des modes variés dans lesquels l'Esprit de Dieu est conféré, pour nier que l'on puisse recevoir le Saint Esprit aujourd'hui comme autrefois, ou au contraire pour préconiser quelque panacée de charlatanerie religieuse par le moyen de laquelle on pourrait infailliblement attendre le Saint Esprit.

C'est pourquoi je passerai en revue les grandes occasions que l'Esprit de Dieu rapporte pour notre instruction, espérant montrer clairement qu'il n'y a rien d'arbitraire dans la manière dont le Saint Esprit était conféré, rien non plus qui donne à l'homme comme tel la moindre importance. Au contraire, la sagesse de Dieu s'y montre pour consoler, affermir l'âme, et augmenter en nous le sentiment de sa grâce. Combien il est évident, ici encore, que la simplicité dans les choses de Dieu est le secret réel pour les comprendre ! Car la simplicité n'est pas occupée de nos affaires propres, ni surchargée par les pensées des autres ; elle a confiance en Dieu et sait qu'il a toujours devant lui son grand objet : celui de glorifier Christ, par qui le Père a été glorifié.

6.2.1 [Actes 2:33-41 — Prédication de Pierre à la Pentecôte]

6.2.1.1 [Les signes extérieurs sont accessoires]

Dans la première occasion, c'est-à-dire au jour de la Pentecôte, nous avons bien la plus ample et, dans un certain sens, la plus riche forme sous laquelle le Saint Esprit a été donné d'en haut. La plus haute des autorités nous déclare que Jésus «ayant été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez». Des témoignages palpables et irrécusables de l'accomplissement de la promesse du Père étaient là. Le Saint Esprit en lui-même n'était pas perceptible par les sens. Seule était discernable la puissance extérieure qui l'accompagnait. Il est très important de faire cette distinction, sans laquelle les hommes sont en danger, en l'absence de signes extérieurs, de nier ou de mépriser cet incomparable don qui est toujours au-dessus de ses effets. Quelle que soit l'importance des signes, ils n'étaient pour l'homme que les garants accompagnant le don et la présence invisibles du Saint Esprit désormais présent sur la terre.

6.2.1.2 [Une vraie foi et une vraie repentance sont nécessaires]

La réponse de Pierre à ses auditeurs de Jérusalem jette une lumière considérable sur ce point. Ouvertement accusés par l'apôtre d'avoir rejeté et crucifié leur propre Messie que Dieu avait exalté à sa droite, ces Juifs étaient angoissés au sujet de leur état. Pierre leur dicte ce qu'ils ont à faire : «Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit». Pesons bien ces paroles. Pierre ne les invite pas positivement à croire. Inutile de dire que c'est dans sa sagesse que Dieu les appelle à se repentir plutôt qu'à croire. Nous voyons l'inverse dans une autre occasion : lorsque Paul et Silas invitèrent le geôlier de Philippes à croire plutôt qu'à se repentir.

Une telle différence a sa raison d'être, et ne doit être pour personne une cause de perplexité. Dieu a écrit ainsi, et Il mérite toujours toute confiance. Sans la foi, nous le savons, il ne peut y avoir de vraie repentance envers Dieu. Il peut y avoir contrefaçon dans la foi, comme il peut y avoir aussi contrefaçon dans la repentance ; mais où la puissance de Dieu produit la vraie repentance, il y a nécessairement la vraie foi et réciproquement.

Cependant, chacun le sait par expérience et la Parole de Dieu, qui est la clef de toute connaissance, le montre, il existe des différences dans la forme du sentiment et de l'expression de l'âme devant Dieu. En l'un prédomine une profonde oeuvre morale dans la conscience ; dans un autre c'est la joie et la paix en croyant qui sont les plus apparentes. Néanmoins il ne peut y avoir d'oeuvre réelle de quelque valeur spirituelle dans la conscience sans la foi, et il ne peut y avoir la foi selon Dieu sans une oeuvre vraie de l'Esprit dans la conscience. Pierre à Jérusalem exhorte les Juifs à se repentir et Paul de son côté déclare aux Athéniens que «Dieu... ordonne maintenant aux hommes que tous, en tous lieux, ils se repentent» (Actes 17:30). En d'autres occasions, tant Juifs que Gentils étaient invités et pressés de croire. La vérité est que les uns et les autres se repentaient et que les uns et les autres croyaient ; mais il se rattache une signification importante au fait qu'il est insisté sur l'une plutôt que sur l'autre de ces choses.

Selon la sagesse de Dieu, ce qui convenait dans l'occasion qui nous occupe, c'était l'humiliation de ces Juifs orgueilleux. Aussi est-ce la repentance, c'est-à-dire ce qui brise la chair et traite l'homme comme ne valant rien, qui est mise en avant. «Repentez-vous», enjoint l'apôtre, «et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ» — au nom de Celui-là même que vous avez crucifié et rejeté. En lui est la seule source de bénédiction. Il est l'unique espérance pour vos âmes. — Ils furent effectivement brisés et amenés à recevoir la Parole. Ce n'était pas encore le jour de la puissance de Dieu selon le Psaume 110, mais c'était le jour de sa grâce. Celle-ci avait touché leurs coeurs et leur faisait accepter la sentence de Dieu contre eux-mêmes. Ils pouvaient alors croire du mal d'eux-mêmes et c'est la dernière chose que l'homme consente à croire. Ils étaient réellement amenés à ce point d'être prêts à se reconnaître méchants dans la présence de Dieu. C'est pourquoi Pierre s'applique à faire pénétrer ce sentiment dans leurs consciences.

Il ne prend pas pitié d'eux parce qu'ils étaient à juste titre saisis de componction, mais insiste au contraire sur la nécessité d'être entièrement humiliés devant Dieu. Pierre pouvait le faire d'autant plus volontiers qu'il connaissait en Jésus une grâce prête à répondre à ces dispositions. Aussi ajoute-t-il : «Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ». Plus la grâce est proclamée, plus aussi nous pouvons inviter à une vraie repentance, et plus les âmes peuvent la supporter. Ne craignons pas d'y insister et ne nous contentons pas d'employer des termes vagues, en disant : «On doit se repentir si l'on croit». Ce n'est pas ainsi que Dieu soulève la question. Il amène les âmes à sentir leur état réel devant lui. C'est toujours une grande bénédiction pour tous, et d'ailleurs si ce n'est pas de bonne heure qu'une âme est travaillée à ce sujet, elle se réserve pour plus tard des exercices humiliants et pénibles. Car si nous n'apprenons pas ce que nous sommes au début de notre carrière, si nous n'avons pas alors un profond sentiment de notre péché ainsi qu'il convient à un nouveau converti, peut-être faudra-t-il que nous l'apprenions par quelque grande chute, par un péché manifeste. Un éloignement flagrant de Dieu sera peut-être nécessaire, suivi d'un retour pénible, après avoir erré d'autant plus loin de lui que nous aurons eu trop peu le sentiment du péché au commencement de notre profession chrétienne. Qu'elles sont nombreuses les âmes qui ont passé par là ! Ajoutons que les plus exposés sont ceux qui ont grandi dans la connaissance de la grâce — enfants de parents chrétiens — lorsque devant Dieu, leur conscience n'a pas été sondée en proportion.

6.2.1.3 [Le don du Saint Esprit subséquent à la foi]

Remarquons que, lorsque l'apôtre exhorte les Juifs à se repentir et à être baptisés au nom de Jésus Christ pour la rémission des péchés, il conclut : «et vous recevrez le don du Saint Esprit». Assurément, s'ils se repentaient, ce ne pouvait pas être sans l'opération du Saint Esprit. L'exhortation de l'apôtre aurait été sans objet pour ceux qui l'entendaient, s'ils n'avaient pas cru au nom du Seigneur Jésus ; et qui leur donnait cette foi avec la repentance, si ce n'est le Saint Esprit ? Il s'ensuit que la réception de l'Esprit telle que Pierre la présente ensuite, est une chose entièrement différente de l'acte d'amener des hommes à croire et à se repentir. C'est une opération ultérieure (*), une bénédiction distincte et corollaire, un privilège fondé sur la foi déjà agissante dans le coeur. Il est si peu vrai qu'un homme reçoit «le don du Saint Esprit» au moment même où il croit, qu'il est permis de douter qu'un cas semblable se soit jamais présenté. Non seulement nous n'en trouvons aucun exemple dans la Parole, mais il semble bien que celle-ci en exclut la possibilité. La raison en est bien simple : le don du Saint Esprit est fondé sur le fait que nous sommes fils par la foi en Christ, croyants se reposant sur la rédemption en Lui : ce don suppose donc clairement que l'Esprit de Dieu, opérant en nous, nous a déjà régénérés. Ainsi le don du Saint Esprit n'est pas fait en vue de la repentance, ni dans le but de faire recevoir Christ par la foi. Nous voyons ici l'inverse : après

que les âmes se sont repenties et ont été baptisées au nom de Jésus pour la rémission des péchés, elles reçoivent le don du Saint Esprit comme privilège subséquent.

(*) L'intervalle entre ces deux opérations peut différer beaucoup selon le cas. Il peut être réduit au point que la seconde apparaisse comme quelque chose d'immédiat, quoique distinct. L'auteur revient sur ce sujet dans la méditation n° 10. Voir aussi point 6.3.3.5 (Réd.).

6.2.1.4 [Ne pas confondre LE don et LES dons]

Un autre point ne doit jamais être perdu de vue : c'est que le don du Saint Esprit ne signifie jamais les dons. Beaucoup confondent le don avec les dons, mais la Parole de Dieu fait toujours la distinction, employant même dans l'original un mot différent pour les désigner. Les deux choses sont invariablement séparées. Quelqu'un peut recevoir par l'Esprit la puissance nécessaire pour porter l'Évangile au monde, ou pour être pasteur ou docteur dans l'Église. Cependant, le don du Saint Esprit est un privilège totalement différent, à savoir cette bénédiction commune que nous voyons ici conférée à toute âme qui se repentait et était baptisée.

L'appel de Pierre à ces Juifs est immédiatement suivi de la réception de la Parole, après quoi «ils sont baptisés» au nom du Messie qu'ils avaient autrefois méprisé. «Et en ce jour-là furent ajoutées environ trois mille âmes». Ces nouveaux croyants, la dernière partie de ce chapitre nous les montre remplis de grâce et de puissance de la part de Dieu.

6.2.2 [Actes 8 — En Samarie]

L'occasion suivante (chap. 8) présente un état de choses entièrement différent. Étienne avait rendu son témoignage, et les Juifs l'avaient absolument et définitivement rejeté. Comme leurs pères, ils résistaient au Saint Esprit, en résistant à Étienne qui en était rempli. Celui-ci scella de son sang son témoignage ; et la persécution dont il fut la première victime dispersa toute l'Assemblée qui était à Jérusalem, à l'exception des apôtres. Ceux-là mêmes que le Seigneur avait appelés pour aller dans le monde entier furent exceptés de cette dispersion. Tellement l'homme, même dans le meilleur état, est lent à entrer dans les conseils de la grâce de Dieu et à travailler à leur accomplissement !

6.2.2.1 [La rivalité Jérusalem – Samarie]

Mais Dieu lui-même voulait les accomplir, dût-il se servir pour cela de circonstances pénibles. Si l'amour, si la puissance de la grâce, si le sentiment du besoin des âmes et de la gloire de Christ, ne réveillaient pas ceux qui avaient reçu ce commandement, Dieu aurait soin que des vases plus faibles, mais pourtant remplis des puissances nouvelles de sa grâce, répandent en tous lieux la bonne odeur de Christ. Et ainsi ils allèrent «çà et là, annonçant la parole». Philippe, qui au chapitre 6 avait été choisi pour le service journalier, maintenant que ce service se trouve brusquement interrompu, acquiert «un bon degré» et s'en va prêchant l'Évangile. Il visite l'ancienne rivale de Jérusalem, la ville de Samarie. Les Juifs n'avaient pas de relations avec les Samaritains. Ils n'avaient pas su gagner leur confiance, ni leur faire accepter la vérité telle qu'ils la connaissaient, c'est-à-dire telle qu'elle était renfermée dans la loi commise à leur charge. Mais l'Évangile va maintenant démontrer sa puissance là où la loi a été infructueuse. Philippe annonce Jésus avec tant de force et de simplicité, et il est si béni dans sa prédication, que la ville entière est dans une grande joie. Même le plus méchant d'entre ceux qui sont là, homme depuis longtemps versé dans la connaissance des voies et des ruses du diable, est impressionné par la sainte influence de la vérité, sans que, toutefois, elle pénètre dans sa conscience ni gouverne son cœur. Néanmoins, le courant est trop fort pour qu'il puisse y résister. Simon le magicien s'incline devant la vérité de l'Évangile, intellectuellement du moins, et il est baptisé avec les autres.

6.2.2.2 [Distinction entre la conversion et le don du Saint Esprit]

Mais là, prenons-en bien note, le don de l'Esprit Saint n'est encore fait à personne. Et voilà qui souligne la différence entre le don de l'Esprit et l'oeuvre par laquelle Il amène une âme à se repentir et à croire à l'Évangile. On ne peut douter que la masse des Samaritains convertis n'ait été composée de vrais croyants, lors même que Simon ne l'était pas. Pourtant l'Esprit Saint n'était «encore tombé sur aucun d'eux». Ce n'est pas seulement qu'ils n'avaient pas encore parlé d'autres langues, ou qu'il n'y avait pas encore eu de prodiges accomplis, sauf par l'évangéliste lui-même (versets 6, 7, 13). La descente du Saint Esprit est une chose totalement différente, bien qu'elle puisse être accompagnée de ces manifestations extérieures de sa puissance. Confondre ces deux choses, c'est porter le plus grand coup à la vérité capitale de la présence de l'Esprit Saint. Car alors l'absence de manifestations extérieures (ce qui est le cas aujourd'hui) signifierait que le Saint Esprit n'est pas présent non plus dans l'Église. Il est donc évident qu'on va loin dans l'incrédulité si l'on ne distingue pas entre les signes et témoignages fournis par l'Esprit et l'Esprit Lui-même. Je répète que ce n'est pas seulement le pouvoir de faire des miracles qu'ils n'avaient pas reçu, mais que l'Esprit Saint n'était pas encore venu sur eux. Cela, l'Écriture l'affirme, et c'est ainsi que nous lisons : «Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean, qui, étant descendus, prièrent pour eux, pour qu'ils reçussent l'Esprit Saint : car il n'était encore tombé sur aucun d'eux, mais seulement ils avaient été baptisés pour le nom du Seigneur Jésus».

6.2.2.3 [Le don du Saint Esprit différé pour assurer la communion avec Jérusalem]

Nous rencontrons tout de suite une notable différence par rapport à la Pentecôte. À Jérusalem, quand les Juifs se repentirent et furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, l'Esprit Saint vint sur eux sans délai. À Samarie au contraire, il n'était tombé sur personne, bien qu'ils aient cru et aient été baptisés. D'où vient cela ? D'une raison bien digne de Dieu. La nature humaine est telle que si le Saint Esprit était descendu sur ces croyants de Samarie à la prédication de Philippe, l'ancienne rivalité de la Samarie aurait subsisté. La Samarie n'aurait pas manqué de lever de nouveau la tête, et la grâce même de l'Évangile aurait servi d'appui à ses prétentions religieuses. Placées d'emblée sur un pied d'égalité devant cette nouvelle et extraordinaire bénédiction de l'Évangile, Jérusalem et «cette montagne-ci» auraient continué à se faire concurrence. Et l'effet que Dieu avait l'intention de produire par la présence de l'Esprit Saint aurait été manqué, à savoir la manifestation de l'unité dans l'amour, le maintien à la fois d'une seule tête et d'une seule énergie — une tête en haut et une puissance en bas opérant dans le corps comme réponse à la gloire de Christ. Dieu rendit cette rivalité impossible et prit soin que rien ne puisse justifier l'esprit d'indépendance, qui est le plus grand principe destructeur de la vérité de l'Église de Dieu sur la terre.

C'est pourquoi, lorsque l'assemblée de Jérusalem entendit cela (ou tout au moins les apôtres, car l'assemblée était maintenant dispersée), ils envoyèrent Pierre et Jean, deux des principaux, appelés aussi des colonnes (Gal. 2:9). Ceux-ci prièrent ; mais Dieu en outre montre clairement pour quelle raison il avait différé le don de l'Esprit Saint. L'imposition des mains des apôtres devait avoir lieu pour exprimer à la fois la bénédiction que Dieu communiquait par les apôtres et l'identification de l'oeuvre en Samarie avec celle de Jérusalem. Elle attestait devant le monde entier que Dieu ne souffrirait dans son Église rien qui ressemble à une rivalité, que ceux qui étaient à la tête de l'oeuvre dans un endroit n'étaient pas moins indispensables dans l'autre.

Ainsi donc chaque différence dans la manière de communiquer la même bénédiction témoigne de la sagesse et des soins que Dieu déploie envers nos âmes. Oui, la moindre de ces différences que nous offre la Parole contribue à prouver combien Dieu nous aime, combien le Seigneur prend soin de l'Église, et comment, même dans la manière dont il communique cette suprême bénédiction de l'Esprit, il veut nous armer contre notre propre nature.

6.2.3 [Actes 10 — Corneille]

La circonstance suivante (Actes 10) se présente encore autrement. Corneille, le centurion Gentil, pendant qu'il prie et jeûne à Césarée, reçoit un visiteur angélique qui lui ordonne d'envoyer chercher Simon Pierre. Ce dernier se trouve à Joppé, où, pendant qu'approchent les serviteurs de Corneille, il lui survient une triple vision concernant cette grande affaire. Pierre, encouragé par l'Esprit, se met à la disposition des messagers de Corneille et les accompagne à Césarée. Dès qu'il ouvre la bouche, c'est pour appeler leur attention sur ce qui avait pour lui une extrême importance ; car, au commencement, c'était bien à contre-cœur qu'il était venu. N'avait-il pas osé contester avec le Seigneur qui lui commandait de tuer et de manger du contenu de la grande toile ? Il n'avait, disait-il, jamais mangé ce qui est impur ou immonde. Mais par trois fois, il entend cette parole de blâme : «ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur» ; et finalement il fait son profit de la leçon. «En vérité, je comprends que Dieu ne fait pas acception de personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice, lui est agréable».

6.2.3.1 [Une âme régénérée]

Ainsi donc, il est évident que le premier appel aux Gentils n'est pas adressé à un païen idolâtre. Pierre ne parle, dans le cas présent, que d'un homme qui déjà craignait Dieu et pratiquait la justice. Tel était le cas de Corneille. Ce n'était pas une âme inconverte, mais une âme qui craignait Dieu. Il abondait en prières et en aumônes. Il est certain que ce ne sont pas les prières et les aumônes de la propre justice qui auraient pu le recommander à Dieu. Semblables choses, lorsqu'elles sont présentées à titre de propitiation pour l'âme devant Dieu, appartiennent, nous le savons, aux ressources sacrilèges de l'incrédulité. Mais Corneille craignait Dieu en réalité et non pas seulement par profession extérieure. Il était régénéré, et Dieu avait signalé son état et la connaissance qu'il avait de sa justice dans le message dont l'ange était chargé — message qui me paraît parfaitement impossible d'interpréter comme signifiant que Corneille n'avait que la profession extérieure de la connaissance du vrai Dieu. Son état était celui que le Seigneur avait produit et qu'il pouvait par conséquent reconnaître comme Lui étant agréable. Et de la part du Seigneur, c'était sagesse et grâce qu'en allant vers les Gentils, il commence par une âme dont aucun Juif ne pouvait nier la piété.

C'était bien, à n'en pas douter, la même miséricorde infinie qui sauvait les perdus et, parmi eux, le premier des pécheurs. Toutefois ici, il ne s'agissait pas de réveiller pour la première fois une âme morte dans ses péchés, mais plutôt d'asseoir une âme déjà réveillée sur un terrain connu de relation avec Dieu et de parfaite liberté, de telle sorte que nul de ceux qui craignaient Dieu et sa Parole ne puisse contester son titre. En d'autres occasions nous voyons la conversion et l'affranchissement se produire à peu près simultanément ; mais il n'en est pas ainsi de Corneille, qui, au moment choisi de Dieu, reçoit avec toute sa maison la parole de Pierre.

6.2.3.2 [La Parole annoncée à Corneille personnellement]

Ce n'était pas la première fois, remarquons-le, qu'ils entendaient cette parole : «Vous connaissez», leur dit Pierre, «la parole que Dieu a envoyée aux fils d'Israël... ce qui a été annoncé par toute la Judée». Il est donc clair que ce centurion, non seulement craignait et priait Dieu auparavant, mais qu'il avait connaissance de ce qui avait été prêché par toute la Judée. Comment se faisait-il que cela n'ait pas été appliqué à sa propre âme et accepté réellement par lui ? Simplement parce que Corneille craignait Dieu et tremblait à sa parole, sentiment qui était juste à sa place. Cette révérence envers Dieu pouvait le rendre lent à saisir ses voies. «Si Dieu a envoyé sa Parole à Israël, pouvait-il se dire, je sais qu'elle est certaine pour lui ; et heureux le peuple qui a un tel Dieu ! Mais moi, je ne possède aucun droit». Aussi attendait-il que la parole lui soit envoyée à lui-même. L'Évangile, proclamation de la parole de la grâce de Dieu à toute créature, était alors une chose nouvelle. Corneille avait connaissance, sans doute, des anciennes Écritures. Il ne mettait pas en question les promesses, non plus que leur accomplissement en faveur d'Israël par Christ et en Christ.

6.2.3.3 [Le Saint Esprit tombe sans préalable]

Mais maintenant la parole lui était envoyée à lui, Corneille, un Gentil, par le moyen de Pierre. «Comme Pierre prononçait encore ces mots» (plus particulièrement, je suppose : «tous les prophètes lui rendent témoignage, que, par son nom, quiconque croit», etc.), cette vérité fut empreinte sur son âme. C'était un témoignage direct, et qui, selon tous les prophètes, ouvrait la porte à n'importe qui : «Quiconque croit en lui reçoit la rémission des péchés. Comme Pierre prononçait encore ces mots, l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui entendaient la parole». Quoi ! sans le baptême ? Sans l'imposition des mains ? Sans qu'on priât pour eux ? Oui, sans aucune condition préalable, sur-le-champ, pendant que la parole est prêchée par l'apôtre Pierre, le Saint Esprit leur est donné à tous.

Chacune de ces trois grandes expériences est donc introduite d'une manière différente, conforme au plan divin. À Jérusalem, les Juifs non seulement devaient croire à l'Évangile, mais encore être baptisés au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés, avant de recevoir le don de l'Esprit Saint. En Samarie, il n'a pas suffi qu'ils soient baptisés d'eau ; il a fallu aussi la prière et l'imposition des mains des apôtres, à défaut de quoi le Saint Esprit ne serait descendu sur aucun d'eux. À Césarée, par contre, avant le baptême et sans imposition des mains de la part de l'apôtre, le Saint Esprit tombe sur eux tous. Le Dieu seul bon et seul sage, dans sa parfaite grâce, reconnaissait ces Gentils. Le moment était venu de révéler pleinement sa pensée, aussi la première manifestation de sa grâce envers eux eut lieu d'après ce riche et singulier procédé. Lors de la conversion des trois mille âmes, il avait fallu le brisement de cœur des Juifs qui s'étaient montrés endurcis et orgueilleux dans leur mépris pour Jésus de Nazareth. Il est nécessaire qu'ils ploient les genoux à ce nom-là ; bien plus, c'est en ce nom qu'il leur faut être baptisés ; de toute autre manière, ils n'auraient pu recevoir l'Esprit. À leur tour, les Samaritains reçoivent une leçon spéciale pour contrecarrer leur tendance à l'indépendance et pour établir le grand principe de l'Assemblée universelle (pas seulement d'assemblées), que Dieu formait sur la terre.

Mais dans la scène qui nous occupe, Dieu voulait encourager et gagner les Gentils que Pierre lui-même avait méprisés. En effet, il ne s'était pas conformé à l'ordre du Seigneur d'aller et de faire disciples toutes les nations. Les apôtres, s'il nous est permis de le remarquer, étaient tous lents à agir dans l'oeuvre du Seigneur ; ils étaient peu entrés dans sa puissante grâce qui surpassait tellement les pensées de ses propres enfants. Mais lorsque Pierre prêcha à Césarée, combien Dieu blâma — quoique dans une pleine miséricorde — la lenteur de son serviteur ! À peine les paroles tombèrent-elles de ses lèvres qu'il se manifesta une grâce telle que Jérusalem n'en avait pas vu et dont la Samarie n'avait pas été témoin. Selon la sagesse de Dieu, aucun délai ne s'écoule, aucune imposition des mains n'est exigée pour que la complète bénédiction divine soit communiquée.

Sans doute y avait-il dans les âmes de ces Gentils une oeuvre préalable de l'Esprit qui leur avait donné la repentance envers Dieu et la foi en Jésus. Cela est toujours nécessaire. Mais ils n'avaient à se soumettre à aucun acte extérieur préparatoire qui les aurait rendus dépendants des chrétiens d'origine juive. Le baptême se présentait ensuite comme un privilège (ce qu'il est réellement) qui ne pouvait pas leur être refusé. Pour le Juif, pour le Samaritain, Dieu posait certaines conditions propres à les humilier. Aux Gentils au contraire, il

ne donne qu'un précieux encouragement. En les attirant, il prend soin de fermer la bouche à tous les contradicteurs. Jusque dans la manière dont il fait le don, Dieu prouve qu'il déploie une grâce d'autant plus grande que ceux qui en sont les objets sont plus éloignés. Il n'y a jamais eu de miséricorde plus riche que celle qui a cherché et trouvé les pauvres Gentils. La présence de Pierre à Césarée, lui qui était incontestablement placé au premier rang et qui avait imposé les mains aux Samaritains, confirme que si Dieu avait voulu l'utiliser ici de la même manière, il l'aurait fait. À tous, l'apôtre annonce les étonnantes nouvelles, mais c'est là tout ce qu'il est appelé à faire. Aucune action préparatoire de l'homme telle que l'imposition des mains ou le baptême n'a lieu avant que le Saint Esprit soit donné, bien que Pierre fût là et pour baptiser et pour imposer les mains si l'intervention d'un apôtre avait été nécessaire. En vérité l'homme disparaît devant le déploiement de la grâce divine, et combien c'est heureux que nous ayons là notre bénédiction et notre place devant Dieu !

6.2.3.4 [Des intermédiaires ne sont pas nécessaires pour le don du Saint Esprit]

Nous y trouvons de quoi répondre à ceux qui insistent sur la nécessité d'avoir aujourd'hui des apôtres. L'incrédulité méprisa les apôtres lorsqu'ils étaient ici-bas ; l'incrédulité prétend maintenant que leur présence est indispensable comme unique canal de la communication de l'Esprit, alors que ce canal n'existe plus aujourd'hui. Comment donc, nous qui ne sommes ni Juifs ni Samaritains, recevons-nous le Saint Esprit ? De la même manière que Corneille, sans aucun intermédiaire humain. On peut dire que ceux qui dans la chrétienté se prévalent de tels intermédiaires prennent en fait la position des Samaritains ou des Juifs. Au contraire, c'est à ceux qui se contentent de reconnaître qu'ils ne sont que des pécheurs d'entre les nations, que le Seigneur fait don de sa plus riche miséricorde. Puissent ceux qui s'attachent encore aux formes et aux ordonnances, à des instruments humains quels qu'ils soient, consentir à prendre leur véritable place, afin que, disposés à accepter leur néant, ils reçoivent la pleine bénédiction qui est selon le coeur de Dieu ! C'est ainsi que Dieu bénissait au commencement et c'est encore ainsi qu'il bénit aujourd'hui. D'après l'Écriture, ce sont les Gentils et non les Juifs qui reçoivent le Saint Esprit sur la simple prédication de la Parole ! Et n'est-ce pas par le même moyen, c'est-à-dire par la Parole de la grâce de Dieu, qu'il est encore aujourd'hui communiqué ?

6.2.3.5 [Différentes sortes de travail dans les âmes — Nécessité d'une pleine paix, l'affranchissement — Intervalle avant la réception du Saint Esprit]

Dans certains cas, sans doute, il peut se passer quelque délai. Vous pouvez trouver des âmes réellement touchées par l'Esprit de Dieu — je ne veux pas dire touchées seulement d'une émotion sentimentale et passagère, mais travaillées par une oeuvre réelle de grâce dans le coeur et la conscience — tout en n'ayant pas la paix et en n'étant pas établies dans le repos et l'affranchissement dans le Sauveur. Ce cas n'est pas rare, aussi gardons-nous de mettre en doute la réalité de l'oeuvre de Dieu dans une âme sous prétexte que cette âme n'entre pas encore dans la simple et pleine conscience de tout ce que Christ a fait pour elle. Il peut nous arriver de faire du mal à un jeune converti en exigeant trop tôt la pleine expérience chrétienne et en ne reconnaissant pas suffisamment l'oeuvre de Dieu en lui.

Mais il existe un danger inverse. Ne soyons satisfaits de l'état spirituel de quelqu'un que quand il est établi dans l'affranchissement et qu'il a conscience d'une pleine délivrance devant Dieu. Se contenter d'une mesure moindre est une forme d'incrédulité et révèle un manque de connaissance de la Parole et de la grâce de Dieu. C'est sous-estimer la présence et l'opération de l'Esprit de Dieu dans l'âme. Il est bon d'appeler les choses par leur nom. On ne peut être que malheureux sous un sentiment de péché ou d'anxiété tant qu'on n'a pas saisi la grâce de Dieu qui y correspond.

Sans doute lorsque quelqu'un soupire après Jésus, quand même il ne possède pas la paix de la conscience et encore moins celle du coeur, nous devons appeler cela conversion et y reconnaître une oeuvre de la grâce de Dieu. Mais «s'installer» dans cet état, ou supposer qu'il suffise à un homme de se tourner du péché vers Dieu et de sentir son indignité en regardant à Jésus, est également une faute. C'est gravement méconnaître la plénitude de l'Évangile ; c'est pour ainsi dire s'accrocher à Jésus plutôt que de trouver en lui une paix positive. Efforçons-nous plutôt de persuader les âmes qu'elles possèdent en Jésus bien plus que ce qui touche le coeur et réveille la conscience. Une réelle conviction de péché et des désirs tournés vers Dieu ne constituent pas le véritable état chrétien. Je crois que nous manquons si nous n'insistons pas auprès de ceux qui se sont arrêtés là, pour le leur faire comprendre. Puisque la Parole nous apprend qu'une pleine paix est la portion des enfants de Dieu, devons-nous nous déclarer satisfaits tant qu'ils n'en jouissent pas ? Apprenons-leur plutôt à connaître la position glorieuse et bénie dans laquelle Dieu introduit les siens. Position dans laquelle toutes les craintes, tous les doutes s'évanouissent sous le sentiment de la grâce parfaite qui nous a rapprochés de Lui, sans qu'il reste devant Lui contre nous l'ombre d'un péché ou d'une incertitude.

Aussi longtemps qu'un croyant connaît le combat et le trouble intérieur, ses sentiments ne dépassent pas ceux des saints de l'Ancien Testament. La seule différence est que ceux-ci ne pouvaient aller au-delà. Le Libérateur n'était pas encore venu ; la délivrance n'avait pas encore été opérée. Le fondement béni sur lequel on reçoit la paix d'après le principe de la foi et par la grâce de Dieu n'avait pas encore été posé devant eux ; et les voies de Dieu ne peuvent être anticipées. Nous ne pouvons devancer Dieu, mais nous pouvons le suivre et considérer sa bonté comme par derrière (Ex. 33). Maintenant le salut est venu. Christ a passé ici-bas ; il est mort et ressuscité ; et cependant les âmes vivifiées ne saisissent pas toujours au même moment les puissants résultats qui découlent de ce grand fait. Il peut bien arriver qu'elles le fassent et je ne doute pas qu'il se présente encore des cas analogues à celui du geôlier de Philippi. À l'heure même où la conscience de cet homme fut atteinte, il se fit en lui et chez les siens une oeuvre complémentaire de Dieu, en vertu de laquelle il put se réjouir immédiatement avec toute sa maison. Quelque misérable qu'eût été cet homme l'instant d'avant, la grâce divine le rendit sur l'heure même pleinement heureux. Ainsi donc, nous sommes loin de nier que la même double opération puisse avoir lieu dans un laps de temps très court, mais le cas est plus rare qu'on ne le suppose.

Prenez par exemple l'apôtre Paul. Si jamais homme fut converti, c'est bien celui-là. Il fut sur le chemin de Damas le témoin et l'objet d'une manifestation de puissance extraordinaire. Pourtant il est évident que Dieu ne l'établit pas sur-le-champ dans une pleine liberté. Pendant trois jours et trois nuits, Saul fut aveugle et bouleversé au point de ne manger ni de boire ; image de son état spirituel. Il avait réellement contemplé Christ dans la gloire, et cela pour la délivrance de son âme. Mais avait-il été amené aussitôt à la paisible jouissance de tout ce qu'il avait vu et entendu ? Je ne doute pas qu'il se soit fait en lui une oeuvre immédiate, fruit de la vérité agissant dans l'homme intérieur. Cependant il ne connut le repos et la pleine liberté qu'après qu'Ananias soit venu à lui et qu'il ait été baptisé. Nous savons que c'est à ce moment-là qu'il fut rempli de l'Esprit Saint et que, comme c'est toujours le cas, il entra dans la conscience de la pleine bénédiction.

Cet intervalle de temps entre les deux expériences ne met pas en cause la plénitude de l'Évangile, non plus que l'affranchissement qu'il apporte. Mais il explique l'état intermédiaire dans lequel gémissent beaucoup d'âmes. Si nous avons de la sollicitude pour elles, nous saurons les reconnaître à des signes qui ne trompent pas. Bien qu'elles soient l'objet d'une action réelle de l'Esprit de Dieu, ces âmes peuvent néanmoins rester dans cette condition pendant des jours, des semaines, des mois, des années avant d'être amenées

dans un complet affranchissement devant Dieu. Or, là où l'on entre dans l'affranchissement, il y a, selon moi, non pas seulement la vie, mais la réception de l'Esprit Saint.

6.2.3.6 [Dieu achève le travail commencé]

Je voudrais dire encore un mot avant de quitter cette partie du sujet. Chaque fois que Dieu commence une oeuvre en quelqu'un, il l'achève, lors même que les deux opérations mentionnées ci-dessus ne se suivent pas immédiatement. La gloire de Dieu exige que jamais, en ceux qui meurent, l'oeuvre ne soit restée incomplète. Chaque fois que Dieu vivifie, il donne aussi le Saint Esprit. Je ne crois pas que ce soit toujours au premier moment, et, de fait, l'Écriture semble montrer le contraire ; mais celui que Dieu entreprend de bénir maintenant, sera tôt ou tard, soyons-en certains, amené à la jouissance simple et entière de la paix avec Dieu (progrès qui n'est pas à confondre avec l'intelligence spirituelle, chose, hélas, trop rare chez les croyants). Nous savons tous comment des âmes vraiment pieuses peuvent rester malheureuses pendant des années ; mais pour ma part je n'en connais pas une seule qui n'ait été rendue joyeuse avant que le Seigneur l'appelle à Lui. J'ai été personnellement témoin de cas véritablement merveilleux, où se sont complètement évanouis tous les doutes et toutes les craintes qui avaient assombri l'existence entière de personnes qui pourtant avaient la vie. Avant de quitter ce monde, elles ont pu voir la grâce de Dieu dissipant enfin tous les nuages qui avaient plané sur leur âme. En conclusion, lorsqu'une âme est vivifiée par l'Esprit de Dieu, ou convertie, ce qui au fond signifie la même chose, il se pourra qu'elle reçoive le Saint Esprit aussitôt après, mais il se pourra aussi qu'elle ait à attendre, à cause d'un manque de soumission présente à la justice de Dieu.

Il est bon de remarquer qu'à Césarée le baptême suit le don de l'Esprit. L'apôtre Pierre attire l'attention sur le fait que non seulement l'Esprit Saint tombe sur eux comme il était tombé sur les Juifs le jour de la Pentecôte, mais que ceux des nations se mettent à parler en langues. Il se produisait le même irrécusable témoignage du grand don. Ce fait avait une importance considérable en ce qu'il fermait la bouche aux fidèles de la circoncision qui accompagnaient l'apôtre. En les entendant magnifier Dieu, Pierre s'écria : « Quelqu'un pourrait-il refuser l'eau ? » Il savait parfaitement bien comment le préjugé des Juifs pourrait se montrer. C'était également une chose nouvelle que les Gentils soient baptisés d'eau. « Quelqu'un pourrait-il refuser l'eau, afin que ceux-ci ne soient pas baptisés, eux qui ont reçu l'Esprit Saint comme nous-mêmes ? »

6.2.3.7 [Baptême par des frères sans particularité]

Encore un autre fait à observer, à l'appui duquel l'Écriture fournit d'ailleurs d'autres preuves, c'est que le baptême n'a jamais été institué pour être, dans son administration, le privilège d'un personnage officiel dans l'Église. Pierre est là, et si l'on avait rattaché à cet acte une question de dignité ou de supériorité chez les personnes, assurément c'est à un apôtre que serait revenu le droit de baptiser. Eh bien ! le texte indique clairement que ce n'est pas lui qui administre le baptême. Il a soin que Corneille et les siens soient baptisés, et même il le commande, mais il n'est dit nulle part qu'il les baptise lui-même. Pareillement lorsqu'il parle de son oeuvre à Corinthe, Paul est heureux de rendre grâce à Dieu de ce qu'il n'a baptisé aucun d'eux, à l'exception d'un nombre insignifiant (1 Cor. 1:14 à 17). Je ne doute pas qu'ici Pierre n'ait été divinement conduit à s'abstenir de baptiser. Dieu, qui opérait à sa propre louange, ôtait ainsi toute occasion de donner gloire à l'homme. Le grand apôtre Paul lui-même fut baptisé par un simple disciple ; et, assurément, si la personne de celui qui baptisait avait ajouté quelque chose à l'acte, nous pouvons penser que cette distinction aurait été particulièrement maintenue par Dieu lorsqu'il s'agissait de baptiser un apôtre. Mais Ananias, sur l'ordre de Dieu, va vers Saul qu'il appelle « frère », et le baptise sur-le-champ. On n'attend aucun personnage officiel.

N'est-ce pas une preuve étonnante de l'incrédulité des hommes, que l'on passe par-dessus un fait aussi patent ? Les anciens ou les modernes se flattent-ils de faire mieux que l'Écriture ? Connaissent-ils la volonté du Seigneur mieux que les écrivains inspirés ? L'usage qui consiste à faire de ministres officiels de l'Évangile les seules personnes compétentes pour baptiser, n'a nullement le sceau de Dieu. La Parole met le plus grand soin à montrer que le baptême pouvait être appliqué sans eux. Pour Corneille, par exemple, il n'était pas besoin de chercher quelqu'un remplissant une fonction élevée, puisqu'un apôtre était présent. Si l'ordre selon Dieu avait exigé la forme que les hommes ont imposée depuis, pourquoi aurait-elle été omise dans une occasion aussi sérieuse, occasion dont la religion n'aurait pas manqué de faire un précédent pour tous les temps à venir ? Or, de même que Saul, le centurion Gentil et sa maison sont baptisés par ceux que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de laïques. Les apôtres et les évangélistes ont quelquefois baptisé ; mais le baptême n'était nullement considéré comme un rite officiel ; d'autres frères pouvaient baptiser et le faisaient même quand un apôtre était présent.

6.2.4 [Actes 19 — Croyants d'Éphèse]

Il ne reste plus qu'un seul cas, relaté dans les Actes, sur lequel nous avons quelques mots à dire en rapport avec notre sujet. « Or il arriva, comme Apollos était à Corinthe, que Paul, après avoir traversé les contrées supérieures, vint à Éphèse ; et ayant trouvé de certains disciples, il leur dit : Avez-vous reçu l'Esprit Saint après avoir cru ? Et ils lui dirent : Mais nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est. Et il dit : De quel baptême donc avez-vous été baptisés ? Et ils dirent : Du baptême de Jean. Et Paul dit : Jean a baptisé du baptême de la repentance, disant au peuple qu'ils croient en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus. Et ayant ouï ces choses, ils furent baptisés pour le nom du Seigneur Jésus ; et, Paul leur ayant imposé les mains, l'Esprit Saint vint sur eux, et ils parlèrent en langues et prophétisèrent » (Actes 19:1 à 6). Voilà une circonstance dont le sens est bien clair, et qui n'est pas moins remarquable que celles que nous venons d'examiner. L'apôtre, sans doute, avait discerné chez ces « disciples » d'Éphèse un manque de liberté qui le porta à s'informer s'ils avaient reçu l'Esprit Saint « après avoir cru ». Il est donc vrai — et cela l'était certainement dans la pensée de l'apôtre — qu'on peut recevoir le Saint Esprit après avoir cru. Il ne met pas en question la réalité de leur foi ; mais il avait un motif pour demander s'ils avaient reçu le Saint Esprit depuis qu'ils étaient dans la foi. Et leur réponse est également simple : « Nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est ».

6.2.4.1 [Le don du Saint Esprit n'était pas connu]

Non pas qu'ils aient prétendu ignorer l'existence de l'Esprit. La question portait sur sa réception par les croyants, promesse ancienne dont ils ne savaient pas qu'elle était réalisée. Jean avait annoncé que celui dont il était le précurseur ne baptiserait pas d'eau seulement, mais de l'Esprit Saint. En fait, tout lecteur de l'Ancien Testament connaissait non seulement l'existence de l'Esprit, mais la bonne promesse de Dieu, que dans les derniers jours l'Esprit serait répandu. Et, de tous les prophètes, Jean est celui qui a le plus insisté sur cette vérité, que le Messie serait l'instrument de cette oeuvre et de cette faveur merveilleuse parmi les hommes. Mais, pour une cause ou pour une autre, ces disciples ne savaient pas que la promesse était actuellement en voie d'accomplissement, que des croyants Juifs, Samaritains et Gentils avaient déjà reçu l'Esprit, par l'ouïe de la foi et non par des oeuvres de loi.

6.2.4.2 [La puissance est liée au Saint Esprit]

L'apôtre leur demande ensuite de quel baptême ils ont été baptisés. À quoi ils répondent qu'ils ne connaissent que le baptême de Jean. Ceci provoque une importante explication. Jean n'avait pas été au-delà du baptême de la repentance. Il avait, en effet, insisté sur ce jugement de soi-même que l'Esprit seul produit dans les âmes quand elles s'inclinent devant la Parole de Dieu, jugement qui leur découvre leur ruine morale devant Lui. Mais la puissance qui est basée sur la rédemption n'avait pas encore été communiquée. Et cette puissance ne pouvait demeurer dans un homme pécheur tant que n'avaient pas eu lieu l'effusion et l'aspersion du sang qui était en quelque sorte le fondement de l'habitation de l'Esprit. Or, c'est cette puissance, communiquée en vertu de l'oeuvre de Christ, qui lie l'âme délivrée et rachetée avec Celui qui a remporté la victoire, et la conduit victorieusement au travers d'un monde méchant. Jean ne pouvait que dire aux hommes de croire en Celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Christ. Tandis que Paul prêche un Sauveur déjà venu et qui a effectué la rédemption. «Et ayant ouï ces choses, ils furent baptisés pour le nom du Seigneur Jésus ; et, Paul leur ayant imposé les mains, l'Esprit Saint vint sur eux, et ils parlèrent en langues et prophétisèrent».

6.2.4.3 [Le don et les dons du Saint Esprit sont distingués]

Ici encore les signes extérieurs ne manquent pas ; mais, pas plus que dans les autres circonstances, ils ne sont confondus avec le don du Saint Esprit. Ces disciples sont baptisés du baptême chrétien ; le baptême de la repentance était insuffisant. Ils sont baptisés au nom de Celui qui mourut et ressuscita ; et là-dessus, ils reçoivent l'Esprit, mais cette fois avec l'imposition des mains de Paul. C'est ainsi que si Dieu a honoré Pierre et Jean en Samarie, il n'honore pas moins l'apostolat de Paul. Et l'on remarquera aussi que, comme Pierre et Jean avaient rempli cet office non à Jérusalem, mais dans sa religieuse rivale, Samarie, de même Paul est appelé à imposer les mains, non pas à des Gentils convertis par sa prédication, mais à des disciples déjà baptisés du baptême de Jean.

6.3 [L'imposition des mains n'est pas nécessaire]

Il n'y a donc en cela rien qui soit de nature à susciter une difficulté, ni à affaiblir la portée des explications précédentes. Les deux cas dans lesquels des apôtres imposèrent les mains à des croyants afin que ceux-ci reçoivent l'Esprit sont des cas exceptionnels et subordonnés aux occasions principales où nous ne voyons pas que pareil acte soit accompli par les apôtres. Dans la première et la principale de ces circonstances, la visitation des Juifs à la Pentecôte, l'Écriture ne fait pas mention d'un seul cas d'imposition des mains ; et d'ailleurs, qui aurait pu imposer les mains à ceux qui, les premiers, reçurent le Saint Esprit en ce jour-là, que ce soient les apôtres ou les cent vingt disciples ? Dans la pensée de Dieu, ce don devait émaner directement de Sa main. La conclusion est évidente : si même aujourd'hui il existait des apôtres, l'imposition de leurs mains ne serait pas nécessaire pour que nous, ou tous autres croyants gentils, recevions le Saint Esprit. Croyant en Christ par leur parole, nous avons eu part à la bénédiction de la même manière que nos devanciers, savoir ces premiers chrétiens non Juifs, à Césarée.

Le Seigneur soit béni non seulement pour le don de son Esprit, mais pour sa Parole écrite, qui manifeste la folie des hommes prétentieux et réprouvés quant à la foi, lesquels cherchent à inquiéter les timides et à enhardir les superstitieux. Pussions-nous retenir, «selon la foi des élus de Dieu... la connaissance de la vérité qui est selon la piété, dans l'espérance de la vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant les temps des siècles !» (Tite 1:1, 2).

7 Méditation 7 — Vous êtes dans l'Esprit et l'Esprit habite en vous — Romains 8:1 à 27

Notre sujet embrasse deux points principaux qu'il importe de bien distinguer. Le premier est la vérité bénie que nous sommes dans l'Esprit. En contraste avec la nature et la chair, c'est là une condition entièrement nouvelle que les rachetés du Seigneur revêtent déjà sur la terre. Le second est celui de la demeure actuelle, personnelle, du Saint Esprit dans celui qui croit. Notre chapitre, qui insiste avec force et précision sur ces deux vérités, va nous donner l'occasion d'en expliquer la différence et de tirer la conclusion qui ressort de chacune d'elles pour la bénédiction du chrétien, à la propre gloire de Dieu. Pour bien saisir la première de ces vérités, il nous faut rappeler les grandes lignes de l'épître aux Romains.

7.1 [La justice de Dieu — la justification par le sang]

La clef de cette épître est la justice et essentiellement la justice de Dieu. Celle-ci est la qualité divine, révélée par l'Évangile et fondée sur la rédemption, qui permet à Dieu d'être parfaitement conséquent avec lui-même en justifiant le coupable qui croit en Christ.

7.1.1 [Importance de saisir ce qu'est cette justice]

Cette épître nous apprend comment il se fait que Dieu puisse ainsi nous justifier. La justice divine est par Jésus Christ, le Seigneur. Elle est fondée sur son sang, sur sa mort. Mais elle ne se limite pas à la rédemption, bien que la plupart des croyants aiment à s'arrêter là. Tout en bénissant Dieu de ce que beaucoup de pécheurs en arrivent à ce point, nous devons vivement regretter que certains de nos frères n'avancent pas au-delà. Nous le regrettons pour eux-mêmes, pour la joie qu'ils perdent par rapport à la liberté chrétienne. Nous le déplorons surtout parce que tout ce qui dérobe à l'âme sa bénédiction propre, son entière liberté devant Dieu, diminue d'autant la gloire de Christ, et entraîne, en proportion, faiblesse dans le service aussi bien que dans le culte chrétien.

Plusieurs considèrent cette perte comme de minime importance ; ils estiment que la seule chose désirable est qu'une âme soit sauvée de la colère à venir. Nous ne pouvons que les plaindre. Si le salut de l'homme était le seul but de Dieu, cette attitude se justifierait. Mais jamais Dieu ne se propose moins que sa propre gloire, et celui qui fait du simple salut la grande question, prouve qu'il est plus occupé de lui-même et de son entourage qu'exercé dans son âme à l'égard de ce que le Saint Esprit révèle de Dieu et de son Fils. Du reste, jamais on n'a vu une âme ayant appris à jouir de Dieu, à triompher du monde et à adorer dans l'énergie de l'Esprit Saint, consentir à revenir en arrière pour s'enfermer dans les pauvres limites de la théologie humaine. Cette dernière est la science qui prétend s'occuper des vérités divines. C'est un système de raisonnements qui, parce qu'ils sont le produit de l'intelligence, et non de la foi, empêchent la puissance, sacrifient la liberté, s'opposent à la gloire de Dieu, et donnent à l'homme une place qui ne lui appartient pas. Les enfants de Dieu qui s'en contentent sont arrêtés dans leurs progrès ; ils ne croissent pas, et le Saint Esprit est contristé par le déshonneur qu'on lui fait ainsi. Lui seul en effet est qualifié pour guider le racheté. Lui seul peut bénir ceux qui appartiennent à Christ pour la gloire de Dieu le Père.

7.1.2 [Le péché nécessite le jugement]

En premier lieu, j'appelle donc l'attention sur les grands principes développés dans l'épître aux Romains. On n'y trouve pas un mot sur l'amour de Dieu ni sur la victoire dont jouit le chrétien, jusqu'à ce que la question entière de la justice soit décidée. Au premier abord, il ne semble pas que ce soit le moyen le plus court de soulager le coeur, de lui donner la paix et la liberté ; pourtant c'est bien le moyen dont Dieu se sert. Dès les premiers versets apparaît ce mot toujours inflexible et accablant pour l'homme : «la justice de Dieu». Cette justice en effet, place devant l'homme l'autorité divine et ne lui permet pas d'oublier le droit solennel que Dieu a de juger.

Jusqu'au moment où le péché fut entré dans le monde, il n'était pas question de justice. Qu'y avait-il à juger avant que l'homme se soit ruiné lui-même en même temps que la création dont il était le chef ? Auparavant, tout était très bon. Le jugement n'était donc nullement la relation normale entre Dieu et l'homme dans l'état d'innocence. Dieu n'agissait alors envers Adam que pour le combler de toutes les bontés dont s'accompagnait la création. L'homme ne faisait alors que se réjouir, et adressait à Dieu les actions de grâces d'une créature sans péché. Mais bientôt la scène fut changée et gâtée. La conscience acquise à l'homme par la connaissance du bien et du mal (connaissance du bien qu'il avait perdu et du mal qu'il avait acquis, gain amer du péché par lequel il avait été vaincu), cette conscience porta l'homme tout d'abord à cacher sa nudité puis à se dérober à la présence de Dieu. Hélas ! bien avant que la voix de Dieu ne prononce contre lui la sentence judiciaire, la conscience de l'homme l'avait déjà condamné et banni moralement. Il sentait qu'il n'y avait plus place pour lui dans la présence de Dieu. La conséquence fatale fut manifestée dès ce jour-là, bien qu'elle ne se soit déclarée que progressivement, selon le bon plaisir de Dieu, et avec une clarté toujours croissante : le péché nécessitait le jugement.

7.1.3 [Dieu appelle le pécheur]

Il s'ensuit évidemment que si l'homme devait être sauvé, il fallait qu'il fût appelé ; et cela par la gloire et par la vertu, comme il est dit en 2 Pierre 1. C'est là le caractère de l'appel de Dieu. Il appelle l'homme à ce qu'il ne possède pas. Il ne s'agit pas seulement pour ce dernier de maintenir ce qui lui reste et d'en user sagement. Il a perdu sa possession originelle ; bien plus, il a perdu non seulement tout ce que Dieu avait placé au-dessous de lui, sous sa responsabilité, mais encore Celui qui était au-dessus de lui : Dieu lui-même. Et sa propre conscience, nouvellement acquise, en portait le témoignage pénible mais véritable. C'est pourquoi Dieu l'appelle dans sa grâce ; mais il l'appelle par la gloire. Il l'appelle à ce qui ne se voit pas, tout en agissant sur lui par des motifs moraux comme frein pour le mal qui s'était introduit dans le cœur de l'homme et l'avait soumis à sa domination.

7.1.4 [La loi fait sentir le péché]

Tout cela est, sans contredit, développé dans le christianisme avec une force incomparablement plus grande ; toutefois, le principe n'en est pas moins vrai à partir du moment où l'homme tomba. Au moment convenable, Dieu fit des promesses ; et celles-ci, est-il besoin de le dire, agirent puissamment en ceux qui avaient la foi. Plus tard la loi fut donnée et avec elle une certaine connaissance du péché. Car la loi soulevait le problème de l'état de l'homme, question que les promesses ne touchaient point. Les promesses ne faisaient que présenter une bénédiction que Dieu donnerait assurément en son propre temps. Elles ne dépendaient pas de l'état de l'homme mais de la parole et de la volonté de Dieu agissant en grâce. Toutefois l'homme étant pécheur, il est évident qu'il ne serait pas bon pour lui de ne pas sentir son état réel. C'est pourquoi, les promesses étant données mais non encore accomplies, la loi fut introduite ; elle sonda l'homme, mettant en évidence sa méchanceté et son entière culpabilité ; elle prouva en outre que, même doué de la connaissance de sa méchanceté, il ne possédait ni la volonté ni la force d'amender ses voies.

7.1.5 [Christ a porté le jugement]

Christ vint enfin. Soumis à la loi, il aurait pu s'approprier les promesses. En effet, il était l'héritier véritable aussi bien que le témoin fidèle — le seul qui ait jamais fait ressortir la beauté de la loi comme instrument moral ; le seul qui ait répondu à cette expression du droit que Dieu a sur l'homme. Seul il justifia dans toutes ses voies ici-bas Celui qui avait donné la loi. Mais s'il s'était saisi des promesses comme se rattachant à l'observance de la loi, il est bien évident que personne n'aurait pu partager avec lui l'héritage. C'est pourquoi dans la croix du Seigneur Jésus se fait voir une chose toute nouvelle : Lui qui avait accompli la loi, lui, l'héritier même des promesses, au lieu de la couronne prend sur lui la malédiction — au lieu du royaume de Dieu, il subit le jugement !

Alors s'accomplit cette oeuvre, la plus merveilleuse de toutes : tout ce que Dieu ressentait contre le péché s'exprima contre Celui qui n'a pas connu le péché ; tout ce que, dans sa sainte indignation, Dieu pouvait contre le mal, tomba sur Celui qui n'avait point commis le mal, dans la bouche duquel il ne se trouvait aucune fraude. Lui, son propre Fils, l'objet de ses parfaites délices, de sa pleine et éternelle faveur, fut abandonné au jugement impitoyable, Dieu agissant envers lui comme jamais il n'avait agi, ni ne le pourra jamais de nouveau envers aucun autre. La gloire même de la personne du Fils unique, qui lui donnait la force de soutenir ce jugement, rendait cette colère d'autant plus insupportable. Le fait même qu'il était Dieu, sa qualité de Fils en rapport avec le Père (car il possédait et la nature de Dieu et la connaissance du Père), ajoutait aux souffrances du Seigneur, à cette heure solennelle, ce qu'il y a de plus poignant et d'indicible. Mais, «c'est accompli...» ! Et, dès ce moment, la justice de Dieu n'est plus seulement promise ; elle commence à être révélée. Ce sujet-là n'est peut-être pas entièrement exposé dans les Romains ; mais cette épître en contient l'essentiel, notamment ce qui se rattache aux besoins de l'homme.

7.1.6 [Le chrétien fait justice de Dieu en Christ]

Dans la seconde épître aux Corinthiens, l'Esprit considère un autre aspect de la justice de Dieu : «ce que nous sommes faits en Christ». À cet égard, le point principal c'est que Jésus est glorifié au ciel dans la gloire de Dieu. Il n'est fait que très brièvement allusion à cette vérité dans le chapitre 8 des Romains, le but de cette épître étant de présenter les bases du salut et de la paix avec Dieu, plutôt que la hauteur céleste à laquelle nous donne droit la justice divine. Ce dernier point de vue aurait pu contrarier le courant de l'Esprit, occupé dans cette épître à faire ressortir la vie en Celui qui est ressuscité des morts plutôt qu'à révéler la gloire de Christ assis dans les cieux. Car ce qu'il y avait de plus absolument indispensable pour établir la base et la manifestation de la justice divine c'est que Dieu entre dans la scène de la mort, là où Jésus s'abaissa comme sacrifice pour le péché, s'étant en grâce parfaite rendu responsable pour nous. Ensuite il ressuscita Christ d'entre les morts, et enfin le fit asseoir à sa droite dans les lieux célestes.

En tout cela s'exprimait la justice de Dieu, comme conséquence de la croix. C'était ce que Dieu devait à Jésus ; une dette dont il lui fallait s'acquitter soit comme Dieu, soit comme Père. Car Jésus était l'homme qui l'avait glorifié au plus haut degré, comme jamais auparavant il n'avait été glorifié, et cela quant à ce qu'il détestait le plus : le péché lui-même. Christ ne s'est rien épargné ; il a tout enduré ; il n'a pas cherché à montrer sa gloire, il l'a mise de côté. Il se plaça, pour ainsi dire, complètement entre les mains de Dieu, prenant sur lui tout ce qui était dû à Dieu pour le péché. La conséquence en est que Dieu, aussi bien comme Dieu que comme Père, ressuscita par sa propre gloire, celui qui était à la fois Fils et homme (Rom. 6:4).

7.1.7 [Christ glorifié à cause de la justice de Dieu]

Mais cela même n'aurait pas suffisamment exprimé la valeur de l'oeuvre et des souffrances de Christ. Aux yeux de Dieu, la croix méritait encore incomparablement davantage. Jésus y mourut, portant nos péchés en son propre corps. Par la grâce de Dieu, il goûta la mort pour tout. Voilà ce qui détruisait la puissance de Satan, effaçait le péché, rapportait à Dieu une gloire infinie, et à cet égard le rendait redevable envers l'homme, le Fils de l'homme. C'est pourquoi Jésus pouvait déclarer dans le chapitre 13 de Jean : «si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même, et incontinent il le glorifiera». Sans attendre «l'administration de la plénitude des temps», ce moment où lui seront données la terre et toutes les nations de la terre, Dieu glorifie Christ en lui-même immédiatement et

dans le ciel. La justice de Dieu était en question, sa gloire morale et céleste était en jeu. Il relève Christ d'entre les morts et le place sur son propre trône dans le ciel. Qui, excepté Dieu, eut jamais la pensée d'un tel dessein ? Sans doute, les Psaumes et d'autres passages contenaient des paroles inspirées qui ont pu être comprises après que Dieu eut agi de la sorte, et montrer que telle était déjà, dans le passé, la pensée divine. Mais glorifier le Fils de Dieu en lui-même, c'est là un moyen d'exprimer la gloire dont il couronna Jésus qu'on chercherait en vain dans la Parole jusqu'à ce que lui-même le déclare au moment où il allait quitter la terre.

7.1.8 [La justice de Dieu permet à l'homme de se tenir devant Dieu]

Et pourtant, toute glorieuse qu'elle soit, cette portion ne suffirait pas à Dieu. Elle était personnelle à Christ et précieuse par-dessus tout ; mais son oeuvre s'appliquait à d'autres, et voilà le côté de la justice de Dieu que déploie l'épître aux Romains : savoir l'effet de sa justice par rapport aux croyants plutôt que par rapport à son Fils. Il souffrit sur la croix et fut exalté dans la gloire céleste ; mais que deviendraient ceux pour lesquels il mourut ? Dieu les laisserait-il dans leurs péchés ? Serait-il juste que Jésus fût ainsi traité ? Comment estimer à sa pleine valeur l'oeuvre accomplie par le Fils de l'homme pour ses brebis perdues qu'il était venu chercher et sauver ? Avait-il échoué ou au contraire vaincu dans cette puissante entreprise ? Il avait souffert et il était mort pour eux et pour leurs péchés : qu'en est-il résulté ? La réponse se trouve dans l'épître aux Romains, qui nous présente la conséquence de cette vérité pour l'homme dans le péché : il est mis au bénéfice de la justice de Dieu « envers (ou pour) tous, et sur tous ceux qui croient ». Le 3^e chapitre, auquel nous empruntons ces paroles, (v. 22), nous apprend que la justice de Dieu a satisfait entièrement aux péchés. Nous y trouvons l'expiation, ou la propitiation, pour les péchés des hommes. Mais ce chapitre prouve que la mort de Christ ne se borne pas à répondre aux besoins de l'homme : tout se rapporte maintenant à la gloire de Dieu. Les hommes n'atteignent pas à sa gloire ; mais si Dieu introduit son salut, ce doit être pour rendre l'homme capable de se tenir en sa présence dans le ciel. Si le salut s'accomplit, ce n'est pas simplement pour réinstaller l'homme où il était avant sa chute, mais bien pour lui fournir la capacité de se tenir dans la présence de la gloire de Dieu.

Eh bien ! c'est ce qu'exposent les chapitres 4 et 5, en nous montrant par quel moyen s'accomplit cette oeuvre. Non pas cette fois par la mort de Christ, mais par sa résurrection. « Il a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification ». Et c'est aussi la foi qui s'empare de ce complément glorieux de l'oeuvre de Christ pour nous. « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu » (5:1).

C'est là, remarquons-le, que, pour la première fois dans cette épître, nous trouvons la paix avec Dieu, l'accès à cette faveur dans laquelle nous sommes, et notre privilège de nous glorifier dans l'espérance de la gloire de Dieu. L'épître aux Romains ne nous considère jamais, ainsi que le fait celle aux Éphésiens, comme actuellement unis à la gloire ; mais elle nous représente comme capables, ici-bas, d'abonder dans l'espérance de la gloire que nous avons en perspective.

7.1.9 [Le croyant doit être au clair quant à la justice de Dieu]

Puis, au milieu des tribulations, dont nous pouvons tirer de quoi nous glorifier, il est dit que nous avons l'amour de Dieu versé dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné. Ainsi la première allusion à l'amour de Dieu n'apparaît qu'après que la justice de Dieu a été expliquée aussi complètement que l'exigeait cette épître. Pour quelle raison ? Parce que Dieu voulait d'abord produire en ceux envers lesquels il agissait avec tant de grâce un sentiment profond, solennel, du péché. Je ne dis pas que c'est ainsi que nous devons agir envers une pauvre âme inquiète ; mais, en fait, l'épître aux Romains ne s'adresse pas à ceux qui sont inquiets et troublés dans leur conscience. Il ne s'agit pas là de gagner à Dieu des âmes non encore converties. Avec celles-là, rien de plus important que de démontrer l'amour : et c'est là d'abord ce que fait Jésus. Il attire l'attention, gagne la confiance, puis il éveille la conscience avant de la mettre dans la parfaite liberté telle que nous la connaissons par le Saint Esprit depuis que l'oeuvre est achevée. Mais dans nos rapports avec ceux qui croient, et surtout avec les âmes qui ont saisi la bénédiction de l'Évangile sans que la conscience ait été bien profondément labourée, il est de toute importance de présenter avec la plus grande clarté possible le côté de la justice de Dieu et de comprendre distinctement que l'Évangile est « la puissance de Dieu en salut » parce qu'il est la justice de Dieu. C'est là le raisonnement de l'apôtre dès le premier chapitre de l'épître.

7.2 [Le péché et la délivrance]

7.2.1 [L'âme tourmentée par son péché, son état]

Jusqu'au chapitre 5 (v. 11), nous voyons ainsi en présence : des pécheurs coupables, et un Dieu qui, à sa manière propre, vient au-devant d'eux tels qu'ils sont, dans leurs péchés. Mais alors, pour l'âme réveillée qui a trouvé la paix, un sujet de plus grand tourment encore apparaît : ce ne sont plus ses péchés mais son péché ; non pas ce qu'elle a fait, ce dont elle est coupable, mais son état même devant Dieu. Après sa conversion, après avoir trouvé la paix, voici cet homme qui découvre la misère de son état, qui voit dans son coeur des replis de méchanceté qu'il ne pouvait croire possibles chez un enfant de Dieu ; replis qu'aucun homme ne soupçonne avant d'en faire l'expérience personnelle. La parole de Dieu en parle bien, mais l'homme passe outre et ne s'arrête pas à ces passages. À vrai dire, du reste, personne ne comprend la chose avant d'en avoir fait l'expérience personnelle une fois que le coeur est véritablement amené à Dieu.

C'est la grande lacune du christianisme de nos jours, et depuis bien longtemps assurément. Il laisse les âmes, je puis bien le dire, à demi sauvées ; il leur présente des vérités partielles, mais il ne leur apprend pas qu'elles sont en Christ. Je ne veux pas dire que l'expression « en Christ » n'est jamais employée ; mais qu'en lisant ce passage : « il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » — la plupart des personnes n'y comprennent rien, sinon que Christ est mort et ressuscité pour elles, et que par conséquent elles sont justifiées devant Dieu. Mais c'est loin d'être toute la signification de ce passage. Dès le milieu du chapitre 5, le Saint Esprit soulève une question nouvelle, à savoir : la culpabilité de l'homme, sa nature pécheresse, la manière dont Dieu y répond et dont une âme peut être délivrée. Tout cela a été décidé ; et c'est là la doctrine propre de l'épître aux Romains du chapitre 5 au chapitre 8. C'est une instruction de la plus haute importance pour l'âme qui a déjà trouvé Christ. Non seulement elle me révèle un Sauveur mort pour mes péchés et ressuscité pour ma justification, mais elle m'apprend que ma vieille nature a été jugée, condamnée dans la mort de Christ. « Comme par un seul homme le péché est entré dans le monde... ». Il ne s'agit donc pas de ce que j'ai fait mais de ce que je suis.

7.2.2 [La délivrance : la justification de vie]

Tous mes péchés étant effacés et pardonnés, je puis me trouver encore dans un état misérable pour moi-même, et plein de déshonneur pour Dieu. D'où vient cet état ? Il a été introduit par un seul homme : Adam. Mais, de même que ce premier homme a introduit le péché et la mort, Christ, le second homme, a accompli, lui, la justice ; et la grâce règne par la justice pour la vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur (5:21). Voilà la délivrance. Il ne s'agit plus de pécheurs condamnés par la loi, mais d'Adam à une extrémité et de Christ à l'autre. Aucun Juif ne pouvait nier les conséquences de la position d'Adam à l'égard de toute sa race. Le

monde était ruiné avant même que la loi n'entrât ; et la loi, loin de réparer la ruine, ne fit qu'imposer à l'homme de nouvelles entraves. Elle ne pouvait que prouver plus complètement l'étendue de la ruine. Mais maintenant était venu un autre homme, Jésus, qui passa, par la mort, dans la vie de résurrection. Par conséquent, depuis le verset 12 du chapitre 5, le Saint Esprit aborde une question toute nouvelle : ce n'est plus la justification par le sang, c'est la justification de vie. Il n'est pas question de ce que le Seigneur a fait, mais d'un état nouveau, d'une condition fondée sur la rédemption et déployée dans sa résurrection.

7.2.3 [Vivant à Dieu en Christ ressuscité]

Christ a magnifié Dieu en toutes choses ; et ce qui était absolument nécessaire pour la gloire de Dieu constitue en outre une part essentielle de notre bénédiction, parce que nous possédons réellement un Christ entier. Quand il s'agit de ce qui fait face à notre état de péché comme hommes, l'Écriture ne fait pas ressortir ce que Jésus fit ici-bas, mais ce à quoi il fut élevé. C'est pourquoi, de même qu'Adam n'est devenu chef de race qu'après être devenu pécheur (on pourrait dire, quand il eut accompli l'oeuvre du péché), de même, le Seigneur Jésus ne devient Chef, le Chef reconnu et révélé — «un Esprit vivifiant» — qu'en entrant en résurrection. C'est seulement lorsqu'il eut déposé sa vie dans la mort que l'oeuvre fut achevée. C'est alors que le grain de blé, qui était tombé en terre et était mort, maintenant ressuscité, pouvait porter du fruit en abondance.

Le 6^e chapitre applique ce principe au péché qui tourmentait le croyant. Le point principal de ce chapitre n'est pas que nous sommes ressuscités mais que nous vivons à Dieu en Christ ressuscité. Le raisonnement de l'apôtre ne va pas ici comme dans l'épître aux Colossiens jusqu'à contempler celui qui croit comme ressuscité avec Christ (dans les Éphésiens, il est même assis en Christ dans les lieux célestes). Car, si je suis ressuscité, je ne puis en même temps me tenir pour mort ; ce serait une contradiction dans les termes. Une telle erreur est exclue par le raisonnement même ainsi que par la portée de chacune de ces deux épîtres, et c'est un point d'une très grande importance comme on le verra dans l'Écriture. Aussi dans les Romains, le croyant n'est-il jamais considéré comme ressuscité : il est simplement «mort au péché et vivant à Dieu». Mais c'est là justement ce qui me fournit une délivrance bien merveilleuse pour la pratique ; délivrance à laquelle j'ai droit dès le premier moment de ma carrière chrétienne, dès que je reconnais le Seigneur Jésus et que je suis baptisé en son nom.

7.2.4 [Baptême pour la mort de Christ]

Le baptême est un signe de mise à part, un sceau mis sur quelqu'un dans un but déterminé. On est baptisé pour quelqu'un ou quelque chose. Pour quoi donc suis-je baptisé ? Pour la vie de Jésus ? Pour ce qu'il a fait ? Non pas ; c'est pour sa mort que je suis baptisé. Mon point de départ est cet acte infini de grâce divine qui a répondu à mon état et non seulement à mes péchés (pour ceux-ci en effet, je trouve son sang précieux). Ce n'est pourtant pas pour le sang de Christ que je suis baptisé mais pour sa mort — expression plus vaste et plus profonde. Voilà ce qui répond à ma condition comme pécheur — comme homme «vivant au péché». J'ai besoin d'être délivré de cette condition. Or la seule délivrance possible d'un état de péché, c'est la mort. C'est là précisément ce qu'il me fallait. Je ne suis pas seulement pardonné, chose nécessaire et du plus haut prix. Mais ce n'est pas là tout ce qui est appelé le salut. J'ai besoin de me voir appliquer la mort de Christ et sa vie au-delà de la mort, aussi bien que son sang précieux : et c'est là ce que je possède en Christ. Dieu soit béni, j'ai le droit de considérer la mort de Christ comme satisfaisant pleinement à ma condition quant à toute la racine du mal.

De sorte que j'ai le bonheur de savoir non seulement que je suis pardonné par son sang, mais que, ressuscité par lui, j'ai le droit de me tenir pour mort à tout péché demeurant en moi, péché qui serait autrement un fardeau insupportable. Une bénédiction du plus haut prix résulte d'un Christ mort et ressuscité. Avec la rémission des péchés, une délivrance plénière m'est accordée. Celui-là seul qui est mort est quitte du péché. Le sang de Christ suffit pour les péchés ; mais pour le péché, il me faut la mort de Christ dans sa pleine efficacité. Elle seule répond à nos besoins. Car Celui qui est mort est ressuscité dans un état tout à fait nouveau où ne saurait jamais reparaître la terrible question du péché ni de son expiation.

7.2.5 [La bénédiction en Christ n'est pas atteinte graduellement, ni par la loi]

La bénédiction entière de Christ est la part du croyant et cela dès qu'il croit. Ce n'est pas quelque chose que l'homme atteint par degrés, et qui donnerait une certaine valeur à ses expériences : cela ne tendrait qu'à l'exposer tristement à être content de lui-même et, par suite de la subtilité de son coeur, à lui fournir le moyen de dépouiller Christ sous prétexte d'honorer l'oeuvre de l'Esprit de Dieu au-dedans de lui-même. C'est là précisément hélas ! malgré le soin de Dieu à nous mettre en garde dans l'Écriture et dans les faits du christianisme (lire l'épître aux Galates, c'est là que trébuchent tant de chrétiens ; et voulez-vous savoir pourquoi ? Parce qu'ils se remettent sous la loi. Lorsque Dieu était occupé de fait de son peuple Israël, il leur donna sa loi qui agissait en frein, une espèce de mors, de bride pour leur chair rebelle. D'une part il fallait réprimer celle-ci ; de l'autre, pour ainsi dire, la pousser. Mais revenir aujourd'hui à la loi dans une bonne intention en visant à la piété c'est simplement renier le christianisme. Car la loi, au lieu d'être une règle de vie, est nécessairement une règle de mort pour celui qui a le péché dans sa nature. Loin d'être une puissance libératrice, elle ne peut que le condamner ; loin d'être un moyen de sainteté, elle est de fait, et d'après l'apôtre, la force du péché.

7.2.6 [Encore le baptême — la mort à la chair et au monde — mort et ressuscité en Christ]

Ce qu'il me faut avant tout c'est la délivrance. Et comment l'obtenir ? Par la mort. Dois-je mourir moi-même ? Ce serait ma destruction, et non mon salut ; ce n'est pas là non plus l'enseignement de l'Écriture. Mais en me reposant sur la mort de Christ, je puis, avec l'apôtre, mourir chaque jour (1 Cor. 15:31), je puis, selon la mesure de ma foi, me soumettre au mépris du monde, m'exposer à ce qui m'obtiendra de sa part et la mise à l'écart et la souffrance. C'est la gloire du chrétien — tout en se séparant ainsi — d'avancer avec humilité, et pourtant avec hardiesse, dans le sentier qui est semé de toute l'amertume de l'épreuve. Mais que me faut-il comme point de départ ? Si j'avais à mourir graduellement à ma nature mauvaise, il y aurait occasion pour moi de me glorifier moi-même. Or il n'en est pas ainsi ; et de là l'importance de la vérité mise en évidence dans le baptême du chrétien. L'homme commence à professer Christ en confessant Sa mort et Sa résurrection. Que signifie le baptême ? que le Sauveur qu'on a confessé n'est pas vivant sur la terre, mais mort et ressuscité. Tous ceux qui sont baptisés pour Jésus Christ sont baptisés «pour sa mort» (Rom. 6:3).

Outre le sang, il y a sa mort ; c'est elle qui a affaire avec ma nature, et me met en liberté devant Dieu en Christ ressuscité. Plus je reçois cette vérité avec simplicité, mieux cela vaut. Dans les choses de Dieu, il n'y a rien de comparable à la simplicité ; et la vraie foi est celle qui reçoit Sa parole (même encore peu comprise) sur sa propre autorité. Si Dieu me dit à moi, chrétien, que je suis mort, dois-je le croire ou non ? Si donc il est incontestable que je suis mort, ne dois-je pas aussi croire les conséquences que sa parole en déduit pour moi ? Quelles sont ces conséquences ? Que mon jugement est tombé sur Christ, que Lui ressuscité est la puissance et le garant de ma délivrance, et que l'homme et le monde n'ont plus aucun droit sur moi, puisque j'appartiens désormais à un autre, savoir à Celui qui est ressuscité des morts ? Quel droit peut-on encore exercer sur un homme qui est mort ? Aucun ! Il ne reste qu'à l'ensevelir. La loi ne s'applique pas aux morts : non qu'elle perde sa force, mais elle n'a plus sur qui s'exercer. Son autorité se limite à des hommes

vivants dans le monde. Or je suis moralement sorti de cet état-là par la mort et la résurrection de Christ ; de sorte que pour ce qui est de ma vie proprement chrétienne, je ne suis plus vivant dans le monde. Je suis mort à la chair et au monde ; et c'est bien là mon point de départ dans le baptême et dans ma confession du Seigneur Jésus. En tant qu'homme naturel, je vivais ; mais un Christ mort et ressuscité a terminé tout cela pour moi. Ce n'est pas seulement que je crois en Christ et que je connais le pardon de mes péchés par son sang précieux ; la parole de Dieu me donne encore le droit de savoir et de déclarer que, dans la mort de Christ, je suis mort moi-même.

La vertu du sang de l'Agneau pascal était expérimentée en Égypte même, mais la mer Rouge séparait manifestement le peuple du pays de la servitude afin que, racheté et délivré, il soit désormais seulement au Seigneur. Il est donc absolument nécessaire que la marche du chrétien s'effectue dans la pure lumière de la grâce de Dieu. Nous ne sommes pas «sous la loi, mais sous la grâce». Le 6^e chapitre des Romains insiste sur ce point. Et c'est là une marche aussi humble que sainte, où la chair ne compte pour rien ; aussi n'y est-il pas dit un mot de la loi, si ce n'est pour déclarer expressément celui qui croit complètement affranchi de sa juridiction. Elle n'est pas faite pour un homme juste, et c'est bien sûrement ce qu'est un croyant. Sa force est contre les injustes : elle s'applique aux méchants qui vivent dans le monde, soit que les hommes lâchent la bride à la chair impure, soit qu'ils se retranchent dans les prétentions religieuses de la chair exaltée. C'est pour de telles personnes qu'est la loi (1 Tim. 1:9). Mais, quant au chrétien, il commence par la mort de sa nature, ce qui est le sens du baptême chrétien. Ce qui est si terrible pour le coeur naturel, la mort, devient pour le chrétien sa bénédiction. Mais c'est dans la mort de Christ qu'il est un homme mort devant Dieu, mort à tout ce en quoi il vivait auparavant. Et maintenant il jouit, comme faisant partie de la grâce de Dieu à son égard, du privilège de se tenir pour mort au péché et vivant à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur.

Voilà un des privilèges auxquels l'Esprit Saint applique la mort et la résurrection de Christ ; et à ce privilège se rattache une grave responsabilité. Remarquons encore qu'il ne s'agit pas de nos péchés, ni de la grâce de Dieu qui nous en purifie dans le sang de Christ. Le péché comme tel, la nature charnelle, trouve son juste sort, sa fin en condamnation, dans la mort de Christ qui, ressuscité, communique une vie nouvelle, une nature spirituelle, dans la puissance de Sa résurrection. Cet Homme est mon Sauveur et cette nouvelle nature devient ma part dans la nouvelle création ; car, «si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles». La deuxième épître aux Corinthiens peut développer cette doctrine, car elle s'occupe de la gloire de Christ et non pas seulement de la justice de Dieu comme base du salut, ce qui est le sujet de l'épître aux Romains.

7.3 [Romains 7 — La loi de Dieu — le chrétien mort à la loi]

Le chapitre 7 de cette épître traite la question de la loi. Bien que ce ne soit pas à proprement parler notre sujet, remarquons que nous trouvons ici, de la part de Dieu, une aussi pleine délivrance de cette difficulté-là que de celle dont traite le chapitre 6 par rapport au péché. «C'est pourquoi, mes frères», dit l'apôtre, «vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ». Que signifie cette expression : «le corps du Christ» ? Personne ne l'emploierait pour décrire la vie de Christ ici-bas. Mais appliquez-la à sa mort et tout devient simple. «Vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre». Est-ce comme à Celui dont le sang a été versé pour vous ? Non pas ; mais comme à Celui «qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu. Car, quand nous étions dans la chair...», continue l'apôtre, preuve que nous n'y sommes plus maintenant. Et c'est là ce qu'il nous faut. Mais ceux qui insistent sur la loi comme règle de vie du chrétien, lorsqu'ils font allusion à cette expression de l'apôtre, «vous n'êtes pas dans la chair», lui prêtent un sens erroné ; ils entendent par là notre ancienne condition d'inconvertis. En réalité cette expression va plus loin. Quelle est, en effet, l'expérience que nous présente le Saint Esprit à la fin du chapitre ? Celle d'un homme misérable, mais évidemment converti. Il lui a été donné de revenir à Dieu ; il déteste le péché, pourtant il y tombe toujours. Il aime la sainteté, mais jamais il n'y atteint. Ses sentiments sont droits ; mais, pour faire le bien ou éviter le mal, aucun effort ne lui réussit. Le mal est présent ; le bien semble toujours lui échapper. Telle est l'expérience de son coeur ; je ne parle pas de sa vie extérieure ; car ce n'est pas là la question, c'est quelque chose de bien plus profond. Il peut n'y avoir aucun péché manifeste, mais le péché est tristement à l'oeuvre au-dedans de lui.

Ce que l'apôtre rapporte ici à lui-même, comme pour se l'appliquer, c'est l'amertume d'une âme qui pensait n'avoir plus que bénédiction, et qui pourtant ne s'est jamais trouvée aussi malheureuse dans sa vie. Avant d'être régénéré, cet homme aurait pu goûter les plaisirs du monde qui ne donnent pas de vraie satisfaction. Maintenant il a tourné le dos au monde et la face vers Dieu ; et pourtant jamais il n'a connu une si grande misère, au point qu'il finit par pousser ce cri de douleur : «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?» Dès lors l'obscurité disparaît, la lumière se fait et apporte le calme et la sérénité. C'est donc l'expérience d'une âme qui avait connu Christ comme son espérance, une âme née de Dieu, et n'ayant néanmoins aucun sentiment de délivrance. Dieu lui laisse sentir son mal propre, intérieur, jusqu'à ce qu'elle regarde tout à fait hors d'elle-même à Christ, comme son libérateur, non seulement de la condamnation et de la colère, mais «de ce corps de mort».

Ce ne sont pas tant ses péchés, c'est le péché qui tourmente cette âme et cela d'autant plus que sa conscience est devenue plus sensible à ce qui est dû à Dieu. Mais ne connaissant suffisamment ni la grâce, ni la rédemption, ni Dieu, ni son propre coeur, elle est dans le plus grand désarroi jusqu'à ce qu'elle apprenne la réalité, la nature et l'étendue de la liberté en Christ. Aussi c'est précisément à cette angoisse et à cette perplexité que le Saint Esprit fournit la réponse au chapitre 8. Il commence par m'apprendre la portée de la délivrance que Dieu dans son amour a déjà assurée à mon âme. Il m'apprend que, plus tard, une délivrance aussi entière interviendra pour mon corps mortel. Ainsi donc la parfaite délivrance déjà accomplie en grâce, devient le gage de tout ce qui suit dans la gloire. Si, en parlant de ce que Dieu donne maintenant, je me sers du mot «partiel», c'est simplement en raison de la coexistence du corps et de l'âme. Pour tout ce qui regarde l'âme, la délivrance est parfaite, mais elle ne l'est pas pour le corps ; elle est accomplie pour l'homme intérieur, non encore pour l'homme extérieur.

7.4 [Romains 8 — En Christ]

7.4.1 [La délivrance en Christ]

C'est ce que l'apôtre nous présente dans les premiers versets du chapitre 8 des Romains : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation», proclame-t-il, parce qu'il n'envisage que Christ ; il «est» et se repose en Lui seul. Telle est la première et bienheureuse réponse à l'âme qui confesse sa misère et réclame un libérateur. Réveillé pour sentir que ce n'est pas le pardon seul qu'il lui faut, mais bien d'être délivré de soi-même, l'homme découvre que cette délivrance est dans Un Autre. Il s'était imaginé jusque-là qu'ayant obtenu le pardon en Christ, il lui fallait se délivrer par l'opération intérieure de l'Esprit de Dieu. Mais au moment même où son secours lui était le plus nécessaire, il a appris que l'Esprit Saint, non seulement ne l'aidait pas, mais le rendait profondément misérable. La raison en est claire : en fait il s'était placé sous la loi. Et le Saint Esprit — précisément parce qu'il est l'Esprit de Dieu descendu pour glorifier Christ — ne donnera jamais la puissance à l'homme tant que celui-ci cherchera à mettre la loi à la place de

Christ ; au contraire, il lui fera éprouver son impuissance totale. Le Saint Esprit est descendu du ciel sur la terre pour glorifier le Seigneur et non pas la loi.

C'est dans les gémissements que le croyant du chapitre 7 avait appris l'impossibilité de se délivrer lui-même. Réduit à se tourner vers le Libérateur, la conclusion qu'il en tire c'est qu'«il n'y a donc maintenant aucune condamnation» — non pas pour ceux pour lesquels Christ mourut — mais «pour ceux qui sont dans le Christ Jésus». Nous sommes maintenant par grâce établis dans un Autre : Christ ressuscité. Voilà ce qui détermine notre condition devant Dieu. Rien ne peut être plus béni. La comparaison suivante pourra aider à s'en faire une faible idée. Prenez un homme noble, dont les sentiments sont à la hauteur de sa situation sociale. Il fait choix d'une femme et il lui plaît de la prendre dans un milieu tenu pour indigne. Qu'en résulte-t-il ? Celle qu'il a choisie et qui devient sa femme acquiert de ce fait, publiquement, l'état propre à son mari, et tous les antécédents, la misère, l'humiliation disparaissent entièrement. Aux yeux de tous la femme prend un nouveau nom, celui de son mari ; le sien propre est à jamais abandonné. Il en est de même pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Quelle est leur place ? Là où Lui se trouve. Ma position ne peut être celle de Jésus marchant sur la terre. En tant qu'exemple parfait nous sommes invités à le suivre, mais il «demeure seul». S'il n'y avait eu que sa vie, j'aurais été à jamais exclu. Mais Christ est mort, bien plus, il est ressuscité, il peut me donner son Esprit. Sa mort a agi de deux manières à l'égard du mal : les péchés ne sont plus, mais aussi la nature même est jugée, saintement et justement. Dès lors, Dieu peut révéler la nature nouvelle qu'il a donnée, et conférer une position correspondante.

Christ ressuscité est le seul chef de la famille de Dieu (à l'exception de l'allusion au «seul corps en Christ» que nous trouvons en 12:5), l'épître aux Romains ne va pas au-delà de la famille). Or ici je trouve la demeure et la condition de cette famille devant Dieu, comme résultat de la mort et de la résurrection de Christ. «Me voici, moi, et les enfants que Dieu m'a donnés», déclare Jésus ressuscité (Héb. 2:13). La grâce fait participer la famille tout entière à l'état même de Christ. Et quel en est le résultat pour eux ? «Aucune condamnation». Christ avait souffert pour le chrétien, et maintenant qu'il est ressuscité, le chrétien, pour ainsi dire, fait partie de la justice de Dieu, ainsi que 2 Corinthiens 5:21 l'affirme avec plus de force encore. Comment Dieu pourrait-il, en justice, exiger une seconde fois le paiement de la même dette ? Et désormais Christ est entré dans cette position où il pouvait avoir avec Lui ses rachetés, identifiés avec sa propre bénédiction devant Dieu, bénédiction caractérisée par le fait qu'il n'y a «aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus».

7.4.2 [La loi de l'Esprit de vie en Christ m'a affranchi]

Et puis vient la raison : ce que l'apôtre appelle «la loi de l'Esprit de vie». Remarquons bien que le sang de Christ n'est pas tout ce dont nous avons besoin. Si efficace qu'il soit pour faire disparaître les conséquences de notre ancienne condition, ce n'est pas ce sang qui nous donne une position nouvelle devant Dieu. Certes, sans son précieux sang, je ne pourrais jamais entrer dans cette condition nouvelle. Mais ce qu'il me faut ce n'est pas seulement le sang qui nettoie les péchés de ma vie passée, mais encore l'affranchissement complet hors de l'ancienne condition et une place sainte, sûre et joyeuse dans la création nouvelle. Et qu'est-ce qui peut produire cela ? Christ mort et ressuscité. De même que c'est lui qui a été la parfaite propitiation pour les péchés ; qui, plus que cela, fut jugé pour le péché ; de même c'est lui qui est le Modèle béni et la puissance du nouvel état en résurrection. Il est le chef et la source de toute la bénédiction. Voilà pourquoi lorsqu'il fut ressuscité des morts, après avoir, au prix de son sang, acquis les bénédictions les plus chères et les plus hautes, il souffla en ses disciples : sa personne adorée en accorde le signe. Le jugement était tombé sur Christ au lieu de tomber sur nous ; le péché était aboli, la mort vaincue ; rien ne peut affecter la vie nouvelle qui est en Christ. Ce n'est pas qu'un chrétien ne puisse tomber dans le péché, comme il peut aussi mourir. Mais ce n'est pas parce qu'il possède la vie nouvelle qu'il pèche ou qu'il meurt. Il pèche, parce qu'il a cédé à la vieille nature ; il meurt, parce qu'il plaît à Dieu que Jésus ne vienne pas encore. La vie que le chrétien obtient de Jésus ne pèche, ni ne meurt. C'est une vie sainte, au sujet de laquelle Dieu peut déclarer : «Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché» (1 Jean 3:9). De même, quant à la nature nouvelle, le chrétien ne meurt pas, puisqu'il n'a rien moins que la vie éternelle du Christ. Mais répétons que toute cette délivrance n'est au profit que de l'homme intérieur. Quant à l'âme, la réconciliation est complète ; mais pour ce qui regarde le reste de notre être, elle n'est que partielle. Et Dieu ne se contentera jamais de ce qui n'atteint pas à ses propres conseils. Il se propose de nous affranchir complètement, et cet affranchissement sera digne de Lui-même, du Saint Esprit, de Christ et de sa rédemption.

Plus loin, l'apôtre donne la raison pour laquelle la loi de l'Esprit de vie en Christ a affranchi le chrétien de la loi du péché et de la mort. Il dit : «Ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair», Dieu l'a fait. Remarquez que la loi et la chair vont naturellement ensemble : la loi, dit l'apôtre, était faible par la chair. Pour répondre à cette impuissance, Dieu a envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché. Né de femme, mais par puissance surnaturelle, cet Être béni n'a pas refusé de se trouver dans un monde souillé par le péché. Il n'est venu qu'«en ressemblance de chair de péché», et pourtant il est véritablement né dans le monde ; condition nécessaire pour qu'il participe à la nature humaine. Celui qui était Fils de Dieu devient homme aussi véritablement qu'il était Dieu de toute éternité, et meurt dans la nature qu'il avait prise, meurt pour l'homme, meurt pour glorifier Dieu quant aux péchés de l'homme ; plus encore, il meurt non seulement pour les péchés, mais pour le péché. Dieu a «envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché». Ce n'est pas seulement d'une accumulation de péchés mais de la nature même qu'il est ici question. Le pardon de mes péchés m'est indispensable et je le possède ; mais comment pourrais-je désirer que Dieu pardonne à ma mauvaise nature ? Je ne lui pardonne pas moi-même ! Non, ce qu'il me faut, c'est que cette nature soit condamnée et que moi je sois affranchi. Et c'est là exactement le caractère du nouvel état dans lequel Christ nous introduit et nous place devant Dieu. Quant à l'âme, c'est la liberté parfaite ; la délivrance, non seulement de ce que j'ai fait, mais de ce que je suis. De sorte que, comme chrétien, je n'ai plus affaire avec la responsabilité qui s'attache à l'homme mortel ; je suis déjà passé à un état nouveau, lors même que je suis encore dans le monde. Avant de quitter les choses d'ici-bas, j'ai déjà acquis par grâce une relation nouvelle envers Dieu. Et Celui qui proclame cette relation, qui l'établit, qui en est le modèle, c'est Jésus dans la présence de Dieu. Telle est, en vertu de la rédemption, la place du croyant ; et elle appartient à tous les chrétiens.

7.4.3 [Les états de Romains 7 et 8 sont incompatibles]

La question sérieuse est de savoir si nous occupons cette place réellement et d'une manière consciente. Selon l'Écriture, nul ne peut douter que Dieu n'ait véritablement destiné cette position aux siens. Mais la foi devrait y entrer dès à présent, la réaliser en regardant à Christ. C'est se tromper soi-même et se méprendre sérieusement sur la parole de Dieu, que de supposer que l'homme puisse au même instant être engagé dans la lutte entre le mal et le bien, décrite au dernier verset de Romains 7, et jouir de la liberté de Romains 8. Un homme peut-il être au même instant esclave et libre ? Ce sont deux états qui se contredisent et s'excluent mutuellement. Personne ne peut être à la fois misérable et heureux, à la fois «affranchi de la loi du péché et de la mort» et «charnel», «vendu au péché». Mais après avoir été «misérable», on peut dire : «Je rends grâce à Dieu».

On peut être accablé sous des épreuves répétées, tout en jouissant de la paix dans le Saint Esprit ; on peut avoir la paix avec Dieu et souffrir pourtant profondément à cause de l'état du monde et de celui du peuple de Dieu. Cette douleur pleine de grâce pesait sur notre

bien-aimé Sauveur ici-bas, et provoquait ses soupirs. Or nous pouvons et devons connaître la communion de ses souffrances. Mais ces soupirs n'étaient pas ceux de quelqu'un à qui manquait la paix de Dieu. La communion ininterrompue est précisément ce que posséda sans cesse le Seigneur Jésus dans les jours de sa chair. Ne dit-Il pas, en effet : «Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix» ? Eh bien, cette paix est maintenant notre part. Elle a été faite par son sang, établie pour nous dans la puissance de sa résurrection ; mais nous n'en jouissons qu'après avoir laissé derrière nous les tourments décrits dans le chapitre 7. Hélas, combien d'âmes vivifiées s'attachent encore à la loi et se font un devoir de travailler comme des galériens à la rame de cet amer esclavage, alors que Dieu les appelle à la liberté du Christ ! Elles ne sont pas mortes à la loi. La mort de Christ nous place absolument en dehors de cette condition-là. Si un homme emprisonné pour ses dettes vient à mourir, la justice ne peut plus rien exiger de lui. Tant qu'il est en vie, la loi s'applique à lui ; mais que la mort survienne, et il est impossible dès lors que la justice le retienne. Pour le chrétien, il en est précisément de même.

Certains traitent tout cela de mysticisme. Sans doute est-ce dans un style figuré que l'apôtre nous parle, mais c'est pour rendre plus expressive une bienheureuse réalité. Ceux qui n'y croient pas en toute simplicité se privent de la certitude et de la puissance qui en découlent. Prendre la loi comme règle de vie, c'est éprouver aussitôt son esclavage. La loi est la force du péché et non de la sainteté. C'est la défaite qui en est la fin, non la victoire. Ce n'est jamais ainsi qu'on trouve la force ; celle-ci est le fruit de la grâce et non pas de la loi. Quand une âme est ainsi sous la loi, plus le Saint Esprit agit sur la conscience, et plus cette âme est malheureuse ; il s'ensuit que ce sont souvent les plus consciencieux qui en sont là. Osera-t-on affirmer que c'est là ce que Dieu veut ? Est-ce bien son oeuvre qu'un chrétien pieux et consciencieux demeure privé d'une joie paisible et du repos en Christ ? Qu'est-ce qui explique un état si étrange, sinon le fait que l'âme n'a jamais compris la condition de mort à la loi dans laquelle Christ voulait l'établir ?

La mort au péché par la mort de Christ est une vérité essentielle du christianisme. Celui qui borne l'évangile au pardon par le moyen du sang de Christ, qui, dans l'oeuvre de Jésus, n'admet rien de plus que sa mort pour les péchés, celui-là n'a pas saisi le côté positif du christianisme. Savoir que toutes mes oeuvres mauvaises et ma culpabilité sont entièrement effacées est une immense bénédiction de la part de Dieu ; mais cela tout seul est comparativement négatif, et explique pourquoi tant d'enfants de Dieu s'acharnent à établir un terrain positif de justice à partir de la vie de Christ prise pour modèle. Or le côté positif existe aussi bien que le côté négatif ; seulement il se trouve au-delà de la croix, dans la résurrection — et non pas sous la loi, avant la mort de Christ.

Ainsi le chrétien apprendra qu'il a besoin de tout ce que Dieu lui a donné — y compris cette précieuse vérité. Être mort à la loi est une partie essentielle de la bénédiction du chrétien. L'ignorer, c'est méconnaître tout le côté positif du christianisme révélé dans les Romains depuis le verset 12 du chapitre 5 jusqu'au chapitre 8. Je ne parle même pas des épîtres aux Colossiens et aux Éphésiens, épîtres qu'on ne doit jamais s'attendre à voir comprises par ceux qui se retranchent sur le terrain de la loi. Je limite mon sujet à ce dont le chrétien a besoin pour la liberté et l'affermissement de son âme. Remarquez que, jusqu'à ce que nous en soyons arrivés là, il n'est pas question de victoire ni d'être «plus que vainqueurs», la joie et les soupirs de l'Esprit, ce travail intime de Dieu dans l'âme, sont absents jusqu'à ce qu'on soit solidement affermi sur le terrain précieux où nous placent la mort et la résurrection du Seigneur Jésus Christ. Que Dieu garde ses enfants d'abandonner ce qu'il a fait et déclaré pour leur délivrance et pour la victoire pratique ! L'Écriture est bien claire : comme toujours l'obscurité et les difficultés viennent d'ailleurs : de ce que le coeur recule devant une condamnation de la nature sous toutes ses formes.

7.5 [Est-ce encore réalisable ?]

Les jours sont-ils mauvais ? Raison de plus pour tenir ferme ! Que trouvons-nous dans la 2^e épître de Pierre et dans celle de Jude, deux portions de la parole de Dieu qui ont particulièrement en vue un jour de déclin, de méchanceté croissante, et même d'apostasie ? Que les saints sont abandonnés au déclin comme à une chose inévitable ? Point du tout ! C'est dans ces épîtres-là plus que dans toutes les autres que nous sommes exhortés à croître et à avancer dans la vérité de Dieu. Telles sont les ressources de la grâce pour un jour de ténèbres de plus en plus profondes. Considérons, chers amis, comme l'oeuvre de l'Ennemi tout ce qui contribue à affaiblir, à effacer une vérité à la fois si simple et si fondamentale se rattachant même à notre baptême.

7.6 [3 catégories d'hommes : spirituels, charnels, naturels]

Comment donc décrire cette position nouvelle où le Seigneur Jésus place le chrétien ? Selon le Nouveau Testament, il n'y a pas deux, mais bien trois conditions dans lesquelles l'homme peut se trouver. J'y insiste car c'est une question de foi aussi bien que de pratique. Il n'est pas vrai que, si l'on n'est pas un homme spirituel, on doit nécessairement être un homme naturel. Ce dernier état est évidemment celui de quelqu'un dont les péchés ne sont pas encore remis — qui est simplement enfant d'Adam, sans rien posséder d'autre que la nature déchu.

Quand une telle âme est convertie par la grâce de Dieu, elle reçoit une nouvelle nature, et, sur le pied de la rédemption, elle est amenée à Dieu. Mais tout homme ainsi réconcilié avec Dieu n'est pas nécessairement un homme spirituel. Ceux qui sont spirituels (ou parfaits selon Philippiens 3:15 et d'autres passages) sont ceux qui ne sont pas «dans la chair, mais dans l'Esprit», comme s'exprime l'apôtre Paul.

Parlant aux saints de Corinthe, malgré la gravité de leurs fautes, l'apôtre ne leur dit pas qu'ils sont des hommes naturels. Il pose ce principe : «l'homme animal (ou naturel : Jude 19 note) ne reçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu». Ce n'est nullement ainsi qu'il désigne les saints ; mais il leur parle comme à de petits enfants non encore parvenus à la maturité spirituelle, en sorte qu'au lieu de pouvoir les entretenir des choses profondes de Dieu, il est contraint de les nourrir du lait qui convient à leur état. Et qu'étaient-ils donc ? «Des hommes charnels». Il s'ensuit que les hommes sont ou naturels ou charnels ou spirituels. C'est là une vérité bien humiliante. On comprend facilement que les hommes ne l'aiment pas ; ils craignent, si les croyants peuvent être charnels, sans être des hommes naturels, qu'on ne les estime pas, eux, comme spirituels. Faites allusion à une action du Saint Esprit qui soit distincte de la nouvelle naissance, et ces personnes-là dressent l'oreille. Elles refusent d'entendre parler de ses opérations qui sont distinctement chrétiennes, comme si l'assertion de privilèges si brillants devait les priver de ce qu'ils ne possèdent pas au lieu de leur faire sentir le manque de ce qu'ils devraient posséder. N'est-ce pas là le moyen de rectifier le mal, et d'obtenir de Dieu qu'il supplée à ce qui fait défaut ?

7.7 [Les causes de retard spirituel]

7.7.1 [Erreurs diverses]

Eh bien, il y a plusieurs causes qui retardent le progrès spirituel du croyant. La première est qu'il n'ait pas encore la conviction intime que, dans sa chair, il n'existe absolument que le mal, ni la foi que la chair a été complètement jugée dans la mort de Christ. Un tel chrétien ne peut vraiment être considéré comme spirituel, tout en ayant peut-être un sentiment bien profond de l'amour de Christ. Mais une autre difficulté peut se présenter : non plus la loi, mais la sagesse de la chair. Attribuer de la valeur aux pensées de l'homme, admirer ses capacités, se laisser influencer par la philosophie de ce monde, sous une forme ou sous une autre, c'est également être

charnel. Ceux qui sont spirituels manifestent les caractères moraux du second homme ; et, quant au premier, ils désirent non le cultiver, mais le mortifier. Loin d'admirer la chair, le chrétien spirituel la traite en chose morte, en sorte qu'il reçoit de Dieu la puissance d'échapper à cette emprise de la gloire de l'homme.

7.7.2 [L'attrait du monde]

Le piège dans lequel Satan cherche toujours à entraîner les enfants de Dieu, c'est de leur faire croire qu'ils peuvent saisir d'une main les privilèges chrétiens tout en retenant fermement de l'autre ce qu'ils souhaitent des aises de ce monde. Il est clair que le cœur et la conscience du croyant doivent repousser de telles pensées et un tel comportement. Du reste, le monde lui-même le comprend : qu'un enfant de Dieu soit découvert là où il ne devrait pas être, les autres exprimeront leur étonnement qu'un chrétien puisse se trouver là. N'est-ce pas profondément humiliant pour un chrétien d'étonner le monde de cette manière-là ? — se permettant, lui, une liberté qui, d'après le sentiment des hommes en général, convient si peu au nom de son Maître ? Le monde sait apprécier une conduite conséquente. Il peut inciter le chrétien à le suivre dans ses occupations et ses plaisirs ; il peut souligner le rôle social et exemplaire que le chrétien pourrait remplir utilement en aidant à bien diriger le monde, en siégeant dans ses sénats, dans ses tribunaux, et en exerçant l'autorité dans toutes les sphères imaginables. Or, sans aucun doute, il est fort agréable à la chair de participer à la dignité et au pouvoir ! Mais n'est-ce pas précisément ce que Christ a formellement interdit aux siens aussi bien par l'esprit de son enseignement que par son exemple ? Il est mort et ressuscité afin de nous retirer de ce présent siècle mauvais. Au milieu de notre humble sort, sa grâce peut nous rendre heureux et contents des circonstances, quelles qu'elles soient, qu'il a plu à Dieu de nous départir. Dans un monde tel que celui-ci, puissions-nous estimer Christ à un tel prix, et jouir si pleinement de la place que Dieu nous a faite en Christ, que nous ne soupîrions qu'après Sa volonté et Sa gloire.

7.7.3 [La loi — les bonnes résolutions qu'on ne tient pas]

En troisième lieu, nous l'avons vu, aussi longtemps qu'un homme travaille et lutte sous la loi, livré à ses propres forces, il est toujours faible à cause de la chair. Il prend des résolutions qu'il n'est pas capable de tenir ; il fait des efforts considérables, mais au bout de chaque journée, il est contraint de reconnaître que ce qu'il voulait, il ne le fait pas, et ce qu'il ne voulait pas, il le fait. Il passe ainsi son temps à se repentir et à pécher, à pécher et à se repentir. Telle est la condition invariable d'un homme sous la loi. Mais est-ce celle du chrétien ? L'état de bien des enfants de Dieu y ressemble en fait, mais c'est entièrement anormal et contraire à ce que suppose l'Écriture chez tous les rachetés du Seigneur. En faisant valoir que ce n'est pas là une condition chrétienne, je ne prétends pas qu'aucun chrétien ne puisse s'y trouver, mais seulement que cet état est tout l'opposé de ce que notre Dieu nous accorde et de ce qu'il attend de nous. Un enfant de Dieu peut être dans un état qui ne répond pas à la grâce qui lui a été témoignée. Mais quelle intention de Dieu se discerne dans toutes les épîtres ? Il veut que, par le moyen du Saint Esprit agissant par la Parole, je m'empare de la place qu'il m'a donnée, de manière à m'établir dans une paix stable et dans la joie véritable du cœur. Pour le témoignage pratique, cela est de la plus haute importance. En tant que vase du Saint Esprit, Dieu veut que je sois toujours occupé à rendre témoignage à Christ dans ce misérable monde. Voilà la raison principale de tant de bénédictions octroyées par la grâce, grâce qui veut que nous les connaissions et que nous en jouissions pleinement.

7.8 [La position «dans l'Esprit» : l'Esprit habite dans le croyant]

Ce qui précède explique ce que c'est qu'être «dans l'Esprit», position qui est à la fois la conséquence et la preuve du fait que le Saint Esprit habite en nous. Ce n'est pas l'Esprit agissant sur l'âme pour y produire la foi ; c'est l'Esprit habitant en celui qui croit. «Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui» (v. 9). C'est là ce qui caractérise celui qui est de Christ. Sans Son Esprit, on n'est pas revêtu de l'empreinte de son caractère essentiel. C'est le Saint Esprit, et non seulement la nature humaine, qui distingua Christ dès sa conception ; de même, au temps convenable, il fut scellé par l'Esprit, et jamais il n'agit que «dans l'Esprit». Il en est ainsi du chrétien. De même qu'il vit par l'Esprit, il est appelé désormais à marcher par l'Esprit. Il ne s'agit pas de ne pas être perdu, — ce n'est pas là la force de l'expression du verset 9 (fin) du chapitre 8 — mais bien d'être distinctement de Christ, même ici-bas. «Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice».

L'homme qui est converti mais tourmenté sous la loi n'a aucun sentiment d'une telle position, aucun pouvoir de tenir le corps pour mort. Tant qu'il est dans cet état, l'Esprit lui donne la conviction du péché, et non pas la force de glorifier Dieu en paix. Mais qu'il accepte simplement la condamnation de Dieu sur la chair, trouvant en Christ une entière délivrance, aussitôt l'Esprit le fortifie intérieurement. Non seulement il est affranchi, mais il peut encore user de sa liberté en puissance pratique. Il y a plus encore : «Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous» (v. 11). C'est là la pleine délivrance garantie même pour le corps, et la réponse complète à la question soulevée dans la détresse du chapitre 7, verset 24.

Ainsi donc, l'Esprit Saint qui rend témoignage de la rédemption n'assure pas seulement mon état présent en Christ mort et ressuscité devant Dieu ; tandis que je regarde à Christ, il est encore le gage divin que ce corps mortel sera pénétré de cette vie dont je jouis déjà dans mon âme. Car ce n'est pas seulement comme Fils de Dieu que j'envisage Christ, mais comme ressuscité selon la justice et par la gloire du Père. En grâce, il descendit et mourut ; désormais il est ressuscité en justice et assis à la droite de Dieu. Et nous jouissons pleinement des justes et glorieuses conséquences de l'oeuvre infinie qu'il accomplit en grâce. Jadis esclaves du péché et de Satan, nous qui maintenant croyons en lui sommes affranchis par Dieu selon la liberté même de Christ — pour l'âme d'abord, puis pour le corps quand Lui-même viendra nous réveiller. L'Esprit est le sceau de l'une de ces deux parties de notre bénédiction et les arrhes de l'autre.

Christ est-il ma portion ? C'est lui-même qui détermine l'étendue de la justification. Elle est réellement aussi parfaite que Christ devant Dieu. Quelle mesure devant Dieu que Christ lui-même ! C'est pourquoi il est déclaré que «nous sommes devenus justice de Dieu en Lui».

Avec cette justice pour base, l'Esprit Saint vient dès maintenant non seulement agir mais habiter en moi ; de là, il anticipe le jour radieux de la gloire, et, en attendant, me donne la puissance dans la mesure même où je tiens pour morte la vieille nature et fais de Christ mon tout. Voilà donc la réponse complète pour celui qui crie après un Libérateur. L'âme est d'abord émancipée ; plus tard, le corps aussi sera vivifié. En attendant, l'Esprit Saint prend sa place bénie, non seulement par rapport à l'âme, mais aussi par rapport au corps. Lorsque aura lieu, bientôt, la résurrection du croyant, elle ne s'effectuera pas sans le Saint Esprit. C'est le Fils qui donne la vie, mais il le fait par l'Esprit qui a sa part dans toutes les parties de la bénédiction que reçoivent l'âme et le corps. Qu'il est doux, qu'il est glorieux de posséder ainsi l'Esprit de Dieu s'identifiant avec chaque partie de la bénédiction ! Combien il est grave d'attrister le Saint Esprit de Dieu par lequel nous avons «été scellés pour le jour de la rédemption» ! Mais ce n'est pas tout ! Assurément le Saint Esprit n'a pas encore ressuscité nos corps mortels ; néanmoins il opère en nous déjà, inspirant le cri : «Abba, Père». C'est là l'action

première, l'action propre du Saint Esprit quand le croyant a bien compris la délivrance. Elle oriente l'âme vers Dieu, et elle est l'action de l'Esprit comme Esprit filial ou d'adoption. Ce n'est donc pas dans la bénédiction seule que l'âme se réjouit, mais dans la source d'où elle a découlé : aussi l'expression est-elle bien : «Abba, Père».

Et ce n'est pas seulement de cette manière qu'opère le même Esprit qui habite en nous. Il donne la certitude que nous serons bientôt délivrés ; bien plus : Il soupire en nous ; et ce sont «des soupirs inexprimables». Ce n'est pas parce que je ne suis pas affranchi que l'Esprit de Dieu pousse ces soupirs, mais justement parce que je le suis. Il est vrai que je ne suis délivré encore qu'en partie. Si l'Esprit soupire en moi, c'est parce que, affranchi dans mon âme, je sens l'état contraire de mon être extérieur et de tout ce qui m'entoure (conflit qui auparavant ne m'était pas sensible). Et mon cœur envisage le jour où la création même sera affranchie de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu. La liberté de la grâce de Dieu, je la possède déjà ; la liberté de la gloire, pour le corps même, sera à moi tout à l'heure. Notre place bénie est celle que prend l'Esprit en tant que Personne, distincte de la nouvelle nature. Mais en même temps le Saint Esprit donne son nom, pour ainsi dire, à la condition dans laquelle je suis introduit comme âme affranchie, comme chrétien, en vertu de la mort et de la résurrection de Christ ; et ainsi je suis dans l'Esprit en même temps que l'Esprit habite en moi.

Il n'est pas possible dans cette courte esquisse d'envisager toutes les applications d'une aussi grande vérité. Mon propos était principalement de traiter la question, généralement peu comprise, de l'Esprit comme condition dans laquelle nous nous trouvons à présent. La vérité qui nous est la plus familière est probablement celle de l'Esprit de Dieu habitant en nous. Mais celle que nous avons considérée n'est pas de moindre importance et elle a pour la pratique de notre vie chrétienne d'incalculables conséquences.

8 Méditation 8 — «Baptisés d'un seul Esprit pour être un seul Corps» — 1 Corinthiens 12:13

Je me propose maintenant de parler de quelques-uns des puissants effets de la présence du Saint Esprit. L'un de ces effets est ici désigné comme son baptême, par lequel il forme un corps nouveau et uni : le corps de Christ sur la terre. Non seulement cette vérité appartient exclusivement au Nouveau Testament, mais, même dans le Nouveau Testament, sa révélation pour nous en est confiée à un seul apôtre. On ne la trouve que dans les écrits de Paul. Je ne prétends pas que l'Église, le corps de Christ, n'existait pas avant que Dieu ait suscité cet apôtre pour faire connaître cette grande vérité. Mais tandis que le mystère de Christ et de l'Église fut révélé par l'Esprit aux saints apôtres et prophètes, il ne fut annoncé que par un seul d'entre eux.

8.1 [La préparation de Paul en vue de ses écrits]

Or l'histoire de Paul, telle que l'Écriture nous la présente, montre combien il était propre pour l'oeuvre que Dieu lui confiait. Il avait été ennemi tant que le témoignage de Christ glorifié en haut était limité au peuple juif. Il fut un témoin consentant du martyre d'Étienne, l'émissaire actif des Juifs dans la persécution des croyants non seulement à Jérusalem mais de ville en ville. Et dans l'ardeur de la haine qu'il portait au nom de Jésus, il avait reçu des lettres des plus hautes autorités religieuses, afin de poursuivre implacablement les chrétiens sous le couvert de la religion. C'était un moment où les voies de Dieu envers la terre prenaient un autre cours. La bénédiction ne descend plus vers Jérusalem, mais en découle. Tout ce qui constituait alors la vraie gloire est foulé aux pieds ou dispersé. L'Esprit de Dieu regarde, pour ainsi dire, en dehors ; il bénit les anciens ennemis de Jérusalem. Non seulement il opère parmi les Samaritains (et nous savons leur jalousie à l'égard de Jérusalem), mais même envers un étranger venu d'un pays lointain. L'eunuque éthiopien est recherché par le Seigneur qui le rencontre en grâce en dépit de sa complète ignorance, et le renvoie son chemin tout joyeux, non pas montant à Jérusalem, mais s'en éloignant vers sa demeure lointaine.

C'est à ce moment critique qu'il plaît à Dieu d'appeler Saul de Tarse sur son chemin vers Damas. Lui aussi s'éloignait de Jérusalem, plein de fureur persécutrice contre ceux qui confessaient le nom de Jésus. Plongé dans les ténèbres quant à la véritable grâce de Dieu et pourtant avec bonne conscience, il poursuit la mission de douleur, de honte et de mort dont l'avaient chargé les chefs religieux poussés par Satan. Le voici soudainement renversé par une lumière plus brillante que le soleil en plein midi ; aveuglé et en même temps rendu capable de voir surnaturellement le Seigneur de gloire et d'entendre sa voix. Il est appelé non seulement comme saint, mais aussi comme apôtre : invité non pas simplement à goûter la grâce dont il devait être un témoin si remarquable, mais à servir dans le ministère, avec l'autorité du Seigneur. Il devient son ambassadeur non seulement pour cette seule journée, mais en tout temps, non seulement pour un peuple, mais pour tous les pays sous le ciel. À cet homme béni fut donnée, dans les paroles mêmes qui convertirent son âme, la substance de la grande vérité qui est l'objet de notre présente méditation. Il apprit, à son grand effroi, de Celui qu'il ne pouvait pas douter être le Seigneur, non seulement qu'il était Jésus — vérité merveilleuse qui confondit son cœur — mais que ce Seigneur glorifié, Jésus de Nazareth, qui avait été crucifié, s'identifiait avec les objets de son implacable persécution : «Je suis Jésus que tu persécutes». L'union de Christ avec ses rachetés, autrement dit l'Église, était ainsi révélée pour la première fois. Et celui à qui était faite cette révélation se trouvait par là qualifié pour la développer dans ses écrits et l'appliquer d'une manière pratique. Son ministère consisterait à poser les fondements de l'Église de Dieu, à insister sur son caractère céleste comme corps de Christ, et à combattre pour la gloire de Dieu en elle. Cela devenait sa vie ; c'est à cela désormais que Dieu l'appelait par Jésus Christ notre Seigneur.

C'est Paul qui, aussitôt après sa conversion, commence à prêcher le Seigneur Jésus, non seulement comme le Christ, mais comme le Fils de Dieu (Actes 9) — autre grand point de ses écrits. Je ne dis pas que cette doctrine soit aussi caractéristique de Paul, ou tout au moins lui appartienne aussi exclusivement que celle du Corps de Christ ; mais je la fais remarquer pour montrer la largeur des voies de Dieu développées par le bienheureux apôtre. Quoique l'Église de Dieu se rattache directement davantage à Christ comme l'Homme exalté, n'oublions pas que Celui qui est l'Homme exalté dans le ciel est le Fils ; et Dieu ne manque pas d'insister sur cette relation de Christ avec lui-même, aussi bien que sur celle dans laquelle le Seigneur se tient pour nous comme homme à sa propre droite. Bref, l'apôtre n'est pas conduit par l'Esprit à insister uniquement sur ce que d'autres ont dit avant lui. Il n'attire pas simplement, comme Pierre, l'attention sur le fait que Jésus a été fait Seigneur et Christ ; il ne parle pas de Lui comme le saint serviteur de Dieu (Actes 3 et 4). Non, Paul prêche immédiatement dans la synagogue que Jésus est le Fils de Dieu. Le Saint Esprit l'a rendu capable de saisir ce qui ne nous est pas déclaré lui avoir été dit sur la route de Damas. Dans ce qui se passa entre Christ et Saul, Dieu ne dirige pas particulièrement notre attention sur le caractère de Fils. Pourtant, les deux grandes vérités de la gloire de Christ, comme Fils et comme Tête céleste, deviennent dès lors son témoignage. Le temps de Le proclamer comme Messie sur la terre était passé, le Seigneur lui-même ayant mis fin à cette prédication avant de quitter ce monde (lire Matt. 16:20 et Luc 9:20 à 22).

Jésus monté au ciel fut fait et Seigneur et Christ. Qu'il soit Seigneur est la confession la plus élémentaire qui puisse être faite parce que c'est simplement reconnaître son autorité, et il est clair que l'autorité, quoique très réelle, est après tout le côté le moins élevé de la vérité en Christ. Elle ne fait pas ressortir sa grâce, elle ne manifeste pas sa gloire infinie. Elle représente ce qu'il fut fait, non ce qu'il était et ce qu'il est en lui-même. Elle n'est donc pas ce qui lui est intrinsèque, mais une place qui lui fut donnée, qu'il revêtit, dans laquelle il a été exalté. L'apôtre Pierre et les autres prêchent cela. Ensuite Étienne le voit d'une autre manière, découvrant tragiquement combien est totalement rejetée (en sa propre personne) la vérité divine quant au Seigneur et Christ exalté. Il rend son

témoignage que Jésus n'est plus seulement le Christ exalté dans la position de Seigneur mais le Fils de l'homme dans la gloire debout à la droite de Dieu. Finalement, Paul non seulement entre d'emblée dans la vérité déjà connue, mais il apprend là, au moins en substance, le grand mystère que Christ et les saints qu'il persécutait étaient un ; et il prêche aussitôt Jésus comme le Fils de Dieu. Ce caractère de Fils de Dieu, bien que ne nous concernant pas aussi directement que les autres, est plus élevé qu'aucune autre de ses gloires, y compris son exaltation à la droite de Dieu. Non pas que nous prétendions comparer et apprécier ce qui touche à une telle personne ou opposer une vérité à l'autre ; mais nous avons à maintenir la vérité entière de la gloire de Christ. Et je suis persuadé que c'est de la manière dont nous sentons et reconnaissons dans nos âmes la vérité de sa gloire personnelle que découle toute puissance pour saisir le reste de la vérité, en jouir et y marcher. À mesure que la vérité de Christ exalté nous sera plus précieuse, la Parole tout entière prendra plus de réalité dans nos cœurs. Inversement tout ce qui peut atténuer, affaiblir, corrompre, détruire la vérité de Dieu, prend naissance dans les vues étroites de l'homme au sujet du Seigneur Jésus. Nous pourrions le vérifier dans ce que nous allons considérer présentement.

8.2 [L'Église, corps de Christ, est la réponse glorieuse à l'abandon de Christ à la croix]

Qu'est-ce en effet que l'Église, sinon le corps même de Christ ? Elle est la réponse, produite sur la terre par le Saint Esprit, à la gloire de cet Homme exalté dans le ciel. Comme corps elle est inséparable de la Tête glorieuse. La plupart des enfants de Dieu n'ayant jamais été exercés quant à cette gloire, la place dans laquelle Christ est entré ne peut que leur être inconnue. La gloire et la bénédiction de l'homme exalté dans le ciel sont aussi faiblement senties que la misère de l'homme maintenant, fût-il le plus grand sur la terre. Même les enfants de Dieu envisagent souvent les choses présentes comme capables de les satisfaire. Ils se croient autorisés à en jouir et en tirer le meilleur parti. N'est-ce pas là faire contribuer autant que possible la vérité et la miséricorde de Dieu aux aises et aux joies terrestres ? Ce qui n'est pour le monde qu'une vaine recherche de plaisir n'a pas, sans doute, ce même caractère pour le chrétien : des pensées spirituelles sont en lui. Mais combien sont peu nombreux cependant les chrétiens qui considèrent ce monde comme une scène jugée et condamnée ! Jusqu'à sa mise à l'épreuve finale, le monde avait été l'objet de témoignages continuels de la part de Dieu. Alors vint le Fils, l'Homme Christ Jésus. Et ce fut la rencontre décisive, si l'on peut parler ainsi, entre Dieu le Père, qui avait donné son Fils, et le monde conduit par la puissance de Satan. Mais Dieu ne voulut pas reculer devant ce qui — nous pouvons bien le dire — était pour Lui l'épreuve infinie, celle de l'abandon de Jésus. Il permit que toute injustice soit faite à celui qu'il aimait par-dessus tout ; et le Fils de Dieu lui-même ne s'épargna aucune douleur, aucune honte dont l'homme pouvait l'accabler. En vérité, c'est pour cela qu'il était venu. Il fallait, selon les voies de Dieu, que le monde manifeste son état de péché comme il ne l'avait jamais fait auparavant ; et c'est ce qu'il fit. Ainsi tout le mal fut mis en évidence afin que Dieu puisse agir d'une manière unique et définitive, afin qu'il puisse en finir par un coup suprême de son jugement, non pas sur le monde, mais sur son Fils ; oui, afin qu'il puisse agir en grâce absolue envers ce pauvre monde. Dès lors tout est changé. Au lieu d'un homme chassé hors d'un jardin, en pleine déchéance au milieu d'un monde sans Dieu, l'homme dans la personne de Jésus entre maintenant dans le ciel même et s'assied sur le trône de Dieu dans la gloire.

C'est seulement lorsque Dieu eut accompli cela qu'un corps a pu être formé sur la terre ; car il fallait qu'il y ait d'abord une Tête suffisante, et une seule personne était digne d'être cette Tête, ce Chef. Or Jésus, cet Être béni, ne pouvait être Tête avant d'être homme aussi bien que Dieu, et plus encore, avant que le péché ait été jugé et que la grâce, en conséquence, puisse avoir son libre cours. Admirez de quelle façon merveilleuse toute la vérité se concentre en Christ, dans sa croix et dans son exaltation à la droite de Dieu. En outre une puissance compétente et suffisante était nécessaire ici-bas. Ce serait le Saint Esprit, Agent divin habituel des voies de Dieu sur la terre, mais agissant d'une manière nouvelle, conforme à celle dans laquelle Dieu s'était manifesté. Il s'était montré dans le Fils de Dieu, et il ne voulait pas en sortir.

Une seule personne, même dans la divinité, pouvait manifester Dieu : c'était le Fils, resplendissement de sa gloire et empreinte de sa substance. Dès l'Ancien Testament, il pouvait venir sous la forme d'un ange visitant Abraham ou Manoah, pourtant c'était toujours le Fils. Mais s'il y eut jamais une puissance à l'oeuvre, soit dans l'homme juste, soit dans l'inconverti, accomplissant quelque chose de divin par l'homme ou en lui sur la terre, c'était invariablement celle de l'Esprit de Dieu. Aussi prend-il maintenant sa place dans cette nouvelle oeuvre de Dieu. Le Fils était entré comme homme dans la gloire qu'il avait eue auparavant comme Dieu. Il avait en quelque sorte porté l'humanité dans sa personne jusqu'au trône de Dieu. Chose merveilleuse, désormais tout dans le ciel était assujéti à un homme. Et Dieu manifestait ainsi publiquement, en haut, les conseils jusque-là cachés de son coeur.

8.3 [La gloire de Christ racontée par le Saint Esprit qui forme un corps sur la terre]

Mais qui pouvait raconter cela dignement ici-bas, être un témoin véritable de cette gloire céleste ? Celui qui la connaissait parfaitement ; celui qui seul était capable de glorifier Christ et était prêt à le faire, celui qui était habitué à enseigner à l'homme les pensées de Dieu et à l'en faire jouir. C'était le Saint Esprit qui descendit, céleste Témoin de la gloire de Christ, pour nous la révéler. Et voici le fruit de sa venue : il forme sur la terre un corps et un seul. Dieu peut-il reconnaître plusieurs corps de chrétiens sur la terre ? Une telle pensée non seulement est choquante pour le coeur du croyant, mais elle est une offense à Jésus, un tort fait à cette manière bénie par laquelle Dieu glorifie son Fils, par le Saint Esprit envoyé du ciel.

8.4 [Il peut y avoir de la puissance malgré le désordre (perte de bénédictions)]

Il existe désormais ici-bas ce que Dieu appelle son Église, le corps de Christ, identifié avec Jésus lui-même. Cela est si vrai que l'Esprit va jusqu'à appeler le tout (c'est-à-dire Christ et l'Église) le Christ (1 Cor. 12:12), tant les saints constituent une partie de sa gloire. Et, chose intéressante (bien qu'humiliante pour nous), ce furent les tristes désordres qui s'étaient introduits au milieu des saints de Corinthe qui donnèrent à l'Esprit l'occasion de nous instruire largement sur l'Église, le corps de Christ. Remarquons que ces désordres n'excluaient pas la puissance. Bien des personnes supposent que la faiblesse est la grande raison des désordres qui peuvent exister dans l'Église de Dieu. Il n'en est rien. De fait, quelques-uns de ceux qui ont causé les plus grands désordres dans l'Église ont trahi moins de faiblesse que de forte volonté charnelle. La cause du désordre à Corinthe et ailleurs a toujours été l'insoumission à Christ, la vanité avec l'abus du pouvoir, le désir plein d'ostentation de montrer ce qu'ils possédaient, en un mot la séparation de la puissance de l'Esprit d'avec la glorification de Christ. Quelles que soient la puissance ou les qualités que l'on possède, les posséder indépendamment de Christ est quelque chose de fatal — fatal à sa gloire — fatal à la bénédiction des saints et des autres âmes — par-dessus tout, fatal à celui qui est ainsi abusé par Satan. C'est ce qui précisément se manifestait parmi les Corinthiens à cette époque. Combien nous devrions bénir Dieu pour l'instruction qu'il nous donne à ce propos.

8.5 [Des choses qu'il faut reconnaître]

8.5.1 [D'abord reconnaître la seigneurie de Christ]

Deux puissances sont à l'oeuvre ici-bas : l'esprit du mal qui agit dans les fils de la désobéissance, et l'Esprit Saint qui travaille dans les enfants de Dieu. La première s'emploie à élever l'homme contre Jésus, la seconde, à soumettre les croyants au Seigneur (car c'est le grand point présenté ici : Jésus comme Seigneur). Les Corinthiens faisaient de la cène du Seigneur leur propre repas, et de l'assemblée le théâtre où ils se donnaient en spectacle, comme si la Parole émanait d'eux, au lieu d'être venue à eux en réclamant leur obéissance à Dieu. De fait, ce n'est que lorsque les âmes sont rendues indépendantes par l'orgueil ou la négligence, qu'il est nécessaire d'insister sur cette vérité de la seigneurie de Jésus. Le racheté qui jouit de Christ n'a nullement besoin d'une telle pression ; il ne voudrait pas avoir d'autre Seigneur et il fait ses délices de Sa grâce. Il va sans dire que cela devrait être réalisé par tout croyant, mais il est nécessaire de rappeler cette vérité chaque fois que l'insubordination prédomine, et que la chair se fait valoir comme c'était le cas à Corinthe. C'est pourquoi l'apôtre commence par établir un fait sérieux et de toute importance : l'Église de Dieu se trouve là où le Saint Esprit maintient Jésus comme Seigneur. C'est le principe préliminaire atteignant les Corinthiens en fonction de leur état et c'est toujours ainsi que l'Esprit de Dieu opère. Dieu agit moralement ; cela seul peut être digne de lui, et bon pour nous. Son but est de ramener nos âmes à la jouissance de lui-même ; nous n'avons alors même plus besoin de penser à notre marche, car en fait il n'y a rien qui agisse aussi puissamment sur notre marche pour la conformer à sa nature.

8.5.2 [Reconnaître la diversité de dons, mais le même Esprit]

L'apôtre poursuit en déclarant qu'il y a «diversité de dons de grâce, mais le même Esprit», et encore : «il y a diversité de services, et le même Seigneur ; il y a diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous». Ces trois versets sont essentiels pour l'intelligence pratique de ce que le Seigneur place devant nous. Les plus simples éléments sont ici : pourtant dans la pratique l'Église les a oubliés. Ce sont les plus petites conditions requises qu'il puisse accepter, le seul caractère qu'il puisse reconnaître de l'assemblée de Dieu, envisagée dans son oeuvre journalière.

La première des conditions requises est donc «la diversité des dons». Partout où un groupe chrétien prétend répondre à l'idée de l'Église de Dieu sur la terre, il faut que soit reconnu le principe du libre exercice des dons. Quand ceux-ci sont méconnus et que la congrégation se contente de s'attendre à un ou à plusieurs individus (doués ou non) la preuve est faite que ce terrain n'est pas celui de la Parole de Dieu. Il y a diversité de dons, mais le même Esprit (pas le même ministre).

Tout ce qui nie cette vérité en principe ou en pratique n'est pas l'Église de Dieu et n'a par conséquent aucun droit à ma soumission ni à la vôtre. Puis-je sanctionner ou paraître approuver ce qui est contraire à la volonté du Seigneur dans ces graves sujets concernant le Saint Esprit ? Ne dois-je pas traiter comme une association humaine même une congrégation de vrais chrétiens s'ils jettent par-dessus bord ce qu'enseigne l'Écriture par exemple au sujet de la liberté de l'exercice de tous les dons ? Si des règles sont substituées à l'autorité de la Parole de Dieu, n'avons-nous pas affaire à l'Église de l'homme ? De quel droit un chrétien réglemente-t-il l'assemblée de Dieu ? Qui a permis à l'homme d'intervenir ? La formation de l'Église était une grande oeuvre, même pour Dieu. Elle nécessitait, une fois la rédemption achevée, que le Fils monte au ciel et que le Saint Esprit descende sur la terre. Dieu fit le monde par sa parole pour le premier Adam, quoique, sans doute, son but final ait été Christ manifesté comme Roi dans sa gloire. Mais quant à l'Église, Dieu ne la constitua pas et, en toute révérence, nous pouvons dire, ne pouvait la constituer avant d'avoir reçu le second Homme, comme Tête glorifiée en haut, et envoyé le Saint Esprit pour former le corps en bas. Seules la mort et la résurrection de Christ pouvaient en être la base ; seul le Seigneur Jésus ressuscité et glorifié pouvait en être la Tête. Ainsi, l'Église de Dieu sur la terre n'est pas une société organisée pour répondre aux besoins religieux des hommes : elle est le corps que le Saint Esprit a formé ici-bas pour Christ en revendiquant d'emblée ses droits de Seigneur.

8.5.3 [Reconnaître la diversité de services, mais le même Seigneur]

Nous apprenons en effet ensuite qu'«il y a diversité de services, et le même Seigneur». Les activités chrétiennes sont multiples, mais c'est le Chef, Christ, qui les ordonne et les dirige. Le Saint Esprit ne prend pas ici la place du Seigneur. Et je suis sûr que ce n'est pas là une manière juste d'envisager l'Esprit de Dieu. J'admets entièrement la puissance, l'oeuvre et la souveraineté de l'Esprit, et je suppose que c'est cette souveraineté qu'entendent certains quand ils parlent de son gouvernement. Pourtant il y a danger à s'écarter du langage de la Parole de Dieu. Les paroles de l'Écriture sont les plus propres à exprimer les vérités de l'Écriture ; aussi, lorsque nous nous écartons des paroles, sommes-nous en danger d'affaiblir la vérité elle-même. Dans certaines sectes de la chrétienté, il existe une tendance à donner au Saint Esprit la place qui appartient au Seigneur. Or, puisque le Saint Esprit agit en l'homme et par lui, cela revient plus ou moins à mettre l'homme à la place de Christ. Tandis que, si nous nous tenons à ce qu'enseigne l'Écriture, il est clair que le Saint Esprit lui-même, dans l'oeuvre de l'Église, ne prend pas la place de tête et de Seigneur mais celle de serviteur, prenant soin de tout et glorifiant Christ. De même que le Fils ici-bas prit la place de serviteur du Père pour l'accomplissement des conseils divins, de même le Saint Esprit, quoiqu'il soit Dieu dans sa personne et par suite souverain, daigne, pour la poursuite des conseils de Dieu, s'assujettir actuellement au Seigneur Jésus. C'est ainsi qu'il imprime le caractère de serviteur sur le saint réellement animé et conduit par lui, pour la gloire de Christ. Autrement dit, même si sa fonction est de gouverner l'Église de Dieu, le Saint Esprit se constitue serviteur dans sa relation avec le Seigneur Jésus et il donne à chaque croyant ce caractère. Au contraire, lorsque c'est l'homme qui commande, quelle valeur, quelle autorité ou quelle puissance peut-il y avoir ? Et si un homme est appelé à une quelconque administration, que sa sphère soit grande ou petite, il n'en reste pas moins serviteur, et il ne l'est réellement que s'il poursuit l'accomplissement de ce que le Seigneur lui a donné à faire. En le servant ainsi, quel que soit son don ou sa place, ce n'est pas le moi qui est glorifié, c'est Christ lui-même. Il y a diversité de services mais le même Seigneur, comme il y a diversité de dons mais le même Esprit.

8.5.4 [S'effacer pour que Dieu agisse selon Sa volonté]

«Il y a diversité d'opérations» ; ajoute l'apôtre, mais c'est «le même Dieu qui opère tout en tous». Dans l'Église l'homme n'a pas le moindre droit et il ne s'y trouve pas la plus petite place pour sa volonté. Si Dieu y travaille, le devoir de l'homme est de s'effacer pour que Dieu puisse réellement agir d'après Sa volonté. Sont-ce là, chers frères et soeurs, des vérités qui remplissent nos coeurs ? Quand nous nous réunissons pour l'édification ou l'adoration, est-ce comme l'assemblée de Dieu regardant au Saint Esprit, au Seigneur Dieu lui-même ? Plusieurs peuvent trouver fort présomptueux qu'on s'appelle l'assemblée de Dieu. Mais si ce n'est pas l'assemblée de Dieu qu'est-ce, sinon l'assemblée de l'homme, autrement dit pas une assemblée du tout ? Ce qui reviendrait à détruire toute responsabilité des saints de Dieu sur la terre.

Accepteriez-vous que Jésus n'ait aucune gloire par vous, si pauvrement qu'elle puisse être réfléchie ? Qu'il ne reçoive de votre part aucune réponse à sa grâce ? que le Saint Esprit soit contrarié, entravé, supplanté, maintenant qu'il a daigné descendre pour glorifier Christ dans les saints ? Eh bien, s'il en est ainsi, ne devons-nous pas être prêts à faire sa volonté ? Et comment mieux la faire qu'en

prenant à coeur ce qui lui est cher ? Or un objet lui est incomparablement plus cher que tout ce que poursuivent les hommes. Que représentent pour Christ tous les mondes, comparés à l'amour qu'il éprouve pour son Épouse, l'Église qui est son corps ici-bas ? Dans ces conditions, est-ce que nous Lui obéirions moins volontiers sous prétexte que c'est pour nous une obligation ?

Le respect mêlé de tendresse, sentiment qu'une épouse doit normalement témoigner à son mari, illustre ce que devraient être les dispositions du coeur de l'Église pour Christ son Seigneur. Faible comparaison, suffisante toutefois pour montrer que l'intimité des relations n'affaiblit pas l'amour et le respect pour quelqu'un qui en est digne de toute manière.

C'est un mensonge de Satan, de dire que connaître Dieu comme notre Père en Christ affaiblit notre obéissance ; c'en est un autre de refuser à des enfants de Dieu le titre de membres de Christ. Les reconnaître comme Siens donne essor à l'amour mutuel, inspire de la confiance et encourage la persévérance à chercher à les servir. Si vous ne tenez pas compte de leur relation avec le Seigneur, avec quelle différence de sentiments vous agirez envers eux ! En vertu de quel principe leur demanderez-vous d'abandonner les voies et les systèmes de l'homme ? À quel titre leur parlerez-vous de la bénédiction qu'il y a à se réunir au seul nom de Christ sur la terre, avant de le rencontrer dans la gloire ? Il devrait être affreux et choquant pour le chrétien de voir le monde, souillé de la sanglante culpabilité de la croix de Christ, oser se mêler du corps et de l'Épouse de Christ ! Quelle désastreuse inconséquence pour un croyant que de s'associer à une « religion » gouvernée suivant des règles d'invention humaine ! Dans une telle conjoncture la responsabilité de chaque enfant de Dieu est simple : qu'il s'attache uniquement à ce que Dieu a fait et révélé, ne doutant nullement de la puissance et du vouloir de l'Esprit pour le rendre fidèle.

8.5.5 [Reconnaître ce que l'Esprit a formé]

Mais une autre vérité se rattache à cela. L'Esprit de Dieu étant présent sur la terre, il ne s'agit nullement d'y former une nouvelle Église, encore moins de procéder à une espèce de raccommodage. Il nous appartient de reconnaître ce que l'Esprit a formé et n'abandonne jamais, de nous conformer aux injonctions de la Parole de Dieu en nous purifiant de ce qu'elle condamne et en cherchant à être fidèle à ce que Dieu lui-même a donné ! Il se peut que, dans un endroit, deux ou trois seulement aient la foi nécessaire pour sentir et agir de la sorte. Mais n'y en aurait-il, même dans une grande ville, que deux ou trois assemblés au nom du Seigneur Jésus, ils ne devraient rien tolérer d'incompatible avec les enseignements de la Parole touchant « la diversité de dons », « la diversité de services », et « la diversité d'opérations » de l'Esprit. La vérité et la volonté de Dieu ne peuvent jamais perdre leur autorité sur le peuple de Dieu par suite du changement des circonstances. Le cléricalisme et le libéralisme religieux sont également et entièrement opposés à l'Écriture et à l'action du Saint Esprit. Ce sont des formes différentes et opposées de la volonté de l'homme. Or quel autre que Dieu possède un droit réel au gouvernement de son Église ? Si c'était « notre Église » nous pourrions légitimement l'organiser, la modifier ou l'élargir comme bon nous semble. Mais l'Église est une institution divine où l'ordre de Dieu doit régner et où le Saint Esprit seul peut tout mener à bien selon la Parole écrite.

8.5.5.1 [Témoignage en un temps de ruine]

Mais, même s'il n'y a que deux ou trois saints seulement qui, à cause des droits méconnus du Seigneur Jésus, sont sortis de cette religion organisée par l'homme, je suis tenu de les reconnaître comme étant sur le vrai terrain de l'Église de Dieu. Les sentiments qui leur conviennent sont : l'humilité, la reconnaissance envers Dieu, l'humiliation à l'égard de la ruine de la chrétienté responsable, le désir de la bénédiction pour tous les croyants, et une sainte crainte que leur propre faiblesse ou leur négligence n'attire du déshonneur sur le témoignage. Je me garde de dire que ces deux ou trois seuls sont l'Église de Dieu, mais je les appelle, marchant ainsi ensemble, son Église. N'y aurait-il, dans le monde entier, que ces deux ou trois ainsi rassemblés selon la Parole, ils seraient la seule chose de cette nature ici-bas. Ainsi ce qui constitue l'Église de Dieu sur la terre, ce n'est pas seulement que les saints qui la composent sont membres de Christ — cela, sans doute, est essentiel — mais qu'ils soient assemblés et marchent ensemble selon la Parole de Dieu, laissant au Saint Esprit sa place en action souveraine pour la gloire du Seigneur Jésus.

8.5.5.2 [Le nombre et l'ordre selon l'homme ne remplacent pas l'Esprit]

Inversement, beaucoup de saints peuvent s'être réunis ; mais s'ils se sont arrangés comme ils l'ont trouvé convenable, en dehors des Écritures, s'ils ont reçu quelqu'un selon leur sagesse, appliqué leur discipline, reconnu cette doctrine-ci et non celle-là, que représentent-ils ? Rien d'autre qu'une association de chrétiens plus ou moins pieuse, plus ou moins prudente ou active. Il suffit d'un seul de ces principes humains, contraire à la Parole de Dieu, et substitué au Saint Esprit opérant dans l'Église, pour ôter à un tel rassemblement le caractère d'Église de Dieu. Quoique individuellement nous ayons à aimer ces chrétiens, ils n'ont dans ce cas aucun droit à être reconnus comme corps. L'Église, envisagée comme étant sur la terre, est l'assemblée des saints où Dieu agit par le Saint Esprit envoyé du ciel : c'est son assemblée, et non pas simplement une assemblée de saints. Une assemblée de saints est une bonne chose ; mais s'ils ne sont que cela, ils ne peuvent prétendre avec vérité à la place d'Église de Dieu. Ce n'est pas leur présence mais celle du Saint Esprit qui les constitue son Église. Qu'il est précieux qu'il y ait sur la terre des saints édifiés ensemble pour être l'habitation de Dieu par l'Esprit !

Mais de même que pour le Fils de Dieu quand il était ici-bas, ainsi de nos jours la place du Saint Esprit lui est contestée. L'état actuel de la chrétienté oblige, hélas, à en convenir. Chose vraiment remarquable, de la même manière que Dieu permit à l'homme de faire ce qu'il voulut à Christ, il lui permet maintenant d'outrager l'Esprit de grâce en méconnaissant sa présence et sa gloire dans l'Église. L'homme a failli successivement à cette double responsabilité. Mais nous savons que le temps approche où l'Église quittera le monde pour rejoindre son Chef et occuper avec lui la position de gloire qui lui est destinée. Devant le monde aussi elle brillera au temps convenable. Combien il serait désirable que chaque enfant de Dieu examine jusqu'à quel point il a reçu dans son âme et jusqu'à quel point il réalise dans sa marche la vérité de Dieu concernant son Église ! Si vous dites que vous ne vous en préoccupez pas particulièrement et que vous vous contentez du salut, je vous demande : Où est votre amour pour Christ ? Où sont vos affections pour ceux qui appartiennent à Christ et pour sa gloire en eux ? Quelle condition égoïste et inférieure pour un chrétien ! Au reste ceux qui s'en contentent se condamnent généralement à une incertitude continuelle quant à leur acceptation personnelle devant Dieu et trouvent dans la mondanité un soulagement à leur manque de paix réelle.

Quelle différence avec la voie de Dieu ! Il sauve d'un parfait salut ; il nous rend parfaitement libres afin d'accomplir en nous toutes ses pensées, pour sa gloire en Christ et tout particulièrement dans l'Église. Chrétien, Dieu vous a-t-il sauvé pour vous laisser en dehors de ses propres desseins et sans un souci pour la gloire de Christ ? Si Dieu vous a montré une telle miséricorde, est-ce que votre coeur éclairé par sa Parole et sous l'action de l'Esprit ne vous pousse pas à servir Christ ? Le servir comment ? Tout spécialement en apprenant et en accomplissant la volonté de Dieu dans un domaine aussi précieux à Christ que celui de son Église. Que Dieu donne à chacun de nous de considérer sérieusement la chose.

8.5.6 [Les dons de l'Esprit comme un signe pour le monde : reconnaître l'Esprit comme seul agent opérant]

Mais ce chapitre 12 des Corinthiens nous enseigne encore bien davantage. L'apôtre parle de la manifestation de l'Esprit sous des formes diverses. Elle est donnée à chaque saint, non seulement pour lui-même, mais pour l'utilité de tous. «À l'un est donnée, par l'Esprit, la parole de sagesse ; et à un autre la parole de connaissance, selon le même Esprit ; et à un autre la foi, par le même Esprit ; et à un autre des dons de grâce de guérisons, par le même Esprit ; et à un autre des opérations de miracles ; et à un autre la prophétie ; et à un autre des discernements d'esprits ; et à un autre diverses sortes de langues ; et à un autre l'interprétation des langues». Ce chapitre envisage les dons comme un signe pour le monde. Ils étaient dans l'Église, dans les différents membres du corps de Christ ; mais pas exclusivement pour le profit de l'Église puisque certains constituaient une marque extérieure en faveur de tous les hommes. Prenez par exemple le don des langues. Quel témoignage de la grâce parfaite de Dieu qui ne se limite plus à la nation élue, mais qui rencontre maintenant tous les hommes en grâce, là où son jugement les avait placés après le déluge ! Les choses magnifiques de Dieu dans la rédemption sont proclamées par l'Esprit à chaque nation dans sa propre langue.

«Le seul et même Esprit opère toutes ces choses — ajoute l'apôtre — distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît». Quelle que soit la place de dépendance qu'il plaît à l'Esprit Saint de revêtir maintenant, il n'en est pas moins souverain, agissant comme il veut ; il est divin ; il est Dieu. «Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ». Avez-vous été amenés à Dieu ? Avez-vous cru de cœur et confessé de votre bouche que Dieu a ressuscité Jésus d'entre les morts ? Alors vous êtes à lui pour magnifier celui qui est votre Sauveur et Seigneur. Reconnaissez-le comme seul Seigneur. Reconnaissez le Saint Esprit comme le seul agent opérant dans les saints, en tant qu'assemblée de Dieu ici-bas. J'admets que l'Esprit de Dieu, agissant librement en grâce, ne se confine pas à l'assemblée comme telle. Il peut agir dans les membres de Christ, parfois même quand ils ne sont pas dans la place où Dieu les voudrait. Aussi n'ai-je pas la pensée de nier un instant que le Saint Esprit travaille dans quelque système ou dénomination chrétienne que ce soit. Mais celui qui apprécie et comprend l'Écriture peut voir que toute cette concurrence de sociétés chrétiennes prouve un total éloignement de la Parole de Dieu quant à son Église.

L'Église est-elle libre de choisir certaines doctrines particulières ? Voyons-nous dans la Parole qu'elle désigne ses propres ministres ? Quand l'Église prend une telle place, elle abandonne en principe la sujétion au Seigneur. C'est la femme s'efforçant de prendre la place du mari. Rien ne peut être plus simple si nous tenons ferme ce que Dieu lui-même a établi. L'Église ne confère point de mission, elle n'enseigne pas ; en revanche elle est tenue de juger, et non seulement quand il s'agit de mal moral, mais aussi de la doctrine, ne tolérant rien de ce qui peut nuire à la vérité ou à la sainteté de Dieu. Elle doit être vigilante sur tout ce qui touche la gloire de Christ. Mais entre cette fonction et le fait d'établir un clergé ou de définir des articles de foi, la différence est grande. En considérant l'Église dans l'Écriture, je la vois chargée de l'obligation de maintenir la vérité dont elle est la colonne et le soutien ici-bas. Je ne cherche pas au loin dans le monde pour trouver la vérité. Je sais qu'elle ne se trouve que dans l'Église. Et son état de désordre n'a pas mis fin à sa responsabilité.

8.6 [Juger l'état de l'Église selon la Parole de Dieu]

L'état de choses actuel contraste fâcheusement avec ce qui est présenté dans la Parole de Dieu. En présence de toutes les dénominations qui chacune s'intitule Église, que doit faire un enfant de Dieu qui désire être fidèle ? Juger sa position d'après la Parole de Dieu ; s'assurer si ce qu'il approuve ou sanctionne par sa présence est bien selon l'Écriture. Prétendre que l'on n'a rien à faire avec les autres, que le seul devoir consiste à bien marcher soi-même est une piètre excuse, et revient à abandonner entièrement le terrain de l'Église de Dieu. Par contre, chers enfants de Dieu, si vous vous trouvez — peut-être à deux ou trois seulement — sur le terrain où la Parole seule a toute autorité, quelle heureuse part est la vôtre ! Car Dieu honorera en son temps ceux qui l'auront honoré. En attendant, la lumière divine brille sur votre sentier chaque fois que vous vous réunissez. Elle peut vous montrer votre faiblesse et vos manquements ; n'importe, vous êtes à la place où Dieu vous veut, où Il prend soin de vous, satisfait aux besoins de votre âme en utilisant tantôt tel serviteur, tantôt tel autre, car «toutes choses sont à vous». Sous l'effet de la vérité votre âme fera des progrès dans les voies de Dieu. S'il existe du mal ici ou là, il est manifesté et jugé, le Saint Esprit agissant à cet effet par la Parole. Surtout, qu'il est doux de savoir qu'en fait et en vérité, nous faisons la volonté de Dieu ! Celui qui la fait subsistera à toujours. Heureux le croyant qui a ainsi la certitude d'être soumis à Jésus tout le long de l'aride chemin !

8.7 [Attitude devant ce qui est contraire à l'Écriture]

C'est là ce que l'apôtre désirait pour les Corinthiens. Pratiquement, ils avaient introduit chez eux le plus complet désordre, mais il ne leur refuse pas pour autant le caractère d'assemblée. Dois-je me détourner de l'assemblée à cause des fautes qui peuvent se trouver chez l'un ou chez l'autre ? Ce n'est sûrement pas le chemin du Seigneur. Il enseigne comment le mal doit être jugé et corrigé. Ce que nous avons à faire, c'est d'appliquer la Parole d'une manière intelligente et d'agir contre chaque source de mal à mesure qu'il se manifeste.

Sans doute, l'indifférence au sujet de la volonté du Seigneur n'est pas moins mauvaise que tel mal que je discerne chez les autres. Mais il est aussi contraire aux Écritures de sortir sur-le-champ à cause du péché des autres que de fermer les yeux à son sujet ou de l'encourager. L'assemblée confessant que Dieu est là n'est jamais excusable de tolérer le mal, mais je dois chercher à éveiller la conscience et à agir en obéissance même quant à cela. C'est dans l'Église (et non pas en sortant précipitamment) que je puis compter sur Dieu pour qu'Il opère dans ses saints et par eux. Et ainsi, quel que soit le mal qu'introduit Satan, fausse doctrine, ou immoralité la plus flagrante, nous ne devons ni être trop surpris, ni refuser notre aide à l'Église dont le devoir est de faire la volonté du Seigneur en tout. Je dois en appeler à lui et compter sur lui, ensemble avec mes frères, afin que toutes nos consciences soient en activité et que nous puissions avoir la grâce de mettre dehors tout ce qui offense la gloire de Dieu, si aucun soin, aucune discipline n'a pu remédier au mal.

Ainsi ce n'est pas la faiblesse, ni même l'entrée d'un mal positif qui doit nous conduire à la séparation, quelque grands et pénibles que soient le chagrin et la honte pour nos cœurs. Ce qui est funeste c'est le refus d'agir contre le mal, c'est le rejet pratique de l'Esprit de Dieu s'élevant par la Parole pour le réprimer. C'est quand la volonté propre de l'homme prévaut et est sanctionnée, qu'on préfère les facilités d'une paix extérieure en conservant l'apparence de l'unité, quoique tout ce qui rend l'unité précieuse soit parti. Car quel est le sens d'une unité qui n'est plus fondée et maintenue selon la volonté de Dieu ? Si le Saint Esprit ne peut y mettre son sceau, si la gloire du Seigneur Jésus n'y est pas maintenue, c'est une iniquité. Et une telle assemblée n'a aucun droit à mon obéissance.

Il se trouve des difficultés dans le sentier de Christ, mais la foi surmonte tout. L'Église se compose d'hommes qui, quoique dans l'Esprit, ont néanmoins la chair en eux. Si celle-ci n'est pas tenue pour morte, Satan s'efforcera de lui faire produire des fruits et d'en étendre les effets tout à l'entour d'une manière aussi funeste et aussi contraire que possible à la gloire du Seigneur. Ceignons nos reins et regardons vers Celui à qui appartient l'Église et qui demeure au milieu des siens. De lui proviennent toute force et toute puissance ! Il manifestera son précieux pouvoir en notre faveur, et agira contre ce qu'il hait.

Mais que faire si un mal subtil, spécialement contre Christ (car tel est le but de Satan), prend le dessus dans l'assemblée, et si celle-ci rejette tout avertissement, toute tentative pour appeler l'attention sur la sentence que la Parole de Dieu prononce contre ce qui est certainement opposé à sa gloire et détruit la vérité et la sainteté ? Évidemment, s'il en est ainsi, si le mal flagrant est tenu caché et non jugé, et si l'assemblée s'obstine dans le rejet des appels du Saint Esprit à juger ce qui est contraire à Christ, alors nous devons sortir, au nom du Seigneur, avec douleur, peut-être bien avec une honte profonde, un cœur déchiré, mais sans hésitation d'esprit. La preuve a été faite qu'ayant eu la lumière de Dieu, on a refusé de propos délibéré d'agir selon cette lumière ; qu'ayant été au bénéfice de la grâce de Dieu, on est demeuré sourd à sa Parole et on a tourné contre lui sa grâce en dissolution.

Que le Seigneur nous délivre d'un tel état de choses et nous rende toujours sensibles à sa gloire et à sa volonté révélée. Mais commençons par être lents à croire au mal. N'agissons jamais dans un cas individuel, encore moins vis-à-vis d'une assemblée, avant d'être forcés de reconnaître la certitude triste et humiliante que le saint ou l'assemblée est entièrement infidèle à Christ. La précipitation à mettre dehors des individus ou à juger ce qui a été reconnu comme l'assemblée de Dieu, est la dernière chose qui devrait caractériser l'enfant de Dieu. Lente et pénible devrait être pour nous une telle découverte, patients nos exercices et nos efforts en vue d'une restauration, jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de supporter le mal sans nous identifier avec lui, et qu'il faille agir. Lorsque Dieu place cette responsabilité sur nos consciences, nous n'avons pas le droit de fermer les yeux ni de nous dérober. Ces quelques remarques peuvent nous aider à comprendre non seulement le principe des opérations du Saint Esprit telles que la Parole nous les révèle, mais aussi les conséquences pratiques pour notre marche au milieu des difficultés et des devoirs actuels.

8.8 [1 Cor. 12:12-13 — Le baptême du Saint Esprit pour être un seul corps]

Et maintenant quelques mots pour attirer notre attention sur la grande vérité contenue dans le verset 12, savoir que quoiqu'ils soient plusieurs, tous les membres sont «un seul corps». Le verset 13 complète : «nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres». Pas un enfant de Dieu n'est laissé dehors. Tout chrétien a cette qualité de membre du corps de Christ à partir du moment où il est baptisé du Saint Esprit, c'est-à-dire tôt ou tard. Et, dans quel but sommes-nous baptisés du Saint Esprit ? Non pas pour rester indépendants les uns des autres, ce qui était anciennement l'état des saints en Israël ; mais c'est justement pour nous retirer de cet état de choses que le Saint Esprit est descendu. Certes, sous le christianisme, je ne perds pas ma bénédiction individuelle — bien au contraire — mais à côté d'elle existe un terrain que Dieu nous a imparti collectivement ici-bas. J'appartiens au seul et unique corps, à l'Église. Je suis baptisé en un corps par le Saint Esprit descendu du ciel. C'est une vérité que je saisis par la foi au même titre que mon privilège d'être enfant de Dieu. Est-ce que je crois à la réalité de ce seul corps résultant de la présence infaillible du Saint Esprit ? Si oui ne suis-je pas tenu de marcher en conséquence ? Et mon chemin sera clair si j'y avance avec cet oeil simple qui ne cherche pas ses intérêts propres mais ceux de Jésus Christ.

Comment concevoir en effet qu'il puisse y avoir autre chose qu'une seule et même direction pour tous les enfants de Dieu qui se laissent guider par Sa Parole et Son Esprit ? Ce serait affirmer l'insuffisance de la révélation et de la conduite présente du Saint Esprit. Si nous étions simples et soumis aux Écritures, le Saint Esprit pourrait et ne voudrait produire qu'une seule et même conviction. La seule raison pour laquelle les chrétiens diffèrent tellement, c'est parce que la chair, non jugée, prévaut contre le Saint Esprit. Mais que Dieu nous accorde de n'abandonner ni l'assurance de la présence de l'Esprit, ni la suffisance de la Parole de Dieu maniée par le Saint Esprit. Le Saint Esprit n'est-il pas ici pour se servir puissamment de cette Parole en vue de la gloire de Christ dans le chrétien et dans l'Église, en proportion de la foi ? Par conséquent la responsabilité de chaque enfant de Dieu est de mettre de côté toute tradition et le poids mort de l'incrédulité qu'il reconnaît ; de quitter ce qu'il pratique ou tolère en contradiction avec l'Écriture ou qui s'en éloigne d'une manière ou de l'autre, afin de suivre complètement et en toutes choses la Parole de Dieu par l'Esprit.

8.9 [Variété des membres du corps et des oeuvres de l'Esprit]

Le reste du chapitre, qu'en rapport avec notre sujet, il n'est pas nécessaire de développer, nous enseigne d'abord que le corps n'est pas un seul membre. La variété des membres indique combien ils sont tous nécessaires — l'oeil aussi bien que le pied ou la main — principe des plus importants. Ils n'ont pas tous la même fonction, ni la même place ; néanmoins ils sont tous utiles, petits et grands. Dans la faiblesse présente et la dispersion de l'Église de Dieu, l'oeil peut être ici et la main là-bas, dispersés au lieu d'être rassemblés : hélas, qu'en est-il aujourd'hui de la manifestation extérieure du corps de Christ sur la terre ? D'où la confusion et la perplexité qui règnent ! Mais Dieu est toujours fidèle et opère encore par le Saint Esprit descendu du ciel, lequel est suffisant pour toutes les circonstances. L'Église peut être faible, et le ministère aussi ; mais l'Esprit de Dieu est-il faible ? Ainsi ce n'est plus qu'une question de foi dans la réalité de la présence et de l'opération du Saint Esprit. Celui-ci rend forts et emploie des individus comme il veut pour la gloire de Christ, chacun en tant que membre de son corps. Eh bien, il est de toute importance d'user de hardiesse et de tenir ferme cette vérité, sans toutefois forcer les autres croyants au-delà de leur foi. Mais qu'y a-t-il de plus heureux sur la terre que d'entrer ainsi de cœur dans les oeuvres variées de l'Esprit de Dieu ? Il distribue à celui-ci un don qui diffère essentiellement de celui d'un autre. On peut affirmer qu'il n'y a jamais eu deux dons exactement semblables dans l'Église de Dieu. D'une manière générale, nous le savons, il n'existe pas dans le monde deux individus absolument identiques. En dépit de ressemblances qui peuvent être grandes, il y a tel cachet qui caractérise un homme, que nul autre ne possède ni ne posséda jamais. Il en est exactement de même dans l'Église. Dieu a besoin de toute cette diversité pour l'oeuvre qu'il nous a donnée à faire. Le discernement spirituel, fruit de la foi, saura reconnaître ces variétés dans l'oeuvre du Seigneur. La chair au contraire, envieuse et jalouse, tendra toujours à effacer ces traits divins, assimilera lourdement fonctions et serviteurs et gâtera par là les beaux traits et les diverses opérations de l'Esprit de Dieu.

8.10 [Éphésiens 4 — L'Église liée avec la Tête dans le ciel]

En rapport avec notre sujet, un dernier passage mérite notre attention, c'est Éphésiens 4. Le corps de Christ y est aussi mentionné, mais d'une manière bien différente et bien frappante. L'apôtre envisage ici l'Église non pas comme la scène des opérations du Saint Esprit sur la terre (1 Cor. 12) mais comme liée à sa Tête dans le ciel. Au lieu d'unir Christ à l'Église envisagée sur la terre comme le champ où le Saint Esprit manifeste la volonté de Dieu, ici un autre aspect nous est découvert. Christ lui-même est présenté comme monté en haut, et le corps de Christ comme un avec Christ en haut. En sorte que si je regarde à Christ, je suis aussitôt lié avec le ciel (Éph. 4) ; si je regarde au Saint Esprit, je suis lié à la terre, comme la place où il est lui-même à l'oeuvre pour la gloire de Dieu dans l'Église (1 Cor. 12). Telle est la différence dans tout le cours de ces épîtres. Les deux points de vue sont vrais et importants et aucun ne doit être négligé. Sans doute n'agissent-ils pas également sur les affections, mais ils sont tous deux utiles, tous deux divins, tous deux révélés pour notre profit et notre bénédiction.

Ainsi, ce que nous trouvons comme le sujet principal en Éphésiens 4, c'est Christ la source infaillible de nourriture pour son corps. Il lui dispense ses dons — des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs, et des docteurs ; mais pas un mot des langues et des guérisons — signes dont nous avons une si grande variété dans 1 Corinthiens 12 et 14. Dans Éphésiens, tout est moyen direct de nourriture pour le corps et envisagé comme découlant de Christ pour les siens, plutôt qu'un témoignage de puissance dans l'Église de

Dieu pour le monde. En 1 Corinthiens, l'Esprit agit puissamment dans ce qui est appelé le Christ au verset 12 du chapitre 12 (la Tête et le corps ensemble) ; en Éphésiens, Christ, comme Tête, nourrit et chérit personnellement son corps. Christ est aussi prééminent dans un cas, que le Saint Esprit est la grande énergie dans l'autre, agissant comme il lui plaît dans ces manifestations variées qui sont données à chacun dans l'Église. Alors que, répétons-le, en Éphésiens, le grand objet c'est : «en vue du perfectionnement des saints, pour l'oeuvre du service, pour l'édification du corps de Christ».

8.11 [Les dons ne sont pas indépendants de l'Église (évangélisation)]

La vraie et exacte manière dont Dieu voulait que ses dons fussent déployés, c'est au titre de membres du corps de Christ. Ainsi en 1 Corinthiens 12, les dons ne s'exercent pas indépendamment de l'Église de Dieu, mais comme membres du seul corps. Cela est vrai, même pour l'évangélisation. Quand Paul et Barnabas partent, ils sont recommandés par l'Église à la grâce de Dieu. De même à leur retour, ils racontent à l'Assemblée ce que Dieu a opéré. Ce n'est nullement comme ayant reçu leur mission de l'Église, car celle-ci n'a aucune compétence pour choisir et envoyer un serviteur du Seigneur. Ce point est à souligner car il est totalement méconnu dans les systèmes de la chrétienté. Sans doute y a-t-il de vrais et sincères serviteurs du Seigneur parmi les ministres officiels des religions chrétiennes. Mais alors, de nos jours, pour exercer un ministère ou un don dans la chrétienté, vous devez avoir l'approbation et le soutien de quelque soi-disant Église, autrement dit vous devez faire partie de ce qui déshonore le Seigneur, et honorer l'Église dans sa place d'usurpation, afin d'obtenir une mission ou un service. Ce principe n'est pas particulier au système romain, tous s'accordent dans cette substitution coupable de l'Église à la place du Seigneur.

8.12 [Responsabilité de pratiquer ce qu'on a compris]

Si Dieu nous a fait la grâce de nous éclairer au sujet de ces grandes vérités liées au don du Saint Esprit, qu'il nous préserve de nous en glorifier et de nous complaire à nous-mêmes ! Au contraire, c'est pour nous une grande responsabilité. Plus encore : nous devrions réellement être honteux à la pensée que nous ne présentons pas ces vérités au coeur et à la conscience des autres avec une puissance telle qu'ils soient saisis par la crainte d'être en dehors des voies de Dieu. Reconnaissons que notre manque de spiritualité et de dévouement, notre mondanité et toutes les misères qui nous ont atteints individuellement ou collectivement, ont été les plus grands obstacles au témoignage ; car toute la puissance de Satan unie à celle de l'homme ne pourrait nous surmonter un instant s'il n'y avait pas en nous manque de foi ou infidélité non jugée. Voilà pour nous le vrai danger et notre sujet de honte devant notre Dieu ! Tenons ferme la vérité que lui-même nous a donnée pour en être les témoins aussi bien que pour la croire. Les calomnies du dehors n'ont de puissance que sur ceux qui aiment le mal. Laissons les hommes dire ce qu'ils veulent ; mais pour nous nous n'avons pas à craindre tant que notre oeil est simple, notre coeur vrai à l'égard de Christ, et le Saint Esprit l'objet de notre humble confiance selon la Parole.

8.13 [Disparition de certains dons]

Au sujet d'Éphésiens 4, un autre point peut encore être signalé. Ces dons sont tous accordés jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la mesure de la stature de la plénitude de Christ. Ceci contraste encore avec 1 Corinthiens 12 où la même assurance n'est pas donnée au sujet des dons qui sont des signes pour le monde. Ainsi s'explique que ces signes n'existent plus. Le Seigneur ne s'est jamais engagé à faire continuer les guérisons ou les langues qui furent données à l'Église primitive. Par contre, quand il s'agit de ce qui est nécessaire à l'édification, aux dons ministériels de sa grâce nécessaires pour l'appel de nouvelles âmes, ou pour le soin et la surveillance de celles déjà appelées, l'Écriture affirme qu'ils sont donnés «jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ». Tout ce qui contribue au bien réel dans les circonstances présentes, demeure pour l'Église de Dieu jusqu'à la fin.

Celui qui nourrit et chérit son assemblée, qui la nourrit parce qu'il la chérit, le fera fidèlement jusqu'à Son retour.

9 Méditation 9 — «Une habitation de Dieu par l'Esprit» — Éphésiens 2:22

Le Saint Esprit, dans cette épître, envisage l'Église non seulement comme le corps de Christ (Éph. 1:23) mais comme l'habitation de Dieu (Éph. 2:22). Le corps de Christ implique notre communion avec Lui-même comme Tête dans le ciel. L'habitation de Dieu se lie à la position actuelle de l'Église sur la terre. L'Église n'a pu être formée, sous ce double caractère, que sur la base de la rédemption, donc après la croix, et par le Saint Esprit envoyé du ciel.

Hélas ! beaucoup d'enfants de Dieu n'acceptent pas ces vérités et n'en jouissent pas. C'est une grande perte pour eux, mais ils n'en participent pas moins à la bénédiction, car notre ignorance n'affecte pas notre relation mais seulement la jouissance de cette relation. Et c'est une grande miséricorde de la part de Dieu ! Il en est de ce privilège comme de tous les autres que confère sa grâce. Bien des personnes regardent simplement à Christ et par cela ont la vie éternelle ; mais si vous leur demandez : «Avez-vous la vie éternelle ?», peut-être hésiteront-elles à répondre. Ce n'est pas qu'elles mettent en doute les paroles de l'Écriture, mais elles connaissent fort peu le caractère, la nature ainsi que les conséquences (actuelles et futures) de la vie éternelle. Il en est de même pour la vérité de l'Église de Dieu sous ses deux aspects — son union avec Christ en haut, ou l'habitation de Dieu par l'Esprit ici-bas. Dans notre dernière méditation, nous avons traité rapidement la première de ces vérités ; aujourd'hui nous nous occuperons de la deuxième, en engageant les lecteurs à méditer les portions de la Parole qui développent l'une ou l'autre de ces grandes vérités. Je mentionnerai en passant quelques-unes de leurs conséquences pratiques, car une vérité quelconque n'est vraiment bénie pour nos âmes que si nous la traduisons dans notre expérience, dans nos voies, dans notre culte, par les fruits de ce que Dieu nous a fait connaître.

9.1 [Un enseignement spécifique sur l'Église]

Dans ce chapitre 2 de l'épître aux Éphésiens, il est clair que le Saint Esprit a mis de côté le système juif et introduit un état de choses entièrement nouveau. Dieu agit d'une manière sans précédent : il introduit des Gentils, appelés l'incirconcision dans la chair, gens qui, avant de recevoir l'Évangile, étaient éloignés et étrangers, sans espérance et sans Dieu dans le monde. Et il les place, avec les croyants d'Israël, ensemble dans une position nouvelle devant lui. Comment est-ce possible ? Parce que la rédemption est maintenant accomplie.

Toute notre épître, du commencement à la fin, a donc en vue des chrétiens, et des chrétiens seulement, indépendamment de leur origine juive ou gentile. Certains ont cru pouvoir appliquer aussi cette portion de l'Écriture aux saints de l'Ancien Testament, mais ceux-ci ne pouvaient être appelés «saints et fidèles» en Christ. C'est méconnaître tout à fait la portée de l'épître et atténuer la profondeur et la nature spéciale des privilèges présents, aussi bien que leur force et leur caractère céleste. Dieu a révélé ces vérités distinctement et uniquement à des âmes amenées à la connaissance de sa grâce, depuis qu'il s'est manifesté en Christ et que l'oeuvre de la rédemption a été opérée. Répétons par conséquent que notre épître, dans chacune des pensées qu'elle exprime, envisage exclusivement les saints qui ont été appelés entre l'apparition de Christ dans le monde pour mourir comme victime de propitiation et son retour pour les prendre à lui.

Il est utile à cette occasion de remarquer que, d'une manière générale, toute tentative d'atténuer les diversités dans la Parole et dans les voies de Dieu a pour effet d'affaiblir notre appréciation des privilèges accordés par Dieu à ses enfants et d'effacer la précision de la révélation de Dieu. On croit par exemple que c'est l'Église qui a été de tout temps l'objet des voies de Dieu dans ce monde ; que de nos jours elle a un peu plus de lumière, un peu plus de bénédiction (car on ne peut pas nier les différences). Mais c'est là une profonde erreur. Que chaque lecteur soumette ses propres pensées et les suggestions des autres sur cette grande question à la seule pierre de touche que Dieu reconnaisse, à la seule source de lumière et de vérité possible, sa divine Parole. Il apprendra d'abord que l'oeuvre de la rédemption est appliquée aux âmes d'une manière complète et sans distinction. C'est-à-dire que maintenant il ne s'agit pas de savoir si un homme est Juif ou Gentil.

Que l'Église soit envisagée sous son aspect de corps de Christ ou d'habitation de Dieu, dans les deux cas il est supposé cette chose nouvelle, le renversement complet de ce que Dieu avait institué et sanctionné dans les premiers temps : «Mais maintenant, dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois loin, vous avez été approchés par le sang du Christ. Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux en a fait un et a détruit le mur mitoyen de clôture, ayant aboli dans sa chair l'inimitié». Ainsi s'évanouit la clôture qui par ordre de Dieu subsistait dans les temps de l'Ancien Testament, savoir «la loi des commandements qui consiste en ordonnances, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un seul homme nouveau». Autrement dit, non seulement nos péchés sont effacés, et le ciel assuré pour nous plus tard ; mais une création entièrement nouvelle est formée ici-bas. C'est la communication de privilèges inconnus et impossibles tant que Dieu avait des relations avec son ancien peuple, agissait au milieu d'eux et les gouvernait par une loi. Il fallait que Christ «les réconciliât tous les deux en un seul corps à Dieu par la croix, ayant tué par elle l'inimitié. Et il est venu, et a annoncé la bonne nouvelle de la paix à vous qui étiez loin, et la bonne nouvelle de la paix à ceux qui étaient près ; car par lui nous avons, les uns et les autres, accès auprès du Père par un seul Esprit» (2:17, 18).

9.2 [Apôtres et prophètes du Nouveau Testament]

Nous arrivons ici au point qui constitue plus particulièrement notre sujet. «Ainsi donc», est-il déclaré, «vous n'êtes plus étrangers ni forains, mais vous êtes concitoyens des saints et gens de la maison de Dieu, ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin». Remarquez qu'il n'est pas question ici des prophètes de l'Ancien Testament. L'ordre même dans lequel le Saint Esprit fait son énumération exclut une telle pensée : «les apôtres» sont placés avant «les prophètes». Plus encore, la construction de la phrase implique une classe commune de personnes qui établissent un fondement pour cet édifice que Dieu allait construire. Et à quelle époque ce fondement fut-il posé ? Ce ne fut pas aussitôt après le péché de l'homme, ni aux temps des patriarches que Dieu commença à exécuter cette grande oeuvre sur la terre. C'est seulement quatre mille ans plus tard, après la venue et la mort de Christ, que le fondement fut posé par les apôtres et les prophètes. La classe commune déterminée par l'article grec nous empêche de songer aux prophètes de l'Ancien Testament. Les prophètes dont il s'agit étaient présents alors et associés avec les apôtres dans cette oeuvre. Et les apôtres et les prophètes, savoir ceux du Nouveau Testament, sont ceux qui posèrent ce nouveau fondement (*) «en qui tout l'édifice, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur». Tel est le résultat final. Ce saint temple sera vu plus tard ; mais remarquez la fin du chapitre : «en qui vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit». La conclusion est évidente : dès maintenant, avant que le saint temple ait atteint ses pleines proportions, cette oeuvre existe sur la terre, mettant de côté le système d'Israël, une toute nouvelle construction qui est véritablement l'habitation de Dieu en vertu de la présence de l'Esprit.

(*) Comparez Éph. 3:5 «révélé maintenant» aux deux (c'est-à-dire à ses apôtres et prophètes).

9.3 [L'habitation de Dieu était connue]

9.3.1 [L'habitation de Dieu par l'Esprit était une chose nouvelle]

Ainsi aujourd'hui les croyants, ceux des nations comme les croyants juifs, constituent cette habitation de Dieu, «en qui, vous aussi» — déclare Paul aux Éphésiens — «vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu». De quelle manière ? «Par» ou «dans l'Esprit» (cf. v. 22, note). Autrement dit, l'Esprit est aussi nécessaire pour l'habitation de Dieu que pour le corps de Christ dont nous nous sommes occupés dans notre méditation précédente. Toutefois, l'habitation de Dieu, à un certain point de vue, n'est pas une pensée aussi exclusivement nouvelle que le corps de Christ. Nous trouvons dans l'Ancien Testament des types distincts de la grande vérité de l'habitation de Dieu au milieu des hommes sur la terre, alors que rien n'était révélé de la réunion du Juif et du Gentil en un seul corps — et encore moins qu'ensemble ils composeraient le corps de Christ. Nous en avons bien un type dans l'union d'Adam avec Ève, mais qui ne révèle évidemment rien du Juif et du Gentil réunis en un. On ne peut faire valoir que le fait, et nous savons que l'Esprit de Dieu s'en est servi lorsque l'Église vint à la lumière, mais rien de plus.

9.3.2 [Pas d'habitation de Dieu dans la Genèse]

Quant à l'habitation de Dieu, nous n'en avons, comme chacun le sait, aucune mention dans la Genèse, pas même sous forme de promesse. Constatation d'autant plus frappante que, s'il y a dans l'Ancien Testament un livre qui contienne plus qu'aucun autre les éléments ou types de la vérité divine, c'est bien le livre de la Genèse ! Tous les autres livres ensemble ne présentent peut-être pas autant de vues variées des voies à venir de Dieu. Cette exception n'en est que plus remarquable : nous n'y trouvons pas la moindre allusion au dessein de Dieu d'avoir une demeure sur la terre. La raison en est claire. Quoique la Genèse mentionne de nombreux sacrifices et holocaustes, quoique des relations d'alliance soient souvent placées devant nous, il n'y est pourtant pas encore question de rédemption, et cette omission est aussi remarquable que l'absence de toute allusion à la demeure de Dieu dans ce livre merveilleux.

9.3.3 [La Rédemption est nécessaire pour qu'il y ait une habitation de Dieu]

Puis vient le second livre de Moïse, qui ne présente pas comme le premier un ensemble des révélations des voies de Dieu et de ses conseils qui devaient plus tard s'accomplir en Christ. Par contre ce livre de l'Exode nous présente en types les vérités que nous cherchons : la rédemption d'abord, la demeure de Dieu avec les hommes ensuite. Nous pouvons ajouter en passant que, quoique la loi s'y trouve aussi, celle-ci contient l'assurance renouvelée de ces mêmes vérités (Ex. 20:2, 24). Ces pensées de Dieu, présentées en figure dans le livre de l'Exode, font partie des choses révélées en Éphésiens 2 et sont exposées dans le même ordre.

La première partie de l'Exode dépeint la condition misérable et désespérée du peuple de Dieu. Du fond de sa détresse, celui-ci crie à l'Éternel qui l'entend et s'occupe de sa délivrance. Il ne se contente pas de lui adresser des messages de miséricorde : au temps convenable, il se met à l'oeuvre non pas d'abord pour juger, quoiqu'il le fasse, mais pour réclamer son peuple pour lui-même. Il envoie Moïse et Aaron, et, comme signes accompagnant leur mission, des plaies par lesquelles il châtie l'orgueil du monde qui tenait son peuple en esclavage. Et c'est pour en arriver au type le plus remarquable de la rédemption dans l'Ancien Testament, en ses deux parties : la Pâque et la mer Rouge. Un seul de ces types aurait été insuffisant pour présenter la rédemption, qui ne peut être bien

comprise que lorsque ses deux côtés sont considérés ensemble. À la Pâque, en effet, Dieu juge encore ; et il faut qu'il en soit ainsi : Dieu est armé de puissance, il agit en vengeance contre le péché. Mais, en même temps, dans son admirable sagesse, il procure à son peuple un juste et parfait refuge.

Ainsi la vérité la plus marquante dans la Pâque, c'est Dieu en jugement, quoique pourvoyant au salut des siens. Ceci constitue, ne l'oublions pas, un des aspects de l'évangile. Une des pensées centrales de ce dernier, c'est la parfaite justice de Dieu (Rom. 1:17). Nous pensons plus volontiers à sa miséricorde. Toute précieuse qu'elle est, celle-ci est très différente de la justice divine, bien que sans la miséricorde la justice ait manqué et de base et d'occasion de se déployer. Mais la gloire de l'évangile, c'est que Dieu s'y montre juste en justifiant. Lorsque le pécheur est reconnu juste, ce n'est pas simplement que Dieu pardonne et montre de la miséricorde, mais qu'il est juste en justifiant. Il en est ainsi à la Pâque. Dieu, cette nuit-là, descendit en jugement à la fois sur l'homme et sur les dieux de l'Égypte. Il manifesta sa haine pour le péché comme il ne l'avait jamais fait précédemment et cela d'une manière tout aussi évidente dans ses rapports avec Israël que dans ses rapports avec les Égyptiens. La mort passa ; elle est le salaire du péché. Cette nuit-là, dans toutes les maisons d'Égypte, le premier-né était étendu sans vie, et les lamentations annonçaient à tout le pays ce que c'était que mépriser les avertissements du Seigneur. Au même moment, à la porte de chaque maison israélite, les poteaux aspergés de sang déclaraient non moins clairement que Dieu est juste et en même temps celui qui justifie ; ils parlaient d'un substitut, du sang d'un autre : images de l'agneau de Dieu et de l'effusion de son sang.

Toutefois ce n'était pas là toute la bénédiction. L'agneau pascal tenait simplement Dieu dehors, empêchait seulement son jugement de tomber sur les Israélites. Est-ce là toute la rédemption ? C'est l'opinion de beaucoup, mais combien elle méconnaît la rédemption selon Dieu ! Pour nous faire comprendre celle-ci, Dieu ajoute un autre type comme complément du premier, savoir la mer Rouge. L'élite de l'Égypte y trouva son tombeau, alors que Dieu faisait passer Israël à travers ce qui semblait devoir être une mort certaine, mais qui en réalité devint un type de la vie éternelle et leur pleine sécurité. C'est l'aspect que prennent pour le chrétien la mort et la résurrection de Christ. Maintenant pour la première fois Dieu daigne parler de salut en rapport avec son peuple (Exode 14:13, 30 ; 15:2), alors que rien de ce qui avait été opéré antérieurement n'a pu être appelé le salut.

Remarquons à cette occasion combien il est inexact et dangereux pour les âmes de parler d'une connaissance non mûrie et incomplète de Dieu comme étant le salut. On entend par exemple dire quelquefois : « Il est vrai, cet homme n'est pas encore heureux, il n'a aucune liberté d'âme ; mais en tout cas, il est sauvé ». L'Écriture ne sanctionne jamais un pareil langage. Ce qu'elle désigne comme le salut n'est pas simplement la vie nouvelle, l'état d'une âme ayant reçu de Christ ce qui lui permet de se juger et de crier vers Dieu. L'Écriture réserve généralement le nom de « salut » au fait d'être amené par l'Évangile dans une liberté dont on a conscience, en réalisant la délivrance actuelle de tous les ennemis, par la puissance de Dieu en Christ.

Aussi n'entendons-nous parler de salut que lorsque Israël parvient à la mer Rouge, au moment où s'opère la pleine et entière délivrance du pays d'Égypte et la destruction totale de ses fiers ennemis. « Tenez-vous là, dit Moïse, et voyez la délivrance de l'Éternel, qu'il opérera pour vous aujourd'hui » (v. 13). Ce n'était pas la nuit de la fête pascale ; c'était le jour où ils purent regarder derrière eux la mer Rouge traversée pour toujours. D'où l'importance de nous en tenir strictement au langage des Écritures et de ne reconnaître rien de moins comme étant le salut. Sinon comment aider les enfants de Dieu à s'emparer par la foi de la puissante victoire de Christ, à défaut de quoi ils demeurent dans l'anxiété et le trouble, au lieu de jouir de la paix. Il est capital, en effet, pour une âme d'être travaillée profondément par l'Esprit et de découvrir ce qu'elle est devant Dieu ; mais jusqu'à ce qu'elle puisse se reposer avec simplicité et confiance sur l'oeuvre achevée de Christ, elle ne possède pas ce que Dieu appelle le salut dans son sens complet.

Après que cette oeuvre puissante est opérée — pour autant qu'il s'agit du type — alors, pour la première fois, nous entendons chanter Israël. Le cantique est entonné sur l'autre bord de la mer Rouge. « Je chanterai à l'Éternel, car il s'est hautement élevé ; il a précipité dans la mer le cheval et celui qui le montait. Jah est ma force et mon cantique, et il a été mon salut. Il est mon Dieu, et je lui préparerai une habitation ». La vérité ressort ici d'une manière remarquable ! Le type tout entier de la résurrection aussi bien que de la mort est placé devant nous ; et alors pour la première fois, nous entendons parler du salut, et immédiatement le coeur désire que Dieu ait une habitation. Devons-nous supposer que ceux qui chantaient ainsi dans le désert aient été plus agréables à Dieu que leurs pères ou que les patriarches du livre de la Genèse ? Au contraire ! Parmi ces derniers, il s'en trouvait plusieurs que Dieu avait honorés de façon exceptionnelle et choisis pour être les dépositaires de ses secrets : un Noé exempté du jugement infligé au monde entier, un Hénoc élevé au ciel sans passer par la mort, un Abraham, ami de Dieu qui lui avait fait l'honneur de souper avec lui. Est-il nécessaire de rappeler comment ce dernier fut fait l'objet des promesses divines — promesses qui poursuivront leur cours en bénédiction jusqu'à ce que tous les âges soient achevés dans l'éternel repos de Dieu ?

Il est donc impossible de supposer que Dieu ait révélé la rédemption aux fils d'Israël plutôt qu'aux patriarches par préférence pour les premiers. Mais c'est justement ce qui met en relief les merveilles de la rédemption. Elle ne doit rien à l'homme. Et seule la mort de Christ et la rédemption elle-même pourront l'expliquer. Personne, en effet, à ce que mérite la rédemption, par qui et comment elle a été acquise. Elle réclamait l'intervention personnelle du Fils de Dieu, sa venue dans ce monde comme un homme, comportant non seulement l'abandon pour un temps de la jouissance de sa gloire propre, mais aussi l'entrée en grâce dans les circonstances de sa créature avec leur lot de honte et de souffrances. Puis, au lieu d'entrer dans une place de bénédiction et de gloire, il est descendu au contraire dans un abîme plus profond, après que l'homme eut fait contre lui tout ce qu'il pouvait, après que Satan eut épuisé ses efforts ; oui, c'est alors seulement que fut résolue la question suprême qui devait se régler entre Dieu et ce Bien-aimé. Question qui devait entre toutes être la plus terrible, la plus éprouvante et pour Dieu et pour Christ. Car que peut-on comparer à cette heure extraordinaire où le péché dut être jugé par Dieu, et puni de la plus étrange manière que l'homme puisse concevoir — imputé à celui qui y était le plus étranger : le Saint Fils de Dieu, et cela par Dieu lui-même ?

Dès lors peut-on s'étonner que Dieu voie dans la rédemption une valeur aussi infinie ? Il peut trouver là son repos, en sorte que les cieux des cieux cessent, pour ainsi dire, de le contenir. C'est comme s'il disait : « Mon Esprit ne peut davantage demeurer en haut. Il faut qu'il descende et habite où se trouve ce sang précieux ». Ce lieu a beau avoir été le plus souillé de toute la création, le témoin de la rébellion la plus insensée ; ni l'état de la terre, ni la révolte de la créature contre Dieu et contre son Oint, ne pouvait retenir Dieu dans le ciel plus longtemps. Son estimation des souffrances de Christ le contraignait en quelque sorte à venir demeurer sur cette même terre et parmi les membres de cette même race qui l'ont toujours traité d'une manière outrageuse. Cela seulement explique pourquoi Dieu peut avoir sa demeure parmi nous sur la terre. La rédemption explique le fait et le Saint Esprit l'effectue dès que la rédemption est accomplie. Aussi est-ce lorsque le type de la rédemption est accompli que l'habitation typique de Dieu devient immédiatement l'objet du désir des siens sur la terre. Et quand la vraie rédemption, la rédemption éternelle, fut un fait accompli, Dieu descendit réellement pour habiter ici-bas, demeurant pour toujours dans les rachetés par le Saint Esprit. En vérité rien ne peut être plus harmonieux que les faits typiques d'un côté, ou leur accomplissement réel de l'autre, dans la rédemption éternelle que Christ a acquise pour le chrétien.

9.3.4 [La sainteté accompagne l'habitation de Dieu]

Mais un autre point encore mérite d'être souligné. Ce chapitre 15 de l'Exode, qui exprime le désir du peuple de préparer une habitation pour Dieu, est aussi le premier chapitre de la Bible dans lequel la sainteté de Dieu soit présentée. Comment comprendre que Dieu ait attendu tant de temps avant de donner une révélation de lui-même, dans son caractère de sainteté et dans ses voies avec les hommes ici-bas ? Sans doute trouvons-nous une allusion à la sainteté quand Dieu sépara et sanctifia le septième jour (Gen. 2:3), seul passage qui puisse paraître faire une exception. Ainsi, avant qu'il soit question de péché, Dieu trouva bon de donner en instituant le sabbat un gage de «ce repos qui reste pour le peuple de Dieu». Mais lorsqu'il s'agit des rapports de Dieu avec l'homme, pas un mot n'est prononcé sur la sainteté divine dont, avant la rédemption, l'homme ne pouvait avoir aucune vraie notion et qu'il n'aurait pu supporter.

Un peu plus bas, verset 11, nous lisons : «Qui est comme toi parmi les dieux, ô Éternel ? Qui est comme toi, magnifique en sainteté, terrible en louanges, opérant des merveilles ?» Cette louange, nous le verrons, se lie avec l'habitation de Dieu selon le Nouveau Testament. Ici les deux faits sont pour la première fois présentés ensemble comme conséquence de l'accomplissement de la rédemption typique. Car ce n'est que lorsque la rédemption est accomplie que l'homme peut supporter la pleine révélation de la sainteté de Dieu. Mais, dès l'instant où l'Éternel accomplit la délivrance, type de la rédemption, les Israélites peuvent parler sans anxiété et, dans leur mesure, se réjouir et louer son nom. Il ne s'agit encore que d'une délivrance terrestre, néanmoins ils chantent la sainteté de Dieu.

9.4 [Rédemption, sainteté et habitation de Dieu dans la Nouveau Testament]

9.4.1 [Éphésiens 2]

À présent, si nous nous tournons vers le Nouveau Testament, nous y voyons la réalité qui répond à ces figures (Éph. 2). La pleine rédemption est opérée. Le Fils de l'homme a donné sa vie en rançon pour plusieurs. L'effet en est d'amener les âmes près de Dieu, même les plus éloignées et cela dans une parfaite paix dont Christ lui-même est l'expression. «C'est lui qui est notre paix» (v. 14), bénédiction à laquelle rien ne peut être comparé et dont rien n'approche. Mais c'est alors que nous commençons à entendre parler de l'habitation de Dieu.

9.4.2 [1 Cor. 3 — La présence du Saint Esprit fait qu'il y a temple de Dieu]

Et cette vérité n'est pas confinée à une seule épître. Prenez par exemple, 1 Corinthiens 3. «Nous sommes collaborateurs de Dieu, proclame l'apôtre ; vous êtes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu». L'apôtre parle de sa propre responsabilité : «Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, comme un sage architecte, j'ai posé le fondement», déclare-t-il. Celui-ci est bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes. À ce titre, Paul en appelle à eux : «Ne savez-vous pas, dit-il, que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?» Et c'est le point de départ d'un ardent appel à la sainteté : «Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et tels vous êtes». Ce verset n'est pas une simple révélation de ce que doit être l'Église dans la suite, mais il parle de faits actuels. Il est de la plus grande importance que les chrétiens sachent et comprennent que le christianisme ne se compose pas seulement de doctrines, mais de faits, lesquels sont le fondement de la doctrine. Ces faits concernent une personne, un homme réellement vivant, qui est né dans ce monde ; qui a vécu, est mort puis a été ressuscité ici-bas, quoiqu'il soit maintenant allé au ciel. Et cette personne, Christ, n'est pas seulement l'intermédiaire par lequel nous apprenons à connaître la vérité, il est lui-même la substance de la vérité qu'il fait connaître. Ôtez Christ du christianisme et que reste-t-il ? Et maintenant qu'il est parti, Dieu réalise le christianisme par une autre personne, savoir le Saint Esprit descendu sur la terre, qui, au lieu de supplanter Christ, est aujourd'hui la puissance pour nous le faire connaître. Je ne puis réellement connaître Celui qui est parti, sinon par Celui qui est venu. C'est sa présence qui constitue le temple de Dieu. Le Saint Esprit habite dans les saints sur la terre, selon qu'il est déclaré : «Vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit».

Mesurons-nous, chers frères et soeurs, l'immense importance d'un fait tel que celui-là ? Est-ce la pensée qui remplit nos coeurs lorsque nous nous rassemblons, soit pour adorer, soit pour nous édifier mutuellement ? La foi en la présence du Saint Esprit nous console-t-elle ? Comptons-nous sur le Seigneur comme étant vraiment au milieu de nous ? Ou bien ne sommes-nous occupés que de ceux qui composent cette assemblée ou qui ouvrent la bouche pour l'adoration, ou pour l'édification des saints ? Que penserait-on de l'invité d'un roi qui ne s'intéresserait qu'à de menus détails de l'organisation du palais ? Il est évident que le but même de la visite serait perdu pour lui. À plus forte raison si nous réfléchissons qu'il se trouve une personne vivante et divine, présente dans l'assemblée ici-bas, et dont seule la présence fait que l'assemblée est celle de Dieu. La foi de ceux qui sont réunis ne suffit pas à leur donner collectivement ce caractère d'assemblée de Dieu, pas plus que leur foi ne donnait aux saints de l'Ancien Testament le droit de faire partie de l'Église. Ce n'est pas davantage la vie nouvelle qui donne ce droit. Tous les saints depuis le commencement étaient nés de nouveau, et pourtant l'assemblée de Dieu n'a existé qu'à partir de la Pentecôte. Le seul fait qui pouvait donner à un rassemblement de croyants le titre d'assemblée de Dieu, c'est la présence de Dieu lui-même ; et il est là par le Saint Esprit.

9.4.3 [Présence de faux chrétiens]

Je dirai plus : cela est si capital que le fait que quelques personnes non nées de Dieu ont pu se glisser furtivement parmi les saints ne détruit pas son assemblée. Une telle situation est pénible et humiliante ; mais je n'ai pas à m'en alarmer, ni à en être trop abattu. Nous devons être affligés d'avoir eu assez peu de discernement pour permettre à des âmes non nées de Dieu de pénétrer dans l'assemblée de Dieu. Mais ne nous étonnons pas que Satan mette tout en oeuvre pour souiller et détruire celle-ci. Elle est ce qui est le plus près du coeur de Dieu sur la terre, la plus grande gloire présente de Christ. C'est à elle que Dieu a confié sa vérité, d'elle qu'il attend une réponse à sa gloire morale et à son caractère ici-bas. Il a envoyé son Esprit pour demeurer dans l'Église, celle-ci devenant sa propre habitation par l'Esprit. Cette présence du Saint Esprit est la raison même (et la seule) de nos riches et multiples bénédictions.

Il est donc possible, si triste que ce soit, que quelques personnes, après avoir été amenées sans posséder la vie dans leur âme, sortent ensuite de l'Église. On constate alors que ces faux chrétiens sont capables de devenir les plus ardents adversaires, non seulement de l'Assemblée, mais de Christ lui-même, haïssant son nom, et reniant sa gloire. Le chapitre 6 des Hébreux parle de personnes de ce genre. Elles avaient eu part à d'étonnants pouvoirs, jusqu'à être devenues participantes du Saint Esprit, chose que certains ont peine à comprendre mais qui s'accorde parfaitement avec la vérité et nous donne la clef des faits qui, hélas, peuvent arriver en tout temps. Il s'est trouvé dès le commencement des hommes qui se sont glissés parmi les saints. Et ces hommes, quand ils se détournent ensuite, sont d'autant plus mauvais — deux fois morts, comme les qualifie l'apôtre Jude — parce qu'ayant assumé la place de témoins du Seigneur Jésus, ils se sont éloignés de Lui, ont abandonné la vérité, l'ont traitée avec le plus grand mépris, et sont devenus des fanatiques infiniment plus violents contre la vérité de Dieu qu'ils n'ont été jadis zélés pour la défendre. Ces hommes peuvent avoir possédé un grand nombre de privilèges extérieurs, car il en existe et non de médiocre valeur, mais ils y ont eu part entièrement en dehors de la vie éternelle. Aucun de tels professants n'a jamais été vivifié de Dieu.

La vie éternelle n'est nullement un privilège extérieur, et il n'est jamais question dans la Parole d'un homme qui, ayant été rendu une fois participant de la vie éternelle, ait ensuite perdu cette vie. Ceux qui ont reçu la vie divine ne peuvent pas la perdre. Par contre il est très possible qu'un homme, touché seulement dans ses sentiments et persuadé dans son intelligence, renie le Christ qu'il professait, et cesse de marcher avec lui. Tel fut le cas de certains disciples scandalisés par l'enseignement du Sauveur, si impitoyable pour la chair et le monde. Le chrétien de pure profession, mort par nature, était désormais deux fois mort, comme dit Jude, ayant renoncé à ce qu'il semblait avoir, et étant retourné aux ordonnances terrestres, ou même au péché flagrant avec plus de plaisir qu'auparavant et une haine accrue contre ce qu'il abandonnait ainsi ouvertement. Telles sont les personnes décrites en Hébreux 6 et 10, et de telles désertions, annoncées par l'Écriture, se présentent de temps en temps devant les yeux des chrétiens attristés.

Ainsi la chair peut aller fort loin dans la profession de la vérité et la possession de tous les privilèges et pouvoirs extérieurs dont il soit permis de jouir, et cela plus encore sous l'économie chrétienne que dans les temps anciens. Nous savons par exemple que, dans l'Ancien Testament, Saül s'insinua parmi les prophètes ; d'autres furent doués de grands pouvoirs par le Saint Esprit, qui, alors comme à présent, était le seul agent d'énergie divine pouvant opérer par qui il voulait pour la gloire de Dieu. Maintenant la grâce divine, lorsque l'homme ose s'en prévaloir, fournit occasion à plus d'abus encore. Il est tout à fait possible aux inconvertis de tromper à la fois eux-mêmes et l'Église de Dieu, et de s'introduire dans celle-ci, faisant profession du nom de Jésus d'autant plus facilement qu'ils ont moins de conscience.

Dieu scelle maintenant du Saint Esprit celui qui a la véritable foi et la vie éternelle. Mais le fait que l'Esprit soit donné comme sceau ne doit pas nous faire oublier les pouvoirs extérieurs qu'il confère. Hébreux 6 ne parle pas plus de son sceau que de la vivification des âmes, ni du gage que le chrétien possède en Lui de l'héritage prochain de la gloire. Les termes employés dans ce passage sont parfaitement pesés et ne laissent place à aucune équivoque. Il s'agit là de faux chrétiens qui ont pu participer au pouvoir du Saint Esprit mais dont on ne peut s'étonner qu'ils abandonnent ensuite le nom du Seigneur, en vertu duquel de tels pouvoirs leur avaient été conférés.

Cela explique aussi l'état présent de la chrétienté — l'extension de l'habitation de Dieu aux incrédules et aux profanes, qui extérieurement portent le nom du Seigneur Jésus, et s'aventurent indûment là où la présence de Dieu est réalisée par le Saint Esprit. Par négligence, on en est venu à disposer légèrement des privilèges extérieurs, comme, par exemple, du baptême au nom du Seigneur Jésus, et à permettre par l'appropriation irrégulière de ces avantages que des multitudes de professants inconvertis envahissent l'Église. Ainsi la maison de Dieu, quoique l'Esprit y habite, a été progressivement corrompue de toutes manières ; et, à mesure qu'une ambition profane recherche un accroissement d'influence en dehors des intentions de Dieu, l'homme, comme toujours, perd de vue sa responsabilité solennelle et tourna la grâce de Dieu en dissolution.

9.5 [La maison de Dieu et la responsabilité de l'homme]

Une remarque importante s'impose ici. Nous avons dans l'Écriture, non seulement la maison de Dieu selon la pensée divine, décrite à la fin d'Éphésiens 2, mais aussi sa connexion avec le travail de l'homme et sous sa responsabilité, dans 1 Corinthiens 3. Enfin 2 Timothée 2 nous fournit une esquisse, à la fois morale et prophétique, de ce qui était déjà à l'oeuvre au temps de l'apôtre. Celui-ci exhorte Timothée à se montrer approuvé de Dieu et à éviter les vains babils. Il parle de personnes qui s'étaient égarées de la vérité, mais en même temps il réconforte son fidèle compagnon de service, accablé par les difficultés et les dangers du moment, en lui adressant ces consolantes paroles : «Toutefois le solide fondement de Dieu demeure, ayant ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont siens, et : Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur. Or, dans une grande maison, il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre ; et les uns à honneur, les autres à déshonneur. Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci, il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne oeuvre». Nous avons évidemment ici une description très exacte d'un état de choses en voie de progrès rapides. Cette condition de «grande maison» est pleinement réalisée de nos jours où la chrétienté a atteint sa pleine croissance. Elle se présente comme un vaste édifice, où se trouvent des vases à honneur aussi bien que des vases à déshonneur.

9.6 [Le chrétien face au mal dans l'Église]

9.6.1 [Se purifier]

Que doit donc faire le chrétien qui veut être fidèle ? Abandonner la grande maison ? Certainement non. En sortir serait cesser d'être chrétien. Ce que nous avons à faire, c'est de nous séparer de tout ce qui est contraire à la volonté du Seigneur, sans jamais abandonner la profession de son nom. Cette profession de Christ est en elle-même la seule position révélée qui soit bonne et complète ici-bas. Les rachetés la Lui doivent et c'est une bénédiction pour eux au même titre que leur salut. Car qui peut être sauvé, sinon celui qui invoque le nom du Seigneur ? De sorte que pour le croyant sur la terre, depuis qu'il est arrivé à la connaissance du Seigneur, confesser son nom est évidemment une joie autant qu'un devoir. Il n'est jamais autorisé à abandonner la maison caractérisée par la profession du nom du Sauveur. Mais, dans cette grande maison, il existe des vases à honneur et des vases à déshonneur. Que doit faire l'enfant de Dieu ? Il lui est enjoint de se purifier des vases à déshonneur. Telle est la signification du texte, telle est l'intention manifeste du Saint Esprit. «Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci...», est-il écrit en parlant des vases à déshonneur. En pratique, c'est cesser d'avoir communion avec ce que l'on sait être condamné par la Parole de Dieu, abandonner tout ce que l'Écriture démontre opposé à sa volonté.

9.6.2 [La Cène, le ministère, le culte]

Si donc un homme se trouve rattaché et soumis à un ministère établi contrairement à la Parole ou bien encore qui falsifie une institution du Seigneur (la cène, par exemple), qu'il l'abandonne aussitôt ! Le Seigneur ne veut pas que son serviteur sanctionne ce qui est contraire à la vérité et à la sainteté. Comment par ma présence, m'associerais-je à la profanation de la cène du Seigneur transformée en un sacrement, devenue moyen de grâce pour n'importe qui ? Celui qui possède tant soit peu de connaissance de la Parole de Dieu sait parfaitement que la volonté du Seigneur est méconnue dans ces graves questions. Dois-je donc abandonner la cène du Seigneur, ou me passer du ministère de la Parole ? Certainement non. Ce qu'il me faut abandonner, c'est l'abus qu'en ont fait les hommes. Je dois en avoir fini avec ce qui, n'étant pas selon les Écritures, est manifestement au déshonneur de Dieu. Je ne renonce donc ni au ministère chrétien, ni à la cène du Seigneur ; mais je juge, selon la Parole de Dieu, autant que j'en suis rendu capable par sa grâce, quelle est sa volonté à cet égard. Le même principe s'applique à tous les autres points. Prenez le culte, par exemple ; je dois sonder les Écritures pour juger ce qu'est aujourd'hui le culte chrétien selon la Parole de Dieu. Ne suis-je pas tenu d'agir ainsi, de suivre la volonté de Dieu ?

9.6.3 [Pas de simples arrangements préférés]

Ce n'est donc pas assez pour moi et ce ne devrait satisfaire aucun chrétien de savoir que ceux qui composent la congrégation à laquelle je me rattache sont tous des enfants de Dieu. Encore moins s'agit-il d'organiser des chrétiens en diverses classes de doctrines en fonction de leurs préférences. Quelle présomption ! Qui vous a chargé de régler l'ordre de la maison de Dieu ? Qui vous a donné le droit d'établir ceux-là ici et ceux-ci là ? Le caractère et le témoignage de l'Église de Dieu sont détruits par tout arrangement pareil. À supposer que tous ceux qui sont en communion professent exactement mes vues ou les vôtres sur tous les points, je regarderais cela comme une grande calamité pour l'Église de Dieu. Ce serait donner de l'état des saints une appréciation tout à fait fautive que de les voir ainsi ligüés ensemble avec des vues identiques ; tous absolument remplis des mêmes pensées ; satisfaits les uns des autres, et méprisant ceux du dehors qui n'ont pas les mêmes sentiments. Même en admettant que toutes les vues professées soient justes et que les choses faites soient conformes à la pensée de Dieu, à mon avis, un pareil tableau ne répond ni à l'Écriture ni à l'amour de Christ.

9.6.4 [Pratiquer l'Église comme dans la Parole de Dieu]

Disons-le sans détour : l'Église de Dieu n'est pas une citadelle pour les forts, les sages et les intelligents seulement. Ce n'est pas une belle résidence pour ceux qui sont arrivés à un certain degré de sainteté, encore moins de connaissance. Le Seigneur veut que je considère toujours tous les saints (excepté ceux qui sont dans le péché ou la fausse doctrine). L'Assemblée constitue le corps de Christ, dans lequel les divers membres occupent chacun leur place : l'oeil, la main, le pied. Le faible a sa fonction aussi bien que le fort, selon qu'il plaît à Dieu de distribuer et d'ordonner. Comme l'enseigne l'apôtre au coeur large, les membres les moins honorables, loin d'être laissés en dehors, sont traités avec plus d'honneur parce qu'ils sont en danger d'être méprisés. Serions-nous plus sages que l'Écriture ? Les forts sont appelés à porter les infirmités des faibles au lieu de se plaindre à eux-mêmes. Les rationalistes religieux ne prennent guère en considération que les forts, c'est-à-dire ceux qui ont la même pensée, ou qui ont atteint un certain degré de connaissance. Mais est-ce là Christ ? L'Église de Dieu devrait être devant nos coeurs telle qu'elle est dans sa Parole. Souhaiter établir autre chose que ce qu'il nous a donné est une preuve d'insoumission et engendrera la confusion partout où on aura cherché à appliquer ces théories.

9.6.5 [Des égards pour les faibles et ignorants ; pas d'indifférence pour le péché reconnu]

Soyons convaincus que c'est la volonté de Dieu à notre égard, particulièrement dans l'état actuel de ruine de l'Église, que celui qui est le plus affermi dans la sagesse divine veille affectueusement sur les ignorants et les faibles ; qu'il cherche à marcher envers tous les saints selon l'amour de Christ pour l'Église. Assurément Christ chérit, non seulement les membres de son corps les plus dignes et les plus honorables, mais l'Église comme un tout. Et s'il peut exister des différences, ce sont précisément ceux qui ont le plus besoin de son amour qu'il chérit le plus. Ne devons-nous pas avoir communion avec lui et lui ressembler en cela ? De la même manière Dieu considère son Église tout entière comme étant son habitation par l'Esprit. Il reconnaît tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur. Ici naturellement, en Éphésiens 2, seuls ceux qui portent vraiment son nom y ont part, mais en est-il de même pour ceux qui le font indûment ? Pas le moins du monde assurément, si ce n'est pour le jugement. Dans l'état présent de la chrétienté, nombreux sont les vases à déshonneur. Dois-je m'unir à eux ? L'Esprit Saint ne me le permet pas et m'invite au contraire à m'en purifier. La communion avec des vases à déshonneur est un mal. Je suis appelé à m'en séparer si eux refusent de se séparer de ce qui porte le nom du Seigneur. Sans quoi je fais partie du mystère d'iniquité, car si un chrétien continue à être en communion avec un mal reconnu, c'est reconnaître implicitement qu'il y a accord de Christ avec Bélial, et il en est ainsi soit dans le support d'une fausse doctrine ou d'un péché moral, soit dans l'indifférence qui ignore la présence du Saint Esprit neutralisé par des interventions humaines.

Mais quelles que soient les formes particulières du mal toléré, lorsqu'il n'est pas possible de le juger, le devoir clair et positif consiste à s'en purifier. Agir ainsi n'est pas de la présomption, c'est la simple obéissance à Dieu. Il est formellement requis de tout homme qui invoque le nom du Seigneur de se retirer de l'iniquité ; il doit se purifier des vases à déshonneur quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Si des personnes portant le nom du Seigneur s'adonnent au péché, ce sont des vases à déshonneur, et le chrétien est tenu de s'en éloigner et de se maintenir pur. C'est la ligne de conduite invariable, prescrite en un état de corruption de la chrétienté, aussi sûrement que d'autres passages traitent de cas individuels dans lesquels l'assemblée doit agir en discipline. Jamais le désir de paix ou d'unité n'autorise la moindre atteinte au caractère de Christ qui ne doit être compromis à aucun égard. Le premier devoir chrétien est de rendre au nom de Christ ce que nous lui devons. Nous n'avons jamais à sanctionner le mal ou à fermer les yeux à son sujet.

Soulignons qu'il ne s'agit pas seulement de mal grossier ou de torts flagrants. L'Église, étant l'habitation de Dieu, doit être intolérante pour tout ce qui ne convient pas à Sa présence, quoique nous ayons aussi besoin de patience ; et qui est aussi patient que Dieu ? Mais il veut être sanctifié dans tous ceux qui l'approchent, et au milieu desquels il habite. Tout ce qui est contraire à sa Parole doit être jugé. À supposer qu'il n'y ait, comme disent les hommes, qu'un peu de mal, dois-je lier le nom et la présence du Seigneur, pour ne pas parler de moi-même, même avec un «petit» mal ? Loin de nous une telle pensée ! Non que nous soyons appelés à nous séparer pour toute faute, mais nous ne devons jamais participer à ce qui est contraire à la Parole et, par la grâce de Dieu, nous en tenir toujours purs. En même temps, la manière dont cela doit être fait doit être déterminée par la Parole de Dieu. Par exemple il peut être nécessaire de blâmer un frère sans pour cela l'éloigner de l'assemblée, ce qui, par contre, doit être fait pour «le méchant» (1 Cor. 5). En aucun cas, un chrétien n'est tenu de cheminer avec ce qu'il sait être offensant pour Dieu. De plus, nous avons à nous juger, de peur d'être trop prompts à imputer le mal. Dieu veut que ses enfants soient lents à soupçonner, à parler, à agir en de telles circonstances. Hélas ! combien nous sommes prompts à imputer aux autres le mal que nos consciences nous reprochent à nous-mêmes !

9.7 [La présence de Dieu dans l'Église]

9.7.1 [Cette présence comme encouragement et source de responsabilité]

D'un autre côté, notre encouragement et notre consolation, aussi bien que la source de notre responsabilité, c'est que Dieu habite dans l'Assemblée. Nous pouvons et devons compter sur ce fait béni, assurés qu'il nous aidera, nous entendra, se montrera pour nous. Oui, quels que soient la difficulté, le chagrin, la honte, ayons cette confiance : Dieu habite dans l'Assemblée qui est son temple. Elle peut n'avoir qu'une humble apparence, elle peut n'être représentée dans tel ou tel endroit que par deux ou trois individus seulement. Il peut arriver qu'un enfant de Dieu soit obligé de se tenir tout seul à l'écart ; il peut même ne pas y avoir de sentiment suffisant de la vérité pour produire ce résultat ; quoi qu'il en soit, il n'existe pas de circonstance possible où un membre de Christ soit obligé d'avoir communion avec ce qui est contraire à la volonté de Dieu. Il peut avoir à faire de sages et fermes remontrances, à attendre patiemment, mais tolérer le mal connu, jamais ! Ce n'est pas le mal en lui-même ni son importance qui détruisent la qualité de temple de Dieu, mais l'acceptation d'un mal connu, le fait de le supporter consciemment, même par simple indifférence. Lorsque ce qui porte le nom de maison de Dieu se rend coupable d'associer ce nom avec un mal toléré, Dieu se doit à lui-même de renier toute relation

avec elle. La question est alors simple, quoique douloureuse : il faut abandonner ce qui a cessé d'être un témoignage au Dieu de vérité. Quel droit un tel groupement pourrait-il avoir encore sur la foi du croyant pour le retenir ? En même temps son départ constituera un puissant appel à la conscience de ceux qui restent.

En fait le caractère d'Église selon la Parole est déterminé par la présence de Dieu et nullement par la profession, le préjugé, la tradition ou la volonté humaine. N'est-ce pas alors chose extrêmement sérieuse de reconnaître ou de méconnaître un rassemblement comme assemblée de Dieu ? Celui qui le fait à tort ou à la légère fait bon marché du nom de Dieu et le méprise. Il ne s'agit donc pas de simples divergences de vues fondées sur l'opinion et les sentiments des hommes, mais de savoir si oui ou non Dieu est là. Sa Parole est la pierre de touche et son Esprit la puissance ! Et chaque fois qu'il rencontre une foi simple, Dieu se manifeste, entend le cri et vient en aide. Rien ne peut être plus simple et en même temps plus certain : l'Esprit rendra évident le sentier d'un croyant qui est exercé et qui s'attend au Seigneur.

9.7.2 [Pas d'infaillibilité]

Ce n'est pas, observons-le, à son infaillibilité que se reconnaît l'Église. Elle peut hélas, cela va sans dire, commettre bien des erreurs. Les mesures prises dans la discipline sont parfois trop promptes, trop lentes, parfois même arbitraires ou erronées. De fait, il en est de l'Assemblée comme du chrétien individuellement. Et nous le comprenons. Si les saints collectivement sont le temple de Dieu, chacun l'est aussi individuellement. Or, qui oserait soutenir qu'un chrétien est exempt de mal ou d'erreurs parce que le Saint Esprit habite en lui ? Le principe est le même pour l'Assemblée de Dieu, elle aussi est toujours faillible. Elle peut être gardée dans la pratique, compte tenu des hommes de Dieu qui s'y trouvent. Un individu peut facilement se tromper, mais il est difficile de supposer qu'au milieu d'une assemblée fidèle, il ne s'en trouve pas un seul qui regarde au Seigneur de manière à comprendre sa pensée. Cela pourtant peut hélas arriver ; et particulièrement lorsque l'influence dominatrice d'un ou de plusieurs frères affaiblit le sentiment que doit avoir l'assemblée de sa dépendance de Dieu. Il est évident qu'un faux principe, une fausse position ou même une simple précipitation peut exposer une assemblée de Dieu à mal agir. Aussi est-il capital, quels que soient les serviteurs de Dieu à l'oeuvre, de se rappeler que la seule sauvegarde est celle-ci : Dieu est là. Il peut trouver bon de corriger le plus sage de ses serviteurs sur la terre par un faible enfant dans la foi.

9.7.3 [L'autorité est celle de Dieu]

Répétons-le avec force : l'Église n'est pas l'assemblée d'un homme, même d'un Paul ; c'est l'Assemblée de Dieu. Ce qui signifie par exemple que dans un cas de discipline, ce serait la destruction de cette assemblée si les mesures prises devaient l'être pour elle par un ou plusieurs frères agissant indépendamment du reste de l'assemblée. Certes l'Église doit savoir apprécier les dons et les charges que le Seigneur a donnés pour la guider. L'Église abandonnerait ses propres grâces si elle méprisait le secours de l'un ou de l'autre. Incontestablement certains frères ont de la sagesse, du discernement, l'expérience des âmes, et sont plus que d'autres capables de juger justement sur ces sujets pratiques. Mais l'autorité appartient à Dieu, et il entend l'exercer lui-même dans sa propre assemblée jusqu'au dernier moment. C'est pourquoi lorsque dans un rassemblement il n'est pas laissé de place pour réviser ce que des individus ont pu juger, lorsque l'Esprit n'a plus la liberté de récuser par le plus faible membre présent du corps de Christ, le jugement du plus sage des conducteurs, un tel rassemblement n'a pas plus le caractère d'assemblée de Dieu qu'aucune autre société de croyants sous le soleil.

9.7.4 [L'Église est à Dieu]

Ainsi, l'Assemblée ne résulte pas simplement d'une doctrine pure, de grands dons, ou de précieuse communion fraternelle. Toutes ces choses y ont leur place, mais la vérité fondamentale à saisir et à maintenir toujours c'est que l'Église, même aujourd'hui, est la propre Église de Dieu. Et Dieu, parce qu'il y habite, exercera son action souveraine, répandra de nouvelles lumières, corrigera par qui il lui plaira les frères les plus expérimentés et sur lesquels on s'appuie trop. Cette possibilité doit toujours exister, car Dieu ne permettra pas que nous nous glorifions dans la chair, à plus forte raison par le moyen des dons qu'il a accordés. Soyons reconnaissants pour tous les fruits de sa bonté, bénissons-le pour tout ce qu'il nous a donné, mais souvenons-nous que l'Église est à Dieu, qu'il aime à y être reconnu, et qu'il fera sentir sa présence dans l'Assemblée qui a foi en lui.

La foi aime à savoir et à voir Christ au milieu des siens ; et cela dans les temps les plus sombres quand même deux ou trois seulement seraient réunis en son nom. Et si nous regardons ainsi à lui, l'Esprit ne manquera pas de nous guider. Mais la trop grande confiance dans un conducteur, la présomption de celui-ci, la hâte de l'incrédulité, le relâchement, la propre justice ou tout autre triste fruit de la chair peut pratiquement séparer l'assemblée de la pensée de Christ dans un cas particulier. Ainsi l'assemblée, aussi bien que l'individu, doit toujours être accessible à la correction de l'Esprit par les Écritures. Et s'il y a manquement de sa part, l'humiliation lui convient devant le Seigneur qu'elle a déshonoré.

Veuille le Seigneur nous pénétrer de cette vérité que nous sommes l'habitation de Dieu, par l'Esprit. Qu'il nous donne d'en déduire les conséquences pratiques : à la fois la bénédiction et la responsabilité qu'elle entraîne pour nous.

10 Méditation 10 — L'Esprit dans l'Apocalypse et dans les Épîtres — Apocalypse 1:4, 5 ; 19:10

10.1 [Résumé sur le Saint Esprit dans les épîtres]

L'aspect sous lequel la vérité nous est présentée par le Saint Esprit dans le dernier livre du Nouveau Testament contraste avec le témoignage des épîtres. Aussi, avant de commenter ces versets de l'Apocalypse, nous examinerons brièvement la manière dont le Saint Esprit est présenté dans les épîtres, manière qui est toujours et entièrement déterminée par le but de celles-ci.

10.1.1 [Épître aux Romains]

Dans l'épître aux Romains, après avoir proclamé la ruine de l'homme et la justice de Dieu, l'apôtre en vient à la justice pratique qui y répond dans les enfants de Dieu, et le Saint Esprit prend sa place en rapport avec l'une et l'autre. Quand cette question de la justice est entièrement éclaircie, il peut être fait librement mention de l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné (5:5). Le Saint Esprit est ensuite manifesté comme une puissance qui non seulement remplace celle du péché mais se substitue à la loi, laquelle ne donne à des êtres tels que nous aucune capacité pour accomplir la justice (chap. 8). Ainsi d'une part la question entière de nos péchés et du jugement de Dieu contre eux, d'autre part celle du péché et de la délivrance du péché, ont été complètement résolues avant que l'Esprit de Dieu soit lui-même introduit. Il n'était pas convenable de présenter l'oeuvre qui doit se poursuivre dans le croyant, avant que Dieu ait été montré pleinement satisfait dans la rédemption et la résurrection de Christ. Mais c'est dans le chapitre 8 (c'est-à-dire quand non seulement le sujet de nos péchés, mais celui du péché ont été épuisés) que l'apôtre s'engage dans une ample exposition doctrinale : la doctrine de l'Esprit envisagé à la fois comme condition, comme état du chrétien, et aussi comme personne qui demeure dans le croyant.

10.1.2 [1^o Épître aux Corinthiens]

Dans la première épître aux Corinthiens, le Saint Esprit nous est présenté sous un aspect tout à fait différent, et avec une plénitude remarquable. Ce qui avait donné lieu à l'apôtre de l'écrire, c'est la manière dont la chair était à l'oeuvre dans l'église de Corinthe, où elle opérait sous toutes les formes possibles, excepté le légalisme. On y était trop relâché pour aimer la loi, mais l'état charnel de ces chrétiens était tel qu'il n'y avait aucune puissance dans la loi pour y remédier : la loi ne peut que condamner celui qui est charnel. Christ seul peut remédier à un mal pareil, comme à tout autre mal, l'efficacité de son oeuvre étant appliquée à la conscience par la puissance du Saint Esprit. De là vient que nous trouvons dans cette épître la sagesse de l'homme jugée d'abord par la croix (chap. 1) et ensuite supplantée par les communications de l'Esprit de Dieu (chap. 2). Celui-ci donne la vérité, les paroles qui l'expriment, enfin la capacité de les recevoir et de les comprendre. Il est donc évident que les Corinthiens, qui, dans l'espoir de rendre l'Évangile plus agréable à la chair, voulaient introduire quelque sagesse humaine, étaient complètement en défaut, et, de fait, en opposition avec la pensée de Dieu.

Le chapitre 3 montre comment le Saint Esprit a constitué les croyants en un temple de Dieu et la sérieuse responsabilité qui en découle pour eux de n'y rien faire entrer qui soit incompatible avec cette présence. «Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le détruira». Mais à supposer même qu'un homme ne corrompt pas le temple de Dieu — dans toute la force du mot — s'il y introduit des matériaux sans valeur, tout son travail sera perdu et brûlé ; quant à lui personnellement il sera sauvé, mais comme à travers le feu. Figure bien instructive, impliquant le jugement de Dieu sur l'oeuvre de chacun, quoique l'homme lui-même puisse échapper.

L'application suivante — et bien solennelle — de ce don du Saint Esprit concerne le corps du croyant (chap. 6). Ce n'est plus seulement le fait que les chrétiens constituent ensemble le temple de Dieu, mais que le corps de chaque chrétien est son temple. Les Corinthiens étaient tombés dans une erreur grossière qui s'est perpétuée de nos jours, à savoir que, pourvu que nous soyons intérieurement dans un bon état, ce qui affecte le corps est sans conséquence. Ne soyons pas trop difficiles, disent ces personnes, le corps n'est qu'une enveloppe charnelle dont nous n'avons pas à nous préoccuper ; ce qui compte, c'est l'homme intérieur, la santé morale de l'âme. Pas du tout, répond l'apôtre, le Saint Esprit se plaît à habiter dans le croyant et fait son temple, non pas de l'âme, mais du corps. Si le corps est consacré au Seigneur, s'il est mis dans un état de séparation par la puissance du Saint Esprit, tout ira bien pour l'âme. Au reste les raisonnements de ceux qui disent mépriser le corps servent souvent d'excuse pour s'adonner librement à la sensualité, en faisant taire la conscience et en cultivant même des pensées d'orgueil. Il est évident que Dieu ne peut qu'avoir en horreur de tels sentiments et le comportement qui en est la conséquence. «Vous avez été achetés à prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps» (1 Cor. 6).

À partir du chapitre 12, le Saint Esprit est considéré dans l'Église. D'abord comme opérant par le moyen des dons qui ont été départis aux divers membres du corps. Puis, au chapitre 14, en rapport avec l'exercice de ces dons dans l'assemblée. Nous y trouvons l'ordre selon Dieu, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles un don est appelé à s'exercer, autrement dit encore le principe important que la possession de la puissance du Saint Esprit n'exempte aucun chrétien de l'autorité du Seigneur par sa Parole. Mieux encore, c'est le Saint Esprit qui, employant cette Parole, agit sur la conscience du chrétien pour lui dicter l'usage qui doit être fait de Sa puissance. Quelqu'un aura beau alléguer qu'il a reçu une parole de Dieu et qu'elle doit être prononcée : il doit se taire si elle n'est pas à sa place. Telle parole peut véritablement provenir du Seigneur ; mais Dieu tient à l'ordre dans sa propre maison et la puissance reçue ne dispense nullement de la responsabilité personnelle dans l'exercice des dons. La Parole seule, non pas l'Esprit, est la pierre de touche (comparez 2 Tim. 3). C'est là une vérité inestimable, car la tendance des hommes qui croient réellement à l'action de l'Esprit de Dieu est de soumettre plus ou moins la Parole à l'Esprit, au lieu de reconnaître ce qui est si clair dans l'Écriture, à savoir que le Saint Esprit soumet toujours ses propres manifestations à l'autorité de la Parole du Seigneur, Parole qu'il a lui-même inspirée.

10.1.3 [2^o Épître aux Corinthiens]

La seconde épître aux Corinthiens nous montre le cher apôtre consolant les saints qui avaient été abaissés. Lui-même avait subi une terrible persécution, mais en était sorti. Il affirme que toutes les promesses de Dieu en Christ sont oui et amen en Lui, à la gloire de Dieu par nous. Quelques-uns lui avaient apparemment reproché de ne pas avoir mis son projet de visite à exécution. Ces tergiversations convenaient-elles à un apôtre ? On s'en était servi pour mettre en cause son autorité. Si je n'ai pas tenu ma promesse, répond-il, Dieu tient les siennes dans l'Évangile : «Car autant il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu par nous. Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos coeurs». C'est précisément ce qui a lieu dans les voies de Dieu avec l'âme et tout est ici présenté d'une manière et dans un ordre admirablement complets. Le croyant est établi par Dieu en Christ. Ceci naturellement suppose qu'il est d'abord vivifié de la vie de Christ. De ce premier privilège découlent les autres, car Christ donne force et plénitude à cette vie que possède le croyant et qui est la sienne. Puis le racheté est déclaré oint, car le Saint Esprit est la puissance pour lui faire connaître toutes choses selon Dieu. «Vous avez l'onction de la part du Saint» est-il dit même des petits enfants en 1 Jean 2. Ainsi, immédiatement après que le racheté est établi en Christ, l'onction est mentionnée — cette bénédiction par laquelle l'Esprit ouvre les yeux du croyant et lui donne puissance pour voir et comprendre avec une capacité nouvelle et divine. Enfin, l'Esprit scelle le croyant sur la base d'une rédemption accomplie et devient pour lui les arrhes d'un héritage futur : «Dieu... nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos coeurs».

10.1.4 [Épître aux Éphésiens ch. 1 v. 12-14]

Arrivons maintenant à un autre passage, celui d'Éphésiens 1:12 à 14, où se trouve la même double pensée : «... le Christ : en qui vous aussi vous avez espéré, ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut ; auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage». Vous observerez que l'apôtre parle de l'Esprit Saint sous deux points de vue, et en rapport avec les deux principaux sujets qu'il a présentés dans ce chapitre. L'un est l'appel du Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ, l'autre l'héritage. Le Saint Esprit agit avec nous en rapport avec les deux. Relativement à l'appel de Dieu, il scelle le croyant, et relativement à l'héritage, il est les arrhes dans nos coeurs. Dans le premier cas, il est la puissance d'une séparation consciente pour Dieu sur le terrain de ce qui est maintenant achevé. Et ainsi, vous remarquerez que dans ce même verset il est dit : «Ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut». C'est seulement sur cette base que le Saint Esprit prend une telle place dans le croyant. Il scelle la personne de celui qui se repose sur la rédemption et devient les arrhes de l'héritage de la gloire que nous partagerons avec Christ.

Ce sujet présente souvent des difficultés pour l'esprit des enfants de Dieu. Sous une forme ou sous une autre, c'est le légalisme qui est ordinairement le grand obstacle à une saine intelligence de la doctrine du Saint Esprit. L'Esprit est la puissance de sainteté dans le croyant, comme la loi était la force du péché pour l'homme placé sous elle. La loi avait affaire avec la chair, le Saint Esprit habite maintenant où est la nouvelle nature.

En commençant son oeuvre, il trouve une âme qui est absolument sans vie aucune à l'égard de Dieu. Elle ne possède rien d'autre que la nature déchue, jusqu'à ce que, par la foi en Christ, la nouvelle nature lui soit communiquée. La foi en la Parole rattache l'âme à Christ ; une vie nouvelle qu'elle ne possédait pas lui est conférée. «Ce qui est né de l'Esprit est Esprit», de même que la chair vient de la chair. Mais le sceau de l'Esprit suppose une chose sainte déjà existante : à savoir les saints comme ils sont en Christ. Il est évident qu'il ne peut y avoir de sceau sur la vieille nature. Le Saint Esprit scelle cette nouvelle nature ou plutôt la personne vivifiée. Il serait inconvenant et choquant de penser que le Saint Esprit puisse apposer son sceau sur la chair ou la vieille nature. Vivifier suppose une absence de vie ; mais sceller implique de plus qu'il existe quelque chose à sceller qui est selon Dieu. Le sceau de l'Esprit n'est pas imprimé simplement sur la vie, quoiqu'il la suppose toujours, mais il suit la réception de l'évangile du salut : «auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés...». Ceci montre que les saints avaient déjà cru et que le sceau était une action subséquente du Saint Esprit sur leurs âmes. En somme, les hommes ne sont pas scellés comme incrédules, ce qui serait, si elle était possible, la chose la plus misérable. Ils sont scellés comme croyants, de même qu'ils ont d'abord été vivifiés comme morts dans leurs péchés.

La question du temps qui s'écoule entre croire et être scellé est d'une importance secondaire, mais la distinction des deux actes est au contraire de toute importance. N'y aurait-il qu'une minute d'intervalle, ils sont cependant distincts et le sceau suit la foi. L'incrédule a besoin d'être vivifié, le croyant d'être scellé. Ne pas reconnaître que ces actions sont distinctes et successives, c'est aussi s'exposer à confondre la condition des saints de l'Ancien Testament avec le christianisme. Sans aucun doute, le Saint Esprit s'occupait des âmes anciennement, elles étaient vivifiées et croyantes, mais elles n'étaient pas scellées et ne possédaient pas les arrhes de l'Esprit.

Pourquoi cette différence ? Parce que sous l'ancienne alliance l'évangile du salut n'était pas encore la base connue et publique pour la bénédiction de l'âme. Celle-ci se trouvait en quelque sorte dans une condition d'attente, ne jouissant pas d'une pleine communion avec Dieu dans la paix et la délivrance. Le christianisme a amené cela et davantage encore. Christ est venu ; il a accompli la rédemption, et le Saint Esprit, envoyé maintenant du ciel, nous apporte non seulement des promesses (car à elles seules les promesses ne sont pas le christianisme) — mais les promesses pleinement vérifiées en Christ. Quelques-unes sont futures, et sans doute, dans ce sens, elles ne sont pas encore accomplies, par exemple la résurrection du corps et le déploiement de la gloire. Néanmoins l'Écriture nous révèle maintenant un salut actuel, non plus promis, mais prêché dans l'Évangile comme une chose accomplie. N'avoir qu'une simple espérance de Christ correspond à la condition de ceux qui se trouvent toujours sous la loi. Ils soupirent constamment après le salut, la paix ou une part en Christ. Cet état était normal dans l'Ancien Testament, et personne ne possédait de titre pour aller au-delà. Le Messie n'était pas venu, ni l'oeuvre accomplie, aussi croire plus que la révélation d'alors aurait été du mysticisme et non la vérité de Dieu ; de l'imagination, et non la réalité. Mais maintenant l'oeuvre est accomplie. Le pardon n'est plus une promesse mais un fait actuel et la vie éternelle, tout en étant à venir, est une possession présente. Le salut est déjà la portion du croyant (Éphésiens 2), si complet que celui-ci est déclaré ressuscité avec Christ et assis en Lui dans les lieux célestes. À un autre point de vue, nos corps doivent être changés plus tard à la ressemblance de son corps et, dans ce sens-là, le salut n'est pas encore venu.

En conséquence, nous l'avons vu, l'Esprit de Dieu prend une relation nouvelle ou un nouveau mode d'action conforme à ce développement des voies de Dieu et de la révélation de la pleine bénédiction. Dans ce qui intéresse l'âme, le salut est déjà parfait : le Saint Esprit dans ses relations avec elle maintenant en est le messager et scelle la personne de celui qui croit à l'Évangile. Le sceau suppose, non plus seulement une nouvelle naissance, mais une rédemption complète, et suppose que l'oeuvre de Christ est connue. Nous-mêmes ne scellons pas une chose avant qu'elle ne soit achevée. Personne ne penserait à sceller une lettre avant qu'elle ne soit écrite. De même l'acte du sceau, appliqué par le Saint Esprit, indique clairement que celui qui est scellé repose sur une base complète et certaine.

Par rapport au présent, le Saint Esprit scelle donc pour le chrétien le salut qu'annonce l'évangile. Par rapport à l'avenir, nous l'avons vu, Il est un gage de l'héritage. Le chrétien, objet de l'amour de Dieu, jouit d'un salut tel que Dieu lui-même ne peut pas le rendre plus parfait ; mais il ne possède pas encore l'héritage, et le Saint Esprit, au lieu de lui en présenter simplement une promesse, lui en donne un avant-goût. Il permet à l'enfant de Dieu d'anticiper la joie et la bénédiction de son héritage bien qu'il séjourne encore dans le monde. C'est à ce titre qu'il en est appelé les arrhes.

10.1.5 [Épître aux Galates 3 et 4]

Aux Galates, l'apôtre avait posé la question : «Avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des oeuvres de loi, ou de l'oeuvre de la foi ?» Ces croyants, quoique séduits par les judaïsants, savaient bien que les oeuvres de la loi n'étaient pour rien dans le don du Saint Esprit ni non plus dans l'opération de miracles parmi eux (chap. 3). Une expression du chapitre 4 est plus explicite encore, quant à la distinction qui nous occupe. Alors que son peuple était sous la loi, «Dieu a envoyé son Fils,... afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père» (Gal. 4:4 à 6).

Ainsi c'est le Saint Esprit qui nous donne conscience de la relation avec Dieu qui nous appartient déjà par la foi en Christ. Déjà ils étaient fils — «parce que vous êtes fils», affirme Paul ; ils pouvaient cependant ne pas connaître la jouissance de cette relation ; c'est pourquoi «Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père». La signification et la force de ce passage sont aussi claires que possible. Sous la loi, le croyant, quoique enfant, n'a jamais eu conscience de son adoption. Sa condition était celle de serviteur, quoique seigneur de tout, comme l'apôtre l'explique. Pourquoi ? Parce que dans la première période, il était sous la loi. Il ressemblait à un mineur «sous des tuteurs et des curateurs jusqu'à l'époque fixée par le père». Il était tenu en esclavage sous les principes du monde. La loi le châtiât, lui faisant sentir la méchanceté et la rébellion de sa nature. Tout cela a continué sous le système légal ; mais maintenant est venu un état de choses entièrement différent comme l'apôtre le montre ici.

10.1.6 [Épître aux Romains : la mort, la chair, et moi]

Ainsi l'épître aux Romains nous a appris cette grande vérité du christianisme : que, quant à la chair, j'ai le droit, je suis même tenu de la considérer comme morte. Je ne suis jamais appelé à mourir à la chair. Une pareille idée, courante chez les mystiques, n'est nullement la vérité révélée en Christ. Sans doute sommes-nous invités à mourir d'une manière pratique à nous-mêmes et au monde — à mourir tous les jours. Mais c'est une tout autre pensée qui signifie s'exposer continuellement pour Christ à l'épreuve et à la mort. Par contre, quant à la chair, j'ai le droit, par la grâce de Dieu, d'affirmer que je suis déjà mort, et je suis appelé à me considérer désormais, et pour toujours, comme mort. Le mysticisme est un effort pour devenir mort en soi-même, et cela sonne bien, mais la grâce divine me donne le droit — qui est celui de Christ lui-même — de croire à la puissance de sa mort pour moi, et de ma mort avec lui. En sorte que je puis sans présomption me tenir pour mort au péché, mais vivant à Dieu par Jésus Christ.

L'épître aux Romains nous a donné cet enseignement en rapport avec la justice. Mais l'exemple choisi ici par l'apôtre est en contraste avec le système légal de contrainte qui réglait sous la loi romaine la situation des mineurs. La rédemption nous a amenés, par la foi en Christ, à la position de fils et nous avons l'Esprit du Fils de Dieu, donné comme puissance, par lequel nous crions : Abba, Père. Telle est la connexion du Saint Esprit avec la doctrine de cette épître. L'objet de l'ennemi était de détourner les croyants de la liberté dans

laquelle ils avaient été placés par l'affranchissement, et de la relation bénie de fils devant leur Dieu et Père, pour les ramener sous les ordonnances de la loi sous une forme ou sous une autre. Le Saint Esprit est la puissance libératrice qui nous est donnée, fondée sur la rédemption par Christ et en lui.

10.1.7 [Épître aux Éphésiens, survol des ch. 1 à 6]

En revenant à l'épître aux Éphésiens nous constatons qu'il n'y a pas un seul chapitre qui ne fasse une ou plusieurs allusions au Saint Esprit. Dans le témoignage du chapitre 1 et du chapitre 2, le Saint Esprit est envisagé comme la puissance d'accès auprès du Père tant pour le Juif que pour le Gentil. À la fin du chapitre 2, il nous est présenté comme la puissance constitutive de l'habitation de Dieu. Cette habitation de Dieu dans l'Église n'est pas extérieure comme en Israël, et sa présence n'est pas signalée comme autrefois par une nuée visible, mais elle est bien plus réelle, par le Saint Esprit qui habite là.

Au chapitre 3, l'Esprit n'est pas seulement une puissance révélatrice pour éclairer l'intelligence, comme au chapitre 1, mais aussi une source intérieure pour rendre plus profonde la communion spirituelle du chrétien et fortifier son homme intérieur selon toutes ces richesses qui sont en Christ.

Dans le chapitre 4, la doctrine de l'Esprit de Dieu est largement développée, en relation avec le corps, aussi bien qu'avec les dons individuels. Par-dessus tout, dans la dernière partie du chapitre, il est fait allusion à lui comme à la puissance active et la mesure personnelle de sainteté dans la marche. Ce qui est convenable au nouvel homme, ce n'est pas simplement de faire ceci ou cela, mais de ne pas attrister cette personne divine par laquelle nous avons été scellés pour le jour de la rédemption. Ce n'est pas assez de savoir comme vérité le vieil homme jugé et le nouvel homme donné, mais l'Esprit de Dieu est en nous et nous devons veiller à ne l'attrister d'aucune manière.

Le chapitre 5 nous fournit une autre et très intéressante allusion au Saint Esprit. Nous n'y sommes pas seulement appelés à résister aux excitations charnelles, mais à être remplis de l'Esprit et en connexion avec cela à nous entretenir par des psaumes et des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant de notre coeur au Seigneur (v. 19). Remarquons à ce propos l'absence dans le Nouveau Testament de louanges ou de cantiques de circonstance tout préparés à l'usage des enfants de Dieu. À la différence du Juif, le chrétien ne dispose pas d'un recueil de psaumes, d'hymnes ou de chants spirituels écrits par inspiration. Le Juif avait besoin que de telles louanges fussent préparées pour lui ; le chrétien non, car ayant le Saint Esprit comme le Juif ne l'avait pas, l'enfant de Dieu possède intérieurement une abondante source propre à le faire chanter dans son coeur. À l'Église, qui a le Saint Esprit toujours présent et habitant en elle, appartient la source de l'eau vive ; plus encore, chaque chrétien possède individuellement cette source qui d'une manière naturelle jaillit en psaumes, en hymnes et en cantiques spirituels.

Ainsi cette absence d'un recueil de cantiques inspirés et de prières préparées, qui sert de prétexte à certains pour mettre à la place des liturgies ou pour retourner aux psaumes de David, constitue en réalité la preuve la plus éclatante de la bénédiction actuelle de l'Église de Dieu. Ce qui manque hélas, aux chrétiens, c'est la foi pour se servir de leur bel héritage. Ceux qui sont sous la douloureuse expérience de la loi n'ont aucune source de joie en eux-mêmes ; ils ont donc besoin d'une provision extérieure. Mais, du moment que nous avons Christ et, de plus, le Saint Esprit comme puissance divine pour jouir de notre Sauveur avec notre Dieu et Père, ç'aurait été abaisser la place de l'Église si la Parole avait fait pour nous une provision de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels. La sainte Écriture considère le chrétien comme étant arrivé à l'état d'homme fait, et suppose l'Église — à moins qu'elle ne soit égarée par des séducteurs — dans une position de pleine liberté devant Dieu, dans l'intelligence de sa pensée et la confiance de son amour, entrant dans les richesses de sa grâce et de sa gloire en Christ ; et cela, parce que le Saint Esprit habite et dans le chrétien et dans l'Église. En sorte que la conscience d'une telle bénédiction s'exprime non seulement dans la louange mais dans l'édification mutuelle par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du coeur au Seigneur.

La seule allusion à l'Esprit de Dieu qui reste encore à examiner dans les Éphésiens se trouve dans le dernier chapitre, où nous sommes exhortés à prier par l'Esprit. «Priant par toutes sortes de prières et de supplications, en tout temps, par l'Esprit». Le Nouveau Testament ne parle jamais de la prière à l'Esprit, mais par l'Esprit. Ce n'est pas que l'Esprit ne soit pas digne de louanges et de prières ; qu'il ne soit pas Dieu également avec le Père et le Fils. En fait la prière à Dieu s'adresse au Saint Esprit en même temps qu'au Père et au Fils. Mais il a plu à l'Esprit, depuis la rédemption, de prendre une place qui empêche que des prières lui soient spécialement adressées. Il habite en nous et s'adresser à l'Esprit serait, sans en avoir la conscience, ne pas croire à son habitation dans l'Église et dans le croyant.

10.1.8 [Épître aux Philippiens et Colossiens]

Sans nous arrêter aux passages de moindre importance qui, dans les Philippiens, parlent de l'Esprit par rapport à son caractère plutôt que comme personne habitant en nous (c'est-à-dire comme la source de la communion et du caractère du culte : 3:3), observons l'omission remarquable de toute mention de l'Esprit de Dieu dans l'épître aux Colossiens. Celle-ci met l'accent sur la nouvelle vie alors que l'épître aux Éphésiens — qui présente beaucoup d'analogie avec celle aux Colossiens — le place sur le Saint Esprit, source de cette vie. Il va sans dire que chacun de ces points de vue est en rapport avec le caractère respectif des deux épîtres.

10.1.9 [Épître aux Thessaloniens]

Dans les Thessaloniens le Saint Esprit est présenté avec une simplicité et une force extraordinaires, et cela depuis la conversion de ces croyants jusqu'au bout de leur carrière (I, 5 ; 4, 8 ; 5:19). Les textes ne demandent guère de remarques, excepté peut-être le dernier qui est souvent mal compris : «N'éteignez pas l'Esprit». Cette exhortation n'est pas à confondre avec celle d'Éphésiens 4:30 de ne pas attrister le Saint Esprit de Dieu. L'attrister est évidemment personnel ; tandis que l'éteindre est en rapport avec d'autres, et principalement, je suppose, dans l'usage de leurs dons. Je ne dois pas être une entrave pour un autre, ni élever des difficultés quant à la manifestation du Saint Esprit dans aucun frère. Telle oeuvre peut être grande ou au contraire très petite, la seule question est : est-elle de l'Esprit ? Avoir du respect pour la présence et l'opération du Saint Esprit selon toutes les variétés de son action dans l'Église garderait le frère le plus en vue d'éteindre l'Esprit dans celui qui l'est le moins. Certainement Dieu ne méprise pas le jour des petites choses.

10.1.10 [Épîtres à Timothée]

Dans les deux épîtres à Timothée, il est constamment question de l'Esprit. Arrêtons-nous à 2 Timothée 1:7 : «Car Dieu», dit l'apôtre, «ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de puissance, et d'amour, et de conseil» (voyez aussi verset 14). Il n'est pas difficile de voir pourquoi le Saint Esprit est ainsi mentionné à cette place. Timothée tremblait devant les difficultés de la lutte chrétienne — devant cette tristesse et cette épreuve dans lesquelles le service de Christ, plus particulièrement au milieu des assemblées, conduit le serviteur fidèle. C'est pourquoi l'apôtre lui rappelle le don qui lui avait été accordé par l'imposition de ses propres mains, et ajoute que l'Esprit qui nous est donné, à nous autres chrétiens, n'est pas un esprit de crainte, mais de puissance, d'amour et de conseil. Notons la

distinction entre le don communiqué à Timothée par l'imposition des mains de l'apôtre, et le caractère général de l'Esprit donné aux saints. Il est clair que le but de ce rappel était de fortifier l'homme de Dieu craintif. Pourquoi aurait-il été surchargé de tristesse par les difficultés, les dangers, les désappointements, ou même la défection de ceux qui avaient autrefois travaillé avec l'apôtre lui-même et qui maintenant s'étaient tournés contre lui ?

10.1.11 [Épître à Tite]

Dans l'épître à Tite, nous avons un riche passage exposant la bénédiction dans laquelle le christianisme introduit une âme (3:4-7). «Mais, quand la bonté de notre Dieu Sauveur et son amour envers les hommes sont apparus, il nous sauva, non sur le principe d'oeuvres accomplies en justice, que nous, nous eussions faites, mais selon sa propre miséricorde, par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint, qu'il a répandu richement sur nous par Jésus Christ, notre Sauveur, afin que, ayant été justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers selon l'espérance de la vie éternelle». Ici nous avons non seulement le lavage de la régénération, privilège commun à tous les saints de toutes les époques ; mais elle nous est donnée sous la forme et la plénitude qui maintenant sont la part distincte du chrétien. La régénération est universelle et propre à tous les saints ; mais la riche effusion du Saint Esprit résulte de la rédemption ; il a été répandu abondamment sur nous par Jésus Christ notre Sauveur. Ainsi le passage montre d'une manière bien frappante à la fois ce qui est et doit toujours être vrai, et ce qui ne devint possible, selon les voies sages de Dieu, que lorsque l'obstacle eut été ôté, la chair jugée, et que le Saint Esprit put être répandu richement, par Jésus Christ notre Sauveur.

10.1.12 [Épître aux Hébreux]

L'épître aux Hébreux contient plusieurs allusions à l'Esprit. Nous retiendrons deux expressions : «l'Esprit de grâce» et «l'Esprit éternel» qui toutes les deux désignent le Saint Esprit en contraste avec le système juif. «L'Esprit de grâce» (10:29) est en contraste avec la loi, et «l'Esprit éternel» (9:14) avec les voies temporaires des temps anciens.

10.1.13 [1^o Épître de Pierre]

Nous arrivons ensuite en 1 Pierre 1 à un passage de grande importance pour le croyant. L'apôtre y parle du salut dont les prophètes «se sont... enquis avec soin, recherchant quel temps ou quelle sorte de temps l'Esprit de Christ qui était en eux indiquait, rendant par avance témoignage des souffrances qui devaient être la part de Christ et des gloires qui suivraient» (v. 10, 11). Nous avons là un énoncé clair de l'oeuvre de l'Esprit de Christ dans l'âme des anciens prophètes. Il était en eux sous le caractère d'esprit de prophétie pour rendre témoignage de ce qui allait arriver, à savoir les souffrances qui seraient la part de Christ et les gloires qui suivraient. Nous ne savons pas dans quelle mesure ils comprirent ces vérités, et purent en jouir, mais l'une et l'autre furent placées devant eux. Les Psaumes en parlent, puis les prophètes, tout particulièrement Ésaïe, Michée, Daniel et Zacharie. Mais de plus, «il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils administraient ces choses, qui vous sont maintenant annoncées par ceux qui vous ont annoncé la bonne nouvelle par l'Esprit Saint envoyé du ciel» (v. 12). Christ étant venu et la rédemption étant accomplie, l'évangile est maintenant annoncé. De ce fait, le Saint Esprit prend une place toute nouvelle. Il est «envoyé du ciel», expression qui n'est pas employée pour désigner son action dans les temps précédents. La mission du Saint Esprit envoyé du ciel est évidemment distincte des opérations de l'Esprit de Christ dans l'Ancien Testament, quelque bénies qu'elles fussent. C'est le Saint Esprit descendu du ciel qui constitue la puissance du croyant pour entrer dans ce qui est maintenant annoncé par l'Évangile. Reste encore, pour une époque future, l'accomplissement de la prophétie, quand le royaume sera établi en puissance et en gloire ici-bas.

En résumé ce passage contient trois pensées principales : premièrement, le Saint Esprit prophétisant ; secondement, la jouissance présente d'un salut d'âmes proclamé par l'Évangile dans la puissance du Saint Esprit envoyé du ciel ; en troisième lieu, la révélation de la grâce à l'apparition du Christ qui sera l'accomplissement des prophéties. Une oeuvre puissante a été faite et, sans aucun doute, la prophétie s'applique à cette oeuvre, quoique cette dernière aille bien au-delà de ce que la prophétie a révélé. Finalement le plein accomplissement de la prophétie est réservé pour l'apparition du Seigneur en gloire. Entre les deux époques — après la venue de Christ pour souffrir, mais avant son apparition en gloire — le Saint Esprit est envoyé du ciel ; et nous jouissons, dans la foi, par sa puissance, de ce que l'Évangile annonce au sujet de Christ.

10.1.14 [2^o Épître de Pierre et 1^o Épître de Jean]

Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à 2 Pierre où la seule allusion au Saint Esprit concerne les saints hommes de Dieu de l'Ancien Testament qui parlèrent sous son influence (1:21).

1 Jean développe le sujet du Saint Esprit en nous, par lequel Dieu demeure en nous et nous mêmes demeurons en Dieu.

10.2 [Apocalypse]

Nous arrivons ainsi à l'Apocalypse. Dès le premier chapitre l'Esprit de Dieu nous y est présenté sous un aspect entièrement nouveau, au point que plusieurs commentateurs anciens ou modernes ont nié que la mention des «sept esprits de Dieu» puisse désigner le Saint Esprit et ont appliqué la phrase aux sept anges qui se tiennent devant Dieu (Apocalypse 8:2). Or on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de la même Puissance spirituelle septuple que celle dont parle Ésaïe 11:2, 3.

L'Apocalypse ne s'occupe nullement dans ses visions prophétiques des sujets ordinaires du Nouveau Testament, et c'est ce qui explique le style propre à ce livre. Allant traiter non pas du déploiement de la grâce mais du gouvernement de Dieu, l'Apocalypse est remplie d'allusions à l'Ancien Testament. Personne ne comprendra ce livre s'il n'a pas les voies anciennes de Dieu présentes à son esprit. Inversement, chacun pourra suivre ses communications d'une manière plus intelligente s'il ne perd pas de vue les continuelles références à la loi et aux prophètes, que ce livre lie avec les éléments du Nouveau Testament.

10.2.1 [Apoc. 1:4 — Les 7 esprits de Dieu]

Malgré la salutation propre aux apôtres : «Grâce et paix à vous», Dieu nous est présenté dans ce livre tout autrement que dans les épîtres : celui «qui est, et qui était, et qui vient». C'est une traduction, si on peut parler ainsi, du Jéhovah hébreu dans le langage du Nouveau Testament. Il en est de même de son Esprit présenté ici sous forme des «sept Esprits qui sont devant son trône». Quiconque est familier avec le Nouveau Testament doit être d'autant plus frappé d'une telle expression qu'ailleurs il est sans cesse question de l'Esprit — «d'un seul Esprit». N'est-ce pas là l'enseignement invariable de Paul ? Le corps de Christ est un parce qu'un seul et même Esprit habite dans chaque disciple de Christ, unissant étroitement et constituant en un tous les membres divers. Partout il est «le Saint Esprit envoyé du ciel» ; habitant dans le croyant ; distribuant et opérant dans l'Église. Pourtant ici, c'est des sept Esprits qui sont devant le trône de Dieu qu'il nous est parlé. D'où cela vient-il ? De ce que nous entrons dans une scène de gouvernement et d'actes judiciaires. La céleste parenthèse de grâce est désormais fermée. Elle correspondait au merveilleux déploiement du mystère caché aux générations antérieures, révélant la gloire de Christ en haut et l'union avec Lui du chrétien et de l'Église. Même dans la préface

(chap. 2 et 3) où il est question des sept églises et de Christ en relation avec elles, le jugement est le point capital, et le Saint Esprit est envisagé selon le caractère de gouvernement que l'Apocalypse dans son ensemble nous révèle. C'est le livre final où tous les systèmes, et l'homme comme tel, doivent être jugés. Les églises sont jugées en premier lieu ; le monde l'est ensuite ; puis les vivants lors de l'apparition de Christ et avant la fin de son règne terrestre ; en dernier lieu, les morts sont jugés devant le grand trône blanc. Tout le long du livre ce n'est que jugement.

Le Saint Esprit nous est donc présenté en harmonie avec un état de choses terrestre et judiciaire, repris du point de vue de l'Ancien Testament, mais avec une profondeur caractéristique de la révélation finale et complète de Dieu. Jean parle «de sept Esprits», expression de la perfection pleine mais variée du Saint Esprit agissant selon les voies de Dieu développées en gouvernement. Et pour cette raison ils sont désignés comme étant devant son trône.

10.2.2 [L'Esprit parlant aux assemblées]

La manière de parler dans les épîtres aux assemblées est remarquablement conforme à ce caractère : «ce que l'Esprit dit aux assemblées». Ce n'est pas l'oeuvre de l'Esprit de Dieu dans le saint ou dans l'Église. Ce n'est pas l'habitation de Dieu par l'Esprit. C'est plutôt comme quelqu'un qui est dehors, qu'il s'adresse ici à elles pour avertir et faire des remontrances. Christ lui-même agit de cette manière. Il n'est pas vu ici comme la Tête de l'Église, communiquant la nourriture et chérissant son corps. Bien qu'il soit plus qu'un sacrificateur, il est revêtu des vêtements sacerdotaux, non pas certes en vue d'intercéder pour le croyant et de le restaurer, mais, au contraire, pour le sonder de ses yeux qui sont comme une flamme de feu et pour s'occuper de ce qui est contraire à la pensée de Dieu. Il est révélé ici solennellement sous son nom de Fils de l'homme — désignation qui est inhabituelle en rapport avec l'Église. Il va en effet prendre le royaume et, en attendant, le jugement lui est donné parce qu'il est le Fils de l'homme (Jean 5). Ainsi le Seigneur a pris la place de juge, quoique le sujet soit les églises. Toute forme de jugement est entre ses mains. «Malheur ! Qui vivra, quand Dieu fera ces choses ?» (Nomb. 24:23). Aussi constatons-nous que la première et à certains égards la meilleure de ces églises est menacée d'avoir sa lampe ôtée, si elle ne se repent (et s'est-elle repentie ?) ; tandis que la dernière, quoique appelée à se repentir, est positivement menacée d'être vomie de la bouche du Seigneur. Pour ce qui est des églises responsables, la réjection est donc entière et sans espoir.

10.2.3 [À partir du ch. 4]

À partir du chapitre 4, un vaste changement s'est effectué. Les rachetés mis à l'abri des jugements terrestres sont glorifiés dans le ciel, et le Seigneur est vu en haut comme un agneau immolé, un Christ rejeté, dans la présence de Dieu et sur Son trône. Là aussi l'Esprit est présent mais de nouveau comme sept Esprits, symbolisés par sept lampes ou torches de feu, autrement dit encore sous un aspect judiciaire. Le chapitre 5 signale la puissance et l'activité des sept Esprits de Dieu envoyés sur toute la terre. Il ne s'agit plus de la prédication de l'Évangile par le Saint Esprit envoyé du ciel, et de l'Église pas davantage. Cette mission de l'Esprit sur toute la terre s'accomplit non plus en grâce mais en gouvernement. Il n'est plus question des églises après le chapitre 3, excepté dans les exhortations de la fin, et ce n'est plus comme aujourd'hui par leur moyen que le Saint Esprit rend témoignage. À partir de ce moment, Dieu est occupé d'autres plans, de plans terrestres, les cohéritiers célestes étant en haut avec Christ. L'Esprit de Dieu agit donc en vue de toute la terre.

Cela indique suffisamment le caractère si particulier de l'action du Saint Esprit dans cette période apocalyptique. La plus grande portion du livre traite de l'intervalle qui prend place entre le moment où les églises ont disparu de la scène, et celui où le Seigneur Jésus viendra du ciel avec ses saints glorifiés, en vue du jugement de la terre. La période de la longue patience prend fin, et les jugements divins commencent leur cours. Sans doute y a-t-il des saints appelés et rendant témoignage ; et il va sans dire qu'il ne pourrait pas y avoir des saints vivifiés sans la puissance du Saint Esprit agissant par la Parole comme précédemment. Mais quel est le caractère de l'action du Saint Esprit dans et par ces saints qui succèdent à l'Église sur la terre ? Quelle est la nature de ses communications à leurs âmes ? Quelle est l'expérience qu'il forme au-dedans et quelle est la marche qu'il leur confère ? La réponse, dans les termes même de l'Apocalypse, c'est que «l'esprit de prophétie est le témoignage de Jésus» (19:10).

Cela nous permet de comprendre la différence des relations de l'Esprit de Dieu envers ces saints, comparées avec son aspect envers l'Église et le chrétien. Le Saint Esprit, comme fait actuel et caractéristique, habite dans le croyant comme esprit de communion. Ce que j'apprends en Christ devient ma portion et mon bonheur ; j'en jouis comme étant mien. Dieu ne fait pas une seule révélation concernant son Fils, que je n'aie le droit de m'approprier comme consolation de mon coeur. Le chrétien a un intérêt direct dans toute Sa gloire. Né de Dieu, ayant le Saint Esprit qui met le coeur au large, le croyant trouve sa joie à avoir quelqu'un au-dessus de lui devant qui il peut se prosterner et adorer. Hélas ! Jean trahit là sa propre faiblesse. Impressionné par la gloire de l'ange qui lui montre ces choses, il s'apprête à l'adorer. Mais le croyant est un adorateur empressé du Père et aussi du Fils parce qu'il connaît le Fils de Dieu, goûte sa grâce et se réjouit dans sa gloire selon que le Saint Esprit lui montre Jésus. Dans tous les autres domaines où Christ n'est pas ainsi simplement le Fils, la personne éternelle et divine, l'objet du culte et de l'adoration, il est celui qui, tout en étant au-dessus de nous, se plaît dans son profond amour à partager avec nous sa propre part, tout ce que le Père lui a donné. Ce qu'il a acquis, il le fait contribuer à notre bénédiction infinie par le moyen de l'Esprit de Dieu qui prend ce qui est à Christ et nous le communique. Il glorifie Christ mais en nous annonçant ce qui est à lui. Il fait déborder nos coeurs de la joie de Christ qui est notre éternelle portion.

Dans l'Apocalypse tel n'est pas le cas. Voyez les saints terrestres du chapitre 6. Ils demandent au Seigneur de juger leurs adversaires. Ils soupirent ardemment après ce qu'ils ne possèdent pas encore. C'est le thème du cantique de Salomon où il n'est aucunement question de l'Église ni de la relation du chrétien. La position des saints sur la terre après que l'Église a disparu est telle que le Saint Esprit n'est que l'Esprit de prophétie. Le seul témoignage qu'il rende à Jésus, c'est comme un esprit prophétique, ce qui rejette les fidèles sur l'avenir — sur ce qu'ils doivent recevoir de la main de Jésus lorsqu'il apparaîtra. Il n'en est pas ainsi du chrétien ; et cela nous aide à comprendre la diversité qu'il y a dans les manifestations de Dieu et la bénédiction des saints. Deux choses sont nécessaires pour me placer dans une véritable bénédiction actuelle. Il me faut un objet qui satisfasse mes affections et dont j'aie la possession. Mais il me faut aussi un stimulant pour mon attente, étant encore dans le corps et entouré d'objets dont Satan se sert pour m'éloigner de Dieu. Il est donc pour moi essentiel que, de même que j'ai Christ comme objet pour mon coeur, je le possède aussi comme mon espérance.

10.2.4 [Apoc. 22]

Il nous faut ces deux choses qui semblent contradictoires mais qui, en réalité, sont les éléments essentiels de la pleine bénédiction des saints et de l'Église. Si je n'ai pas devant mon coeur un objet qui puisse le satisfaire, quel exercice ou quel repos peut-il y avoir pour mes affections ? Mais le chrétien possède Christ. Et c'est pour cela que le Saint Esprit le scelle, lui donne cette onction, lui donne de connaître sa part, de même qu'il est sa puissance pour jouir de Christ et de ce que Christ lui a donné. Comme conséquence, le même

Saint Esprit me conduit à attendre Christ. Nous trouverons cela aussi dans l'Apocalypse — pour nous, non pas pour ceux qui viendront après l'Église ; ce n'est qu'avec l'Épouse que l'Esprit dit : «Viens». Agissant sur les affections de l'Église, il inspire son cri et s'y joint. Il dit : «Viens», parce que Celui qui nous aime et qui est vraiment aimé de nos coeurs nous a dit : «Je viens bientôt». L'Esprit, qui honore Sa parole, inspire ce désir et nous fait soupirer après Lui. Or celui que j'attends, c'est Celui qui aime comme personne jamais n'a aimé, qui s'est entièrement donné lui-même dans son amour. Ainsi j'ai et en même temps je n'ai pas. Ma foi possède dès à présent une pleine bénédiction. Néanmoins j'ai tout le stimulant que constitue l'espérance qui me fait regarder hors de la scène présente à une pleine satisfaction encore à venir, lorsque Christ m'aura, et que je l'aurai, dans la gloire céleste où il est allé.

C'est là précisément ce que le coeur trouve dans le christianisme. Christ est descendu sur la terre et m'aime là où je suis. Il m'a aimé au milieu de ma folie et en dépit de mes péchés. En même temps il est mon espérance. Je serai semblable à lui, et avec lui là où il est lui-même. Telle est la part caractéristique et exclusive du christianisme. Cela ne pouvait pas être avant la venue de Christ, précisément parce qu'il n'était ni venu, ni pleinement révélé. Cela ne peut plus être après sa deuxième venue. Avant, il ne pouvait être l'objet connu du coeur. Après, il ne pourra plus être l'espérance des saints. À son apparition une bénédiction pleine et éternelle sera la part des siens et toute tristesse, toute difficulté s'évanouira. Alors le sentier du croyant sur la terre deviendra un sentier facile, tandis que maintenant l'Esprit de Dieu s'oppose à la puissance de Satan dans ce monde où tout se coalise pour entraver et éprouver l'enfant de Dieu. Mais il possède la foi et l'espérance. Le Saint Esprit est la source de toute sa puissance. Depuis la rédemption, il habite dans le croyant et dans l'Assemblée. Que la portion de l'Église de Dieu est belle !

Mais évidemment quand l'Église s'en sera allée en haut, une telle condition aura cessé. L'Esprit de Dieu vivifiera les âmes comme il le faisait avant d'être envoyé du ciel pour former l'Église : aussi longtemps qu'il y aura des âmes ici-bas et un Dieu à connaître par une relation vitale, cette oeuvre du Saint Esprit se fera en elles. De plus l'Esprit, opérant d'une manière appropriée à la dispensation, rejettera les saints sur l'avenir. Ainsi le contraste est manifeste. Les saints célestes auront été, juste auparavant, ôtés du monde, alors que les âmes que nous voyons ici sont préparées pour la terre millénaire. Il s'agit d'une période de transition où la forme d'action et de témoignage de l'Esprit consiste à diriger les coeurs sur l'avenir qui va être révélé. L'Esprit de prophétie est le témoignage de Jésus (19:10), non le déploiement de la plénitude de la rédemption. Ce n'est pas comme aujourd'hui la puissance qui donne l'assurance à l'âme pour pénétrer «au-dedans du voile» et y trouver «une ancre sûre et ferme». Rien dans ces pages ne ressemble à la paix et à la joie que les saints possèdent maintenant en Jésus. Le Saint Esprit dirigera ces croyants à regarder à Christ pour l'avenir. Ils auront à attendre, car d'autres doivent aussi souffrir comme eux (Apoc. 6:11). Leur soupir monte devant Dieu : «Jusques à quand, Seigneur ?» Ils attendent Celui qui doit venir, et il ne faut pas moins que la toute-puissance de Dieu pour leur donner de croire cela, tant sera grande la séduction d'injustice.

Ce n'est pas à l'homme de disputer avec Dieu, ni davantage au croyant de mettre en question Sa Parole. Toute notre sagesse consiste à avoir une foi simple dans les Écritures, ce qui a pour effet de mettre du calme dans l'âme, en présence de toutes les questions, de toutes les difficultés, et de tous les doutes qui peuvent s'élever dans nos esprits. Si Dieu a révélé l'avenir, n'est-ce pas pour que nous le connaissions ? Il est si peu vrai que le chrétien a assez à faire de s'occuper exclusivement de ses propres bénédictions qu'au contraire vous le dépouillez d'une portion de son héritage particulier si vous l'induisez à abandonner cette connaissance des choses à venir. Non seulement le chrétien possède maintenant la foi et l'anticipation de l'espérance, mais il est ici placé sur une éminence d'où il embrasse l'avenir, plongeant ses regards jusque dans l'éternité même. Quelle position peut être plus large, plus bénie que celle d'un chrétien ? Oh ! comme nous en avons peu dans notre propre bénédiction en Christ ! Combien peu nous la connaissons ! Comme nous en jouissons peu ! Les saints apocalyptiques n'auront pas cela, mais un témoignage prophétique leur sera donné de la part de l'Esprit de Jésus.

Et ce qui confirme la distinction que nous venons de faire, c'est que le Saint Esprit, dès que la prophétie est terminée, nous est présenté s'unissant à l'espérance de l'Épouse qui est l'Église. «L'Esprit et l'Épouse disent : Viens. Et que celui qui entend dise : Viens». L'Esprit guide l'Église et stimule ses affections. La place même où cette action de l'Esprit se trouve rapportée, tout à la fin du saint Livre, la rend plus frappante encore. En effet, après avoir traversé le cours entier des voies de Dieu envers l'homme jusqu'à leur dernier terme, après le jugement final devant le grand trône blanc, après avoir évoqué les nouveaux cieux et la nouvelle terre, la joie propre du chrétien aurait pu être tant soit peu diminuée pour avoir été tellement occupé de prophétie. En vérité, une étude pareille serait bien faite pour abattre l'esprit et le coeur s'il n'y avait pas pour contrepoids une espérance céleste. La prophétie toute seule tend à produire un effet terrestre sur l'âme du chrétien, et elle peut nous conduire à gaspiller l'énergie spirituelle destinée à Christ, à l'Église et aux âmes, si nous lâchons la bride à notre esprit et donnons essor à notre imagination en nous occupant avec curiosité de minutieux détails au sujet du jugement terrestre.

Dans la mesure où, de ce fait, Christ et l'Église sont exclus de nos pensées, une telle manière d'étudier la Parole est positivement nuisible à l'enfant de Dieu. Mais remarquez comment le Saint Esprit a pourvu ici à ce danger relativement à l'Église. Nous pouvons parcourir toutes ces visions prophétiques que Jean a écrites pour nous et y voir un tableau complet de l'avenir, concentrant les lumières éparses dans le reste des Écritures. Ceci fait, l'Esprit prend soin de changer le courant de nos pensées. Il détourne nos regards des scènes terrestres et les fixe sur notre propre objet à nous — Christ. Avec lui nous quittons la région inférieure de la prophétie et nous retournons à ce qui convient mieux au coeur renouvelé dans ses affections les plus vraies pour son propre et céleste objet — Christ en haut, et qui va revenir.

Que le Seigneur nous accorde de jouir, avec une paix toujours plus profonde, de cette merveilleuse lumière que nous donne la Parole de Dieu au sujet du Saint Esprit. Il daigne être en nous, pour l'amour de Christ, et cela à cause de son estimation tant de Christ lui-même que de cette rédemption qui est notre fondement immuable devant Dieu ! Puissions-nous ne pas seulement apprendre davantage au sujet de l'Esprit, mais, guidés par lui, avoir nos coeurs fortifiés, pour jouir par lui, en Christ, notre Seigneur, de tout ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler dans sa précieuse Parole !

LE SAINT ESPRIT par H. L. Heijkoop

Bibliquest

les sous-titres entre crochets ont été ajoutés par Bibliquest

Table des matières

- 1 Introduction [Importance de la vérité sur Dieu le Saint Esprit]
- 2 Le Saint Esprit est une personne divine
- 3 Le Saint Esprit dans l'Ancien Testament
- 4 Le Saint Esprit dans le Nouveau Testament
- 5 Le baptême de l'Esprit Saint et de feu [Matth. 3:11 ; Luc 3:16]
- 6 La repentance [Jean 16:8 ; rôle du Saint Esprit en rapport avec la repentance]
- 7 La nouvelle naissance [Jean 3 ; rôle du Saint Esprit en rapport avec la nouvelle naissance]
- 8 Le Saint Esprit comme puissance en nous [Jean 4:14]
- 9 Des fleuves d'eau vive [Jean 7:37-39]
- 10 La vie de résurrection [Jean 20:22]
- 11 Le Consolateur (= Avocat) [Jean 14 à 16]
- 12 Quand un croyant reçoit-il le Saint Esprit ? [Réception du plein évangile ; Éph. 1:13 ; Actes 2:38 ; 8:14-17 ; 10:43-48 ; 19:1-7]
- 13 Affranchissement
- 14 Onction et sceau [du Saint Esprit]
- 14.1 [Onction : 2 Cor. 1:21 ; 1 Jean 2:20, 27]
- 14.2 [Sceau du Saint Esprit : 2 Cor. 1:21-22 ; Éph. 1:13 ; 4:30]
- 15 Afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez — Gal. 5:17 — [La marche par l'Esprit]
- 16 Plein de l'Esprit Saint et rempli de l'Esprit Saint [Plénitude]
- 16.1 [Plein de l'Esprit Saint]
- 16.2 [Rempli de l'Esprit Saint]
- 17 Le baptême du Saint Esprit [1 Cor. 12:12, 13 ; le Corps de Christ]
- 18 Le temple de Dieu [Éph. 2:22 ; 1 Cor. 3:16, 17 ; Exode 15 — Les croyants ensemble, une habitation de Dieu par l'Esprit]
- 19 L'Esprit emploie qui il veut [1 Cor. 12]
- 20 L'appel des ouvriers du Seigneur [Éph. 4]
- 21 Direction dans le service [comment l'Esprit dirige ; Ps. 32:8-9]
- 22 Direction du Saint Esprit dans les réunions [1 Cor. 14 — Déroulement des réunions]
- 23 Le Saint Esprit dans le culte et les réunions de prières [pas le lieu d'exercice des dons spirituels]
- 24 Conclusion
- 25 Annexe : Le Saint Esprit dans l'Apocalypse

1 Introduction [Importance de la vérité sur Dieu le Saint Esprit]

La grande vérité de l'Ancien Testament est qu'il y a un seul Dieu, connu comme le Créateur, le Tout-Puissant, et l'Éternel (Deut. 6:4). Le diable a sans cesse essayé d'altérer et de détruire cette vérité, en entraînant les hommes loin de Dieu et en dirigeant leurs cœurs vers les faux dieux (1 Cor. 8:5).

La grande vérité du Nouveau Testament est que ce Dieu est une Trinité, qui s'est révélé à nous comme Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint Esprit. Éph. 4:4-6 nous la présente d'une façon très claire par trois cercles toujours plus étendus (voir aussi 1 Cor. 8:6 ; 1 Tim. 2:5). Et c'est contre cette vérité fondamentale du christianisme que Satan dirige toutes ses attaques. Il sait qu'avec cette vérité la foi chrétienne demeure ; sans elle, elle tombe. Aussi Satan, par le moyen d'une incrédulité frivole, nie l'existence de Dieu et conteste la divinité de Christ ou sa réelle humanité. Et il a réussi auprès de milliers de croyants, à obscurcir d'une telle manière la révélation que la Bible donne du Saint Esprit que ces croyants se trouvent en pratique dans l'état des croyants juifs mentionnés en Actes 19:1-4 qui n'étaient pas encore devenus chrétiens.

Combien y a-t-il de croyants conscients que le Saint Esprit n'est pas seulement une puissance ou une influence, mais vraiment une Personne divine ? Combien savent que le Saint Esprit habite en eux ? Et pourtant Rom. 8:9 dit expressément que quelqu'un qui n'a pas le Saint Esprit n'est pas de Christ !

Quel effet cela aurait sur notre vie, si nous réalisions vraiment que Dieu le Saint Esprit habite en tout croyant (Éph. 1:13 ; 2 Cor. 1:22) et qu'il veut régir et diriger notre vie. Quelle différence cela ferait si nous savions qu'Il habite aussi dans l'assemblée (Éph. 2:22 ; 1 Cor. 3:16) et qu'Il veut y diriger toutes choses selon ses pensées et employer qui Il veut ! Et quel résultat cela produirait si nous nous rendions compte que nous l'attristons quand nous ne le laissons pas diriger notre vie (Éph. 4:30) et que nous pouvons même l'éteindre quand nous ne nous soumettons pas à sa direction dans notre vie d'assemblée (1 Thess. 5:19).

Sondons donc la Parole de Dieu et recevons dans notre cœur, pour le mettre en pratique, ce qu'elle nous enseigne sur Dieu le Saint Esprit.

2 Le Saint Esprit est une personne divine

Quelqu'un dira peut-être que cela n'a guère d'importance, en pratique, que le Saint Esprit soit une Personne, une puissance ou une influence. Consciemment ou inconsciemment, beaucoup pensent à Lui comme s'il était seulement une puissance. Mais cela fait une immense différence. Tout d'abord, parce que de cette manière une importante vérité est battue en brèche. Si le Saint Esprit n'avait pas sa propre personnalité, n'était pas une Personne divine, il n'y aurait pas de Trinité.

Mais encore, dans la vie pratique, cette vérité change tout. Si le Saint Esprit n'est qu'une puissance, agissant en moi, je peux faire des plans, les mettre à exécution et cela en ayant recours à cette puissance. En revanche, si c'est une Personne divine, qui habite en moi, je ne peux plus faire de plans, ni les exécuter. Car c'est Lui qui les fait et les exécute, et je n'ai rien d'autre à faire que de me laisser employer par Lui. Je ne suis plus celui qui agit, mais seulement un instrument qu'Il utilise comme Il le veut. N'y a-t-il pas une immense différence entre le premier cas, où moi, simple créature, je recours au Créateur pour atteindre mon but, et le second, où le Dieu tout-puissant s'abaisse à recourir à sa créature pour l'employer, dans sa grâce, à l'exécution de Sa volonté ?

La première conception est purement celle d'un païen et conduit à une surestimation de soi et à une activité de la volonté propre. C'est ainsi que le païen agit envers ses faux dieux ! Tandis que la seconde conception produit l'humilité, la dépendance, conduit à la glorieuse certitude d'être dans le sentier de Dieu et d'avoir son approbation. Et pourrait-il y avoir quelque chose qui rende le cœur plus

heureux que cette assurance que le Seigneur est avec nous ? Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons demeurer inébranlables, quelque grande que puisse être l'opposition de Satan et du monde.

Aussi est-il de la plus grande importance de sonder avec soin ce que les Saintes Écritures nous enseignent à ce sujet.

Quelles sont les caractéristiques d'une personne ? Ce n'est pas qu'elle ait un corps, comme beaucoup le pensent. En ce qui nous concerne, certes, la personne et le corps sont étroitement liés. C'est pourquoi, le croyant qui meurt en Christ n'est pas complet tant qu'il n'aura pas reçu un nouveau corps, lors de la résurrection, bien qu'il soit jusqu'à ce moment-là auprès du Seigneur et heureux ainsi. Si la possession d'un corps était le critère, les anges, par exemple, ne seraient pas des personnes, ni même Dieu le Père, ni encore le Seigneur Jésus avant d'être devenu homme. Une personne est un être vivant, conscient de son existence et qui pense, veut et agit consciemment.

Que dit la Parole du Saint Esprit ? Elle enseigne que :

Il a puissance et amour (Rom. 15:13, 30) ;

Il est un être qui pense et juge, qui aussi intercède pour nous (Rom. 8:26, 27) ;

Il sonde, connaît, enseigne et convainc (1 Cor. 2:10, 11 ; Néh. 9:20 ; Jean 16:8, 13) ;

Il a une volonté souveraine (1 Cor. 12:10, 11 ; Actes 13:2) ;

Il habite dans les croyants, individuellement (1 Cor. 6:19), et dans l'assemblée (1 Cor. 3:16 ; Éph. 2:22) ;

Il peut être contristé (Éph. 4:30 ; És. 63:10), outragé (Héb. 10:29), éteint (1 Thess. 5:19) ; on peut lui mentir (Actes 5:3).

Le Seigneur Jésus parle de lui comme d'une Personne (Jean 14:16, 17, 26). Et les Saintes Écritures nous disent dans les Actes des Apôtres 5:3, 4 que le Saint Esprit est Dieu, et dans plusieurs passages Il est intimement lié au Père et au Fils (par exemple Matt 28:19 ; 1 Cor. 12:4-6 ; 2 Cor. 13:13 ; Éph. 4:4-6).

Ainsi le Saint Esprit est une Personne, et une Personne divine. Il est Dieu le Saint Esprit !

3 Le Saint Esprit dans l'Ancien Testament

L'Ancien Testament ne mentionne pas que le Saint Esprit soit une Personne divine. Certes de très nombreux passages nous parlent de Lui et de son action. Déjà dans le deuxième verset de la Bible, il est dit : «Et l'Esprit de Dieu planait sur la face des eaux» et en Gen. 6:3 : «Mon Esprit ne contestera pas à toujours avec l'homme». Nous voyons là que le Saint Esprit s'occupe de la terre qui était alors désolation et vide, ainsi que des hommes qui avaient rejeté Dieu. Il voulait produire quelque chose dont Dieu puisse dire que «cela était bon».

Son activité était si bien connue qu'il peut être dit de Josué qu'il «était rempli de l'esprit de sagesse» (Deut. 34:9) et que David suppliait Dieu : «Ne m'ôte pas l'esprit de ta sainteté» (Ps. 51:11). C'était Lui qui avait rempli Betsaleël de l'esprit de Dieu, en sagesse, en intelligence, et en connaissance, et pour toute espèce d'ouvrages (Ex. 35:31). Par David Il prophétisa du Messie et du royaume de paix à venir (2 Sam. 23:1-7). Il inspira les saints hommes qui ont écrit l'Ancien Testament, de sorte qu'ils pouvaient dire : «Ainsi dit l'Éternel» (2 Pierre 1:21). Le prophète Aggée pouvait même consoler le faible résidu d'Israël, en disant : «Mon Esprit» demeure «au milieu de vous ; ne craignez pas» (2:5). Le Saint Esprit agissait même parfois en des incrédules (Nomb. 24:2 ; 1 Sam. 10:10).

Toutefois il n'est jamais révélé dans l'Ancien Testament que le Saint Esprit soit une Personne. Il n'était connu que comme l'Esprit de Dieu, comme la puissance sortant du Dieu unique. De même le Seigneur Jésus n'y est pas davantage révélé, bien que nous trouvions dans l'Ancien Testament d'innombrables types et de nombreuses prophéties à son sujet qui, à la lumière du Nouveau Testament, confirment sa déité (comp. le passage de Zach. 12:10 qui montre que le Seigneur Jésus est l'Éternel). Le Saint Esprit n'est ainsi pas présenté dans l'Ancien Testament comme une Personne divine, bien que de nombreux passages y fassent clairement allusion comme nous le comprenons à la lumière du Nouveau Testament. Le Saint Esprit n'était pas encore révélé et il n'habitait pas encore sur la terre. «L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié», lisons-nous en Jean 7:39. Les croyants ne connaissaient pas encore la signification de la croix et de la résurrection. Ils devaient dire : «Nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est» (Actes 19:2).

L'action du Saint Esprit était limitée dans le temps ; ainsi il est dit en 1 Sam. 16:14 : «Et l'Esprit de l'Éternel se retira d'avec Saül», et David prie Dieu de ne pas lui ôter l'esprit de sa sainteté (Ps. 51:11). Les prophètes ont annoncé que le Saint Esprit serait répandu (cf. Ézéché. 39:29 ; Joël 2:28, 29), mais c'était toujours à venir.

4 Le Saint Esprit dans le Nouveau Testament

Dans le Nouveau Testament nous trouvons des conditions toutes différentes. Le miracle des siècles s'est produit : «Dieu a été manifesté en chair» (1 Tim. 3:16). Le Dieu éternel, le Créateur des cieux et de la terre, est descendu ici-bas, la «Sainte Chose» née de la Vierge. «La Parole devint chair, et habita au milieu de nous (et nous vîmes sa gloire, une gloire comme d'un fils unique de la part du Père) pleine de grâce et de vérité» (Jean 1:14). Les étoiles du matin chantèrent ensemble et tous les fils de Dieu éclatèrent de joie (Job 38:7) à la vue de ses actes de Créateur. Comme ils éclatèrent de joie, lorsqu'ils virent leur Créateur devenir homme, et contemplèrent comme petit enfant dans la crèche à Bethléhem Celui qui venait sauver le monde, donner la vie éternelle à des pécheurs perdus et mourir pour eux sur la croix. Ils virent la gloire de sa grâce. «Et soudain il y eut avec l'ange une multitude de l'armée céleste, louant Dieu, et disant : Gloire à Dieu dans les lieux très hauts ; et sur la terre, paix ; et bon plaisir dans les hommes» (Luc 2:13, 14). «Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes» (2 Cor. 5:19).

La Trinité participe à cet événement merveilleux. Après que le Fils, dans le «conseil de paix» eut dit : «Voici, je viens pour faire ta volonté» (Héb. 10:9), Dieu lui forma un corps (Héb. 10:5), et le Saint Esprit engendra en Marie l'Homme Jésus (Matt. 1:20). Au début du ministère public du Seigneur Jésus, nous voyons la première révélation de la Trinité : le Fils dans son abaissement sur la terre ; Dieu, le Père, qui parle du ciel et reconnaît l'Homme Jésus comme son Fils ; et Dieu, le Saint Esprit, descendant sur le Fils sous une forme corporelle (Luc 3:22). Comment serait-il possible que pendant la période où Dieu, le Fils, était sur la terre et y manifestait Dieu, le Père (Jean 1:18), le Saint Esprit ne soit pas vu aussi ? Nous trouvons également tout au long des Évangiles une manifestation glorieuse de lui.

Considérons maintenant ce qui nous est relaté de l'Esprit en rapport avec la vie du Seigneur Jésus sur la terre. Au sujet de sa naissance, il est dit à Marie : «L'Esprit Saint viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre ; c'est pourquoi aussi la sainte chose qui naîtra sera appelée Fils de Dieu» (Luc 1:35). Au début du ministère public du Seigneur Jésus, nous avons vu que le Saint Esprit descendit du ciel sur lui sous une forme corporelle et rendit témoignage que Jésus était le Fils de Dieu (Jean 1:32-34). En Luc 4:1 nous lisons que «Jésus, plein de l'Esprit Saint, s'en retourna du Jourdain et fut mené par l'Esprit dans le désert» et au verset 14 il est ajouté qu'il s'en retourna en Galilée, dans la puissance de l'Esprit. Par l'Esprit il enseignait, consolait, guérissait (v. 18 et 19) et chassait les démons (Matt. 12:28). Par l'Esprit il s'est offert lui-même à Dieu sans tache (Héb. 9:14). Certes, Dieu ne lui avait pas donné l'Esprit avec mesure.

Dans l'offrande de gâteau (Lév. 2), nous en trouvons un type glorieux. La fleur de farine — qui est une image de la pureté de la nature humaine de Christ — est mêlée avec de l'huile (image du Saint Esprit), est ointe d'huile, couverte d'huile. Ainsi sous quelque forme que l'on considère le Seigneur comme homme, l'absence totale de péché est manifestée, déjà lors de la formation de sa nature humaine par la puissance du Saint Esprit (Matt. 1:20 ; Luc 1:35) et de son onction du Saint Esprit.

Nous en trouvons encore une image plus claire dans les enseignements du Seigneur Jésus. En Jean 3, Il dit que la nouvelle naissance est opérée par le Saint Esprit, que c'est par lui que nous avons reçu une nouvelle nature. Au chap. 4:14 il est ajouté que le don de Dieu, dans le croyant, devient en lui une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle ; c'est la puissance qui correspond à cette nouvelle nature. Et dans le chapitre 7:37-39, le Saint Esprit est des «fleuves d'eau vive» coulant du ventre de celui qui croirait au Seigneur Jésus après son ascension.

En Jean 14, 15 et 16 nous trouvons une partie toute nouvelle de la vérité concernant le Saint Esprit. Le Seigneur Jésus parle d'un «autre consolateur», qui viendrait quand Lui s'en serait allé. Nous voyons là une Personne divine venant remplacer le Seigneur Jésus auprès des siens. Le Seigneur Jésus allait quitter la terre ; la mort était devant lui. L'oeuvre que Dieu lui avait donnée à faire devait être accomplie, et Dieu serait parfaitement glorifié en elle. Et le seul salaire possible et juste que le Seigneur recevrait serait sa glorification à la droite du Père. Mais cela signifiait pour les disciples qu'ils resteraient seuls. Pour les consoler le Seigneur leur promet qu'il leur enverrait un autre consolateur, l'Esprit de vérité. Celui-ci serait avec eux, et en eux. Et ce don est si grand qu'il était avantageux pour les disciples que le Seigneur Jésus s'en aille, car alors seulement le Consolateur pourrait venir à eux.

Toutefois, quelles que soient l'étendue de ces promesses et la grandeur de cette révélation, il est évident qu'elle n'existait pas alors dans son intégralité. Le Saint Esprit n'habitait pas encore sur la terre, si ce n'est dans le Seigneur Jésus. Le baptême du Saint Esprit n'avait pas encore eu lieu. Ce n'étaient encore que des promesses (Jean 14:16). Et comme nous avons vu en Matt. 3:11 que le baptême du Saint Esprit n'avait pas eu lieu avant que le Seigneur Jésus soit devenu homme, ainsi nous apprenons en Jean 7:39 que ce baptême ne pouvait pas être reçu avant que le Seigneur soit retourné au ciel. Mais alors vient la promesse qu'ils seraient baptisés de l'Esprit Saint «dans peu de jours» (Actes 1:5), et en Actes 2 nous en trouvons l'accomplissement : Dieu le Saint Esprit baptise tous les croyants en un seul corps (1 Cor. 12:13) et habite en eux : collectivement comme habitation de Dieu par l'Esprit, comme temple de Dieu (Éph. 2:22 ; 1 Cor. 3:16), et individuellement dans chacun des membres de ce corps (1 Cor. 6:19).

Des passages tels que Luc 1:15, 41, 67 ne sont nullement en contradiction avec ce qui vient d'être dit. Il s'agit ici d'être rempli de l'Esprit Saint. Dans le cas de Jean Baptiste, il avait le Saint Esprit dès sa naissance. Il a été ainsi rempli d'une manière extraordinaire de la puissance et des dons de l'Esprit, comme il convenait à sa position privilégiée de précurseur du Seigneur. Mais cela n'est pas identique à l'habitation du Saint Esprit dans le croyant, comme le montrent à l'évidence des passages tels que Actes 4:8 et 31 où Pierre et d'autres disciples furent aussi remplis du Saint Esprit, bien que le baptême du Saint Esprit ait déjà eu lieu le jour de la Pentecôte. L'habitation du Saint Esprit et être rempli du Saint Esprit sont deux choses différentes qui peuvent aussi bien exister ensemble que séparément.

5 Le baptême de l'Esprit Saint et de feu [Matth. 3:11 ; Luc 3:16]

Avant de considérer l'oeuvre du Saint Esprit, occupons-nous encore un instant de ce qui est dit en Matt. 3:11 et Luc 3:16 : «Lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu».

Beaucoup comprennent ces passages comme s'il était écrit : Lui vous baptisera du feu de l'Esprit Saint, et l'on entend parler du «baptême de feu» et prier pour cela. On pense au baptême de l'Esprit Saint le jour de la Pentecôte et aux «langues divisées, comme de feu» qui se posèrent sur les disciples comme témoignage public que le Saint Esprit était descendu sur eux.

Si nous lisons ce texte avec soin, il est clair que cette interprétation n'est pas juste. Certes, il est parlé d'un baptême de feu, mais c'est quelque chose de tout autre que le baptême du Saint Esprit.

Le feu est toujours, dans la Parole, une image du jugement ou de l'épreuve. On le voit aussi en Matt. 3:12. Or, le baptême du Saint Esprit n'est pas un jugement, mais un acte de grande grâce ; le Seigneur Jésus l'a annoncé à plusieurs reprises à ses disciples comme une consolation (Jean 14 à 16). Le baptême de l'Esprit Saint ne peut donc pas être la même chose que le baptême de feu. Le Seigneur Jésus le laisse aussi entendre clairement. Il dit : «Car Jean a baptisé avec de l'eau ; mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint, dans peu de jours» (Actes 1:5). Ce sont les mêmes paroles que Jean employait, mais avec l'adjonction que le baptême de l'Esprit Saint aurait lieu «dans peu de jours». Il n'est rien dit du baptême de feu. Ne serait-ce pas étrange, si le baptême de feu avait eu lieu effectivement le jour de la Pentecôte ? Un examen plus approfondi de Matt. 3:11 à ce sujet nous en donnera l'explication.

Dans les prophéties de l'Ancien Testament sur la venue du Seigneur Jésus, deux conséquences de cette venue sont toujours placées devant les yeux : les bénédictions et la gloire pour ceux qui craignent Dieu, et le jugement pour les orgueilleux et ceux qui pratiquent la méchanceté (comp. És. 61:1, 2 et Mal. 4:1-3). On ne peut déduire d'aucun passage que ces conséquences ne doivent pas être vues simultanément. Le Juif pieux attendait que le Messie délivre les Juifs, en jugeant leurs ennemis. C'est la raison pour laquelle il y a tant de Psaumes de vengeance, dans lesquels le psalmiste se réjouit du jugement qui doit atteindre les impies (cf. Ps. 58:6-11 ; 83 ; 109, etc.). Ce jugement devait avoir lieu lorsque le Dieu des cieux établirait son royaume sur la terre (Dan. 2:44) pour le remettre au Messie, le Fils de l'homme (Dan. 7:13, 14). Jean le Baptiseur était le héraut du roi, annoncé en És. 40 et Mal. 3 et 4, qui devait prêcher l'Évangile du royaume. «Repentez-vous, car le royaume des cieux s'est approché». Cela nous est présenté en Matt. 3 et Luc 3.

Malheureusement le peuple, comme ensemble, ne craignait pas Dieu. Certes, extérieurement, il gardait la parole de Dieu et accomplissait les prescriptions de la loi. Mais en fait, leur état était semblable à celui du temps de Malachie où seul un tout petit résidu craignait Dieu. Ce résidu croyait les paroles de Jean le Baptiseur selon lesquelles le royaume était proche. Ils avaient été baptisés du baptême de la repentance (Actes 19:4) et se séparaient ainsi de la masse du peuple qui ne craignait pas Dieu. Ils reconnaissaient par le baptême que l'état dans lequel ils étaient jusqu'alors était en contradiction avec le royaume qui allait venir et avec son roi.

Les conducteurs du peuple qui servaient Dieu vinrent aussi ; malheureusement sans se repentir, et c'est à eux que Jean s'adressait. Il venait dans la voie de la justice (Matt. 21:32) et parlait de repentance, tout en annonçant le jugement sur toute injustice. Il baptisait d'eau, signe extérieur de la séparation du mal, mais qui ne pouvait jamais opérer une purification intérieure. Même le baptême chrétien parle de mort, d'être enseveli, et jamais de vie. Lui n'était pas le Messie ; il n'était que la «voix de celui qui crie», mais après lui devait venir Celui qui était plus puissant que lui et tellement élevé au-dessus de lui qu'il n'était pas digne de porter Ses sandales. C'était Dieu lui-même, l'Éternel, le Dieu de l'alliance d'Israël (Zach. 12 et 14). Par celui-ci la grâce et la vérité viendraient (Jean 1:17 ; Matt. 11:16-19 ; Luc 7:32-35). Il baptiserait de l'Esprit Saint et de feu. «De l'Esprit Saint», comme du fruit de sa première venue, de la puissance des bénédictions de Dieu dans le royaume des cieux dans sa forme actuelle, par laquelle l'assemblée (Ekklesia) est séparée des Juifs (Actes 2:40, 47). «De feu» : Il exécutera le sévère jugement de Dieu sur le monde, exerçant «en flammes de feu... la vengeance contre ceux qui ne connaissent pas Dieu» (2 Thess. 1:8).

Le Saint Esprit ne purifie pas seulement extérieurement, mais il renouvelle l'entendement (Rom. 12:2) et il est la puissance divine en nous qui nous sépare de tout ce qui plaît à la chair. Il nous amène en contact avec la gloire dans laquelle Dieu nous introduit, dans tout

ce en quoi Dieu s'est révélé, en vainquant tout ce qui nous empêche de jouir de ces privilèges. Le feu est le jugement qui consume tout ce qui est opposé à Dieu. Tous deux éloignent le mal, mais par des voies différentes.

Jean le Baptiseur n'a pas compris tout cela. Le passage de 1 Pierre 1:10-12 nous montre que souvent les prophètes prophétisaient de choses qui dépassaient de loin leur entendement. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il a été révélé de quelle manière Christ a accompli la prophétie de Jean. C'était déjà «le mystère du Christ, lequel, en d'autres générations, n'a pas été donné à connaître aux fils des hommes» (Éph. 3:2-12). Les prophéties de l'Ancien Testament en général n'indiquent pas qu'entre la venue du Seigneur en grâce sur la terre et son apparition en gloire pour le jugement, une longue période s'écoule. Si les Juifs s'étaient convertis à la prédication de Jean et avaient reçu le Seigneur Jésus, cela n'aurait pas été le cas. Car le royaume aurait alors été établi en gloire. C'est pourquoi le Seigneur Jésus indique, dans son sermon sur la montagne (Matt. 5 à 7) quel caractère devraient avoir ceux qui entreraient dans ce royaume des cieux. Dans les chap. 8 à 12 de Matt. nous voyons cependant qu'il est rejeté des Juifs, et au chap. 13 : 1 le Seigneur sort de la maison (Israël) et s'assied près de la mer (les nations). Là il montre dans les sept paraboles bien connues ce qui est advenu de ce royaume en raison du rejet du roi, mais aussi comment, à la consommation du siècle, il sera purifié lorsque l'ivraie sera brûlée (le baptême de feu). Et ensuite comment ce royaume purifié sera manifesté en gloire, en ce qui concerne sa partie terrestre sous le nom de «royaume du Fils de l'homme» (v. 41), et quant à sa partie céleste comme le royaume du Père (v. 43). Alors la prophétie de Jean sera entièrement accomplie. Alors le royaume des cieux sera manifesté en puissance et en gloire et le Seigneur Jésus aura baptisé Israël de feu. Mais en attendant quelque chose de nouveau se produit. Le roi rejeté trouve dans le champ un trésor (v. 44-46) ; l'assemblée est manifestée. Il vend tout ce qu'il a pour l'acquérir et il la baptise du Saint Esprit pour être son corps (1 Cor. 12:13). C'est le baptême du Saint Esprit que Jean annonçait et qui a eu lieu le jour de la Pentecôte (Actes 2).

Quelquefois on invoque l'expression «langues divisées, comme de feu» comme preuve que le «baptême de feu» est identique au baptême du Saint Esprit. Toutefois il n'est pas écrit qu'elles étaient de feu, mais «comme de feu». C'étaient des langues, allusion au fait de parler. Cela signifie que la puissance du Saint Esprit se manifesterait dans leur prédication de la Parole, de sorte que cette Parole qui juge tout comme un feu (Héb. 4:12) serait annoncée avec puissance (Actes 1:8). Que cela ait été des langues «divisées» est, à mon avis, une indication que le témoignage n'était pas seulement pour les Juifs, mais aussi pour les nations.

Combien grande est la grâce de Dieu qui ne nous donne pas tout ce que nous lui demandons, mais seulement ce qui est bon pour nous. Où serions-nous s'il avait exaucé les prières de ceux de ses enfants qui lui demandaient le «baptême de feu» ! Notre Dieu aussi est un feu consumant (Héb. 12:29).

6 La repentance [Jean 16:8 ; rôle du Saint Esprit en rapport avec la repentance]

Nous lisons en Gen. 1:2 : «Et la terre était désolation et vide, et il y avait des ténèbres sur la face de l'abîme. Et l'Esprit de Dieu planait sur la face des eaux». Comme tout ce chapitre, ce verset n'a pas seulement une signification littérale. Il nous présente aussi l'oeuvre du Saint Esprit s'occupant d'un homme dont le coeur est aux yeux de Dieu «désolation et vide».

Dieu a créé l'homme en pureté, mais celui-ci s'est détourné de Dieu et a servi Satan. Dans toutes les circonstances, que ce soit sans gouvernement ou avec, sous la loi, sous la royauté, etc., l'homme a prouvé qu'il ne voulait pas servir Dieu. Et lorsque dans son amour «Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes» (2 Cor. 5:19), ils le rejetèrent et crucifièrent le Seigneur Jésus. Ainsi l'homme a donné la preuve qu'il était «désolation et vide». Il n'y avait rien en lui d'agréable pour Dieu.

C'est de tels hommes que le Saint Esprit s'occupe. Dans le chap. 16 de l'évangile selon Jean, nous apprenons du Seigneur Jésus que son départ était avantageux pour les disciples, car alors le Saint Esprit viendrait sur la terre. «Et quand celui-là sera venu, il convaincra le monde de péché, et de justice, et de jugement : de péché, parce qu'ils ne croient pas en moi ; de justice, parce que je m'en vais à mon Père, et que vous ne me voyez plus ; de jugement, parce que le chef de ce monde est jugé» (v. 8-11).

Tout homme a péché et, devant le grand trône blanc, chacun de ceux qui y comparaitront sera jugé selon ses oeuvres. Lorsque le Seigneur Jésus a été rejeté, tout le monde s'est ligué contre lui. Les sadducéens se sont unis aux pharisiens, les docteurs de la loi au peuple qu'ils maudissaient parce qu'il ne connaissait pas la loi, les sacrificateurs à Pilate, les soldats romains aux deux malfaiteurs crucifiés. La culpabilité commune de l'humanité a été manifestée en ce qu'ils ont concouru tous ensemble à ce forfait. Les conducteurs religieux et civils se sont rendus au désir du peuple et tout a été mis en oeuvre pour repousser et faire périr l'Envoyé de Dieu, pur et saint, qui ne connaissait pas le péché. Non seulement chaque homme individuellement était un pécheur, mais le monde, la société humaine organisée était foncièrement méchante. «La lumière luit dans les ténèbres ; et les ténèbres ne l'ont pas comprise» (Jean 1:5). «Ils ont, et vu, et haï et moi et mon Père» (Jean 15:24).

Le Seigneur Jésus a ainsi été cloué à la croix et mis à mort «par la main d'hommes iniques» (Actes 2:23). Mais d'un autre côté, il est venu volontairement, pour faire la volonté de Dieu et pour glorifier le nom de Dieu, et «par l'Esprit éternel» il «s'est offert lui-même à Dieu sans tache» (Héb. 10:9 ; 9:14). «Lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois» (1 Pierre 2:24), mais en outre, ou plus exactement en premier lieu, il a glorifié Dieu, à la croix. L'homme avait nié et l'amour, et la vérité, et la justice, et la sainteté de Dieu, en croyant les assertions de Satan selon lesquelles Dieu voulait priver l'homme d'une chose bonne pour lui, et que manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal n'aurait pas des conséquences telles que Dieu l'avait dit, mais que, au contraire, l'homme deviendrait «comme Dieu, connaissant le bien et le mal». Et la patience de Dieu, qui a repoussé le jugement dans son complet dépitement, a été interprétée comme une preuve de la vérité des assertions de Satan (2 Pierre 3:4).

Maintenant apparaît un homme, dont le principe de vie consistait dans l'obéissance à Dieu, et dont Dieu pouvait dire qu'il avait trouvé son plaisir en lui. Celui-ci s'offre lui-même pour subir la mort d'un esclave sur la croix, oui, la mort sous le jugement de Dieu, afin de glorifier le nom de Dieu. Il est la victime parfaite, car il était parfait en lui-même, mais aussi il était Celui qui s'offrait parfaitement. Il s'offrait lui-même d'une manière parfaite. Il était l'holocauste, un parfum agréable pour l'Éternel.

Combien Dieu a été glorifié par ce sacrifice ! Peut-il y avoir une preuve plus grande de l'amour de Dieu que celle-ci que Dieu a donné son Fils unique pour des pécheurs perdus ? (1 Jean 4:8-10 ; Rom. 5:8 ; Jean 3:16). La vérité de Dieu, et sa justice inexorable pouvaient-elles briller d'une manière plus glorieuse que lorsqu'il fit tomber tout le jugement contre le péché sur Celui en qui il avait trouvé son plaisir, mais qui alors prenait volontairement la place de pécheurs perdus ? Est-ce que la sainteté de Dieu, la lumière, en laquelle «il n'y a ... aucunes ténèbres» (1 Jean 1:5) pouvait se manifester d'une manière plus claire que là où le Seigneur Jésus — qui avait pu dire : «Je fais toujours les choses qui lui plaisent» (Jean 8:29) et «Or moi je savais que tu m'entends toujours» (Jean 11:42) — dut s'écrier : «Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?» et : «Tu m'as mis dans la poussière de la mort» (Matt. 27 ; Ps. 22) parce qu'il avait pris sur lui nos péchés ? Certes, Dieu a été glorifié, à la croix, comme il ne l'avait jamais été avant, et plus que si Adam n'était pas tombé. Dieu pouvait-il laisser dans le tombeau cette personne glorieuse ? Il l'a ressuscité d'entre les morts et lui a donné, en juste récompense, une place à Sa droite. Ainsi la justice de Dieu se manifestait à nouveau, mais maintenant aussi d'une manière manifeste pour le monde ; il ne peut pas nier ce fait.

Quelle était la position de Satan ? Il était le grand contradicteur de Dieu, et cherchait à anéantir l'oeuvre de Dieu. C'est pourquoi il tenta dans le désert le Seigneur Jésus, lui offrant même la domination du monde, s'il lui rendait hommage. Mais lorsqu'il vit que toute sa ruse n'avait aucune prise sur la sainteté et la dépendance du second Adam, il essaya par sa puissance. Il rassembla le monde entier, dans tous ses éléments, et ceux-ci ne se laissèrent que trop volontiers diriger par leur chef comme cela se produira aussi plus tard (Apoc. 20:8). Le Seigneur Jésus s'étant livré lui-même, Satan parut avoir la victoire ; sa puissance semblait avoir vaincu le prince de la vie (Héb. 2:14, 15). Ses desseins sont devenus manifestes. Il a révélé à Golgotha toute sa méchanceté et déployé toute sa puissance. Mais il a subi une défaite, car le Seigneur est ressuscité. La mort n'a pas pu le retenir : le prince de ce monde est jugé.

Tel est le témoignage du Saint Esprit envers le monde, comme le Seigneur l'a aussi rendu quand il était sur cette terre (Jean 7:7). Triple témoignage, qui parle d'une manifestation parfaite. Le Seigneur Jésus ne dit cependant pas que le Saint Esprit prêcherait au monde. Sa présence sur la terre est la preuve de ces trois choses et convaincra le monde de la justice du jugement de Dieu qu'il subira bientôt.

Cependant nous trouvons que le Saint Esprit s'occupe aussi des personnes, individuellement. Sa première oeuvre est de placer ces trois choses devant leurs yeux : a) Il montre aux hommes le péché dans toute son horreur, avant tout, comme aussi il se manifeste dans le rejet du Seigneur, afin d'atteindre la conscience et d'amener l'homme à réaliser son état de perdition. Sans cela, aucun salut n'est possible. L'homme doit être conscient de son péché et reconnaître qu'il est perdu et ne peut subsister devant un Dieu saint et juste. b) Puis le Saint Esprit rend témoignage de quelque chose d'autre. Il montre que l'oeuvre de la réconciliation a été accomplie et que Christ a «été livré pour nos fautes» de sorte que Dieu peut, en vertu de cette oeuvre, pardonner les péchés de tous ceux qui croient à ce sacrifice et sont ainsi un avec Lui. Et il est ajouté qu'il a «été ressuscité pour notre justification» (Rom. 4:25), c'est-à-dire que la valeur de l'oeuvre du Seigneur Jésus est imputée à celui qui se l'approprie par la foi. Si la justice de Dieu a ressuscité le Seigneur Jésus de la mort, dans laquelle il est descendu pour nos péchés — donnant ainsi la preuve que l'oeuvre de la réconciliation est accomplie et que les péchés sont expiés — la même justice nous placera sans péché comme justifiés devant Dieu.

c) Enfin le Saint Esprit montre la troisième chose : le jugement définitif qui ôtera d'une manière judiciaire tout ce qui est en opposition à Dieu.

Ces trois choses sont placées devant nos yeux dans la première prédication de Pierre, le jour de la Pentecôte, en Actes 2:23, 24 et 38-40. Et le glorieux résultat de cette oeuvre du Saint Esprit a été la conversion de trois mille âmes.

7 La nouvelle naissance [Jean 3 ; rôle du Saint Esprit en rapport avec la nouvelle naissance]

Le chap. 3 de Jean présente une nouvelle vérité. Dans le jardin d'Eden, il y avait deux arbres : l'arbre de vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal. L'homme a mangé de ce dernier et a perdu ainsi le droit au premier. Aussi est-il, dès lors, moralement mort dans ses fautes et dans ses péchés (Éph. 2:1). Sa vie naturelle est caractérisée par le péché et il n'y a rien en elle qui puisse avoir communion avec Dieu.

Cela apparaît lorsque le Seigneur Jésus vint sur la terre. En lui «était la vie, et la vie était la lumière des hommes. Et la lumière luit dans les ténèbres ; et les ténèbres ne l'ont pas comprise» (Jean 1:4, 5). L'homme ne pouvait pas même comprendre la vie. «L'homme animal ne reçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles lui sont folie ; et il ne peut les connaître, parce qu'elles se discernent spirituellement» (1 Cor. 2:14).

Cependant Jean 1:12 dit que quelques-uns ont reçu le Seigneur Jésus, et il est ajouté à leur égard qu'ils sont «nés de Dieu». «Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu, savoir à ceux qui croient en son nom ; lesquels sont nés, non pas de sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu». Ce n'est pas la foi de l'homme naturel qui l'amène en relation avec Dieu. Au chap. 2:23 nous voyons que plusieurs crurent en son nom, et si nous comparions d'une manière superficielle cette expression avec ce qui a été exposé plus haut (Jean 1:13) nous devrions dire que c'était aussi des enfants de Dieu. Ils répondent bien à ce qui est dit là : «qui croient en son nom». Mais il ressort de Jean 2:24, 25, qu'il n'en est pas ainsi.

Ces hommes étaient convaincus par les miracles qu'accomplissait le Seigneur. Ils croyaient en Lui. Mais une foi qui ne repose que sur la raison ou les sentiments, qu'il s'agisse d'une foi historique (comme on l'appelle) d'hommes qui, en raison de l'entourage dans lequel ils ont été élevés ou en raison de leur éducation, ne doutent pas des vérités chrétiennes — ou qu'il s'agisse d'une foi fondée sur une simple conviction de l'intelligence ou des sentiments quant à l'exactitude et à la valeur du christianisme, une telle foi n'amène personne en relation avec Dieu. «Jésus lui-même ne se fiait pas à eux, parce qu'il connaissait tous les hommes, et qu'il n'avait pas besoin que quelqu'un rendît témoignage au sujet de l'homme ; car lui-même connaissait ce qui était dans l'homme» (v. 24, 25).

Pour l'un de ces hommes cependant ce n'était pas seulement l'intelligence ou les sentiments, mais la conscience qui était touchée. Et, bien qu'il soit ignorant et qu'il n'ait pas saisi la lumière, il sent néanmoins qu'il y a en Jésus quelque chose dont il a besoin. Il pense qu'il pourrait être enseigné. Toutefois l'homme naturel ne peut pas recevoir la vie simplement par la connaissance. Aussi le Seigneur lui répond : «En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu» (Jean 3:3).

C'était une parole bien étrange pour Nicodème. Il était un docteur d'Israël et connaissait l'Ancien Testament. Celui-ci parlait du royaume, et c'était là-dessus qu'il désirait être enseigné. Mais ses paroles avaient prouvé qu'il ne discernait pas le royaume, qui était là devant lui dans la personne du Seigneur. Il avait témoigné au Seigneur le plus grand honneur qu'on puisse faire à un homme : «Nous savons que tu es un docteur venu de Dieu» (Jean 3:2) ; mais précisément ces paroles prouvaient que lui non plus n'avait pas saisi la lumière. Les prophètes de l'Ancien Testament avaient parlé du royaume. Mais maintenant Dieu lui-même, le commencement du royaume, était manifesté. Il s'agissait de l'essence même de la chose et ses propres paroles montraient que l'homme naturel ne peut pas voir ce qui est de Dieu. «Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu».

En fait, l'homme doit posséder une autre vie pour pouvoir discerner quelque chose qui vient de Dieu. Le Seigneur parle à Nicodème de choses terrestres, du royaume (Jean 3:12), mais ce qu'il dit, ce sont des principes généraux, comme presque toujours dans l'évangile selon Jean. Une vie nouvelle est nécessaire, non pas une vie semblable à celle de l'homme naturel, mais une vie toute différente. «Qui est-ce qui tirera de l'impur un homme pur ?» (Job 14:4). Certes si l'homme naissait dix fois, cela ne lui servirait de rien, car cette vie-là ne pourrait pas davantage voir Dieu. C'est pourquoi la réponse de Nicodème n'avait pas de sens. Cependant le Seigneur s'en sert pour révéler davantage cette vérité : «En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu» (v. 5).

L'eau purifie ce à quoi elle est appliquée. Ici cela est employé figurativement en relation avec la prophétie d'Ézéchiel 36:25-27 : «Je répandrai sur vous des eaux pures, et vous serez purs : je vous purifierai de toutes vos impuretés et de toutes vos idoles. Et je vous donnerai un coeur nouveau, et je mettrai au-dedans de vous un esprit nouveau ; et j'ôterai de votre chair le coeur de pierre, et je vous donnerai un coeur de chair ; et je mettrai mon Esprit au-dedans de vous, et je ferai que vous marchiez dans mes statuts, et que vous gardiez mes ordonnances et les pratiquiez». Au v. 10 le Seigneur fait nettement allusion à ce passage. De même, le Seigneur emploie en Jean 2, le temple (v. 19-21), et au chap. 4, une fontaine (v. 6-15) comme types.

Si nous lisons Éph. 5:26 et Jean 13:10 en liaison avec Jean 15:3, nous voyons que l'eau est ici une image de la parole de Dieu. D'autres passages le confirment, tels que 1 Pierre 1:23 ; Jacques 1:18 ; 1 Cor. 4:15 : «Vous qui êtes régénérés, non par une semence corrompible, mais par une semence incorruptible, par la vivante et permanente parole de Dieu». «De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité». «Car moi je vous ai engendrés dans le Christ Jésus par l'évangile» (*).

(*) Il est incompréhensible que quelques personnes voient en Jean 3:5 le baptême. Elles pensent que le baptisé naît ainsi de nouveau. On entend parfois la pensée suivante au sujet du baptême des enfants : «Au moment même où le diacre verse l'eau du baptême, le médiateur opère du ciel une opération de grâce dans l'âme de l'enfant qui est baptisé». Or le baptême ne parle jamais de vie, mais seulement de mort. «Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ?» (Rom. 6:3 ; voir aussi Col. 2:12). Il est bien dit des onze apôtres qu'ils baptisaient, mais jamais qu'ils aient baptisés du baptême chrétien (et c'est de cela qu'il s'agit). N'étaient-ils alors pas nés de nouveau ? Les croyants de l'Ancien Testament n'étaient-ils pas nés de nouveau ? Le Seigneur Jésus pouvait-il reprocher à Nicodème de ne pas connaître le baptême chrétien (Jean 3:10), alors que celui-ci n'avait pas encore été révélé ? D'ailleurs, l'idée que des choses matérielles (l'eau) puissent opérer la vie spirituelle n'est-elle pas absolument païenne ?

La parole de Dieu dans sa puissance purificatrice, appliquée par le Saint Esprit, plante dans l'homme une vie nouvelle. Quand la conscience est atteinte par la Parole, le cœur et la conscience, les penchants, les pensées et les actes sont purifiés et le Saint Esprit opère une vie nouvelle. Ce n'est pas une vie naturelle, car elle est engendrée par l'Esprit de Dieu ; elle est ainsi une vie divine. L'enfant de Dieu est né de Dieu (Jean 1:13 ; 1 Jean 3:9, 10 ; 5:18). De même que la vie naturelle ne peut pas être améliorée au point de pouvoir discerner les choses spirituelles et entrer en relation avec Dieu, ainsi la vie nouvelle, divine, ne peut pas dégénérer. «Ce qui est né de la chair est chair ; et ce qui est né de l'Esprit est esprit» (Jean 3:6). «La semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pas pécher, parce qu'il est né de Dieu» (1 Jean 3:9).

Dans les versets suivants, le Seigneur donne quelques détails nouveaux. Cette vie nouvelle ne peut être donnée qu'en vertu de l'élévation du Seigneur Jésus sur la croix, car l'homme est un pécheur. Mais l'amour de Dieu a donné le Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. Ici elle est donc appelée la vie éternelle.

Il est aussi parlé de vie éternelle dans l'Ancien Testament (Dan. 12:2 ; Ps. 133:3). Dans ces passages, elle est appelée ainsi en rapport avec la gloire du millénium, du rétablissement de toutes choses. Mais ici elle est révélée sans la gloire. Le Fils unique du Père est là, Lui qui au moment où il parlait avec Nicodème sur la terre, était dans le ciel (Jean 3:13 ; 1:18), Lui le Dieu véritable et la Vie éternelle (1 Jean 5:20). Il ne donne pas d'enseignement sur la vie éternelle, car il en est Lui-même la manifestation : Il est la vie éternelle. Quelle révélation ! Quelle oeuvre du Saint Esprit ! Des hommes naturels, qui sont morts dans leurs péchés et leurs fautes, deviennent par son opération des hommes nés de nouveau, qui ont une vie nouvelle, une vie divine, oui la vie éternelle même, le Seigneur Jésus comme leur vie (1 Jean 5:11-13, 20).

Ainsi nous pouvons voir ce que signifie avoir la vie éternelle. Ce n'est pas seulement que des enfants de Dieu ne mourront jamais. Cela implique la capacité de saisir les choses spirituelles, tout ce qui vient de Dieu. Cela signifie que Christ est en nous, que nous avons une vie divine, qui ne peut pas pécher (1 Jean 3:9). «Le Fils de Dieu est venu, et il nous a donné une intelligence afin que nous connaissions le Véritable, et nous sommes dans le Véritable, savoir dans son Fils Jésus Christ : lui est le Dieu véritable et la vie éternelle» (1 Jean 5:20). Dieu nous a donné tout un évangile «afin... qu'en croyant vous ayez la vie par son nom» (Jean 20:31) et toute une épître «afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu» (1 Jean 5:13). Est-ce que cela se traduit aussi dans notre vie pratique, par : «Je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi» (Gal. 2:20) ?

8 Le Saint Esprit comme puissance en nous [Jean 4:14]

Il n'est toutefois pas suffisant de posséder, par la nouvelle naissance, la vie nouvelle. Certes nous sommes ainsi rendus capables d'avoir communion avec Dieu, mais il faut une puissance pour réaliser cette communion. C'est ce que nous trouvons dans la première partie de Jean 4.

La première chose qui nous est présentée au verset 10 est que Dieu, dans cet évangile, n'est pas Celui qui exige, mais Celui qui donne. La loi exigeait : «Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu», etc., et même à un Nicodème sans reproche, le Seigneur disait : «Il vous faut être nés de nouveau». Ici au contraire, Dieu proclame son amour envers le pécheur, oui, à la plus misérable pécheresse, à une femme Samaritaine de mauvaise vie. C'est la grâce souveraine, qui ne se limite pas aux Juifs, mais qui s'étend aussi au-dehors.

Il n'est pas tout à fait juste de dire que «le don de Dieu» signifie ici Christ. Sans contredit, Il est le grand don de Dieu. Mais en Rom. 6:23, il est aussi dit : «Le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur». Je pense que nous avons en Jean 4 la même pensée qu'en 2 Cor. 9:15 : «Grâces à Dieu pour son don inexprimable». Là le don indique toutes les bénédictions de Dieu, de sorte que l'oeil n'est pas dirigé vers le don, mais sur Dieu, comme Celui qui donne.

Puis le Seigneur Jésus dit qu'Il est le Christ (v. 26). Il se manifeste comme Celui qui sait tout, au verset 18, et comme Celui qui donne l'eau vive, jaillissant en vie éternelle (v. 10 et 14). Cette Personne glorieuse est là, fatiguée du chemin, ayant faim et soif, assise sur une fontaine et elle demande à cette Samaritaine pécheresse un peu d'eau à boire. «Sans contredit, le mystère de la piété est grand : Dieu a été manifesté en chair» (1 Tim. 3:16). Et si la Samaritaine ne voit en Lui qu'un Juif, il n'en est pas moins le Fils de Dieu, le Juge des vivants et des morts (Jean 5:17-29). Il est Celui qui peut donner l'eau vive de sorte que celui qui boira de cette eau-là n'aura plus soif à jamais.

En troisième lieu, nous trouvons l'eau vive. Au chap. 3 nous avons lu qu'il faut être «né d'eau et de l'Esprit» et nous avons vu que là l'eau est une image de la parole de Dieu. Le Saint Esprit produit, par la Parole, la vie dans un homme qui ne possédait aucune vie de Dieu mais seulement une nature pécheresse.

Ici, il s'agit d'eau vive, donc d'une eau caractérisée par la vie, l'eau d'une fontaine de vie qui coule sans cesse. C'est la Parole et l'Esprit ensemble, mais caractérisés par l'Esprit. Au chap. 7:37-39, nous voyons aussi que l'eau vive est une image du Saint Esprit, mais en tant que demeurant dans le croyant.

Cela n'est pas la même chose que la nouvelle vie divine que nous possédons par la nouvelle naissance, pas même dans sa forme la plus riche, telle qu'elle nous est présentée dans l'expression vie éternelle. Celle-ci est, en elle-même, dépendante et ne peut jamais être une fontaine. Ce serait en contradiction avec toute la vérité concernant cette nature nouvelle et divine que de la représenter comme une fontaine. Tandis que le Saint Esprit, en tant qu'habitant dans le croyant, est une fontaine de puissance, une source de joie qui jaillit en vie éternelle.

La puissance vivifiante du Saint Esprit, le contraste entre l'ancienne et la nouvelle création, tels que nous les trouvons en Jean 3, sont annoncés sur la terre depuis la chute. Dès le chap. 3 de la Genèse, l'Esprit de Dieu a agi dans les âmes pour produire en elles la nouvelle naissance, car sans nouvelle naissance aucun pécheur ne peut être sauvé. Toutefois l'Esprit de Dieu n'a jamais été donné avant que le Fils ait été manifesté comme homme sur la terre dans son amour envers les pécheurs, et avant que Dieu se soit révélé

comme Celui qui donne. C'est aussi Christ, qui donne, et ici, il ne se donne pas Lui-même, ni seulement la vie. Cela nous l'avons vu au chap. 3 et la Parole ne se répète jamais. Il donne le Saint Esprit qui est dans le croyant une source de puissance.

Jean 7:39 nous dit que cela ne se produisit qu'après que le Seigneur eut été glorifié : nous en voyons l'accomplissement le jour de la Pentecôte. Jean 4 se rapporte seulement au temps de l'assemblée sur la terre, ce que confirment clairement les versets 23 et 24.

Bien que son cœur se sente attiré par la grâce, cette femme ne comprend rien de ce que le Seigneur lui dit et elle ne connaît pas sa gloire. Elle pense que le puits est trop profond pour le Seigneur, et en fait, le puits dans lequel Il puise est profond : c'est le cœur du Père, qui veut se manifester à des pécheurs comme le grand Donateur.

Avant la chute, Adam n'a jamais eu soif. Sans doute en fut-il ainsi matériellement, mais en tout cas spirituellement, car sans cela la création de Dieu n'aurait pas été très bonne. Après la chute, l'homme a eu soif. La meilleure chose qu'il avait, c'était une espérance, mais il n'en voyait pas la réalisation. Même la tradition, le puits de Jacob, dans lequel l'homme religieux cherche à étancher sa soif, ne peut pas satisfaire : «Quiconque boit de cette eau-ci aura de nouveau soif» (v. 13). Maintenant, le Fils de Dieu était venu pour donner à tous ceux qui sont nés de nouveau, à tous ceux qui ont la vie éternelle, le Saint Esprit, la puissance qui les rend participants de tout ce qui est en Dieu.

Lorsqu'il s'agit de choses naturelles, mes biens diminuent quand j'en donne une partie. Dans les choses spirituelles, il en va autrement : plus je donne, plus je reçois. La source est inépuisable, elle jaillit en vie éternelle et satisfait tous les désirs de la nouvelle vie. On ne peut pas dire que ce soit le cas, pratiquement, si le cœur est attaché aux choses terrestres. Un croyant qui se trouve dans un état charnel a soif. Mais s'il revient à Christ il trouve, au fond de son âme, la source.

Le Saint Esprit ne nous est pas présenté ici comme une personne. Nous trouvons cela plus tard, lorsque est exposée la vérité selon laquelle, après l'élévation du Seigneur Jésus, une autre Personne divine viendrait sur la terre et y habiterait. Ici, nous voyons le Saint Esprit comme puissance divine, opérant dans la vie nouvelle et produisant ce qui est en accord avec Dieu. L'eau vive, que le Seigneur donne, «sera en lui une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle» (v. 14).

Une source est quelque chose qui coule d'une manière continue, en qui réside la puissance de faire jaillir l'eau. Cette puissance est présentée d'une manière encore renforcée ici par l'emploi des mots : «jaillissant en vie éternelle». C'est ainsi que le Saint Esprit agit dans le croyant, et produit «l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance» (Gal. 5:22). Toutes ces choses appartiennent à la vie nouvelle, mais elles sont produites par cette puissance qui opère dans la vie nouvelle. Il y a repos et puissance. Nous n'avons pas seulement la vie éternelle en Lui, mais une source d'eau en nous, puissance venant de Dieu — le ciel est venu dans mon cœur. C'est la puissance de la vie divine qui m'amène à la communion avec le Père et avec le Fils.

Tout est personnel ici : dans ma propre âme il y a une source d'eau, qui jaillit en vie éternelle. L'homme a soif — il boit de l'eau vive, et celle-ci devient pour lui une source qui le rend participant de tout ce qui est en Dieu. Et il crie à tout homme : «Que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut prenne gratuitement de l'eau de la vie» (Apoc. 22:17).

En Rom. 8, nous trouvons le résultat de la doctrine présentée en Jean 3 et 4 : l'Esprit comme vie et comme puissance dans le croyant. Dans les sept premiers chapitres de l'épître aux Romains, il n'est parlé que deux fois de l'Esprit, savoir au chap. 1:4 en relation avec la résurrection du Seigneur Jésus, et au chap. 5:5 où il est mentionné comme ce qui explique que le croyant puisse se glorifier dans la tribulation. Mais dans le chap. 8, où la doctrine proprement dite de l'épître est terminée, et où la position du croyant est exposée dans toute sa glorieuse liberté : délivré des péchés, délivré de la vieille nature, délivré de la loi, nous trouvons dix-huit fois le mot «Esprit» ou «de l'Esprit».

Au v. 2 nous avons l'Esprit de vie, qui produit la vie nouvelle dans l'homme comme, en Genèse 2:7, Adam devient une âme vivante par le souffle de vie. Il ne suffit toutefois pas que l'homme ait une vie nouvelle. Il a péché : mais Christ a porté ses péchés sur la croix. Il a une nature pécheresse, qui ne peut que pécher : Dieu l'a jugée en Christ sur la croix. «Celui qui n'a pas connu le péché», Dieu «l'a fait péché pour nous» (2 Cor. 5:21). «Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair» (Rom. 8:3). Au v. 4, nous trouvons non seulement le désir du nouvel homme de faire le bien : «car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur» (Rom. 7:22), mais la puissance pour agir ainsi «afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit». Ce n'est pas seulement la chair d'un côté, et la nouvelle nature de l'autre, mais la vieille nature (le péché dans la chair) jugée par Dieu dans la mort et la résurrection de Christ, et l'Esprit, comme puissance amenant la nouvelle nature en relation vivante avec son objet. C'est la révélation du Père et du Fils que reçoit l'âme dans laquelle habite le Saint Esprit.

Ce n'est pas la même chose que ce qui est dit de Balaam par exemple. L'Esprit de Dieu ne vint sur lui que pour un temps (Nomb. 24:2). Mais ici nous voyons comment le croyant reçoit le Saint Esprit, après avoir été amené à la vie. Sa position est caractérisée par cela. Il n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit. Il a l'Esprit de Christ et appartient à Christ — le Père l'aime comme Il aime Christ — il a l'Esprit de Dieu et a ainsi communion avec Dieu. Il a l'Esprit d'adoption par lequel il crie «Abba, Père !». «L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu».

Jamais l'Esprit ne peut insuffler du doute quant au salut ou susciter la pensée : J'espère être sauvé. Le Saint Esprit apporte la certitude de l'adoption et le sentiment béni de la communion. Oui, le Saint Esprit habitant en nous, nos corps aussi n'appartiennent plus à la terre, mais au ciel, et Dieu les ressuscitera un jour comme il a ressuscité Christ d'entre les morts. «Si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ».

Telle est la vraie position du croyant, une position que les croyants de l'Ancien Testament ne possédaient pas. Sommes-nous conscients de ce que nous sommes devenus et le réalisons-nous dans la pratique ?

9 Des fleuves d'eau vive [Jean 7:37-39]

En Jean 4, nous avons vu le Seigneur Jésus comme le Fils de Dieu, qui donne l'eau vive pour être en celui qui la reçoit une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle. C'est le Saint Esprit, source de puissance, qui agit dans le croyant et le rend capable d'entretenir la communion avec le Père et avec le Fils et d'adorer le Père (Jean 4:23, 24).

Au chap. 7, nous voyons de nouveau le Seigneur Jésus donner de l'eau vive, et il est expressément dit que c'est le Saint Esprit. Mais la manière dont le Seigneur est présenté ici est tout autre et ce qu'il dit l'est aussi.

Dans l'Ancien Testament il est parlé de trois grandes fêtes (Ex. 23 ; Lévit. 23 ; Nomb. 28 et 29 ; Deut. 16) : la Pâque, la fête des semaines (Pentecôte) et la fête des tabernacles. En Jean 6, nous trouvons la Pâque (v. 4) et le Seigneur indique l'accomplissement de ce type : Il est descendu du ciel afin de mourir pour ceux qui ont mérité le jugement. «Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle» (Jean 6:54). Nous ne trouvons pas ici la fête de la Pentecôte. Comme nous le savons, nous en avons l'accomplissement dans l'effusion du Saint Esprit du chap. 2 des Actes des Apôtres. Jean 7 passe directement à la fête des tabernacles. C'est un souvenir de l'habitation dans des huttes, dans le désert. Cette fête devait être célébrée après que toute la moisson et la vendange avaient été rentrées. «Quand tu auras recueilli les produits de ton aire et de ta cuve» (Deut. 16:13). Par les

passages d'És. 63 et Apoc. 14, nous savons que la vengeance est une image du jugement qui fondra bientôt sur la terre. La fête des tabernacles, en revanche, représente en type l'avenir glorieux, lorsque Israël, après les jugements, habitera dans son pays, en repos et dans la paix. Alors le Seigneur Jésus régnera en gloire comme Messie à Jérusalem.

Mais le temps était-il déjà venu pour le Seigneur de faire son entrée en gloire à Jérusalem (Matt. 23:39) ? Les Juifs cherchaient à le tuer. Ses frères selon la chair, eux qui lui tenaient de plus près, ne croyaient pas en lui. L'un de ses disciples allait le livrer (Jean 6:71). Le monde lui était hostile et son propre peuple ne le recevait pas. Comment pouvait-il alors apparaître en gloire et répandre sur le peuple des bénédictions terrestres ? Certes, ses frères reconnaissent qu'il a la capacité d'accomplir ses promesses. Ils ne doutent pas de sa puissance, et ils désirent qu'il la manifeste publiquement, afin que le monde l'honore et qu'ils en aient leur part. Mais cela n'est pas la foi. Et dans la réponse du Seigneur, nous voyons clairement la situation. Ils étaient du monde et c'est pour cela que le monde ne les haïssait pas (Jean 7:7). Leur temps était toujours prêt, car ils faisaient partie de ce monde, une portion de ce système communautaire sur la terre qui ne le recevait pas, mais au contraire le haïssait et voulait le tuer. Aussi ne pouvait-il pas monter publiquement à Jérusalem. Il pouvait bien le faire ensuite, à la fête de la Pâque, car il était prêt, comme le vrai Agneau de Pâque, à accomplir ce type (Matt. 21).

Mais comment le Fils de l'homme, que le monde avait rejeté, pourrait-il entrer dans sa gloire terrestre ? Un jour, lorsque, par les jugements, le mal aura été ôté et que le Résidu se sera tourné vers Dieu, il fera, en vertu de la Pâque, une entrée triomphale à Jérusalem et établira sa domination (Zach. 14 ; Matt. 23:39). Mais maintenant, il n'avait que la mission d'aller son chemin comme rejeté et de rendre témoignage de Dieu à ceux qui le rejetaient. Et lorsque les pharisiens et les sacrificateurs envoient des huissiers pour se saisir de Lui, il dit qu'ils n'ont pas besoin de se hâter, car le moment de son départ de cette terre approchait. Il n'avait aucune communion avec le monde. Il ne la cherchait pas, et il ne désirait aucun honneur de la part du monde. Il ne recherchait que la gloire de Celui qui l'avait envoyé. Et il crie à ceux qui ont soif, dans ce monde, qu'ils en sortent et viennent à Lui pour boire, afin que leur soif soit apaisée et que des fleuves d'eau vive coulent de leur ventre. «Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié» (Jean 7:39).

Si nous lisons attentivement ces versets 37 à 39, nous y trouvons des choses importantes. Le Seigneur Jésus prononce ces paroles en la dernière journée, la grande journée de la fête. L'Ancien Testament nous enseigne que seule la fête des tabernacles durait huit jours et que le huitième jour avait une place spéciale. En Deut. 16, le huitième jour n'est pas du tout mentionné ; en Lévit. 23 et Nomb. 29, il est séparé des sept premiers jours. Le chiffre huit signifie toujours quelque chose de nouveau, qui est bien lié à ce qui était avant, mais représente cependant un nouveau commencement. Ainsi le huitième jour de la fête des tabernacles est une image de la gloire éternelle, qui sera la part de tous les bienheureux, après les mille ans de gloire terrestre.

En ce jour, le Seigneur parle du Saint Esprit qu'il donnera après avoir été glorifié comme Fils de l'homme. Il ne pouvait pas prendre possession de la gloire terrestre, car Il était le rejeté, qui allait être mis à mort (Jean 7:7, 19, 33). Mais Dieu le ressusciterait d'entre les morts et lui donnerait une place à sa droite dans la gloire céleste, éternelle. Et de là Il enverrait le Saint Esprit à tous ceux qui croient en Lui.

En Jean 4, Il était le Fils de Dieu qui donne l'eau vive en puissance divine. Au chapitre 7, c'est le Fils de l'homme, rejeté par le monde, mort mais ressuscité par Dieu et glorifié dans le ciel en raison de son oeuvre, qui de là envoie le Saint Esprit pour lier les croyants à Lui. Ils reçoivent ainsi sur la terre la même position qu'Il occupait. Et comme Jean 4 expose que le Saint Esprit lie le croyant au Fils et au Père, ce qui lui confère la position d'adorateur, de même ici nous trouvons que des fleuves d'eau vive couleront du ventre de celui qui reçoit le Saint Esprit. Il s'agit ici du service pour Dieu dans ce monde.

L'habitation du Saint Esprit dans le croyant détermine donc sa position sur la terre. Par Lui nous sommes unis à un Seigneur rejeté par le monde qui l'a même cloué à la croix. Cependant Dieu a accepté son oeuvre, en vertu de laquelle aussi il l'a ressuscité d'entre les morts et l'a reçu dans la gloire. «Nous voyons Jésus ... à cause de la passion de la mort, couronné de gloire et d'honneur» (Héb. 2:9). La puissance du Saint Esprit remplit le coeur de la gloire dans laquelle Jésus est entré. Mais notre position sur la terre est la même que celle qu'avait Christ ici-bas.

Nous trouvons dans l'histoire de ce monde que, ou bien Dieu fait valoir ses droits sur la terre, comme le Dieu de la terre, ou bien, Il se retire en quelque sorte dans le ciel, comme le Dieu des cieux. La conduite du croyant doit se conformer à cela.

En Genèse 1 et 2, nous voyons comment Dieu sauvegarde ses droits sur la création encore dans sa pureté. Mais après la chute, Dieu ne s'occupe qu'indirectement de la terre jusqu'à ce que le péché et l'injustice des hommes aient atteint leur point culminant. Alors il exerce le jugement par le déluge et s'occupe de la terre purifiée, d'une manière directe (Gen. 8 et 9), confiant à Noé la nouvelle terre, faisant une alliance avec lui et lui remettant le gouvernement (Gen. 9:6). Malheureusement Noé aussi, et ses descendants, s'élèvent contre Dieu et abusent de leur puissance. Et après la construction de la tour de Babel, Dieu appelle Abraham, Dieu appelle la terre, mais pour vivre sur elle comme un étranger dans l'attente de la cité dont Dieu est l'architecte et le créateur (Héb. 11:9, 10). Lorsque ensuite l'iniquité des habitants de la Palestine eut atteint son comble, Dieu appelle de nouveau un peuple, qui doit posséder la terre et il se met Lui-même à la tête de son armée (Josué 5:14). Alors Dieu est appelé le «Seigneur de toute la terre» (Josué 3:11), et en 1 Chron. 29 il est dit que le trône de l'Éternel est à Jérusalem. Mais le peuple d'Israël aussi se détourna de Dieu, de sorte qu'il dut le juger. Il l'envoie en captivité. La gloire de l'Éternel quitte Jérusalem (Ézéchi. 10 et 11). Il donne le gouvernement de la terre à des rois païens et ne se nomme plus lui-même le Seigneur de toute la terre, mais le Dieu des cieux (Dan. 2:37). Après la captivité, nous ne trouvons qu'un rétablissement partiel. Le peuple n'a plus été indépendant. Et lorsque le Seigneur Jésus vient sur la terre, leur méchanceté et leur corruption totale se montrent : ils crucifient l'héritier, lui qui avait tous les droits sur la terre et à qui il appartenait de prendre possession de l'héritage (Matt. 21:33-46).

L'évangile selon Jean considère tout sous ce point de vue. Dès le début, le Seigneur est présenté comme rejeté (Jean 1:5-11). Certes, il entrera une fois dans sa gloire terrestre, lorsque le jugement aura été exécuté sur le monde et que la vraie fête des tabernacles aura été célébrée. Mais maintenant, Dieu n'a aucun contact direct avec la terre. Et le Seigneur Jésus est étranger ici-bas, rejeté du monde, Lui qui ne fait rien d'autre que de chercher à honorer Dieu, en annonçant sa Parole (Jean 7:14-18).

Ne voyait-il pas que les Romains oppriment le peuple terrestre de Dieu ? Ne voyait-il pas l'injustice et la cruauté d'un Hérode et d'un Pilate ? Ne voyait-il pas les manquements d'Israël ? Lui qui connaît tout (Jean 4:18), qui sait ce qui est dans le coeur des hommes (Jean 2:25), ne devait-il pas sonder ce qui était contraire aux pensées de Dieu ? Lui qui frémit et pleure (Jean 11:33-38) à la vue de la puissance et des conséquences du péché, n'a-t-il pas dû être troublé et affligé de tout ce qui déshonorait le nom de Dieu sur la terre ? Le voyons-nous, dans sa marche, s'occuper de cela ? Il ne combat pas pour chasser l'opresseur romain, mais dit au contraire : «Rendez les choses de César à César». Il n'essaie pas d'éloigner la sacrificature corrompue et sans Dieu en faveur d'hommes craignant Dieu. Il ne tente pas d'écarter tout le mal existant. Et quand quelqu'un lui dit : «Maître, dis à mon frère de partager avec moi l'héritage», il répond — bien que cet homme ait sûrement eu le droit de son côté : «Qui est-ce qui m'a établi sur vous pour être votre juge et pour faire vos partages ?» (Luc 12:14). Le Seigneur prend la place d'un rejeté, qui n'a ici-bas d'autre tâche que d'être un témoin pour Dieu et d'inviter hors du monde tous ceux qui ont soif à venir à Lui. Il ne cherche pas sa propre gloire (Jean 7:18). Lorsqu'on veut

le faire roi, il s'en va. Quand il fait des miracles, Il défend qu'on en parle. Il n'a qu'un désir : accomplir la volonté de Dieu, et cela signifie la croix.

Ce Jésus est maintenant au ciel. Tout le système communautaire sur la terre l'a conduit à la croix et l'a crucifié. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts et l'a fait asseoir à sa droite, «jusqu'à ce que, dit-il, je mette tes ennemis pour le marchepied de tes pieds». Du ciel il envoie ici-bas le Saint Esprit. Quiconque a soif peut venir — chacun individuellement. Et quiconque croit en Lui reçoit le Saint Esprit qui devient en lui des fleuves d'eau vive coulant de lui, et qui le lie avec le Seigneur glorifié et qui l'élève aussi au-dessus du désert au travers duquel il chemine. «Passant par la vallée de Baca (des pleurs), ils en font une fontaine» (Ps. 84:6). Le croyant est ainsi rendu propre au service ici-bas. Il peut être en rafraîchissement à celui qui a soif, car de lui coulent des fleuves d'eau. Telle est la place du croyant de nos jours, dans la période de la grâce.

Prenons-nous en fait cette place ? Voit-on dans notre vie que, par l'habitation du Saint Esprit en nous, nous sommes un avec le Fils de l'homme glorifié dans le ciel, mais rejeté du monde ? Notre vie n'a-t-elle d'autre but que de faire la volonté de Dieu ? La plupart d'entre nous doivent avoir un métier, pour subvenir à leur propre entretien et à celui de leur famille, et cela est bien, car beaucoup de croyants ne peuvent pas se passer de la discipline du travail quotidien. Mais voulons-nous par ce moyen simplement pourvoir à notre subsistance, ou visons-nous à acquérir ainsi une place honorable dans la société ? Est-ce que nos relations et notre conduite tendent à honorer Dieu, ou servent-elles à notre propre gloire ? Le temps n'est pas encore venu pour nous de recevoir des honneurs. Un jour nous serons assis sur des trônes et nous jugerons et le monde et les anges (1 Cor. 6:2-4). Mais actuellement l'honneur qui vient du monde est en réalité une honte pour un croyant. Nous ne sommes sur la terre que pour faire la volonté de Dieu et être des témoins d'un Christ rejeté, mais qui est glorifié dans le ciel. Oublier cela est nuisible pour le croyant et anéantit son témoignage.

10 *La vie de résurrection [Jean 20:22]*

En Jean 20, nous voyons le Seigneur Jésus ressuscité hors du tombeau, après avoir accompli l'oeuvre de la réconciliation. Ici, il n'est pas dit que Dieu l'a ressuscité. Certes, cela est vrai et l'apôtre Pierre dit aussi en Actes 2:32 : «Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, ce dont nous, nous sommes tous témoins». En Jean 20 toutefois, nous trouvons que le Seigneur est ressuscité par sa propre puissance divine. Il est sorti de la mort par la même puissance avec laquelle il a ramené de la mort la fille de Jaïrus, le jeune homme de Naïn et Lazare. Ainsi il a prouvé qu'il était, lui, le Fils de Dieu (Rom. 1:4).

Ce Jésus se manifeste d'abord à Marie de Magdala. Il l'avait délivrée de sept démons. Elle avait été entièrement sous le pouvoir de Satan. Mais Jésus avait brisé la puissance démoniaque et chassé les démons. C'est pourquoi son coeur était attaché au Seigneur de tout l'amour dont elle était capable. Hors de Lui, elle n'avait rien sur la terre. Il est touchant de voir, dans le passage de Jean 20:1-18, comme son coeur était rempli du Seigneur. Combien grande a dû être sa joie, lorsque le Seigneur l'appela par son nom. Et nous pouvons comprendre qu'elle ait salué avec une grande joie le Seigneur comme quelqu'un qu'elle pensait ne plus jamais revoir. Et maintenant tout était de nouveau comme cela avait été avant cette terrible nuit où on l'avait pris.

Mais voici la voix du Seigneur qui s'élève : «Ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père ... et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu» (v. 17). Tout n'était donc plus comme avant. Certes, c'était le même Jésus. Mais un Jésus qui avait accompli à la croix l'oeuvre de la réconciliation et était mort pour cela. Maintenant il était ressuscité et possédait une vie de résurrection. De ce fait tout était différent. Avant la croix, les disciples avaient été en contact avec le Seigneur. Ils l'avaient suivi, avaient écouté ce qu'il leur enseignait. Ils l'avaient servi avec leurs biens matériels. Mais malgré tout, Il était toujours resté seul. «À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit» (Jean 12:24). Maintenant il ne leur était plus si proche, corporellement, car sa vie de résurrection était toute différente de leurs corps naturels. En revanche, d'une manière spirituelle, il était beaucoup plus près d'eux, oui le Seigneur glorifié dans le ciel leur était infiniment plus proche qu'il ne l'avait jamais été avant sa mort. Car il les amenait dans la même position qu'il avait prise. Il les unissait à lui tel qu'il est à la droite de Dieu.

Le Seigneur Jésus était le Fils éternel du Père. En cela il est naturellement seul, et comme tel, il ne peut être que l'objet de notre adoration. Mais il était aussi le Fils de Dieu par sa naissance sur la terre. «Tu es mon Fils ; aujourd'hui, je t'ai engendré» (Ps. 2:7) et «la sainte chose qui naîtra sera appelée Fils de Dieu» (Luc 1:35).

Tant dans sa nature divine que dans sa nature humaine, il était le Fils de Dieu. De quelle manière parfaite il connaissait le Père ! Et dans les évangiles, nous voyons comment il manifestait le Père aux disciples. Nulle part nous ne trouvons le Seigneur Jésus s'adresser à Dieu autrement que par «Père», sinon sur la croix. Mais jamais il n'a mis les disciples dans la même relation avec le Père que celle qu'il avait prise.

Maintenant nous voyons le Fils de l'homme, après qu'il a accompli l'oeuvre de la réconciliation, mort mais aussi ressuscité par sa propre puissance divine. Et par ses premières paroles, il confère à ses disciples Son titre et les place dans la même relation que lui avec le Père. Ce que le Père est pour le Fils, il l'est pour les fils. Ce que Lui, le Père du Seigneur Jésus, était pour l'Homme béni qui a ôté le péché, Il l'est aussi pour ceux dont les péchés ont été ôtés. Dieu n'est plus seulement parfaitement révélé comme le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus. Par la rédemption et la résurrection, par lesquelles nous sommes unis à Jésus glorifié dans le ciel, il s'est aussi révélé comme notre Dieu et Père. Quelle grâce, quelle position bénie ! C'est là le vrai christianisme.

Les Juifs ne pouvaient être en relation qu'avec un Messie vivant sur la terre, tandis que les disciples sont unis à un Homme glorifié dans le ciel. C'est la grande différence entre le judaïsme et le christianisme. Et en Jean 20 commence le christianisme. C'est la famille de Dieu, dans laquelle Jésus appelle frères ses disciples, qu'il a rachetés, et les introduit dans Sa position. Le second Homme devient le Chef d'une nouvelle race. «Le premier homme est tiré de la terre — poussière ; le second homme est venu du ciel. Tel qu'est celui qui est poussière, tels aussi sont ceux qui sont poussière ; et tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes» (1 Cor. 15:47, 48). C'était le message glorieux que Marie de Magdala devait porter aux disciples.

Dans Jean 20:19-23 cette vérité est encore développée. Le jour de la résurrection, les disciples sont ensemble. Ils ont fermé les portes, car Jésus n'est plus avec eux pour les protéger officiellement, comme Messie (Luc 22:35-37). Et cependant il est au milieu d'eux, mais comme le Ressuscité ; devant son corps glorifié il n'existe ni portes, ni serrures. Et ils entendent sa voix. C'est la voix qu'ils ont si souvent ouïe durant les années où ils le suivaient dans ses traites à travers le pays. Mais jamais ils n'ont entendu de telles paroles. Certes, il leur avait bien dit : «Ne craignez pas !» lorsqu'ils étaient dans de grandes difficultés. Il avait promis de leur laisser la paix. Mais maintenant, il leur dit : «Paix vous soit !» Et pour leur montrer pourquoi ils pouvaient dorénavant avoir la paix, la paix avec Dieu, il leur montre ses mains percées et son côté percé. C'était le fondement de la paix avec Dieu : «ayant fait la paix par le sang de sa croix» (Col. 1:20).

La paix avec Dieu ! En Gen. 6:3, Dieu dit : «Mon Esprit ne contestera pas à toujours avec l'homme». Tant qu'il y a dans l'homme quelque chose d'opposé à la sainteté et à la justice de Dieu, oui, d'opposé à Dieu en quelque manière que ce soit, il ne peut pas y avoir de paix avec Dieu. Mais maintenant l'Homme Christ Jésus n'a pas seulement porté les péchés de tous ceux qui croient en Lui ; bien plus, il a infiniment glorifié Dieu sur la croix. L'amour et la grâce de Dieu, la justice et la sainteté de Dieu, oui toutes les perfections

de Dieu ont été glorieusement manifestées par l'oeuvre du Seigneur Jésus. Dieu a été glorifié dans l'Homme Jésus et Il peut le considérer avec satisfaction. Le Seigneur Jésus a toutefois accompli l'oeuvre pour nous. Tous ceux qui croient en lui sont vus un avec lui. Nous sommes unis à l'Homme glorifié dans le ciel. Et le bon plaisir que Dieu a dans le Fils, en raison de son oeuvre, repose aussi sur ceux qui sont unis à lui : «Nous avons la paix avec Dieu !»

Puis le Seigneur dit une seconde fois : «Paix vous soit !» Mais il ajoute : «Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie». Il s'agit ici de la prédication de l'Évangile. Les disciples devaient aller et proclamer partout cette paix avec Dieu, comme le Seigneur l'avait fait. «Et il est venu, et a annoncé la bonne nouvelle de la paix à vous qui étiez loin, et la bonne nouvelle de la paix à ceux qui étaient près ; car par lui nous avons, les uns et les autres, accès auprès du Père par un seul Esprit» (Éph. 2:17, 18). Et Il leur donna (pas seulement aux apôtres, mais à tous les disciples) la puissance de remettre les péchés ou de les retenir. Mais pour qu'ils aient la puissance et le discernement nécessaire, Il souffla en eux et dit : «Recevez l'Esprit Saint».

Est-ce que nous ne pensons pas aussitôt au passage de Gen. 2:7 où Dieu souffla dans les narines d'Adam et en fit ainsi une âme vivante ? Ici nous voyons le dernier Adam, qui est en même temps Dieu lui-même, souffler en ses disciples dans sa puissance divine pour leur communiquer une vie nouvelle. Adam, en tant qu'âme vivante, est devenu le chef de sa famille, de sa race. Christ, le dernier Adam, est devenu en vertu de Son oeuvre et de Sa résurrection le chef d'une nouvelle famille, d'une nouvelle race, de la famille de Dieu. «Le premier homme Adam devint une âme vivante, le dernier Adam, un esprit vivifiant» (1 Cor. 15:45).

Ici il n'est donc pas question de l'effusion du Saint Esprit dont il est parlé en Jean 4 et 7. Le chap. 7:39 dit expressément qu'elle n'aurait lieu qu'après la glorification du Seigneur. Et en Actes 1, le Seigneur dit qu'elle aurait lieu dans peu de jours. Nous savons qu'elle s'est réalisée le jour de la Pentecôte. Mais ici il s'agit de la vie nouvelle. Nous voyons en fait ici ce que le Seigneur Jésus enseigne en Jean 3, c'est-à-dire que celui qui n'est pas né d'eau et de l'Esprit ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Nous voyons Jésus ressuscité qui donne le Saint Esprit comme vie nouvelle.

Il est à remarquer qu'en grec il n'y a pas d'article devant «Saint Esprit». De même, en Jean 3:6 il n'est pas dit : «Ce qui est né de l'Esprit est l'Esprit», mais «est esprit». Ce n'est pas le Saint Esprit qui est devenu chair, mais le Saint Esprit qui suscite une vie nouvelle, caractérisée par son origine ; elle est «esprit». Et pour les disciples, pour les chrétiens, cette vie nouvelle est la vie de résurrection, donnée par le Seigneur ressuscité. C'est sa vie qui les place sur le même terrain de résurrection que lui. Ils sont faits un avec un Jésus, qui a accompli l'oeuvre de la réconciliation, qui est ressuscité d'entre les morts et a reçu une place à la droite de Dieu. C'est cela le christianisme. Nous voyons là l'immense différence par rapport aux croyants depuis Adam jusqu'à la croix. Eux aussi étaient nés de nouveau et avaient la vie de Dieu. Mais ils n'avaient pas la vie de résurrection. Ils étaient sous la loi. Ils étaient soumis à toutes les ordonnances qui sont données à l'homme naturel. Mais comme le démontre si clairement le chap. 8 des Romains, le croyant est délivré du péché, de la vieille nature, de la loi. Nous reviendrons plus en détail sur cela dans un autre chapitre.

11 Le Consolateur (= Avocat) [Jean 14 à 16]

Nous entrons maintenant dans le coeur de la doctrine du Saint Esprit, telle que nous la trouvons en Jean 14, 15 et 16.

Dans les premiers versets de Jean 14, le Seigneur Jésus dit qu'il retourne au ciel pour préparer une place pour les siens et qu'ensuite il reviendra pour les y conduire. Dans les versets 15-19, il dit : «Si vous m'aimez, gardez mes commandements ; et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous. Je ne vous laisserai pas orphelins ; je viens à vous. Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus ; mais vous, vous me verrez ; parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez».

Au verset 26, nous voyons que le Consolateur est le Saint Esprit. Toutefois le Seigneur parle de lui d'une manière tout autre que dans les autres passages que nous avons considérés jusqu'ici. Le Seigneur ne parle pas de la vie, comme dans les chap. 3 et 20, ou de la puissance qui opère dans cette vie, comme au chap. 4. Il n'est pas davantage question d'un fleuve d'eau vive qui coule du croyant (Jean 7). Il parle ici d'une Personne comparable à lui-même, car elle a la même nature. Seule une Personne peut être envoyée, peut demeurer avec nous et en nous, peut nous enseigner et nous rappeler les choses que le Seigneur Jésus a dites (v. 26), peut rendre témoignage (15:26), peut convaincre (16:8), conduire, écouter, parler, annoncer, prendre (16:13-15). Si nous lisons ces chapitres, nous le verrons tout de suite.

Cette Personne est envoyée par le Père (v. 26) et mise par le Seigneur Jésus au même niveau que lui-même. Le mot grec «Paraklétos», qui est traduit ici par Consolateur, ne revient que cinq fois dans le Nouveau Testament. Quatre fois dans les passages mentionnés plus haut, où le Seigneur Jésus nomme ainsi le Saint Esprit et une fois en 1 Jean 2:1 où le Seigneur Jésus est appelé ainsi (dans ce passage, le mot est traduit par avocat). Le sens du mot paraklétos n'est pleinement rendu ni par Consolateur, ni par Avocat. Il s'agit de quelqu'un qui soutient la cause d'une personne et prend soin de tous ses intérêts.

C'est ce que le Seigneur Jésus a fait pour ses disciples, lorsqu'il était avec eux (Luc 22:35-37 ; Jean 10:11). Maintenant il les quitte et leur demande de manifester leur amour en gardant ses commandements. Lui montrerait son amour en priant le Père d'envoyer à sa place un autre Consolateur, qui ne resterait pas seulement un temps avec eux, comme Lui qui n'avait été que trois ans parmi eux. Ce Consolateur resterait avec eux éternellement, oui, en lui le Seigneur lui-même viendrait à eux (Jean 14:18). Et en Jean 16:7, le Seigneur dit même qu'il était avantageux pour eux qu'il s'en aille car ce n'était qu'alors que l'autre Consolateur viendrait. Il ressort de tout cela que c'est une Personne divine qui viendrait sur la terre lorsque le Fils serait remonté au ciel. En Actes 5:3, 4, il est aussi expressément dit que le Saint Esprit est Dieu.

Y avait-il aux jours des disciples une chose plus importante que la présence de Dieu le Fils sur la terre ? Y a-t-il, maintenant que le Seigneur est remonté au ciel, un fait plus important que l'habitation de Dieu le Saint Esprit sur la terre ? Certes, il n'est pas devenu chair comme le Fils, mais Il habite aussi véritablement sur la terre. En fait, la présence du Consolateur est le grand événement de l'ère du christianisme. Or y a-t-il quelque chose dont on tienne moins compte ?

Dans l'Ancien Testament, l'Esprit opérait sur la terre, et les croyants de cette époque étaient nés de nouveau par l'Esprit. Mais jamais l'Esprit n'habitait sur la terre. Jamais, avant l'oeuvre rédemptrice de Christ, Dieu n'a habité avec les hommes. Dieu n'a habité ni avec Adam, ni avec Hénoc, ni avec Noé, ni même avec Abraham. Ce n'est qu'après que le sang de l'agneau pascal eut été répandu et que les Israélites eurent été séparés de l'Égypte par la mer Rouge que Dieu put habiter au milieu du peuple, même s'il était caché derrière la voile, la vraie rédemption n'ayant pas encore eu lieu (Ex. 29:42-46). Et de même aujourd'hui, ce n'est qu'après que l'oeuvre de la rédemption a été accomplie que le Saint Esprit peut habiter avec nous. Et cela non pas seulement pour un temps, comme le Seigneur Jésus n'a été que pour un temps avec les disciples. Il demeure avec nous éternellement.

Et où habite-t-il ? «Il sera en vous» (Jean 14:17). «Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, et que vous avez de Dieu ? Et vous n'êtes pas à vous-mêmes» (1 Cor. 6:19). Cette Personne divine vient pour faire de nous — de notre propre corps — son habitation, son temple.

Mais le péché n'habite-t-il pas en nous ? Comment le Saint Esprit peut-il demeurer dans un tel corps ? Et c'est en fait l'argument des diverses formes du perfectionnisme : «Christ et Bélial ne peuvent pas habiter dans un seul et même temple». Et en vérité, notre corps ne peut pas être le temple de l'Esprit de Dieu et celui de Bélial.

Mais nous voyons, au grand jour des propitiations, comment Dieu peut habiter au milieu d'un peuple pécheur. «Et il fera propitiation pour le lieu saint, le purifiant des impuretés des fils d'Israël et de leurs transgressions, selon tous leurs péchés ; et il fera de même pour la tente d'assignation, qui demeure avec eux au milieu de leurs impuretés» (Lév. 16:16). Dieu n'habite plus dans des édifices faits de mains, mais dans des hommes. Et l'habitation du Saint Esprit est la preuve de la perfection du sacrifice (Héb. 10:14, 15).

Toutefois l'Esprit n'habite pas seulement dans chaque croyant, «Il demeure avec vous». Il habite aussi au milieu des croyants. «Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous» (ou parmi vous) (1 Cor. 3:16). «En qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit» (Éph. 2:22). «Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit» (1 Cor. 12:13). Ah ! combien cette vérité est en pratique méconnue dans la chrétienté, même dans les groupes les plus orthodoxes !

Le monde ne peut pas recevoir le Saint Esprit parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas (Jean 14:17). Dieu le Fils est devenu chair afin de manifester le Père, mais le monde a «et vu, et haï et moi et mon Père» (Jean 15:24). Maintenant, le Fils laisse le monde et Dieu le Saint Esprit descend sur la terre, mais il ne devient pas chair, comme le Fils. Le monde s'est manifesté ennemi acharné de Dieu et a même rejeté le dernier et le plus grand des témoignages de Dieu (Matt. 21:33-41). Il n'y a maintenant plus aucune offre de grâce pour le monde. N'ayant pas voulu croire, il ne peut pas voir le Consolateur et ne le connaît pas. Mais nous le connaissons (Jean 14:17). Tout d'abord par la Parole du Seigneur Jésus, que nous recevons par la foi. Mais aussi par les conséquences de la présence du Saint Esprit. Si une Personne divine demeure en nous et est la puissance qui nous permet d'être en communion avec Dieu et de jouir de tout ce que Dieu nous donne, se pourrait-il que nous ne connaissions pas cette Personne ? Rom. 8:16 nous dit : «L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu».

«Je ne vous laisserai pas orphelins ; je viens à vous» dit le Seigneur Jésus (Jean 14:18). Dans l'Esprit, Il vient chez les siens sur la terre et c'est leur consolation. Et bien que, par grâce, ils aient cru en Lui, comme le Fils de Dieu, ils le verront alors d'une manière beaucoup plus réelle qu'ils ne l'ont jamais vu de leurs yeux naturels, leur connaissance étant beaucoup plus profonde. Le Saint Esprit est venu pour bâtir la maison de Dieu sur la terre, pour y habiter et faire de chaque croyant individuellement Son temple vivant. Il est venu pour faire de nous le corps de Christ et constituer en un les croyants avec Christ, la Tête dans la gloire (Éph. 1:22).

Mais cela va encore plus loin ! «Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez. En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi et moi en vous» (Jean 14:19, 20). Le croyant est uni personnellement à Christ ; on trouve là la communion de nature et de vie. Et le Saint Esprit est la puissance et le lien de cette union. Non seulement je connais Christ dans la gloire comme l'objet de mon cœur, mais le Saint Esprit m'apprend que je suis uni à Lui.

Cela n'a jamais existé dans l'Ancien Testament, et dans le millénium cela n'existera pas non plus. Certes Joël 2:28 parle d'une effusion du Saint Esprit, mais nous ne trouvons jamais que le Saint Esprit habitera sur la terre dans les croyants. Il ne conduira personne à adorer Dieu dans le lieu très saint ; le voile ne sera alors plus déchiré (Ézéch. 41:23). En Ézéchiel, nous trouvons bien des sacrificateurs qui exercent un service sacerdotal, mais jamais dans le lieu très saint. Et nous ne voyons pas, en Ézéchiel, que l'autel de bois, qui sera dans le lieu très saint, soit employé. Je crois que ce sera une indication pour les sacrificateurs de l'existence d'un autre peuple de sacrificateurs, servant Dieu dans sa présence immédiate, de même que, en Lév. 16 la famille sacerdotale d'Aaron avait une position séparée du peuple.

Le Père, le Fils et le Saint Esprit n'agissent pas séparément dans cette oeuvre bénie. Le Saint Esprit vient pour établir la communion, mais c'est le Père qui l'envoie, dans son amour. Et il l'envoie au nom du Fils (Jean 14:26) afin que le Fils soit glorifié (Jean 16:14).

Dans sa vie sur la terre, le Seigneur Jésus a révélé le Père dans toutes ses voies de grâce et d'amour (Jean 1:18). Ses Paroles étaient les Paroles du Père, qui l'avait envoyé (Jean 7:16-18 ; 14:24). Le Saint Esprit rappellerait aux disciples ces Paroles (Jean 14:26). Mais il rendrait aussi témoignage de Jésus glorifié (Jean 15:26 ; 16:13). De même que le Seigneur Jésus durant sa vie ici-bas était simultanément dans le sein du Père dans le ciel et pouvait ainsi faire connaître le Père et communiquer les choses qu'il avait vues (Jean 1:18 ; 3:11-13), ainsi aussi le Saint Esprit sur la terre parle aux croyants de ce qu'il a entendu et vu, au ciel, de Jésus glorifié (Jean 16:13). Lui qui est lui-même Dieu, béni éternellement, et un avec le Père et avec le Fils, a pris une place de dépendance. Il se laisse envoyer par le Père (Jean 14:26) et par le Fils (Jean 15:26) et il ne parle pas de par lui-même, c'est-à-dire pas d'une manière indépendante du Père et du Fils.

Il rappelle aux disciples les paroles que le Seigneur Jésus a dites (Jean 14:26), de sorte qu'ils peuvent rendre témoignage du Seigneur (Jean 15:27). C'est ce que nous trouvons dans les évangiles. Mais il donne lui-même un complément céleste par son témoignage de la position céleste du Seigneur Jésus, que lui seul peut donner, afin qu'ils en soient informés et que leurs cœurs puissent s'en réjouir. Nous trouvons cela dans les Actes des Apôtres et dans les épîtres. Et il leur annoncerait les choses qui vont arriver (l'avenir) (Jean 16:13), ce que nous trouvons aussi dans les épîtres et dans l'Apocalypse.

Toutefois, bien que le Saint Esprit soit la source bénie de nos sentiments, il ne peut pas en être l'objet, comme le Seigneur Jésus. En tant que Dieu, nous l'aimons et nous l'apprécions, mais il n'est pas devenu Homme pour nous ; il n'est pas mort pour nous et nous ne pouvons pas être unis à lui. Nous ne pouvons pas dire de lui, comme de notre Sauveur : «Car, et celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un ; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères» (Héb. 2:11). Le Saint Esprit ne s'est pas placé envers nous dans le même rapport que le Seigneur Jésus, le Fils de Dieu, qui est devenu Homme et le restera toujours, qui était au milieu des siens comme Celui qui sert.

Mais tandis que ce Jésus dans la gloire est notre Avocat auprès du Père, nous avons ici-bas un autre Avocat, Dieu le Saint Esprit qui est en nous, et avec nous éternellement.

12 *Quand un croyant reçoit-il le Saint Esprit ? [Réception du plein évangile ; Éph. 1:13 ; Actes 2:38 ; 8:14-17 ; 10:43-48 ; 19:1-7]*

note Bibliquest : Complément de ce sujet à propos du sceau, point 14.2

Dans les Actes des Apôtres nous trouvons l'accomplissement des promesses. Pendant que le Seigneur Jésus vivait sur la terre, Dieu avait montré qu'il était avec nous («Emmanuel», Matt. 1:23) et la foi voit dans la mort et la résurrection de Christ que Dieu est pour nous (Rom. 8:31, 32). Mais en Actes 2 nous trouvons Dieu en nous. Cela était impossible tant que le sang précieux de Christ n'avait pas été versé. Là où il est fait aspersion du sang, le Saint Esprit peut venir et peut habiter (Ex. 29:41-46 ; Lév. 14:14-18). Avant la croix, le Saint Esprit n'avait habité que dans un seul Homme : le Seigneur Jésus. Ce n'est que dans cet Homme sans tache, parfait, qu'il pouvait demeurer sans aspersion préalable de sang. Mais maintenant, le sacrifice avait été offert et le sang de la réconciliation versé. Le Seigneur Jésus avait dit à ses disciples qu'ils seraient baptisés du Saint Esprit dans peu de jours (Actes 1:5). Cela s'accomplit aussi dix jours après l'ascension du Seigneur.

Actes 2 nous donne une description détaillée de cet événement. De même que la naissance du Seigneur avait été manifestée par des signes visibles, ainsi aussi des signes particuliers apparurent lorsque Dieu le Saint Esprit descendit sur cette terre pour y habiter. Dieu donna une double manifestation extérieure de cet événement unique. La maison tout entière fut remplie ; en outre il « apparut des langues divisées, comme de feu » sur chacun individuellement et ils commencèrent à parler d'autres langues. Nous retrouvons constamment cette double vérité : « Il demeure avec vous, et ... il sera en vous » (Jean 14:17). Il a baptisé tous les croyants en un seul corps (1 Cor. 12:13) et ce corps, l'assemblée vue comme maison de Dieu, est appelé en 1 Cor. 3:16 le temple de Dieu, dans lequel le Saint Esprit habite. Le lieu où les disciples priaient fut ébranlé (Actes 4) et en Actes 5 il est dit qu'Ananias et Sapphira avaient menti à Dieu le Saint Esprit, en disant un mensonge à l'assemblée. Dieu était descendu dans la personne du Saint Esprit et habitait dans l'assemblée, et il en est encore ainsi aujourd'hui. Nous reviendrons là-dessus un peu plus loin. Mais en outre, nous trouvons le témoignage sur chacun individuellement : des langues divisées, comme de feu. C'était des langues, allusion au fait de parler ; mais divisées : le témoignage s'en va vers chaque peuple sous les cieux. Et les langues le confirment.

Il est très important de rechercher quand et comment les hommes peuvent recevoir le Saint Esprit. Les idées des hommes sont partagées à ce sujet, et pourtant l'Écriture nous dit très clairement : « Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse » (Éph. 1:13). Et les exemples dans les Actes des Apôtres ne manquent pas non plus de clarté. Au chap. 2:38 l'apôtre Pierre dit : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit ». Ici, il n'est pas question de foi comme en Actes 16:31 et Éph. 1. N'était-elle alors pas nécessaire ou la conversion n'était-elle pas nécessaire ? Certes, toutes deux le sont. L'homme pécheur doit se convertir et il doit croire à la Personne et à l'oeuvre du Seigneur Jésus. Toutefois Dieu voit les cœurs et c'est pourquoi Paul parle de foi au géolier et Pierre de repentance aux Juifs. Les Juifs, fiers et orgueilleux, devaient se séparer du peuple dont ils étaient fiers et se déclarer publiquement pour Jésus en se faisant baptiser pour ce nom méprisé ; eux qui avaient rejeté et crucifié Jésus, devaient se repentir et confesser leur péché et leur faute. Ainsi ils recevraient le pardon et deviendraient participants de l'Esprit Saint. Celui-ci comme nous le voyons, vient de lui-même après la repentance et la foi au Seigneur Jésus. Ce n'est pas le privilège de quelques-uns, mais c'est valable pour tous.

En Actes 8, nous trouvons un ordre tout différent. Les Samaritains avaient reçu l'Évangile et avaient été baptisés au nom du Seigneur Jésus ; mais aucun n'avait reçu le Saint Esprit. Cela n'était-il pas en contradiction absolue avec Éph. 1 ? Une raison importante explique cette différence. Comme on le sait, il y avait entre les Juifs et les Samaritains une grande amertume, avant tout, aussi, à cause du lieu de l'adoration (Jean 4:20). Si les croyants de Samarie avaient reçu le Saint Esprit immédiatement après la prédication de Philippe, c'est-à-dire de la même manière que les Juifs croyants, n'y aurait-il pas eu un grand danger de jalousie entre les croyants de ces deux endroits ? L'unité n'aurait-elle pas été d'emblée menacée ? En outre, le Seigneur avait donné à Pierre les clés du royaume des cieux. C'est pourquoi ils ne reçurent le Saint Esprit qu'après que Pierre et Jean furent venus, eurent prié pour eux et leur eurent imposé les mains en signe d'unité.

En Actes 10, nous trouvons encore un autre ordre. Corneille et les siens appartiennent aux nations, mais sans aucun doute ils se sont repentis et sont nés de nouveau. Ils ont entendu l'Évangile (v. 36), mais ils ne savaient pas si cela était aussi pour eux. Pierre, enseigné à cet égard par une révélation spéciale, ouvre la porte aux nations (v. 35) et après qu'ils eurent entendu et cru la parole « que, par son nom, quiconque croit en lui reçoit la rémission des péchés », le Saint Esprit tomba sur eux avec les mêmes signes extérieurs qu'à Jérusalem. Ici donc rien ne se passa avant : ni prière, ni imposition des mains, ni même le baptême.

Nous trouvons un quatrième cas en Actes 19. Nous voyons là un certain nombre de croyants qui avaient été enseignés d'une manière incomplète. Ils avaient entendu l'Évangile d'un Sauveur qui allait venir, mais ils ne savaient pas que l'oeuvre de la réconciliation avait été accomplie et que le sang avait été répandu. C'est pourquoi ils ne pouvaient pas croire à l'oeuvre accomplie par Christ ni recevoir le Saint Esprit sur la base de cette oeuvre. Ils ne savaient même pas que la promesse de l'Ancien Testament, dont aussi leur maître, Jean le Baptiseur, avait si souvent parlé, était accomplie. Mais après que Paul les eut enseignés et qu'ils eurent reçu le baptême chrétien, le Saint Esprit vint sur eux. Paul, l'apôtre des nations, impose les mains à ces Juifs croyants et ils reçoivent le Saint Esprit, comme cela avait été le cas pour les Samaritains après l'imposition des mains de Pierre et de Jean. Dieu montre que l'autorité de l'apôtre des nations n'était pas moindre que celle des onze.

Il résulte de tous ces passages que celui qui se repent et croit au Seigneur Jésus, reçoit le Saint Esprit. Cela s'applique tant aux Juifs qu'aux non-Juifs. Certes il y a une différence, car les Juifs devaient d'abord être baptisés du baptême chrétien, tandis que nous ne trouvons nulle part cela pour les croyants d'entre les nations. Mais le principe général demeure : Celui qui croit au Seigneur Jésus et à son oeuvre accomplie, reçoit le Saint Esprit. En ce qui nous concerne, nous qui ne sommes pas Juifs, nous n'avons besoin d'aucune imposition des mains, ni d'aucune autorité apostolique : « Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse » (Éph. 1:13). Certes il peut s'écouler quelque temps entre la conversion et la nouvelle naissance d'une part, et la réception du Saint Esprit d'autre part, car ce sont des choses tout à fait différentes. Il se peut qu'un profond exercice se produise dans une âme avant qu'elle entre dans la jouissance d'une entière liberté, comme pour Paul. Il est même possible que pour n'avoir pas compris le plein évangile, soit parce qu'elle a entendu un évangile incomplet, soit pour d'autres motifs, l'âme convertie et née de nouveau ne croie pas pleinement « l'évangile de votre salut », mais s'occupe d'elle-même, peinant et luttant contre le péché et contre elle-même, etc., et qu'ainsi elle ne reçoive pas le Saint Esprit. Mais la volonté de Dieu est que l'âme convertie croie le plein évangile et reçoive ainsi immédiatement le Saint Esprit et entre dans l'entière jouissance de tout ce qui nous est préparé par l'oeuvre de Christ.

13 **Affranchissement**

note Biblique : voir aussi la Marche par l'Esprit et la position par rapport à la loi, point 15

En Rom. 8, nous trouvons exposée d'une manière très claire la signification générale de l'habitation du Saint Esprit dans le croyant. Il nous y est dit que la marche d'un croyant est soit selon la chair, soit selon l'Esprit. Au v. 9 il est ajouté : « Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui ». Nous trouvons donc ici deux choses :

1. Seul celui en qui l'Esprit Saint habite n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit.
2. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il n'est pas de lui, en d'autres termes : il n'est pas un chrétien.

Ce sont des points de la plus haute importance.

Le premier point nous montre que ce n'est pas juste de dire, comme on l'entend souvent, qu'un homme doit être soit un homme naturel, soit un homme spirituel. D'après le Nouveau Testament, il y a une troisième catégorie entre les deux. Lorsque la grâce de Dieu amène un homme naturel, un enfant d'Adam, à se repentir, et plante en lui une vie nouvelle, et qu'il est amené à Dieu en vertu de la rédemption, ce n'est pas encore être spirituel. L'apôtre dit qu'un homme est spirituel lorsque « vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit ». L'apôtre n'appelle les Corinthiens ni des hommes naturels (1 Cor. 2:14) ni des hommes spirituels (1 Cor. 3:1) ; ils étaient charnels (1 Cor. 3:3). Et en Rom. 7:14, l'homme converti, qui est sous la loi, reconnaît qu'il est charnel.

Diverses circonstances peuvent empêcher qu'un croyant soit spirituel. Chez les Corinthiens, c'était une sagesse charnelle. Mais le cas principal — et le plus fréquent — est, comme l'épître aux Romains le révèle, que beaucoup de personnes nées de nouveau n'arrivent jamais à réaliser que la chair n'est que mauvaise, ni à croire qu'elle a été totalement jugée dans la mort de Christ.

La première partie de cette épître, jusqu'au chap. 5:11, traite de la question de nos péchés, c'est-à-dire de nos actes de péché. Nous en trouvons le résultat au chap. 5:1, 2 : «Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ...». Très nombreux sont ceux qui s'arrêtent là. Ils ne sont pour ainsi dire qu'à moitié sauvés. Ils connaissent quelque chose de l'oeuvre de Christ, mais ne voient pas qu'ils sont en Christ. Ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas cette expression. Mais lorsqu'ils lisent par exemple Rom. 8:1 : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus», ils ne voient rien de plus que ce qui est dit en Rom. 4:25 : «Lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification», c'est-à-dire que leurs péchés ont été ôtés et qu'ils sont justifiés devant Dieu.

Mais cela n'est pas toute la signification de Rom. 8:1. La différence réside dans le fait que dès le chap. 5:12 le Saint Esprit traite d'une nouvelle question, celle de notre vieille nature, de notre chair de péché. Non seulement mes péchés me sont pardonnés, et je suis justifié devant Dieu, mais ma vieille nature a été jugée dans la mort de Christ. Ce n'est pas seulement une justification par le sang, mais une justification de vie. Non seulement je crois en Christ, et je sais que j'ai le pardon par son sang précieux, mais bien plus, la parole de Dieu me donne le droit de savoir et de dire que je suis mort dans la mort de Christ. Je ne suis pas baptisé pour sa vie ou pour son oeuvre, mais pour sa mort (Rom. 6:3). J'étais pécheur, je ne pouvais que pécher, mais cela n'est pas changé par le pardon. Je dois être délivré de cet état, et la seule vraie délivrance d'un état de péché est la mort. Cet affranchissement, je l'ai «en Christ». «Car ce qui était impossible à la loi» (opérer que le péché et la mort ne fassent pas loi en moi, c'est-à-dire ne dominent pas sur moi d'une manière ininterrompue) «en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair» (Rom. 8:3). Tel est l'enseignement du chap. 5, à partir du verset 11 et du chap. 6.

Il est très difficile pour quelqu'un qui est né de nouveau de recevoir cette vérité. Croire que Dieu a pardonné ses péchés, cela va encore, car c'est quelque chose qui se passe entièrement en dehors de lui. Mais croire que sa vieille nature est morte avec Christ est beaucoup plus difficile, car son expérience journalière est tout autre. À chaque instant, il constate l'existence de sa chair de péché, et tant qu'il n'a pas saisi par la foi cette vérité, il sent la loi du péché et de la mort en lui. Mais dans les choses de Dieu, rien n'est plus important que la simplicité, et il n'y a pas de foi aussi grande que celle qui reçoit sa Parole et son autorité comme un petit enfant, même s'il n'en comprend que peu. Si Dieu te dit à toi qui es né de nouveau, que tu es mort, le crois-tu ou ne le crois-tu pas ?

Si quelqu'un ne le croit pas, il cherche à s'améliorer. La nouvelle vie en lui veut vivre selon les pensées de Dieu, mais il voit en lui le péché, et alors à quel combat terrible cela conduit-il ! Nous voyons un tel homme en Rom. 7. Il est né de nouveau, converti, et possède ainsi la vie de Dieu ; car comment un inconverti pourrait-il dire : «Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur» (Rom. 7:22). Rom. 3:11 dit d'un inconverti : «Il n'y a personne qui recherche Dieu». Mais cet homme avait le sentiment qu'il devait, après avoir reçu le pardon en Christ, se libérer lui-même par l'action intérieure de l'Esprit de Dieu. Il s'y efforça selon la loi, en fit sa ligne de conduite, mais il dut constater que plus il bronchait, moins l'Esprit de Dieu lui aidait. Il le rendait bien plutôt malheureux quant à lui-même. Le Saint Esprit n'est en effet pas venu du ciel sur la terre pour glorifier la loi, mais pour glorifier le Seigneur.

Il ne s'agit pas ici de la vie extérieure, mais de choses plus profondes. L'homme de Rom. 7 peut n'être pas tombé dans des péchés manifestes, mais le péché agissait en lui. Ne connaissons-nous pas tous le combat qui est dépeint en Rom. 7 ? Quelques-uns peut-être avant leur conversion, lorsque le Saint Esprit opérait dans leur coeur, mais la plupart, après leur conversion. Je ne crois pas qu'il existe un croyant qui n'ait pas eu un tel combat. Car bien que l'affranchissement de Rom. 8 soit une question de foi, nous devons apprendre à le connaître par expérience. Par elle, nous apprenons que la parole de Dieu dit la vérité lorsqu'elle proclame que notre vieille nature est mauvaise et ne peut pas être améliorée. Par l'expérience aussi nous apprenons que c'est chose vraie lorsque la parole de Dieu dit que la loi ne peut pas nous aider, car elle est «faible par la chair». Par l'expérience encore nous sommes pénétrés de la vérité de la parole de Dieu que nous ne pouvons aucunement nous aider nous-mêmes. Et plus nous avons à coeur de servir Dieu, plus profondément aussi nous faisons cette expérience dans notre coeur, de sorte que nous finissons par nous écrier avec désespoir : «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?» (Rom. 7:24). Nous avons ainsi fait l'expérience que la loi ne donne pas une ligne de conduite pour la vie à quelqu'un qui a une nature pécheresse, mais qu'elle conduit à la mort. Loin d'être une force libératrice, elle ne peut que condamner. C'est pourquoi nous ne nous écrivons pas : «qu'est-ce» qui me délivrera, car nous savons qu'il n'y a rien qui puisse nous aider. Nous crions «qui» me délivrera, et alors Dieu nous dit par sa Parole — et heureux sommes-nous si nous l'avons reçue — Jésus Christ notre Seigneur t'a délivré. Alors commence dans nos coeurs le chant de joie de Rom. 8 : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus ; car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort». Quelle différence avec Rom. 7 !

C'est se tromper soi-même et manquer de discernement et de connaissance de la parole de Dieu que de prétendre que l'homme peut se réjouir de l'affranchissement de Rom. 8 tout en étant dans le combat entre le bien et le mal présenté à la fin du chap. 7. Peut-on se trouver en même temps en esclavage et en liberté ? Quelqu'un peut-il dire : «Je suis charnel, vendu au péché», et «le mal que je ne veux pas, je le fais» et se réjouir en même temps de ce que : «La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort» ? Est-ce qu'un état dans lequel un croyant doit dire qu'il est captif de la loi du péché qui existe dans ses membres (Rom. 7:23) est l'état normal d'un croyant délivré par le Seigneur Jésus ? Je ne dis pas que ce n'est pas l'état habituel de beaucoup, mais je demande si c'est selon la pensée de Dieu ?

En Rom. 8 nous est présentée la position normale du croyant selon la pensée de Dieu. Il a reconnu ses péchés et cru qu'ils sont pardonnés en vertu du sang précieux de notre Sauveur. Il a vu la corruption de la chair et cru que la chair a été jugée en Christ sur la croix. Et après avoir cru, il a été scellé du Saint Esprit (Éph. 1:13). Il sait qu'il est mort en Christ et que maintenant il est aussi «en Christ» et qu'ainsi il n'y a aucune condamnation pour lui. Il sait que la puissance du péché sur lui a été ôtée, car sa vieille nature a été jugée en Christ. Il a une vie nouvelle, qui ne peut pas pécher (1 Jean 3:9) et une Personne divine, le Saint Esprit, habite en lui ; elle est la puissance en lui qui opère la vie nouvelle et le rend capable de vivre en accord avec elle. Il est dans l'Esprit, un homme spirituel qui peut marcher selon l'Esprit. Il est sorti de la famille du premier Adam, qui est dans la position et dans l'état de l'homme déchu devant Dieu, et il est entré dans la famille de Dieu dont le second Adam, Jésus Christ, est la Tête. Et non seulement cela. Celui qui sur la terre avait été oint du Saint Esprit et qui marchait par l'Esprit, nous a maintenant donné de son Esprit (1 Jean 4:13). Christ ressuscité est le Chef de la famille de Dieu, et la position de la famille résulte de la mort et de la résurrection de Christ ; si quelqu'un a l'Esprit de Christ il est de lui (Rom. 8:9).

Et ce n'est pas encore tout. Nous connaissons bien cet affranchissement et nous en jouissons dans notre âme, mais en pratique notre corps n'y a encore aucune part. Cependant cela viendra aussi. «Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous» (Rom. 8:11). C'est la pleine délivrance de l'âme et du corps et la réponse parfaite au cri de désespoir : «Misérable homme que je suis,

qui me délivrera de ce corps de mort ?» (Rom. 7:24). Tandis que nous sommes encore sur la terre, le Saint Esprit témoigne avec notre esprit (la vie nouvelle en nous), que nous sommes enfants de Dieu. Il exprime les sentiments que nous avons comme hommes nouveaux pendant que nous cheminons dans la création assujettie à la malédiction. «L'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables» (Rom. 8:26).

Tel est l'affranchissement qui est dans le Christ Jésus. L'Écriture nous dit que nous le recevons par le Saint Esprit et que nous ne pouvons en jouir que par lui. Nous ne recevons pas la moindre bénédiction sans lui. Il agit dans le coeur du pécheur pour l'amener à la repentance. Par lui le Fils de Dieu donne la vie à un pécheur mort. Le Saint Esprit opère dans le coeur de celui qui est converti, et habite en celui qui croit, comme une Personne à côté de la nouvelle nature, pour lui faire connaître toute la valeur des bénédictions de Dieu et être en lui la puissance pour réaliser tout cela. Oui, le Saint Esprit donne même son nom pour désigner la position qui nous est faite comme affranchis, comme chrétiens, en vertu de la mort et de la résurrection de Christ. Nous qui avons part à ces choses, nous sommes «dans l'Esprit» et l'Esprit de Dieu habite en nous.

14 Onction et sceau [du Saint Esprit] **14.1 [Onction : 2 Cor. 1:21 ; 1 Jean 2:20, 27]**

Nous en venons maintenant à l'onction et au sceau du Saint Esprit.

En Luc 4:18 nous lisons : «L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer de bonnes nouvelles aux pauvres». Et en Jean 6:27 : «C'est lui que le Père, Dieu, a scellé». En Actes 4:27 : «Que tu as oint», et chap. 10:38 : «Comment Dieu l'a oint de l'Esprit Saint et de puissance». En Jean 3:34 : «Car celui que Dieu a envoyé parle les paroles de Dieu, car Dieu ne donne pas l'Esprit par mesure». Tous ces passages parlent du Seigneur Jésus. Lui qui a été conçu de l'Esprit Saint (Matt. 1:20), était aussi oint et scellé de l'Esprit. Et comme Dieu lui avait donné la plénitude de l'Esprit, il pouvait parler les paroles de Dieu. Avant Actes 2, nous ne lisons d'aucune autre personne qu'elle ait été scellée du Saint Esprit. Christ (c'est-à-dire l'oint) seul l'était. Personne ne pouvait recevoir le Saint Esprit avant que l'oeuvre du salut ait été accomplie. Cela est aussi en accord avec les types de l'Ancien Testament. En Ex. 29 et Lévit. 8, où nous trouvons la consécration des sacrificateurs, Aaron est oint avant la présentation du sacrifice. Les fils d'Aaron l'étaient après le sacrifice et il était alors fait aspersion sur eux du sang et de l'huile de l'onction. Selon l'épître aux Hébreux, Aaron est un type du Seigneur Jésus, et les fils d'Aaron, de nous, comme famille sacerdotale (cf. Hébr. 2:11-13 ; 3:1, 6 ; 1 Pierre 2:4, 5).

Dans les épîtres, nous trouvons trois passages qui parlent de notre onction : «Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos coeurs» (2 Cor. 1:21). «Et vous, vous avez l'onction de la part du Saint et vous connaissez toutes choses». «Pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne ; mais comme la même onction vous enseigne à l'égard de toutes choses, et qu'elle est vraie et n'est pas mensonge — et selon qu'elle vous a enseignés, vous demeurerez en lui» (1 Jean 2:20, 27).

Ces passages nous montrent la signification de l'onction. Par elle nous savons toutes choses, car elle nous enseigne sur toutes choses. En 1 Cor. 2, cela est développé par l'apôtre Paul. L'Esprit de Dieu sait ce qui est en Dieu et nous avons reçu «l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été librement données par Dieu» (v. 10-12). L'onction du Saint Esprit consiste donc dans le fait que nous sommes unis, par l'habitation du Saint Esprit, dans une communion immédiate avec Dieu ; ainsi nous connaissons ses pensées et savons également ce qui y est contraire, et nous pouvons nous fortifier et nous réjouir dans la vérité de Dieu en Christ.

Dans le type de la consécration des sacrificateurs en Lévit. 8 et 9 cela nous est montré clairement. Après la consécration, dans la première partie du chap. 8, nous trouvons dans les derniers versets du chap. 8 et au chap. 9 les devoirs des sacrificateurs. Au chap. 8, c'est de garder «ce que l'Éternel vous a donné à garder» et au chap. 9, en vue de la gloire à venir et de la bénédiction du peuple, c'est d'apporter le sang là où le souverain sacrificateur doit l'employer.

Par leur onction comme sacrificateurs, ils ont communion avec Dieu dans sa maison, ils connaissent les ordonnances du Seigneur, ont l'intelligence de l'oeuvre de la rédemption et savent où le souverain sacrificateur fait application du sang. Ils savent aussi que cette oeuvre amènera la gloire et la bénédiction finale pour le peuple.

Naturellement cela ne veut pas dire que chacun de ceux en qui le Saint Esprit habite connaisse toute la vérité dans ses détails et n'ait besoin d'aucun enseignement. Dans les chapitres suivants du Lévitique, des instructions précises sont données aux sacrificateurs. Et après avoir dit, en 1 Jean 2:20 : «Vous avez l'onction de la part du Saint et vous connaissez toutes choses», l'apôtre donne encore dans la suite de son épître de multiples enseignements. Le verset 27 explique l'expression «mais comme la même onction vous enseigne à l'égard de toutes choses». Chacun de ceux en qui le Saint Esprit habite, et qui a ainsi l'onction du Saint, est amené dans la présence directe de Dieu. Et là, dans la présence du Saint, il voit aussitôt s'il est en accord avec Dieu ou s'il ne l'est pas.

Cela s'applique aussi aux croyants les plus jeunes, avec les connaissances les plus petites, même pour celui qui vient de trouver la paix. L'apôtre écrit à de petits enfants. Ces petits savaient que leurs péchés leur étaient pardonnés par le nom de Jésus (1 Jean 2:12 ; Actes 4:12), et ils avaient connu le Père (1 Jean 2:13). Cela suffisait, car alors le Saint Esprit habitait en eux, et ils avaient l'onction de la part du Saint et connaissaient toutes choses. Certes, ils ne connaissaient pas toute la vérité révélée — quel père en Christ pourrait même en connaître toute la plénitude ? Si un faux docteur venait à eux, ils ne pouvaient certainement pas lui répondre ; peut-être pas même déceler en quoi consistait sa fausse doctrine. Mais dans la présence du Dieu saint, ils sentaient tout ce qui était contraire à ce Dieu saint : «Comme la même onction vous enseigne à l'égard de toutes choses, et qu'elle est vraie et n'est pas mensonge — et selon qu'elle vous a enseignés, vous demeurerez en lui».

C'est une pensée merveilleuse pour un jeune croyant. Tant de doctrines diverses ont cours dans la chrétienté ; et même des croyants expriment parfois les pensées les plus contradictoires. Alors comment un nouveau converti, qui a encore si peu de connaissances, pourrait-il rester dans le bon chemin et savoir quelles sont les pensées de Dieu ? Nous avons la réponse ici : «Vous avez l'onction de la part du Saint et vous connaissez toutes choses». Il est ajouté en 1 Jean 2:24 : «Que ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous». La parole de Dieu nous révèle la vérité, et le Saint Esprit, qui opère dans nos coeurs, nous instruit par cette Parole et nous préserve de fausses doctrines.

Alors comment expliquer que parfois des croyants tombent quand même dans une fausse doctrine et que d'autres ne perçoivent pas une fausse doctrine portant atteinte à la vérité ? Les sacrificateurs, dans l'Ancien Testament, ne pouvaient parfois pas s'approcher de Dieu en raison d'une impureté ou d'un défaut corporel — ou des deux — (Lévit. 21), bien qu'appartenant à la maison d'Aaron. Et l'apôtre, après avoir déclaré en 1 Cor. 2:15 que «celui qui est spirituel discerne toutes choses», doit dire aux Corinthiens au chap. 3:1 qu'ils n'étaient pas spirituels, mais charnels. Ils n'étaient en fait pas restés dans la proximité de Dieu. Quelque chose les empêchait d'y être. C'est un merveilleux privilège que d'être dans la présence de Dieu — un bonheur inexprimable et une paix profonde pour le coeur d'un croyant. Mais on ne peut avoir là aucune volonté propre. Aucun péché ne peut subsister dans ce lieu, sans être ôté par le jugement de soi-même. Le monde ne peut pas paraître là, ni quoi que ce soit du monde. On ne peut être dans la présence de Dieu qu'après s'être purifié par le jugement de soi-même, et qu'avec un coeur qui Lui soit consacré. Nous ne pouvons être en sa présence

que si nous désirons agir uniquement selon Ses pensées, excluant ainsi toute pensée propre. Chez les Corinthiens se trouvaient des choses charnelles. Il y avait de l'envie et des disputes entre eux. Une sagesse humaine avait trouvé accès en eux. Un mal moral était toléré. Leur discernement s'en était allé, de sorte que quelques-uns d'entre eux étaient tombés dans de fausses doctrines (1 Cor. 15:12).

Qu'en est-il de nous, de chacun de nous individuellement et de nous en tant qu'assemblée ?

14.2 [Sceau du Saint Esprit : 2 Cor. 1:21-22 ; Éph. 1:13 ; 4:30]

Quant au sceau du Saint Esprit, il en est fait mention, outre le passage de 2 Cor. 1:21, 22, dans l'épître aux Éphésiens aux chapitres 1:13 et 4:30. En Jean 6:27, il est dit du Seigneur Jésus : «Car c'est lui que le Père, Dieu, a scellé». Les différents passages qui parlent de sceau (voir par ex. Esther 8:8 ; Dan. 6:17 ; Jér. 32 ; Apoc. 5:1-7 ; 7:1-8) en rendent la signification claire. Celui qui a été scellé est marqué comme étant la propriété de celui qui l'a scellé. Tous les passages qui parlent du sceau du Saint Esprit nous en donnent la confirmation. En Éph. 1:10-12, l'apôtre Paul parle des Juifs croyants qui, en vertu de la promesse, doivent avoir part à la gloire du royaume de paix sur la terre dans l'administration de la plénitude des temps. Puis au verset 13 (voir la note) il dit : En qui (Christ) vous aussi vous avez été faits héritiers «ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut ; auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire».

Nous voyons par ce passage que :

1. le sceau intervient après que nous avons cru et
2. en vue de l'héritage.

Que le sceau intervienne après qu'on a cru confirme à nouveau que l'habitation du Saint Esprit est quelque chose de tout autre que la nouvelle naissance. Celle-ci fait d'un pécheur un homme nouveau. Tandis que le Saint Esprit scelle le croyant.

Mais Éph. 1:13 dit davantage. Le sceau est en rapport avec «l'évangile de votre salut» et avec la foi à celui-ci. En Lévit. 14:17, l'huile est mise sur l'oreille droite, sur le pouce droit et sur le gros orteil du pied droit, «sur le sang du sacrifice pour le délit». Si nous prêtons bien attention aux expressions et types de l'Écriture, il me semble que nous pouvons dire que c'est la foi en l'oeuvre du Seigneur Jésus pour le pardon des péchés qui est scellée.

Nous étions des pécheurs d'entre les nations qui n'avions aucune part aux promesses (Éph. 2:12). Nous avons cru à l'oeuvre parfaite, au sang versé. Et par ce sang nous avons la paix avec Dieu et nous avons été approchés de Lui (Rom. 3:21-26 ; Col. 1:20 ; Éph. 2:13, 14). Cette foi, Dieu la scelle. Il la reconnaît et met, comme signe, son sceau sur elle ; et par cela, elle est en même temps assurée et affermie. Le Saint Esprit en tant qu'habitant en nous, est ce sceau : la preuve que nous sommes Sa propriété.

Éph. 4:30 dit que nous sommes scellés du Saint Esprit de Dieu «pour le jour de la rédemption» et Éph. 1:13 et 2 Cor. 1:22 parlent aussi de l'héritage à venir. Comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas encore reçu la rédemption de notre corps et l'héritage est encore à venir. Nous avons été sauvés «en espérance» (Rom. 8:23, 24). Mais ces choses à venir ne sont pas, pour nous, incertaines, bien que nous ne soyons pas Juifs et que nous n'ayons ainsi aucune part aux promesses qui leur ont été données. Dieu nous a déjà maintenant scellés pour prouver que nous lui appartenons, et que nous aurons ainsi part à son héritage. Et ce sceau, le Saint Esprit, est en même temps les arrhes, la preuve, que cette délivrance sera notre part. Car c'est par le Saint Esprit certes que nous recevons la rédemption de notre corps (Rom. 8:11). Ainsi l'expression «nous avons été sauvés en espérance» a une signification tout autre que celle qu'on entend souvent. Aucune incertitude, mais une assurance sans l'ombre d'un doute. Dieu le Saint Esprit est déjà maintenant le sceau par lequel Dieu nous reconnaît comme siens, et en même temps les arrhes que Dieu accomplira ses promesses envers nous.

15 Afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez — Gal. 5:17 — [La marche par l'Esprit]

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que le Saint Esprit est une Personne divine — Dieu le Saint Esprit. Nous avons aussi vu qu'il s'occupe de pécheurs perdus pour les amener à la repentance ; qu'il plante en ceux qui se repentent une vie nouvelle, une vie de résurrection qui est liée au Seigneur ressuscité d'entre les morts et assis maintenant dans les cieux. Nous avons vu qu'il habite dans celui qui est né de nouveau après que ce dernier a cru à l'oeuvre rédemptrice parfaite du Seigneur Jésus, et qu'il est là, en lui, la puissance qui l'amène en communion avec le Père et avec le Fils, mais qui aussi le lie à un Seigneur rejeté par le monde et auquel il doit rendre témoignage. Il est le Consolateur et nous avons été affranchis par lui de la puissance du péché, et nous avons été oints et scellés par lui. Oui, nous avons vu que toutes nos bénédictions et tous nos privilèges sont en rapport avec lui et que toute notre position est caractérisée par son habitation en nous. Nous sommes «dans l'Esprit» !

Quelle influence tout cela a-t-il sur notre vie pratique ? Car il n'est pas possible que Dieu le Saint Esprit habite en nous sans que cela exerce une influence sur notre vie de tous les jours. Gal. 5, Éph. 4:30 et d'autres passages développent ce sujet.

Gal. 5 parle de la liberté du croyant. En Rom. 8, nous avons vu que le croyant est délivré de la loi du péché et de la mort. Ces personnes affranchies sont ici placées devant nous. Nous lisons au verset 1 : «Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant ; tenez-vous donc fermes, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude». Et le verset 13 dit : «Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement n'usez pas de la liberté comme d'une occasion pour la chair». Dans ce chapitre, la liberté est considérée sous deux aspects : d'une part comme une question de justification et d'autre part comme ce qui conduit à la sainteté pratique et y est lié.

Dans la première partie du chapitre, c'est la loi qui menace la liberté. Les Galates connaissaient la délivrance qui est dans le Christ Jésus, et ils y avaient part. Toutefois, à côté de cela, quelques-uns voulaient maintenant se placer sous la loi. Mais l'apôtre leur dit qu'ils perdaient alors tout le bénéfice qu'il y a dans le Christ, peu importe le motif pour lequel ils se plaçaient sous la loi. Même si on le fait «par reconnaissance», comme on le dit si souvent, le résultat est le même. La loi ne connaît que des hommes vivants qui ne peuvent pas satisfaire à ses exigences et tombent ainsi sous le jugement. Bien qu'elle soit sainte et juste et parfaite, elle n'a aucune force pour justifier ou réconcilier. Elle ne peut en aucune manière améliorer la vieille nature et ne peut jamais servir de ligne de conduite à la nouvelle. Le vieil homme que le croyant (qui est donc mort en Christ) a dépouillé n'est pas son objet, et le nouveau n'en a pas besoin. La nouvelle création a un autre objet pour elle et une autre puissance, agissant en elle pour produire ce qui est bon et agréable à Dieu : Christ, réalisé dans la puissance du Saint Esprit. C'est là la vraie liberté !

Toutefois la liberté est aussi menacée d'une autre façon. Le croyant affranchi n'est plus «dans la chair», comme nous l'avons vu en Rom. 8:9, mais la chair est encore en lui. Et cette chair a des convoitises ; des convoitises qui manifestent ce qu'est la chair, savoir mauvaise, pécheresse et ennemie de Dieu. Gal. 5:19-21 donne une affreuse énumération de ces convoitises. Si je les accomplis, je ne suis alors plus libre, mais je suis devenu esclave du péché ! Que dois-je faire alors ? La chair est en moi et cherche à m'entraîner à satisfaire ses convoitises ! Dois-je combattre contre la chair ? Rom. 7 nous a enseigné que je subirai alors certainement une défaite, car je n'ai pas de force pour la vaincre, même si je prends la loi comme ligne de conduite.

L'apôtre donne la réponse : «Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair». Nous, en qui Dieu le Saint Esprit habite, nous qui sommes dans l'Esprit, nous pouvons marcher par l'Esprit dans la vie de tous les jours et alors nous n'accomplirons pas les convoitises de notre vieille nature. Si je n'ai point de force pour vaincre la chair, le Saint Esprit en a la puissance. Et si la chair convoite contre l'Esprit, cherchant ainsi à nous empêcher d'agir par et selon l'Esprit, le Saint Esprit s'oppose à la chair et la vainc. Et il le fait afin que nous n'accomplissions pas ce que nous voulons, mais que nous agissions seulement selon la volonté de Dieu, afin que soit trouvé en nous, en faiblesse sans doute, ce que le Seigneur Jésus pouvait dire : «Je fais toujours les choses qui lui plaisent».

Cela se trouve-t-il en nous ? La réponse ne comporte pas de doute. Nous pouvons très bien savoir, si ce sont les oeuvres de la chair ou les fruits de l'Esprit qui se manifestent dans notre vie. Ils sont de caractères si différents que nous pouvons les discerner sans autre. Que la fornication, l'impureté, l'impudicité, l'idolâtrie, etc., soient des oeuvres de la chair, personne n'en a jamais douté. Mais sommes-nous aussi persuadés que les querelles, les jalousies, les divisions, les intrigues, les sectes et les envies sont des oeuvres de la chair ? De sorte que, même si nous vivons d'une manière irréprochable, il se peut que notre marche soit selon la chair (cf. Phil. 3). Ne nous abusons pas nous-mêmes. Il y a un signe certain qui peut nous dire si ce que nous faisons est par l'Esprit ou de la chair. L'Esprit cherche uniquement la gloire du Seigneur Jésus, et jamais notre propre honneur. Et il n'accomplit jamais quoi que ce soit qui s'écarte de la Bible. Tout ce que nous faisons pour recevoir de la gloire est de la chair. Sachons juger notre vie.

Éph. 4:17-32 parle de notre vie de chaque jour. Au v. 30 il est dit : «Et n'attristez pas le Saint Esprit de Dieu». Dieu le Saint Esprit habite en nous. En 1 Cor. 6:19, il est dit expressément : «Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit ?» Ne doit-il alors pas avoir la direction de notre vie ? Ne voulons-nous alors pas le questionner dans tout ce que nous devons faire, afin qu'il puisse nous employer ?

Si nous faisons notre propre volonté, ne sera-t-il pas attristé ? Nous servons-nous de notre corps, ce corps qui est son temple, de telle sorte que le Saint Esprit ne soit pas attristé ? Ou l'employons-nous d'une autre manière, peut-être lorsque nous sommes seuls ? Où que nous allions, pensons-nous que le Saint Esprit habite en nous ? Pouvons-nous emmener le Saint Esprit partout où nous avons coutume d'aller ? Est-ce que tout ce que nous voyons ou entendons là est en accord avec sa sainteté ? Peut-il entendre tout ce que nous disons ou faisons sans être attristé ? Pouvons-nous nous poser sérieusement toutes ces questions !

16 Plein de l'Esprit Saint et rempli de l'Esprit Saint [Plénitude]

Nous trouvons dans les Écritures deux expressions en rapport étroit avec les dernières questions que nous nous sommes posées, savoir : «plein de l'Esprit Saint» et «rempli de l'Esprit Saint». Ces deux expressions sont très proches et on les confond souvent. Pourtant elles ne sont pas identiques.

16.1 [Plein de l'Esprit Saint]

Il n'est dit que quatre fois dans l'Écriture que quelqu'un était plein de l'Esprit Saint, soit en Luc 4:1 ; en Actes 6:3, 5 ; 7:55 et 11:24. Le premier passage parle du Seigneur Jésus. Lui auquel Dieu n'avait pas donné l'Esprit par mesure (Jean 3:34) était en fait plein de l'Esprit Saint. Mais cela est aussi dit d'Étienne et de Barnabas et en Actes 6:3, les apôtres disent à la multitude des disciples de choisir des hommes «pleins de l'Esprit Saint».

Il est donc manifeste que cette expression ne fait pas allusion à un état passager bien que, naturellement, il ne soit pas non plus dit que Barnabas, par exemple, soit resté ainsi jusqu'à sa mort. Cette expression caractérise un état spirituel de l'âme dans lequel rien n'entrave l'action du Saint Esprit et dans lequel tous les sentiments, pensées, paroles et actes sont constamment contrôlés par le Saint Esprit. Quelle glorieuse condition !

D'Étienne il est aussi dit ensuite qu'il était plein de foi, et plein de grâce et de puissance, faisant parmi le peuple des prodiges et de grands miracles, et plus loin, que les Juifs ne pouvaient pas résister à la sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait. Ses contradicteurs virent son visage comme le visage d'un ange (Actes 6:15). Et à la fin de son grand et magnifique discours, avant d'être lapidé, il vit la gloire de Dieu, et Jésus debout à la droite de Dieu. De Barnabas, dont le nom signifie «fils de consolation», il est mentionné qu'il vendit un champ et en apporta la valeur aux apôtres (Actes 4:36, 37) et en Actes 11:24, qu'il était un homme de bien et plein de foi, et le Saint Esprit lie à cela le fait qu'une grande foule fut ajoutée au Seigneur.

16.2 [Rempli de l'Esprit Saint]

L'expression «rempli de l'Esprit Saint» se retrouve plus souvent. En Ex. 28:3 et Deut. 34:9 il est déjà parlé d'être rempli de l'esprit de sagesse et en Ex. 31:3 de «rempli de l'esprit de Dieu». Dans le Nouveau Testament, nous trouvons l'expression même «rempli de l'Esprit Saint» en Luc 1:15, 41, 67 en rapport avec Jean le Baptiseur, et en rapport avec son père et sa mère et en Actes 2:4 ; 4:8, 31 ; 9:17 ; 13:9, 52 et en Éph. 5:18 en rapport avec Pierre et Paul seuls et avec des groupes de disciples. Deux fois il est dit qu'ils seraient remplis de l'Esprit Saint (Jean le Baptiseur et Paul), cinq fois qu'ils furent remplis et deux fois qu'ils étaient remplis (Pierre et Paul). Le dernier passage dans lequel revient cette expression (Éph. 5:18) est une exhortation : «Soyez remplis de l'Esprit».

Si nous considérons avec soin tous ces passages dans leur contexte, nous voyons que être «rempli de l'Esprit Saint» est toujours en rapport avec un service pour Dieu et même quelquefois avec un mandat spécifique et d'une longue durée, comme chez Jean le Baptiseur et Paul, mais la plupart du temps avec des services passagers, des prophéties ou des témoignages. Et quelle est la signification de ce terme ? Je crois que Actes 1:8 donne la réponse : «Vous recevrez de la puissance, le Saint Esprit venant sur vous ; et vous serez mes témoins».

Quelle puissance ont les témoignages d'un Jean le Baptiseur et d'un Paul ! Combien un Pierre, qui était craintif devant une servante, rend puissamment témoignage, lorsqu'il est devant une grande multitude de Juifs de divers pays, et que, au chap. 4, il dit avec hardiesse aux chefs du peuple qu'il n'y a de salut en aucun autre sinon dans le nom de Jésus qu'ils avaient rejeté et crucifié. Et au chap. 4:31 tous ceux qui sont remplis du Saint Esprit annoncent la parole de Dieu avec hardiesse.

D'où vient-il que notre témoignage tant relativement à l'Évangile annoncé à ceux qui ne sont pas encore convertis, que dans la présentation de la vérité de Dieu à des croyants soit souvent faible et terne ? Les croyants, dans les Actes des Apôtres, n'employaient pas beaucoup de moyens spéciaux. Ils ne s'occupaient pas des meilleures méthodes d'évangéliser ni ne créaient des organisations pour leur confier une partie de l'évangélisation ou de l'enseignement des vérités divines. Ils agissaient simplement selon le mandat qu'ils avaient reçu de Dieu et rendaient témoignage dans la puissance du Saint Esprit.

Il ne s'agit pas ici de l'habitation du Saint Esprit dans le croyant. Depuis le jour de la Pentecôte, il habite en chaque croyant, aujourd'hui comme alors. Prier pour recevoir le Saint Esprit, ainsi que le font certains croyants, est donc en contradiction directe avec la vérité révélée. Cependant après la descente du Saint Esprit et son habitation dans chaque croyant, nous voyons que certaines personnes ou certains groupes de personnes étaient en plus remplis de l'Esprit Saint. Là encore, il n'est pas question de prier pour cela, bien que nous soyons exhortés en Éph. 5:18 à être remplis de l'Esprit Saint. Nous trouvons seulement dans les Actes des Apôtres qu'ils

élevèrent d'un commun accord leur voix à Dieu et le supplèrent de leur donner d'annoncer sa parole avec hardiesse. Et en réponse à leur prière, ils furent remplis de l'Esprit Saint et ils annonçaient la parole de Dieu avec hardiesse.

Le vin, c'est-à-dire ce qui excite l'énergie naturelle et la joie du cœur, ne doit pas être trouvé dans le service de Dieu (Luc 1:15 ; Éph. 5:18), mais seulement la puissance et la joie du Saint Esprit. Lorsque ceux que Dieu appelle sont conscients que rien de ce qui vient de l'homme naturel ne peut être d'aucune utilité dans l'accomplissement d'un service confié par Dieu, et qu'ainsi, sans recourir à des moyens humains, ils demandent à Dieu ce dont ils ont besoin, et se laissent employer par le Saint Esprit, alors ils seront remplis de l'Esprit Saint et leur service en portera la preuve.

Quelle joie, quelle puissance, et quelle gloire pour Dieu ne trouvons-nous pas en Élisabeth et en Zacharie (Luc 1), ou, le jour de la Pentecôte et plus tard (Actes 2:11 ; 13:52), ainsi qu'en Éph. 5:18-21 !

Se laisser ainsi diriger par le Saint Esprit n'est pas seulement nécessaire pour un service particulier. Rom. 8:14 dit : «Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu». Comment pouvons-nous vivre en accord avec la haute position que dans sa grâce Dieu nous a donnée — dans la position de «fils de Dieu» si notre vie n'est pas dirigée par le Saint Esprit ? Comment serait-ce même possible ? Rom. 7 nous enseigne que nous n'avons aucune force et, si nous avons appris à nous connaître tant soit peu nous-mêmes, nous savons qu'il en est ainsi. Toutefois Dieu dit aussi : «Ma puissance s'accomplit dans l'infirmité» (2 Cor. 12:9) et les fils de Coré chantent dans le Ps. 84:5 : «Bienheureux l'homme dont la force est en toi». Cette force, oui cette source de puissance, Dieu le Saint Esprit, habite en moi. Cela ne suffit-il pas ? La puissance ne peut-elle pas me donner la victoire sur tous les ennemis qui sont en moi ou autour de moi ? Ma vie ne peut-elle pas ainsi être une vie victorieuse, dans laquelle Dieu est glorifié ? Mon service, le mandat que Dieu m'a confié, ne peut-il pas ainsi être un service plein de bénédiction pour d'autres, et pour moi à la gloire de Dieu ? Ne puis-je pas savoir ainsi comment je dois agir en toutes choses selon les pensées de Dieu, de sorte que je n'ai pas d'incertitude quant à ce que je dois faire ?

Oui, mille fois oui ! Le Saint Esprit connaît parfaitement les pensées de Dieu et la volonté de Dieu (1 Cor. 2:10). Il connaît mon cœur et exprime mes désirs devant Dieu (Rom. 8:26, 27). Il me donne les mots qui me permettent de communiquer à d'autres les choses spirituelles qu'il m'a révélées, pour que eux aussi puissent les posséder et en jouir (1 Cor. 2:10-13). Et il est la puissance, la puissance divine, qui peut tout accomplir, en moi, dans ma vie personnelle et dans mon service pour Dieu.

Mais à quoi sert une puissance qui ne peut pas se déployer ? À quoi sert-il que le Saint Esprit habite en moi, si je ne le laisse pas agir ? Une locomotive peut être sous pression et cependant rester sur place parce que la vapeur ne peut pas développer sa puissance. Essayez de toute votre force de la faire avancer ! Avec l'aide d'autrui et une bonne organisation cela réussira peut-être. Mais le résultat est-il comparable à ce que le machiniste obtient en un tour de main ? Il tourne une manivelle et ce qui empêchait la vapeur de déployer sa puissance est ôté. La locomotive avance sans la moindre peine et tire encore derrière elle un long train.

La manette est-elle dans la bonne position chez nous ? Le Saint Esprit peut-il déployer sans obstacle sa puissance, ou y a-t-il encore des obstructions ? Notre «moi» est-il sur son chemin : notre propre force, notre intelligence, notre capacité d'organiser, notre activité, notre zèle, peut-être même nos péchés ? Si ces choses existent, ou seulement aussi le moindre atome de notre moi, le Saint Esprit ne peut pas agir en nous. Mais si nous sommes conscients d'être «crucifié avec Christ» (Gal. 2:20), alors toute notre vie sera ouverte devant lui et il la prendra tout entière sous son contrôle.

On entend souvent dire qu'il est difficile et parfois impossible de suivre la direction du Saint Esprit parce que nous ne pouvons pas toujours savoir ce qu'il veut.

Si Dieu le Saint Esprit habite en nous et que nous lui laissons la conduite de notre vie, ne nous fera-t-il pas alors connaître sa volonté d'une manière indubitable ? Considérons notre parfait modèle, le Seigneur Jésus ! Il fut mené par l'Esprit dans le désert (Luc 4:1), puis s'en retourna en Galilée dans la puissance de l'Esprit (v. 14). Par l'Esprit il enseignait, consolait, guérissait (v. 18, 19), chassait les démons (Matt. 12:28). Oui par l'Esprit, il s'est offert lui-même sans tache à Dieu (Héb. 9:14). Dans les Actes, nous trouvons que l'Esprit dit à Pierre : «Voilà, trois hommes te cherchent ; mais lève-toi, et descends, et va avec eux sans hésiter, parce que c'est moi qui les ai envoyés» (10:19, 20). Plus loin l'Esprit Saint dit : «Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés» (13:2). Les apôtres peuvent dire : «Il a semblé bon au Saint Esprit et à nous» (15:28). Le Saint Esprit empêche Paul et Silas d'annoncer la parole en Asie et ne leur permet pas de se rendre en Bithynie (16:6, 7). Paul dit : «L'Esprit Saint rend témoignage de ville en ville» que des liens m'attendent (20:23). Les disciples disent à Paul par l'Esprit de ne pas monter à Jérusalem (voir Actes 21:11). N'est-ce pas la direction expresse du Saint Esprit, d'une manière qui ôte toute incertitude pour un croyant simple ?

Et cela peut tout aussi bien se produire aujourd'hui qu'alors ! Maintenant encore le Saint Esprit nous donnera clairement à connaître sa volonté si seulement nous sommes simples et dépendants, si nous nous soumettons à la parole de Dieu, et que notre conscience est formée et éclairée par elle. Combien de croyants ont réalisé une telle direction dans leur vie ! Le Saint Esprit ne nous a-t-il pas souvent avertis, quand nous voulions agir selon nos propres pensées — par une voix intérieure qui nous troublait ? Ne nous a-t-il pas souvent rappelé quelque chose que nous devions faire, mais que nous avions oublié ? Ne nous a-t-il pas souvent donné des missions à remplir ? (*)

(*) Un croyant racontait que, un soir alors qu'il était déjà au lit, la pensée lui était venue de rendre visite à un homme qui avait professé appartenir à Christ, mais vivait dans le péché. Cette pensée devint si impérieuse en lui qu'il se leva et alla chez cet homme. À son coup de sonnette, ce monsieur lui ouvrit la porte et lui demanda ce qu'il voulait. Il expliqua alors franchement ce qui l'amenait, et il s'entendit dire : C'est remarquable, car au moment où vous avez sonné j'étais sur une chaise avec une corde au cou, afin de me pendre. À l'ouïe de la sonnette j'ai pensé que je voulais encore voir qui pouvait bien venir si tard.

Veuille le Seigneur nous donner d'être toujours prêts à écouter et à obéir. «Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu» (Rom. 8:14).

17 **Le baptême du Saint Esprit [1 Cor. 12:12, 13 ; le Corps de Christ]**

«Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés par l'unité d'un seul Esprit» (1 Cor. 12:12, 13).

Dans ces versets, nous avons l'assemblée, le corps de Christ. C'est ce que Dieu opère. Il ne sauve pas seulement des âmes, mais il les rassemble aussi. Et il ne les rassemble pas seulement en un, mais il fait des croyants tant Juifs que Gentils, encore sur cette terre, un seul homme nouveau en Christ, son corps. Cela est nouveau, en fait. Jusqu'alors ils étaient strictement séparés, selon le commandement même de Dieu, les nations n'ayant aucune part aux privilèges des Juifs (Ex. 12:45 ; Esdras 9, etc.).

Non seulement c'est une vérité qui se trouve exclusivement dans le Nouveau Testament, mais aussi elle n'est révélée que par l'apôtre Paul, seul. Nous ne la trouvons que dans ses épîtres. Il le dit expressément en Éph. 3. Nous en voyons le commencement déjà lors de sa conversion. Lorsqu'il était sur le chemin de Damas pour emmener prisonniers les disciples, haïs, de Jésus, le ciel s'ouvre et une voix se fait entendre : «Saul ! Saul ! pourquoi me persécutes-tu ?» et «Je suis Jésus que tu persécutes» (Actes 9). Jésus glorifié dans

le ciel se fait un avec ses disciples méprisés sur la terre. Et cette unité est si grande qu'en 1 Cor. 12:12 — où il est parlé de l'ensemble des croyants — il peut être dit : «ainsi aussi est le Christ».

Nous trouvons l'exposé de cette vérité surtout dans l'épître aux Éphésiens. Il est écrit au chap. 3:3-6 : «Par révélation, le mystère m'a été donné à connaître ... lequel, en d'autres générations, n'a pas été donné à connaître aux fils des hommes, comme il a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit : savoir que les nations seraient cohéritières et d'un même corps». Ici nous voyons que les Juifs croyants et les non-Juifs croyants sont unis comme héritiers et membres d'un seul corps. Éph. 2 montre comment cela est possible : «Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux en a fait un et a détruit le mur mitoyen de clôture, ayant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements qui consiste en ordonnances, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un seul homme nouveau, en faisant la paix ; et qu'il les réconciliât tous les deux en un seul corps à Dieu par la croix, ayant tué par elle l'inimitié» (v. 14-16).

Christ a ôté par la croix la séparation. Jamais un Juif n'aurait osé ou pu le faire, car il n'aurait pas par cela amené les nations dans une situation privilégiée, mais s'en serait simplement exclu lui-même. À la croix, la ruine totale de l'homme a été manifestée. Le peuple le plus privilégié, mis à part par Dieu et comblé de bienfaits, a rejeté son Dieu et a crucifié le Fils de Dieu. La bénédiction n'était dès lors possible que sur le terrain de la grâce illimitée. Et en cela il ne pouvait y avoir aucune différence entre Juifs et Grecs. Maintenant les deux peuvent être unis en un seul corps. Mais ce corps doit avoir une tête. Éph. 1:20-23 nous présente la tête : Et il «l'a donné pour être chef (ou : tête) sur toutes choses à l'assemblée, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous».

Éph. 1 considère le Seigneur Jésus comme homme. Au verset 17, il est parlé du «Dieu de notre Seigneur Jésus Christ». Tant que le Seigneur n'était pas mort sur la croix, il ne pouvait pas être la tête du corps. «À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit» (Jean 12:24). Il alla à la croix pour glorifier Dieu et pour nous sauver. Dieu a été si parfaitement glorifié par son oeuvre à la croix qu'il l'a ressuscité d'entre les morts et l'a fait asseoir à sa droite dans les lieux célestes. Et Dieu nous ressuscite ensemble, nous qui sommes du Christ (Éph. 2:6).

Nous avons vu en Éph. 2 que le corps n'a pu être formé qu'en vertu de la croix. Mais il ne pouvait pas non plus être constitué avant que la tête soit là. La tête n'est pas pour le corps, mais le corps pour la tête. C'est pourquoi le corps n'a pu être formé sur la terre qu'après que la tête eut été glorifiée à la droite de Dieu. La mort et la résurrection seules pouvaient constituer le fondement, et seul Jésus ressuscité et glorifié pouvait être la tête. Nous voyons ainsi que toutes les vérités ont pour centre Christ et sa croix, et la position qu'il occupe maintenant à la droite de Dieu.

Que trouvons-nous ici au sujet de la grande vérité de l'assemblée de Dieu ? Elle est le corps de Christ, après qu'il eut accompli la rédemption, et en conséquence ôté complètement le péché à la gloire de Dieu et pour la justification du croyant. Il s'ensuit que les membres du corps de Christ ne sont pas seulement nés de nouveau et justifiés de leurs péchés par le sang de Christ, mais qu'ils sont aussi constitués un avec Christ, leur tête bénie, à la droite de Dieu, tandis que Dieu habite en eux par l'Esprit. Ils ne sont pas seulement des croyants et des saints, ce qui était aussi, depuis Adam, la part de tous ceux qui croyaient en vérité en Dieu ; ils sont des chrétiens, et cela est infiniment plus.

Et comment ces chrétiens sont-ils unis au corps de Christ ? En s'unissant par le moyen d'une confession commune ? Ou parce qu'ils ont la même foi ? Ou par le baptême ?

Les Saintes Écritures ne connaissent pas de tels motifs. C'est le Saint Esprit, venu sur la terre après l'ascension du Seigneur pour glorifier l'homme élevé, la tête, à la droite de Dieu, qui forme le corps de Christ. «Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps». L'assemblée, le corps de Christ, a donc commencé le jour de la Pentecôte et chaque croyant est ajouté à ce corps au moment où il reçoit le Saint Esprit, et uni ainsi à Christ et aux siens. Quelle position merveilleuse ! Être membre du corps de Christ, fait un avec le Seigneur glorifié à la droite de Dieu (Actes 2) !

Nulle part dans les Saintes Écritures il n'est parlé du corps de Christ au pluriel. Dans la chrétienté on trouve plusieurs corps. La tête n'a toutefois qu'un corps. Toute autre pensée est humaine, et n'est qu'un sujet de profonde tristesse et d'humiliation pour ceux qui connaissent ce que dit la Parole de Dieu à ce sujet.

Mais que doit faire le croyant au milieu de la grande confusion qui l'entoure ? Le seul corps n'étant plus visible extérieurement sur la terre, doit-il se tourner vers les systèmes et se joindre à eux ? La parole de Dieu donne la réponse à toutes les questions : «Vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel» (Éph. 4:3, 4).

Aucun croyant qui veut obéir à la parole de Dieu, ne peut aller se joindre à un système humain. Mais alors doit-il essayer de rétablir l'unité ? L'unité, formée par l'Esprit, ne peut pas être détruite par l'homme. Elle subsiste, aujourd'hui encore, mais nous sommes exhortés à la garder, autrement dit à la réaliser en pratique. Comment pouvons-nous le faire ?

Y a-t-il un autre chemin que celui-ci : par obéissance à la parole de Dieu et pour la gloire de notre Tête glorifiée rompre avec tous les «corps» humains, puis, comme simples membres du corps de Christ, et rien d'autre, sous la direction du Saint Esprit réaliser l'unité, là où elle est seule possible selon les Saintes Écritures, à la Table du Seigneur (1 Cor. 10:15-22).

Même s'il n'y en avait que deux ou trois qui se rassemblent ainsi, ils garderaient l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix et seraient dans l'endroit la seule expression du corps de Christ.

18 Le temple de Dieu [Éph. 2:22 ; 1 Cor. 3:16, 17 ; Exode 15 — Les croyants ensemble, une habitation de Dieu par l'Esprit]

«En qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit» (Éph. 2:22).

«Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et tels vous êtes» (1 Cor. 3:16, 17).

Nous avons vu dans le chapitre précédent que, le jour de la Pentecôte, le Saint Esprit a baptisé les croyants en un seul corps, le corps de Christ dont le Seigneur glorifié dans le ciel est la tête (Éph. 1:20-23). Dans les versets cités ci-dessus, nous trouvons une autre vérité : Les croyants forment ensemble le temple de Dieu : une habitation de Dieu par l'Esprit.

Il ne faut pas séparer ces vérités l'une de l'autre. Ce sont deux côtés d'une seule et même chose. Toutes deux s'occupent de l'assemblée, mais la considèrent de côtés différents (voir par exemple Éph. 1:22 : «L'assemblée, qui est son corps» et 1 Tim. 3:15 : «La maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant»). Comme nous l'avons déjà dit, le christianisme est caractérisé par le double fait qu'il a au ciel un Seigneur glorifié et que le Saint Esprit habite sur la terre. Le corps de Christ présente surtout notre communion avec Christ Lui-même, comme tête de l'assemblée dans le ciel. Toutefois le Saint Esprit ne considère pas l'assemblée seulement de cette manière, mais aussi comme habitation de Dieu par l'Esprit. Et c'est ce qu'elle est comme habitation du Saint Esprit sur la terre. Nous voyons ainsi la position actuelle de l'assemblée sur la terre. Ces deux côtés de la vérité confirment que l'assemblée n'existait pas avant le jour de la Pentecôte.

Il n'y avait rien de tel que le corps de Christ ou que l'habitation de Dieu par l'Esprit avant que le péché ait été jugé à la croix et que le Saint Esprit soit descendu sur la terre pour former l'assemblée. Cela est d'une importance pratique incommensurable pour le cœur qui a saisi ces vérités. Malheureusement beaucoup de croyants pensent que l'assemblée a existé déjà avant le jour de la Pentecôte, et même depuis Adam. Si toutefois ils sondaient la parole de Dieu, ils verraient que cette pensée est erronée.

L'épître aux Éphésiens parle seulement à des chrétiens. Elle est adressée aux «fidèles dans le Christ Jésus». Et le Saint Esprit veut justement prouver que le système juif a été mis de côté et que quelque chose de nouveau a été introduit à sa place. La croix de Christ a montré que l'homme était mort dans ses fautes et dans ses péchés ; là, il n'y avait pas de différence entre Juifs et nations. Si tout est grâce, il ne peut pas y avoir de privilèges naturels. Une distinction, basée sur des privilèges terrestres, ne peut alors pas subsister. C'est pourquoi il est dit que par sa mort Christ a aboli la séparation et que tous ceux qui croient d'entre les nations ont été approchés par son sang. Ils sont purifiés par son sang, réconciliés avec Dieu par sa croix ; il n'y a plus aucune différence et ils sont constitués en lui en un nouvel homme, en assemblée, qu'elle soit considérée comme corps de Christ ou comme habitation de Dieu par l'Esprit. Dans le fondement sur lequel l'assemblée est construite on ne peut plus trouver de différence entre Juifs et païens, bien que Dieu l'ait lui-même instituée dans les jours précédents et l'ait confirmée.

Certes nous trouvons l'assemblée dans divers types de l'Ancien Testament, par exemple comme l'épouse en Ève (cf. Éph. 5:31, 32) et comme temple de Dieu. Mais la vérité même concernant l'assemblée, l'Ekklesia, n'était pas révélée. C'était un mystère qui n'a été révélé que par les apôtres et prophètes du Nouveau Testament (Éph. 3:5). Et nous ne trouvons pas une seule allusion à l'assemblée, comme corps de Christ, unie à sa tête céleste.

Les apôtres et prophètes ont posé le fondement. Nous voyons par Éph. 3:5 qu'il s'agit des prophètes du Nouveau Testament et non pas de l'Ancien Testament. D'ailleurs les termes mêmes excluent cette interprétation. Les apôtres sont nommés d'abord, et ils sont vus avec les prophètes, comme un groupe. Il n'y a qu'un article pour les deux, comme en grec.

Quand ce fondement a-t-il été posé ? Lorsque l'homme a péché ? Non, quatre mille ans plus tard, lorsque Christ est venu, est mort pour le péché, est ressuscité d'entre les morts puis est monté au ciel. En Éph. 2:21 nous lisons que «tout l'édifice, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur». Un jour, l'édifice sera achevé dans la gloire, lorsque, sur la nouvelle terre, l'habitation de Dieu sera avec les hommes (Apoc. 21:3). Ce n'est toutefois pas seulement un édifice à venir. C'est aussi la maison de Dieu : «en qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit» ; «Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu ?»

Éph. 2 place devant nous, dans les premiers versets, l'état entièrement corrompu de l'homme. Ensuite nous trouvons la rédemption et en vertu de celle-ci la précieuse vérité que Dieu veut habiter avec nous. Nous ne voyons nulle part dans les Saintes Écritures que Dieu habite avec les hommes, sinon après que la rédemption a été révélée. Il en est ainsi même dans les types de l'Ancien Testament. Dieu n'a habité ni avant ni après la chute avec Adam, Hénoc, Noé ou Abraham. N'étaient-ils pas des croyants, possédant la vie de Dieu ? Certes ! Et pourtant ce n'est qu'en Ex. 15 qu'il est parlé d'une habitation de Dieu avec les hommes. Dès le chap. 25 de l'Exode, nous trouvons comment la tente est dressée. Ce n'est qu'après que la rédemption a été complètement révélée qu'il a pu être parlé, en vertu de cette oeuvre, d'une «habitation de Dieu» sur la terre. Et en fait, nous n'avons nulle part dans l'Ancien Testament une image aussi complète de la rédemption que dans les chap. 12 à 15 de l'Exode.

Dans les premiers chapitres de l'Exode, nous trouvons, comme en Éph. 2, le triste état du peuple. Ensuite nous avons le juste jugement de Dieu et le sang sur les poteaux des portes, qui met à l'abri du jugement. Puis au chap. 14 nous voyons le passage de la mer Rouge, dans laquelle le Pharaon et son armée furent détruits, tandis qu'Israël, sauvé, atteignait l'autre rive, délivré de ses ennemis. Tout cela est une image de la mort et de la résurrection. À ce moment seulement le peuple est délivré ; c'est pourquoi aussi ce n'est qu'alors qu'il est parlé de rédemption. L'Écriture Sainte ne dit pas d'une personne, qu'elle est sauvée ou qu'elle possède le salut, quand elle est convertie et a ainsi la vie de Dieu. Ce n'est que lorsqu'elle connaît l'affranchissement en Christ (tel qu'il est présenté dans les Romains du chap. 5:12 au chap. 8 compris), qu'elle peut dire avec toute certitude qu'elle est morte et ressuscitée avec Christ, qu'elle est sauvée. Et ce n'est qu'avec des hommes sauvés que Dieu peut habiter. De l'autre côté de la mer Rouge, Israël, à la fois à l'abri du jugement de Dieu et libéré de l'Égypte, put chanter le cantique de la délivrance. Pour la première fois il est alors parlé, dans la Bible, de chanter, pour la première fois aussi il est parlé de délivrance, pour la première fois il est fait mention d'une habitation de Dieu et pour la première fois la sainteté de Dieu est présentée. Ce sont des choses très importantes et pleines de signification. L'habitation «de Dieu par l'Esprit» est fondée sur la rédemption, et la sainteté de Dieu est en rapport très étroit avec Son temple ici-bas «un temple saint dans le Seigneur» (Éph. 2:21), «car le temple de Dieu est saint» (1 Cor. 3:17). Et qu'est-ce qui fait de l'assemblée un temple de Dieu ? La présence du Saint Esprit seule.

Ce ne sont pas seulement des révélations, mais des faits, qui nous invitent sérieusement à la sainteté. Le christianisme ne consiste pas seulement en principes (dogmes), mais en faits. Et ces faits forment la base de la doctrine. Il s'agit d'une Personne, d'un homme qui vécut réellement, naquit ici-bas, fut manifesté dans ce monde, qui mourut, ressuscita et monta au ciel. Et cette Personne n'a pas seulement fait connaître la vérité, mais elle est elle-même la vérité. Et maintenant que le Seigneur est au ciel, une autre vraie Personne divine, le Saint Esprit, est descendu sur la terre, et il est la puissance par laquelle on apprend à connaître le Seigneur glorifié. Est-ce une réalité vivante pour nous ? ou seulement une connaissance ? Par exemple, dans nos réunions, sur qui nos yeux sont-ils dirigés ? sur des frères ou sur Christ par le Saint Esprit, cette Personne divine qui est au milieu de nous ? Sommes-nous conscients de la signification inestimable de ce fait ?

Ce n'est pas notre foi, ou la possession de la vie de Dieu qui nous constitue en assemblée de Dieu. Les saints de l'Ancien Testament les possédaient aussi. Mais seule la présence du Saint Esprit fait de nous le temple de Dieu (1 Cor. 3:16). Que des hommes, qui ne possédaient pas la vie de Dieu, s'y soient introduits n'altère pas cette vérité. Il est triste que, du fait de notre si faible capacité de discernement, des hommes qui ne sont pas nés de nouveau, ont été reçus dans l'assemblée. Toutefois le fait demeure que Dieu habite dans Sa maison, et c'est une consolation glorieuse pour nous qui vivons dans un temps de ruine. Nous pouvons compter que le Saint Esprit habite encore aujourd'hui au milieu de nous.

Il en résulte d'autre part une grande responsabilité. Elle est placée devant nos yeux en 1 Cor. 3. Le fondement de la maison a été posé, mais nous devons édifier dessus. Et comment construisons-nous ? On peut le faire avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, matériaux pouvant supporter le jugement de Dieu. Mais on peut bâtir avec du bois, du foin, du chaume, qui tous seront détruits par le jugement. Oui, même le temple de Dieu, qui est saint, peut être corrompu.

Ne devons-nous pas reconnaître avec humiliation, que cela est arrivé ? Est-ce que le fondement, Jésus Christ lui-même (1 Cor. 3:11) n'a pas été attaqué, démantelé, réduit en ruine ? Des doctrines attentatoires à sa Personne et à son oeuvre surgissent dans l'assemblée. Nous trouvons le résultat dans l'esquisse prophétique, donnée par l'apôtre Paul dans sa dernière épître (2 Tim. 2). Il parle de personnes qui se sont écartées de la vérité. «Toutefois le solide fondement de Dieu demeure, ayant ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont siens, et : Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur. Or, dans une grande maison, il n'y a pas

seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre ; et les uns à honneur, les autres à déshonneur. Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci, il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne oeuvre».

Tel est l'état qui caractérise l'époque actuelle. Nous avons une grande maison, avec des vases à honneur et d'autres à déshonneur. Et que doit faire celui qui invoque le nom du Seigneur ? Il doit se retirer de l'iniquité et se séparer des vases à déshonneur pour être un vase à honneur, utile au maître, préparé pour toute bonne oeuvre. Il ne peut pas renier la confession de Son nom, car ce serait abandonner la seule position sur la terre qui est bonne. Mais nous avons à nous séparer de tout ce qui est en contradiction avec Sa volonté. Rester en communion avec un mal connu est la même chose que dire que Christ a communion avec Bélial. Peu importe qu'il s'agisse d'un mal moral ou doctrinal. Parfois aussi par indifférence on nie la présence du Saint Esprit dans l'assemblée, ou on empêche son action. Si des personnes invoquent le nom du Seigneur et le lient avec le péché, ce sont des vases à déshonneur dont le croyant est tenu de se séparer. C'est un principe chrétien établi et fondamental qu'il n'y a aucune circonstance autorisant un croyant à avoir communion avec quelque chose de contraire à la volonté de Dieu. Nous sommes certes appelés à user de patience, mais jamais à l'égard du mal. Et ce n'est pas l'importance du mal, mais le support intentionnel d'un mal manifeste qui nuit au caractère du temple de Dieu et le détruit.

19 **L'Esprit emploie qui il veut [1 Cor. 12]**

La parole de Dieu présente sous trois différents aspects le fait d'être membres du corps de Christ. En Éph. 5:30 il est dit que «Nous sommes membres de son corps». L'emphase est mise sur notre union avec Christ. Rom. 12:5 déclare que «nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre». Ici c'est notre union avec tous les chrétiens qui est mise en relief. Enfin en 1 Cor. 12:27 : «Or vous êtes le corps de Christ, et ses membres chacun en particulier», nous trouvons notre position personnelle relativement au corps. Les trois côtés de cette vérité sont importants, mais nous ne considérerons maintenant que le dernier aspect, car il est en rapport avec l'oeuvre du Saint Esprit dans l'assemblée.

À Corinthe, un grand désordre régnait dans l'assemblée. Ce n'était pas qu'il y eût de la faiblesse. Le désordre n'a rien à faire avec la faiblesse. La puissance ne manquait pas : le Saint Esprit avait donné de grands dons, et ceux-ci étaient employés. Mais la puissance du Saint Esprit n'était pas employée selon son vrai but qui est de glorifier Christ (Jean 16:14), et les dons n'étaient pas utilisés pour le profit de tous (1 Cor. 12:7 ; 14:12). Les Corinthiens se servaient des dons pour leur propre gloire, et il en résultait du désordre. L'ordre divin avait disparu. Si dans les choses spirituelles on fait place à la chair, la ruine est encore beaucoup plus grande que dans les choses morales.

De ce fait, les Corinthiens n'avaient plus aucune capacité de discernement. Or, celle-ci est absolument nécessaire, car le Saint Esprit n'est pas seul à agir dans l'assemblée, mais aussi de mauvais esprits. Si Dieu opère avec puissance, Satan essaie toujours de séduire les hommes en imitant l'oeuvre de Dieu. Nous le voyons déjà en Ex. 7 où Jannès et Jambres font, en apparence, les mêmes choses que Moïse (2 Tim. 3:8). Nous trouvons aussi en Apoc. 13 une trinité satanique dont l'une des personnes est même une contrefaçon de l'agneau.

L'apôtre avait attiré l'attention des Corinthiens sur les mauvais esprits, mais ils n'avaient plus aucune capacité de les discerner (1 Cor. 10:19-22). Ils ne saisissaient même pas que le Saint Esprit, qui est venu sur la terre pour glorifier le Seigneur Jésus, ne peut jamais être l'auteur d'une sentence telle que «Anathème à Jésus» (1 Cor. 12:3). Nous pourrions dire que cela devrait être clair même pour un incrédule de sens rassis. Mais cette capacité de discernement ne se trouvait plus chez ces croyants de Corinthe. Lorsque quelqu'un est égaré par de mauvais esprits, il n'y a pas ou plus de sain discernement. Et ne constatons-nous pas souvent ce manque de saine appréciation tant chez les incrédules que chez des personnes qui professent être chrétiennes, de sorte qu'ils acceptent les choses les plus absurdes ? Et cela ira en empirant surtout plus tard, lorsque le Saint Esprit ne sera plus sur la terre. Les hommes croiront au mensonge (2 Thess. 2:11) et rendront hommage à l'empereur romain (Apoc. 13:4), etc. Il faut que Dieu donne et conserve le sain discernement, sinon celui-ci disparaît.

Il y a donc deux forces qui agissent sur l'homme dans son comportement envers Dieu. D'une part l'esprit «qui opère maintenant dans les fils de la désobéissance» (Éph. 2:2) et d'autre part le Saint Esprit qui agit dans les enfants de Dieu. Jamais cet Esprit ne poussera quelqu'un à dire : «Anathème à Jésus». Dieu a placé une fois le Seigneur Jésus sous la malédiction, lorsqu'il est mort pour nos péchés, mais jamais personne ne pourra par l'Esprit de Dieu prononcer à nouveau la malédiction sur Jésus. Et personne ne pourra jamais, par un mauvais esprit, dire «Seigneur» à Jésus. Satan peut se transformer en «ange de lumière» (2 Cor. 11:14). Ses anges peuvent appeler le Seigneur Jésus «Fils de Dieu» (Matt. 8:29) ou «le Saint de Dieu» (Marc 1:24). Ils peuvent clamer en public l'honneur de serviteurs de Dieu (Actes 16:17). Mais nous ne trouvons jamais qu'un mauvais esprit reconnaisse le Seigneur Jésus comme «Seigneur».

Le titre «Seigneur» n'est pas la gloire la plus élevée du Seigneur Jésus. Il ne témoigne pas de sa gloire personnelle et éternelle, mais d'une position qui lui est donnée (Actes 2:36). Le considérer comme Seigneur est la connaissance la plus simple qu'un professant peut posséder ; car c'est seulement reconnaître que Jésus a autorité sur lui, mais sans discerner sa grâce, la gloire intérieure du Seigneur. Jamais un mauvais esprit ne reconnaîtra l'autorité du Seigneur.

Ce passage de 1 Cor. 12:3 doit être lu avec soin. Il ne dit pas que quiconque prononce les mots «Seigneur Jésus» est un croyant, et pas davantage qu'un non-croyant ne puisse pas employer cette expression. Il en ressort cependant que tout ce qui ne reconnaît pas l'autorité du Seigneur et ne concourt pas à Sa gloire n'est pas du Saint Esprit, mais provient d'un esprit satanique. Et il est bon que nous le sachions. La pierre de touche pour juger de tout ce qui est présenté dans des prédications ou dans des écrits est celle-ci : l'autorité du Seigneur est-elle reconnue, sa Parole est-elle reçue sans aucune réserve, et enfin est-ce à la gloire du Seigneur ? Ce qui ne supporte pas cette épreuve ne provient pas du Saint Esprit, même si cela émanait de quelqu'un dont nous avons la ferme conviction qu'il est un croyant, ou peut-être même de quelqu'un que nous avons toujours estimé et honoré comme un ouvrier ou un serviteur du Seigneur.

Le second point qui appelle notre attention dans 1 Cor. 12 est : «Or il y a diversité de dons de grâce, mais le même Esprit : et il y a diversité de services, et le même Seigneur ; et il y a diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous» (v. 4-6). Nous trouvons là les principes les plus simples de tout service chrétien, le minimum requis pour que Dieu puisse le reconnaître comme un service dans Son assemblée.

«Il y a diversité de dons de grâce, mais le même Esprit». Il y a beaucoup de mauvais esprits (Luc 8:30 par exemple), mais un seul Esprit de Dieu (Éph. 4:4). Le Saint Esprit ne se manifeste toutefois pas uniquement d'une seule manière et par une seule personne. Le corps du Christ est un corps normal. Et comme Dieu, dans la création, a fait différent chacun des membres du corps, afin qu'ensemble ils constituent un corps, ainsi aussi le Saint Esprit forme le corps du Christ (1 Cor. 12:11-13). Chaque membre est ajouté par Lui au corps, à la place qui convient, et Il donne à chacun le don de grâce dont a besoin le membre à cette place. C'est justement cette diversité qui constitue le seul corps. Si tous les membres étaient semblables, ils ne pourraient pas former le corps (v. 19). Ainsi le corps est édifié et est parfait en lui-même.

Les divers dons de grâce sont, dans leur activité, la voix du seul Esprit dans les membres de Christ. Ce sont des dons de la grâce de Dieu ; ils sont variés pour répondre aux besoins divers. Nous n'avons, d'une manière générale, aucune idée de la grandeur et de la variété des nécessités et des besoins des saints. Le Saint Esprit donne tous les dons, l'énergie spirituelle, répondant à ces nécessités. Il ne les concentre pas en une ou plusieurs personnes. Dans un cas, il peut en réunir plusieurs dans une personne comme en Paul, par exemple, mais c'est une exception. Habituellement il donne à l'«un» la parole de sagesse et «à un autre» la parole de connaissance, etc. (v. 8-11). Et il confère «comme il lui plaît». Il est souverain pour employer qui il veut dans l'assemblée.

Il est clair que cela n'ira pas sans un grand dommage si ces dons de grâce ne trouvent aucune occasion de se développer. La souveraineté du Saint Esprit d'employer qui il veut sera ainsi niée et se trouvera, en principe ou en pratique, limitée à une ou plusieurs personnes. Beaucoup de besoins ne seront ainsi plus satisfaits, parce que ces personnes n'ont pas reçu de don ou seulement quelques-uns. L'autorité du Saint Esprit et du Seigneur Jésus est mise de côté. Comment parler alors d'assemblée de Dieu ? Certes, nous sommes obligés de dénier à un rassemblement où l'exercice des dons n'est pas libre toute prétention à être une assemblée de Dieu. Même s'il s'agit uniquement de croyants se rassemblant — et cela est bon en principe — ce ne serait pas l'assemblée de Dieu, mais une association humaine.

Par une seule parole, Dieu a créé la terre pour le premier Adam. Mais pour accomplir l'oeuvre de la rédemption, il a d'abord envoyé son Fils sur la terre, puis il l'a ressuscité d'entre les morts et l'a placé comme la Tête glorifiée dans le ciel ; il a enfin envoyé le Saint Esprit sur la terre ; tout cela en vue de former l'Assemblée pour le second Adam. Seules la mort et la résurrection pouvaient être la base de l'Assemblée, et seul un Jésus ressuscité et glorifié pouvait être Sa Tête (voir aussi Éph. 5:23-27). Cela nous montre la valeur qu'a l'assemblée pour Dieu. Mais cela prouve aussi que l'assemblée de Dieu sur la terre ne peut jamais être un système d'ordonnances régissant le service divin d'un peuple, ni une association de personnes, s'unissant en vertu de sentiments communs ou de pensées semblables pour réaliser certains buts.

«Il y a diversité de services, et le même Seigneur». Nous trouvons ici l'exercice des dons de grâce. Le Saint Esprit les emploie en qui il veut et comme il lui plaît (v. 11). Mais ils doivent être exercés sous l'autorité du Seigneur. Le Saint Esprit, qui est lui-même Dieu, comme cela a été souvent répété, a volontairement pris une place de serviteur sur la terre, comme l'avait fait le Fils en son temps. Il est ici-bas pour rendre témoignage au Seigneur Jésus et pour le glorifier (Jean 15:26). Il produira cette disposition à prendre la place de serviteur en tous ceux qu'il veut employer. Cela est très important, surtout de nos jours. Le Saint Esprit ne va jamais, dans son service, au-delà de la Parole et ne porte jamais atteinte à l'autorité du Seigneur Jésus. Il donne la force spirituelle nécessaire aux membres du corps pour l'exercice de leurs dons et les constitue ainsi serviteurs de Christ. Ils sont, dans l'exercice de ces divers dons de grâce, des administrateurs ; un seul est Seigneur : Christ. Il n'y a pas en eux de volonté indépendante ou propre. Quelque grande que soit en eux la puissance de l'Esprit, ils demeurent des serviteurs et des administrateurs du Christ. Et ils doivent agir dans ce caractère, en reconnaissant la seigneurie de Christ dans leur service.

«Il y a diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous». Dans l'assemblée de Dieu il n'y a point de place pour l'homme, ni pour sa volonté. Si Dieu opère, l'homme doit disparaître afin que Dieu puisse agir entièrement selon Sa volonté. C'est là un jugement impitoyable sur tout ce que l'homme a prévu en vue du service et cela à deux égards. Combien le principe selon lequel l'homme limite le service à un ou plusieurs, qu'il désigne encore lui-même, est contraire au principe divin ! Combien aussi la pensée que chacun a le droit de participer au service est une négation de ce verset. Dans l'assemblée, il n'est pas question de droits, mais tout au plus de privilèges. Quant au service, on ne peut parler que d'obéissance et de dépendance. Le Saint Esprit emploie qui il veut et Dieu opère tout en tous.

Nos coeurs sont-ils vraiment remplis de ces trois choses ? Diversité de dons de grâce, exercés dans la puissance du Saint Esprit par qui il veut, mais dans la responsabilité envers le Seigneur, Dieu étant le seul à opérer ? Cela est-il réalisé en pratique au milieu de nous par chacun individuellement ?

20 L'appel des ouvriers du Seigneur [Éph. 4]

Nous avons vu en 1 Cor. 12 que les dons de grâce sont une manifestation du Saint Esprit et qu'ils doivent être exercés dans la responsabilité envers le Seigneur Jésus. Et en fait nous trouvons que le Saint Esprit donne la force pour l'exercice des dons de grâce, afin qu'il soit manifesté en eux, bien qu'ils ne soient pas de lui. Éph. 4 et Matt. 25:14-30 nous montrent qu'ils sont du Seigneur Jésus et qu'il les donne par le Saint Esprit à l'assemblée.

Au sens le plus large du mot, tout ce que le croyant reçoit est un don de grâce. Mais en général l'Écriture limite le terme au don qui qualifie un croyant pour un service particulier. En 1 Cor. 12, beaucoup de dons sont nommés ; au chapitre 14:22, ils sont répartis en deux groupes : 1) les dons qui sont un signe pour les non-croyants, et 2) les dons qui sont pour les croyants. Dieu a donné les premiers à l'assemblée comme parure, afin que ceux qui ne croient pas voient qu'il reconnaît l'assemblée comme son témoignage.

Nous trouvons ce principe dans toutes les Saintes Écritures. Quand Dieu donne un nouveau témoignage, il fait des miracles et des signes pour montrer qu'il reconnaît ce témoignage. Ainsi nous voyons des signes puissants opérés par Moïse et par Élie ; et en Marc 16:20 il est écrit : «Et eux, étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant la parole par les signes qui l'accompagnaient» comme cela avait été promis par le Seigneur dans les versets précédents.

Une fois que le témoignage est confirmé et reconnu comme venant de Dieu, ces signes ne sont plus aussi nécessaires. Malheureusement l'homme a toujours gâté ce que Dieu lui a confié. Et Dieu ne peut plus reconnaître publiquement un peuple d'Israël déchu comme son témoignage en le parant des signes de sa puissance. Pour ces deux raisons, nous ne trouvons de miracles ni en Ésaïe, ni en Jérémie ou en Ézéchiël, ni dans les autres prophètes de l'Ancien Testament. Et Dieu devrait-il reconnaître publiquement comme son témoignage le christianisme en décadence et déchu — une vraie ruine par rapport à ce qu'il était au début — et le parer des signes qui sont pour les incrédules ?

Quoi qu'il puisse disparaître, Dieu n'abandonne jamais à son sort son peuple sur la terre. Même dans les jours du pire déclin et de la ruine la plus grande Dieu a donné ses prophètes à Israël. Et lorsqu'il est parlé en Éph. 4 des dons que le Seigneur confère à son assemblée pour l'édification du corps de Christ, il est ajouté qu'ils subsisteront «jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ», c'est-à-dire jusqu'à ce que l'assemblée soit dans la gloire.

Éph. 4 énumère les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et les docteurs. Aux chap. 3:1-12 et 2:20, le service des apôtres et prophètes est mentionné. Ils ont posé la base, le fondement de l'assemblée. Non seulement ils ont donné à connaître l'essence même du christianisme (Éph. 3:6, etc.), mais ils ont aussi, comme de sages architectes, posé le fondement de l'assemblée et fourni les dessins et plans de construction, selon lesquels l'édifice devait être bâti (1 Cor. 3). Ces deux groupes n'étaient donc pas destinés à durer jusqu'à la fin (1 Cor. 4:9), bien que leur travail, consigné dans les livres du Nouveau Testament, accomplisse encore aujourd'hui son service. Le fondement n'est toutefois posé qu'une fois ; et non pas toujours à nouveau. Il reste ainsi en Éph. 4 les

évangélistes, les pasteurs et les docteurs. Ce sont en fait les dons qui, s'ils se manifestent publiquement, confèrent à ceux qui les ont la qualification d'ouvriers du Seigneur.

Dans les catéchismes ainsi que dans l'usage courant des églises et communautés, on appelle ces dons des charges. On parle de la charge de pasteur ou de docteur, etc. Ce n'est toutefois pas conforme à la Parole. Celle-ci ne nomme pas d'autres charges que les anciens et les serviteurs (diacres). Peut-être que l'apostolat peut aussi être appelé une charge (Actes 1:20, 25), mais alors seulement dans la mesure où les apôtres étaient institués directement par le Seigneur Jésus. Après la descente du Saint Esprit, c'est-à-dire dans l'assemblée (Actes 2), on parle de don.

Cela est d'une importance primordiale, car la différence entre dons et charges est grande. Une charge donne de l'autorité de par elle-même, quelle que soit la personne qui la revête. Quand un agent de la circulation ordonne d'attendre, on obéit, peu importe qu'il s'appelle Jean ou Pierre. En revanche, si c'est un passant qui l'ordonne, on n'obéira que si l'on sent sa supériorité personnelle. Une charge ne peut être donnée que d'en haut.

C'est pourquoi nous voyons dans l'Écriture que les anciens n'ont été établis que par des apôtres ou des personnes ayant reçu d'un apôtre un mandat spécial. Quant aux serviteurs (diacres), qui s'occupaient, sur mandat de l'assemblée, des questions d'argent, ils étaient nommés par l'assemblée, et aussi par les apôtres qui les établirent «sur cette affaire». Mais où sont aujourd'hui les apôtres ou leurs délégués qui pourraient conférer ces charges ? Sans parler de l'état de ruine de la chrétienté professante qui fait que l'assemblée n'existe plus comme unité visible. Si donc la qualité de pasteur, de docteur et d'évangéliste, était une charge, elle ne pourrait plus être décernée aujourd'hui et l'assemblée serait privée de l'édification que le Seigneur Jésus veut donner par ces services.

L'Écriture parle seulement des dons de pasteur, de docteur et d'évangéliste, etc. Christ ressuscité et monté au ciel a emmené captive la captivité dans laquelle nous étions, et nous a délivrés. Et parmi ces captifs libérés il prend ses serviteurs et leur confère ses dons (Éph. 4).

Matt. 25:14-30 nous montre d'une manière très claire comment un chrétien devient un serviteur, un ouvrier du Seigneur. C'est le Seigneur lui-même qui lui confère un don répondant à ses dispositions naturelles. Le Seigneur ne donne pas le don d'évangéliste ou de docteur à un muet. Ce n'est pas à dire qu'un muet ne puisse pas répandre l'évangile ! Dieu appelle tous les croyants à annoncer la bonne nouvelle du salut ; mais si nous le faisons, nous ne sommes pas pour autant des évangélistes. À ceux qu'il veut employer comme ses serviteurs, Dieu donne — et cela dès leur naissance — les dons naturels qu'ils pourront utiliser plus tard pour leur service spirituel. Le Seigneur confère ses dons «à chacun selon sa propre capacité» (Matt. 25:15) et il dirige leur vie afin qu'ils soient préparés pour le service spécial qu'il veut leur confier plus tard. À Jérémie, Dieu dit : «Avant que je te formasse dans le ventre de ta mère, je t'ai connu, et avant que tu sortisses de son sein, je t'ai sanctifié, je t'ai établi prophète pour les nations» (Jér. 1:5), et Paul dit aux Galates : «Mais quand il plut à Dieu, qui m'a mis à part dès le ventre de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce, de révéler son Fils en moi ... je ne pris pas conseil de la chair ni du sang, ni ne montai à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant moi» (Gal. 1:15 — voir aussi Actes 9:15).

Le Seigneur donne donc par l'Esprit, à certains de ceux qu'il a sauvés, après leur nouvelle naissance, le don de pasteur, ou de docteur, ou d'évangéliste selon les capacités naturelles et le développement, qu'il leur avait déjà donnés avant et après leur conversion.

Cela met en pleine lumière les voies de Dieu. Le Seigneur confère le don, c'est-à-dire celui-là même dont le croyant en cause a besoin, en tant que membre du corps de Christ et à la place qu'il occupe dans le corps (1 Cor. 12:18, etc.). Nous ne voyons ainsi jamais deux dons tout à fait identiques. Et cela nous montre les suites fâcheuses d'une organisation humaine dans les choses spirituelles. Dans une organisation, les fonctions, les activités sont fixées. Si un serviteur fait défaut, un autre doit prendre sa place, bien qu'il n'ait jamais exactement le même don que le premier. Dans un organisme comme le corps, c'est différent. Si un membre manque, les autres membres, chacun à sa manière et de son mieux, reprennent ses fonctions, tout l'organisme y collaborant. C'est un fait connu que lorsque des organes doivent suppléer à la fonction d'un organe manquant, ils se développent beaucoup plus que chez des personnes en bonne santé.

Il en est de même pour le corps de Christ. Le Seigneur confère à chacun le don qui lui est nécessaire, à la place où il l'a mis dans le corps, et cela en accord avec les dispositions naturelles et la préparation qu'il lui avait déjà donnée. C'est pourquoi il appela un Pierre et un Jean qui étaient dans leur nacelle de pêcheurs et un Saul qui avait été assis aux pieds de Gamaliel. Il suscita un Luther dans la cellule d'un couvent. Il prit un Darby ou un Kelly qui jouissaient d'une brillante formation scientifique, à côté d'un Stanley, qui n'avait fréquenté que peu d'années l'école primaire.

Le Seigneur choisit ses ouvriers et leur donne ses dons, et quand il les appelle, ils sont propres à son service. Toute formation humaine réduira leur qualification pour le service dont le Seigneur les charge, à moins d'une grâce spéciale de Dieu.

Ce n'est pas déplacé que des jeunes croyants aient le désir d'avoir un don et qu'ils prient pour cela. «Désirez avec ardeur les dons spirituels» (1 Cor. 14:1). Mais le but doit être le service et l'édification (v. 3), car à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue de l'utilité (1 Cor. 12:7). L'Esprit se manifeste dans l'intérêt de tous. La responsabilité de quiconque a reçu un don consiste donc en ce qu'il est devenu débiteur de tous ceux au profit desquels le don a été donné. Il n'est, pas non plus à cet égard, son propre maître. Conjointement avec Christ, le Saint Esprit confirme celui qu'il emploie comme serviteur, même s'il s'agit d'être surveillant de l'assemblée. Ce service particulier est la place convenable d'un serviteur qui est appelé à exercer la surveillance. Il est cependant écrit, en Éph. 4:16, que le corps s'édifie lui-même en amour par le moyen des dons. Et en fait, l'amour est la pierre de touche pratique pour toute vraie édification selon Dieu. L'amour est l'essence du service. Il ne pousse pas seulement à agir, mais à servir dans l'oeuvre du Seigneur. Il ne cherche pas son propre intérêt, mais celui des autres. C'est la nature divine manifestée dans l'homme.

Mais comment quelqu'un peut-il savoir s'il est appelé par le Seigneur ? La parabole des talents (Matt. 25:14-30) fournit la réponse. Le Seigneur confère des dons et, sans déclarer expressément ce que ses serviteurs doivent faire, il s'enquiert, à son retour, de ce qu'ils ont accompli avec ces dons. La possession d'un don comporte en même temps le mandat d'exercer ce don. (*)

(*) Note Biblique : Ceci est vrai pour les dons de l'Esprit, non pas pour les capacités naturelles humaines.

Mais comment quelqu'un peut-il savoir s'il possède un don ? Certes un croyant, conduit par des sentiments humains, peut se tromper. La facilité naturelle de s'exprimer est quelque chose de tout différent de la possession d'un don de grâce. Prenons un exemple : Comment savons-nous que nous avons la paix avec Dieu ? Nous avons suivi le chemin que Dieu indique dans sa Parole : repentance — foi à l'oeuvre du Seigneur Jésus et à la parole de Dieu qui nous assure que plus rien ne subsiste entre Dieu et nous, après que nous avons été au pied de la croix. Et ensuite le Saint Esprit l'a confirmé à nos coeurs, en nous donnant la joie de la paix avec Dieu. Eh bien, il en est de même pour le service.

Si, obéissants à la parole de Dieu, nous annonçons les vertus de celui qui nous a «appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière» (1 Pierre 2:9), il se manifestera si le Seigneur nous a donné un don spécial, et le Saint Esprit le confirmera aussi à nos propres coeurs. Le Seigneur suscitera également dans nos coeurs le besoin de le servir dans les siens ou d'apporter, comme évangéliste, le message du salut à des hommes perdus. Toutefois si nous ne connaissons pas pratiquement dans nos coeurs la bonté de Dieu tout en suivant

notre chemin dans sa communion, nous serons de ceux qui cachent leur talent dans la terre (Matt. 25:24, 25). Combien y a-t-il de semblables talents cachés ?

Ainsi tous ceux qui ont reçu un don sont appelés à entrer dans le service particulier du Seigneur. Et tous ceux qui exercent leur don sont des serviteurs, des ouvriers du Seigneur. Cela n'a rien à voir avec le fait d'avoir ou de ne pas avoir de profession pour subvenir aux besoins de l'existence. Tout ouvrier a le droit de vivre de son travail (1 Cor. 9:14). Mais il doit, dans une communion personnelle avec le Seigneur, savoir si et quand il doit faire usage de ce droit. Paul, durant son séjour d'un an et demi à Corinthe (Actes 18), faisait des tentes pour subvenir à ses besoins, bien qu'il y eût là des croyants riches. En revanche, à Philippiques, il accepta avec reconnaissance le don qui lui était offert.

Dieu donne à l'ouvrier le droit de vivre de son travail, et quand celui-ci est persuadé devant le Seigneur de devoir user de ce droit, il peut attendre du Seigneur qu'il pourvoira à tous ses besoins. Le serviteur ne devrait et ne doit compter ni sur des hommes, ni sur des assemblées, mais uniquement sur le Seigneur au service duquel il est. Mais il ne peut user de son droit que s'il l'a effectivement, c'est-à-dire s'il était déjà un ouvrier du Seigneur avant d'y recourir. Il ne se met donc pas au service du Seigneur après avoir décidé de cesser sa profession terrestre, mais il peut prendre cette décision parce qu'il est au service du Seigneur. S'il n'était pas un ouvrier du Seigneur, il n'aurait pas le droit de vivre de l'oeuvre du Seigneur.

De ce qui précède il résulte qu'un croyant est ouvrier du Seigneur par le fait qu'il a reçu de lui un don et qu'il l'utilise au service du Seigneur. Il n'a pas besoin pour cela d'une nomination, ni de l'accord ou de la reconnaissance d'un ou de plusieurs autres ouvriers, ou d'autres croyants ou d'assemblées. Paul ne prit pas conseil de la chair ni du sang lorsque Dieu l'appela (Gal. 1:16) et Apollos n'attendit pas d'être reconnu par qui que ce soit, mais il prêcha avec un esprit bouillant, alors même qu'il était encore très peu instruit. Le cas d'Actes 13 n'a rien à faire avec cela, car il s'agit là d'hommes qui étaient depuis des années au service du Seigneur, mais qui furent alors appelés à un service particulier par le Saint Esprit. Au premier verset ils sont nommés parmi les prophètes et les docteurs, et au chap. 14:14 ils sont appelés apôtres.

Certes on voit, tant pour Paul que pour Apollos, qu'ils jouissaient de la confiance des frères fidèles de l'endroit, bien qu'il ne soit pas dit qu'ils les aient questionnés. Toutefois, même sans le demander expressément, la personne en cause sait bien ce qui en est. Si cette confiance faisait défaut, ce serait un motif de rechercher la présence du Seigneur et de s'examiner à sa lumière. Mais jamais ni Paul ni Apollos ne se sont enquis de ce que penseraient ceux qui étaient serviteurs de Dieu avant eux, s'ils allaient prêcher. Il leur suffisait d'avoir été appelés par le Seigneur. Et ce n'est qu'environ trois ans plus tard que Paul alla à Jérusalem pour faire la connaissance de Pierre. Puis environ quatorze ans après, il est officiellement reconnu par les apôtres lorsque son travail prouva qu'il avait effectivement été appelé par Dieu. Ainsi seul l'appel du Seigneur, donc la possession d'un don, constitue la nomination et la reconnaissance d'un ouvrier. Il est responsable uniquement envers son Maître.

Cela ne lui donne cependant pas le droit de prétendre à être reconnu par d'autres. Certes l'assemblée a le devoir de reconnaître les ouvriers et de les assister matériellement. Elle ne pourra toutefois le faire que si le Seigneur lui a donné la certitude que la personne en cause est vraiment à son service. Et cela est uniquement une chose entre elle et le Seigneur.

Le serviteur n'a pas davantage le droit d'exiger que d'autres ouvriers le reconnaissent comme tel. Cela aussi est une question entre les ouvriers et le Seigneur.

Mais la seule chose qui importe n'est-ce pas la certitude d'être appelé par le Seigneur et d'être employé par Lui ? Cela rend le coeur heureux et donne toute persévérance dans l'oeuvre, même si tous devaient nous méconnaître.

21 Direction dans le service [comment l'Esprit dirige ; Ps. 32:8-9]

Nous avons vu que la possession d'un don constitue le mandat d'utiliser ce don. Cela ne veut toutefois pas dire que celui qui a un don peut savoir lui-même où et comment il doit l'exercer. Un évangéliste, par exemple, a le monde entier comme champ de travail. Le Seigneur a dit : «Allez dans tout le monde, et prêchez l'évangile à toute la création» (Marc 16:15). Le serviteur n'a cependant pas le droit de déterminer lui-même comment il veut exécuter ce mandat.

À chaque croyant il est dit : «Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu» (Rom. 8:14) et en Gal. 5:25 : «Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit», «mais je dis : Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair. Car la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair ; et ces choses sont opposées l'une à l'autre, afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez» (v. 16, 17).

Si cela est le cas pour la vie entière d'un croyant, combien plus encore pour le service particulier d'un ouvrier du Seigneur. Ce n'est pas seulement la volonté propre d'un inconverti qui est mauvaise, mais aussi celle d'un croyant, et également celle de quelqu'un qui est au service spécial du Seigneur. Un tel croyant ne doit pas faire sa propre volonté, mais il doit laisser le Saint Esprit opérer dans ses voies. Nous trouvons aussi cette pensée dans les Saintes Écritures lorsqu'elles placent devant nos yeux le service des ouvriers.

En Actes 13, nous voyons Paul et Barnabas commencer un travail particulier. Bien que Paul ait été appelé à prêcher à tous les hommes (Actes 22:15, 21), il reçoit cependant un mandat spécial. Tant lui que Barnabas étaient déjà des ouvriers. Lui surtout avait beaucoup prêché. Mais maintenant le Saint Esprit les retire de l'oeuvre à laquelle ils s'employaient localement avec d'autres ouvriers, pour leur confier une autre mission dans l'oeuvre. Envoyés par l'Esprit Saint, ils s'en vont et nous les voyons, dans les chap. 13 et 14 accomplir la mission qui leur avait été confiée (14:26).

Le Saint Esprit ne donne toutefois pas seulement des mandats. Il veut aussi conduire les ouvriers dans l'exécution de leur tâche. Nous le trouvons exposé très clairement dans le chap. 16:6-10. Paul et Silas parcouraient la Phrygie et le pays de Galatie, «ayant été empêchés par le Saint Esprit d'annoncer la Parole en Asie». Ces régions n'appartenaient-elles pas au champ d'activité de Paul ? Certes. Et en Actes 2 la Phrygie est déjà nommée comme un pays d'où venaient des hommes craignant Dieu. Et combien Paul a ensuite travaillé en Galatie et en Asie ! Il passa deux ans à Éphèse de sorte que non seulement les habitants de cette ville, mais «tous ceux qui demeuraient en Asie (la province romaine d'Asie) ouïrent la parole du Seigneur, tant Juifs que Grecs. Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul» (Actes 19:10-12). Mais maintenant le Saint Esprit les empêche d'y annoncer la Parole. Il voulait les employer dans un autre endroit.

Cela est dit encore d'une manière plus explicite en Actes 16:7 : «Ils essayèrent de se rendre en Bithynie, mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas». Paul et Silas voulaient aller en Bithynie. Ils s'étaient proposé d'y annoncer l'Évangile ; mais ce n'était pas le moment de s'y rendre. Et l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas.

Le Saint Esprit se nomme ici lui-même «l'Esprit de Jésus». Cette expression particulière parle à l'ouvrier de son Seigneur qui lui a conféré le don. Mais ne rappelle-t-elle pas aussi le service du Seigneur Jésus lui-même pendant sa vie ici-bas ? «Jésus» est son nom, comme homme sur la terre. Et «l'Esprit de Jésus» parle de l'Esprit par lequel il accomplissait son service.

Combien nous voyons la direction du Saint Esprit dans la vie du Seigneur ! Luc 4 commence par ces mots : «Or Jésus, plein de l'Esprit Saint, s'en retourna du Jourdain et fut mené par l'Esprit dans le désert» et au v. 14 : «Et Jésus s'en retourna en Galilée, dans la puissance de l'Esprit». Par l'Esprit il enseignait, consolait, guérissait et par l'Esprit il chassait les démons (Matt. 12:28). Oui, par l'Esprit

il s'offrit lui-même à Dieu (Héb. 9:14). Mais nous ne trouvons jamais que le Seigneur ait été empêché par l'Esprit de se rendre en quelque lieu que ce soit ou d'annoncer la Parole. En Lui, tout était parfait. Il connaissait la volonté du Père d'une manière parfaite et il agissait en conséquence dans un accord parfait. Quel exemple pour tout croyant ! Quel modèle pour tout ouvrier du Seigneur !

En Col. 1:9 l'apôtre écrit : «C'est pourquoi nous aussi, depuis le jour où nous en avons ouï parler, nous ne cessons pas de prier et de demander pour vous que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle, pour marcher d'une manière digne du Seigneur pour lui plaire à tous égards, portant du fruit en toute bonne oeuvre». Au Ps. 32:8, 9 Dieu dit : «Je t'instruirai, et je t'enseignerai le chemin où tu dois marcher ; je te conseillerai, ayant mon oeil sur toi. Ne soyez pas comme le cheval, comme le mulet, qui n'ont pas d'intelligence, dont l'ornement est la bride et le mors, pour les refréner quand ils ne veulent pas s'approcher de toi». Et en Matt. 6:22 il est dit : «La lampe du corps, c'est l'oeil ; si donc ton oeil est simple, ton corps tout entier sera plein de lumière ; mais si ton oeil est méchant, ton corps tout entier sera ténébreux».

Dieu veut nous instruire. Il veut nous conduire par son oeil, et si notre oeil est simple, notre corps sera lumière : nous saurons comment nous devons agir. Souvent des croyants parlent des directions de Dieu dans leur vie et racontent des cas où Dieu les a empêchés d'aller dans un endroit ou de faire quelque chose, comme nous le voyons en Actes 16:7. Ce n'est cependant pas une vraie direction ! Dieu veut nous instruire et nous conseiller. Il veut nous guider par son oeil. Mais pour cela, il nous faut être dans sa proximité : Notre oeil doit être fixé sur Lui et notre oreille ouverte afin que nous reconnaissons sa volonté. Et quand nous connaissons sa volonté, nous pouvons être conduits par son oeil. C'est cela la conduite dans la vie et la conduite dans le service. Alors nous irons là où Dieu veut nous avoir à ce moment, et nous ferons ce qu'il désire de nous dans ce moment.

Ainsi en était-il pour le Seigneur Jésus. Lorsqu'il apprit que Lazare était malade, il n'alla pas à Béthanie, bien que son coeur désirât sans doute être près de Lazare et de ses soeurs. Ce n'est qu'au moment fixé par Dieu qu'il se mit en route : «Cette maladie... est... pour la gloire de Dieu» (Jean 11:4). Et un peu plus loin nous lisons : «N'y a-t-il pas douze heures au jour ? Si quelqu'un marche de jour, il ne bronche pas, car il voit la lumière de ce monde». Si nous marchons dans la lumière, nous ne broncherons pas ; mais si nous ne marchons pas dans la lumière, parce que nous n'entrons pas dans le sanctuaire et ne sommes pas dépendants de Lui, nous broncherons.

Si j'ai l'intention d'aller quelque part pour donner un message et que le train me passe sous le nez parce que ma montre retarde, de sorte que ma visite est empêchée, je puis être reconnaissant de ce que Dieu m'a retenu d'aller là où manifestement il ne voulait pas m'avoir à ce moment-là. Mais cela prouve que je n'étais pas dirigé par son oeil. Je suis comme un cheval ou un mulet qui n'a pas d'intelligence : Dieu a dû m'arrêter sur mon chemin par la bride et le mors.

Telle n'est toutefois pas son intention à l'égard de ses enfants et encore moins de ses serviteurs. Il veut qu'ils aillent leur chemin en connaissant sa volonté, sachant que ce qu'ils font doit, selon les pensées de Dieu, être fait à ce moment et de cette manière et dans ce lieu. Combien Dieu serait glorifié, si tous ses serviteurs étaient ainsi dirigés par le Saint Esprit ! Mais pour cela il faut que je me place, dans une entière dépendance, sous la conduite et la discipline du Saint Esprit et que j'attende ce qu'Il me dit. Consécration, zèle et même de beaux résultats ne sont pas encore la preuve que le chemin d'un serviteur du Seigneur est juste.

22 Direction du Saint Esprit dans les réunions [1 Cor. 14 — Déroulement des réunions]

Dans un chapitre précédent nous avons vu que la possession d'un don comportait en même temps le mandat de l'exercer.

Mais l'ouvrier ne peut pas fixer lui-même où, ni décider de lui-même quand il doit faire usage de son don. En tout il dépend du Saint Esprit qui veut le diriger à tous égards.

C'est en particulier le cas lorsqu'il s'agit des réunions d'assemblée. Le Saint Esprit y est présent d'une manière toute spéciale car il habite dans l'assemblée (1 Cor. 3:16 ; Jean 14:17, etc.). Et il veut employer là qui il veut et au moment où il le veut. Il veut aussi donner ce qui doit être présenté, car seul il sait quels sont les besoins des personnes présentes. Je ne parle pas ici du rassemblement à la Table du Seigneur, car au culte aucun don n'est exercé ; nous nous rassemblons là comme famille de sacrificateurs.

Quel frère pourrait mesurer d'une manière exacte les besoins des frères et soeurs présents ou des enfants ou encore des personnes étrangères ? Il peut les présumer et essayer de donner quelque chose de la parole de Dieu qui réponde à ces besoins. En revanche, le Saint Esprit connaît parfaitement les coeurs. «Car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu» (1 Cor. 2:10 ; Rom. 8:26, 27). Il sait aussi parfaitement les besoins de toutes les personnes présentes. C'est pourquoi il est important de prêter une sérieuse attention à la direction du Saint Esprit et de nous laisser conduire par lui dans nos réunions.

Cela ne s'applique pas seulement à ceux qui présentent la Parole. Le Saint Esprit veut préparer les coeurs, par le premier cantique ou par les cantiques et par la ou les prières, à ce qu'il veut apporter dans ces réunions. Aussi combien est-il nécessaire que ceux qui indiquent un cantique ou prient le fassent dans sa dépendance ! Non parce qu'ils trouvent le cantique si beau, mais parce que le Saint Esprit éveille dans leur coeur ce cantique à ce moment-là et leur donne la liberté de l'indiquer. S'ils annoncent un cantique qui n'est pas approprié, les frères que le Saint Esprit veut employer pour parler dans cette réunion seront troublés. Et si par la direction de l'Esprit, ils présentent quand même le bon sujet, l'unité du service est troublée et il y a perturbation.

On voit par là combien il peut être dangereux que le frère qui a indiqué lui-même le premier cantique ou qui a prié, parle aussi. Nous ne pouvons pas dire que ce soit toujours déplacé, car le Saint Esprit a la liberté d'employer qui il veut. Dans de petites assemblées, où il n'y a par exemple que deux ou trois frères, le Saint Esprit emploiera souvent le même frère. Il y a toutefois le grand danger que le frère en question prenne ses propres pensées comme étant la direction du Saint Esprit ou même que, consciemment, il dirige lui-même, de sorte que le chant, la prière et la méditation forment bien un tout, mais non pas une unité produite par l'Esprit. Certes, ce n'est pas toujours le premier cantique qui indique la suite des pensées de la réunion. Le frère qui annonce ce cantique peut avoir commis une erreur. Toutefois le frère qui présente un sujet sur un thème tout différent doit être bien sûr que le Saint Esprit le veut ainsi.

Il est vrai que le Saint Esprit emploie le plus souvent, ou peut-être uniquement, ce qui a été d'abord en bénédiction au coeur de celui même qui parle et lui a appris quelque chose pour sa vie pratique. Cependant un certain laps de temps s'est fréquemment écoulé entre deux. Souvent le Saint Esprit exerce le coeur d'un frère particulier tandis que toute l'assemblée n'a pas besoin de cet exercice. Et la plupart du temps, il n'est pas possible de présenter un sujet que nous sommes justement en train d'apprendre. Par exemple, comment un frère qui se trouve dans l'état de Rom. 7 pourrait-il en parler pour d'édification des auditeurs ? C'est impossible. Ce n'est qu'après avoir appris la leçon de Rom. 7 et réalisé l'affranchissement de Rom. 8 qu'il pourra présenter en toute quiétude ce qu'il aura lui-même appris.

Combien il est donc important que la direction des réunions soit entièrement laissée au Saint Esprit. Le frère même le plus doué ne sait pas positivement si le Saint Esprit veut l'employer dans cette réunion. Et personne ne sait de quoi on parlera, même pas celui qui probablement parlera. Alors tous attendent paisiblement la direction de l'Esprit quant à celui qu'il veut employer. Il donnera au coeur de celui ou de ceux des frères qu'il emploiera toute assurance relativement aux pensées de la parole de Dieu qu'ils doivent présenter. Ce peut être un passage dont ils ne se sont plus occupés depuis longtemps et sur lequel ils ne pourront pas s'exprimer aussi aisément

que sur un sujet médité peu avant la réunion. Mais si, également dans ce qu'ils disent, ils se placent sous la direction du Saint Esprit, celui-ci mettra au coeur les pensées appropriées à présenter. Alors ce n'est pas celui qui parle qui satisfera les sentiments des auditeurs par sa méditation aisée et profonde, et en sera honoré, mais c'est le Saint Esprit qui répondra aux vrais besoins du coeur et de la conscience, même peut-être par de faibles paroles. Et c'est cela seul qui importe. Serions-nous moins bénis quand nous nous plaçons entièrement sous la direction du Saint Esprit selon la parole de Dieu que lorsque nous agissons d'après nos propres pensées ? Certes il est possible que les sentiments ou l'intelligence en soient moins impressionnés. Mais ce n'est pas la pensée de Dieu d'agir en premier lieu sur l'intelligence ou sur les sentiments. Le passage de 1 Cor. 14:23-25 nous dit que la vraie bénédiction réside dans la manifestation des secrets du coeur.

Tout cela ne s'applique naturellement pas à des réunions spéciales pour la présentation de certaines vérités. Dans ce cas, le sujet proposé et celui qui le présentera sont connus d'avance. Il ne s'agit alors pas d'une réunion d'assemblée au sens strict du terme. Cela ne s'applique pas non plus, directement, aux réunions d'évangélisation. Toutefois si, dans ces dernières, aucun sujet n'a été annoncé, Dieu donnera certainement une riche bénédiction si celui qui parle s'attend à la direction du Saint Esprit aussi en ce qui concerne le passage à présenter.

23 Le Saint Esprit dans le culte et les réunions de prières [pas le lieu d'exercice des dons spirituels]

Ce que nous avons relevé pour les réunions d'édification vaut aussi pour le culte (réunion pour célébrer le Seigneur, Lui apporter louange, reconnaissance et adoration) et pour la réunion de prières, et s'y applique même dans une mesure encore plus forte, vu le caractère particulier de ces réunions. Dans le service de l'édification, ceux qui ont reçu un don de pasteur ou de docteur ont une position spéciale, car le Saint Esprit emploiera la plupart du temps les dons donnés par le Seigneur. Ceux-ci sont, dans leur service, les instruments par lesquels Dieu parle aux personnes assemblées. Aussi est-il dit en 1 Pierre 4:11 : «Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme oracle de Dieu». Ce passage ne signifie pas seulement que ce qui est dit doit être conforme à la parole de Dieu ; cela va beaucoup plus loin. Il veut dire que sa parole doit être les oracles de Dieu, donc que Dieu doit parler directement par lui.

Il en est autrement dans le culte et dans les réunions de prières. Là ce n'est pas Dieu qui nous parle, mais nous (qui sommes assemblés) qui parlons à Dieu. Dans ces réunions, nous nous approchons pour offrir nos sacrifices de louange et d'actions de grâces, ou pour présenter à Dieu nos besoins et nos soucis, mais pas pour recevoir quelque chose de Lui, quoiqu'il ne soit naturellement pas possible que nous nous approchions de Dieu sans recevoir une bénédiction pour nos coeurs. C'est là que réside la différence fondamentale entre ces réunions. Et tout frère qui se lève durant le culte, pour méditer, doit être bien conscient de la chose. En parlant, il change le caractère de la réunion. Car alors ce n'est plus l'assemblée qui offre à Dieu ses sacrifices de louange et d'actions de grâces, mais l'assemblée qui écoute l'édification que Dieu veut lui donner par son serviteur. Il en est ainsi, quel que soit le sujet que le frère présente, donc aussi s'il parle, par exemple, des souffrances du Seigneur.

Nous ne voulons pas dire qu'on ne doit pas faire de méditation dans le culte. Le Saint Esprit est entièrement libre de diriger comme Il veut. Et quand les chrétiens sont assemblés comme corps de Christ et que les membres s'emploient chacun à sa place, par l'Esprit, l'occasion peut se présenter d'exercer des dons pour l'édification. Une assemblée réunie pour le culte donne aussi, tout naturellement, l'occasion à tous les dons de s'exercer en vue de l'édification du corps, bien que ce ne soit nullement le but de la réunion. Le culte est tout aussi complet, et même davantage, lorsque aucun don n'est exercé. La manière dont les dons sont habituellement exercés fait que trop souvent, hélas, le caractère du culte est altéré et même perdu. C'est toujours une perte. Car même s'il est possible que l'Esprit de Dieu trouve nécessaire, aussi dans une telle réunion, d'enseigner ou d'exhorter les membres du corps, il n'en demeure pas moins que l'état de l'assemblée est meilleur quand elle peut adorer Dieu sans avoir besoin d'être exhortée. On est dans ce cas, d'une manière plus simple et plus complète, dans la proximité de Dieu, jouissant, par la grâce, de lui-même.

Dans le culte et même dans les réunions de prières, les dons n'ont aucune place. L'assemblée est réunie comme famille sacerdotale ; chacun peut s'approcher de Dieu, le nouveau converti, comme le père en Christ. Par le sang de Christ, tous sont constitués sacrificateurs et tous sont dignes d'offrir les sacrifices de louange et de reconnaissance. Cependant bien des choses peuvent les en rendre incapables (Lév. 21 et 22). Comme c'est pratiquement le propre d'un sacrificateur, du fait qu'il se tient continuellement dans la proximité de Dieu, de savoir comment s'approcher de Dieu d'une manière qui lui soit agréable et quels sont les sacrifices que Dieu agrée, il est évident que cela n'a rien à faire avec le don de pasteur ou de docteur, ou avec la capacité de s'exprimer couramment en paroles choisies. Il est très possible que ces dons soient là et que malheureusement une communion intime, journalière, avec Dieu, fasse défaut. Il n'est donc certainement pas bon de s'attendre à un frère ayant un don manifeste, ou que celui-ci veuille prendre de lui-même, en raison de ce don, une place prééminente dans le culte. Et ce danger est grand.

La direction du Saint Esprit dans le culte en devient encore plus importante, car il veut employer là un cercle de frères plus étendu que dans les autres réunions. Et qui d'autre que le Saint Esprit peut diriger dans l'adoration ? Il est vrai que celle-ci résulte de l'état spirituel des personnes présentes. Mais la puissance, la seule source vivante de tout ce qui est vrai dans l'adoration, est le Saint Esprit. Dans sa souveraineté, il agit en accord avec la capacité spirituelle de chacun et s'en sert pour exprimer les sentiments qui conviennent à l'assemblée devant Dieu, et les faire monter à Lui. Ce qui se produit dans le culte doit, tout en étant en accord avec l'état spirituel de l'assemblée, élever celle-ci et l'amener dans la proximité de Dieu. C'est ce que fait le Saint Esprit. Car bien qu'il opère dans l'homme, il le fait selon la puissance et la grâce de Dieu.

Quel frère pourrait mesurer l'état spirituel de l'assemblée pour donner expression à ses sentiments et être ainsi vraiment la bouche de cette assemblée ? Car tous ceux qui rendent grâces, qui indiquent un cantique, ou qui lisent une portion de la Parole ne doivent pas seulement exprimer leurs propres sentiments, mais ceux de l'assemblée ; il est cependant vrai qu'ils ne peuvent le faire que dans la mesure de leur état spirituel. Ce n'est que par le Saint Esprit agissant dans des hommes spirituels, pour exprimer les sentiments spirituels de l'assemblée, que l'adoration est offerte à Dieu.

Nous voyons là de nouveau combien il est important de prêter attention à la direction du Saint Esprit. La vérité que le Saint Esprit doit être libre d'agir comme Il veut n'est niée par aucun chrétien. Mais il y a une grande différence entre la connaissance d'une vérité et sa réalisation effective. Pour pouvoir mettre en pratique cette vérité, il nous faut être pénétrés de la réalité de la présence personnelle du Saint Esprit — Il est Dieu, le Saint Esprit — dans nos réunions. Cela ne fait-il pas très souvent défaut et n'est-ce pas là la cause de tant de faiblesse et de l'action si fréquente de la chair au milieu de nous ?

Et maintenant la question suivante peut se poser aux jeunes croyants et à ceux qui ne connaissent pas en pratique, dans les réunions, ce que c'est que se placer sous la direction du Saint Esprit : Comment puis-je reconnaître cette direction et comment puis-je savoir si ce n'est pas ma propre volonté qui me pousse, par exemple, à indiquer un cantique ? Il y a en fait, relativement à la direction effective du Saint Esprit, des choses qui ne peuvent être apprises que par la pratique. L'expérience nous permet de déceler des besoins que seul un enseignement divin peut satisfaire.

Et qui aurait la prétention d'indiquer de quelle façon l'Esprit opère dans les coeurs pour leur donner l'assurance de ce qu'est Sa volonté ? Ce que Jean 3 dit au sujet de la nouvelle naissance : «Le vent souffle où il veut, et tu en entends le son ; mais tu ne sais pas

d'où il vient, ni où il va» peut certainement aussi être dit de l'action du Saint Esprit dans les coeurs des croyants. Mais d'un autre côté la parole de Dieu donne également à ce sujet de précieuses indications.

Tout d'abord nous avons les principes énoncés en 1 Cor. 14 : «Quand vous vous réunissez, chacun de vous a un psaume, a un enseignement, a une langue ... : que tout se fasse pour l'édification ... afin que tous apprennent et que tous soient exhortés». «Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix». Tout ce qui est fait doit l'être pour l'édification. Il faut qu'il y ait de l'ordre, ce qui se montrera, selon les v. 26-33, en ceci que deux ne doivent pas agir en même temps, mais s'attendre l'un l'autre. En outre la direction du Saint Esprit ne ressemble pas à l'action d'esprits démoniaques forçant leurs victimes à agir comme ils veulent. «Les esprits des prophètes sont assujettis aux prophètes». Le Saint Esprit fait connaître ses pensées et donne la capacité d'agir, mais la personne en cause peut agir en conséquence ou aussi ne pas le faire.

D'autre part, 2 Tim. 1:7 dit : «Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de puissance, et d'amour, et de conseil». Nous ne devons donc pas agir d'une manière inconsidérée, mais avec calme, conscients de ce que nous faisons. Cela ne doit pas non plus être dans un esprit de crainte, mais dans la confiance que si nous attendons vraiment dans la dépendance, il agira aussi dans nos coeurs d'une façon manifeste. Et lorsqu'il le fait, il convient de l'accepter et de ne pas se demander craintivement : en était-il bien ainsi ?

Se pourrait-il que Dieu attende de ses enfants qu'ils se laissent diriger par le Saint Esprit et ne leur donne pas ensuite la direction qu'ils attendent dans la dépendance ? Si nous connaissons l'amour de Dieu et que l'amour habite aussi dans nos coeurs, un tel sentiment de méfiance ne peut pas exister. Ayons confiance en Lui ! Le Saint Esprit n'agit pas par des ressorts cachés ou par des impressions vagues, peu claires. Il remplit l'intelligence spirituelle des pensées de Dieu telles qu'elles sont développées dans la Parole écrite de Dieu, tout en éveillant les sentiments et les affections de l'homme nouveau.

Il produit dans nos coeurs, en corrélation avec ce qu'il a déjà opéré avant par d'autres, des sentiments de reconnaissance, de louange et d'adoration que nous pouvons exprimer comme bouche de l'assemblée. En relation avec le courant de pensées qu'il a produit dans la réunion, il dirige nos esprits sur un cantique ou un passage de la parole de Dieu afin que nous indiquions ce cantique ou lisions cette portion. Mais cela implique d'abord qu'il ne peut nous employer librement que dans la mesure où nous connaissons la parole de Dieu et les cantiques ; et ensuite que nous ayons toujours soin d'examiner si c'est bien en accord avec la pensée générale donnée par l'Esprit dans cette réunion. Il est très important de nous demander quand est le moment de faire ce que le Saint Esprit suscite dans nos coeurs. Ni trop tôt, ni trop tard, afin qu'il n'arrive pas que deux frères agissent ensemble, bien que peut-être le Saint Esprit veuille les employer tous deux, successivement.

Si nous nous placions tous ainsi sous la direction du Saint Esprit, tant frères que sœurs, quelles réunions heureuses nous aurions ! Dans quelle attente solennelle et tranquille serions-nous de ce qu'Il veut faire ! Quelle unité y aurait-il dans tout ce qui se produirait ! Quelle adoration monterait à Dieu du coeur de toutes les personnes présentes ! Combien le nom de Dieu serait glorifié, et quelle bénédiction pour nos coeurs !

24 Conclusion

Nous sommes arrivés à la fin de nos considérations sur le Saint Esprit. Ne devons-nous pas dire, en conclusion, que l'habitation du Saint Esprit sur la terre, dans le coeur de chaque croyant et dans l'assemblée comme tout, est une des vérités les plus importantes de notre époque, si ce n'est la plus importante ? Dieu veuille que cela se grave profondément dans les coeurs, et de celui qui écrit, et des lecteurs, afin que nous le réalisions davantage dans notre vie.

25 Annexe : Le Saint Esprit dans l'Apocalypse

Tout lecteur attentif de la Bible aura remarqué que dans chaque livre où il est parlé du Saint Esprit, celui-ci est présenté sous un caractère qui correspond à celui du livre en question. Cela frappe notamment lorsqu'on lit l'Apocalypse.

Dans le Nouveau Testament nous avons vu le Saint Esprit comme étant descendu sur la terre. En vertu de la rédemption, il vient habiter dans le corps de tous ceux qui ont reçu et cru le plein Évangile (1 Cor. 6:19 ; Éph. 1:13). En outre il forme l'assemblée de Dieu sur la terre (1 Cor. 12:13) et, par son habitation en elle, il en fait «une habitation de Dieu par l'Esprit» (Éph. 2:22).

Dans l'Apocalypse, nous trouvons quelque chose de tout différent. Même lorsqu'il est parlé de l'assemblée (chap. 2 et 3), nous ne trouvons pas le Saint Esprit dans l'assemblée, mais comme s'il était en dehors d'elle. C'est pourquoi il lui dit : «Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux assemblées», ce qui est tout à fait en accord avec le caractère de ce livre.

L'Apocalypse est un livre de jugement. Dieu n'y est pas présenté comme Père, mais comme Juge. Dans le chap. 1, le Seigneur Jésus porte bien un vêtement sacerdotal, mais il n'exerce pas le service de sacrificateur — tel que l'épître aux Hébreux nous le présente, accomplissant l'oeuvre de la rédemption et ensuite intercédant auprès de Dieu en faveur des siens. Il est plus : Ses yeux sont comme une flamme de feu et de sa bouche sort une épée aigüe à deux tranchants, afin de frapper les nations (Apoc. 1:13-16 ; 19:11-16). Et même lorsqu'il apparaît comme l'agneau immolé (5:6), comme le Rejeté, il a sept cornes, la puissance dans sa perfection, et sept yeux, la connaissance et l'intelligence parfaites, et il est reconnu comme Celui qui a tout droit sur la terre : Il prend le livre.

L'Apocalypse nous dépeint les jugements de Dieu. D'abord sur l'assemblée (chap. 2 et 3), puis sur le monde, surtout sur l'empire romain et sur Juda (chap. 6 à 11:18), ensuite sur la grande prostituée et les puissants instruments de Satan (chap. 13 à 19), puis le jugement des vivants (chap. 20:4-9) et finalement le jugement de Satan et des morts (chap. 20:10-15). Ce n'est pas la grâce qui est placée devant les yeux, comme c'est le cas dans tout le reste du Nouveau Testament. Nous trouvons ici davantage le caractère de l'Ancien Testament, de la loi et des prophètes.

En fait, on ne peut pas comprendre l'Apocalypse sans connaître l'Ancien Testament. Toutefois, ce n'est pas un livre de l'Ancien Testament. Ce sont les paroles, l'esprit de l'Ancien Testament mais caractérisé par la dernière révélation, complète, de Dieu se trouvant seulement dans le Nouveau Testament.

Déjà les premiers versets de ce livre ont ce caractère. Le v. 4 parle de «Celui qui est, et qui était, et qui vient». C'est pour ainsi dire la manière du Nouveau Testament d'exprimer le nom de l'Éternel, dans l'Ancien Testament. Ensuite le prophète parle des «sept Esprits qui sont devant son trône». Le Saint Esprit n'est pas présenté ici dans sa relation avec l'assemblée. Dans tout le reste du Nouveau Testament, il est parlé de «l'Esprit» ou même d'«un seul Esprit» (Éph. 4:4). Mais comme en És. 11:2 où il est présenté, en rapport avec le Messie, nous le voyons ici en tant qu'Esprit de sagesse, de puissance, de lumière. C'est l'Esprit dans sa perfection variée d'action, à tous égards, pour pouvoir accomplir la volonté de Dieu dans le monde. Il est ajouté : «devant son trône», car le thème du livre de l'Apocalypse est le gouvernement de Dieu.

Au chap. 4, nous trouvons la description du trône de Dieu dans le ciel. Si nous faisons la comparaison, nous voyons qu'il a la forme du temple, les lampes, la mer, les êtres vivants. Puis nous lisons : «Sept lampes de feu, brûlant devant le trône, qui sont les sept Esprits de Dieu» (v. 5).

Le feu dans l'Écriture est l'emblème bien connu de la sainteté de Dieu sondant tout. C'est le Saint Esprit dans sa pleine perfection comme lumière et comme feu, dévorant le mal, comme en És. 4:4 où il se présente lui-même comme «l'esprit de jugement» et «l'esprit de consommation». Ici, tout est présenté dans le temple. L'expression fait allusion aux perfections appartenant aux attributs de Dieu qui caractérisent son action dans le monde.

Au chap. 5 nous trouvons le Seigneur Jésus comme l'Agneau. Ce nom, «l'Agneau», est en rapport avec la pensée de la rédemption (Jean 1:29), «immolé» parle de son rejet par le monde. Toutefois ici, il a sept cornes. La seconde bête en Apoc. 13 n'a que deux cornes, et la première, dix. Mais Jésus qui a été rejeté par le monde a toute puissance : «Toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre» (Matt. 28:18). En outre il a «sept yeux, qui sont les sept Esprits de Dieu, envoyés sur toute la terre». Ils sont le symbole d'une connaissance et d'une intelligence parfaites, de la plénitude de l'Esprit, mais ici en rapport avec la terre et son gouvernement.

Dieu est sur le trône, l'Esprit devant le trône et Jésus est présenté en relation avec la terre ; c'est tout le contenu de l'Apocalypse. En rapport avec cela le Saint Esprit est vu dans un caractère terrestre et judiciaire, comme dans l'Ancien Testament, mais caractérisé par la dernière et complète révélation de Dieu.

Ainsi la position des croyants vivant dans la période décrite dans ce livre, est tout autre que la nôtre. Certes le Saint Esprit opérera alors aussi la repentance et la nouvelle naissance de pécheurs perdus, comme il l'a fait depuis la chute. Mais tandis que maintenant il habite dans ceux qui ont cru le plein Évangile, les unit à un Seigneur glorifié dans le ciel et les rend participants de toutes ses gloires — devenant en eux une source jaillissant en vie éternelle — il n'agira plus ainsi alors. Il n'habitera plus sur la terre. Et les croyants, dans ces jours-là, ne seront plus assis en Christ dans les lieux célestes (Éph. 2:6) comme nous le sommes. Ils n'auront pas davantage l'espérance d'être ravis dans les nuées «à la rencontre du Seigneur, en l'air», pour être pour toujours avec le Seigneur (1 Thess. 4:17). Comme nous l'apprend Apoc. 6:9-11, ils crieront vengeance contre leurs ennemis, mais devront prendre patience. Leur espérance, c'est la venue du Fils de l'Homme sur la terre, les bénédictions du millénium. L'Esprit de sagesse est le témoignage de Jésus, selon lequel il exercera la vengeance sur ses ennemis et entrera dans son règne sur la terre.

Quelle différence avec notre part si précieuse ! Après la fin de la prophétie, au chap. 22, nous voyons que l'Esprit se fait un avec l'Épouse, l'assemblée. Et en quoi ? En appelant le Seigneur : «Viens». Et en invitant ceux qui ont soif à venir et à prendre, gratuitement, de l'eau de la vie.

Le Saint Esprit s'associe à l'assemblée dans l'appel qu'elle adresse au Seigneur Jésus. Le serviteur en Gen. 24 ne voulait pas se laisser retenir, mais avait hâte d'amener Rebecca à Isaac. Il en est de même pour le Saint Esprit. Lui aussi soupire après le moment où il quittera cette terre pour conduire le fruit de son activité sur la terre à l'Époux : l'épouse de l'Agneau. Et en même temps, il unit sa voix à celle de tous ceux qui, en raison de la venue toute proche du Seigneur Jésus, invitent des pécheurs perdus à accepter le salut.

«Et l'Esprit et l'épouse disent : Viens. Et que celui qui entend dise : Viens. Et que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut prenne gratuitement de l'eau de la vie».

Le Saint Esprit dans les écrits de Jean par Jean Muller

Table des matières

- 1 Les quatorze aspects sous les quels le Saint Esprit est présenté
- 2 Le baptême du Saint Esprit (Jean 1:32, 33)
- 3 Le don de la vie éternelle (Jean 3:3, 5, 8, 14-16)
- 4 Le don de l'Esprit, une fontaine d'eau vive (Jean 4:14, 23, 24)
- 5 L'Esprit, des fleuves d'eau vive (Jean 7:37-39)
- 6 L'autre Consolateur (Jean 14:16,17,26 ; 15:26,27 ; 16:7,13)
- 7 L'Esprit de Christ ressuscité soufflé dans les disciples (Jean 20:19-23)
- 8 L'onction de la part du Saint (1 Jean 2:20, 27)
- 9 L'Esprit, la preuve de la présence de Dieu en nous ; le sûr critère pour distinguer entre la vérité et l'erreur (1 Jean 3:24 ; 4:2)
- 10 Le témoignage de Dieu : la vie éternelle en son Fils (1 Jean 5:6-8, 11-13)
- 11 Apocalypse
 - 11.1 Des révélations à Jean (Apoc. 1:10 ; 4:2)
 - 11.2 Les sept Esprits
 - 11.3 Un message de repos pour les martyrs (Apoc. 14:13)
 - 11.4 Un septuple message à l'Assemblée (Apoc. 2 et 3)
 - 11.5 L'Esprit et l'épouse disent : Viens, Seigneur Jésus (22:16,17,20,21)

1 Les quatorze aspects sous les quels le Saint Esprit est présenté

Les écrits de l'apôtre Jean contiennent une abondance de révélations concernant le Saint Esprit : Sa Personne divine, Sa présence, Ses attributs et Ses opérations. De tels enseignements complètent d'une manière merveilleuse ceux des apôtres Paul et Pierre. Paul révèle le baptême du Saint Esprit pour constituer l'Assemblée en un seul corps, l'onction de l'Esprit, le sceau en rapport avec l'appel céleste du croyant, les arrhes et les prémices de son héritage en Christ. En outre, l'Assemblée (collectivement) et le corps de chaque chrétien (individuellement) sont une habitation de Dieu par son Esprit. Enfin les dons de l'Esprit sont envoyés sur la terre par un Christ glorifié pour l'édification de l'Assemblée, qui est Son corps. Pour sa part, Pierre révèle que les prophètes de l'Ancien Testament ont été poussés par l'Esprit Saint à rendre témoignage des souffrances de Christ et des gloires qui suivraient : David, les fils de Coré, Asaph, Ézéchiass, Ésaïe, Jérémie, Jonas et de nombreux autres, ont annoncé à l'avance, au travers de leurs propres expériences, les principales circonstances du grand mystère de la piété concernant Christ : Ses noms (Fils de Dieu, Fils de l'homme, Roi d'Israël et Fils de David), Sa venue dans le monde et Sa naissance d'une vierge, Sa mort, Sa résurrection, Son élévation dans la gloire, Sa séance à la droite de Dieu, Sa seconde venue et Son royaume à venir. De plus, les chrétiens, comme des pierres vivantes, sont édifiés sur Christ, la pierre de fondement, pour être une sainte sacrificature (selon la ressemblance d'Aaron) et une sacrificature royale (selon l'ordre de Melchisedec).

Les divers aspects sous lesquels le Saint Esprit est présenté dans les écrits de Jean méritent toute notre attention. Avant de commenter les passages correspondants, il peut être utile de résumer les différents points que l'on peut distinguer à cet égard. Six se trouvent dans l'évangile, trois dans la première épître et cinq dans le livre de l'Apocalypse, soit quatorze au total. Nous ne nous risquerons pas à dire que cela constitue une double plénitude de révélation (deux fois sept), bien que le sujet soit complet en soi.

D'abord dans l'évangile :

- (1°) Le baptême du Saint Esprit par Christ (ch. 1).
- (2°) Le don de la vie et la nouvelle naissance par la Parole et le Saint Esprit (ch. 3).
- (3°) Le don de l'Esprit et l'adoration en esprit et en vérité (ch. 4).

(4°) Au chapitre 7, les fleuves d'eau vive coulent du croyant vers d'autres.

(5°) Dans les chapitres 14 à 16, le Seigneur Jésus annonce à Ses disciples le don d'un autre Consolateur (Lui est le Consolateur ; le Saint Esprit est l'autre Consolateur) qui rendra témoignage au monde et aux croyants.

(6°) Enfin, au chapitre 20, le soir du jour de la résurrection, le Seigneur Jésus souffle l'Esprit de Christ ressuscité dans Ses disciples.

La première épître développe trois autres aspects de l'Esprit.

(7°) Dans la famille chrétienne (1 Jean 2), l'onction du Saint est la clé ouvrant l'accès à la connaissance de toutes les choses spirituelles.

(8°) L'Esprit Saint témoigne que Dieu demeure en nous (1 Jean 3) ; Il est le seul critère pour distinguer les choses spirituelles, si elles procèdent de l'Esprit de vérité ou de l'esprit d'erreur.

(9°) Le chapitre 5 rend témoignage au fait que la vie éternelle est dans le Fils de Dieu ; quiconque a le Fils a la vie, et celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie éternelle.

Enfin, les cinq aspects de l'Esprit dans le livre de l'Apocalypse :

(10°) L'Esprit emmène Jean pour voir différents tableaux prophétiques, que l'apôtre nous révélera à son tour (Apoc. 1:10 ; 4:2).

(11°) Les sept Esprits (chap. 4 et 5) sont ceux du Seigneur Jésus — plutôt sur le terrain de l'Ancien Testament — comme l'esprit de sagesse, de prophétie et de gloire.

(12°) À l'égard des saints qui, après avoir traversé la dernière tribulation, meurent dans le Seigneur (chap. 14), l'Esprit prononce une bénédiction et leur donne l'assurance du repos.

(13) L'Esprit Saint est vu en dehors de l'Église (considérée comme un corps responsable sur la terre de porter le témoignage de Dieu), afin de porter un jugement d'appréciation sur la marche de l'Assemblée, sept fois (chap. 2 et 3).

(14°) Enfin, la mention la plus touchante, lorsque la révélation est terminée, montre le Seigneur Jésus entrant personnellement en scène pour se présenter lui-même à son Église comme l'étoile brillante du matin ; et l'Esprit conduit le cœur des croyants et de l'Église à demander le retour du Seigneur.

2 Le baptême du Saint Esprit (Jean 1:32, 33)

Le baptême du Saint Esprit est cité sept fois dans le Nouveau Testament (Matt. 3:11 ; Marc 1:8 ; Luc 3:16 ; Jean 1:33 ; Actes 1:5 ; Actes 11:16 ; 1 Cor. 12:13). Ainsi, cette circonstance très significative est mentionnée prophétiquement dans les quatre évangiles (c'est une des rares scènes touchant la vie du Seigneur Jésus qui soit rapportée dans les quatre évangiles). Le Seigneur confirme à ses disciples la descente du Saint Esprit sur la terre et, par là, du baptême, juste avant de les quitter pour être élevé dans le ciel (Act. 1:5,8) : c'est l'accomplissement de «la promesse du Père». Ce baptême a effectivement eu lieu le jour de la Pentecôte (Act. 2:1-4), bien que le mot baptême ne soit pas formellement employé. La descente du Saint Esprit sur l'Assemblée à Jérusalem inaugure la dispensation de la grâce dans laquelle nous vivons encore. L'apôtre Pierre y fait allusion quand il rapporte sa visite à Corneille à ses frères de Jérusalem (Act. 11), afin qu'ils reconnaissent la volonté souveraine de Dieu de donner «la repentance pour la vie» aux croyants d'entre les nations et de leur accorder le même don de l'Esprit qu'aux Juifs croyants. La dernière mention du baptême de l'Esprit (par l'apôtre Paul en 1 Cor. 12) révèle sa portée spirituelle : les chrétiens (indépendamment de leur origine ou leur position dans le monde) ont tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, le corps (spirituel) de Christ. Le sceau de cette vérité merveilleuse est par le Saint Esprit.

Le baptême chrétien, un baptême d'eau (un acte matériel) identifie celui qui le reçoit à un Christ mort pour être ensuite ressuscité avec Lui. À cet égard, l'apôtre Pierre rappelle l'exemple du déluge (1 Pi. 3:20-21) et l'apôtre Paul celui d'Israël à travers la mer Rouge (1 Cor. 10:1-2). En outre, pour entrer dans le pays promis, Israël devait traverser le Jourdain, une autre figure de la mort de Christ et de la mort du croyant avec Christ (Jos. 4:9, 20). Par contraste, le baptême par le Saint Esprit (un acte spirituel) de la compagnie chrétienne (les cent vingt croyants assemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte) a eu lieu une seule fois pour marquer la naissance de l'Assemblée sur la terre. Il ne s'est pas répété. Ainsi, tout croyant amené au Seigneur comme Sauveur est ajouté à un corps déjà baptisé, le corps de Christ, dont il devient membre.

Remarquons que les quatre évangiles lient la promesse du baptême de l'Esprit par Christ au baptême d'eau pour la repentance de Jean le Baptiseur, auquel le Seigneur s'est soumis volontairement lorsqu'il s'est identifié aux excellents de la terre en qui étaient toutes ses délices (Ps. 16:3). Ce baptême de Jean, en contraste avec le baptême chrétien, rattachait à un Messie vivant. Si l'appel à la repentance (Matt. 3:2 ; 4:17) avait été reçu, le baptême de Jean aurait ouvert les bénédictions terrestres du royaume des cieux. Mais le Messie a été rejeté, et Sa mort expiatoire — vue en figure dans les eaux du Jourdain que le Seigneur a traversées devient la seule voie aux bénédictions terrestres pour le résidu repentant dans le futur.

Puis, au bord du Jourdain, le ciel s'est ouvert et le Saint Esprit est descendu sous une forme corporelle, comme une colombe, sur le Seigneur Jésus au début de son ministère, quand il avait environ trente ans. L'apôtre Pierre révèle que le Seigneur Jésus a reçu le Saint Esprit une seconde fois, après son ascension (Act. 2:33). Ainsi, Christ, maintenant homme glorifié dans le ciel, chef de l'Église, envoie sur la terre tous les dons pour l'édification de son Assemblée. Ayant reçu des dons (Ps. 68:18), à Son tour il les donne à Son Église (Éph. 4:8). Ces dons spirituels sont ceux du Saint Esprit.

Enfin, Matthieu et Luc associent le baptême du Saint Esprit au baptême de feu, un symbole des jugements futurs. Le feu est aussi mentionné au jour de la Pentecôte (Act. 2:3) en tant que manifestation de gloire et de puissance en grâce, et non pas de jugement. Celui-ci s'exercera plus tard, à la fin de la dispensation de la grâce. La prophétie de Joël (Joël 2:28-32) citée par l'apôtre Pierre (Act. 2:17-21) n'a trouvé qu'un accomplissement partiel le jour de la Pentecôte : c'était la pluie de la première saison ; la pluie de la dernière saison ne descendra sur la terre qu'après l'enlèvement de l'Église au ciel et l'exécution des jugements.

3 Le don de la vie éternelle (Jean 3:3, 5, 8, 14-16)

Le Seigneur reçoit de nuit la visite de Nicodème, un chef des Juifs et un docteur de la loi, et lui révèle une vérité fondamentale : pour voir le royaume de Dieu (v. 3) et pour y entrer (v. 5), il faut être né de nouveau. Pour voir le royaume, les yeux de notre cœur doivent être éclairés (Éph. 1:18), tandis que pour entrer dans le royaume, il faut que la porte soit ouverte, et Christ est la seule porte (Jean 10:7, 9). La nouvelle naissance doit être (spirituellement parlant) par l'eau (emblème de la parole de Dieu) et par le Saint Esprit. Grâce à Dieu, cette condition nécessaire est pleinement suffisante ; rien d'autre n'est requis. Pareillement, le Seigneur Jésus dit de lui-même qu'il doit mourir, le Fils de l'homme doit être élevé. De nouveau, cette condition nécessaire — la mort de notre Seigneur — est pleinement suffisante pour notre salut par la foi. La première vérité (la nouvelle naissance) se réfère à l'oeuvre de Dieu dans le croyant, tandis que la seconde (la mort du Seigneur) se rapporte à l'oeuvre de Christ pour le croyant, en sa faveur. Cette distinction est fondamentale ; les Écritures maintiennent toujours la différence entre la propitiation et la substitution. Le salut est offert à tous les hommes («envers tous»), en vertu de la toute-suffisance de l'oeuvre de Christ, mais n'est imputé en justice qu'à tous ceux qui croient («sur tous ceux qui croient») (Rom. 3:22).

Le Seigneur fait allusion ici à des déclarations de l'Ancien Testament que Nicodème aurait dû connaître (v. 10). Ézéchiél avait annoncé à Israël de la part de Dieu : «Je vous amènerai sur votre terre ; et je répandrai sur vous des eaux pures, et vous serez purs... Et je vous donnerai un coeur nouveau, et je mettrai au-dedans de vous un esprit nouveau» (Ézé. 36:24-26). Dans le futur, les mêmes instruments (la Parole de Dieu et Son Esprit) opéreront sur la terre pour amener le peuple d'Israël à un état moral permettant à Dieu de les bénir. Mais ici, les paroles du Seigneur révèlent une vérité plus fondamentale, le salut éternel de l'âme. Et de plus, les bénédictions promises, «les choses célestes» (v. 12) sont maintenant, non pas pour la terre, mais en relation avec le ciel, l'habitation éternelle de notre bien-aimé Sauveur.

La nouvelle naissance implique la communication d'une nouvelle nature, non pas l'amélioration de la vieille : ce qui est né de la chair (la nature adamique en tout homme) demeure chair, tandis que ce qui est né de l'Esprit est et demeure éternellement esprit. Cette nouvelle nature est le don de la vie éternelle qui a été promise «avant les temps des siècles» (Tite 1:2 ; 2 Tim. 1:9). Cette vérité de la nouvelle naissance par la parole de Dieu et par Son Esprit sera confirmée plus tard par les apôtres. D'abord par Paul : «Il nous sauva... par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint» (Tite 3: 5) ; puis par Jacques : «De sa propre volonté, il (Dieu) nous a engendrés par la parole de la vérité, pour que nous soyons une sorte de prémices de ses créatures» (Jacq. 1:18) ; enfin, par Pierre : «Vous qui êtes régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la vivante et permanente parole de Dieu» (1 Pierre 1:23).

La vie éternelle est le don de Dieu, l'expression suprême de l'amour de Dieu envers un monde perdu, l'humanité ruinée. «Car Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:16). Dieu a donné son Fils unique, «le Fils de l'homme qui est dans le ciel» (v. 13), venu sur la terre pour mourir sur la croix, afin que quiconque (non seulement les Juifs, mais aussi ceux d'entre les nations) croit en lui ait la vie éternelle. Tel est le message de l'Évangile dans toute sa simplicité et sa puissance.

4 Le don de l'Esprit, une fontaine d'eau vive (Jean 4:14, 23, 24)

Le Seigneur donne une nouvelle révélation concernant le Saint Esprit à la femme Samaritaine. Chassé de Judée par la haine des Juifs incrédules, notre Seigneur, en route pour la Galilée où il allait accomplir la plupart de ses miracles, traversait la Samarie, solitaire (v. 4). À la fontaine de Jacob à Sichar, il rencontre une femme seule, rabaissée par un monde impitoyable au dernier échelon de l'échelle sociale, en contraste avec Nicodème, un chef des Juifs respecté. Humainement parlant, elle aurait été jugée moins qualifiée que Nicodème pour recevoir le message du Seigneur. Mais, combien il est vrai que «mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies, dit l'Éternel» (És. 55:8). Méprisée par les Juifs comme tous les Samaritains, cette femme avait cherché le bonheur dans le monde, mais n'avait récolté qu'une misère totale. Le Fils de Dieu, Seigneur de toute la création, «lassé du chemin» (v. 6), la trouve au puits et lui demande à boire, comme si Lui, le Fils de l'homme, dépendait d'elle pour apaiser sa soif (c'était midi, l'heure la plus chaude). Cette simple requête est l'occasion pour le Seigneur de lui révéler le don merveilleux de Dieu : la fontaine d'eau vive. Il ne s'agit pas ici essentiellement du don de la vie éternelle dans le Fils unique de Dieu, comme révélé à Nicodème (Jean 3:16). Cette eau vive caractérise davantage le don du Saint Esprit comme une source de rafraîchissement pour le coeur du croyant. Au don de la vie éternelle (ch. 3), Dieu ajoute maintenant l'énergie de la nature divine (ch. 4). Cette scène remarquable montre Dieu donnant librement, tandis que le Fils de Dieu s'abaisse dans l'humiliation et que le Saint Esprit devient une source vivante d'énergie et de joie pour le coeur. Contrairement aux besoins matériels de l'homme qui se répètent continuellement, le don spirituel de Dieu est constamment renouvelé dans l'âme du croyant : l'Esprit devient en lui «une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle» (v. 14).

Bien qu'impliquée dans les paroles du Seigneur, l'oeuvre de la rédemption n'est pas mentionnée spécifiquement. Aussi, le don d'eau vive se rattache ici à l'effet béni du Saint Esprit ; la venue sur la terre du Saint Esprit comme Personne divine (la troisième Personne de la Dité) n'est pas encore en vue. Le Seigneur ne révélera ce grand fait que lorsqu'il parlera de son départ au ciel (ch. 14).

Immédiatement après, le Seigneur Jésus révèle à la femme Samaritaine le véritable dessein de Dieu en rapport avec l'adoration : Dieu nous a sauvés afin de former pour Lui-même un peuple qui soit une compagnie d'adorateurs. L'apôtre Pierre confirme que nous sommes édifiés comme «une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ» (1 Pierre 2:5). Si donc Dieu nous a sauvés et nous a donné la vie éternelle et le Saint Esprit, c'est parce que Lui, le Père, cherche des adorateurs. Dieu en cherche de tels parce qu'il est esprit, et il faut que «ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité» (v. 23, 24). L'heure de l'accomplissement des conseils éternels de Dieu était venue ; elle découlait de la venue d'une autre heure, l'heure solennelle de la mort de Christ. L'adoration chrétienne est maintenant uniquement en esprit ; les manifestations et le décorum matériels d'autrefois n'ont plus leur place : ni Garizim (pour les Samaritains) ni Jérusalem (pour les Juifs ; v. 21) n'étaient désormais le lieu de l'adoration. Mais l'adoration chrétienne est aussi en vérité : n'ayant rien à faire avec le mysticisme, elle est l'épanchement, sérieux mais sobre, de coeurs débordants de joie dans le Père et le Fils par la puissance du Saint Esprit.

Dans cette scène étonnante, le Seigneur donne encore à la femme une dernière révélation : il est le Messie, le Christ, l'Oint de Dieu (v. 26 ; comp. Jean 1:42). C'est la seule fois où le Seigneur se présente comme tel.

5 L'Esprit, des fleuves d'eau vive (Jean 7:37-39)

La révélation suivante sur le Saint Esprit a lieu quand le Seigneur se trouvait à Jérusalem au dernier jour de la fête des Tabernacles. Celle-ci était la dernière (la septième) des fêtes à l'Éternel en Israël. Célébrée à l'automne de chaque année durant la seconde moitié du mois d'Éthanim (1 Rois 8:2), elle avait lieu après la moisson et la vendange, deux emblèmes du jugement et de la colère de Dieu (Lév. 23:34-36 ; Deut. 16:13). Elle durait sept jours (figure d'une période complète en elle-même) mais comprenait un huitième jour, un jour spécial de joie (figure de la résurrection de Christ). Si le sabbat parlait du repos de Dieu dans la première création (Ex. 20:11), la fête des Tabernacles annonçait le repos de Dieu en rédemption, dans la nouvelle création. Mais ce repos impliquait la mort du Seigneur, aussi parle-t-il de son départ (v. 32, 33).

Dans le temple, Jésus crie (v. 28, 37). Sa déclaration est double :

(1°) Il adresse à tous les hommes un appel à venir à Lui : «Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive». Christ est la source de l'eau de la vie, et il faut venir à Lui pour avoir la vie éternelle. Dieu se révèle au travers des besoins de l'homme, et Sa lumière pénètre dans le coeur par la conscience, comme l'a montré l'exemple de la femme à Sichar : «Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez et qui êtes chargés, et moi, je vous donnerai du repos» (Matt. 11:28). Et tous les hommes ont le même besoin d'un Sauveur, malgré les innombrables différences apparentes. L'appel du Seigneur de venir à lui est répété à la dernière page des Écritures : «Que celui qui a soif vienne» (Apoc. 22:17).

(2°) Celui qui croit en Christ verra le Saint Esprit devenir en lui des fleuves d'eau vive. Jaillissant de sa source céleste, qui est Christ, la fontaine d'eau vive dans le croyant (Jean 4:14) devient maintenant des fleuves coulant de lui vers d'autres dans le monde. Le croyant est transformé dès lors en un canal de bénédiction pour d'autres. L'expression : «l'Esprit n'était pas encore» (v. 39) n'a rien à voir avec

l'existence éternelle de la troisième personne de la Dèité, mais souligne le fait que l'Esprit ne viendrait demeurer sur la terre (dans les chrétiens et dans l'Assemblée) qu'après l'entrée de Christ dans le ciel.

L'ordre moral de l'enseignement du Seigneur est important :

(1°) Une oeuvre de l'Esprit est produite d'abord dans le coeur d'une personne, individuellement, pour la nouvelle naissance et le don de la vie éternelle.

(2°) L'Esprit nous amène ensuite en relation avec le Fils et le Père pour faire de nous des adorateurs : c'est la sainte sacrificature, selon la ressemblance de celle d'Aaron, pour l'adoration (Deut. 33:10 ; 1 Pierre 2: 5).

(3°) Enfin, les croyants deviennent des canaux de bénédiction pour d'autres. C'est l'exercice de la sacrificature royale, une sacrificature de bénédiction, selon l'ordre de Melchisedec (1 Pierre 2:9). La sacrificature royale (envers les hommes) vient après la sainte sacrificature (envers Dieu) et découle de celle-ci. Souvenons-nous que Dieu a la première place : l'adoration est le seul service chrétien accompli maintenant sur la terre qui se continuera éternellement dans le ciel. Néanmoins, l'oeuvre de l'évangéliste durant la période de la grâce garde toute sa valeur.

6 L'autre Consolateur (Jean 14:16,17,26 ; 15:26,27 ; 16:7,13)

Dans les chapitres 13 à 16, le Seigneur Jésus prend Sa position de Sauveur céleste, comme ayant déjà accompli l'oeuvre que le Père lui avait donnée à faire (Jean 17:4). Le chapitre 13 commence par la déclaration remarquable de l'amour de Christ pour les siens jusqu'à la fin. C'était juste avant la fête de la Pâque (l'anticipation du sacrifice de Christ) et «Jésus savait que son heure était venue» — l'heure solennelle et glorieuse de sa mort — «pour passer de ce monde au Père». Il prouve alors son amour pour les siens d'une manière merveilleuse par les ressources de Sa grâce pour le temps où les disciples (et nous après eux) seraient privés de Sa présence personnelle avec eux sur la terre. Toutefois, grâce à Dieu, nous ne sommes jamais privés de sa présence permanente pour nous au ciel. Le Seigneur Jésus avait été (et est encore) le Consolateur pour les siens. Il est notre Avocat (le Paraclet) auprès du Père (1 Jean 2:1). La première manifestation de l'amour du Seigneur pour ses disciples s'exprime dans le fait qu'il lave leurs pieds : un symbole du lavage de leur âme par la parole de Dieu, afin de les amener dans l'état moral leur permettant de recevoir Ses communications pour le temps de Son absence.

Mais maintenant que le Seigneur est au ciel, il y a un autre Consolateur, le Saint Esprit, qui demeurerait avec les croyants éternellement (v. 16). Si les paroles du Seigneur (dans les chapitres 3, 4 et 7) avaient présenté plusieurs aspects des opérations du Saint Esprit, cette nouvelle révélation concerne maintenant sa Personne divine. L'Esprit a été envoyé par le Père au nom de Jésus (14:26) ; et, comme procédant du Père, l'Esprit de vérité a aussi été envoyé par le Fils (15:26 ; 16:7).

On peut souligner l'unité remarquable des trois Personnes divines pour répondre à tous nos besoins :

(1°) Dieu le Père est «le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation» (2 Cor. 1:3).

(2°) Dieu le Fils est le Consolateur, et

(3°) Dieu le Saint Esprit, l'autre Consolateur, apporte aux assemblées «la consolation du Saint Esprit» (Actes 9:31) et, à chaque chrétien, la consolation en Christ, le soulagement d'amour et la communion de l'Esprit (Phil. 2:1).

Mais il y a plus. Le Saint Esprit prend de ce qui est à Christ afin de le donner aux disciples (et à nous ensuite), pour la gloire du Seigneur (16:14, 15) ; Il nous conduit dans toute la vérité (16:13). Il nous enseigne toutes choses (dans les épîtres du Nouveau Testament ; 14:26) ; Il nous rappelle toutes les choses que le Seigneur a dites (dans les évangiles ; 14:26) ; Il rend aussi témoignage de Christ (dans les Actes des apôtres, qui, en fait, sont les actes du Saint Esprit ; 15:26) ; enfin, Il nous annonce les choses qui vont arriver (dans le livre de l'Apocalypse ; 16:13). En résumé, l'Esprit rend témoignage de Christ, le Fils de l'homme rejeté, mais maintenant glorifié dans le ciel (15:26). En conséquence, les disciples rendront témoignage de Christ, étant eux-mêmes témoins oculaires de Ses souffrances.

La dernière révélation en rapport avec le Saint Esprit concerne son témoignage envers le monde (16:8-11). Le monde ici n'est pas l'humanité perdue, objet de l'amour de Dieu (3:16), mais plutôt le système mauvais organisé par l'homme sur la terre loin de Dieu depuis Caïn et ses descendants. Après le rejet de Christ, Satan est appelé le chef de ce monde où il n'y a rien pour Christ (14:30). Notons encore une fois soigneusement l'ordre moral : d'abord, le Saint Esprit console les disciples, puis Il les conduit dans la vérité concernant le Seigneur Jésus ; enfin, Il prononce le jugement du monde. Il «convaincra le monde de péché, et de justice, et de jugement» (v. 8).

(1°) La conviction de péché : le péché est dans le monde depuis la faute d'Adam ; Israël y a ajouté la transgression de la loi, et tous les hommes sont coupables. Mais maintenant, en la consommation des siècles, Christ a été manifesté (Héb. 9:26) : «Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même» (2 Cor. 5:19), et l'homme l'a refusé ; l'homme n'a pas cru en Christ : voilà le péché tel que déclaré par le témoignage de l'Esprit.

(2°) Puis la conviction de justice : «La justice et le jugement sont les bases de ton trône (le trône de Dieu)» (Ps. 89:14). Jamais ils n'avaient été aussi éloignés l'un de l'autre qu'à la croix, quand Pilate — le gardien du jugement — a commis la suprême injustice en condamnant Christ, le seul homme innocent de la terre. Alors la justice a quitté le monde avec Jésus Christ ; elle est recueillie au ciel avec «le Juste» (1 Jean 2:1), Celui qui est assis sur le trône du Père, maintenant caché aux yeux d'un monde (v. 10) qui a perdu son Sauveur et ne le verra plus que comme le Juge.

(3°) Enfin, la conviction de jugement. Dans un temps encore futur «le jugement retournera à la justice» (Ps. 94:15) ; alors, le Fils de l'homme jugera le monde en justice (Jean 5:27 ; Actes 17:31). Maintenant le monde est déjà jugé, avec son chef, Satan, le grand adversaire (12:31). Ce jugement divin est certain et définitif, bien qu'il ne soit pas exécuté immédiatement.

7 L'Esprit de Christ ressuscité soufflé dans les disciples (Jean 20:19-23)

La dernière révélation relative au Saint Esprit dans l'évangile selon Jean est liée à la résurrection du Seigneur. Dans ce jour glorieux, le Seigneur rencontre d'abord Marie de Magdala au sépulcre ; tout en lui disant de ne pas le toucher (v. 17), Il lui révèle qu'il montait vers son Père et son Dieu, maintenant par grâce notre Père et notre Dieu. L'oeuvre de la rédemption nous place dans la même gloire et dans les mêmes relations avec Dieu que le Seigneur lui-même. Pensée précieuse !

Puis, au soir de ce jour Jésus rencontre Ses disciples dans la chambre haute pour appeler la paix — «shalom» — sur eux, par deux fois (v. 19, 21) :

D'abord, la paix de la conscience — la paix avec Dieu — faite par le sang de Christ (Col. 1:20). Seul, Jean avait parlé du sang répandu à la croix (19:34,35) ; il mentionne maintenant que le Seigneur a montré aux disciples Ses mains et Son côté percé (v. 20), tandis que Luc parle du Seigneur leur montrant Ses mains et Ses pieds (Luc 24:40).

Ensuite, la paix du coeur, la propre paix du Seigneur (14:27). Les disciples se réjouissent quand ils voient leur Seigneur. Pour ceux qui avaient été avec Lui, le jour de Sa mort s'était terminé dans le deuil et les pleurs (Marc 16:10). Et maintenant, leur tristesse est changée en joie : «Le soir, les pleurs viennent loger avec nous, et le matin il y a un chant de joie» (Ps. 30:5).

Immédiatement après, le Seigneur envoie ses disciples dans le monde, comme le Père l'avait envoyé Lui-même (v. 21). À ce moment remarquable, le Seigneur Jésus souffle en Ses disciples la respiration d'une vie nouvelle dans la nouvelle création : «Recevez l'Esprit Saint» (v. 22). Il ne s'agit pas ici de l'envoi du Saint Esprit comme Personne divine, fait qui ne s'est produit que cinquante jours plus tard, à la Pentecôte (Actes 2 ; 1-4). C'est la communication de l'Esprit d'un Christ ressuscité aux disciples nés de nouveau : la contrepartie, dans la nouvelle création, de ce Dieu avait fait pour le premier homme — Adam — dans la première création L'homme est une créature absolument distincte de toutes les créatures animales, parce que, pour lui seul, sa création résulte d'un décret divin : «Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance» (Gen. 1:26). Puis, «l'Éternel Dieu forma l'homme, poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme devint une âme vivante» (Gen. 2:7). Doué d'une âme, un animal (en particulier un mammifère) est poussé par son instinct. Seul l'homme possède un corps, une âme et un esprit qui fait de lui une créature responsable devant Dieu. La contrepartie dans la nouvelle création est la respiration de vie du Christ ressuscité, le Saint Esprit soufflé dans les croyants nés de nouveau, par Christ lui-même, qui est «le dernier Adam, un esprit vivifiant (faisant vivre)» (1 Cor. 15:45). Telle est la puissance qui nous délivre du péché et de la mort, par la loi (le principe moral, non pas la loi de Moïse) de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus (Rom. 8:2). Ainsi, les brebis du bon Berger ont la vie «en abondance» (Jean 10:10). Enfin, la scène se termine par le Seigneur confiant à ses disciples le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés (v. 23). Une autorité comparable de lier et délier sur la terre avait été donnée à Pierre dans le royaume, lorsqu'il en a reçu les clés (Matt. 16:19), et aux deux ou trois dans l'assemblée (Matt. 18:18). Dans aucun de ces cas il ne s'agit du pardon absolu des péchés, qui demeure la prérogative divine du Fils de l'homme (Matt. 9:6 ; Marc 2:10). La capacité de lier ou de délier confiée aux croyants (soit à Pierre individuellement, soit aux croyants collectivement dans l'assemblée chrétienne) tient à l'administration gouvernementale, soit par l'autorité apostolique (qui n'existe plus aujourd'hui), soit par la discipline ecclésiastique. Cette dernière scène du chapitre 20 est la dernière des six mentions du Saint Esprit dans l'évangile selon Jean. Tournons-nous maintenant vers la première épître de Jean, où nous en trouvons trois autres.

8 L'onction de la part du Saint (1 Jean 2:20, 27)

«Vous avez l'onction de la part du Saint et vous connaissez toutes choses» (v. 20).

«L'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous» (v. 27).

L'apôtre Jean introduit ici la croissance spirituelle des croyants dans la famille de Dieu comme une preuve de la vie divine. Au sein de cette famille, il s'adresse deux fois à trois catégories de personnes : les pères, les jeunes gens et les petits enfants.

Les pères connaissent Christ, «Celui qui est dès le commencement» (v. 13, 14), le résultat ultime de l'expérience chrétienne.

Les jeunes gens sont engagés dans un conflit avec Satan. Ils sont forts dans le Seigneur et ont vaincu le méchant. Mais ils devaient rester sur leurs gardes (comme chacun d'entre nous) : «N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde» (v. 13, 15-17).

Les petits enfants, qui commencent la vie chrétienne, reçoivent des exhortations beaucoup plus détaillées que les pères et les jeunes gens. Pour eux, le monde représente un danger et c'est la dernière heure (v. 18). Avant la manifestation de l'Antichrist (à une époque encore future pour nous), il y avait déjà dans la chrétienté plusieurs antichrists, actifs pour répandre des enseignements trompeurs qui risquaient d'entraîner les petits enfants (Éph. 4:14). Pour faire face à un tel danger, il existe deux ressources de la grâce de Dieu : (1°) la parole de Dieu (v. 24, 25) : c'est «ce que vous avez entendu dès le commencement» et, (2°) le Saint Esprit (v. 26, 27).

Le Saint donne la clé pour toute la connaissance spirituelle (v. 20). Il est très encourageant de voir que les ressources de la grâce sont à la disposition de tous, indépendamment de notre avancement spirituel ou de notre position morale. Même le plus jeune nouveau-né en Christ possède cette onction et peut connaître toutes choses, parce que le Saint Esprit lui donne l'intelligence spirituelle. Parlant de la «vision de tout», Ésaïe la compare à un livre scellé remis à quelqu'un. Deux cas se présentent : soit cette personne sait lire, mais le livre est scellé ; soit elle ne sait pas lire (Ésaïe 29:11, 12). Maintenant, au contraire, l'Esprit nous ouvre la parole de Dieu et nous enseigne à la lire. Le message de Dieu atteint notre cœur pour nous encourager et nous réjouir. L'apôtre Paul présente également cette vérité importante aux Corinthiens (1 Cor. 2:10-16). La révélation des choses profondes de Dieu est donnée par le Saint Esprit. La communication des choses spirituelles est également par le Saint Esprit. Enfin, la réception dans notre cœur et notre conscience est par l'Esprit.

L'opération de l'Esprit est comparée ici à une onction, peut-être une référence à l'onction d'huile sur l'offrande de gâteau (Lév. 2:4). Les gâteaux sans levain étaient d'abord pétris à l'huile et ensuite oints d'huile (un emblème habituel du Saint Esprit). Le symbole de cette offrande a été réalisé en perfection en Christ : lors de sa venue sur la terre comme homme, Il a été d'abord conçu par le Saint Esprit (Matt. 1:20 ; Luc 1:35) ; puis, au commencement de son ministère, l'Esprit Saint est descendu sur lui, et plénitude (Luc 3:22 ; Jean 3:34). Enfin, il a reçu l'Esprit Saint promis comme homme exalté par la droite de Dieu (Act. 2:33). Mais l'onction de l'Esprit est aussi présentée par l'apôtre Paul en rapport avec le croyant (2 Cor. 1:22, 23). L'Esprit de Dieu est versé sur le chrétien afin de le conduire dans toute la vérité (Jean 16:13).

9 L'Esprit, la preuve de la présence de Dieu en nous ; le sûr critère pour distinguer entre la vérité et l'erreur (1 Jean 3:24 ; 4:2)

Le croyant demeure en Dieu (en communion avec Lui) et Dieu demeure en lui (comme témoin pour Lui). Ainsi, Dieu demeure en nous : tel est le témoignage du Saint Esprit en nous. L'apôtre Paul confirme que l'Esprit rend témoignage que nous sommes enfants de Dieu (Rom. 8:16). Une assurance aussi précieuse ne vient pas de nous ; elle est placée dans nos cœurs par une opération divine. Toutefois, nous devons garder les commandements de Dieu (sa Parole) comme des enfants obéissants afin de jouir de la réalité de la présence de Dieu en nous.

De sérieuses recommandations en découlent quant à l'abandon de la vérité de Dieu dans le monde. Une double apostasie religieuse (juive et chrétienne) se développera. Déjà au cours des temps apostoliques, il y avait beaucoup de faux prophètes dans le monde (2 Pierre 2:1 ; 1 Jean 4:3). Comment distinguer entre l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur ? Jean déclare ici que nous ne devons pas croire tout esprit (v. 1) ; Paul parle aussi de diverses manifestations spirituelles (1 Cor. 12:1). Les deux apôtres révèlent le sûr critère pour juger de toute manifestation spirituelle et pour déterminer si elle tire son origine de Dieu ou de Satan : le Saint Esprit demeurant en nous.

Confesser Jésus comme le Christ (l'Oint de Dieu) venu en chair prouve l'origine divine d'un esprit. De plus, «Celui qui est en vous» (l'Esprit) «est plus grand que celui qui est dans le monde» (le diable). La présence du Saint Esprit en nous est le secret de la victoire de la foi chrétienne. Enfin, «celui qui connaît Dieu nous écoute» (les apôtres). Les écrits inspirés des apôtres (les épîtres) font autorité. Les accepter sans réserve nous préservera en pratique contre l'influence mortelle de l'esprit d'erreur.

10 Le témoignage de Dieu : la vie éternelle en son Fils (1 Jean 5:6-8, 11-13)

La dernière mention du Saint Esprit dans l'épître se rapporte au témoignage de Dieu concernant la vie éternelle qui est dans son Fils, Jésus Christ.

Le Seigneur Jésus est venu dans la puissance de l'eau (v. 6). L'emblème de l'eau dans l'Écriture revêt divers aspects et doit être interprété avec prudence. L'eau peut représenter la mort et le jugement (comme la mer Rouge ou le Jourdain) ou la vie éternelle et la bénédiction (les eaux de la vie, en particulier dans les écrits de Jean). Ici, le texte semble se référer au fait que l'eau sortie du côté percé de notre Seigneur après sa mort témoigne avec puissance que la vie ne se trouve pas dans le premier Adam, mais qu'elle est uniquement en Christ, qui doit mourir (sinon Lui, le vrai grain de blé, serait resté seul dans la gloire ; Jean 12:24) afin de communiquer la vie en résurrection. La purification est opérée uniquement par la mort.

Mais le Seigneur Jésus est aussi venu dans la puissance du sang. L'expiation pour nos péchés était également nécessaire, et elle a été accomplie par l'effusion du sang précieux de l'Agneau de Dieu à la croix. L'expiation est aussi opérée uniquement par la mort.

Il est remarquable que, seul, l'apôtre Jean parle de l'eau et du sang qui ont coulé à la croix (Jean 19:34, 35), et ses écrits présentent les résultats merveilleux de cette effusion. À cet égard, les dix-neuf premiers chapitres de son évangile sont complétés par les trois épîtres, tandis que les deux derniers chapitres de l'évangile trouvent leur suite dans le livre de l'Apocalypse.

Le Saint Esprit, caractérisé ici comme étant la vérité (*), est le troisième témoin. Il occupe ici la première place dans l'ordre du témoignage (v. 7), parce que sa puissance dans nos coeurs nous rend capables de comprendre la valeur des deux autres témoins (l'eau et le sang). Toutefois, historiquement, l'eau et le sang viennent d'abord et l'Esprit après (au jour de la Pentecôte).

(*) Selon le témoignage des Écritures :

Le Seigneur Jésus est la vérité (Jean 14:6)

L'Esprit de vérité est aussi la vérité (ici)

La Parole de Dieu est la vérité (Jean 17:7)

Dieu n'est pas nommé comme étant la vérité, parce que la vérité est relative, et que Dieu est absolu. Dieu est lumière (comme Il est amour). Il est appelé "le Dieu de vérité" (És. 65:16). Et "l'Éternel Dieu est vérité, lui est le Dieu vivant et le Roi d'éternité" (Jér. 10:10). Enfin, la Parole dit que Dieu est vrai (Rom. 3:4 ; 1 Thess. 1:9).

Ces trois témoins sont d'accord pour un même témoignage : la vie éternelle est dans le Seigneur Jésus, le Fils de Dieu. Dans sa grâce infinie, Dieu nous donne la vie éternelle, et cette vie est dans son Fils (v. 11). Sans Jésus et son oeuvre accomplie acceptée par quiconque croit en lui, il n'y a pas de vie, mais plutôt une condamnation éternelle : tel est, dans toute sa simplicité et toute sa puissance, le message de l'évangile, la bonne nouvelle du salut. C'est en fait le véritable sujet de l'épître.

Remarquons une fois encore que ce témoignage concernant la vie éternelle par les trois témoins (l'Esprit, l'eau et le sang) avait déjà été rendu deux fois : à la croix (Jean 19:35) et au jour de la résurrection (Jean 20:31), une preuve de l'harmonie merveilleuse qui prévaut dans les écrits inspirés du disciple que Jésus aimait.

11 **Apocalypse**

Enfin, le Saint Esprit est mentionné sous cinq aspects différents dans l'Apocalypse. En raison du caractère prophétique de ce livre, ces révélations sont plus proches de l'Ancien Testament que du Nouveau. L'Esprit n'est pas vu essentiellement comme demeurant dans l'assemblée ou dans le croyant, le garant de notre place en Christ devant Dieu. Il est plus présenté dans ses opérations dans le monde : «L'esprit de prophétie est le témoignage de Jésus» (Apoc. 19:10).

11.1 **Des révélations à Jean (Apoc. 1:10 ; 4:2)**

L'Esprit agit d'une manière souveraine en faveur de l'apôtre Jean, isolé sur l'île de Patmos, pour l'introduire dans une scène spirituelle ou lui confier une nouvelle révélation :

«Je fus en Esprit, dans la journée dominicale» (1:10). Là Jean contemple le Fils de l'homme en gloire, et reçoit la révélation de l'histoire prophétique de l'Assemblée sur la terre.

«Sur-le-champ je fus en Esprit» (4:2). Après ces choses (le terme de cette histoire de l'Assemblée), Jean est emmené par la puissance de l'Esprit pour être témoin de la scène céleste qui ouvre les prophéties relatives au monde.

11.2 **Les sept Esprits**

En quatre occasions, l'Esprit apparaît comme investi de la plénitude (les sept Esprits) de ses attributs de sagesse, de puissance et de lumière, tout à fait dans la ligne du caractère de l'Ancien Testament, sans contredire son unité impénétrable, telle que révélée dans le Nouveau Testament : «Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel» (Éph. 4:4).

(1°) «Grâce et paix à vous, de la part de celui qui est, et qui était, et qui vient, et de la part des sept Esprits qui sont devant son trône, et de la part de Jésus Christ» (1:4). La salutation de Jean aux sept assemblées d'Asie est de la part des trois Personnes divines : le Dieu éternel (le «JE SUIS CELUI QUI SUIS» ; Ex. 3:14), l'Esprit et Jésus Christ. Ici, l'Esprit est l'agent direct de la puissance de Dieu dans la septuple perfection de son action : Il se tient devant le trône de Dieu.

(2°) «Et à l'ange de l'assemblée qui est à Sardes, écris : Voici ce que dit celui qui a les sept Esprits de Dieu et les sept étoiles» (3:1). Le Seigneur se présente à l'assemblée à Sardes avec a) les sept Esprits, la plénitude de la perfection avec laquelle il gouverne l'univers, et, b) les sept étoiles (les anges des sept assemblées), parce qu'il détient l'autorité suprême sur l'Assemblée, malgré les prétentions d'une église infidèle qui avait le nom de vivre, mais était morte.

Les deux autres mentions des sept Esprits sont en rapport avec la scène céleste que Jean est invité à contempler (Ch. 4 et 5).

(3°) «Et du trône sortent des éclairs et des voix et des tonnerres ; et il y a sept lampes de feu, brûlant devant le trône, qui sont les sept Esprits de Dieu» (4:5). Le Seigneur est vu comme le Créateur, et les sept Esprits sont comparés à sept lampes ; ces lampes sont l'emblème des attributs de Dieu dans Son action judiciaire pour apporter la lumière dans le monde. Les saints célestes, vus comme des rois, possèdent des couronnes qu'ils jettent devant le trône dans l'adoration et la soumission au Roi des rois.

(4°) «Et je vis au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des anciens, un agneau qui se tenait là, comme immolé, ayant sept cornes et sept yeux, qui sont les sept Esprits de Dieu, envoyés sur toute la terre» (5:6). Le Seigneur est vu maintenant en tant que Rédempteur. Comme l'Agneau de Dieu, il a sept cornes, la plénitude de la puissance de Dieu sur la terre. Les sept Esprits sont comparés ici à sept yeux (et non plus à sept lampes) ; les yeux sont maintenant l'emblème de la plénitude du gouvernement de Dieu, déjà révélé à Israël autrefois : «Car les yeux de l'Éternel parcourent toute la terre, afin qu'il se montre fort, en faveur de ceux qui sont d'un coeur parfait envers lui» (2 Chron. 16:9). Les saints célestes, dans leur office sacerdotal, reçoivent maintenant des coupes d'or (qui contiennent les parfums de leurs prières) et des harpes (les fibres de leurs coeurs) sur lesquelles ils chantent le cantique nouveau à la gloire de l'Agneau, le Rédempteur.

Ces quatre mentions des sept Esprits confirment d'une manière très belle la prophétie d'Ésaïe concernant le Messie : «Et il sortira un rejeton du tronc d'Isaï, et une branche de ses racines fructifiera ; et l'Esprit de l'Éternel reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de connaissance et de crainte de l'Éternel» (Ésaïe 11:1, 2). Dans le tabernacle, le

chandelier d'or (symbole de la lumière de Dieu dans le monde) avait une tige centrale et six branches sortant de celle-ci, trois de chaque côté, soit sept au total (Ex. 25:31-37). De même, en Christ — vraie lumière du monde (Jean 8:12 ; 9:5) — se déploie la plénitude des sept Esprits de Dieu, dans l'unité d'un seul Esprit.

11.3 Un message de repos pour les martyrs (Apoc. 14:13)

Le chapitre 14 présente sept scènes successives et la cinquième, dans laquelle est mentionné l'Esprit de Dieu, est très consolante. Une voix venant du ciel prononce une bénédiction sur ceux qui meurent dans le Seigneur. Ils sont parvenus au terme de leur vie sur la terre, très probablement à travers le martyre, dans la période comprise entre l'enlèvement de l'Église et l'introduction du royaume millénaire de Christ. L'Esprit donne à ces martyrs l'assurance du repos après leurs travaux. En outre, leurs oeuvres les suivront : quelle que soit la dispensation, le Seigneur Jésus n'oubliera jamais rien de ce qui aura été fait pour Lui. L'apôtre Paul le confirme : en révélant aux Corinthiens la première résurrection et la venue du Seigneur, il conclut par une exhortation à tous les chrétiens à abonder dans l'oeuvre du Seigneur, sachant que leur travail n'est pas vain dans le Seigneur (1 Cor. 15:58).

11.4 Un septuple message à l'Assemblée (Apoc. 2 et 3)

Sept fois, l'Esprit adresse un appel à celui qui a des oreilles pour entendre. Contrairement à l'enseignement des épîtres de Paul, l'Apocalypse ne présente pas l'Esprit comme demeurant dans l'Assemblée ou dans les croyants, instrument divin des bénédictions spirituelles, mais le considère plutôt en dehors de l'Église, pour parler à celle-ci et prononcer un jugement de valeur sur son état moral. Puis le Seigneur jugera l'Assemblée, comme responsable de porter son témoignage dans le monde. Sept fois (pour chacun des sept messages aux sept assemblées) cet appel solennel est répété : «Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux assemblées». Le Seigneur Jésus a adressé un message similaire en relation avec les sept paraboles du royaume des cieux : «Qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende» (Matt. 13:9, 43). Les deux histoires parallèles du Royaume et de l'Église méritent toute notre attention !

Dans chacun des messages à l'ange de l'assemblée, l'appel à écouter est lié à une promesse au vainqueur ; l'appel et la promesse concernent un individu et non pas l'assemblée. Néanmoins, chaque assemblée, comme telle, a aussi la responsabilité d'écouter, parce que l'ange (à qui le message est adressé) est le représentant mystique de toute l'assemblée. Mais les sept messages contiennent ensemble ce que l'Esprit dit aux sept assemblées et forment ainsi un tout indivisible.

Les quatre premières assemblées (Ch. 2) présentent prophétiquement l'histoire de l'assemblée primitive, fondée par le ministère des apôtres, jusqu'au retour du Seigneur. Les trois dernières assemblées (Ch. 3) décrivent l'histoire du protestantisme après la Réforme. Thyatire est l'assemblée centrale : dernière des quatre premières assemblées, elle est le fondement des trois dernières. Et pour Thyatire précisément, un changement intervient dans l'ordre relatif de l'appel à écouter et de la promesse au vainqueur. Aux trois premières assemblées (Éphèse, Smyrne et Pergame), l'appel à écouter précède la promesse au vainqueur. Pour Thyatire et les trois assemblées qui suivent (Sardes, Philadelphie et Laodicée) l'ordre est inversé : l'appel à écouter suit la promesse au vainqueur. Ainsi, pour la première fois, un résidu est distingué de l'assemblée vue comme dans son ensemble et un message spécial lui est délivré. En fait, Thyatire est l'assemblée dont l'histoire est la plus longue (quatorze siècles jusqu'à présent) et la plus significative. Malgré la triste corruption qui prévaut en son sein, elle a porté, à elle seule, le témoignage de Dieu dans le monde pendant tout le Moyen-Âge. Le jugement du système ecclésiastique (le catholicisme) en tant que tel — identifié à Jésabel (v. 20-23) — est déjà prononcé, bien qu'il ne soit pas encore exécuté. Mais, pour la joie de son coeur, le Seigneur a maintenu un reste à Thyatire, et ceci jusqu'à la fin (v. 24). En face des portes du hadès — la puissance même du diable (Matt. 16:18) — et au travers de cruelles persécutions, des témoins fidèles ont assuré la pérennité de l'assemblée sur la terre, au prix de leur bien-être et même de leurs propres vies. Et Christ conserve dans Son livre de souvenir le nom et les oeuvres de ces fidèles qui ont tant de prix pour Son coeur.

Un aspect particulier des messages de l'Esprit devrait retenir notre attention : le déclin constant des affections des croyants et de l'Assemblée pour Christ :

Éphèse a abandonné son premier amour (2:4). Le Seigneur Jésus permet ensuite que Smyrne traverse dix persécutions successives de la part de l'Empire romain, afin de ramener à Lui le coeur de Son Assemblée ; cette discipline d'amour a produit son effet dans une large mesure : le Seigneur n'a rien à dire contre Smyrne, mais plutôt l'encouragement à ne pas craindre et à avoir bon courage. Cependant, le levain des fausses doctrines avait commencé à pénétrer l'Assemblée pendant la période de Smyrne pour manifester plus tard ses tristes effets. Pergame a aimé le monde plutôt que Christ et s'est établie comme une puissance religieuse ; plus encore, le trône même de Satan était dans l'Assemblée. Cet état moral est beaucoup plus grave que l'abandon du premier amour par Éphèse. Enfin, Thyatire, qui remplace Pergame, est déclarée coupable de fornication, le comble de l'infidélité.

Malheureusement, ce déclin constant des affections pour Christ s'est répété dans l'histoire du protestantisme : Sardes, pleine de prétentions, a le nom de vivre, mais représente globalement un système mort, quand bien même il y en avait quelques-uns à Sardes qui n'avaient pas souillé leurs vêtements. De Philadelphie, il n'est pas dit qu'elle ait aimé le monde, mais beaucoup plutôt que le Seigneur aime Philadelphie. Existe-t-il quelque chose de plus précieux que de nous savoir les objets de l'amour du Seigneur ? Enfin, Laodicée est caractérisée par une absence totale d'amour, le pire de tous les maux.

Le livre de l'Apocalypse ne se termine pas sur cette triste note, bien que nous devons engager nos coeurs à écouter attentivement l'appel que le Saint Esprit nous adresse.

11.5 L'Esprit et l'épouse disent : Viens, Seigneur Jésus (22:16,17,20,21)

La dernière mention du Saint Esprit se trouve dans la conclusion du livre. Les trois derniers chapitres présentent successivement : une série d'événements majeurs qui conduisent à l'état éternel (21:1-8) ; une rétrospective sur l'Église au temps du Millénium (21:9 à 22:5) ; un court épilogue (22:6-15), et la conclusion (22:16-21).

Au début du livre de l'Apocalypse, la chaîne de transmission du message divin est remarquable (Apoc. 1:1) : (1°) Dieu, (2°) le Seigneur Jésus, (3°) l'ange, (4°) l'apôtre Jean (le serviteur du Seigneur) et finalement, (5°) nous, à qui s'adresse le message. Mais maintenant que la révélation est terminée, le Seigneur Jésus entre personnellement en scène, sans aucun intermédiaire : «Moi, Jésus» (Apoc. 22:16). Prenant le nom de son humiliation — Jésus — Il se présente comme la racine et la postérité de David (pour son peuple terrestre d'Israël) et comme l'étoile brillante du matin (pour son Église).

Lorsque les Pharisiens étaient venus à Jérusalem pour embarrasser le Seigneur, Il les avait réduits au silence par une question sur Lui-même à laquelle personne ne pouvait répondre : «Si donc David l'appelle Seigneur, comment est-il son fils ?» (Matt. 22:45). Dieu seul sonde ce mystère concernant la personne de Christ, parce que «personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père» (Matt. 11:27). Toutefois, dans l'adoration, nous voyons Jésus, Fils de Dieu et Créateur, être la racine de David ; et comme Fils de l'homme, Il est sa postérité. C'est sous son titre de Fils de David que le Seigneur Jésus est venu dans le monde pour recevoir Sa gloire de Roi d'Israël. Cette gloire ne lui a été reconnue qu'un bref moment, lors de son unique apparition publique à Jérusalem au cours de la semaine qui a

précédé Son rejet et Sa mort (Jean 12, 13) . La promesse prophétique s'accomplissait (Zach. 9:9). Quelques jours plus tôt, la maladie et la mort de Lazare avaient manifesté la gloire de Jésus comme Fils de Dieu (Jean 11:4). Enfin, Sa gloire de Fils de l'homme lui a été reconnue lorsque les Grecs étaient montés à Jérusalem pour la fête. Et cette gloire est solennellement confirmée la nuit où il fut livré, après la sortie de Judas dans la nuit (Jean 12:23 ; 13:31,32). Seul l'apôtre Jean rapporte ces trois gloires comme Fils de Dieu, Fils de l'homme et Fils de David (Roi d'Israël).

Qu'il est terrible de constater que ces trois glorieux attributs de notre Sauveur adorable ont été utilisés par ses ennemis (Juifs et Nations), en moquerie et pour justifier leur crime : «Il doit mourir, car il s'est fait Fils de Dieu» (Jean 19:7). «Si tu es Fils de Dieu, descends de la croix» (Matt. 27:40). «Voici l'homme!» (Jean 19:5) et, «Salut, roi des Juifs!... Jésus le Nazaréen, le roi des Juifs» (Jean 19:3,19). Le temps de la réponse de Dieu aux insultes des hommes contre son Fils n'était pas encore venu. Le jugement s'exécutera certainement au moment approprié, lorsqu'il retournera à la justice (Ps. 94, 15). Sur la croix, Jésus était le Sauveur, non pas le Juge !

Pour Israël — et particulièrement pour le résidu repentant — le Seigneur Jésus est la racine et la postérité de David. Mais, à Son Église, il se présente comme l'étoile brillante du matin. Ce titre n'est mentionné que trois fois dans l'Écriture :

(1°) En relation avec la lampe prophétique brillant dans un lieu obscur (2 Pierre 1:19).

(2°) Comme promesse au vainqueur à Thyatire (Apoc. 2:28), un symbole précieux de la joie avec Christ dans le ciel. Enfin,

(3°) Pour annoncer la venue du jour éternel, le moment du retour du Seigneur.

L'introduction de l'Apocalypse contenait une salutation de la part des trois Personnes divines (Apoc. 4:5) ; et la simple mention du nom de Jésus Christ avait fait jaillir un cantique d'adoration du coeur de l'Église : «À celui qui nous aime...». De même, à la fin de toutes les révélations et lorsque le Seigneur Jésus se désigne Lui-même comme «l'étoile brillante du matin», l'Église reconnaît Sa voix et répond immédiatement : «Viens». Ce mouvement du coeur dans l'Église est produit par le Saint Esprit : «L'Esprit et l'épouse disent : Viens» (v. 17) ; telle est la dernière et merveilleuse mention du Saint Esprit dans tous les écrits de Jean. De plus, les chrétiens, conscients du prochain retour de leur Sauveur, pensent naturellement à ceux qui pourraient avoir perdu de vue Sa venue et ajoutent : «Que celui qui entend dise : Viens». Enfin, l'Église se tourne vers le monde pour lui adresser un dernier appel de la grâce : «Et que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut prenne gratuitement de l'eau de la vie». Le même ordre moral se retrouve ici, qui avait été observé dans les enseignements de Jean 3, 4 et 7. Sachant que le Seigneur va bientôt venir et que la porte de la grâce sera alors fermée pour toujours, le mouvement immédiat des coeurs des croyants devraient être en témoignage envers le monde perdu.

Si le début du livre avait montré la gloire de Christ comme le Fils de l'homme, le dernier message le présente maintenant comme l'Époux de l'Église.

Le Seigneur Jésus complète son propre témoignage en déclarant pour la troisième fois : «Je viens bientôt» (v. 7, 12, 20), et l'Église répond finalement : «Amen ; viens, Seigneur Jésus !» Que le Seigneur garde nos coeurs vrais pour Lui dans la jouissance de Sa grâce et l'attente de Son retour si proche.

«Que la grâce du Seigneur Jésus Christ soit avec tous les saints» (v. 21). Amen.

LE DON DU SAINT-ESPRIT par Rudolf Brockhaus

Bibliquest

ME 1908 — 1909

Les sous-titres ont été ajoutés par Bibliquest

Table des matières abrégée

- 1 Préface
- 2 La personne du Saint Esprit
- 3 Le baptême du Saint Esprit et de feu
- 4 L'autre Consolateur
- 5 La venue de l'autre Consolateur
- 6 Différents modes de communication du Saint Esprit
- 7 Le Saint Esprit, comme sceau et arrhes
- 8 Le temple du Saint Esprit
- 9 Un seul corps et un seul Esprit
- 10 Le Saint Esprit dans le livre de l'Apocalypse

Tables des matières complètes

- 1 Préface
- 2 La personne du Saint Esprit
 - 2.1 Le Saint Esprit est une personne divine
 - 2.2 Action du Saint Esprit dans l'Ancien Testament
 - 2.3 Le Saint Esprit est venu après l'expiation et la glorification de Christ
 - 2.4 Le Saint Esprit donné aujourd'hui par promesse et non par prière
 - 2.5 Prière pour être plus rempli de l'Esprit
- 3 Le baptême du Saint Esprit et de feu
 - 3.1 Jean le Baptiseur ; son espérance par rapport aux privilèges chrétiens
 - 3.2 Le message de Jean le Baptiseur
 - 3.3 Baptême d'eau, baptême de l'Esprit Saint et de feu
 - 3.4 Le feu dans l'Écriture — les langues de feu de la Pentecôte
- 4 L'autre Consolateur
 - 4.1 Caractéristique du christianisme et de la position chrétienne : Christ en haut, le Saint Esprit sur cette terre
 - 4.2 Le Saint Esprit dans Jean 3, 4 et 7
 - 4.3 Jean 14 à 16
 - 4.3.1 Jean 14
 - 4.3.2 Jean 15
 - 4.3.3 Jean 16
- 5 La venue de l'autre Consolateur
 - 5.1 Jean 20

- 5.2 Actes 1
- 5.3 Actes 2 : La Pentecôte
 - 5.3.1 Effusion de l'Esprit
 - 5.3.2 Baptême de l'Esprit
 - 5.3.3 Remplis de l'Esprit
- 6 Différents modes de communication du Saint Esprit
 - 6.1 Pentecôte à Jérusalem — Actes 2
 - 6.2 Les samaritains — Actes 8
 - 6.3 Corneille — Actes 11
 - 6.4 Les disciples à Éphèse — Actes 19
- 7 Le Saint Esprit, comme sceau et arrhes
 - 7.1 Onction et sceau du Seigneur Jésus, comme homme, par l'Esprit Saint
 - 7.2 Onction et sceau des croyants par l'Esprit Saint
 - 7.2.1 Épître aux Romains
 - 7.2.2 2 Corinthiens
 - 7.2.3 Épître aux Galates
 - 7.2.4 Épître à Tite
- 8 Le temple du Saint Esprit
 - 8.1 Temple du Saint Esprit : Aspect individuel et aspect collectif
 - 8.2 Le corps du croyant comme temple du Saint Esprit
 - 8.2.1 L'habitation du Saint Esprit dans le croyant
 - 8.2.2 Marcher par l'Esprit
 - 8.3 Le corps des croyants, collectivement, comme temple du Saint Esprit
 - 8.3.1 1 Corinthiens 3
 - 8.3.2 1 Pierre 26
 - 8.3.3 Responsabilité
- 9 Un seul corps et un seul Esprit
 - 9.1 Les croyants forment le corps de Christ, Christ étant la tête
 - 9.2 Le corps de Christ et les écrits de l'apôtre Paul
 - 9.2.1 1 Corinthiens 12 (et 14)
 - 9.2.2 Éphésiens 4
- 10 Le Saint Esprit dans le livre de l'Apocalypse
 - 10.1 Apocalypse 1 à 5
 - 10.2 Apocalypse 22

1 Préface

Dieu rappelle quelquefois à ses enfants, d'une manière particulière, certaines portions de sa vérité. C'est ainsi que de nos jours il a dirigé l'attention des croyants, à côté de bien d'autres sujets, sur la présence personnelle et l'action du Saint Esprit, et cela certainement pour la bénédiction et le profit durable de beaucoup d'entre eux. Comment pourrait-il en être autrement ? Si une vérité aussi importante — et si longtemps oubliée, ou, du moins, peu méditée — que la présence personnelle du Saint Esprit sur la terre, se présente aux âmes des croyants de manière à ce qu'ils en prennent, de nouveau, plus vivement conscience, ce fait ne peut avoir que des conséquences réjouissantes, et doit produire des fruits précieux.

Mais nous savons aussi que, lorsque Dieu agit ainsi d'une manière particulière, l'ennemi se tient prêt à entraver l'œuvre divine, et, si possible, à la ruiner. Nous rencontrons ce phénomène en tout temps. Il ne faut donc pas nous étonner que la même chose arrive aujourd'hui. Toute sorte de doctrines et d'affirmations d'invention humaine (faites dans une bonne intention, mais qui n'en sont pas moins erronées), sont exprimées et répandues avec zèle. Ces affirmations visent à obscurcir la gloire du Fils de l'homme, élevé à la droite de Dieu, et à donner à l'homme une place qui ne lui appartient pas. C'est là, en effet, l'ancienne ruse de Satan, de ne pas attaquer directement la vérité, mais de la corrompre, et d'en détourner les bénédictions, afin de laisser la chair religieuse, le pauvre misérable moi, en tirer avantage ; en d'autres termes : amener l'homme à se servir de la vérité en question, d'une manière ou de l'autre, pour sa propre gloire.

Si l'on essaye, dans ces pages, de considérer de plus près le don du Saint Esprit, sa personne et son action, on le fait dans le sentiment, toujours croissant, de l'immense grandeur du sujet, et de la complète insuffisance de l'homme à le traiter d'une manière convenable, mais en même temps, aussi, dans la confiance en Celui qui veut que nous connaissions les choses qui nous ont été données de Dieu, et avec cette supplication : Préserve, Seigneur, l'auteur et le lecteur, de tout ce qui leur est propre, de tout ce qui est humain ; ne permets pas que rien ne soit écrit, qui ne puisse supporter la pierre de touche de ta sainte Parole !

Que personne ne s'attende à ce que ce sujet si vaste, soit traité complètement ; ce n'est pas le but de ce petit ouvrage ; l'écrivain, suivant l'impulsion de son cœur, a voulu seulement être utile à ses frères dans la foi, avec le peu que le Seigneur lui a confié.

2 La personne du Saint Esprit

2.1 Le Saint Esprit est une personne divine

Le Saint Esprit n'est pas une simple influence, par laquelle on est conduit ou animé, comme on devrait le penser, d'après la manière d'écrire ou de parler de bien des croyants ; ce n'est pas non plus une émanation de la divinité, qui, comme Esprit du Père et du Fils, serait, sans doute, divine, mais n'aurait aucune existence propre et personnelle. Non, le Saint Esprit est une personne divine, la troisième personne de la Trinité, comme telle, présente partout, et qui, à la fête de la Pentecôte, sur la base de l'œuvre parfaite de la rédemption et de l'exaltation de Christ à la droite de Dieu, est descendue du ciel pour habiter ici-bas dans les saints, les baptiser pour être un seul corps et demeurer éternellement avec eux ; une personne qui, depuis ce temps-là, demeure sur cette terre, et y restera jusqu'à ce que (comme autrefois Éliézer conduisait Rebecca) elle amène du pays lointain l'épouse, l'Assemblée de Christ, à la rencontre de son Époux et de son Seigneur. L'habitation du Saint Esprit sur cette terre, comme Esprit d'adoption, sceau et arrhes dans le croyant, est donc une note caractéristique du christianisme.

Tenons ferme, tout premièrement, ce point. Aussi longtemps qu'un croyant ne comprend pas cette vérité fondamentale, la différence entre les saints de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau lui reste cachée, et il perd beaucoup de la joie et de la jouissance, de la grâce et de la force, que l'œuvre d'expiation a apportée.

Le Saint Esprit est un en essence, en qualités et en pensée avec le Père et le Fils, mais cependant entièrement distinct d'eux. On peut dire du Saint Esprit, comme du Père et du Fils : Il est Dieu. C'est pourquoi Pierre pouvait adresser à Ananias ces sérieuses paroles : « Pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, que tu aies menti à l'Esprit Saint ?... Tu n'as pas menti aux hommes, mais à Dieu » (Actes 5:3, 4). Le Saint Esprit est donc une personne à qui l'on peut mentir, et il est Dieu. Dans plusieurs passages, il est nommé sur la même ligne, et en liaison avec le Père et le Fils (comp. Matt. 28:19 : 2 Cor. 13:13 ; comp. aussi : 1 Cor. 12:4-6). Il est le Saint Esprit, l'Esprit éternel (Hébr. 9:14), l'Esprit de vérité (1 Jean 5:6) ; c'est poussés par Lui que les saints hommes de Dieu de l'Ancien Testament ont parlé (2 Pierre 1:21) ; oint par lui, le croyant sait toutes choses (1 Jean 2:20) ; il est présent partout (Ps. 139:7 et suiv. ; = omniprésent) ; sachant tout [omniscient], Il sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu (1 Cor. 2:10) ; il prouve sa toute-puissance, par toutes sortes de signes et de miracles, et en vivifiant continuellement des pécheurs morts ; par lui, Jésus, chassait les mauvais esprits (Matt. 12:28, etc.), et c'est lui qui agit dans l'assemblée et distribue des dons comme il veut (1 Cor. 12:4 et suiv.), lui qui qualifie pour le service et envoi (Actes 13:2-4, etc.).

Il règne souvent, parmi les croyants, de singulières idées sur la notion d'une personne. Beaucoup pensent qu'une personne doit nécessairement avoir aussi un corps, qu'un être incorporel ne peut donc pas être appelé une personne. Mais, un instant de réflexion seulement, montrera au lecteur que c'est une erreur. Si cette opinion était juste, Dieu le Père ne serait pas une personne, un ange non plus ; même le Fils, avant son incarnation, ne l'aurait pas été. Une personne est un être vivant qui, en contraste avec un objet sans volonté et sans vie, a la conscience de son existence, pense, veut et agit. Notre personnalité est liée de la manière la plus intime avec notre corps ; c'est pourquoi le croyant décédé, bien qu'il soit auprès du Seigneur, n'est pas complet ; il se trouve dans un état transitoire, et ne parvient à la perfection, que lorsqu'il reçoit un nouveau corps, dans la résurrection. Lorsque le Saint Esprit descendit du ciel, il n'a pris aucune forme corporelle. Mais aussi vrai que le Fils est venu sur la terre, aussi vrai l'Esprit y est descendu, avec la différence seulement que le Fils revêtit la chair et le sang, et fut trouvé en figure, comme un homme, tandis que ce ne fut pas le cas du Saint Esprit (*), qui, par conséquent, ne pouvait ni être vu, ni être considéré. Le Seigneur dit aussi : « Le monde ne peut pas le recevoir, parce qu'il ne le voit pas, et ne le connaît pas » (Jean 14:17). Mais, néanmoins, la troisième personne de la Trinité vint certainement et véritablement dans ce monde, après que le Fils l'eut quitté, et fut retourné vers son Père (lisez Jean 14:16, 26 ; 15:26 ; 16:7-15). Quoique invisible, l'Esprit agit, parle, envoie, dirige, instruit, témoigne, convainc, avertit, exhorte, prie, distribue des dons, appelle au ministère ; il peut être déshonoré par des mensonges, être attristé, étouffé, éteint ; il demeure dans les croyants pris individuellement, et dans un sens plus large, il demeure dans l'Assemblée, la maison de Dieu.

(*) S'il est descendu sur le Seigneur Jésus sous une forme corporelle, comme une colombe, et, le jour de la Pentecôte, sur les têtes des disciples rassemblés, sous la forme de « langues divisées comme de feu », c'étaient seulement des apparitions passagères qui, bien qu'ayant une profonde signification, comme nous le verrons plus tard, ne changent cependant rien à ce qui a été dit plus haut.

Nous répétons donc : Le Saint Esprit n'est nullement une influence, bien qu'il exerce une influence ; il n'est pas non plus une émanation de Dieu, bien qu'il soit envoyé par le Père et par le Fils. Il est une personne. C'est ainsi qu'il s'est fait connaître déjà dans l'Ancien Testament par son action, quoiqu'il ne fût pas manifesté de la même manière, et, qu'avant tout, il n'habitât pas sur la terre.

2.2 Action du Saint Esprit dans l'Ancien Testament

Rassemblons maintenant, brièvement, quelques témoignages de l'Ancien Testament concernant son action. Déjà, à la première page de la Parole divine, nous lisons : « Et il y avait des ténèbres sur la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu planait (ou couvait) sur la face des eaux ». Plus loin, au chapitre 6 de la Genèse, Dieu dit : « Mon Esprit ne contestera pas à toujours avec l'homme, puisque lui n'est que chair », et ainsi l'Esprit de Dieu contestait avec les hommes pendant 120 ans avant le déluge. C'était lui, aussi, qui rendait Moïse capable de remplir son difficile ministère, qui remplissait Betsaléel de sagesse et d'intelligence, qui opérait en Josué. C'était lui qui donnait aux chœurs consacrés des psaumes et des cantiques de louange, qui inspirait les saints prophètes et auteurs des écrits de l'Ancien Testament, de sorte qu'ils pouvaient dire : « Ainsi dit l'Éternel » ou, comme David : « L'Esprit de l'Éternel a parlé en moi, et sa Parole a été sur ma langue » (2 Sam. 23:2). En un mot, l'Esprit de Dieu a manifestement rendu témoignage et opéré dans l'Ancien Testament. Son action était si claire et connue d'une manière si précise,

· que Dieu pouvait dire à Moïse : « J'ôterai de l'Esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux » (les 70 anciens Nombres 11:17) ;
 · que nous lisons au sujet de Josué, qu'il était « rempli de l'esprit de sagesse, car Moïse avait posé ses mains sur lui » (Deut. 34:9) ;

· que David pouvait demander : « Ne me renvoie pas de devant ta face, et ne m'ôte pas l'esprit de ta sainteté » (Ps. 51:11), et
 · qu'enfin le prophète Aggée pouvait crier au résidu du peuple juif en ses jours, en le consolant de la part du Seigneur : « La parole selon laquelle j'ai fait alliance avec vous, lorsque vous sortîtes d'Égypte, et mon Esprit, demeurent au milieu de vous : ne craignez pas » (Aggée 2:5).

Mais, quoique tout cela soit vrai, les croyants de l'Ancien Testament ne connaissaient cependant pas le Saint Esprit connue une personne particulière de la divinité, différente du Père et du Fils, aussi peu que la seconde personne de la divinité (le Fils) leur était connue comme telle. Ils connaissaient seulement le Dieu unique, et l'Esprit était pour eux l'Esprit de Dieu, l'Esprit de l'Éternel, la force qui opérait en Dieu et sortait de lui ; ils ne savaient rien non plus d'un envoi ou d'une effusion du Saint Esprit.

De même, lorsque l'heure de la naissance du Seigneur Jésus approchait, et même pendant que Jésus était sur cette terre, « dans les jours de sa chair », l'Esprit de Dieu ne demeurait pas ici-bas, excepté dans le sens qu'il descendit sur le Fils de Dieu, pour l'oindre et le sceller, comme celui qui avait été engendré du Saint Esprit, dans le sein de Marie, et qui était né d'elle (voyez Actes 10:38 ; Matt. 3:16, 17 ; Jean 3:34 ; 6:27, etc.). Il opérait comme dans l'Ancien Testament, dirigeait les croyants, les remplissait quelquefois, parlait par eux, etc., mais il ne demeurait pas en eux. Cela était impossible, comme nous lisons : « L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié » (Jean 7:39).

2.3 Le Saint Esprit est venu après l'expiation et la glorification de Christ

Voici, mon cher lecteur, en peu de mots, la raison pour laquelle la merveilleuse bénédiction de laquelle Jésus avait parlé : « or, il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui » — ne pouvait pas venir encore : Jésus n'était pas encore glorifié. Il n'était pas encore parti ; et tant que cela n'avait pas eu lieu, le Consolateur ne pouvait pas venir vers les siens (Jean 16:7). Le Fils de l'homme devait premièrement descendre dans les profondeurs de l'abaissement, il devait souffrir et mourir, il devait ressusciter et retourner au Père. L'œuvre d'expiation devait d'abord être accomplie, et celui qui l'avait accomplie, devait avoir pris sa place là-haut, dans le sanctuaire, couronné de gloire et d'honneur. Alors, seulement, le Saint Esprit pouvait descendre pour faire sa demeure dans le croyant, et l'introduire dans la communion avec le Père et avec le Fils.

L'Esprit Saint pouvait venir sur Jésus, parce qu'il était l'Être pur, sans tache et saint. Dieu le Père pouvait le sceller et l'oindre « du Saint Esprit et de puissance », à cause de la gloire immaculée de sa personne. Mais il n'en est pas ainsi de nous. Dieu ne peut pas nous donner son Saint Esprit sur la base de quoi que ce soit en nous ou de nous. Il le donne à ceux qui croient en Jésus-Christ, qui

sont lavés de leurs péchés dans le précieux sang de Christ. Il ne pouvait, assurément, déposer ce don — n'oublions pas que c'est un don ! — dans des vases impurs. C'est pourquoi il les purifia et les rendit propres à recevoir un tel don. Le Père n'attachait pas non plus sa promesse à l'accomplissement de quelque condition que ce soit du côté de ses enfants : elle était inconditionnelle, son nom en soit béni éternellement ! « Voici » leur dit Jésus, « moi, j'envoie sur vous la promesse de mon Père. Mais vous, demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de puissance d'en haut » (Luc 24:49). Ailleurs nous lisons : « Il leur commanda de ne pas partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, laquelle, dit-il, vous avez entendue de moi ; car Jean a baptisé avec de l'eau, mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint dans peu de jours ». Et lorsque la promesse eut été exécutée, nous entendons Pierre dire : « Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, ce dont nous, nous sommes tous témoins. Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez » (Actes 1:4, 5 ; 11:32, 33).

2.4 Le Saint Esprit donné aujourd'hui par promesse et non par prière

Que le lecteur veuille donc bien sérieusement considérer que le don du Saint Esprit, l'onction et le sceau de l'Esprit, le revêtement de force d'en haut, le baptême du Saint Esprit — quoi qu'on ait dit ou écrit, ou qu'on puisse encore dire et écrire là-dessus, — tout cela n'est pas, d'après les expressions claires et non équivoques de la parole de Dieu, qui est la seule autorité valable, une chose que l'on doit obtenir par une fervente prière, et dont on ne peut devenir participant qu'après l'accomplissement de certaines conditions, mais plutôt un libre don de Dieu sans condition, qui sera la part de tout pécheur croyant en Christ simplement et sincèrement — et cela, comme il a été déjà dit, sur la base de l'œuvre accomplie de l'expiation, de l'exaltation et de la glorification de Christ à la droite de Dieu. Toute gloire et tout honneur appartient à Dieu seul, à cet égard comme à tous égards, par Jésus-Christ. Celui donc qui le fait dépendre en quelque manière que ce soit, de conditions à remplir du côté de l'homme, élève l'homme aux dépens de la gloire de Dieu et de son Oint. Il prétend pouvoir établir un terrain que le Saint Esprit peut reconnaître, et même sur lequel il doit répondre à ses prières.

Ici, l'on pourrait cependant objecter : N'est-il donc pas écrit : « Si donc vous, qui êtes méchants, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses, combien plus le Père, qui est du ciel, donnera-t-il l'Esprit Saint à ceux qui le lui demandent ? » En tous cas, cela est écrit ; le Seigneur lui-même a prononcé ces paroles. Mais, remarquons d'abord en quel temps cela a eu lieu. Les disciples ne possédaient pas encore le Saint Esprit. Évidemment, ils étaient convertis, nés de l'Esprit : mais c'est quelque chose d'autre, que d'avoir reçu le don de l'Esprit. La conversion, ou la nouvelle naissance, précède le fait d'être scellé du Saint Esprit. Le don de l'Esprit est un privilège qui est encore ajouté à la possession de la nouvelle nature ; sans lui, la communion avec le Père et le Fils est aussi impossible que l'introduction dans les profondeurs des pensées et des conseils de Dieu, que nous trouvons révélés dans le Fils de l'homme glorifié à sa droite. Comme Christ, là-haut, la tête, avec laquelle nous sommes unis comme son corps, peut être appelé le trait caractéristique du christianisme, de même le don du Saint Esprit en est le signe caractéristique ici-bas. Aucun de ces privilèges n'était connu jusqu'alors ; personne n'en avait joui, ou ne pouvait en jouir, depuis que le monde existait. Mais, maintenant, les disciples étaient encouragés à le demander à leur Père céleste qui, sûrement, donnerait le Saint Esprit à ceux qui le lui demanderaient. Le temps était proche ; le don merveilleux devait être accordé. Les disciples ont donc aussi, sans doute, prié pour ce don, et ils persévéraient dans la prière (comme nous le savons par Actes 1:14), et même après que le Seigneur fut mort et ressuscité ; ils attendaient toujours la promesse du Père, et cela jusqu'à ce que le jour de la Pentecôte fût accompli. Mais, dès cette heure, leur attente cessa ; aussi, ils ne le demandèrent plus, excepté dans un cas particulier, pour d'autres. Nous ne trouvons plus, dans tous les écrits du Nouveau Testament, aucune exhortation à demander le Saint Esprit. Le message des apôtres au peuple était simplement : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit », par grâce, sans autre condition.

2.5 Prière pour être plus rempli de l'Esprit

Après donc que la promesse du Père fut accomplie, une demande du don du Saint Esprit n'était plus à sa place. Il était là, prêt à établir sa demeure dans chaque croyant. Serait-ce donc aussi une chose inconvenante de demander une plus grande énergie de l'Esprit ? Assurément non. Je puis demander, même je devrais demander avec persévérance et sérieux, d'être plus rempli du Saint Esprit, afin qu'il prenne pleine possession de mon âme, que le pouvoir et l'influence des choses extérieures disparaisse et qu'il puisse opérer en moi avec une force qui ne soit ni troublée, ni entravée ; mais, je le répète, ce n'est pas une demande du Saint Esprit, ce n'est ni un baptême de l'Esprit, ni une effusion de l'Esprit.

Mais, que veut dire Jean le Baptiseur, quand il dit, en montrant Jésus : « Il vous baptisera du Saint Esprit et de feu » ? Nous en parlerons dans le chapitre suivant.

3 Le baptême du Saint Esprit et de feu

3.1 Jean le Baptiseur ; son espérance par rapport aux privilèges chrétiens

Pour répondre à la question : Que veut dire Jean le Baptiseur, quand, montrant Jésus, il dit : « Moi, je vous baptise d'eau pour la repentance ; mais celui qui vient après moi, est plus puissant que moi... lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu (Matt. 3:11), il nous faut d'abord nous occuper un peu des circonstances dans lesquelles ces paroles furent prononcées.

Jean le Baptiseur fut le précurseur du Seigneur Jésus, le héraut du grand roi qui était né à Bethléhem, et qui était alors sur le point d'entrer en scène, au milieu de son peuple. Jean apparaît sous ce caractère tout particulièrement dans notre chapitre. Accomplissant la prophétie d'Ésaïe, il prêchait dans le désert de Judée : « Repentez-vous, car le royaume des cieux s'est approché. Car c'est ici celui dont il a été parlé par Ésaïe le prophète, disant : Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, faites droits ses sentiers ». L'Éternel, le Seigneur, était apparu au milieu de son peuple terrestre, pour établir son royaume, et les yeux de tous devaient être dirigés sur lui, les cœurs de tous rendus attentifs à sa personne. Jean n'était pas le personnage important ; ce n'était qu'une voix qui devait secouer de leur sommeil toutes les âmes, et diriger les pensées de ceux qui se repentaient et qui craignaient Dieu sur le Messie, le Berger d'Israël.

Le « royaume des cieux » s'était approché, ce royaume dont il est déjà question en Daniel 2 et 7. Jean n'avait aucune intelligence de la forme que ce royaume devait revêtir d'abord, que son roi serait rejeté et le royaume lui-même établi dans une forme mystérieuse (comp. Matt. 13). Il prêchait simplement au peuple d'Israël (car ici il s'agit exclusivement de celui-ci), le royaume des cieux comme approchant et annonçait la présence du Messie-l'Éternel, qui exercerait le jugement sur le méchant, introduirait le bien dans une puissance divine, et préparerait ainsi le chemin à la gloire que Dieu avait promise aux pères. Il ressort de l'envoi qu'il fait de ses disciples à Jésus, en Matt. 11, combien peu Jean s'attendait à ce que Jésus fut rejeté par les Juifs, et à ce que l'accomplissement des promesses fut renvoyé, comme conséquence de ce fait.

Pouvons-nous nous étonner de son manque d'intelligence ? Non ; mais c'est avec raison que nous devrions être étonnés que des croyants de nos jours qui, malgré la lumière claire du Nouveau Testament, ne sont pas encore arrivés à comprendre que

l'établissement du royaume de Christ dans une gloire et une puissance visible, tel qu'il est décrit dans l'Ancien Testament, a été renvoyé, et que le rejet de Jésus ici-bas et son élévation à la droite de Dieu a conduit à l'introduction du royaume sous la forme mystérieuse déjà nommée. Il est tout à fait étonnant de voir combien les notions de beaucoup de croyants à cet égard sont contraires aux Écritures. On confond le royaume avec l'Église, les espérances terrestres et l'attente d'Israël avec la position et l'espérance céleste des croyants du Nouveau Testament, et l'on parle, en conséquence, plus du « roi » Jésus, que du Fils de l'homme rejeté ici-bas, mais glorifié dans les lieux hauts, et Tête de son corps, l'Assemblée. On comprend que cette manière de voir réponde plus ou moins aux pensées des croyants dont il s'agit.

Il peut être bon à cause de cela de s'arrêter un moment ici. Il n'y a jamais eu de temps sur la terre où les voies de Dieu aient apporté à l'homme des bénédictions aussi étendues qu'aujourd'hui. Même naître dans le règne millénaire n'est pas à comparer avec la bénédiction actuelle. La pensée de la gloire qui sera vue alors, quand tout sera soumis à Christ, et que la volonté de Dieu se fera « comme dans le ciel ainsi aussi sur la terre », pourrait sans doute faire monter en bien des cœurs le désir : « Ah ! si seulement je vivais alors sur cette terre ! » Mais les croyants qui seront ici-bas en ces jours-là, ne jouiront pas de ce dont nous jouissons aujourd'hui. Ils ne seront pas dans les mêmes relations que nous avec le Père et le Fils. Ils ne sauront pas de la même manière que nous, ce que c'est que d'entrer au dedans du voile dans le lieu très saint, ou de prendre part ici-bas aux souffrances de Christ. Ils ne connaîtront pas dans son plein sens la joie du Saint Esprit, qui est notre part à nous qui sommes rejetés par le monde et méprisés à cause du Christ. Ce qui caractérise le temps présent, c'est le fait que les croyants, tandis qu'ils accomplissent leur pèlerinage et sont rejetés ici bas, habitent en réalité dans le ciel. Notre bourgeoisie est en haut, nous n'appartenons pas du tout à ce monde terrestre, toute notre attente est en dehors des choses visibles, unie à Christ là où il est maintenant.

Nous voyons une admirable image de notre position sous ce rapport dans notre bien-aimé Seigneur lui-même, quand, après son baptême par Jean, il remonta du Jourdain et que le ciel s'ouvrit sur lui. La scène terrestre autour de lui était un désert mais le ciel était ouvert et le Saint Esprit descendit sur lui, tandis que le Père le reconnaissait pour son Fils bien-aimé.

Cher lecteur croyant, contemple avec adoration la place bénie dans laquelle la réconciliation t'a placé. Après le retour de Christ au ciel comme celui qui a pleinement glorifié Dieu quant au péché, pour toi le voile a été déchiré et le ciel a été ouvert. Tu es oint et scellé du Saint Esprit comme Jésus, et le Père t'a reconnu comme fils, comme son enfant bien-aimé. Il est à peine nécessaire de faire ressortir que Jésus était tout cela et qu'il le reçut sur le pied de ses droits personnels, de la dignité de sa personne, tandis que nous sommes amenés sur ce terrain par grâce sur le pied de l'œuvre de la rédemption. C'est pour cela que nul objet ne lui fut montré dans le ciel sur lequel il eût à porter ses regards, comme, par exemple, pour Étienne et Paul, mais lui, il est l'objet sur lequel le ciel regarde en se baissant.

Je voudrais encore remarquer, en passant, qu'à cette occasion, nous trouvons, pour la première fois, la Trinité divine pleinement révélée. Le Fils est là en forme visible comme homme ; le Saint Esprit descend sur lui et demeure sur lui, et la voix du Père le reconnaît comme Fils. Quelle merveilleuse révélation en rapport avec la position que le Fils avait prise. La révélation de ces trois personnes dans l'unité divine était impossible dans l'Ancien Testament, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de notre méditation ; elle était, comme base du christianisme, réservée pour le glorieux moment où le Fils de Dieu prendrait sa place au milieu des pauvres de son troupeau, parmi ceux que, dans son amour et sa grâce condescendante, il appelle les « excellents de la terre » (comp. Ps 16).

3.2 Le message de Jean le Baptiseur

Revenons maintenant à Jean le baptiseur. En vue du royaume dont il annonçait l'approche, Jean les exhortait tous à la repentance. L'état du peuple était tel que le baptiseur, en accord avec sa prédication de repentance, faisait sa demeure en dehors de Jérusalem, centre religieux d'Israël, dans le désert allant et venant en vêtement de poil, se nourrissant de sauterelles et de miel sauvage. La grâce n'était pas exprimée dans son service, même si, dans le fond, sa mission était une preuve de la grâce de Dieu. Il vint « dans la voie de la justice » (Matth 21:32). Il ne connaissait pas les privilèges de l'Israélite. Dieu pouvait, des pierres mêmes du chemin susciter des enfants à Abraham. Il s'agissait alors d'une vraie repentance et d'un retour à Dieu, de fruits « qui conviennent à la repentance ». Le Messie était là. Le Seigneur de la moisson était apparu. Lui qui savait distinguer le bon grain de la balle, qui sondait les cœurs, lui, le juge d'Israël était dans son aire, c'est-à-dire au milieu de son peuple d'Israël. L'invitation à la repentance s'adressait à tout le peuple, et déjà la cognée était mise à la racine des arbres. Si Israël refusait de se repentir, Dieu était prêt à rompre entièrement avec le vieux système religieux, comme cela a aussi eut lieu en réalité plus tard. Les arbres qui ne portaient pas de bons fruits, devaient être coupés et jetés au feu ; celui qui acceptait le témoignage de Jean et se soumettait à la sentence divine, était séparé du reste du peuple par le baptême d'eau.

Je le répète donc : il ne s'agit, dans notre chapitre, que d'Israël et des voies de Dieu envers les Juifs. Le message de Jean s'adressait exclusivement à ce peuple. Il est nécessaire d'insister toujours de nouveau là-dessus, parce que, précisément, la méconnaissance de ce fait a donné lieu à tant de fausses interprétations des paroles de notre prophète. Jean était un prophète, et plus qu'un prophète ; non seulement, il adressait au peuple des paroles sérieuses de la part de Dieu, mais il annonçait aussi l'accomplissement des promesses de Dieu et, par là, la venue d'un temps tout nouveau pour Israël, et rendait témoignage de la présence de l'Éternel au milieu de son peuple. Quel fait d'une insondable portée que cette présence ! L'Éternel-Jésus, qui était apparu au milieu de son peuple, devait nécessairement être celui qui accomplirait toutes les promesses, mais il devait nécessairement aussi juger tout le mal qu'il trouvait au milieu de son peuple. Il venait après Jean, mais il était avant lui. Il était plus puissant et plus grand. Jean n'était pas digne de délier la courroie de sa sandale. Il avait son van en sa main. Il voulait séparer de son peuple ceux qui étaient vraiment à lui (le bon grain) et les mettre en sûreté dans ses greniers ; les autres, les méchants (la balle), devaient être brûlés au feu inextinguible.

3.3 Baptême d'eau, baptême de l'Esprit Saint et de feu

Nous en venons ainsi à cette parole qui forme le point essentiel de notre méditation : « Lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu ». La longue introduction qui précède était nécessaire pour montrer combien il est faux et même dangereux de sortir les paroles du prophète de leur contexte et de leur donner ainsi une interprétation qui contredit directement l'enseignement de l'Esprit dans notre chapitre et aussi dans d'autres passages. On dit, en rapport avec cette déclaration du prophète, « que nous devons être baptisés de feu » ; on parle du baptême de feu comme d'une promesse précieuse pour le croyant, et l'on demande, par d'ardentes prières, l'accomplissement de cette promesse. Oh ! qu'il est bon que Dieu, dans sa grâce, n'exauce pas de telles prières ! Il ne peut pas les exaucer, car s'il les exauçait, cela signifierait la condamnation éternelle de ceux qui le demandent.

« Moi, je vous baptise d'eau pour la repentance ; mais celui qui vient après moi, est plus puissant que moi... Lui vous baptisera de l'Esprit Saint et de feu ». Jean, dirigé par l'Esprit Saint, place ici, réunies en une seule et courte phrase, deux choses parfaitement différentes dans leur nature et directement opposées l'une à l'autre ; deux actes du Seigneur sont décrits d'une manière brève et caractéristique ; ils sont non seulement entièrement différents, mais aussi, quant au temps de leur exercice, ils sont bien éloignés l'un

de l'autre. Ce dernier point, Jean ne pouvait sans doute pas le connaître alors, il ne l'a pas connu plus tard non plus ainsi que nous l'avons déjà vu plus haut. Quelles sont donc ces deux choses ? Jésus était venu pour baptiser de l'Esprit Saint, c'est-à-dire pour donner son Esprit à ceux qui seraient vivifiés, purifiés et rachetés ; et il était venu pour baptiser de feu, c'est-à-dire pour exercer son jugement contre ceux qui ne recevraient pas le témoignage de Jean et persévéraient dans leurs péchés. Pendant que Jean appelait le peuple à la repentance et baptisait d'eau ceux qui répondaient à son appel, un plus grand que lui était prêt à nettoyer son aire, à exercer le jugement contre les impénitents, mais aussi à baptiser d'Esprit Saint ceux qui se laisseraient sauver par la foi en lui. Remarquons-le donc bien : Jean place ici le Seigneur Jésus non comme Rédempteur apparaissant en grâce, non comme l'Agneau venu pour ôter le péché du monde, mais comme chef du royaume, comme l'Éternel prêt à exécuter le jugement contre le peuple coupable, si Israël ne se repentait pas. L'aire était son aire, le froment était son froment, et la balle, il la brûlera au feu inextinguible.

Israël a rejeté Jésus. Le message sérieux de Jean qui venait dans la voie de la justice, et les invitations bienveillantes de Jésus qui, bien que juge d'Israël rencontrait son peuple en grâce divine, demeurèrent sans réponse. Le Messie, le Roi d'Israël, fut cloué à la croix. Le sort de la nation juive comme telle était ainsi scellé : il ne restait plus pour elle que le jugement. Mais le jugement n'est pas encore définitivement exécuté. Tout le système religieux est bien ôté. Israël se trouve bien dispersé parmi les peuples de la terre, sous la malédiction qu'il a attirée sur lui par le meurtre du Fils de Dieu, mais le jugement final annoncé par le verset 12 de notre chapitre, n'est pas encore exécuté. Dieu a, comme nous le savons tous, reculé la conclusion finale de ses voies envers Israël, et entre deux quelque chose de tout nouveau, jusqu'alors caché dans le cœur de Dieu, l'Assemblée ou l'Église, a été manifesté. Elle fut formée le jour de la Pentecôte, et ensuite le Seigneur y ajoutait chaque jour ceux d'Israël qui devaient être sauvés de la colère à venir. Au résidu croyant d'Israël qui fut trouvé après le rejet de Christ et après sa résurrection d'entre les morts, fut renouvelée la promesse se rattachant au témoignage de Jean. « Vous serez baptisés de l'Esprit Saint (*) dans peu de jours » (Act. 1:5).

(*) Pourquoi n'est-il pas aussi ajouté ici : « et de feu » ? Si l'explication, donnée par d'autres, du baptême de feu était juste, ces mots n'auraient vraiment pas été omis à cette place.

Jean réunit ainsi ensemble en une seule phrase deux caractères importants de la première et de la seconde venue du Christ. Tout ce qui pouvait se trouver entre les deux, était caché à ses yeux. Les écrits de l'Ancien Testament avaient bien parlé de la première et de la seconde venue du Messie, mais sans que la pensée de deux périodes de temps différents en fût réveillée. Même après la mort et la résurrection du Seigneur, les disciples n'en avaient pas encore l'intelligence. Jean, donc, place ces deux choses, le baptême du Saint Esprit et le baptême de feu, simplement l'une à côté de l'autre. Comme nous l'avons dit, il ne pouvait pas savoir ce que nous savons aujourd'hui : que le baptême du Saint Esprit est la bénédiction de Dieu dans le royaume des cieux, tel qu'il subsiste aujourd'hui, tandis que le baptême de feu accompagnera l'établissement du royaume des cieux en puissance et en gloire au retour du Christ. En ces jours-là, s'accomplira le contenu du verset 12. Christ rassemblera les impies comme la balle et les jettera au feu. C'est là le baptême de feu. Il n'a rien à faire avec la nouvelle naissance d'un homme, ni avec sa préparation et son armement en puissance pour le service ; c'est encore moins une libération du péché habitant en lui, une espèce de combustion de la vieille nature, pour que celui qui l'a reçu, vive maintenant saint et sans péché. Non, il n'a aucune relation avec le croyant, mais il signifie l'effusion du feu jaloux de Dieu, de la colère brûlante du juste juge, sur tous ceux qui s'endurcissent en face des messages sérieux et bienveillants de Dieu et persistent dans leurs voies de péché.

3.4 Le feu dans l'Écriture — les langues de feu de la Pentecôte

Le feu, dans l'Écriture, est partout le symbole du jugement (Matt. 3:11 ne fait pas exception à la règle). Ce fait est si connu et ressort de tant de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il n'est pas nécessaire de nous y arrêter plus longtemps. Je voudrais seulement mentionner un passage du Nouveau Testament qui occasionne parfois des difficultés. C'est : « Car chacun sera salé de feu ; et tout sacrifice sera salé de sel » (Marc 9:49). Le Seigneur parle ici du sérieux de l'éternité. Dieu est un feu dévorant et tous ont à faire avec lui et avec sa sainteté parfaite. Chacun, bon ou méchant, sera salé de feu. S'il y a la vie dans une âme, le feu du jugement n'atteindra que ce qui ne répond pas à la sainteté de Dieu ; tout ce qui est de la chair rencontrera un jugement sans miséricorde. Dieu veut et doit être sanctifié dans ceux qui s'approchent de lui (comp. Lévit. 10). En rapport avec cela, nous lisons aussi en 1 Cor. 11:32. « Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ». Mais si le jugement l'impie et le méchant — et cela arrivera certainement — cela signifie pour lui la condamnation au feu inextinguible. En outre, tout sacrifice, c'est-à-dire tout ce qui est consacré à Dieu, sera salé de sel, c'est-à-dire que la grâce sanctifiante de Dieu, qui garde intérieurement l'âme du mal, ne doit pas manquer à ceux dont la vie est un sacrifice pour Dieu. Si le feu est l'image du jugement qui consume, nous voyons ici, dans le sel, une image de cette puissance divine qui nous sépare de tout mal et nous garde de toute corruption intérieure.

Nous ne trouvons nulle part dans l'Écriture, quelque chose qui pourrait nous amener à considérer comme baptême de feu ce qui est arrivé à la Pentecôte. Il ne s'agit nullement là de jugement, mais plutôt de l'effusion de la grâce de Dieu et du don du Saint Esprit pour habiter dans les saints et les employer comme ses instruments. Les langues « comme de feu » indiquent de quelle manière la puissance du Saint Esprit devait se révéler dès lors et déployer son efficace dans les disciples. La Parole qui, semblable à un feu, juge tout et ne tolère pas de mal dans le cœur de l'homme devait être annoncée par eux en puissance et en même temps faire connaître aux hommes, dans toutes les langues, la merveilleuse grâce de Dieu. C'étaient des langues et des langues divisées, ce qui nous rappelle bien que le témoignage de Dieu devait dorénavant rompre les barrières du judaïsme et atteindre tous les hommes, soit Juifs, soit gentils.

À cette occasion — cela aussi est caractéristique du christianisme — se rencontrèrent la grâce inconditionnelle et l'amour parfait de Dieu pour l'homme, qui n'avait aucun droit à y prétendre, ses péchés apparaissant en même temps comme tous jugés par la même grâce dans la mort du Christ. À la croix, nous voyons le jugement sur le péché ; là, la victime sans tache et pure a été consumée à notre place par le feu du jugement. Le mal dans l'homme doit être jugé et de fait il a déjà été jugé en Christ, le grand sacrifice expiatoire. La grâce règne maintenant par la justice en vie éternelle par Jésus-Christ, notre Seigneur ; et celui qui est devenu participant de cette grâce et la laisse agir en lui, s'applique en tout temps cette sentence divine et marche en sincérité et pureté devant Dieu et les hommes.

Sur Jésus, le Saint Esprit vint en forme de colombe, symbole de la pureté et de la douceur. Sur cet Être pur et saint, il pouvait descendre et demeurer sur lui sans rien qui rappelât la nécessité d'un jugement. Cela nous rappelle, en même temps qu'il était dit de Jésus : « Il ne contestera pas, et ne criera pas, et personne n'entendra sa voix dans les rues ; il ne brisera pas le roseau froissé, et il n'éteindra pas le lumignon qui fume » (Matt. 12:19, 20).

4 *L'autre Consolateur*

4.1 *Caractéristique du christianisme et de la position chrétienne : Christ en haut, le Saint Esprit sur cette terre*

Dans le cours de notre méditation, nous avons indiqué une fois déjà, que la descente du Saint Esprit sur cette terre est le signe caractéristique du christianisme. Ce point est si important, et il est si souvent négligé, que je ne puis faire autrement que d'y revenir encore une fois.

Il y avait deux choses dont Jean le baptiseur rendait témoignage quant à Jésus, le Fils de Dieu : 1) « Voilà l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde », et 2) « C'est lui qui baptise du Saint Esprit ». Christ était l'agneau pur et sans tache préparé par Dieu pour être la victime expiatoire (comp. Gen 22:8), convenable et acceptable sous tous les rapports et qui devait ôter le péché, tout comme le premier homme l'avait introduit dans le monde. Un nouveau ciel et une nouvelle terre dans lesquels il n'y a plus trace de péché, dans lesquels au contraire, la justice habite, seront le glorieux résultat de la mort expiatoire de Christ. Nous avons eu un monde innocent, à la vérité pour un temps très court seulement ; puis un monde pécheur dans lequel la grâce agit : et nous aurons un monde juste, une création toute nouvelle basée sur une œuvre qui ne peut jamais perdre sa valeur et son efficacité. Le Fils de Dieu a accompli cette œuvre, et, après l'avoir accomplie, il a pris sa place à la droite de Dieu. Il est maintenant là, assis, caché à l'œil humain jusqu'à ce qu'il prenne en mains le pouvoir et la domination et qu'il règne d'un des bouts du ciel à l'autre bout.

Mais, pour pouvoir faire tout cela, pour accomplir cette œuvre, il fallait qu'il devînt homme. Seul un homme véritable pouvait mourir à la place de l'homme et glorifier Dieu quant au péché. « Puisque les enfants ont eu part au sang et à la chair, lui aussi, semblablement, y a participé » (Héb. 2:14). Il mourut, il ressuscita d'entre les morts, et, comme homme ressuscité et glorifié, il est retourné au Père. Et maintenant, par suite de cette ascension, le Saint Esprit est descendu. La présence du Saint Esprit est donc une conséquence de l'élévation de Christ à la droite de Dieu (Jean 7:39). Elle met un homme ici-bas, qui a le Saint Esprit, en relation avec un Christ glorifié dans le ciel en haut. En outre, cette présence démontre que Dieu lui-même habite maintenant sur la terre. C'est une vérité d'une immense portée. Aussi longtemps que l'œuvre de la rédemption n'était pas accomplie, Dieu ne pouvait pas habiter avec l'homme. Il n'a jamais habité avec Adam et Abraham, quoiqu'il les visitât par moments. Ce n'est que lorsqu'Israël fut racheté d'Égypte, que Dieu dit : « J'habiterai au milieu des fils d'Israël et Je leur serai Dieu » (Ex. 29:45, 46).

Maintenant, après la mort de Christ et son retour auprès du Père, Dieu le Saint Esprit est descendu ici-bas et habite dans le croyant individuellement, aussi bien que dans l'Assemblée ou l'Église temple du Dieu vivant. La conséquence de ce fait est que le croyant connaît, non seulement toute l'œuvre qui a été accomplie pour lui en Golgotha, mais qu'il sait aussi, comme il a déjà été remarqué, qu'il est introduit dans une relation intime avec Christ, là où celui-ci est maintenant, et il se glorifie dans l'espérance de la gloire de Dieu. Jusqu'à ce que cette gloire soit la part de ceux qui croient en Christ, Dieu habite déjà en eux, et Christ, l'homme glorifié à la droite de Dieu, est l'objet de leurs affections. C'est là ce qui caractérise le christianisme et constitue la position chrétienne : Christ en haut, le Saint Esprit sur cette terre. Le chrétien est un homme placé entre la première venue de Christ (et l'œuvre qu'il a alors accomplie), et le retour de Christ pour l'introduire dans la gloire ; et, entre ces deux points extrêmes, il possède le Saint Esprit, « l'autre consolateur », ainsi que l'appelle le Seigneur Jésus.

Nous trouvons cela déjà indiqué dans des types. Le lépreux, par exemple, lors de sa purification était lavé avec de l'eau, aspergé de sang, et, finalement, oint d'huile, image du Saint Esprit (Lév. 14). Ainsi, la parole de Dieu (l'eau) nous est appliquée, dans la puissance de l'Esprit, le sang de la réconciliation est aspergé sur nous, et, après, l'onction devient notre part. La nouvelle naissance d'eau et d'Esprit (Jean 3) doit précéder ; après vient le sang ; mais, en outre, l'Esprit nous est donné, et ainsi l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs.

Avant d'aller plus loin, jetons encore un coup d'œil sur la manière dont le Saint Esprit est placé sous nos yeux, dans les chapitres 3, 4 et 7 de l'évangile de Jean. Cela nous aidera à mieux comprendre ce que le Seigneur en dit dans les chapitres qui suivent. Au chapitre 3, il est parlé, nous le savons, de notre naissance de l'Esprit. Par cette naissance, nous recevons une nouvelle nature, une nouvelle vie. « Ce qui est né de l'Esprit est esprit », c'est-à-dire tient sa nature de l'Esprit. Cela n'était rien de nouveau. Nicodème, un docteur d'Israël, aurait dû le comprendre. Si Dieu, dans l'Ancien Testament, ne s'était pas pleinement révélé comme maintenant, il était pourtant connu de tout temps que, pour être en relation avec Dieu et pour jouir de ses promesses en vérité, il fallait que l'homme reçût une vie nouvelle ; il fallait que, par la puissance de son Saint Esprit, Dieu agisse en l'homme en le purifiant et en le vivifiant par le moyen de la Parole. Ainsi, en Ézéchiel 36:25, 26, il dit, par la bouche de son prophète : « Et je répandrai sur vous des eaux pures, et vous serez purs... et je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai au dedans de vous un esprit nouveau, etc. ». Eau et esprit — exactement comme dans notre chapitre (comp. Ézéch. 11:19, 20, et És. 44:3).

4.2 *Le Saint Esprit dans Jean 3, 4 et 7*

Remarquons donc qu'il ne s'agit pas ici de recevoir l'Esprit, mais de communiquer une nouvelle nature par la puissance de l'Esprit. La nouvelle naissance ne consiste pas à être oint ou scellé. Par la communication de cette nouvelle nature, le croyant est capable de jouir des choses divines, ce dont est incapable l'homme naturel. C'est donc avec raison que l'on a dit souvent qu'un homme naturel, même le plus honorable et le plus religieux, ne trouverait rien dans le ciel qui réponde à ses désirs et à ses penchants. Si on le transportait au ciel, en supposant que cela soit possible, il le quitterait aussi rapidement qu'il le pourrait.

Dans le chap. 4 de notre évangile, nous faisons un pas de plus. Ici, il ne s'agit pas de communiquer une nouvelle nature, mais du don de Dieu, qui devient dans le croyant une source d'eau vive qui jaillit en vie éternelle. Dieu donne non seulement la nouvelle nature, mais aussi la force correspondante qui doit agir, elle, une source de force et de joie propre à cette nouvelle nature, animant et dirigeant son activité. Ce n'est pas seulement une vie sainte dans sa nature, mais une puissance divine pour l'homme et en l'homme, une force qui l'élève directement là où Christ est maintenant, le fait jouir de tout ce qui appartient à un homme né de Dieu, et l'introduit comme un véritable adorateur dans la communion avec le Père et avec le Fils. « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » (comp. v. 19 à 24). C'est en un mot le Saint Esprit que donne le Fils de Dieu apparu ici-bas en abaissement et en grâce, non pas comme personne, mais comme vie et comme puissance de communion avec les sources de la grâce.

Au chap. 7 de notre évangile, nous arrivons, en rapport avec la révélation progressive ou le développement de la personne de Christ, à une nouvelle division de l'enseignement divin sur notre sujet. Dans ce chapitre, Jésus parle de son prochain retour auprès de son Père. Déjà, à la fin du chap. 6, il avait parlé de sa mort et de la nécessité pour l'homme de manger sa chair et de boire son sang, c'est-à-dire d'entrer dans une vraie union de foi et de vie avec lui, le crucifié. Au commencement du chap. 7, nous lisons que les Juifs cherchaient à le faire mourir, et maintenant il est prêt à mourir et à aller où l'homme ne peut pas le suivre. On célébrait à Jérusalem la fête des Tabernacles (*). Jésus était monté au milieu de la fête, et maintenant, « en la dernière journée, la grande journée de la fête. Jésus se tint là et cria, disant : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. Celui qui croit en moi, selon ce qu'a dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre. Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui, car l'Esprit Saint n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié » (7:37-39).

(*) La dernière en rang, comme on le sait, des fêtes juives. Elle était célébrée en mémoire du fait que le peuple de Dieu, qui avait marché jadis çà et là dans le désert, se trouvait dans le bon pays de la promesse. Tout le cycle des fêtes s'achevait par elle ; mais avaient-elles pu apaiser la soif de l'âme, satisfaire les besoins du cœur et de la conscience ? Non ! « Si quelqu'un a soif », crie Jésus à la fin de cette fête.

Si le Seigneur parle ici de l'Esprit Saint, c'est manifestement dans un tout autre sens que précédemment. Ce n'est pas la vivification d'une âme, la naissance de l'eau et de l'Esprit, comme au chap. 3 ; ce n'est pas non plus l'Esprit de Dieu, comme vie ou comme puissance de communion avec le Fils de Dieu révélé dans son abaissement ici-bas, comme au chap. 4, mais une bénédiction dont aucun cœur humain ne pouvait jouir, aussi longtemps que le Seigneur Jésus n'était pas mort, ressuscité et monté au ciel ; et ceux qui devaient recevoir cette bénédiction, étaient ceux qui croyaient déjà en lui. C'est ici aussi le Fils de Dieu qui parle ; mais il parle d'un temps futur, quand il serait glorifié comme Fils de l'homme. Alors il enverrait du ciel le Saint Esprit pour former un lien divin entre lui, l'homme glorifié à la droite de Dieu dans les lieux célestes, et le croyant accomplissant son pèlerinage sur la terre pour que, triomphant en son Maître haut élevé, il puisse jouir des fleuves de bénédictions qui rompent toutes les barrières, et les faire découler de lui sur d'autres. Un ordre de choses tout nouveau devait commencer par là. Le croyant, pèlerin ici-bas, devait, par le Saint Esprit, faire connaissance avec les choses d'en haut, et tous ses intérêts, ses inclinations, ses pensées et son attente, devaient se rattacher à Lui qui demeure en haut.

Remarquons l'expression : « des fleuves d'eau vive ». La puissance du Saint Esprit remplit le cœur, l'homme intérieur, de la gloire dans laquelle Christ est entré, tandis que le croyant traverse ce monde qui est devenu pour lui un désert aride. Il n'y a rien autour de lui que la plus extrême sécheresse. Point de source jaillissante, pas une petite place verte ne se montre aussi loin que s'étend le regard, pas un palmier pour donner une ombre sous laquelle le voyageur puisse trouver du repos. Et voici, au milieu de cette sécheresse générale, des fleuves d'eau vivent coulent de celui qui a trouvé sa patrie là où est Jésus, là où les sources de la grâce débordent de tout temps. Il a apaisé sa soif en lui ; auprès de lui, il a satisfait tous les besoins de son âme, et maintenant l'Esprit est en lui non seulement une source d'eau vive qui jaillit en vie éternelle, mais de lui-même découle l'eau vive pour donner à boire à d'autres qui ont soif. Il n'est pas, cela se comprend, une source en lui-même, mais le fleuve découle de lui dans la puissance de l'Esprit Saint. Le cœur étant occupé de la gloire en haut, et surtout de Lui, qui forme le centre de toute cette gloire, il est rempli jusqu'à déborder, de telle sorte que sa bouche parle des gloires dont son cœur jouit et rend ainsi d'autres personnes co-participantes de cette riche bénédiction.

Je voudrais, de nouveau, rendre le lecteur attentif au fait que tout ceci ne dépend pas du plein abandon ou du dévouement d'un homme à Dieu, ou de ses prières, pour une telle bénédiction ; non, c'est un don de Dieu, libre et sans condition, qui devient la part de quiconque croit simplement en son Fils bien-aimé. « Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croiraient en lui ». Il n'est question d'aucune condition autre que de croire en lui. La promesse est pour tous les croyants sans distinction.

On demandera, peut-être : S'il en est ainsi, comment se fait-il que les fleuves de bénédictions découlent si pauvrement de maint croyant, que chez d'autres même, ils semblent faire totalement défaut ? Le motif n'en est pas (sans parler du cas où le manque de connaissance de la vérité divine tient encore l'âme dans les ténèbres et l'esclavage) que ces croyants n'ont pas l'Esprit, mais qu'ils ne se laissent pas remplir par lui des choses d'en haut. Les choses visibles ont repris de la valeur pour eux. Le monde et ses principes influencent le cœur. Ils ne sont pas contents de n'être rien ici-bas, témoins d'un Christ rejeté, laissés ici-bas seulement pour faire la volonté de Dieu et apporter à un monde perdu la joyeuse nouvelle de l'amour de Dieu et du salut en Christ. Le moi, les inclinations et les désirs du vieil homme, qui devraient être tenus dans la mort, sont vivants et forts, et l'Esprit est ainsi contristé et empêché, les cœurs étant vides et desséchés, et comment les fleuves d'eau vive pourraient-ils couler ?

Il y a de nos jours, pour le croyant, un danger spécial dans la tendance à chercher quelque chose dans ce monde, pour lui ou pour sa famille. Ce danger a, sans doute, toujours existé, mais, aujourd'hui, il est plus grand que jamais. Quel était et quel est maintenant, d'une manière prééminente, le désir des enfants de ce monde ? De percer, d'être ou de faire quelque chose de grand. Ce que l'on gagne aujourd'hui, ne sert que de moyen et de base pour arriver demain à plus encore. Cette disposition, chez un croyant, est la négation complète de sa position comme chrétien ; elle prouve qu'il suit le courant du fleuve du monde, que Christ et les choses invisibles ont perdu leur valeur pour lui. Il est tout naturel, pour un homme de ce monde, de chercher une place, de gagner le plus possible, pour lui et pour sa famille ; mais, quand un croyant le fait, où est alors sa fidélité pour Christ ? Ne devons-nous être chrétiens que le dimanche ? Ou bien notre cœur, notre force, notre tout, appartiennent-ils au Seigneur aussi les autres jours de la semaine ? Où avons-nous le plus l'occasion de nous montrer comme une lettre de Christ ? C'est dans nos rapports avec les enfants de ce monde, dans les affaires, à l'atelier, à la fabrique, au comptoir, au magasin, etc. C'est là que la lettre de Christ doit être connue et lue par les hommes. C'est là que les fleuves d'eau vive doivent couler pour les âmes altérées.

À quoi en es-tu à cet égard, bien-aimé lecteur ? Sois persuadé que c'est seulement lorsque tu vis non plus pour toi-même ou pour le monde, mais pour Celui qui est mort et ressuscité pour toi, que tu auras la force de l'Esprit avec toi. Ce n'est que lorsque tu envisages, avec l'œil de Dieu, les personnes et les choses qui t'entourent, et que tu juges, sans réserve, tout ce qui est contraire à sa Parole, ou ce qui cherche à tirer parti de sa grâce pour ménager la chair et pour déshonorer le Seigneur, — ce n'est qu'alors, dis-je, que tu seras un canal convenable par lequel les fleuves d'eau vive pourront couler pour d'autres, à la louange de Celui qui demeure maintenant dans la gloire d'en haut, et qui nous a donné son Esprit pour être avec nous éternellement.

4.3 Jean 14 à 16

Nous arrivons maintenant aux déclarations du Seigneur Jésus, quant à « l'autre Consolateur ». Elles se trouvent dans les chap. 14, 15 et 16 de notre évangile, et elles nous introduisent dans une partie toute nouvelle de la vérité quant au Saint Esprit. Il ne s'agit plus d'une nouvelle nature, comme au chap. 3, ni de la puissance qui opère dans cette nature, ou qui découle du dedans au dehors pour rendre témoignage au Seigneur rejeté ici-bas, mais glorifié dans les lieux célestes, comme aux chap. 4 et 7 ; mais nous rencontrons, maintenant, une personne divine, qui doit désormais prendre la place du Seigneur Jésus avec les siens. Jésus allait quitter cette terre. Sa mort, dans laquelle Dieu devait être parfaitement glorifié, allait avoir lieu, et, comme seule juste récompense, comme son résultat immédiat, il allait être glorifié à la droite du Père. Rien moins que cela ne pouvait répondre à la valeur de son œuvre. La croix a glorifié Dieu d'une manière inconnue jusque-là, et qui ne peut jamais avoir lieu de nouveau ; en réponse à cela, Dieu a ressuscité son Bien-aimé d'entre les morts et l'a couronné d'honneur et de gloire à sa droite.

4.3.1 Jean 14

Cela donne occasion aux merveilleux enseignements de Jean 14. Jésus parle de son départ pour la maison du Père, afin d'y préparer une place pour les siens, comme aussi de son retour. Aussi certainement qu'il s'en est allé, aussi certainement il reviendra. Mais ce n'est pas tout : pendant le temps de son absence dans la maison du Père, il compte, d'une part, sur l'amour des siens, se manifestant non pas en plaintes et en soupirs, mais en gardant ses commandements (v. 15), et, d'autre part, il a fait pour eux une provision digne de son amour et de la croix, il a préparé une bénédiction qui n'avait jamais été connue auparavant des hommes sur la terre. « Et moi »,

dit-il, « je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas, mais vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous ». Et ensuite : « Mais le Consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra (*) en mon nom, lui, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera toutes les choses que je vous ai dites » (14:16, 17, 26).

(*) Il n'est pas dit ici « donner », comme auparavant. Il faut remarquer cette différence, en tant qu'elle fait ressortir plus clairement la personnalité du Saint Esprit. Une simple source de pouvoir ou de bénédiction, on peut la donner ; une personne, on l'envoie. Le reste du verset rend la chose plus claire encore.

En d'autres passages, il nous est parlé d'une « effusion » du Saint Esprit ; ici, d'un « don » et d'un « envoi ». Ces expressions indiquent déjà la personne divine de l'Esprit, plutôt que la plénitude ou la puissance de bénédiction et de grâce qui nous est donnée en lui. J'insiste spécialement sur ce fait, parce qu'il est oublié de tant de manières. Cela nous rappelle, en même temps, la différence entre la présence du Saint Esprit au jour d'aujourd'hui et sa seconde effusion, à la fin des jours, « sur toute chair ». Je puis bien supposer qu'il est connu que celle-ci aura lieu, et que la citation de Joël 2:28-32, par Pierre, le jour de la Pentecôte, n'est qu'une explication de ce qui venait d'avoir lieu et ne devait pas présenter cette prophétie comme pleinement accomplie. Tout comme l'entrée de notre grand souverain sacrificateur dans le sanctuaire, était accompagnée d'un témoignage correspondant du Saint Esprit, ainsi de même sa sortie pour son peuple terrestre présentera un témoignage semblable (comp. le type, en Ex. 28:33-35). La pluie de l'arrière-saison suivra la pluie de la première saison. Dieu s'occupera de nouveau de son peuple d'Israël et le visitera dans sa surabondante grâce ; et de lui aussi découlera, sous le règne du Prince de paix, la bénédiction sur tous les peuples de la terre.

« Et il arrivera, après cela (c'est-à-dire après que Dieu se sera retourné vers son peuple terrestre, donc à la fin des jours), que je répandrai mon Esprit sur toute chair » (Joël 2:28). Des jugements terribles atteindront la terre et ses habitants, mais alors un fleuve de bénédictions se répandra sur Israël, plus profond et plus étendu qu'il ne l'a jamais été. Mais, bien qu'il en soit ainsi, nous n'entendons nulle part parler d'un envoi du Saint Esprit pour ce temps-là. Tel n'est le cas que lorsqu'il est parlé de la période actuelle du christianisme. Pour ce temps-ci, seulement, il est dit que le Père enverra aux siens un autre Consolateur au nom de son Fils. Cette présence personnelle du Saint Esprit pour habiter dans les croyants et les baptiser pour être un seul corps (bien qu'il n'en soit pas encore parlé ici), est liée de la manière la plus intime avec l'absence personnelle de Christ, après l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption et est basée sur elle. Le jour à venir de la gloire de Christ sera caractérisé par sa présence ici-bas, et qui pourrait décrire la plénitude d'une telle bénédiction ? Mais il n'est parlé nulle part d'une présence personnelle de l'Esprit. Ce n'est pas que le Saint Esprit ne sera pas là, et que le même déploiement de puissance et d'opérations miraculeuses, et même dans un sens de plus grandes encore que dans la période chrétienne, n'auront pas lieu — l'univers entier, dans un sens, connaîtra la puissante portée de l'affranchissement opéré par Christ ; mais l'état de choses sera tout autre qu'aujourd'hui. Il faut aussi remarquer qu'en ces jours-là la Pâque et la fête des Tabernacles seront encore célébrées, mais qu'il n'est plus fait aucune mention de la Pentecôte. Ce qui est représenté typiquement dans cette fête, est accompli.

Occupons-nous, maintenant, un instant du nom ou du titre que le Seigneur donne ici au Saint Esprit. Il l'appelle l'autre « avocat », ou l'autre « consolateur ». Le mot grec a ces deux significations : une personne qui s'identifie avec les intérêts des autres, qui défend leur cause, les assiste, s'emploie de toute manière pour eux, comme aussi quelqu'un qui console, encourage, exhorte. C'est donc là ce qu'est le Saint Esprit pour nous. Précieux privilège ! Quels que soient les besoins qui se manifestent sur notre route, quelques soient les difficultés et les épreuves que nous rencontrons, de quelle grâce que nous ayons besoin, le Saint Esprit est là, et non seulement il est capable de faire, mais aussi il est prêt à faire tout ce qui est nécessaire pour notre avantage et notre bien. Le sentiment de la présence de cette personne divine venue ici-bas pour être avec nous à la place du Seigneur glorifié, ne devrait-il pas, en tout temps, remplir et vivifier les cœurs des enfants de Dieu ? Nous ne voyons sans doute pas notre autre Consolateur, mais nous le connaissons. Le monde ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais nous le connaissons et nous savons qu'il est avec nous et en nous, d'abord à cause de la parole de notre bien-aimé Seigneur, et ensuite parce que nous éprouvons et goûtons vraiment et réellement sa présence. Elle n'est pas seulement une affaire de foi, mais aussi de sainte expérience, soit quant au croyant personnellement, soit quant à l'Assemblée de Dieu comme ensemble. « Ne savez-vous pas », demande l'apôtre en 1 Cor. 6:19, « que votre corps est le temple du Saint Esprit, qui est en vous et que vous avez de Dieu ? » Les Corinthiens croyants avaient richement expérimenté les puissantes opérations de l'Esprit habitant en eux ; et Dieu le veut ainsi. S'il en est autrement, si un chrétien ne sait que peu ou rien de ces aimables et puissants effets de la présence du Saint Esprit, il est dans une triste condition.

« Et moi je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour être avec vous éternellement ». Au chap. 15, le Seigneur envoie lui-même le Saint Esprit ; ici, c'est à sa demande qu'il vient du Père vers les siens. Là, le Fils de l'homme glorifié l'envoie comme témoin de sa gloire et de sa position céleste ; ici, le Père l'envoie au nom de Jésus, parce qu'il s'agit plutôt des rapports personnels des disciples avec Lui.

« Pour être avec vous éternellement ». C'est une vérité d'une immense portée. Non seulement le Saint Esprit nous est donné, mais il doit rester pour toujours avec nous ; non pas comme Jésus, qui ne resta que peu de temps avec les siens, non pas comme un visiteur en passage ; non, il doit rester avec nous « éternellement », ne plus jamais nous quitter. Que cette précieuse vérité a été vite et totalement oubliée ! Dieu soit loué de ce qu'en nos jours il a de nouveau dirigé sur elle l'attention de beaucoup de cœurs chrétiens.

Mais non seulement le Saint Esprit doit demeurer avec nous, comme le Messie avait demeuré avec son peuple (bien que pour quelques années seulement) ; il doit aussi être en nous. La nouvelle et intime présence de Dieu dans les siens, par opposition au monde qui a rejeté Christ et ne peut recevoir le Saint Esprit, est ainsi devenue un fait. C'est une seconde vérité d'une très haute portée. L'effet s'en montre tout de suite. « Je ne vous laisserai pas orphelins », dit le Seigneur ; « je viens à vous. Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus, mais vous, vous me verrez » (v. 18, 19). Par la présence du Saint Esprit, la contemplation de Christ est communiquée aux cœurs des croyants bien plus réellement que ce n'avait jamais été le cas précédemment. À la vérité, nous ne le voyons plus de nos yeux naturels maintenant, mais, par les enseignements et les instructions de l'Esprit, nous le connaissons bien plus profondément et plus réellement que les disciples n'ont jamais pu le faire dans les jours de sa chair. Mais plus encore : « Parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez. En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous » (v. 20).

Remarquez bien ces paroles, cher lecteur ! Réfléchissez-y avec prière ! Elles parlent d'une communauté de vie et de nature. Notre vie est dans le Fils. Parce qu'il vit, nous aussi nous vivrons. Et parce que le Saint Esprit habite en nous, nous savons aussi que nous sommes unis avec Christ, que nous sommes en lui. Il ne s'agit pas ici de l'unité du corps (nous trouvons celle-ci dans les épîtres de l'apôtre Paul), mais d'une union personnelle avec Christ. Mais quelle chose merveilleuse ! Christ est dans le Père, nous sommes en lui, qui est élevé à la droite de Dieu, et il est en nous, qui marchons ici-bas. Quels précieux liens, quelles relations intimes ! Il était impossible qu'ils fussent connus aussi longtemps que Jésus marchait ici-bas ; ils ne sont devenus une réalité, au moins en tant qu'il s'agit de nous, que par la descente du Saint Esprit et son habitation en nous. Il est la puissance de ces relations ou de cette union. Christ est en nous selon la puissance de la présence du Saint Esprit.

Je voudrais demander encore une fois à mon bienveillant lecteur : Pouvait-on jamais jouir de cela sous l'ancienne alliance, ou ces relations seront-elles connues dans le règne millénaire ? Impossible. C'est une bénédiction d'une nature toute spéciale et propre à la chrétienté seule. « En ce jour-là », c'est maintenant, après que le Seigneur a pris place en haut, dans la gloire, et que le Saint Esprit est descendu pour former le lien invisible de l'union du croyant avec Christ. C'est le jour des bénédictions chrétiennes, des relations selon les principes de la nouvelle alliance entre les croyants d'un côté, et le Père et le Fils de l'autre. Au jour actuel seulement, il existe une telle union avec Christ en haut, par le moyen du Saint Esprit. Quand notre bien-aimé Seigneur régnera comme roi, tout sera changé. Nous avons vu que sa présence personnelle caractérisera le siècle à venir, et à cause de cela, l'activité du Saint Esprit devra être et sera tout autre qu'aujourd'hui.

Oh ! Puissions-nous prendre cette vérité plus à cœur, aussi bien personnellement qu'en vue de notre témoignage collectif ! Le Saint Esprit est avec nous et en nous, comme réponse à la grande vérité que Christ s'est assis en haut, à la droite de Dieu. Avec ces deux grandes vérités, subsiste ou tombe tout ce qui nous distingue, comme chrétiens, des autres croyants avant et après nous. Ces deux vérités sont donc inséparablement unies, et l'on trouvera toujours que tous ceux qui ne croient pas à la présence personnelle du Saint Esprit ici-bas, ou y portent peu d'attention, ont aussi peu d'intelligence de Christ, comme Fils de l'Homme glorifié à la droite de Dieu, comme Tête de son corps, de l'Assemblée.

Le Saint Esprit est donc avec nous et en nous, comme celui qui glorifie Christ, qui nous assiste dans nos épreuves et nous fortifie contre les attaques et les ruses de Satan, qui nous procure la joie, la consolation et la force, et nous rend capables d'accomplir notre service fidèlement et simplement, en humilité et en débonnairété, qui nous enseigne et nous reprend par la parole de Dieu, quand nous avons fait quelque chose de contraire à cette Parole, ou qui déshonore la personne de Christ. Oh ! puissions-nous être plus sérieusement attentifs aux avertissements et aux directions de ce guide divin et réaliser sa présence avec une foi plus simple ! On l'a souvent dit : si une personne haut placée, un prince ou un roi, entrait dans notre maison, nous aurions soin de tout arranger en harmonie avec la présence d'un hôte si élevé, de faire tout ce qui lui plairait, et d'écartier tout ce qui pourrait offenser ses yeux ou exciter sa désapprobation. Et combien plus ce devrait être le cas à l'égard de l'hôte céleste que Dieu nous a envoyé pour être avec nous et en nous. Dieu a appelé ses enfants à une place de haute dignité, mais aussi de grande responsabilité. Veillons donc avec prière et supplications à ce que toute notre conduite, nos sentiments, nos paroles, nos regards, nos vêtements, notre manger et notre boire, que tout soit toujours plus d'accord avec notre profession de la présence personnelle du Saint Esprit.

Ensuite, dans les versets 25 et 26 de notre chapitre, nous lisons : « Je vous ai dit ces choses, demeurant avec vous ; mais le Consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, lui vous enseignera toutes choses, et vous rappellera toutes les choses que je vous ai dites ». Les paroles de Jésus, pendant qu'il marchait et servait ici-bas, étaient des paroles dites par l'Esprit Saint qui habitait en lui sans mesure ; et maintenant, le même Esprit devait habiter et agir dans les disciples, et rappeler à leur mémoire tous les enseignements du Seigneur, les faire souvenir de tout ce qu'il avait dit. Non seulement cela s'est accompli, ainsi que le prouvent les évangiles mais le Saint Esprit a conduit les disciples plus loin encore dans la connaissance de la vérité. « Il vous enseignera toutes choses ». Ainsi que nous le verrons, cette pensée est développée plus loin ; mais déjà, dans ce passage, une place lui est réservée.

4.3.2 Jean 15

À la fin du chap. 15, le Saint Esprit est introduit comme témoin de la nouvelle position céleste de Christ. « Mais quand le Consolateur sera venu, lequel moi je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, celui-là rendra témoignage de moi. Et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que, dès le commencement, vous êtes avec moi » (v. 26, 27). Dans le passage cité auparavant, l'Esprit rappelle tout ce que Jésus avait dit : ici, il rend témoignage de Christ lui-même, de lui, l'homme glorifié à la droite de Dieu. Les disciples aussi étaient témoins de Jésus ; ils l'avaient accompagné dans son pèlerinage terrestre ; ils avaient été avec lui dès le commencement, ils avaient rendu témoignage de lui et devaient continuer à le faire. Leur témoignage traitait le côté terrestre, le Christ vivant ici-bas ; le témoignage du Saint Esprit traitait le côté céleste, le Fils de l'homme glorifié en haut. À leur témoignage terrestre quant à Christ, était donc ajouté le nouveau témoignage céleste de l'Esprit. Nous trouvons historiquement l'accomplissement de ce passage dans les Actes des apôtres (Actes 5:32).

4.3.3 Jean 16

Le chap. 16 nous fait faire un pas de plus. À la fin du chap. 14, le Seigneur avait parlé de son départ pour être auprès du Père, et avait fait suivre cette communication de ces paroles affectueuses, bien qu'elles ne fussent pas exemptes de tout reproche : « Si vous m'aviez aimé, vous vous seriez réjouis de ce que je m'en vais au Père, car mon Père est plus grand que moi ». Son départ signifiait pour lui un glorieux échange ; il le conduisait hors de ce pauvre monde, dans une joie éternelle auprès du Père. Ici, au chap. 16, il touche l'autre côté de la question, ce que ce départ apporterait aux disciples. Leurs cœurs étaient remplis de tristesse à la pensée que leur bien-aimé Seigneur allait les laisser ; « toutefois », leur dit-il « je vous dis la vérité : Il vous est avantageux que je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous, mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (v. 7). Ces paroles prouvent de nouveau que l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption et l'entrée de notre grand souverain sacrificateur dans le sanctuaire céleste, étaient absolument nécessaires pour que le Saint Esprit vînt ici-bas. Il ne pouvait venir avant l'accomplissement de cette condition. Comment aurait-il pu, sans effusion de sang, sans annulation préalable de leurs fautes et l'enlèvement du péché loin des yeux de Dieu, sceller et oindre de puissance des créatures pécheresses et impures ?

« Et quand celui-là sera venu, il convaincra le monde de péché, et de justice, et de jugement » (v. 8). La présence du Saint Esprit nous est présentée ici pour la première fois dans son effet et sa portée pour le monde. Cette présence est pour le monde la preuve convaincante de son péché. Il ne s'agit pas ici de l'opération du Saint Esprit sur des personnes et en des personnes individuellement, ou de convaincre la conscience de culpabilité personnelle (bien que le Saint Esprit agisse (*) certainement de cette manière), mais plutôt de convaincre le monde comme tel — qu'il soit respectable et religieux, ou impie et incrédule — du péché qui repose sur lui, parce qu'il a rejeté le Fils de Dieu : « De péché, parce qu'ils ne croient pas en moi ». Le rejet de Christ a placé le monde entier sous le jugement.

(*) Que le lecteur remarque l'expression « convaincre ». Elle ne signifie pas la même chose que « persuader ». Si l'on ne remarque pas cette différence, l'intelligence du passage en est rendue bien plus difficile. Un pécheur « convaincu » n'est pas encore un pécheur « persuadé ». Un malfaiteur peut être convaincu de sa culpabilité, sans qu'aucun effet soit produit au dedans de lui, en sorte qu'il ne se plie pas sous le résultat de la sentence, ni ne reconnaît sa mauvaise action.

« Maintenant est le jugement de ce monde ». Christ est venu dans ce monde en grâce et en amour ; la bonté et l'amour de Dieu pour les hommes sont apparus ; Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même et ne leur imputant point leurs offenses. Mais l'homme n'a répondu à cette manifestation de l'amour de Dieu que par la haine et une amère inimitié ; le monde a rejeté Jésus. La descente et l'habitation du Saint Esprit dans les croyants qui a suivi l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption, est donc la preuve pleinement suffisante de l'affreux état dans lequel le monde se trouve ; il a méprisé la grâce qui lui était apportée dans le Christ Jésus.

« De justice, parce que je m'en vais à mon Père et que vous ne me voyez plus » (v. 10). Où peut-on trouver la justice ? Dans ce monde ? dans la race humaine ? Hélas, non ! ici, il n'y a pas de justice, il n'y a point de juste, pas même un seul. Le seul juste qui ait jamais vécu, le monde s'est moqué de lui et l'a attaché à la croix. Le rejet de Christ a pleinement prouvé l'état de péché du monde. L'œil de Dieu ne voit rien d'autre ici-bas que péché et iniquité. Où donc trouver la justice ? En Lui qui, là-haut à la droite de Dieu, est couronné d'honneur et de gloire. Après avoir pleinement glorifié Dieu, notre bien-aimé Sauveur est retourné auprès du Père, et s'est assis sur son trône. Lui donner cette place était la justice divine, et cette même justice a retiré Jésus pour toujours de devant les regards du monde. Tout est maintenant fini pour le monde comme tel ; il a perdu Christ pour toujours, et il ne reste pour lui que le jugement. Le Fils de l'homme assis à la droite du Père, ainsi que l'Esprit ici-bas, sont un témoignage constant de « justice », de justice divine en Lui dans les lieux célestes. Fait sérieux pour le monde, témoignage précieux pour tous ceux qui croient en Jésus !

« De jugement, parce que le chef de ce monde est jugé » (v. 11). Satan, le prince de ce monde, avait tout essayé pour faire sortir Jésus de son chemin. Le monde tout entier, Juifs et gentils, sacrificateurs et peuple, avait suivi volontairement son prince, lorsqu'il livrait le dernier combat décisif contre le Prince de vie et qu'en apparence il demeurait vainqueur, lorsque Christ mourut sur le bois maudit, pendu comme un malfaiteur. Mais en mourant, il vainquit en réalité Satan et avec lui toutes les puissances des ténèbres. La croix, et la résurrection qui l'a suivie, sont la preuve que Satan est vaincu, que toute la puissance de la mort est anéantie. Satan est jugé. La présence et la puissance du Saint Esprit, à laquelle tout le pouvoir de l'ennemi n'est pas capable de résister, en rendent un témoignage certain, et même si le monde lui-même n'a pas encore été atteint par le jugement, son prince est néanmoins déjà jugé, et la présence du Saint Esprit est ainsi pour le monde (qu'il l'accepte ou ne l'accepte pas) la conviction du jugement sous lequel il est tombé.

Pour terminer, encore un mot sur la dernière des merveilleuses déclarations de notre Seigneur quant au Saint Esprit. Elle est d'une beauté et d'un enseignement profonds.

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter maintenant. Mais quand celui-là, l'Esprit de vérité, sera venu, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de par lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses qui vont arriver. Celui-là me glorifiera ; car il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. Tout ce qu'a le Père, est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prend du mien et qu'il vous l'annoncera » (v. 12-15). Le Seigneur passe ici de l'opération de la présence du Saint Esprit quant au monde, à la bénédiction et au secours que cette présence procurera aux disciples. Non seulement l'Esprit devait leur rappeler tout ce qu'il leur avait dit, non seulement il devait rendre témoignage de lui, le Fils de l'homme glorifié en haut, mais il devait aussi les conduire dans toute la vérité ; en un mot, il allait devenir leur docteur divin à la place du Seigneur qui s'en allait. Le Seigneur aurait eu encore beaucoup à dire aux disciples ; mais ils ne pouvaient pas le « supporter », ne pouvaient pas le comprendre. Cependant, après le départ de Christ et ses conséquences bénies, ils seraient en état d'être introduits dans toutes les glorieuses vérités, les espérances et les bénédictions du christianisme. Les cœurs des disciples étaient tellement remplis de l'attente des bénédictions terrestres pour Israël, qu'ils ne pouvaient que peu à peu s'habituer aux vérités chrétiennes, qui pour eux étaient des choses toutes nouvelles. Ils n'étaient en aucune manière préparés à la révélation des conseils divins quant à un Christ glorifié, et quant à un troupeau introduit avec lui dans le sanctuaire céleste. L'Esprit « qui sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu » (1 Cor. 2), devait les enseigner sur ce sujet et les introduire dans toute la plénitude des vérités du Nouveau Testament. Il vous annoncera aussi « les choses qui vont arriver ».

Les écrits des apôtres nous font connaître ces communications de l'Esprit Saint, même quant aux pensées de Dieu sur cette terre et son avenir. Ce n'est pas seulement dans le livre de l'Apocalypse, mais aussi dans les épîtres des apôtres, que la parole prophétique se trouve développée, et elle devrait certainement trouver chez nous la même estime que les autres communications divines. Le Saint Esprit n'a pas cessé d'être un esprit de prophétie. Mais sa tâche principale est de glorifier Christ, et pour l'accomplir, il ne parle pas de par lui-même (*), cela veut dire : pas comme s'il était une personne indépendante, subsistant et agissant par lui seul, « mais il dira tout ce qu'il aura entendu ».

(*) Non pas « de lui-même », dans le sens de « touchant lui-même », comme cela a souvent été interprété. Le Saint Esprit parle beaucoup de lui-même, mais jamais de par lui-même. Il dit ce qu'il entend du Père et du Fils. Il lui plaît d'être le Serviteur des conseils du Père et de la glorification du Fils, comme le Fils était auparavant le Serviteur du Père.

Comme le Fils est venu jadis sur cette terre, non pas pour faire sa volonté propre et pour agir dans l'indépendance, mais pour faire tout ce qu'il avait vu faire au Père, pour accomplir comme serviteur la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite, ainsi le Saint Esprit est descendu ici-bas, pour glorifier le Fils et pour dire tout ce qu'il a entendu.

« Celui-là me glorifiera, car il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. Tout ce qu'a le Père est à moi ». C'est là, comme il a été dit, le point central autour duquel tout se meut quant à l'activité du Saint Esprit : la glorification de Christ. Christ a pris sa place dans la gloire, en vertu de la perfection de son œuvre et de la dignité de sa personne, et tout ce qu'a le Père, est maintenant à Lui : non pas seulement à Lui comme Fils éternel du Père, mais comme Fils de Dieu, tel qu'il a été révélé dans le temps actuel ; et c'est pour cela que le Saint Esprit peut maintenant prendre de ce qui est à Lui et nous l'annoncer, il peut déployer devant nous Sa gloire quant à tout ce qui lui appartient à Lui comme glorifié auprès du Père. Sans doute, tout notre savoir et tout notre discernement, aussi longtemps que nous sommes dans ce corps, seront toujours défectueux, et ne pourront se produire qu'en partie ; mais, oh ! quelles hauteurs et quelles profondeurs de la grâce divine ! — toute l'étendue de ce qui appartient à notre bien-aimé Seigneur, tout ce que le Père a, nous est ouvert, et c'est la joie du Saint Esprit de prendre de ce qui est à Lui et de nous le communiquer.

Bien-aimé lecteur, pensez sérieusement à ces choses, et demandez-vous dans quelle mesure il a jusqu'à aujourd'hui été possible au Saint Esprit d'atteindre en vous son but, la glorification de Christ, jusqu'à quel point la sérieuse et en même temps si précieuse vérité de la présence personnelle du Saint Esprit a trouvé sa réalisation dans votre cœur.

5 La venue de l'autre Consolateur

5.1 Jean 20

La dernière rencontre du Seigneur Jésus avec ses disciples, si douce et si sérieuse, était passée. Gethsémani, avec sa terrible lutte, l'interrogatoire devant le sanhédrin, devant Hérode et devant Pilate, avec toutes ses humiliations, ses outrages et les souffrances corporelles qu'endura le Christ, avaient amené ce terme affreux des voies de notre Seigneur qu'avaient prédit les prophètes de l'ancienne alliance, et que les évangélistes nous dépeignent d'une manière si saisissante. Christ mourut et fut enseveli. L'œuvre était accomplie. Dieu était glorifié, le péché expié, le chemin du sanctuaire frayé. Comme preuve de cela, Jésus ressuscita d'entre les morts le troisième jour. La mort était anéantie, ses gonds d'airain brisés. Elle ne pouvait retenir le Prince de la vie. Triomphant, le Seigneur, ressuscité et déterminé Fils de Dieu en puissance par la résurrection, envoie à ses « frères » ce message : « Je monte vers mon Père et vers mon Dieu et votre Dieu » (Jean 20:17). Le soir de ce premier jour de la semaine, il apparaît au milieu des disciples rassemblés, et, en leur montrant ses mains et son côté, il leur adresse ces paroles : « Paix vous soit ».

La paix était maintenant faite par le sang de la croix (Col. 1:20). C'était non seulement le pardon des péchés, mais c'était la paix qui pouvait être annoncée aux croyants sur la base de sa mort et de sa résurrection. Le même Seigneur, Jésus-Christ homme, le Fils de Dieu qui avait été pendu à la croix et qui avait rencontré le feu dévorant du jugement de Dieu contre le péché, était maintenant au milieu des siens et leur annonçait sa victoire. « Les disciples se réjouirent donc quand ils virent le Seigneur ». Ce n'était pas étonnant. Mais ils devaient entendre et voir encore davantage. « Jésus donc leur dit encore : Paix vous soit ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Et ayant dit cela, il souffla en eux, et leur dit : Recevez l'Esprit Saint » (v. 21, 22).

Le premier « Paix vous soit ! » s'adressait aux disciples personnellement ; c'est-à-dire que le Seigneur leur annonçait la paix comme jouissance pour eux-mêmes. Le second « Paix vous soit ! » est plus en rapport avec leur mission. Ils sont envoyés vers d'autres avec cette paix et dans la puissance de celle-ci. Comme le Père avait envoyé Jésus, de même, lui, le Fils, les envoie maintenant. Et non seulement cela. Au souhait et à l'annonce de la paix s'ajoute encore quelque chose de tout spécial : Jésus souffle en eux, et leur dit : « Recevez l'Esprit Saint ! » Ceci nous rappelle involontairement un acte de Dieu, au commencement de la première création. Nous lisons en Gen. 2:7 : « Et l'Éternel Dieu forma l'homme, poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie ». L'homme seul devint de cette manière une « âme vivante » ; aucun des animaux ne fut créé ainsi. Quant à eux, il est dit simplement : « Dieu créa », ou « Dieu fit », ou « que la terre produise », etc. Les animaux ont donc bien une âme, c'est-à-dire la vie naturelle, mais ils ne possèdent pas l'esprit ; l'homme possède les deux, l'âme et l'esprit, et est en conséquence une créature immortelle, responsable devant Dieu.

Or précisément, comme Dieu souffla alors en l'homme une respiration de vie, ici le Seigneur ressuscité, le chef de la nouvelle création, « le dernier Adam », « l'homme du ciel », « l'Esprit qui vivifie » (1 Cor. 15:45), souffle dans les disciples la respiration de la vie de résurrection. Il leur communique une vie spirituelle, selon la puissance de la résurrection, « la vie en abondance ». C'est le Saint Esprit, pas encore comme personne, mais comme puissance de la nouvelle vie de résurrection, comme l'Esprit de vie que le Seigneur, en qualité de chef de sa famille, communique aux membres de celle-ci. Parce qu'il vivait, eux aussi devaient vivre, et cela comme introduits par lui dans la jouissance d'une parfaite paix et dans la même relation avec Dieu qui était la sienne comme homme. Ils recevaient une part avec lui dans la vie qui était en lui, après qu'il eut opéré leur pleine rédemption et réglé toutes les questions devant Dieu. Cela ne veut naturellement pas dire qu'ils ne possédaient auparavant aucune vie spirituelle. Ils avaient la vie de la part de Dieu, mais ils la recevaient maintenant d'une toute nouvelle manière : une vie dans la puissance de la résurrection, produite et caractérisée par le Saint Esprit qui l'accompagnait, et en rapport avec le second homme ressuscité d'entre les morts.

Quant aux paroles du Seigneur prononcées à cette occasion : « À quiconque vous remettrez les péchés, ils sont remis, et à quiconque vous les retiendrez, ils sont retenus », nous devons ici les passer sous silence, comme étrangères à notre méditation. Remarquons seulement que l'opinion, que le Seigneur donnait ici à ses disciples et à leurs successeurs une espèce de pleins pouvoirs sacerdotaux pour accorder à ceux qui confesseraient leurs péchés, pardon et rémission en son nom, est totalement erronée. Ce serait mettre l'homme à la place de Dieu et lui attribuer un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu. « Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est un seul, Dieu ? » demandaient les docteurs de la loi, avec toute raison. Nul des apôtres ne s'est jamais arrogé le droit de faire une telle chose. Il ne s'agit pas ici en général des apôtres comme tels, mais de toute la troupe des disciples ; nous ne savons pas même s'ils étaient peu ou beaucoup. C'est en eux, les disciples rassemblés, que Jésus souffla, c'est à eux tous qu'il dit : « recevez l'Esprit Saint ». Et c'est à eux tous qu'il confia alors la nouvelle et merveilleuse mission. Ils devaient aller, et comme un autre écrivain s'exprime, « annoncer dans la puissance du Saint Esprit qui leur était donnée pour cela, le pardon des péchés à un monde courbé sous le joug du péché ». En outre, nous ne devons pas oublier que les disciples rassemblés le premier jour de la semaine, le jour du Seigneur, avec Jésus au milieu d'eux, représentent en type l'Assemblée (l'Église) avec tous les privilèges et les devoirs que Dieu lui a conférés, et qui plus tard ont été développés plus amplement dans les écrits des apôtres (comp. aussi Matt. 18:18).

5.2 Actes 1

Ceci nous conduit naturellement à ce moment merveilleux où cette Assemblée devait être effectivement formée par la descente du Saint Esprit. Au commencement des Actes, nous entendons les disciples demander : « Seigneur, est-ce en ce temps-ci que tu rétablis le royaume pour Israël ? » (ch. 1:6). Il leur arriva comme à Marie de Magdala, quand, au matin du jour de la résurrection, elle voulut embrasser les pieds de son Seigneur, pensant qu'il reprendrait les précédentes relations terrestres avec son peuple, et marcherait parmi les disciples comme leur maître bien-aimé. Toutes les pensées et les espérances des disciples étaient liées à Israël et à cette terre. Ils ne comprenaient pas que, quelque précieuse que soit la révélation de Dieu en un Christ apparu sur la terre, les conseils de Dieu liés à un homme glorifié à la droite de la majesté sont infiniment plus élevés et plus glorieux. Ils ne connaissaient pas encore « toute la vérité ».

Jésus leur répond : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les saisons que le Père a réservés à sa propre autorité ; mais vous recevrez de la puissance, le Saint Esprit venant sur vous ; et vous serez mes témoins à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'au bout de la terre » (v. 7, 8). Déjà auparavant, il leur avait ordonné de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, car ils seraient « baptisés de l'Esprit Saint dans peu de jours ». Se rattachant directement à cette réponse, nous lisons : « Et ayant dit ces choses, il fut élevé de la terre, comme ils regardaient, et une nuée le reçut et l'emporta de devant leurs yeux ».

Ainsi s'accomplit le grand changement dans les voies et les révélations de Dieu. Après beaucoup de manifestations, soit directes, soit indirectes, par les prophètes, Dieu s'était révélé dans la personne de son Fils. Le monde avait rejeté cette révélation et cloué Christ à la croix. Lorsque celui qui était mort, mais ressuscité (« J'ai été mort ; et voici, je suis vivant aux siècles des siècles »), retourna vers son Père, le moment était venu pour mettre en lumière un tout nouveau caractère de Dieu.

Dans le Christ vivant, il s'était révélé comme Dieu avec nous (Emmanuel) ; à la croix, dans le don de son Fils, il a manifesté tout son amour comme Dieu pour nous ; maintenant il voulait se faire connaître comme Dieu en nous. Oh ! quel Dieu que notre Dieu ! Que ses voies sont insondables et ses pensées impénétrables ! Qui a été son conseiller dans les résolutions de son amour ? Aucun homme, aucun ange. Elles ont surgi dans la profondeur de son cœur paternel avant la fondation du monde.

5.3 Actes 2 : La Pentecôte

Obéissant au commandement que le Seigneur leur avait donné en les quittant, les disciples restèrent à Jérusalem, attendant dans une prière commune l'accomplissement de la promesse. « Et comme le jour de la Pentecôte s'accomplissait, ils étaient tous ensemble en un même lieu » (ch. 2:1). C'était le premier jour de la semaine, le jour de la résurrection de notre Seigneur Jésus, le même jour auquel il avait soufflé en ses disciples en disant ces paroles : « Recevez l'Esprit Saint ». Sept semaines s'étaient écoulées dès lors, car sept semaines exactement devaient s'accomplir jusqu'à l'offrande de la première gerbe, au jour qui suivait le sabbat de la Pâque, ce type précieux de Christ ressuscité, et alors, le cinquantième jour, une nouvelle offrande sous forme de deux pains pétris de fine farine avec du levain, était apportée à l'Éternel des demeures des enfants d'Israël. Ce type, connu sans doute du lecteur, devait avoir maintenant

son antitype, son accomplissement. Il est sans importance de savoir en quel lieu les disciples étaient rassemblés, si c'était dans la chambre haute de Actes 1:13, ou ailleurs ; ce qui importe beaucoup plus, c'est qu'ils persévéraient d'un commun accord dans la prière, et que, dans le même accord, ils se trouvaient alors réunis en un même lieu. Leur supplication allait être exaucée, la promesse du Père accomplie.

« Et il se fit tout à coup du ciel un son, comme d'un souffle violent et impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et il leur apparut des langues divisées, comme de feu ; et elles se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer » (v. 2-4). Comme la venue du Fils de Dieu avait été accompagnée d'apparitions spéciales, la descente du ciel sur la terre de la troisième personne de la Divinité fut aussi communiquée aux sens de ceux qui étaient rassemblés, par des signes extérieurs et qui pouvaient faire impression sur l'ouïe et sur la vue. Un son puissant perceptible à tous, remplit la maison, et des langues divisées comme de feu leur apparurent et se posèrent sur chacun d'eux (*).

(*) Nous nous sommes déjà occupés précédemment des langues de feu et de la différence entre cette forme de la venue du Saint-Esprit et sa descente sur Christ.

Nous pouvons donc parler d'un double signe de la présence du Saint Esprit, d'un signe général et d'un signe personnel, en rapport avec la vérité connue de nous, que l'Esprit devait être non seulement avec nous, mais aussi en nous (comp. Jean 14:17). Il y eut un son qui remplit la maison dans laquelle les disciples étaient assis, et il y eut des langues qui se posèrent sur chacun d'eux individuellement. Nous rencontrons toujours de nouveau cette double vérité que le Saint Esprit est là et qu'il habite dans les croyants. Ainsi, au chap. 4, le Saint Esprit ébranla le lieu où les disciples priaient. Cela n'avait rien à faire avec le fait qu'il habitait en chacun d'eux individuellement, mais il rendait ainsi sa présence au milieu d'eux sensible à tous. De même aussi, dans l'histoire d'Ananias et de Sapphira, il nous est dit que ces malheureux avaient menti à Dieu. Dieu était descendu dans la personne du Saint Esprit, et il était présent dans l'Église, sa maison ici-bas. Et comme il en était alors, ainsi en est-il encore aujourd'hui. Le Saint Esprit habite dans les croyants, même si ceux-ci savent qu'ils étaient des pécheurs impurs et perdus, et même s'ils ont le sentiment profond et douloureux de la nature méchante qu'ils ont héritée d'Adam. Malgré cela, le Saint Esprit est avec eux, quand ils sont rassemblés comme croyants ou qu'ils s'occupent ici-bas de l'œuvre de leur Seigneur. Il opère en eux, et il agit pour eux et par eux.

À cela, la ruine de l'Église chrétienne n'a rien pu changer. Le fait de la présence du Saint Esprit subsiste, malgré toute l'infidélité de l'homme. Tout comme autrefois le Seigneur marchait dans le désert au milieu de son peuple terrestre et ne les abandonnait pas, malgré toute leur méchanceté et leur rébellion, le Saint Esprit demeure aujourd'hui avec le peuple de Dieu sur cette terre et le conduit à travers le désert jusqu'à ce que le but, la Canaan céleste, soit atteint. Le Seigneur dit même qu'il sera avec nous éternellement. Quand Christ marchait ici-bas, « l'Esprit n'était pas encore » ; mais il est venu dès lors, et depuis il est toujours resté ici-bas. Ce que nous avons donc à faire, c'est d'accepter ce fait avec une foi simple et de compter sur lui, non pas de prier pour une nouvelle effusion de l'Esprit et autres choses semblables. Cette effusion a eu lieu une fois pour toutes le jour de la Pentecôte, et ne se renouvellera jamais dans l'économie actuelle. Une seconde effusion aura bien lieu, mais l'Écriture nous enseigne clairement et positivement que cela ne se peut que lorsque l'Épouse de l'Agneau aura pris sa place aux côtés du Seigneur dans les cieux, et que lui sera revenu et sera entré dans son règne comme Roi des rois et Chef sur toutes choses.

Ainsi, même si, autour de nous, tout semblerait contredire le fait que le Saint Esprit est ici-bas, retenons-le fermement par la foi et réalisons-le ! Crions beaucoup à Dieu pour que les effets (*) de cette présence puissent être sentis davantage soit personnellement, soit dans nos assemblées. Recherchons sérieusement avec prière les causes pour lesquelles l'Esprit est « contristé » en nous personnellement, et paraît si « étouffé » ou même « éteint » dans nos assemblées. Jugeons-nous sérieusement nous-mêmes dans nos habitudes journalières, dans tout ce que nous nous permettons dans nos pensées et nos tendances, dans les buts que nous poursuivons pour nous ou pour les nôtres. Prenons garde à nos pensées, à nos conversations, à ce que nous lisons, disons et entendons. Il est sûr que, sous ce rapport, il s'est introduit au milieu des croyants une superficialité et une légèreté effrayantes. Oh ! puissent tous les cœurs et toutes les consciences se réveiller et se souvenir de l'exhortation : « N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption ! » (Éph. 4:30). Les suites bénies s'en montreront alors d'elles-mêmes aussi dans les assemblées des croyants. Non pas seulement que tous seront zélés pour ne pas négliger le rassemblement, mais les rassemblements eux-mêmes, soit pour la prière, soit pour la méditation de la Parole, soit tout spécialement pour l'adoration, le jour du Seigneur, seront sérieux, vrais et bénis. L'homme n'occupera pas le premier rang ; il ne se manifestera ni sécheresse, ni vide ; il n'y aura ni célébration de la cène sans vraie consécration, ni réunion de prières sans intime supplication du cœur ; des discours sans force divine et sans profondeur ne se feront pas entendre, abaissant encore un niveau déjà si bas ; mais des fleuves d'eau vive couleront, et les incrédules eux-mêmes reconnaîtront « que Dieu est réellement parmi nous ».

(*) C'est précisément la confusion entre la personne et les effets du Saint Esprit, qui a de nos jours provoqué tant de désordre parmi les croyants.

Mais revenons à notre chapitre. Il y est parlé de la venue et de la réception de l'Esprit à trois points de vue : d'abord de l'effusion de l'Esprit, puis du baptême, et enfin d'être remplis de l'Esprit. Il est important de distinguer ces trois choses.

5.3.1 Effusion de l'Esprit

La première est tout à fait générale : « Je répandrai de mon Esprit sur toute chair », et Jésus « ayant été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, a répandu ce que vous voyez et entendez » (v. 17, 33). Ainsi, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, l'Esprit Saint sera répandu pour la seconde fois à la fin des jours, quand la prophétie de Joël s'accomplira. Ce qui est arrivé à la Pentecôte, n'était qu'une anticipation de ce merveilleux don de Dieu (Pierre dit : « C'est ici ce qui a été dit par le prophète Joël » ; et non pas : « Maintenant s'accomplit ce qui », etc.), en rapport avec les choses et les bénédictions célestes. C'était l'accomplissement de la promesse du Père, le fait d'être revêtus de la puissance d'en haut (Luc 24:49 ; Actes 1:8), en sorte que les disciples étaient maintenant capables d'accomplir la mission reçue du Seigneur, et d'être ses témoins à Jérusalem, en Judée, en Samarie et jusqu'au bout de la terre, Dieu opérant avec eux par des signes, et des miracles, et des actes de puissance.

5.3.2 Baptême de l'Esprit

Mais les disciples avaient en même temps reçu cette assurance de la part du Seigneur : « Mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint dans peu de jours ». Le résultat de ce baptême était le « seul corps ». « Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps » (1 Cor. 12:13). Les disciples pouvaient bien alors ne rien savoir encore d'un seul corps ; nous pouvons même dire en assurance que cette vérité demeura cachée jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de préparer l'apôtre Paul, comme instrument spécial pour faire connaître la doctrine d'un seul corps formé de Juifs et de gentils par un seul Esprit ; mais la chose elle-même s'accomplissait ; le Saint Esprit, la force de ce seul corps, celui qui seul pouvait le former, fut donné le jour de la Pentecôte ; il vint sur chacun des disciples individuellement et les baptisa pour être ce seul corps. Qu'en même temps des dons aient été donnés, des

apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, pour l'édification de ce corps, nous le savons, et nous nous en occuperons plus tard. Car « étant monté en haut, il (Christ) a emmené captive la captivité, et a donné des dons aux hommes » (Éph. 4:8).

5.3.3 Remplis de l'Esprit

Troisièmement, le Saint Esprit est descendu ici-bas pour faire son habitation en chaque croyant individuellement ; en effet, nous lisons : « Et ils furent tous (non pas les apôtres seuls ou quelques chefs éminents, mais tous) remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer ». Avoir le Saint Esprit habitant en soi et être rempli du Saint Esprit, sont deux choses différentes. La première est le partage de tout vrai croyant, de chaque enfant de Dieu ; la seconde dépend d'un côté de la plénitude et de la puissance des révélations de l'Esprit à un moment donné pour opérer comme il lui plaît, et d'un autre côté, de la mesure dans laquelle nous réalisons le fait de son habitation en nous. En tant que nous ne mettons pas des obstacles à l'Esprit pour remplir son service en nous, c'est-à-dire pour prendre des choses de Christ et pour nous les annoncer, en tant que nous respectons sa sainte présence en nous, que nous nous remettons à sa direction, que nous nous laissons diriger, exhorter et avertir par lui, nous sommes des vases qu'il peut remplir et utiliser. Aussi sommes-nous exhortés à en être remplis : « Et ne vous enivrez pas de vin, en quoi il y a de la dissolution ; mais soyez remplis de l'Esprit, vous entretenant par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant de votre cœur au seigneur » (Éphés. 5:15-19).

Qu'un tel état est béni ! Que nous devrions le désirer ! Qu'il est heureux le chrétien rempli de l'Esprit ! Le cœur chante et psalmodie au Seigneur ; la bouche parle de ce qui remplit le cœur ; la vie et la conduite tout entière rendent témoignage de la libre opération de l'hôte céleste. La pensée de Christ, la dépendance, l'humilité, l'obéissance, paraissent au jour. L'Esprit n'est pas contristé, il produit ses fruits délicieux : « l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance » (Gal. 5:2).

En vérité, nous ne pouvons pas assez prier pour que l'opération du Saint Esprit en nous et au milieu de nous s'accroisse et s'approfondisse. Nous sommes entièrement dépendants de lui quant à tout bien et à tout ce qui est agréable à Dieu. Qu'il s'agisse de notre marche et de notre service personnels, ou de l'édification des saints, ou de la conversion des âmes — nous sommes entièrement reportés sur Lui, qui est descendu ici-bas pour être avec nous et en nous, à la place du Seigneur.

Combien nous devrions donc « lutter en tout temps en prières », pour que le Saint Esprit atteigne toujours plus ces buts en nous et par nous ! De nos jours, il n'est pas seulement contristé et étouffé ; hélas ! on lui résiste même, et l'on ne veut pas se courber sous sa discipline. La différence entre le fait d'être rempli du Saint Esprit et sa présence avec nous ou en nous, ressort déjà de ce que nous entendons dire bien des fois avant la venue personnelle de l'Esprit sur cette terre, que des personnes furent individuellement remplies de l'Esprit Saint pour des buts spéciaux. Ainsi Betsaleël (Ex. 31:3 ; 35:31), Josué (Deut. 34:9), Jean le baptiseur, Élisabeth, Zacharie (Luc 1:15, 41, 67). Nous lisons encore dans les Actes que les mêmes personnes, en différentes occasions ou aussi pour des buts spéciaux, furent remplies de l'Esprit Saint (comp. chap. 2:4 ; 4:8, 31 ; 7:55 ; 9:17 ; 13:9, 52). Il est parlé aussi d'hommes « pleins de l'Esprit Saint et de foi », qui se distinguaient ainsi par là des autres croyants (6:3, 5 ; 11:24). On comprend bien qu'être rempli du Saint Esprit en ces jours de première force et de fraîcheur, se produisait plus qu'aujourd'hui ; mais ce fait douloureux devrait nous faire courber la tête et réveiller dans nos cœurs le désir d'être personnellement trouvés dans un état de cœur où le Saint Esprit, au milieu du peu de force de nos jours, puisse nous remplir et se servir de nous à la gloire de Dieu et en bénédiction pour d'autres. Fais, Seigneur, qu'il en soit ainsi pour l'écrivain et pour le lecteur de ces lignes, oui, pour tous les rachetés, sur toute la terre.

6 Différents modes de communication du Saint Esprit

Il sera agréable au lecteur attentif des Actes des apôtres, d'entendre encore un mot sur les différentes manières dont le Saint Esprit a été communiqué aux croyants dans ces premiers jours.

Cette diversité a été utilisée au cours des temps, soit pour donner à l'homme une place qui ne lui appartient pas, soit pour troubler aussi les cœurs de bien des croyants et réveiller en eux le doute, s'ils avaient réellement reçu l'Esprit Saint ou pas. D'une part, on nie en général qu'on puisse avoir l'Esprit Saint comme autrefois ; d'autre part, on exige l'accomplissement de certaines conditions préalables avant que le croyant puisse compter sur la réception du Saint Esprit, ce que l'on appelle « la bénédiction de la Pentecôte ». J'espère, par les portions de l'Écriture qui s'y rapportent, pouvoir démontrer que, dans les diverses manières dont le Saint Esprit a été donné, il n'y a rien qui puisse élever l'homme, comme si sa coopération était en quelque sorte nécessaire pour cela, ni qui soit propre à ébranler la confiance du plus faible des croyants. La différence de communication n'est, j'ai à peine besoin de l'affirmer, ni accidentelle, ni arbitraire ; nous trouverons, au contraire, qu'elle est sagement préparée par Dieu, et dans chaque cas spécial, appropriée aux circonstances et aux personnes.

6.1 Pentecôte à Jérusalem — Actes 2

À la Pentecôte, nous rencontrons la forme la plus étendue et, en un certain sens, la plus riche du don de l'Esprit. Nous avons entendu de la bouche de Pierre ces paroles : « Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il (Jésus) a répandu ce que vous voyez et entendez ». Cela veut dire qu'en ce jour, l'accomplissement de la promesse de Dieu fut prouvé par des signes visibles aux yeux et aux oreilles de tous. Non que le Saint Esprit lui-même fût perceptible aux sens ; mais il y avait des signes merveilleux de puissance extérieure qui accompagnaient sa venue. Cette distinction entre la venue de l'Esprit et les signes qui l'accompagnaient, est importante, parce qu'aujourd'hui, à cause du manque de ces signes extérieurs, on est en danger de ne pas reconnaître le don de l'Esprit, et même de le nier. Quelque grands et importants qu'aient pu être ces signes, ils étaient pourtant simplement destinés à affirmer aux yeux des hommes la présence du Saint Esprit, chose toute nouvelle sur la terre.

Écoutons encore ce que Pierre dit plus loin à la foule étonnée et confondue. À leur demande : « Que ferons-nous, frères ? » il répond : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, en rémission des péchés : et vous recevrez le don du Saint Esprit » (Actes 2:37, 38). Remarquons en passant que l'exhortation de l'apôtre à se repentir et à se faire baptiser au nom de Jésus, était très caractéristique pour ce moment-là. Pierre n'exhorte pas ces Juifs orgueilleux et pleins de leur propre justice, à croire, comme le fit Paul dans le cas du geôlier et dans d'autres circonstances, mais il leur commande de se repentir. Les deux choses sont nécessaires pour le salut : la repentance et la foi ; oui, les deux choses sont inséparables. Là où, par la grâce de Dieu, il y a l'une, l'autre se trouve aussi. Mais selon que le cas se présente, la sagesse de Dieu insiste plus sur l'une que sur l'autre. Dans ce cas-ci, ce qui paraissait si instamment commandé, était l'humiliation et la soumission de la multitude. Il fallait qu'ils se repentissent, qu'ils reconnussent leur néant, leur culpabilité et leurs péchés, qu'ils se fissent baptiser en ce nom méprisé, après avoir rejeté et crucifié Celui qui le portait.

C'est ainsi qu'ils devaient recevoir le pardon des péchés et devenir participants du Saint Esprit. Ce don merveilleux devait suivre le baptême, c'est-à-dire qu'il est, comme nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de le remarquer, une bénédiction spéciale et

distincte de la nouvelle naissance et de la foi, un privilège fondé sur la foi déjà existante, opérée et opérante dans l'âme. Ainsi nous lisons aussi en Gal. 4:6 : « Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son fils dans vos cœurs, criant : Abba, Père ». Remarquons donc qu'ici la vérité divine est placée clairement et simplement devant nos yeux, que ces personnes, après s'être repentées et avoir été baptisées au nom de Jésus, reçurent le don du Saint Esprit comme privilège qui devait suivre la repentance et le baptême, et qui était commun à tous. Il est à peine nécessaire d'insister sur le fait qu'il s'agit ici non des dons ou des opérations du Saint Esprit, mais de sa personne. Lui-même était donné, non pas seulement la puissance dont il peut revêtir quelqu'un ou les dons qu'il peut accorder à un homme. Les deux choses sont toujours clairement distinguées dans la parole de Dieu. Le don du Saint Esprit est tout autre chose que ses dons ou actes de puissance. Celui-là était la part commune et permanente de tous ceux qui se repentaient et étaient baptisés ; ceux-ci sont personnels et varient suivant les temps et les circonstances. « Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisés, et en ce jour-là furent ajoutées environ trois mille âmes » (v. 41). Tous ceux-ci reçurent le Saint Esprit, et les derniers versets de notre chapitre prouvent que tous étaient remplis de la grâce et de la puissance divine.

6.2 Les samaritains — Actes 8

La seconde communication de l'Esprit diffère notablement de la première. À la suite de la lapidation d'Étienne, homme plein du Saint Esprit, il se produisit une grande persécution contre l'assemblée de Jérusalem. Toute la jeune communauté fut dispersée et chassée de la ville, excepté les apôtres. Ceux donc qui avaient été dispersés, allaient çà et là, annonçant l'Évangile. Dieu se servit ainsi de la fureur de l'ennemi pour l'avancement de ses conseils de bénédiction. En ce temps-là, Philippe l'évangéliste vint à Samarie. Son travail fut richement béni. Un grand nombre crurent et furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, et il y eut une grande joie dans la ville (8:4-12). Mais, il faut le remarquer, le Saint Esprit ne descendit sur aucun des croyants. Ils ne le reçurent qu'après que la nouvelle de ce qui s'était passé fut parvenue à Jérusalem, que les apôtres eurent envoyé deux d'entre eux à Samarie, Pierre et Jean, et que ceux-ci eurent prié pour les nouveaux convertis et leur eurent imposé les mains.

D'où vient cette différence, alors qu'à Jérusalem le don du Saint Esprit avait suivi immédiatement la repentance et le baptême sans aucune coopération des apôtres ? La raison en est, me semble-t-il, très importante. On sait qu'entre Juifs et Samaritains régnait de tout temps une grande antipathie. Jérusalem et le mont Garizim (« cette montagne », Jean 4:20), étaient en opposition jalouse l'une avec l'autre. Si donc le Saint Esprit était descendu sur les nouveaux convertis immédiatement après la prédication de Philippe, cette ancienne opposition de Samarie aurait indubitablement continué à subsister — ainsi est faite la nature humaine — elle serait même devenue plus aiguë. La grâce accordée aux Samaritains aurait fourni à leurs prétentions religieuses un nouveau point d'appui, et au lieu de l'unité de l'Esprit se serait très vite montrée la triste image du déchirement et de la jalousie réciproques. L'effet voulu de Dieu de la présence du Saint Esprit aurait été ainsi entièrement annulé.

Le retard dans le don de l'Esprit et l'envoi des deux apôtres, Pierre et Jean, deux colonnes de l'assemblée de Jérusalem, firent obstacle à ce danger, Le Saint Esprit ne vint sur les nouveaux convertis samaritains qu'à la suite des prières et de l'imposition des mains des apôtres. Remarquons aussi cette imposition des mains. C'était bien d'une part la figure d'une transmission de la bénédiction divine sur les croyants à Samarie, par le moyen des apôtres ; mais, d'autre part aussi — et ceci est extrêmement important — l'expression de l'unité de l'œuvre produite ici, avec l'œuvre à Jérusalem.

Bien qu'il y eût ainsi une différence dans la manière dont l'Esprit était communiqué, cette différence montre précisément la sagesse de Dieu et sa fidèle prévoyance pour les siens. La différence ne provenait pas de l'état personnel de ceux qui le recevaient ; elle ne devait pas non plus, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, servir de modèle pour toutes les communications subséquentes de l'Esprit, mais elle nous montre comment Dieu, dans son amour, prend soin de son Église et s'efforce, dans sa sagesse, d'écarter de son chemin, toutes les occasions de chute et les dangers. À lui soit l'adoration et la gloire, éternellement !

6.3 Corneille — Actes 11

Le troisième cas de communication de l'Esprit Saint dont nous parlent les Actes des apôtres, diffère de nouveau essentiellement des deux premiers. Corneille, centurion, païen d'origine, mais, ainsi qu'il nous est dit, pieux et craignant Dieu avec toute sa maison (comp. 11:13, 14), reçut dans une vision la direction divine d'envoyer à Joppé, et d'en faire venir l'apôtre Pierre ; celui-ci devait lui annoncer des paroles par lesquelles il serait sauvé, lui et toute sa maison. Corneille envoie, et, tandis que ses messagers sont en route, Dieu prépare son serviteur Pierre à se rendre à cette invitation. Trois fois il doit lui dire : « Ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur ! » Alors seulement il suit l'appel de l'Esprit et part pour Césarée.

« En vérité, je comprends », ainsi commence son discours, « que Dieu ne fait pas acception de personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et qui pratique la justice, lui est agréable » (10:34, 35). C'était là une chose nouvelle et merveilleuse, placée devant l'apôtre. Dieu voulait introduire dans les bénédictions du royaume des cieux, même ce qui, quant à son apparence extérieure, était « impur et immonde », les gentils. Tout comme à la Pentecôte, Pierre avait ouvert la porte à Israël, il devait maintenant l'ouvrir aux nations (Matt. 16:19). Et le Seigneur, dans sa sagesse, élut comme prémices, non pas un idolâtre aveugle, et fanatique, mais un homme qui, peut-être déjà longtemps auparavant, avait été réveillé de son sommeil de péché, qui connaissait et craignait le seul vrai Dieu, avait le témoignage de faire beaucoup d'aumônes au peuple d'Israël, et priait Dieu en tout temps. Dieu voulait, et il veut certainement sauver le plus grand pécheur, celui qui est tombé le plus bas et s'est égaré le plus loin ; mais le point dont il s'agit ici est l'introduction d'une âme, déjà rendue vivante et pieuse, dans la pleine liberté d'une relation consciente avec Dieu, afin que personne n'ait une occasion quelconque de mettre en doute son droit à cette bénédiction.

La parole annonçant la paix que Dieu avait envoyée par Jésus-Christ aux fils d'Israël, était aussi connue du centurion et de sa maison. Ils avaient entendu dire comment le Seigneur Jésus allait de lieu en lieu par tout le pays, comment il avait opéré des miracles, et avait finalement été mis à mort par les Juifs. Mais qu'avaient-ils à faire avec tout cela, eux, les gentils ? Quelle bénédiction pouvait en découler pour eux ? La même que pour les Juifs. Ils reçoivent de la bouche de l'apôtre le message de la résurrection de Jésus Christ, et il leur est dit à eux, gentils : « Tous les prophètes lui rendent témoignage que, par son nom, quiconque croit en lui (Juif ou gentil) reçoit la rémission des péchés ».

Merveilleux message ! À peine a-t-il retenti, « comme Pierre prononçait encore ces mots, l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui entendaient la parole ». Comment ? Sans intermédiaire ? Sans baptême, sans imposition des mains et sans prière de la part des apôtres ? Oui, sans aucune de toutes ces choses. Ils entendent la Parole, ils la reçoivent avec foi, et aussitôt le Saint Esprit scelle l'œuvre divine dans leurs âmes. Il en fut exactement de même plus tard chez les Éphésiens. Ils entendirent la Parole de la vérité, l'Évangile de leur salut, ils crurent et furent scellés du Saint Esprit de la promesse (1:13). Il plut au Dieu seul bon, seul sage, de visiter les pauvres gentils par une si riche grâce. Les Juifs, à Jérusalem, durent d'abord être baptisés au nom de Jésus-Christ en rémission des péchés ; chez les Samaritains, il fallut, outre cela, faire intervenir la prière et l'imposition des mains des apôtres ; mais ici, l'Esprit Saint descendit sans aucune œuvre d'homme préparatoire sur tous ceux qui entendirent la Parole, et immédiatement après ils

commencèrent à parler en langues et à louer Dieu. Le même apôtre qui, à Jérusalem, avait demandé la repentance et le baptême, qui, à Samarie, en communion avec Jean, avait prié et imposé les mains, disparaît ici, pour ainsi dire, devant la débordante grâce de Dieu. Dieu agit ainsi dans sa sagesse infinie. Tandis qu'avec les Juifs et les Samaritains, il permet une certaine intervention humiliante, il n'avait pour les gentils que de précieux encouragements. Et remarquons-le bien, cher lecteur, le cas de Corneille et de sa maison est un type pour nous. Nous ne sommes ni Juifs, ni Samaritains ; nous sommes de ceux qui, par nature, étaient éloignés de Dieu, et à qui, par conséquent, la grâce devait se manifester d'autant plus grande et plus riche. Quelle réponse à toutes les prétentions insensées et hautaines de l'homme ! Ni l'accomplissement de certaines conditions préalables de la part du croyant, ni la présence et l'intervention active d'instruments humains, d'apôtres ou autres, n'est nécessaire pour recevoir le don du Saint Esprit. Quand Dieu donne, il le fait pour se glorifier lui et sa grâce, et non pas pour élever l'homme, ou pour reconnaître son action d'une manière quelconque. Il ne reste à l'homme qu'à « s'étonner » avec Pierre et ses compagnons de la grandeur de la grâce de Dieu et de son don inexprimable, mais aussi de reconnaître cette grâce et de s'incliner entièrement devant elle.

La bénédiction est la même aujourd'hui qu'en ces premiers jours. Elle peut ne plus être accompagnée de signes étonnants comme alors, mais en somme, ni cette bénédiction, ni le fondement sur laquelle elle est communiquée, n'ont changé. Exactement comme Corneille et les siens reçurent l'Esprit sur la base de l'acceptation par la foi de la Parole prêchée, il arrive de même aujourd'hui ; la Parole de la grâce de Dieu est annoncée, et celui qui s'y soumet et la reçoit par la foi, devient participant de l'adoption, et par là du don du Saint Esprit (Gal. 4:4-6).

Il se peut, dans des cas spéciaux, qu'il se passe un certain temps entre l'acceptation de la Parole et le fait d'être scellé par le Saint Esprit ; et cela arrivera souvent, là où l'on prêche un Évangile obscur, mélangé avec la loi, et où l'on demande à l'homme d'agir, de combattre, de lutter, etc. Mais la volonté de Dieu est que l'âme repentante entre par la foi dans la jouissance pleine et consciente de tout ce que l'œuvre de Christ lui a apporté, et que, conduite par l'Esprit d'adoption, elle dise : « Abba Père ! » Il se peut qu'une œuvre prolongée, profonde, ébranlant l'homme dans toutes les fibres de son être, se produise dans une âme avant qu'elle entre dans la jouissance de la pleine liberté, comme, par exemple, chez Saul de Tarse (voyez en contraste le geôlier de Philippe) ; mais il demeure quand même vrai que Dieu n'a pas ordonné pour les siens un état de doute, de craintes, de soucis et d'angoissantes réflexions, mais qu'il veut les voir heureux dans tout l'éclat de sa grâce qui les a rapprochés de lui, comme des enfants bien-aimés. Chez les croyants de l'Ancien Testament, l'état dont nous parlons était compréhensible, parce que le Rédempteur n'était pas encore venu : mais aujourd'hui, il est directement contraire aux pensées et aux intentions de Dieu.

6.4 Les disciples à Éphèse — Actes 19

Ceci nous amène au quatrième et dernier chapitre que nous avons à considérer. Nous lisons en Actes 19:1-6 : « Or il arriva... que Paul... vint à Éphèse ; et ayant trouvé de certains disciples, il leur dit : Avez-vous reçu l'Esprit Saint après avoir cru ? Et ils lui dirent : Mais nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est. Et il dit : De quel baptême donc avez-vous été baptisés ? Et ils dirent : Du baptême de Jean. Et Paul dit : Jean a baptisé du baptême de la repentance, disant au peuple qu'ils crussent en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus. Et ayant ouï ces choses, ils furent baptisés pour le nom du Seigneur Jésus ; et Paul leur ayant imposé les mains, le Saint Esprit vint sur eux, et ils parlèrent en langues et prophétisèrent ».

Ce cas est tout aussi remarquable que les trois précédents. Nous trouvons ici douze « disciples » qui avaient cru, mais à qui l'Évangile de Jésus n'avait jamais été annoncé. Ils ne connaissaient que la prédication de Jean le baptiseur, et ils avaient été baptisés de son baptême. La demande de l'apôtre s'ils avaient reçu le Saint Esprit prouve qu'il devait avoir découvert quelque chose de défectueux dans leur langage ou dans leur conduite. Ils se distinguaient évidemment des autres croyants à Éphèse. La cause en était simple et sérieuse : ils n'avaient pas encore reçu le précieux don de l'Esprit ; ils ne savaient pas même que la promesse de l'Ancien Testament, de laquelle leur maître avait rendu témoignage, se fût accomplie dans l'intervalle. Jean avait dirigé les yeux sur le Seigneur qui venait : il n'avait pas pu aller plus loin que de baptiser du baptême de repentance. Le sang de la réconciliation n'avait pas encore coulé, le chemin pour aller à Dieu n'était pas encore frayé. Il va sans dire que ces disciples ne pouvaient non plus aller au delà, car le disciple n'est pas plus grand que son maître. Mais maintenant, ils rencontraient un homme qui leur prêchait un Sauveur qui était venu et avait préparé une réconciliation éternelle. Et lorsqu'ils eurent entendu ce message, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, c'est-à-dire du baptême chrétien, et lorsque Paul leur eut imposé les mains, ils reçurent le Saint Esprit. Les signes qui l'accompagnaient ne manquèrent pas : ils parlaient en langues et prophétisaient.

Quelque spécial que soit ce cas, nous y découvrons néanmoins la nécessité de la prédication d'un Évangile clair et complet. Aussi longtemps que ces disciples n'avaient pas entendu la bonne nouvelle de Jésus crucifié et ressuscité, le Saint Esprit, bien qu'étant là, ne pouvait les sceller. Une œuvre divine avait été évidemment produite en eux ; mais elle n'était pas encore venue à perfection. Il peut en être ainsi encore aujourd'hui. L'imposition des mains par l'apôtre était dans ce cas, comme dans celui de Samarie, une exception. Il n'est pas dit qu'il l'ait jamais fait pour des convertis d'entre les païens. Pourquoi le fit-il ici ? Était-ce pour affirmer son apostolat aussi à ces disciples tirés de la circoncision ? Peut-être. En tout cas, c'est une exception, et nous savons positivement que dans d'autres cas, spécialement dans celui, si significatif pour nous, de Corneille et de sa maison, il n'y eut pas d'imposition des mains avant la réception du Saint Esprit. Aussi est-ce tout à fait antiscrituraire qu'un parti dans le christianisme déclare aujourd'hui que l'acte de sceller du Saint Esprit ne peut avoir lieu que par des personnes divinement désignées pour cela. Même si aujourd'hui les apôtres étaient encore là, ce qui n'est pas le cas, il ne serait pas nécessaire qu'ils imposassent les mains à un croyant pour qu'il reçût le Saint Esprit. Non, ce n'est pas ainsi que Dieu nous a donné le Saint Esprit à nous « d'entre les nations ». En croyant en Christ par la Parole qui nous a été annoncée, nous avons reçu l'Esprit Saint. Puisseons-nous retenir cela en simplicité non seulement contre les mauvaises prétentions de tel parti religieux, mais aussi contre les nombreuses doctrines et affirmations aujourd'hui en cours, quant au sujet qui nous occupe, doctrines qui troublent tant de cœurs.

7 Le Saint Esprit, comme sceau et arrhes

7.1 Onction et sceau du Seigneur Jésus, comme homme, par l'Esprit Saint

« Travaillez, non point pour la viande qui périt, mais pour la viande qui demeure jusque dans la vie éternelle, laquelle le Fils de l'homme vous donnera, car c'est lui que le Père, Dieu, a scellé » (Jean 6:27). Ainsi parla un jour le Seigneur aux Juifs à Capernaüm, qui le cherchaient, parce qu'ils avaient « mangé des pains ». Le Fils de Dieu, le Messie de son peuple, était entré au milieu d'Israël pour bénir ses vivres et rassasier de pain ses pauvres (Ps. 132:15). Le passage de l'Écriture était accompli, qui dit : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer de bonnes nouvelles aux pauvres ; il m'a envoyé pour publier aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer libres ceux qui sont foulés, et pour publier l'an agréable du Seigneur » (Luc 4:18-21). Celui que Dieu avait envoyé parlait les paroles de Dieu ; « car Dieu ne donne pas l'Esprit par mesure » (Jean 3:34). Il allait en tout lieu après que Dieu « l'eût oint de Saint Esprit et de force, faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient asservis à la puissance du diable » (Actes 10:38).

Tous ces passages (comp. aussi Act. 4:27) parlent de l'onction et du sceau de notre Seigneur et Sauveur par l'Esprit Saint. Engendré par le Saint Esprit (Matt. 1:18), il fut, à l'occasion de son baptême par Jean, oint du même Esprit et scellé par Dieu le Père. En ce que le Saint Esprit descendit sur lui et demeura sur lui, il fut manifesté comme Celui qui baptise du Saint Esprit. Toute la plénitude de la déité habitait en lui corporellement, mais comme homme, comme « Jésus de Nazareth » que Dieu avait envoyé dans ce monde pour faire sa volonté et pour accomplir son œuvre, il fut oint et scellé du Saint Esprit ; et remarquons-le bien, lui seul, personne d'autre que lui. Aussi longtemps que l'œuvre de la rédemption n'était pas accomplie, il resta seul. L'onction et le sceau étaient chez lui un témoignage rendu à sa perfection personnelle, tandis que chez nous ils sont le résultat et la confirmation de la rédemption. C'est pour cela qu'aussi longtemps qu'il vivait ici-bas, lui seul pouvait les posséder ; mais dès qu'il fut élevé dans les lieux célestes et que nous fûmes mis en état par l'œuvre de la rédemption de recevoir le don merveilleux de l'Esprit, il put nous le communiquer. Comme Fils de l'homme, élevé en haut, il reçut le Saint Esprit, pour ainsi dire d'une nouvelle manière, pour nous l'envoyer ici-bas, ainsi que nous l'avons déjà lu et relu en Actes 2:33 : « Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez ». Le christianisme commença par l'envoi du Saint Esprit. Ceci nous montre la relation merveilleuse entre notre position actuelle et Lui, l'homme glorifié à la droite de la Majesté dans les cieux. Que l'homme (et un homme qui est en même temps Fils de Dieu) ait pris là en justice une nouvelle place, comme conséquence de l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption sur cette terre où le péché, la mort, la puissance de Satan et le jugement de Dieu, se sont rencontrés — c'est, disons-nous, le point de départ du christianisme. L'homme glorifié reçut après son élévation, du Père, comme tel, le Saint Esprit, non pas pour lui-même comme précédemment, lorsqu'il allait et venait ici-bas dans la perfection, mais pour le communiquer aux croyants, et pour les mettre ainsi en rapport avec lui et avec les choses célestes en haut.

7.2 Onction et sceau des croyants par l'Esprit Saint

Maintenant, il peut aussi être question d'une onction et du sceau des croyants. Mais avant de considérer l'un après l'autre les passages de l'Écriture qui parlent de cette onction, etc., je voudrais encore une fois rappeler que les opérations du Saint Esprit dans un homme, la communication de la nature divine, la nouvelle naissance, etc., ne doivent jamais être confondues avec le sceau de ces opérations. Dieu met son sceau sur ceux qui croient au Fils de l'homme crucifié et glorifié à sa droite. Le monde ne peut pas recevoir le Saint Esprit, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas. Ce sont les croyants qui sont scellés, les hommes qui appartiennent déjà à Dieu, sur la base de l'œuvre parfaite de Christ, et par la foi en Celui qui est ressuscité et glorifié. Sous l'ancienne alliance, il ne pouvait donc être question ni du sceau, ni même d'une onction du Saint Esprit, dans le sens du Nouveau Testament. Il aurait été impossible de dire d'un saint de l'Ancien Testament, fût-ce un Ahraham, un Moïse, un David, un Ésaïe, ce que Jean écrit aux petits enfants dans sa première épître (2:20) : « Et vous avez l'onction de la part du Saint, et vous connaissez toutes choses » (comp. aussi v. 27). L'Esprit Saint n'était pas encore, parce que Jésus n'était pas encore glorifié. Ce n'est qu'après que Christ fut retourné au Père, qu'il put être donné aux croyants comme onction, sceau et arrhes — comme sceau de notre foi à l'œuvre parfaite de Christ, comme arrhes de la gloire qui est encore devant nous, de toute la plénitude de l'héritage que nous ne possédons pas encore, et en possession et jouissance duquel les croyants endormis ne sont pas encore introduits, aussi indescriptiblement grande que puisse être leur félicité.

Christ est notre précurseur ; il est monté en haut comme chef de notre salut. Nous possédons la rédemption par son sang, le pardon de nos transgressions, la justice divine, la vie éternelle, etc. Nous connaissons aussi notre part par l'onction qui nous enseigne toutes choses ; mais la possession qui nous est acquise par Christ, n'est pas encore délivrée ; nous attendons encore par l'Esprit, par la foi, l'espérance de la justice, c'est-à-dire la gloire (Gal. 5:5). Le Saint Esprit nous est donné comme arrhes de cette espérance.

Un chrétien est donc, comme le dit un autre écrivain, un homme dans le corps duquel le Saint Esprit habite comme dans un temple, en l'introduisant consciemment dans la place que l'œuvre parfaite de la rédemption lui a donnée. Mais comme Dieu l'a préparé pour la gloire, afin d'être là avec Christ, et semblable à lui, cette gloire, aussi longtemps qu'il va et vient ici-bas, et bien qu'il ait la connaissance claire et positive de sa place en Christ, est encore « une espérance qui lui est réservée dans les cieux » (Col. 1:5). Les Juifs doivent être nés de nouveau, pour pouvoir entrer dans les bénédictions du règne millénaire (Jean 3 ; Ézécl. 36). Mais ceux qui croient en Christ sans l'avoir vu, qui sont unis à lui pendant qu'il est invisible, possèdent, scellés par le Saint Esprit, leur part avec lui là où il est maintenant. « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, sont tous d'un ; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères ». Ce ne sont pas de simples promesses qui sont données au chrétien, ou une paix de mille ans, quelque bénies que ces choses puissent être à leur place, mais Dieu a préparé le chrétien pour un poids éternel de gloire dont la révélation n'a encore été vue par aucun œil, qui n'est montée au cœur d'aucun homme, que Dieu a préparée pour ceux qui l'aiment. Le Saint Esprit est descendu ici-bas entre l'accomplissement de l'œuvre de Christ et la participation à cette gloire, pour sceller le croyant comme racheté et justifié, et pour être en lui le gage de l'héritage qu'il ne possède pas encore.

Venons-en maintenant aux divers passages des épîtres des apôtres (surtout de Paul) qui, comme autant de brillants rayons du soleil divin de la grâce, répandent leur lumière sur le sujet qui nous occupe. L'espace de ces feuilles nous oblige malheureusement d'être aussi bref que possible.

7.2.1 Épître aux Romains

Nous commençons par l'épître aux Romains. Celle-ci traite, on le sait, la question de la justification du pécheur devant Dieu, et c'est seulement quand cette question a été clairement développée et amenée à cette conclusion triomphante : « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur... et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu », que nous lisons : « Et l'espérance ne rend point confus, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rom. 5:1-5). Précieuses et sérieuses paroles. Toute la question de notre culpabilité a dû être réglée d'une manière divine, avant que le Saint Esprit pût être introduit ; mais maintenant il nous est donné, et Dieu lui-même habite en nous comme le Dieu d'amour. « Personne ne vit jamais Dieu ; si nous nous aimons l'un l'autre, Dieu demeure en nous, et son amour est consommé en nous. Par ceci nous savons que nous demeurons en lui et lui en nous, c'est qu'il nous a donné de son Esprit » (1 Jean 4:12, 13). Dans la puissance de cet Esprit, nous jouissons de l'amour de Dieu et de Dieu lui-même, tel qu'il s'est révélé à nous dans son Fils unique. Le cœur connaît l'amour tel qu'il s'est révélé en Jésus, le Saint Esprit le montre, le fait connaître, et est en même temps en nous la force pour manifester la nature divine qui est amour.

Au chap. 8, nous faisons un grand pas de plus. Il commence par ce que j'appellerai un magnifique cri de victoire : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus ! » Ceci est infiniment plus que ce que nous avons entendu jusqu'ici. Non seulement toute la dette du croyant est éteinte et le péché expié, mais il est « dans le Christ Jésus » sur un terrain tout nouveau devant Dieu. Affranchi de l'esclavage du péché et de la malédiction de la loi, mort avec Christ, qui a porté ses péchés et qui a été fait péché pour lui, il est maintenant transporté dans une position toute nouvelle devant Dieu, et devenu participant d'une vie qui l'affranchit de la loi du péché et de la mort. Le péché n'est désormais plus une loi en lui, bien qu'il habite et opère encore en lui. Le croyant n'est plus « dans la chair », dans la position précédente qu'il avait « en Adam », comme descendant du premier homme ; il est

« dans l'Esprit », c'est-à-dire qu'il se trouve dans une relation toute nouvelle avec Dieu, comme un homme « en Christ », qui par l'efficace du Saint Esprit vit d'une vie en rapport avec sa source divine, et ne peut jamais en être séparé. L'apôtre ajoute : « Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous », car c'est ainsi seulement que l'affranchissement de la loi du péché et de la mort est possible. Le même Esprit était jadis en Christ ; dans la puissance de cet Esprit il allait et venait ; comme nous l'avons vu plus haut, il faisait du bien ; il se livra enfin lui-même, et maintenant il est dit : « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui ».

Dieu veut avoir la réalité. Il prend plaisir à « la vérité dans l'homme intérieur ». Une profession sans vie et sans force lui est en abomination. Même s'il ne s'agit d'abord dans notre chapitre que d'établir l'état du chrétien, que de placer l'individu devant Dieu (il n'est pas question ici de « l'Assemblée » ou du « corps », les fruits de la justice ne sont pas énumérés non plus), l'action de la présence du Saint Esprit nous est néanmoins montrée telle qu'elle se manifeste dans la vie du croyant ici-bas. Dieu a été vu une fois en Christ, le Fils ; maintenant les enfants de Dieu sont appelés à annoncer les vertus de Celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, à révéler sa nature, à être parfaits comme leur Père céleste est parfait. Sans cette conformité pratique avec Dieu, nous ne pouvons pas avoir de communion avec lui, nous réjouir en lui, marcher d'une manière qui lui soit agréable. Nous sommes l'œuvre de Dieu, mais « créés pour les bonnes œuvres ». L'Esprit est la source et la force de la vie nouvelle ; mais c'est seulement quand nous le laissons opérer en nous sans entrave, quand nous ne le contristons pas — et hélas ! combien c'est souvent le cas, même habituellement dans la vie de bien des chrétiens — et alors seulement, que cette vie se révélera extérieurement aussi de la manière voulue de Dieu. Ce n'est qu'en ceux qui « ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit », que la justice de la loi s'accomplit ; et la grâce produit bien plus que la loi ne demande. Aimer ses ennemis va bien au delà de la loi.

De l'état du chrétien caractérisé par l'Esprit, l'apôtre passe à la relation dans laquelle nous nous trouvons devant Dieu par suite de la présence de l'Esprit en nous. « Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là, sont fils de Dieu ». Cher lecteur, à quel point ton entourage peut-il reconnaître en toi que tu es un fils de Dieu ? La chair est en toi et veut à toute heure faire valoir ses droits. Te tiens-tu pour mort au péché, ou, comme l'apôtre l'exprime ici, « fais-tu par l'Esprit mourir les actes du corps ? » (v. 13). Tes pensées, tes actions, tes affections, tes habitudes, sont-elles sous l'influence sanctifiante et sous la direction de l'Esprit ? Présentes-tu, dans Sa puissance, tes membres à Dieu comme instruments de justice ? Le Saint Esprit travaille sans cesse à produire en toi les pensées, les sentiments convenables, car il n'est pas un esprit d'esclavage pour être de nouveau dans la crainte, comme jadis sous la loi, mais un Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba, Père ! Là où il peut déployer son activité, il produit le sentiment profond et saint, la jouissance cordiale et confiante de la relation de l'enfant avec le Père, et il transforme en même temps l'être tout entier, pensées, paroles et actes, selon les pensées de Dieu, en rapport avec la position dans laquelle le croyant est amené. Celui-ci est conduit par l'Esprit de Dieu. L'Esprit, la personne divine, rend témoignage avec son esprit (la vie nouvelle qui est en lui par l'Esprit), qu'il est un enfant de Dieu, et au lieu de « vivre selon la chair », il est « imitateur de Dieu », comme un enfant bien-aimé, et il « marche dans l'amour » (Éph. 5:2). Oh ! qu'il puisse toujours plus en être ainsi chez l'écrivain et le lecteur de ces lignes ! Oui, Seigneur, délivre-nous de toute « voie de chagrin », et conduis-nous dans la voie éternelle ! » (Ps. 139:23, 24).

7.2.2 2 Corinthiens

Maintenant, laissant de côté les passages relatifs à ce sujet dans la première épître aux Corinthiens, pour les traiter à part, nous en venons à deux passages de la seconde épître, importants pour notre méditation actuelle ! D'abord : « Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs », puis : « Or celui qui nous a formés à cela même, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l'Esprit » (1:21, 22 ; 5:5).

Le premier passage nous présente, si je puis parler ainsi, ce que Dieu fait envers une âme, la suite de ses actes. Dieu lie le croyant à Christ, et à un Christ en qui toutes les promesses de Dieu sont oui et amen (1:20). Ce lien suppose que le croyant a été rendu vivant, qu'il a reçu la vie de Christ. Mais il n'est pas seulement rendu vivant et ainsi fermement lié avec Christ qui garantit l'accomplissement de toutes les promesses divines, mais il est aussi oint ; le Saint Esprit est la puissance par laquelle il connaît et comprend tout selon Dieu. Même les petits enfants en Christ n'ont pas besoin que quelqu'un les enseigne ; car l'onction qu'ils ont reçue, les « enseigne à l'égard de toutes choses » (1 Jean 2:27). Cela veut dire : dès que le croyant est affermi en Christ, le Saint Esprit ouvre son intelligence spirituelle, les yeux de son cœur, et le rend capable de reconnaître et de recevoir les choses de Dieu. Même les plus petits enfants en Christ possèdent cette onction, cette faculté divine d'être enseignés par le Saint Esprit. C'est un point très important, dont on tient souvent trop peu compte.

Enfin, Dieu a aussi scellé le croyant sur le pied de l'œuvre de la rédemption parfaite et lui a donné dans son cœur l'Esprit comme arrhes de l'héritage à venir. Nous retrouvons cette dernière pensée dans le chap. 5. Le Dieu qui nous a préparés pour sa gloire, où un édifice de Dieu, une maison éternelle sera notre part, nous a donné « les arrhes de l'Esprit ». Dans le chap. 1 de l'épître aux Éphésiens, nous rencontrons les deux mêmes pensées dans le passage bien connu : « Auquel aussi (à Christ) ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise à la louange de sa gloire » (v. 13, 14). Très remarquable est ici l'expression « auquel aussi ayant cru », et cela en rapport avec les paroles précédentes : « Ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut ». Nous avons déjà dit que seul ce qui est bon, saint, peut être scellé de Dieu ; la pensée que le Saint Esprit pourrait sceller la vieille nature, la chair, est tout simplement abominable, et pourtant on entend et on lit aujourd'hui beaucoup de choses qui ne sont pas bien éloignées de cette pensée. Le sceau du Saint Esprit suit la foi en « la parole de la vérité », « l'évangile du salut », ainsi que cela nous a été annoncé par les apôtres et prophètes du Nouveau Testament. Dans l'Ancien Testament, nous n'entendons jamais parler d'être scellés par l'Esprit Saint, ni de l'Esprit comme arrhes. La cause en est simplement celle-ci : les saints de l'Ancien Testament, quelque dévoués, fidèles et résolus qu'aient pu être beaucoup d'entre eux, ne connaissaient pas encore l'Évangile du salut comme terrain ferme de bénédiction pour l'âme, dans sa relation avec Dieu. La communion avec Dieu en paix dans une heureuse liberté, était pour eux une chose tout à fait inconnue. De précieuses promesses leur étaient données, mais nous possédons l'accomplissement de ces promesses en Christ ; nous savons que la réconciliation est une chose faite, et nous connaissons l'œuvre de Christ et ses conséquences bénies.

Notre passage nous montre ensuite clairement de quoi le Saint Esprit est les arrhes, non pas du salut acquis pour nous, ou de l'amour de Dieu, ou de la fermeté de nos relations avec Dieu, mais il est les « arrhes de notre héritage ». Le salut, je le possède, l'amour de Dieu est ma part, les relations avec Dieu sont inattaquables, mais l'héritage, je ne le possède pas encore. Je suis fils, et par là aussi héritier, et « héritier par Dieu » (Gal. 4:7) ; mais je ne suis pas encore entré en jouissance de la possession que Dieu m'a destinée et que Christ m'a acquise. Or, aussi longtemps que cet état intermédiaire subsiste, je possède des arrhes divines, le Saint Esprit, et comme jadis, dans le voyage à travers le désert, Éliézer pouvait diriger les pensées de Rebecca vers Canaan, et lui raconter la gloire et la joie qui l'attendaient, de même aujourd'hui le Saint Esprit, pendant que nous sommes encore dans ce monde, nous donne un avant-goût des choses glorieuses qui nous attendent. Et avant peu la possession sera aussi rachetée, et nous nous en réjouirons avec Jésus, notre rédempteur, d'éternité en éternité.

7.2.3 *Épître aux Galates*

Nous pourrions clore ici ce chapitre, mais j'aimerais encore diriger brièvement l'attention du lecteur sur quelques passages des épîtres aux Galates et à Tite. Nous lisons, en Gal. 3:2 : « Je voudrais seulement apprendre ceci de vous : avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » et plus loin : « Celui donc qui vous fournit l'Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le fait-il sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » (v. 5).

Les œuvres de loi avaient-elles ou ont-elles quelque chose à faire avec la réception de ce don merveilleux ? Hélas ! l'homme est toujours si enclin à donner de l'importance à lui-même et à ses actes ! Qui donc peut rendre propres pour une telle bénédiction de pauvres vases, par nature si impurs et si corrompus ? Dieu seul, et comment le fait-il ? Par « l'ouïe de la foi », c'est-à-dire en ce que l'homme entend la bonne nouvelle de Christ le crucifié, et la reçoit en croyant. Christ avait été dépeint aux Galates, comme s'il eût été crucifié au milieu d'eux. Il peut bien, comme nous l'avons vu, s'écouler un temps plus ou moins long entre l'ouïe et la foi, d'une part, et la réception du Saint-Esprit, d'autre part, mais cette réception même est fondée exclusivement sur l'œuvre de Dieu dans l'âme. Aussi Pierre, à l'occasion de la discussion à Jérusalem sur cette grave question, si les chrétiens d'entre les nations devaient être circoncis, dit : « Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur ayant donné l'Esprit Saint comme à nous-mêmes ; et il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi » (Actes 15:8, 9). Ce don était le témoignage divin de l'œuvre opérée dans les cœurs des croyants d'entre les nations ; Dieu lui-même y mettait son sceau.

Il en est de même dans le passage déjà souvent cité du chap. 4 de notre épître. Les croyants Galates avaient reçu l'Esprit d'adoption, parce qu'ils étaient fils par la nouvelle naissance. Cette relation nouvelle, bénie, était leur part, « par la foi dans le Christ Jésus » (3:26). Le Saint Esprit leur avait été donné pour qu'ils pussent jouir consciemment de leur relation d'enfants avec le Père. Ils étaient déjà auparavant enfants de Dieu, mais ils n'étaient pas encore introduits dans la jouissance de cette relation. Mais maintenant l'Esprit de son Fils habitait dans leurs cœurs et criait : Abba, Père ! Sous la loi, le croyant, bien qu'enfant et héritier, ne possédait jamais l'assurance et les sentiments d'un enfant. Il se trouvait, quant à toute son expérience, dans la position d'un esclave. Il était comme un enfant mineur, qui, bien qu'héritier de tout, se trouvait néanmoins sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps fixé par le père. Il n'était pas libre, et bien que la loi lui fit sentir combien il était méchant et désobéissant, il n'avait pas la force de marcher en nouveauté de vie. « Car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie... Mais là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté » (2 Cor. 3:6, 17).

7.2.4 *Épître à Tite*

Le passage si intéressant de l'épître à Tite, que nous avons indiqué plus haut, est ainsi conçu : « Mais, quand la bonté de notre Dieu Sauveur et son amour envers les hommes sont apparus, il nous sauva, non sur le principe des œuvres accomplies en justice et que nous, nous eussions faites, mais selon sa propre miséricorde, par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint, qu'il a répandu richement sur nous par Jésus-Christ, notre Sauveur, afin que, ayant été justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers selon l'espérance de la vie éternelle » (3:4-7). Ici, nous avons de nouveau devant nous, comme en 2 Cor. 1:21, tout le chemin du salut par lequel Dieu conduit le croyant. C'est Dieu qui sauve, et cela en ce qu'il fait d'abord passer l'homme par le lavage de la nouvelle naissance, et lui fait éprouver le renouvellement de l'Esprit Saint. L'homme est rendu vivant, purifié et pleinement renouvelé. La nouvelle naissance a été de tout temps la part de tous les croyants. Et même, avant que l'Esprit Saint fut venu, elle ne pouvait être opérée que par sa force et son action. Mais nous avons ici plus que la nouvelle naissance. Dieu a répandu richement sur nous par Jésus-Christ, notre Sauveur, le Saint Esprit par lequel nous sommes renouvelés. Cela caractérise toute la plénitude et la puissance de la bénédiction chrétienne. Cette effusion du Saint Esprit n'a été possible qu'après que l'homme, dans son ancien état, a été pleinement jugé devant Dieu en Christ sur la croix, et que l'homme glorifié est entré dans la présence de Dieu.

Remarquons donc de nouveau que la plénitude du Saint Esprit est répandue sur tous les vrais croyants, et cela sur le pied d'un acte libre et inconditionnel de la grâce de Dieu par notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nous. Cette « riche effusion » est la part précieuse de tous ; elle n'est pas moins vraie pour l'un que pour l'autre. Et précisément parce qu'il en est ainsi, nous devons examiner sérieusement jusqu'à quel point nous faisons usage de cette plénitude, nous laissant pratiquement remplir, pénétrer, conduire et employer par elle. Que Dieu nous donne à tous un œil clair dirigé vers ce but, une conscience vigilante, délicate, et une ferme décision de cœur ! Comment l'Esprit pourrait-il agir sans entrave en puissance et en plénitude dans un homme, quand les yeux s'égarèrent à droite et à gauche, que la conscience est souillée, et que le cœur ne bat pas sans partage pour Christ ? Que nul ne se fasse illusion. L'Esprit et la chair sont deux puissances entièrement opposées. Pour que le fruit précieux de l'Esprit puisse se produire, il faut que la chair soit tenue dans la mort. C'est pourquoi : « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez pas la convoitise de la chair » (Gal. 5:16).

Cher lecteur croyant, la plus petite concession que tu fais à la chair, contriste le Saint Esprit, empêche son activité, et t'enlève dans la même mesure ta force spirituelle.

8 *Le temple du Saint Esprit*

8.1 *Temple du Saint Esprit : Aspect individuel et aspect collectif*

« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, et que vous avez de Dieu ? Et vous n'êtes pas à vous-mêmes, car vous avez été achetés à prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps » (1 Cor. 6:19, 20). « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et tels vous êtes » (1 Cor. 3:16, 17).

Dans ces deux passages, une autre précieuse vérité nous est communiquée en rapport avec la personne du Saint Esprit, et cela à deux points de vue différents : dans le premier passage, il s'agit du chrétien individuellement, le second parle des croyants considérés dans leur ensemble comme corps. Sous les deux rapports, il est dit : Le Saint Esprit habite en vous ou est en vous comme dans son temple ; dans le premier cas, c'est le corps du croyant qui constitue le temple du Saint Esprit, tandis que, dans le second, ce sont les croyants pris dans un sens collectif qui sont appelés le temple de Dieu. Occupons-nous d'abord de la première partie de cette merveilleuse bénédiction.

8.2 *Le corps du croyant comme temple du Saint Esprit*

8.2.1 *L'habitation du Saint Esprit dans le croyant*

« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit ? » Pensez un moment à ces paroles, cher lecteur. Ce pauvre corps corrompu par le péché, si défiguré, si estropié et si dénaturé, Dieu le Saint Esprit l'a choisi pour son habitation ! C'est pour lui aussi qu'a eu lieu l'œuvre de la rédemption, quand même le plein résultat n'en est pas encore manifesté. Nous attendons encore « l'adoption, la délivrance de notre corps » (Rom. 8:23). Or, parce que l'expiation a eu lieu pour notre corps aussi et que nous avons été achetés à prix, il peut être le temple du Saint Esprit. Quelle bénédiction, mais aussi quelle responsabilité ! Car, comme le corps est notre serviteur, l'instrument, pour ainsi dire, avec lequel nous travaillons, il faut que tout ce que nous faisons désormais, soit mesuré

par la présence de cet hôte céleste et jugé d'après elle. Pour le croyant, il n'y a pas de mesure moindre. « N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption » (Éph. 4:30). Pour le chrétien, il n'est pas dit : Fais ceci et ne fais pas cela, il ne lui a pas été donné un certain nombre de commandements, de règles et de préceptes, d'après lesquels il doit régler sa vie. Non, le Saint Esprit, qui habite en lui, est son guide et son précepteur ; et il dirige l'œil du croyant sur Christ et s'efforce de le transformer à son image. Il donne l'intelligence et le discernement spirituels, il éveille dans le cœur l'amour et les sentiments célestes, et place devant les yeux une espérance, dont la loi ne savait rien. Oui, nous pouvons dire que l'Esprit éveille dans l'âme ses propres pensées et ses sentiments. Combien nous devrions donc prendre garde à sa voix et nous efforcer de marcher de manière à ne contrister en rien, ni en pensées, ni en paroles, ni en actes, l'Esprit qui habite en nous !

Que le Seigneur nous donne une oreille attentive, un œil simple et un cœur soumis ! Ne devons-nous pas dire que compter sur la direction du Saint Esprit, s'y attendre, observer simplement ses directions, ses exhortations et ses avertissements, écouter en silence ses enseignements, ses encouragements et ses consolations, est à bien des égards devenu parmi nous chose inconnue ? Bien qu'on puisse beaucoup parler de cette partie de la vérité, n'avons-nous pas souvent oublié que c'est Dieu le Saint Esprit qui habite en nous ? Plus un miroir est pur et brillant, plus clairement aussi tout souffle, même le plus léger, ternit sa surface. Et maintenant Celui dont les yeux sont trop purs pour voir le mal, habite en nous, qui même accuse ses anges de folie, qui ne peut supporter en sa présence aucune trace de péché ! Combien ce sentiment devrait nous rendre sérieux, nous amener à nous juger constamment, à sonder nos voies, à condamner les impulsions et les mobiles les plus intimes de nos cœurs, à la lumière infaillible de la présence divine ! Plus ces saints exercices de l'âme sont profonds et sincères, plus la conscience devient délicate, plus le sentiment de ce qui est impur et impie s'aiguise, plus exactement aussi le thermomètre spirituel indique toute fluctuation, la plus petite baisse, plus aussi l'âme est rendue capable d'obéir à cette exhortation : « Au reste, frères, toutes les choses qui sont vraies, toutes les choses qui sont vénérables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, s'il y a quelque vertu et quelque louange, que ces choses occupent vos pensées » (Phil. 4:8). Et d'un autre côté : « Que toute amertume, et tout courroux, et toute colère, et toute crierie, et toute injure, soient ôtées du milieu de vous, de même que toute malice ; mais soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant les uns aux autres, comme Dieu aussi, en Christ, vous a pardonné » (Éph. 4:31, 32). Ce n'est pas par hasard que ces derniers mots sont en relation si immédiate avec l'exhortation : « N'attristez pas le Saint Esprit ». Nous savons tous par expérience combien souvent les sentiments amers, la colère, les jugements durs, l'insensibilité, les médisances, un manque de sincérité envers les autres, et autres choses semblables, se sont manifestés parmi les croyants. Hélas ! tout cela devrait être ôté du milieu de nous pour toujours ; car le nouvel homme est créé selon Dieu en véritable justice et sainteté.

Remarquons aussi combien tout cela est intimement lié avec Christ. « Ne savez-vous pas », demande l'apôtre, « que vos corps sont des membres de Christ ? » (1 Cor. 6:15). L'Esprit de Dieu présente ainsi de nouveau les corps des croyants, et en relation immédiate avec eux, il introduit la résurrection. Quelle réfutation accablante des folles opinions et des systèmes de la théologie moderne qui ferait volontiers grand cas de l'âme de l'homme, mais qui nie la rédemption et la résurrection du corps ! Et pourquoi la nie-t-elle ? Parce que c'est précisément en cela que se fait connaître la surabondante grandeur de la puissance de Dieu et le néant complet de l'homme. Le Saint Esprit est les arrhes de la rédemption du corps. Nous sommes scellés par lui pour le jour de la rédemption, c'est-à-dire de la rédemption de notre corps. Ainsi nous lisons en Rom. 8:11 : « Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts, vivifiera vos corps mortels aussi à cause de son Esprit qui habite en vous ».

Mais comment nos corps sont-ils devenus membres de Christ ? « Nous avons été achetés à prix », et nous avons « l'Esprit de Dieu ». Le sang de Christ a coulé pour nous, et Dieu nous a donné l'Esprit. En vérité, pour faire de pauvres créatures, comme nous, son temple et une habitation du Saint Esprit, une purification absolue était nécessaire. Car comment Dieu pourrait-il habiter dans une tente souillée ? Impossible ! Aussi Dieu a accompli la purification, et sur cette base il nous a donné le Saint Esprit, sceau de la rédemption et arrhes de la gloire future. C'était son bon plaisir de nous donner ce témoignage de la purification opérée et en même temps la preuve de son amour infini.

Nous avons déjà vu que la présence du Saint Esprit en nous est une pierre de touche infaillible pour tout ce qui se passe en nous, et pour tout ce que nous faisons. Si mon corps est le temple du Saint Esprit, comment pourrais-je en faire un instrument et un serviteur du péché ? Pour le croyant, nous avons déjà insisté là-dessus, il ne s'agit pas tant de la transgression d'un commandement quelconque que de la question bien plus profonde, s'il veut se servir de l'habitation du Saint Esprit pour commettre un péché. Toutes les exhortations de la parole de Dieu répondent toujours à la position à laquelle on a été amené et se basent sur la relation dans laquelle on a été introduit. La Parole nous nomme disciples de Christ, serviteurs, administrateurs, fils de Dieu, lumières dans le monde, etc. et la responsabilité correspond chaque fois à la position relative. Ici, il en est aussi de même. Dieu nous a donné son Esprit et nous a mis en relation avec lui-même. Donc, « ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit, qui habite en vous et que vous avez de Dieu ? » Notre corps est le vase de la présence et de l'activité de Dieu lui-même par son Esprit.

C'est là un fait sublime et merveilleux. En avons-nous toujours conscience ? Ne l'avons-nous pas parfois oublié ? Peut-être beaucoup d'entre nous ne l'ont-ils pas encore saisi dans toute sa sérieuse portée. Je crois que si nous nous représentons, dans la lumière de Dieu, la position à laquelle nous sommes amenés, nous sentirons tous combien notre état est bas, combien nos voies ont souvent été capricieuses et fausses, combien nous avons manqué sous tous les rapports. Combien d'orgueil et d'égoïsme, combien de péchés par omission, sans parler de tant d'autres, s'élevèrent devant notre œil intérieur, quand nous jetons un regard rétrospectif sur le passé ! Le Seigneur veuille nous le faire sentir et reconnaître profondément. Ce dont nous avons besoin surtout, c'est d'une vraie contrition et humilité de cœur. Un homme humble est à sa vraie place devant Dieu. Il peut avoir encore beaucoup à apprendre et à oublier, mais la grâce lui est promise (Prov. 3:34 ; 1 Pierre 5:5). Il y a là pour lui non seulement la grâce, mais aussi la force. Il peut tout par la force d'un autre. « Revêtu de la force d'en haut », il marche, non pas dans sa propre force, et encore moins dans la chair, mais il se sert de la force qui est en lui. Il éprouve la vérité de cette parole : « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez pas la convoitise de la chair » (Gal. 5:16).

8.2.2 Marcher par l'Esprit

8.2.2.1 Selon l'épître aux Galates

Ceci nous ramène à l'épître aux Galates, dont nous nous sommes déjà brièvement occupés. La cause qui amène à la bouche de l'apôtre les paroles ci-dessus, n'est pas la même que dans l'épître aux Corinthiens, mais la même vérité est mise en lumière. Les Galates croyants étaient en danger de tomber dans un esprit légal et de se laisser replacer sous un joug d'esclavage. C'est pourquoi, après leur avoir plus amplement exposé la complète opposition des principes de la loi et de la grâce, l'apôtre leur dit : « Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant », et : « Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté » (5:1, 13). Dans le premier verset, il s'agit de liberté comme d'une question de justification ; dans le second, d'une liberté qui mène à une sainteté pratique et qui

devrait toujours être unie avec elle. Car une sainteté qui ne croît pas sur ce terrain, est légale et sert à glorifier l'homme et à élever la chair. Or nous savons qu'il y a aussi une chair religieuse et pieuse.

Nous avons été appelés à la liberté, à la bienheureuse liberté d'enfants de Dieu, qui, affranchis de la loi du péché et de la mort, marchent devant Dieu dans la puissance de l'Esprit Saint. Comme une nouvelle création en Christ où les choses anciennes sont passées et où toutes choses sont faites nouvelles, le croyant a un nouvel objet devant lui, Christ, et est influencé par une puissance nouvelle, le Saint Esprit, pour produire tout ce qui est aimable et agréable devant Dieu. Il n'a pas un commandement inflexible qui le domine et fait de lui un malheureux esclave, sans lui donner la force de l'observer (la loi est destinée à l'homme dans la chair, non pas au croyant mort et ressuscité avec Christ), mais « la liberté » caractérise son appel, non pas sans doute une liberté de faire ce qu'il veut, mais de faire ce qui plaît à Dieu et ce qui est en rapport avec les instincts de sa nouvelle nature ; non pas une liberté pour la chair, pour lâcher la bride à ses convoitises, mais une liberté pour servir les autres en amour et porter leurs fardeaux.

La force pour marcher dans cette bienheureuse liberté et pour produire une vraie sainteté chrétienne dans la vie de chaque jour, c'est le Saint Esprit. « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair ». La loi ne donne point de force contre les convoitises de la chair ; de bonnes intentions ne servent non plus à rien ; l'Esprit est la seule force, il n'y en a pas d'autre. Et elle est là pour tout croyant, pour le jeune et l'inexpérimenté. « Car », continue l'apôtre dans un sens tout général, « la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair, et ces choses sont opposées l'une à l'autre, afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez » (v. 17). Ces deux puissances, opposées l'une à l'autre sous tous les rapports, existent dans chaque enfant de Dieu ici-bas ; elles convoitent sans cesse l'une contre l'autre, et la seule question est laquelle des deux domine en nous. La vieille nature, la chair, tend toujours à faire sa méchante volonté propre ; l'Esprit lui résiste, afin que nous ne fassions pas ce que veut le vieil homme, la chair. Le Saint Esprit, qui est d'accord avec les sentiments et les inclinations du nouvel homme (c'est lui qui a opéré la vie nouvelle en nous), juge tout ce qui est mal et fournit à l'âme la force pour tendre à tout ce qui est bien. La chair lui résiste de nouveau et cherche à nous retenir de faire ce que veut le nouvel homme.

8.2.2.2 Selon Romains 6 à 8

Nous rencontrons une pensée analogue à la fin du chap. 7 de l'épître aux Romains. Après que le croyant (car il s'agit bien d'un croyant dans ce chapitre, bien qu'il ne connaisse pas encore l'application de la mort et de la résurrection de Christ à lui-même et à son état), après, dis-je, que le croyant a éprouvé qu'il n'habite en lui aucun bien, que sa chair ne veut et ne peut jamais se soumettre à la loi de Dieu, il en vient à ce cri bien connu : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera ? » De lui-même son œil se tourne vers un Rédempteur en dehors de lui, et aussitôt, il peut dire : « Je rends grâce à Dieu par Jésus-Christ ». Maintenant il est heureux. Pourquoi ? Parce qu'il voit qu'il y a deux natures différentes en lui, la vieille qui a pris fin à la mort de Christ, mais qui sert toujours la loi du péché, dès qu'on lui permet d'agir, et la nouvelle, qui s'efforce toujours de faire la volonté de Dieu (v. 25). Et quand il a compris cela, il est capable d'entrer dans les glorieuses vérités du chap. 8 : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus », c'est-à-dire qu'il se voit en Christ ; « car la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort », c'est-à-dire qu'il se trouve dans la liberté pour laquelle Christ l'a affranchi et l'a appelé (v. 1, 2). Le croyant ne gémit plus dans un sombre et insupportable esclavage, mais il se réjouit d'une sainte liberté ; et, remarquons-le, ce n'est pas seulement une vérité générale qu'il exprime, mais une réalité pratique pour lui personnellement ; « m'a affranchi », dit-il. En Christ ressuscité, il est transplanté sur un terrain tout nouveau. Non pas que la chair ne soit plus en lui ; elle y est et y reste aussi longtemps qu'il vit ici-bas. Mais il possède maintenant une nouvelle nature dans laquelle le Saint Esprit opère et qui n'est pas soumise à la loi du péché et de la mort. « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » (2 Cor. 3:17). Le croyant en a fini une fois pour toutes avec ce qui est vieux, il a crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises (Gal. 5:24). C'est là ce qui caractérise quiconque est du Christ.

Mais j'entends le lecteur demander : Ne dois-je pas crucifier la chair chaque jour ? Ne dois-je pas toujours de nouveau amener à la croix tout ce que je découvre en moi de mauvais penchants non jugés ? Ma réponse est : Non, car cela est déjà fait. Ce dont tu as besoin, c'est de croire au fait que tu as été crucifié et que tu es mort avec Christ, et de marcher dans la force que te donne la foi en ce fait. Oh ! quelle consolation de savoir que la chair est une chose déjà jugée, que la sentence de mort a été exécutée sur elle en Golgotha ! Quelle autre chose pourrait nous donner de la force, sinon ce fait ? Nous ne sommes plus « dans la chair », mais « dans l'Esprit ». Nous vivons par l'Esprit. Si donc « nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit ». Croyons fermement et simplement que la force du Saint Esprit nous fortifiera contre tout mal et qu'elle peut nous donner la victoire sur tout mal, et faisons usage de cette force ! Comme temples du Saint Esprit, « livrons-nous nous-mêmes à Dieu, comme d'entre les morts étant faits vivants », et « nos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu » (Rom. 6:13 ; 12:1).

8.2.2.3 Glorifier Christ — Le fruit de l'Esprit

Grâces à Dieu, le chrétien est introduit dans des réalités, dans des faits entièrement accomplis ; il est transporté sur le terrain d'une œuvre divinement faite. Tout cela par la puissance du Saint Esprit. Et la même puissance qui a fait de lui un chrétien, est aussi là pour qu'il puisse marcher comme chrétien. Tout comme l'Esprit présente Christ au pécheur avide de salut, il travaille chez le croyant à diriger ses regards sur Christ, à glorifier Christ. Et dans la mesure où cela lui réussit auprès d'une âme, apparaîtra aussi le fruit de l'Esprit. Jamais l'Esprit n'occupera une âme de son moi, de ses progrès, de sa croissance, etc. Son œuvre est d'exalter Christ. Il peut bien avoir à diriger les yeux sur des fautes, des manquements, des erreurs, etc. ; cela peut même aller jusqu'à nous jeter entièrement dans la poussière, à briser tous nos os, comme chez Job, pour nous enseigner au sujet d'un mauvais penchant caché, ou pour nous ramener d'une voie d'erreur ; mais ce n'est pas là son activité essentielle. Elle consiste, je le répète, à glorifier Christ. Christ est la règle et le fil conducteur de la marche du croyant ; et en le présentant à nos yeux tel qu'il a marché ici-bas, le Saint Esprit cherche à produire chez le chrétien, sur la base de l'œuvre de Jésus Christ, ces mêmes caractères précieux que nous voyons dans la perfection en Jésus : l'amour, l'obéissance, le dévouement, la pureté, la séparation de tout ce qui est dans le monde, etc.

Il y a donc deux grands dangers pour le croyant : l'un est de tomber dans le légalisme et de nous complaire dans notre propre activité ; l'autre est de nous servir de la liberté comme d'une occasion pour la chair, ou, comme Paul l'exprime, « d'avoir la liberté comme couverture du mal ». L'apôtre oppose à ces deux dangers cette parole : « Marchez par l'Esprit ». Si nous suivons cette direction, nous ne serons pas sous la loi et nous n'accomplirons pas les œuvres de la chair, ces œuvres abominables que nous trouvons énumérées aux v. 19-21. Oh ! combien nous devrions désirer, cher lecteur, d'être conduits par l'Esprit. Alors seulement nous serons capables de produire en riche abondance les fruits de l'Esprit, tels que l'apôtre les cite ici : « l'amour, la paix, la joie, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance ». Trois fois trois précieux résultats d'une marche par l'Esprit. Nous pouvons comprendre qu'il « n'y a pas de loi » (v. 23), contre de tels fruits et contre ceux qui les portent. Cependant ne nous arrêtons pas là, mais recherchons sérieusement et sincèrement si ces fruits bénis se trouvent en nous, et si nous marchons comme ayant crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. Combien, hélas ! il se trouve encore au milieu de nous qu'on « sème pour la chair », pour récolter de la chair « la corruption ! » (Gal. 6:8). Que le Seigneur nous donne d'être vigilants, et de persévérer à nous éprouver nous-

mêmes en nous inclinant à sa lumière, afin qu'il soit montré que nous marchons par l'Esprit, et que nous semons pour l'Esprit ! Oui ! que, « selon les richesses de sa gloire, il nous donne d'être fortifiés en puissance par son Esprit quant à l'homme intérieur, de sorte que le Christ habite par la foi dans nos cœurs ! » (Éph. 3:16-19). Être « des lettres de Christ, connues et lues de tous les hommes », c'est notre vocation.

8.2.2.4 Être remplis de l'Esprit, ne pas attrister l'Esprit — Éphésiens 5

À ceci se rattache aussi l'exhortation de l'apôtre en Éph. 5:18 et suiv. : « Et ne vous enivrez pas de vin, en quoi il y a de la dissolution ; mais soyez remplis de l'Esprit, vous entretenant par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur ». Ne vous enivrez pas de vin ; cette exhortation est sans doute à prendre d'abord à la lettre, mais elle s'applique sûrement aussi par analogie à tout ce qui peut enivrer le cœur et les sens. Le monde mixtionne toujours de nouveau son breuvage enivrant pour les enfants de ce siècle, et il peut bien facilement arriver qu'un croyant se laisse entraîner ici et là à faire un peu comme lui, à vouloir jouir comme lui. Il ne devrait pas en être ainsi. L'Esprit devrait pouvoir prendre si pleinement possession de nos pensées, de nos affections et de nos sens, qu'il les dirige en tout, qu'il gouverne nos paroles, détermine nos voies et nos actes, exclut tout ce qui lui est étranger, produit tout ce qui plaît à Dieu et est en bénédiction au prochain ; des psaumes et des cantiques (oh ! puissent-ils retentir davantage à la gloire de Dieu et pour la joie de ses enfants), des actions de grâce, quoi qu'il puisse arriver, du plaisir à faire la volonté de Dieu, et de la soumission les uns aux autres dans la crainte de Dieu.

En vérité, ce sont des choses désirables, et je n'ai pas besoin de dire qu'il y a accroissement dans leur réalisation. Être rempli de l'Esprit, c'est plus que ne pas contrister l'Esprit. Si la première chose est réalisée, la seconde doit suivre immédiatement. N'oublions pas non plus que Dieu a des droits sacrés et illimités sur nous. « Vous avez été achetés à prix ; glorifiez donc Dieu dans votre corps », dit l'apôtre (1 Cor. 6:20). S'il y a un mobile puissant et s'emparant du cœur, c'est celui-ci : Nous sommes achetés à prix, et nous ne nous appartenons plus à nous-mêmes. Si nous nous appartenions, nous serions perdus. Mais, grâce à Dieu, nous sommes siens, nous lui appartenons avec tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons. Il nous a acquis par le sang de son Fils bien-aimé (Act. 20:28). Si donc nous suivons notre volonté propre, nous commettons une grave injustice envers Dieu ; nous le privons de ses droits sur nous.

« Glorifiez Dieu dans vos corps ! » Comment peut-on me demander à moi, pauvre et misérable créature, d'avoir à glorifier Dieu ? Christ l'a fait, quand il allait et venait ici-bas, mais le pourrais-je, moi ? Oui, si je marche dans l'Esprit et si je n'ai d'autre mobile que Christ, la force de Dieu opère en moi, et le monde le voit, bien qu'il ne puisse pas le comprendre. Nous sommes appelés à glorifier Dieu dans notre corps. Notre corps appartient à Dieu ; il est le temple de son Saint Esprit. Ce même corps, qui jadis était un misérable esclave du péché, a été entièrement retiré de son ancienne position et est devenu la propriété de Dieu. Il n'appartient pas non plus à ma vieille volonté corrompue, mais à Dieu. Ses membres peuvent et doivent servir d'instruments à la justice. Quelle joie que cela ! Et comme cela nous montre en outre quelle œuvre a été opérée pour nous ! Même ce pauvre misérable corps appartient maintenant à Dieu, et je puis m'en servir en rapport avec la présence et dans la puissance du Saint Esprit ; je peux glorifier Dieu dans mon corps. N'est-ce pas merveilleux ? Oh ! puissions-nous vivre davantage dans la force et dans la réalisation de cette vérité et « être occupés des choses du Seigneur, pour être saints et de corps et d'esprit » (1 Cor. 7:34). De nos jours, ce n'est pas tant l'intelligence qui manque, mais l'effort sérieuse « pour nous purifier nous-mêmes de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu » (2 Cor. 7:1).

8.3 Le corps des croyants, collectivement, comme temple du Saint Esprit

Mais c'est le moment d'en venir à la seconde partie de notre méditation. Lorsque le Seigneur Jésus fit à ses disciples la promesse de l'autre Consolateur, il leur dit : « Il demeurera avec vous et sera en vous ». Deux précieuses vérités que nous avons signalées déjà précédemment. Nous venons de nous occuper de la seconde en détail : considérons encore brièvement la première, ou, si l'on veut, la seconde en regard de l'ensemble des croyants, de la communauté ou de l'Assemblée.

8.3.1 1 Corinthiens 3

Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » demande l'apôtre en 1 Cor. 3:16 : puis il continue « Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu. Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et tels vous êtes ». On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de l'Église de Christ, de la maison de Dieu, le temple saint que quelques-uns cherchaient à corrompre par de fausses doctrines. Les croyants sont la maison de Dieu, le temple de Dieu. La parole de Dieu distingue clairement entre l'habitation du Saint Esprit dans les personnes individuellement, et son habitation dans l'Assemblée, le corps de Christ. La première vérité était entièrement inconnue dans l'Ancien Testament : la seconde, c'est-à-dire l'habitation de Dieu avec son peuple, fut réalisée, pour ainsi dire, figurément, après qu'Israël, comme un peuple affranchi et délivré, eut traversé la mer Rouge. Aussi l'apôtre, dans sa seconde épître aux Corinthiens, réunit ces deux pensées quand il dit : « Car vous êtes le temple de Dieu, ainsi que Dieu a dit : J'habiterai avec eux, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ». Cela ne pouvait sans doute pas arriver avant que la rédemption ne fût accomplie, au moins figurément. Il en est exactement ainsi aujourd'hui. Comme l'habitation du Saint Esprit chez l'individu est basée sur la valeur infinie du sang de Christ, de même aussi la présence de l'Esprit dans l'Église se base sur la grande vérité que Christ est mort et glorifié à la droite de Dieu.

8.3.2 1 Pierre 26

La pensée de l'habitation de Dieu ici-bas n'est donc pas nouvelle. Dès que le peuple d'Israël fut à l'autre rive de la mer Rouge, il chanta : « Tu as conduit par ta bonté ce peuple que tu as racheté, tu l'as guidé par ta force jusqu'à la demeure de ta sainteté ». Plus tard, Christ était le vrai temple. Et aujourd'hui, non seulement le croyant individuellement est un temple du Saint Esprit, mais Dieu bâtit aussi pour lui, avec des pierres vivantes, un temple saint, une maison spirituelle, pour être son habitation (1 Pierre 2:5). Pensée merveilleuse et pourtant compréhensible, quand on se souvient que la base de tout est le « sang de Christ ». Il est la pierre angulaire précieuse, que Dieu a posée en Sion. « Car c'est lui qui est notre paix, qui des deux (Juifs et gentils) en a fait un, et a détruit le mur mitoyen de clôture, avant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements qui consiste en ordonnances, afin qu'il créât les deux en lui-même pour être un seul homme nouveau ». Le mur mitoyen, établi jadis par Dieu lui-même, a disparu, et une création toute nouvelle, jusqu'alors tout à fait inconnue, un nouvel homme, l'homme des conseils éternels de Dieu, est venu à la lumière. Juifs et gentils ont été réconciliés avec Dieu en un seul corps par la croix, Christ ayant par elle tué l'inimitié ; et la paix est maintenant annoncée aux uns et aux autres, à « ceux qui sont près et à ceux qui sont loin » ; les uns et les autres ont accès auprès du Père par le même (ou le seul) Esprit. Et maintenant il est dit : « Ainsi donc vous n'êtes plus étrangers, ni forains, mais vous êtes concitoyens des saints et gens de la maison de Dieu, ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes (savoir ceux du Nouveau Testament). Jésus-Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin, en qui tout l'édifice bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans

le Seigneur ; en qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble pour être une habitation de Dieu par l'Esprit ». L'œuvre s'opère ici-bas et avance jusqu'à ce que le temple saint soit arrivé à son entier achèvement. L'ancien système religieux d'Israël a été remplacé par un édifice complètement neuf, qui, par suite de la présence du Saint Esprit, peut être appelé la demeure ou l'habitation de Dieu. C'est précisément cette présence qui constitue le temple ; Dieu lui-même amène les pierres et les ajuste selon son pouvoir et sa sagesse, et ainsi le bâtiment avance jusqu'à ce qu'il soit en parfaite beauté devant les yeux de l'architecte divin.

8.3.3 Responsabilité

Quand il est parlé de l'Église de Dieu comme de la maison de Dieu, il s'agit toujours, cela va sans dire, de sa position sur cette terre, aussi cette construction peut être envisagée comme confiée à la responsabilité de l'homme ; et quand c'est le cas, l'infidélité et la folie de l'homme apparaissent aussitôt ; on ne bâtit plus seulement avec de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, mais aussi avec de mauvais matériaux, du bois, du foin, du chaume ; il y a même des docteurs et des ouvriers qui corrompent le temple de Dieu. C'est à eux qu'est annoncé le sévère jugement de Dieu : « Dieu les détruira ». C'est pour cette même raison qu'il est possible (et il l'est encore aujourd'hui, bien que d'une autre manière qu'au commencement) que quelqu'un ait été participant du Saint Esprit, et que, malgré cela, il soit perdu (comp. Hébr. 6:4-8). S'il s'agit du Saint Esprit comme sceau personnel et comme arrhes, par lequel, après avoir cru, nous avons été scellés pour le jour de la rédemption, ce serait évidemment impossible. Mais si nous l'envisageons comme l'Esprit qui habite ici-bas en puissance dans l'Église de Christ, il serait possible que quelqu'un éprouvât cette opération de puissance, qu'il goûtât la bonne parole de Dieu et les miracles du siècle à venir, et qu'il retombât et fût perdu. L'activité énergique et le puissant service du Saint Esprit, comme personne divine habitant dans l'Église, étaient devenus sa part, mais n'avaient produit aucune relation de cœur avec Christ ; l'homme était resté après tout un simple professant, autrement le champ aurait produit une herbe utile pour celui qui le cultivait. En principe, la même chose peut arriver aujourd'hui.

L'histoire d'Ananias et de Sapphira nous rappelle d'une manière particulièrement vive cette habitation de Dieu dans sa maison. En tentant le Saint Esprit et en lui mentant, ces deux malheureux mentaient à Dieu lui-même (Act. 5:3, 4). De même, la parole de l'apôtre en 1 Cor. 14:25 : Que si dans l'assemblée tous prophétisaient, conduits par l'Esprit, et qu'un incrédule entrât au milieu de l'assemblée, il serait convaincu et jugé par tous, et, « tombant sur sa face, il publierait que Dieu est véritablement parmi vous », — cette parole, dis-je, prouve la même vérité. Dieu n'était pas seulement dans ceux qui parlaient, mais dans l'assemblée ; comme dans le premier cas il ne s'agissait pas d'un membre quelconque, mais c'est à lui-même qu'ils avaient menti. Lui était là. Qu'avec le temps de faux frères, de simples professants se soient introduits, que des ouvriers infidèles et méchants, que même des séducteurs puissent venir, cela ne change rien au fait ; Dieu était et restait dans sa maison.

C'est une puissante et glorieuse consolation pour nos jours de pleine décadence. Nous n'avons aucune promesse que l'Église soit jamais rétablie dans sa beauté et dans sa gloire primitives ; au contraire, d'après la parole de Dieu, la corruption augmentera toujours, jusqu'à ce que, comme jadis en Israël, « il n'y ait plus de remède », et qu'un jugement sans miséricorde atteigne le témoin infidèle (la chrétienté) et ôte le chandelier pour toujours. Mais les croyants qui, d'un cœur simple, saisissent la vérité divine et retournent à ce qui était dès le commencement, peuvent compter pleinement que Dieu est invariablement le même, ses pensées en Christ, sa vérité, les mêmes. En lui il n'y a « ni variation, ni ombre de changement ». Aujourd'hui comme toujours, il est vrai que « nous aussi nous sommes édifiés pour être une habitation de Dieu par l'Esprit », que « Dieu est avec nous », si, confiants en la promesse de notre fidèle Seigneur et Rédempteur, nous sommes réunis en son nom.

Cher lecteur croyant, cette vérité est-elle devenue précieuse pour toi ? La présence du Saint Esprit est-elle pour toi une réalité de la foi, pleine d'une glorieuse consolation, quand l'assemblée se réunit le jour du Seigneur pour adorer, ou à d'autres moments pour la prière ou l'édification mutuelle ? Comptes-tu que le Seigneur est réellement là « au milieu d'eux » ? Ou bien penses-tu davantage à ceux qui composent l'assemblée, ou même à un petit nombre d'entre eux, qui prient habituellement ou exercent le ministère de la Parole ? Oh ! n'oublions pas qu'il y a une personne vivante, divine, sur laquelle nous pouvons compter, dont nous savons qu'elle se tient au milieu de nous, et qui fait de ceux qui sont rassemblés au nom du Seigneur Jésus les représentants de l'Assemblée de Dieu, comme rien d'autre ne peut le faire de la même manière.

Dieu, dans les derniers jours de l'histoire de son Église ici-bas, a jugé bon de réveiller les cœurs et les consciences des saints au sujet de cette vérité. Que son nom en soit loué ! Mais comme toujours il y a un grand danger à saisir la vérité par l'intelligence sans la réaliser par la foi, à en parler sans la faire passer dans la pratique, ou aussi à la laisser peu à peu devenir une affaire d'habitude, en sorte qu'elle perd tout son sérieux, sa fraîcheur et sa valeur pour l'âme. Dans les deux cas, le résultat est également triste. Que le Seigneur inscrive profondément dans nos cœurs à tous, que ce n'est pas le nombre, ni la profession, ni rien de semblable, qui donne à une assemblée le droit d'être une assemblée de Dieu, mais seulement la présence de Dieu par son Saint Esprit !

9 Un seul corps et un seul Esprit

« Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit » (1 Cor. 12:13).

Dans les paragraphes précédents, nous avons déjà fait allusion, en passant, à la relation intime dans laquelle les croyants individuellement et collectivement sont avec Christ comme leur tête glorifiée. Cela a besoin néanmoins d'être considéré de plus près.

9.1 Les croyants forment le corps de Christ, Christ étant la tête

Les croyants forment le corps de Christ, et chacun individuellement est un membre de ce corps. « Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre » (Rom. 12:4, 5). C'est un langage simple, compréhensible. Nous, les plusieurs, sommes un seul corps en Christ. Comme l'habitation de Dieu par l'Esprit, comme le Temple saint dans le Seigneur, l'Église a naturellement sa place sur la terre ; mais si on la considère comme corps, sa relation avec Christ, comme sa tête, en haut, passe davantage au premier plan. Il y a d'autres différences entre les deux relations, mais celle-ci est spécialement importante. Or les deux, l'une comme l'autre, sont fondées sur l'œuvre accomplie de la rédemption, et ne peuvent se concevoir sans la présence personnelle du Saint Esprit.

« Vous serez baptisés de l'Esprit Saint sous peu de jours », avait dit le Seigneur aux disciples réunis autour de lui peu avant son ascension, et il avait exprimé ainsi l'une des plus puissantes opérations de l'Esprit en rapport avec sa position comme Fils de l'homme glorifié à la droite de Dieu. Bien que l'intelligence des disciples ne fût pas alors bien éclairée quant à cette vérité, ils avaient néanmoins été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, dans lequel toutes les distinctions de peuples et de positions sont mises de côté pour toujours ; il n'y a plus là ni Juifs, ni Grecs, ni esclaves, ni hommes libres ; tous sont un en Christ et tous sont abreuvés d'un seul Esprit. J'ai à peine besoin d'insister sur le fait que c'est de nouveau là une vérité du Nouveau Testament seul ; le lecteur sait bien aussi que la révélation n'en a été confiée par Dieu qu'à un seul apôtre. Ce n'est pas que les autres apôtres et prophètes du Nouveau

Testament ne l'eussent pas connue, mais elle n'a été communiquée par révélation spéciale qu'au seul apôtre Paul, afin que, comme un instrument préparé pour cela, il la transmitt aux croyants sous la direction du Saint Esprit.

Déjà sur le chemin de Damas, ce vase d'élection reçut comme en germe cette merveilleuse vérité jusqu'alors tout à fait inconnue. « Je suis Jésus que tu persécutes », lui fut-il répondu du sein de la gloire débordante qui rayonnait du ciel autour de lui. Jésus de Nazareth, le crucifié, homme ressuscité par la grandeur infinie de la puissance de Dieu, était dans la gloire céleste, et cet homme était le Seigneur lui-même ! Oui, le Seigneur se faisait un avec ces gens que lui, Saul haïssait avec tant d'amertume et qu'il persécutait : « Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Quelle découverte ! Elle fut le point de départ et la base du service du grand apôtre. Pierre avait déjà témoigné (Act. 2:36) que ce Jésus rejeté par Israël et cloué à la croix, Dieu l'avait élevé à sa droite et fait Seigneur et Christ, mais le témoignage de Paul allait d'emblée bien au delà ; Pierre et les onze rendaient témoignage, parce que, dès le commencement, ils avaient été avec Jésus (Jean 15:27), mais Paul n'avait pas connu « Christ selon la chair ». Le Seigneur glorifié lui apparut et l'établit à son service, et par l'énergie puissante et sous la direction immédiate du Saint Esprit, il fut mis à part pour l'œuvre à laquelle Dieu l'avait appelé (Act. 13:2). Son Évangile était « l'Évangile de la gloire » (2 Cor. 4:4) ; son point de départ, le Seigneur de gloire, le Fils de Dieu, et cela dans sa relation avec son corps ici-bas. Il était le porteur du témoignage au seul corps, qui, composé de Juifs et de gentils, est uni avec le Christ élevé à la droite de Dieu. Ces deux grandes vérités : Christ, le Fils de Dieu, et Christ, la tête céleste de son corps, caractérisaient donc dès le commencement le service de notre apôtre. Ce n'est sans doute que graduellement qu'il a été introduit dans toute la plénitude de ces vérités jusqu'alors cachées en Dieu ; mais dès la première heure il commença à comprendre ce grand mystère que le Fils de Dieu, l'homme glorifié dans le ciel, et ses disciples méprisés et cruellement persécutés ici-bas, étaient un. La formation du corps, de l'Assemblée, par le Saint Esprit, est la réponse à l'exaltation et à la glorification de l'homme à la droite de Dieu. Tandis que le premier Adam, sur le pied de sa conduite, a dû être chassé du jardin d'Eden, le dernier Adam, l'homme du ciel, sur la base de son œuvre, par laquelle Dieu a été pleinement glorifié sous tous les rapports, est entré dans le ciel et s'est assis sur le trône de gloire. Et après cela, Dieu exécute le conseil éternel de son amour et forme par son Esprit une épouse pour son Fils, il forme un corps pour lui, la tête glorifiée en haut. Ce qui était caché dès les siècles et les générations, ce qui remplissait et dirigeait le cœur de Dieu « dès avant la fondation du monde », est maintenant mis en lumière. Oh ! combien il est affligeant que tant d'enfants de Dieu, d'ailleurs sincères, soient si peu prêts à entrer dans ces glorieuses pensées de leur Père. Au lieu de se laisser conduire par le Saint Esprit là où Christ est maintenant, et de voir, dans la glorification de Christ et dans la descente du Saint Esprit, la première application des droits du Seigneur sur la terre et le déploiement tout nouveau des conseils célestes, ils sont (comme les disciples dans la période entre la résurrection et l'ascension du Seigneur) toujours occupés du monde visible, et ils attendent de grandes choses pour cette terre. Tout lecteur attentif de la Parole sait bien que Dieu a pour cette terre aussi des conseils glorieux, mais il ne devrait pas ignorer non plus que ce n'est pas maintenant le temps du déploiement de ces conseils, mais qu'il commencera seulement quand l'Église de Christ aura quitté cette terre, et que les jugements divins auront aplani le terrain pour l'établissement du royaume du Fils de l'homme. La non-observation de la vérité qu'il y a un seul corps, l'Assemblée du Dieu vivant, qui n'est pas du monde, qui n'a rien à faire avec ce siècle, mais est céleste dans son origine, dans son caractère et dans son appel, — même la négligence de cette merveilleuse vérité peut être accompagnée des suites les plus graves ; elle doit contrister l'Esprit de Dieu, qui est descendu spécialement dans le but d'en rendre témoignage et de nous conduire dans toute la vérité. Le Fils de Dieu est entré comme homme dans la gloire qu'il avait avant que le monde fût. Il a, pour ainsi dire, introduit dans sa personne l'humanité en la présence de Dieu. Il a vaincu Satan, il a emmené captive la captivité et reçu des dons en l'homme (c'est-à-dire comme homme) et pour l'homme (Ps. 68:18 ; Éph. 4:8).

L'Esprit Saint rend témoignage de ce fait glorieux et béni. Quel autre l'aurait pu ? Qui aurait pu faire connaître la gloire de l'homme céleste, révéler les conseils de Dieu en rapport avec le Fils de l'homme glorifié ? Dieu le Saint Esprit seul les connaissait parfaitement, et il est venu pour les mettre en lumière, pour glorifier Christ. Or quel est le résultat, le fruit de sa venue ? Il forme un corps, l'Assemblée, « la plénitude de celui qui remplit tout en tous ». Une tête sans corps est incomplète. De même, Christ dans cette nouvelle position qui lui appartient, bien qu'il remplisse le ciel et la terre de sa gloire, car « celui qui est descendu, est le même aussi que celui qui est monté au-dessus de tous les cieux », ne serait pas complet sans son corps. Le corps est sa plénitude, son complément. Quelle pensée élevée et délicate en même temps !

Mais remarquons aussi qu'une tête ne peut avoir plusieurs corps. La pensée de beaucoup de corps, de corporations chrétiennes diverses, est entièrement étrangère à l'Écriture et directement contraire à l'activité du Saint Esprit. « Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel » (Éph. 4:4). C'est un fait malheureusement trop bien connu qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'églises et de corporations, mais un chrétien fidèle, ayant à cœur la gloire de son Seigneur, mène deuil à ce sujet et s'abstient de tout ce qui ne répond pas aux pensées de Dieu sous ce rapport. Oh ! puissent tous les croyants, qui, par paroles ou par actes, se rattachent aux principes humains quant au rassemblement des enfants de Dieu, prendre à cœur et mettre sur leurs consciences le préjudice qu'ils portent ainsi au Seigneur Jésus, et la complète contradiction dans laquelle ils sont avec les pensées de Dieu quant à la glorification de son Fils par le Saint Esprit envoyé ici-bas.

9.2 Le corps de Christ et les écrits de l'apôtre Paul

9.2.1 1 Corinthiens 12 (et 14)

Nous avons dit plus haut que la communication de la vérité d'un seul corps a été confiée exclusivement à l'apôtre Paul ; nous ne la trouvons que dans ses écrits. Cela est très compréhensible. Elle était étrangère aux apôtres qui avaient été envoyés par un Christ vivant ici-bas. C'est avant tout, avec l'épître aux Éphésiens, la première épître aux Corinthiens qui traite cette vérité. Dans les autres épîtres, Paul y fait fréquemment allusion, mais sans la développer plus particulièrement. Dans l'épître aux Romains, il en parle une fois seulement dans le passage déjà cité (12:5). Examinons donc en détail le chap. 12 de 1 Corinthiens, qui s'occupe exclusivement de notre sujet et nous donne (en y joignant le chap. 14) des enseignements et des directions valables pour tous les temps, aussi longtemps que l'Assemblée et l'Esprit de Dieu restent ici-bas.

Le Saint Esprit ne forme pas seulement le corps de Christ en rassemblant ses membres et les liant si intimement avec Christ, qu'il peut donner à l'ensemble, Christ et l'Église, ce nom : « le Christ » (v. 12) ; mais il habite et opère aussi dans l'Assemblée, le corps. Une force merveilleuse, divine, est en activité dans cet organisme en apparence si faible et si peu considéré. Je dis : est ; car cette force y est encore aujourd'hui, bien que, par suite de l'infidélité de l'homme et du désordre qu'il a introduit, elle soit extrêmement entravée dans son activité. La foi peut encore aujourd'hui compter sur elle, et là où elle le fait, se soumettant à sa direction, le désordre disparaît, et malgré la ruine générale, les effets bénis de sa présence se manifestent.

Au commencement de ce chapitre (1 Cor. 12), nous apprenons que Dieu ne veut pas, « pour ce qui est des manifestations spirituelles, que nous soyons ignorants ». Il aime à donner à ses enfants l'intelligence et l'entrée dans ses pensées. Prêtons donc l'oreille à ses enseignements. Au point de vue de Dieu et des hommes, deux puissances sont en activité dans ce monde. Il y a l'esprit qui demeure dans les fils de la désobéissance, et le Saint Esprit qui opère dans les enfants de Dieu. Le premier excite l'homme à la révolte contre Dieu et contre son Christ, le second produit l'obéissance à Jésus comme Seigneur — car c'est là le point important dont il s'agit ici dès

le commencement, et comme la base de tout. « Personne parlant par l'Esprit, ne dit à Jésus : Anathème ! et personne ne peut dire : Seigneur Jésus ! si ce n'est par l'Esprit Saint », c'est-à-dire que le Saint Esprit rend témoignage que Jésus est Seigneur, bien que lui-même, comme nous le verrons plus tard, soit sans entrave et distribue ses dons comme il veut. Tout se subordonne à ce fait.

Plus loin, nous lisons : « Or il y a diversité de dons de grâce, mais le même Esprit ; et il y a diversité de services, et le même Seigneur ; et il y a diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous » (v. 4-6). On ne trouve pas ici précisément la Trinité (Père, Fils et Saint Esprit), comme en d'autres passages, mais Dieu, le Seigneur et l'Esprit, opérant dans l'Église sur la terre. On a totalement oublié cette vérité qu'il y a ici-bas dans l'Assemblée de Dieu des dons de grâce, des services et des opérations, qu'ils sont tous dépendant, et découlent de la présence de Dieu en elle. Dieu habite dans l'Assemblée par son Esprit, et elle est responsable d'agir conformément à ce fait et de déployer en dépendance et en sainteté la puissance présente en elle. Si donc aujourd'hui une communauté de croyants prétend répondre à cet appel divin, il faut que les éléments indiqués dans les versets ci-dessus s'y trouvent : diversité de dons et liberté de les exercer dans la simplicité et la dépendance ; diversité de services reconnaissant un seul Seigneur et sa direction ; diversité d'opérations, et, comprenons-le bien, d'opérations de Dieu, excluant l'homme et rendant gloire à Dieu seul, car « c'est lui qui opère tout en tous ». Là où ces choses ne se trouvent pas, là où elles sont reniées dans la doctrine ou la pratique, ce n'est pas l'Assemblée de Dieu. C'est quelque chose de bon qu'une assemblée de croyants, mais quand elle n'est rien de plus que cela, elle ne peut en réalité prétendre au titre d'Assemblée de Dieu ; c'est une réunion humaine, où les règles et les ordonnances humaines ont plus ou moins d'importance. Ce n'est pas la présence d'un grand nombre de croyants, fussent-ils des milliers, mais la présence de Dieu par le Saint-Esprit, qui fait d'une assemblée son Assemblée, où il peut opérer par son Esprit comme il veut.

Les dons de grâce que le Saint Esprit distribue en plénitude de puissance divine, s'exercent dans la dépendance du seul Seigneur. Bien que lui-même soit une personne divine, agissant librement, l'Esprit emploie tous ses dons à ce seul but. Par eux, nous sommes serviteurs du Seigneur, non de l'Esprit Saint. « Vous servez le Seigneur, Christ ». Paul se nomme toujours avec une profonde joie, « l'esclave de Jésus-Christ », et parle avec une prédilection particulière de « notre Seigneur Jésus-Christ ». J'insiste là-dessus, parce qu'il y a danger, surtout dans le temps présent, à mettre, pour ainsi dire, le Saint Esprit à la place du Seigneur. Le résultat en est d'une part, que l'on perd le sentiment de la dépendance de Christ, qui est maintenant en haut, et d'autre part, le Saint Esprit agissant dans l'homme et par l'homme, et étant surtout occupé de ces opérations, on est en danger de regarder plus à l'homme qu'à Christ. Le Saint Esprit ne prend pas la place d'un Seigneur, ni d'un Chef, mais plutôt celle d'un serviteur de la gloire de Christ. Bien qu'étant Dieu dans sa propre personne, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, il lui a cependant plu, pour l'accomplissement des conseils de Dieu, de servir le Seigneur Jésus, comme une fois le Fils servait le Père. Et il imprime aussi ce caractère sur tous ceux qu'il emploie comme ses instruments : il en fait des serviteurs, et nous l'avons déjà dit, non pas ses serviteurs, mais les serviteurs de Christ. Chacun est responsable envers Christ de l'exercice de son don et est appelé à l'exercer où et comme le Seigneur le veut, et comme Dieu a placé chaque membre dans le corps (v. 18). Nul n'est indépendant, et nul ne peut dire à l'autre : « Je n'ai pas besoin de toi » (v. 21).

Il y a donc dans le corps une sérieuse responsabilité personnelle jointe à une pleine liberté personnelle, et pourtant aussi une dépendance réciproque à laquelle nul ne peut se soustraire. Un apôtre pouvait, en raison de ses dons et du fait qu'il était revêtu d'une puissance extraordinaire, ordonner, conduire, gouverner, etc., et même, sur la base de révélations directes de la part du Seigneur, donner des commandements à l'Église, mais avec tout cela il restait non seulement lui-même un serviteur dépendant, et ne portait aucune atteinte à la responsabilité personnelle envers le Seigneur du membre le plus faible de Son corps. Si tous devaient obéissance à un tel commandement, cela provenait seulement de ce que c'était un commandement du Seigneur. Quel que fût le caractère du don, celui d'un apôtre, d'un prophète, d'un docteur, des dons de guérison, d'aides ou de gouvernement — le porteur du don restait responsable de son exercice envers Christ, le Seigneur, et ce n'est qu'en tant qu'il l'administrerait fidèlement, dans sa dépendance, que son don était utile à l'ensemble et profitait au bien et à l'édification du corps. Or, comme il en était alors, il en est encore aujourd'hui en principe, malgré l'infidélité et la ruine.

Je voudrais, à cette occasion, signaler une expression fautive ou une manière de voir inexacte que l'on rencontre fréquemment. On parle du droit que chacun possède d'exercer son don. Ce mot, ou plutôt la pensée qu'il exprime, qu'un homme a le droit de faire sa volonté sans qu'un autre puisse s'y opposer, est totalement étranger au christianisme. Sans doute, nul n'a le droit de se mêler d'une chose que je fais par obéissance à un commandement formel de Dieu — « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » — mais quand on dit que tout croyant a le droit de parler dans l'assemblée, on affirme une chose qui contredit directement la nature du christianisme. Nous avons été sanctifiés pour l'obéissance de Jésus-Christ. L'assemblée n'est pas un endroit où l'homme pourrait faire valoir des droits et où il y aurait place pour sa volonté. Le Saint Esprit seul a le droit et le pouvoir de distribuer à chacun comme il veut, et nous avons la responsabilité de servir le Seigneur en soumission selon l'intention du Saint Esprit, et non pas pour nous complaire en cela, mais pour sa glorification et pour le profit des autres. « Or à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité » (v. 7). Le don ne nous confère donc pas un droit, mais nous place plutôt sous une responsabilité envers le Seigneur. D'autres ont la responsabilité de le reconnaître, mais c'est autre chose.

En outre, je répète encore une fois, que les dons ne sont pas le Saint Esprit lui-même, bien qu'ils soient distribués par lui. Ils doivent servir à l'accomplissement des conseils de grâce de Dieu pour le rassemblement et l'édification de l'assemblée. Quand donc, par exemple, le don des langues, dont les Corinthiens étaient si fiers, s'exerçait en un lieu où il n'y avait personne à qui il pût être utile, il n'était rien autre qu'une folie enfantine. Les esprits des prophètes aussi — et la prophétie était le don le plus désirable (comp. 14:1) — étaient soumis aux prophètes. Les Corinthiens avaient introduit le désordre par leur folie et leur amour propre. Et combien cela arrive souvent de nos jours ! L'apôtre ne devrait-il pas aussi crier aujourd'hui à bien des croyants : « Frères, ne soyez pas des enfants quant à l'intelligence » ?

Il est aussi très important de remarquer que le Saint Esprit, considéré comme habitant soit dans l'individu, soit dans l'Assemblée entière, nous conduit toujours par la Parole et d'accord avec elle. Tout comme l'individu qui se laisse conduire par l'Esprit, reçoit de la Parole les enseignements et les instructions nécessaires, les manifestations de la puissance de l'Esprit dans l'assemblée seront et devront toujours être d'accord avec la parole de Dieu. C'est là une pierre de touche sérieuse et importante pour tout ce qui prétend au service du Seigneur, tant dans l'assemblée qu'au dehors. « Obéissance », soumission sans réserve à la volonté révélée, telle est la condition sans laquelle un service réellement agréable à Dieu ne peut être accompli. Le dévouement et le zèle d'une part, et de grands résultats d'autre part, ne sont pas une preuve de la réalité du service d'un homme. Pour ceci, comme pour toute autre chose, notre Seigneur nous a donné un modèle parfait. Il fut obéissant, et vécut de toute parole sortie de la bouche de Dieu. C'était là sa perfection comme homme et comme serviteur. Maintenant, sans doute, il a pris une place de gloire et de puissance, et comme homme glorifié, exalté, comme vainqueur du pouvoir de Satan, il a donné des dons à ses disciples. Mais, quoique étant des vases de cette puissance qui lui appartient, ils restent néanmoins responsables en tout temps d'accomplir leur service dans la dépendance de leur Seigneur, dont ils sont les serviteurs, dans la soumission à sa Parole et à sa gloire, soit comme témoins de l'Évangile envers le monde, soit en édification pour l'Assemblée.

De cette responsabilité envers notre Chef glorifié dépend aussi l'obligation de « ne pas éteindre l'Esprit », ni « mépriser les prophéties » (1 Thess. 5:19, 20). Les exhortations : « Ne contristez pas l'Esprit », et « Soyez remplis de l'Esprit », nous les avons déjà considérées en relation avec la responsabilité individuelle du croyant, comme le temple du Saint Esprit. « Éteindre l'Esprit » est une chose qui se rapporte plutôt à l'assemblée, aux croyants collectivement. Comme les manifestations de l'Esprit sont données pour l'utilité de tous, tous aussi doivent les reconnaître et ne pas mépriser les prophéties, même quand il plairait à Dieu de se servir du plus simple, du plus ignorant, du plus pauvre frère comme Sa bouche et son instrument. Mépriser les prophéties, critiquer et juger sans amour, rechercher des discours pleins de sagesse et de science humaine, tout cela sert à éteindre l'Esprit, à le réduire complètement au silence dans une assemblée. Chacun sait de quelle manière nuisible cela s'est produit dans l'histoire de l'Église chrétienne, mais le danger de retomber dans le même piège est tout aussi grand aujourd'hui. Que le Seigneur donne à tous ses bien-aimés de retourner simplement et sincèrement aux principes divins qui prévalaient dès l'origine, comptant sur lui avec une simplicité d'enfants. Il est puissant et prêt à donner tout ce qui est nécessaire, et il se glorifiera partout où il est reconnu lui seul comme Seigneur et où l'on s'attend à la puissante opération de son Esprit en grâce. Ce n'est pas à nous de faire quelque chose de nouveau, mais de reconnaître ce que l'Esprit a formé et n'abandonnera plus jamais ; car sa demeure et son activité se basent non sur la fidélité de l'homme, mais sur l'œuvre de Christ et sur la fidélité immuable de Dieu. Ce qu'il nous faut, c'est d'agir par la foi selon la parole de Dieu, de nous purifier de tout ce qu'il condamne et d'être fidèles à ce que Dieu lui-même a donné. S'il y a, ne fût-ce que deux ou trois en un lieu, prêts à agir ainsi, Dieu les reconnaîtra.

Que personne ne dise : Ce sont des choses dont je ne m'inquiète pas ! Mon salut et le salut des autres, c'est la chose importante. Plusieurs pensent et parlent malheureusement ainsi. Mais je voudrais leur demander : Où est votre cœur pour Christ et pour son Assemblée ? Dieu n'a-t-il pas des pensées et des conseils plus élevés encore que de vous sauver, vous et d'autres, de la condamnation éternelle ? N'est-il pas glorifié au-dessus de tout en Christ et dans son Assemblée ? N'y a-t-il pas un mystère caché dès l'éternité dans le cœur de Dieu et qu'il a maintenant fait connaître à ses enfants ? N'avez-vous point d'yeux pour « les richesses insondables de Christ ? » N'a-t-il pas fait connaître « aux principautés et aux puissances dans les lieux célestes, la sagesse si diverse de Dieu, par l'Assemblée ? » Oh ! bien-aimés frères et sœurs, votre cœur ne désire-t-il pas connaître mieux la volonté de Dieu et apprendre à la faire quant à ce qui est si cher et si précieux à Christ, son Assemblée ?

Mais nous devons nous occuper encore un peu des différentes formes sous lesquelles l'Esprit se manifestait au milieu de l'Assemblée. À ce sujet nous lisons : « Car à l'un est donnée, par l'Esprit, la parole de sagesse : et à un autre, la parole de connaissance, selon le même Esprit ; et à un autre, la foi, par le même Esprit ; et à un autre, des dons de grâce de guérisons, par le même Esprit ; « nous entendons encore parler plus loin de miracles, de prophéties, de discernements d'esprits, de différentes sortes de langues, d'interprétation des langues, d'aides, de gouvernements, etc. (v. 8-10, 28). Tous ces dons étaient représentés dans l'Assemblée — la puissance de Dieu était présente — et, tandis qu'une partie de ces dons servait principalement à l'utilité de l'assemblée, d'autres devaient être des signes pour ceux du dehors. Ainsi tout particulièrement le don des langues. Il est dit spécialement de lui, qu'il n'était pas pour signe aux croyants, mais aux incrédules (14:22). Et c'était, en effet, un signe glorieux de la grandeur de la grâce de Dieu, de son amour qui ne se limitait désormais plus à Israël seul, mais voulait faire annoncer à tous les peuples, en leur propre langue, ses grands actes de la rédemption. Il en était de même du don de guérison, d'opérations de miracles ; ils étaient des signes accompagnant la prédication de la Parole, plutôt que des dons de grâce destinés aux croyants (Hébr. 2:4).

« Mais le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier, comme il lui plaît » (v. 11). Que ces paroles sont simples et claires, et pourtant qu'elles sont élevées et divines !

Si les opérations de l'Esprit ne se manifestent plus aujourd'hui de la même manière que précédemment, cela ne vient pas de ce que l'Esprit n'est plus là dans la même plénitude, ou de ce qu'il ne désire plus glorifier Christ comme dans les premiers jours de l'Église, mais en partie de ce que ces dons ont servi à leur but, en partie aussi de ce qu'ils ne peuvent plus trouver à s'exercer dans la même force que précédemment, parce que l'Esprit est entravé par la ruine de l'Église et l'infidélité des croyants. Tous les dons nécessaires « en vue de la perfection des saints pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ », seront gardés jusqu'à la fin du séjour de l'Église sur la terre ; car le Seigneur est fidèle et il nourrit et soigne son corps, aussi longtemps que celui-ci a besoin de nourriture et de soins (Éph. 4:11, 12, etc.). Mais n'oublions pas, à côté de toutes les grandes choses que le Seigneur fait de nos jours, que l'Église est en ruine et qu'au milieu de la décadence générale, il n'y a plus ici-bas qu'un résidu croyant, avec « peu de force ».

« Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit, pour être un seul corps... et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit » (v. 12, 13). Ainsi aussi est le Christ — merveilleuse parole ! Il n'est pas dit : ainsi aussi est l'Assemblée, ou : le Christ et l'Assemblée, mais : le Christ. C'est le « nouvel homme » des conseils de Dieu, qui est ici devant nous, et l'Assemblée est son corps. Bien qu'il y ait dans ce corps plusieurs membres, ayant tous reçu des dons spéciaux destinés à des fonctions et à des services spéciaux, ils forment cependant tous ensemble un seul corps, ils sont tous baptisés par un seul Esprit pour ce seul corps, ils ont tous été rendus participants de ce seul Esprit, ils ont tous été abreuvés d'un seul Esprit. Le Saint Esprit est la force vivante qui pénètre tous les membres de ce corps composé de Juifs et de Gentils, « les nations étant cohéritières et d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus » (Éph. 3:6). Tous ceux qui ont été sauvés par la grâce de Dieu depuis la mort et la résurrection de Christ, tous ceux qui ont cru en Jésus, ont été introduits dans la composition de ce corps. Pas un ne manque. Tous ont été baptisés par le Saint Esprit et non pas pour être désormais des individus isolés, mais pour appartenir au corps que le Saint Esprit est venu former ici-bas. Chaque chrétien possède et conserve sans doute des bénédictions personnelles dans ses relations avec Dieu, mais, à côté de cela, Dieu nous a placés tous ensemble sur un terrain commun, et cela non pas seulement comme un seul peuple, ou comme enfants d'une seule famille, bien que ces deux choses soient vraies, mais comme membres d'un seul corps, inséparablement unis à la Tête, et entre eux.

Cette précieuse vérité est une affaire de foi, aussi bien que le salut, l'affranchissement ou l'adoption ; sa mise en évidence et sa réalisation par le croyant ne peuvent provenir que de la foi et en même temps d'un renoncement continué à lui-même. Mais nous savons qu'elle est excessivement précieuse au cœur de Dieu, et que le Fils de Dieu a dû laisser sa vie pour la mettre en lumière.

Je demanderai de nouveau à mon lecteur croyant : Sais-tu que tu es un membre du corps de Christ ? Et si tu le sais, te conduis-tu en conformité avec ce fait ? La présence du Saint Esprit est tout aussi certaine aujourd'hui qu'au temps où l'apôtre écrivait ses épîtres. Ne devrais-tu donc pas reconnaître avec joie l'unité qu'il a formée, t'y soumettre et régler ta conduite en conséquence ? Tous ceux qui font cela en sincérité, atteindront sûrement un seul et même but. Le Saint Esprit opère et dirige, encore aujourd'hui, de la même manière, si ce n'est avec la même puissance qu'auparavant, là où on lui permet d'agir, et la parole de Dieu n'a pas changé davantage. Ah ! si les croyants étaient seulement tous en simplicité soumis à la parole de Dieu ! Le Saint Esprit aurait bientôt réveillé en eux tous une seule conviction, une seule pensée, et les conduirait tous par le même chemin. Mais, la chair, le moi, sont si actifs ! C'est pour cela que leurs opinions s'éloignent et s'écartent tant les unes des autres. Oh ! que nous puissions du moins rompre avec tout ce qui contredit la

parole de Dieu, avec tant d'organisations et de traditions humaines opposées à la vérité, qui entravent l'action de l'Esprit et donnent à l'homme une place qui ne lui appartient pas !

Au v. 18 de notre chapitre, nous lisons : « Mais maintenant Dieu a placé les membres — chacun d'eux — dans le corps, comme il l'a voulu », et après (v. 24 et suiv.) : « Mais Dieu a composé le corps... afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin les uns des autres... Or vous êtes le corps de Christ et ses membres chacun en particulier ». Le corps n'est pas un membre, mais plusieurs, et tous ont besoin les uns des autres et sont utiles à la place même que Dieu leur a assignée, que ce soit la main, le pied, l'œil ou l'oreille. Chacun a sa fonction spéciale, et tous sont nécessaires, les faibles comme les forts. Quelle heureuse harmonie pourrait et devrait régner dans ce corps ! Mais, déjà alors malheureusement, il se montrait du désordre et de la désunion, et depuis les divisions et les partis ont pris le dessus ; les chrétiens sont séparés les uns des autres. Mais, Dieu soit loué ! le Saint Esprit agit toujours ; il est suffisant pour tous les temps et toutes les circonstances. Bien que tout soit faible et misérable, l'Esprit n'est pas affaibli, et pour nous, tout dépend de ceci : Croyons-nous à la présence et à l'activité du Saint Esprit, et jusqu'à quel point sont-elles une réalité pour nous ? C'est un fait connu, riche en bénédictions, qu'aujourd'hui encore il distribue ses dons comme il veut, et des dons divers, à l'un ceci, à l'autre cela, en sorte qu'il est occupé plus que jamais à rendre de nouveau vivante dans les cœurs des croyants la vérité de l'unité du corps. Reconnaissons donc avec gratitude et sans jalousie ses dons si variés, où qu'ils se montrent ; louons le Seigneur et prions-le aussi, pour que ceux qui possèdent ces dons (et avec eux tous les bien-aimés enfants de Dieu) reconnaissent toujours plus que Dieu leur a donné une place dans le corps, et que leur activité, qu'ils soient évangélistes, pasteurs ou docteurs, devrait être dirigée exclusivement en vue du rassemblement et de l'édification des membres du corps, de l'Assemblée ! Que Dieu nous donne à tous une intelligence plus profonde du « mystère du Christ ». Il peut faire bien au delà de tout ce que nous pouvons demander et penser. « À lui soit la gloire dans l'Assemblée, dans le Christ Jésus, pour toutes les générations du siècle des siècles ! Amen !

9.2.2 *Éphésiens 4*

Dans le cours de notre méditation, nous avons cité plusieurs fois des versets du chap. 4 de l'épître aux Éphésiens. Jetons encore un regard sur cette importante et riche portion de la Parole. La vérité du corps de Christ y est aussi au premier plan, mais d'une autre manière qu'en 1 Cor. 12 et 14. Tandis que, dans ces chapitres, l'Église, corps de Christ, est considérée comme scène de l'activité du Saint Esprit ici-bas — il est en elle maintenant, il opère dans le corps selon la puissance de Dieu, et en quelque mesure comme serviteur du Seigneur — en Éph. 4, nous la trouvons exclusivement dans sa relation avec la tête dans le ciel. Il n'y est donc nullement parlé de l'activité du Saint Esprit, ni des membres et de leurs diverses fonctions ; le sujet n'est pas non plus l'administration intérieure, ni le service de l'Assemblée, mais plutôt l'amour de Christ pour son corps, sa tendre sollicitude pour chacun de ses membres. Il nourrit et soigne l'Assemblée comme sa propre chair. Il est monté en haut, et son corps, bien qu'il se trouve de fait sur la terre, est vu, quant à sa relation avec lui, comme un avec lui dans les lieux célestes. C'est lui aussi qui fournit les dons à son corps. Lui, qui est monté au-dessus de tous les cieux, et qui maintenant remplit tout en tous, est la source qui ne tarit jamais, de laquelle découle pour le corps tout ce dont il a besoin. « Mais, à chacun de nous, la grâce a été donnée, selon la mesure du don de Christ » (v. 7, comp. aussi v. 8 et 11). C'est une chose toute naturelle, que lorsque sa personne est au premier plan, nous sommes aussitôt mis en relation avec le ciel, tandis que nos regards sont dirigés sur la terre quand il est parlé du Saint Esprit, car l'Esprit opère ici-bas dans l'Église, à la gloire de Dieu.

Pour le même motif, nous constatons ici l'absence des dons qui étaient des signes de la puissance de Dieu en face du monde, qui avaient à faire avec le mal dans l'assemblée, qui servaient à tenir la chair en bride : les langues, les dons de guérison, les opérations de miracles, les aides, les gouvernements. Par contre, ceux qui ont pour objet le rassemblement et l'édification de l'Église, sont énumérés au complet. Nous trouvons les apôtres, les prophètes, les évangélistes, les pasteurs et les docteurs. L'amour de Christ pour son Assemblée et ses tendres soins pour elle, sont donc ici la chose principale, et, d'accord avec cela, ce qui est donné à l'Église pour manifester sa relation avec un Christ céleste, pour l'élever dans les lieux célestes, pour la faire parvenir en Esprit à la mesure de la stature de Christ, étant ainsi gardée de toute influence d'erreur et de doctrines étrangères, et croissant dans son caractère céleste et dans Sa plénitude. Tel est ici le caractère des dons ; ils doivent servir « en vue de la perfection des saints, pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ ». Ils doivent rester jusqu'à la fin, tandis que cette assurance n'est pas donnée pour les langues et pour tout ce qui est appelé les opérations de miracles (*) Tout ce qui est nécessaire pour le bien de l'Église, tandis qu'elle est ici-bas, ce qui opère sur le cœur et la conscience, et produit l'intelligence et le discernement spirituels, le Seigneur le donnera jusqu'à ce que le but soit atteint. Quelle grâce de le savoir et de pouvoir compter en simplicité sur la parole de Dieu.

(*) Au fond, tout don, comme venant d'en haut et produit par le Saint Esprit, est un don miraculeux.

Remarquons encore, quant aux divers dons mentionnés dans ce chapitre, que les apôtres, dans un certain sens, ne constituent pas une partie du corps ; ils le rassemblent, comme envoyés directement du Seigneur dans ce but, et en vertu des pleins pouvoirs qui leur avaient été divinement conférés ; ils donnent des ordonnances et des directions à l'Église. Au chap. 2, v. 20, ils sont, conjointement avec les prophètes, nommés le fondement du temple dont Christ est la pierre angulaire. La maison est, pour ainsi dire, bâtie sur eux. Leur œuvre, comme ayant posé le fondement du temple selon les révélations reçues d'en haut, est achevée. Dans un autre sens, cela va sans dire, les apôtres avaient leur place dans le corps, aussi bien que tout autre membre. Outre l'apôtre Paul et les douze, il y a eu d'autres apôtres aussi, comme Barnabas, par exemple (comp. Rom. 16:7 ; Apoc. 2:2).

L'évangéliste a son travail dans le monde, mais toujours en rapport avec l'Assemblée. Bien que, dans son œuvre, il soit, en un certain sens, indépendant d'elle, il reste cependant toujours, comme personnalité, dans une relation de dépendance à son égard. Mais l'Église ne devrait jamais envoyer des évangélistes. C'est l'affaire de Dieu seul, bien que ceux qu'il envoie, sortent du milieu d'elle. La parole de Dieu réunit les pasteurs et les docteurs, et par la nature de leur service, ils sont étroitement unis, car garder et paître, conduire et enseigner par la Parole, sont évidemment des œuvres qui sont en relation entre elles. Le pasteur suit les brebis que l'évangéliste a rassemblées, il garde le troupeau, veille à son bien, s'oppose au mal qui pénètre, et cherche à maintenir les pieds des saints dans le sentier étroit en appliquant aux cœurs et aux consciences la Parole que le docteur annonce. Le docteur expose, enseigne, découpe bien la Parole de la vérité, il édifie par elle ; il y fait pénétrer, il découvre les fausses doctrines, etc. Très souvent ces deux dons se trouveront réunis en une seule personne. Ils se complètent réciproquement et se pénètrent l'un l'autre de bien des manières.

Or tous ces dons, c'est le Seigneur qui les donne. Comme Homme glorifié, il a reçu des dons et il les distribue aux siens, et le pouvoir ténébreux de Satan ne peut rien contre lui, ni contre la puissance qui agit dans ses messagers. Satan est un ennemi vaincu. Lui qui retenait captif, a été lui-même mené en captivité, et le Dieu de paix le brisera bientôt sous nos pieds (Rom. 16:20).

10 Le Saint Esprit dans le livre de l'Apocalypse

10.1 Apocalypse 1 à 5

« Grâce et paix à vous, de la part de Celui qui est, et qui était, et qui vient, et de la part des sept Esprits qui sont devant son trône, et de la part de Jésus-Christ, le témoin fidèle, le premier-né des morts, et le prince des rois de la terre ! (Apoc. 1:4, 5).

Il manquerait un trait important à ce tableau, si nous ne jetions, pour terminer, un regard sur la personne du Saint Esprit, telle qu'elle nous est présentée dans l'Apocalypse. Comme ce livre lui-même porte un caractère prophétique et judiciaire, de même le Saint Esprit apparaît ici essentiellement comme l'Esprit de prophétie, qui, étant lui-même dans le ciel, montre l'avenir aux croyants qui vivent sur la terre, et de plus, comme Esprit de jugement. Même dans les épîtres adressées aux sept assemblées de l'Asie mineure, considérées comme représentant l'Église dans sa responsabilité ici-bas, l'Esprit ne se trouve pas dans l'Église, mais il lui parle. Ce n'est pas l'Esprit qui habite dans le croyant individuellement, ou qui distribue des dons et agit dans l'Assemblée comme il veut ; mais, comme le Seigneur lui-même est vu dans un caractère sacerdotal et judiciaire, marchant au milieu des sept lampes d'or, l'Esprit se tient dehors, juge et avertit les assemblées : « Que celui qui a des oreilles, écoute ce que l'Esprit dit aux assemblées ».

Et tandis que, dans tous les autres écrits du Nouveau Testament, il n'est question que de l'Esprit ou d'un seul Esprit, nous lisons d'emblée dans l'Apocalypse (sans doute en rapport avec le septuple pouvoir spirituel d'Ésaïe 11:2), qu'il y a sept Esprits devant le trône de Dieu. Cette apparition est si frappante qu'elle montre au lecteur attentif du livre de l'Apocalypse, qu'il se trouve sur un terrain tout nouveau. Le temps de la grâce de Dieu, dans lequel il a révélé le mystère merveilleux de Christ et de l'Assemblée, caché en Lui dès les siècles et les générations, est passé ; le temps du jugement est venu. Dieu lui-même apparaît sur le trône de jugement ; tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est jugé : l'Église, l'homme comme tel, les puissances du monde, les démons, etc. Et quand le prophète voit les « sept esprits », cela nous montre les côtés si variés de la perfection de l'Esprit, tels qu'ils se déploient dans les voies du gouvernement de Dieu envers cette terre et ses habitants ; c'est pour cela aussi qu'il est vu « devant le trône de Dieu ». Au chap. 4, il apparaît sous l'image de « sept lampes de feu » brûlant devant le trône et, au chap. 5, les sept yeux de l'Agneau prêt à ouvrir le livre de l'héritage et à en briser les sceaux, sont appelés « les sept Esprits de Dieu envoyés sur toute la terre ». Le but de l'opération de Dieu n'est plus grâce et bénédiction, mais un juste jugement exercé avec un pouvoir divin et en pleine connaissance de cause. L'Esprit est devant nous, non pas comme le don précieux de Dieu à son Église, mais comme l'énergie active du pouvoir judiciaire de l'Agneau, comme l'Esprit de jugement qui sonde et amène tout à la lumière. Il y aura bien aussi, dans ces jours affreux, des croyants sur la terre, des hommes nés de nouveau par la puissance de l'Esprit, conduits par lui et fortifiés dans leur témoignage ; mais le caractère de son activité en eux est tout autre que maintenant. Tandis qu'aujourd'hui il habite dans les croyants comme un Esprit de communion et les introduit dans toute la plénitude de ce qui leur est donné en Christ, il opérera de nouveau, dans les temps de la fin, à la manière de l'Ancien Testament, et sera comme un Esprit de prophétie qui n'habite pas ici-bas, reliant les cœurs des rachetés avec le ciel, mais qui leur montrera l'avenir et ce qu'ils recevront, lorsque Christ apparaîtra et anéantira leurs ennemis. De là aussi l'appel des saints de la fin à la vengeance divine.

10.2 Apocalypse 22

Mais à la fin du livre, quand le cercle des communications prophétiques sur les voies de Dieu en jugement est clos, le Seigneur se tourne vers son Assemblée ici-bas, et s'annonce à elle en rapport avec son espérance céleste, comme l'étoile brillante du matin, et nous lisons : « L'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! » Ce ne sont plus sept Esprits qui, comme des lampes de feu, brûlent devant le trône de Dieu, les symboles du jugement n'effraient pas nos regards ; non, c'est la personne si bien connue de l'Épouse, le Saint Esprit envoyé du ciel ici-bas, le Messager divin qui doit l'amener d'un pays lointain à l'Époux bien-aimé, qui l'a soigneusement conduite à travers le désert, et est sur le point d'atteindre le terme de sa mission. En pleine harmonie avec les sentiments de l'Épouse, il désire quitter cette terre et amener l'Épouse, fruit de son activité, là où, aux côtés du Fils de Dieu, délivrée de tout danger et de toute tentation, elle siègera en gloire d'éternité en éternité.

« Qui est cet homme qui marche dans les champs à notre rencontre ? » demandait jadis Rebecca, lorsque arrivée de son long voyage, elle vit Isaac venir à elle ; et Éliézer répondit : « C'est mon seigneur ». Il en sera bientôt de même, — oh ! qui pourrait saisir les délices de cette heure ? — notre voyage finira ; notre fidèle Seigneur viendra au-devant de nous, et l'Esprit Saint qui, durant le long pèlerinage dans le désert, a si souvent fortifié nos cœurs et nos mains en nous parlant de Jésus, dirigera les yeux de tous sur Celui qu'il est venu glorifier.

Cher lecteur, nous avons médité ensemble un sujet merveilleux, et tu sentiras avec moi que nous n'avons que bien peu pénétré dans ses profondeurs et ses hauteurs, que nous n'avons que bien légèrement effleuré la gloire de la personne sublime et divine du Saint Esprit. Mais Dieu soit loué de ce qu'il nous a donné de la discerner et de la comprendre un peu ! Il est puissant pour donner davantage ; et ce peu que nous pouvons saisir, réveille en nous le désir de la perfection et nous fait pressentir la plénitude placée devant nos cœurs et préparée pour nous. Et si nous demandons quel est le centre de toute cette plénitude glorieuse, l'objet et le but de toute l'activité du Saint Esprit, le commencement et la fin de toutes les voies de Dieu ? la réponse est : Jésus — Jésus — Jésus ! Celui qui dit : « Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange... Moi, je suis la racine et la postérité de David, l'étoile brillante du matin ».

« Et l'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! Et que celui qui entend, dise : Viens. Et que celui qui a soif, vienne ; que celui qui veut, prenne gratuitement de l'eau de la vie ! »

Quelques idées sur le Saint Esprit selon les Saintes Écritures Par Adrien LADRIERRE

Bonne Nouvelle 1871, p.58-60

1. Le Saint Esprit est Dieu, un avec le Père et le Fils, et cependant distinct du Père et du Fils : 1 Jean 5:7 ; 2 Corinthiens 13:13 ; Matthieu 28:19.
2. Il est éternel : Hébreux 9:14
3. Il a pris part à la création : Genèse 1:2 ; Psaume 33:6 ; (Souffle et Esprit sont le même mot en hébreu).
4. Il est présent partout : Psaume 139:7.
5. Il connaît toutes choses : 1 Corinthiens 2:10-11.
6. Il est appelé le Saint Esprit, l'Esprit de Dieu, de Christ, de vérité, de lumière, de sagesse, de révélation, le Consolateur ou le Défenseur, etc...
7. C'est une personne divine et non pas seulement une vertu, une qualité, un attribut de Dieu ; car il est dit qu'il agit, qu'il veut, qu'il parle, qu'il instruit, que nous pouvons l'attrister, autant de choses qui ne peuvent se rapporter qu'à un être et non à un attribut.
8. C'est le Saint Esprit qui a inspiré les auteurs sacrés : 2 Pierre 1:21.
9. C'est le Saint Esprit qui, seul, peut nous faire comprendre la Parole de Dieu : Éphésiens 1:17 ; 1 Corinthiens 2:10-14.
10. L'Ancien Testament montre Dieu dans son Unité, l'Éternel, manifestant quelque chose de son amour pour l'homme.

Les Évangiles nous montre Dieu devenu homme pour nous sauver, Emmanuel = Dieu avec nous.

Les Actes et les épîtres vont plus loin encore et nous montre Dieu en nous qui croyons.

11. En effet, le Saint Esprit a été donné et est donné encore à tous ceux qui croient : Éphésiens 1:13 ; Galates 4:6 ; Romains 8:9,14-16.

12. Jésus L'avait promis à ses disciples : Il Le représentait comme étant préférable pour eux à sa présence au milieu d'eux : Jean 16:7.

13. Le Saint Esprit ne pouvait pas être donné avant que Jésus fût glorifié (dans le ciel). Il est le remplaçant de Jésus dans l'Église : c'est par Lui que Jésus habite en nous et qu'Il est toujours avec les siens jusqu'à la consommation du siècle : Jean 16:7 ; 7:39 ; 14:16 ; Éphésiens 3:17 ; Romains 8:9-10 ; Matthieu 28:20.

14. C'est par le Saint Esprit que nous sommes régénérés : Jean 3:5,6,8.

15. Le Saint Esprit nous donne l'assurance de notre adoption ou de notre salut : Romains 8:15-16 ; 1 Jean 3:24.

16. Il nous scelle, nous cache, marque nos âmes pour le jour de la rédemption ou de la résurrection : Éphésiens 4:30 ; 1:13-14.

17. Le Saint Esprit nous aide à prier, nous fait prier, prie pour nous : Romains 8:26-27 ; Jude 20.

18. Le Saint Esprit nous rend témoignage de Jésus, c'est-à-dire qu'il nous fait connaître Jésus, et ce qu'Il a fait pour nous, et nous fait croire en Lui : Jean 15:26 ; 1 Corinthiens 12:3.

19. Il nous enseigne toutes choses, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte à notre salut : Jean 14:26 ; 1 Jean 2:27.

20. Il nous conduit en toute vérité : Jean 16:13-15.

21. Il produisit chez les apôtres et les premiers chrétiens des dons extraordinaires : Actes 2, et ailleurs.

22. C'est encore Lui qui communique, dans l'Église, les dons nécessaires à l'édification des enfants de Dieu : 1 Corinthiens 12:4, 7-11, 12, 13 ; etc...

23. Les fruits de l'Esprit sont cités en Galates 5:22, Éphésiens 5:9, Romains 14:17.

24. Il ne faut pas attrister le Saint Esprit. Nous attristons cet ami en refusant d'écouter sa voix et de lui obéir, en croyant le monde qui ne connaît pas le Saint Esprit, et nous conformant au monde, etc... : Éphésiens 4:30, Ésaïe 63:10.

25. Il ne faut pas l'éteindre. On l'éteint en n'exerçant pas les dons qu'on a reçu de Lui : 1 Thessaloniens 5:19.

26. Soyez remplis de l'Esprit : Éphésiens 5:18.

27. Le monde ne peut le recevoir : Jean 14:17.

L'action et la présence du Saint Esprit par J. A. Monard

Bibliquest

ME 2006.p.193-202 ; 233-240 ; 266-275 ; 303-309 ; 344-347 ; 358-362 ; ME 2007 p. 13-19

Revue de tous les principaux passages du Nouveau Testament et ce qu'ils enseignent sur l'action et la présence du Saint Esprit. Explications précises et assez détaillées.

Table des matières

- 1 Avant-propos
- 2 L'action et la présence du Saint Esprit dans l'évangile de Jean
 - 2.1 Une œuvre préliminaire : la nouvelle naissance
 - 2.2 La puissance de la vie nouvelle
 - 2.3 Annonce de la venue du Consolateur
 - 2.4 L'Esprit enseignera toutes choses
 - 2.5 Le témoignage de l'Esprit et celui des disciples
 - 2.6 L'élévation du Seigneur dans la gloire et la descente du Saint Esprit sur la terre
 - 2.7 L'effet de la présence de l'Esprit pour le monde
 - 2.8 L'Esprit de vérité conduira les croyants dans toute la vérité
 - 2.9 Le souffle de Christ ressuscité
- 3 Dans les Actes
 - 3.1 Une dernière annonce de la venue du Saint Esprit
 - 3.2 Le don du Saint Esprit, le jour de la Pentecôte
 - 3.3 La première prédication de Pierre
 - 3.4 Âmes ajoutées à l'assemblée
 - 3.5 Étapes ultérieures
 - 3.6 Rempli (ou plein) du Saint Esprit
 - 3.7 La direction du Saint Esprit
- 4 Dans l'épître aux Romains
 - 4.1 L'amour de Dieu versé dans nos cœurs
 - 4.2 L'affranchissement
 - 4.3 La loi de l'Esprit de vie
 - 4.4 Marcher selon la chair ou selon l'Esprit
 - 4.5 Être dans la chair ou dans l'Esprit
 - 4.6 Qui a le Saint Esprit ?
 - 4.7 L'Esprit et la résurrection
 - 4.8 Par l'Esprit, faire mourir les actions du corps, et être conduits par l'Esprit
 - 4.9 L'Esprit et notre esprit
 - 4.10 Les prémices de l'Esprit
 - 4.11 L'Esprit nous est en aide dans notre infirmité
 - 4.12 Fervents en esprit
- 5 Dans la première épître aux Corinthiens
 - 5.1 La communication et la compréhension de la pensée de Dieu par le Saint Esprit
 - 5.2 L'habitation du Saint Esprit
 - 5.3 Les dons de l'Esprit dans l'assemblée
 - 5.4 Un seul Esprit pour être un seul corps
 - 5.5 L'action de l'Esprit et de l'intelligence
- 6 Dans la seconde épître aux Corinthiens

- 6.1 Onction, sceau et arrhes
- 6.2 Le ministère de l'Esprit
- 6.3 Transformés à l'image de Christ
- 6.4 Ce qui recommande le serviteur de Dieu
- 6.5 La communion du Saint Esprit
- 7 Dans l'épître aux Galates
 - 7.1 La loi, les œuvres, la chair — la foi, l'Esprit
 - 7.2 L'Esprit nous conduisant à crier : Abba, Père
 - 7.3 Par l'Esprit, nous attendons
 - 7.4 Être conduits par l'Esprit
 - 7.5 La chair et l'Esprit
- 8 Dans l'épître aux Éphésiens
 - 8.1 Ayant cru, vous avez été scellés
 - 8.2 Accès auprès du Père
 - 8.3 Une habitation de Dieu par l'Esprit
 - 8.4 Fortifiés par l'Esprit quant à l'homme intérieur
 - 8.5 L'unité de l'Esprit
 - 8.6 N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu
 - 8.7 Soyez remplis de l'Esprit
 - 8.8 La parole de Dieu, l'épée de l'Esprit
 - 8.9 La prière par l'Esprit

1 *Avant-propos*

Notre but n'est pas de considérer de façon complète le sujet du Saint Esprit, mais de mettre en évidence ce qui concerne sa présence et son activité dans le croyant et dans l'assemblée.

La présence du Saint Esprit sur la terre est l'un des traits caractéristiques de la période actuelle, celle de l'Église. Il est venu le jour de la Pentecôte, ainsi que cela est rapporté en Actes 2, et il restera jusqu'au jour où le Seigneur viendra enlever son Église pour être avec lui dans la gloire. L'Esprit de Dieu a opéré sur la terre auparavant, comme nous le voyons dans l'Ancien Testament. Il y agira encore après l'enlèvement des croyants, ainsi que plusieurs prophéties nous l'annoncent. Mais sa présence actuelle ici-bas dans les croyants et dans l'assemblée, et son activité en notre faveur, sont uniques et constituent pour nous une bénédiction incomparable.

Notre propos est de considérer successivement ce que nous en révèlent l'évangile de Jean, les Actes, puis les cinq premières épîtres de Paul. Dans les évangiles, il ne peut être question que de l'annonce de quelque chose de futur. Dans les Actes, nous avons le récit de la descente du Saint Esprit sur les croyants et de son activité dans les premiers temps de l'Église. Dans les épîtres de Paul, surtout dans les cinq premières, nous trouvons l'enseignement doctrinal correspondant à ce que vivent les croyants dans les Actes.

Les trois premiers évangiles ne nous disent que très peu de chose concernant le grand sujet qui est devant nous. Ils nous laissent en général dans un cadre juif, et les événements prophétiques qui y sont annoncés ont le peuple terrestre de Dieu pour centre.

Avant la naissance de Jésus — et celle de Jean son précurseur — nous voyons quelques-uns de ceux qui attendaient le Messie être soudain remplis du Saint Esprit et agir sous sa direction. Il en est ainsi d'Élisabeth (Luc 1:41), de Zacharie (1:67), de Siméon (1:25-27). Ces actions momentanées de l'Esprit de Dieu sont similaires à celles que nous trouvons dans l'Ancien Testament.

Jean le baptiseur, alors qu'il prêche le baptême de la repentance, annonce que Celui qui vient après lui, et qui est plus grand que lui, « baptisera de l'Esprit Saint et de feu » (Matt. 3:11 ; cf. Luc 3:16). Dans un sens très général, cette déclaration peut faire allusion au baptême de l'Esprit le jour de la Pentecôte, mais le contexte de ces versets montre que le baptême de feu annoncé ne se réfère pas aux « langues de feu » d'Actes 2, mais aux jugements qui viendront sur la terre dans un temps futur. Et ainsi, le baptême de l'Esprit lié à ce baptême de feu se réfère directement à l'effusion de l'Esprit promise à Israël (Éz. 36:24-27 ; 39:29).

Avant d'aborder notre sujet, jetons encore un regard sur ce que les évangiles nous révèlent concernant l'Esprit Saint en relation avec le Seigneur Jésus. Mentionnons trois points essentiels.

1° Il y a d'abord le merveilleux mystère de l'incarnation : Jésus conçu du Saint Esprit dans le sein d'une vierge (Matt. 1:18, 20 ; Luc 1:35). C'est ainsi que « Dieu a été manifesté en chair » (1 Tim. 3:16).

2° Lorsque le Seigneur commence son ministère public, il vient au Jourdain afin d'être lui-même baptisé par Jean. Il le fait pour encourager ceux qui se soumettaient au baptême de la repentance. Mais Dieu prend soin de distinguer de tous les autres Celui qui n'a aucune faute à confesser. Les cieux se fendent, l'Esprit descend sur lui sous la forme d'une colombe, et la voix du Père se fait entendre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir » (Matt. 3:17). C'est la première fois que les trois personnes de la déité sont très clairement révélées.

Il y a un lien entre cette scène et le don du Saint Esprit. Celui qui avait envoyé Jean le baptiseur — Dieu lui-même — lui avait dit : « Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre, et demeurer sur lui, c'est celui-là qui baptise de l'Esprit Saint » (Jean 1:33).

3° Dans son ministère, le Seigneur Jésus est conduit par l'Esprit (Matt. 4:1 ; Marc 1:12 ; Luc 4:1) ; il est « plein de l'Esprit » et agit « dans la puissance de l'Esprit » (Luc 4:1, 14). Les miracles qu'il accomplit sont par la puissance de l'Esprit, de sorte que ceux qui les attribuent au diable pèchent contre le Saint Esprit (Matt. 12:28-32 ; Marc 3:29 ; Luc 12:10).

2 *L'action et la présence du Saint Esprit dans l'évangile de Jean*

2.1 *Une œuvre préliminaire : la nouvelle naissance*

Dans ses entretiens avec ses disciples, juste avant sa mort, le Seigneur annonce avec beaucoup de détails la venue du Consolateur, l'Esprit Saint, et l'immense bénédiction qui en résultera pour eux (chap. 14 à 16). Cependant, dès le début de cet évangile, nous apprenons quelle est l'œuvre essentielle que l'Esprit doit opérer dans une âme avant de pouvoir y habiter. À tous ceux qui ont reçu Jésus, qui ont cru en lui, « il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu » (1:12). Cette merveilleuse relation avec Dieu découle d'une nouvelle naissance, opérée par le Saint Esprit. C'est ce que le Seigneur Jésus explique à Nicodème, au chapitre 3. « Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (v. 5). L'eau est ici une figure de la parole de Dieu (cf. 1 Pierre 1:23). Celui qui est né de nouveau est « né de l'Esprit » (v. 6, 8). Il a reçu une nouvelle nature, d'origine divine. Le Seigneur dit : « Ce qui est né de la chair est chair ; et ce qui est né de l'Esprit est esprit » (v. 6). C'est le privilège de base de tous ceux qui ont cru au Seigneur Jésus, qui l'ont reçu pour leur Sauveur. C'est par cette opération de l'Esprit dans leur cœur qu'ils sont des enfants de Dieu.

2.2 *La puissance de la vie nouvelle*

Dans l'une de ses prédications, le Seigneur appelle tous ceux qui ont « soif » à venir à lui et à boire (7:37). C'est évidemment un langage imagé, comme dans l'entretien particulier avec la Samaritaine (4:14). Il s'agit de la soif de l'âme, de ses besoins profonds. Le Seigneur proclame : « Celui qui croit en moi... des fleuves d'eau vive couleront de son ventre » (7:38). Et l'auteur de l'évangile explique : « Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui » (v. 39). L'Esprit allait être donné aux croyants après la mort et la résurrection du Seigneur. Cela ne pouvait avoir lieu avant que Jésus soit « glorifié », mais le Seigneur annonce déjà l'effet de cette présence de l'Esprit, en faveur du croyant lui-même et débordant sur ceux qui l'entourent — des fleuves d'eau vive.

2.3 *Annonce de la venue du Consolateur*

Depuis le chapitre 13 jusqu'au chapitre 17, le Seigneur est seul avec ses disciples. Dans ses entretiens avec eux, il leur parle à plusieurs reprises du Saint Esprit qui va venir après son départ.

Il en parle d'abord comme du « Consolateur », celui qui le remplacera auprès d'eux et qui prendra soin d'eux : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité » (14:16). En contraste avec le monde qui ne peut ni le recevoir, ni le voir, ni le connaître, les disciples le connaissent déjà. C'est le résultat de leur connaissance de Jésus. Et l'Esprit sera non seulement « avec » eux, mais « en » eux (v. 17). Nous retrouverons ailleurs plusieurs autres expressions qui décrivent la même vérité, en particulier : l'Esprit habitera dans les croyants, et leur corps sera son temple.

Le Seigneur, qui avait gardé ses disciples durant les années de son ministère, allait les quitter. Mais il leur dit : « Je ne vous laisserai pas orphelins ; je viens à vous » (v. 18). Il allait venir à eux dans la personne du Saint Esprit.

Ceux qui sont nés de nouveau possèdent la vie de Christ. Leur vie découle de celle de Christ comme la vie des sarments découle de celle du cep. C'est ce que le Seigneur exprime ici en disant : « parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez » (v. 19). Mais comment comprendre des choses si profondes et si élevées ? Le Seigneur dit : « En ce jour-là, vous connaîtrez que moi je suis en mon Père, et vous en moi et moi en vous » (v. 20). L'unité du Fils avec le Père, l'union merveilleuse de Christ avec les siens — exprimée par les simples mots « vous en moi » et « moi en vous », sont des choses que l'intelligence naturelle de l'homme ne peut saisir. Il faut l'action de l'Esprit dans le croyant pour en comprendre quelque chose. Et par son action répétée en nous, notre compréhension de la vérité peut progresser.

2.4 *L'Esprit enseignera toutes choses*

Une seconde fois dans le chapitre 14, le Seigneur revient sur les bienfaits qui résulteront pour les disciples de la présence du Saint Esprit en eux. « Le Consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, Lui, vous enseignera toutes choses et vous rappellera toutes les choses que je vous ai dites » (v. 26). Les disciples s'étaient montrés bien des fois incapables de comprendre ce que le Seigneur leur disait. Mais une nouvelle capacité allait leur être communiquée par l'Esprit qui serait bientôt en eux. L'Esprit leur enseignerait « toutes choses », tout ce que Jésus n'avait pu leur dire parce qu'ils n'étaient pas en état de le comprendre. De plus, il leur rappellerait ce que Jésus leur avait dit et qu'ils n'avaient pas saisi.

2.5 *Le témoignage de l'Esprit et celui des disciples*

À la fin du chapitre 15, le Seigneur annonce quel sera l'effet de la présence de l'Esprit quant au témoignage qui sera bientôt rendu : « Mais quand le Consolateur sera venu, lequel moi je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, celui-là rendra témoignage de moi » (v. 26).

Le Seigneur avait dit précédemment : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur » (14:16 ; cf. v. 26). Ici, envisageant son œuvre entièrement achevée et sa position dans la gloire, il dit : « Je vous enverrai ». Lui-même enverra l'Esprit Saint aux siens. Il l'enverra en vue d'un témoignage qui doit être rendu dans le monde.

Son témoignage à lui est terminé. Il est « venu » et il a « parlé » aux hommes (v. 22). Or il doit dire avec tristesse : « Ils ont, et vu, et haï et moi et mon Père » (v. 24). Cependant la grâce de Dieu va encore leur fournir un témoignage supplémentaire, celui de « l'Esprit de vérité ».

Ce témoignage sera rendu conjointement à celui des apôtres : « Et vous aussi, vous rendrez témoignage ; parce que dès le commencement vous êtes avec moi » (v. 27). Ils ont été les témoins oculaires de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus, comme aussi de son élévation dans la gloire. Par l'action du Saint Esprit, ils pourront rendre le puissant témoignage que nous rapporte le début du livre des Actes, avec ses résultats merveilleux.

2.6 *L'élévation du Seigneur dans la gloire et la descente du Saint Esprit sur la terre*

Ces deux événements sont intimement liés l'un à l'autre. Le Seigneur dit : « Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (16:7). Le Saint Esprit, par sa présence sur la terre, est le témoin de la présence de Jésus, homme glorifié, dans le ciel. Au chapitre 7, il est écrit : « L'Esprit n'était pas encore (pas encore présent sur la terre), parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié » (v. 39).

Les disciples de Jésus étaient liés à leur Maître sur la terre. Maintenant nous sommes unis à Christ glorifié dans le ciel. La différence est immense. Les chrétiens appartiennent au ciel. C'est là qu'est leur Sauveur, Celui qui est leur vie ; c'est là que sont tous leurs vrais biens et leur espérance. Ils sont « les célestes » (cf. 1 Cor. 15:48). En envisageant le changement qui allait intervenir pour eux, et tout le bénéfice qu'ils recevraient par la venue du Saint Esprit, le Seigneur leur dit : « Il vous est avantageux que moi je m'en aille » (16:7).

2.7 *L'effet de la présence de l'Esprit pour le monde*

C'est ce dont parle le Seigneur dans les versets suivants. L'Esprit « convaincra le monde de péché, et de justice, et de jugement... » (v. 8-11). Le vrai sens du mot « convaincre » nous est indiqué en note. L'Esprit, par sa présence ici-bas, sera la démonstration du péché du monde, de la justice de Dieu qui a répondu à l'iniquité du monde en exaltant le seul juste, son Fils, à sa droite, et du jugement inexorable qui va s'abattre sur le monde.

Pour le monde, il n'y a pas une lueur d'espoir. Il est déjà jugé, comme son chef, le diable. Des âmes individuellement peuvent être amenées au Sauveur grâce à l'activité de l'Esprit, mais le Seigneur n'en parle pas ici.

2.8 *L'Esprit de vérité conduira les croyants dans toute la vérité*

Jusqu'à ce moment, les disciples n'étaient pas capables de comprendre tout ce que le Seigneur avait à leur communiquer. Il leur dit : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter maintenant » (16:12). Il fallait le Saint Esprit pour les saisir. De plus, la révélation chrétienne complète ne pouvait pas être faite avant que soient accomplis les grands faits de la mort de Christ, de sa résurrection et de son élévation dans la gloire. Les conséquences de ces grands faits ne pouvaient être exposées aux

croyants avant qu'ils soient accomplis. Quand l'Esprit serait là, tout serait révélé. « Quand celui-là, l'Esprit de vérité, sera venu, il vous conduira dans toute la vérité » (v. 13).

Dans sa vie et son ministère, le Seigneur avait eu le but constant de glorifier le Père. Le Saint Esprit, présent avec les disciples et agissant en eux, aurait la fonction de glorifier Jésus. « Celui-là me glorifiera ; car il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera » (v. 14). C'est grâce à son action en nous que nous pouvons croître dans la connaissance de Christ — ce qui est l'essentiel de la croissance du chrétien.

Dans ce que dit le Seigneur, on peut distinguer deux aspects de l'action de l'Esprit pour enseigner et conduire dans toute la vérité : il y a d'une part les communications de l'Esprit aux écrivains inspirés du Nouveau Testament, et d'autre part l'action de l'Esprit dans les croyants individuellement pour les rendre capables de saisir la vérité. Dans les expressions « il vous rappellera toutes les choses que je vous ai dites », « il vous conduira dans toute la vérité », et « il vous annoncera les choses qui vont arriver » (14:26 ; 16:13), on peut voir des allusions aux évangiles, aux épîtres et à l'Apocalypse, respectivement. Mais la portée des paroles du Seigneur dépasse de beaucoup l'annonce de nouvelles communications à des écrivains inspirés. Il y a cette action de l'Esprit dans le cœur du croyant pour lui faire comprendre des choses que l'intelligence humaine livrée à elle-même est incapable de saisir.

2.9 Le souffle de Christ ressuscité

Le soir du jour de la résurrection, Jésus s'est présenté à ses disciples réunis. Il leur a dit : « Paix vous soit » et leur a montré ses mains et son côté (20:20). Joie immense pour eux ! Et il les a chargés d'une mission qui allait être la continuation de son ministère sur la terre : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (v. 21). Ensuite, « il souffla en eux, et leur dit : Recevez l'Esprit Saint » (v. 22).

Cette action symbolique ne doit évidemment pas être confondue avec la venue du Saint Esprit sur la terre cinquante jours plus tard. Elle est à mettre en parallèle avec ce qui avait eu lieu le jour de la création de l'homme. Après l'avoir formé de la poussière du sol, Dieu avait soufflé dans ses narines une respiration de vie, et c'est ainsi que l'homme était devenu une âme vivante (Gen. 2:7). Ici le second homme, Celui qui est les prémices de la résurrection des morts, souffle en eux et les fait participer de sa vie de résurrection. Leur vie découle de la sienne — ainsi qu'il l'avait dit : « parce que moi je vis, vous aussi vous vivrez » (14:19).

3 Dans les Actes

Le livre des Actes nous montre d'abord l'événement unique de la descente du Saint Esprit sur la terre le jour de la Pentecôte, et les premières manifestations de la puissance de cette personne divine, inaugurant la nouvelle période qui commençait. Ensuite, ce livre nous décrit, par le moyen d'exemples concrets, l'activité de l'Esprit dans les croyants et dans l'assemblée.

3.1 Une dernière annonce de la venue du Saint Esprit

Juste avant d'être élevé dans le ciel, Jésus rassemble ses disciples autour de lui et leur annonce une fois encore qu'ils vont être « baptisés de l'Esprit Saint, dans peu de jours » (1:5). (Une scène analogue est rapportée en Luc 24:48, 49.) Le Seigneur leur présente l'Esprit comme la puissance du témoignage qu'ils auront à rendre pour lui — témoignage qui commencera à Jérusalem, se poursuivra en Judée et en Samarie, et finalement s'étendra jusqu'au bout de la terre (1:8).

Le Seigneur dit aux onze : « Vous serez mes témoins... ». Ceci rejoint ce que nous avons vu en Jean 15:27. Il était particulièrement important que les apôtres soient témoins de la résurrection de Jésus (cf. 1:22 ; 2:32). Dans la suite du livre, nous les voyons courageux et énergiques dans ce témoignage, qu'ils rendent « ainsi que l'Esprit Saint » (4:33 ; 5:32).

3.2 Le don du Saint Esprit, le jour de la Pentecôte

Une dizaine de jours après l'élévation du Seigneur dans la gloire, la promesse s'accomplit. Les croyants étant réunis tous ensemble, l'Esprit vient sur eux sous la forme de langues de feu et les remplit (2:3, 4). Ce baptême (cf. 1:5) est un événement d'une importance capitale. Tous ceux qui croient au Seigneur Jésus, depuis ce jour-là jusqu'à ce que l'Église soit enlevée de la terre, sont rendus participants de ce baptême.

Il était selon la pensée de Dieu que cet événement merveilleux et unique de la venue du Saint Esprit pour demeurer avec les croyants et en eux soit introduit avec gloire. Outre ce qui a pu être perçu par les sens — un son, un souffle violent et impétueux, des langues de feu — il y a eu une manifestation immédiate de la puissance et de l'activité de l'Esprit : les disciples ont commencé à s'exprimer en d'autres langues, non pas pour faire parade de dons extraordinaires, mais pour annoncer l'évangile aux Juifs de toutes nations qui se trouvaient alors à Jérusalem (2:4-11).

Lorsque le Saint Esprit était descendu sur Jésus, l'homme parfait, il était venu sous la forme d'une colombe — symbole de la pureté. Lorsqu'il descend sur les disciples, c'est sous la forme de langues de feu. Ce feu évoque le jugement du mal qui est inévitablement attaché à notre condition humaine, bien que nous soyons des rachetés.

3.3 La première prédication de Pierre

En réponse à la perplexité de tous ceux qui avaient constaté les premiers effets de la venue du Saint Esprit sur les croyants et de son activité en eux, l'apôtre Pierre s'adresse à la multitude des Juifs présents. Il prononce une prédication vigoureuse et courageuse, dans laquelle il les place devant leur grave péché d'avoir rejeté Jésus. Si eux l'ont fait mourir, Dieu l'a ressuscité et élevé à sa droite. Et c'est lui qui, « ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis », l'a répandu sur les siens (2:33).

À l'appui de son message, Pierre cite plusieurs passages de l'Ancien Testament. Le premier est une prophétie de Joël qui commence par les mots : « Et il arrivera aux derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon Esprit sur toute chair », et qui se termine par : « quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (v. 17-21). Comme les autres passages de l'Ancien Testament qui annoncent le don du Saint Esprit, celui de Joël a en vue des temps qui sont encore futurs pour nous, et qui se lient au « grand et terrible jour de l'Éternel » de même qu'à la restauration spirituelle d'Israël (cf. Joël 2:28-31). La venue du Saint Esprit le jour de la Pentecôte était un accomplissement partiel de cette prophétie, les expressions « sur toute chair » et « quiconque invoquera... sera sauvé » étant particulièrement appropriées au moment où l'évangile de la grâce allait être prêché à toutes les nations. Cependant, la prophétie de Joël ne contient pas la portée complète de ce qui est arrivé le jour de la Pentecôte, l'habitation du Saint Esprit dans les croyants et dans l'Église étant un mystère non révélé avant la venue de Jésus.

3.4 Âmes ajoutées à l'assemblée

La prédication de Pierre a, par la puissance du Saint Esprit, des résultats merveilleux. De nombreuses âmes reçoivent le message, ont le cœur saisi d'un profond repentir, et demandent : « Que ferons-nous ? » Pierre leur dit : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit » (v. 37, 38).

Ceci nous montre que tous ceux qui viennent à croire au Seigneur Jésus après la venue du Saint Esprit sont mis au bénéfice de cette venue. Ils reçoivent « le don du Saint Esprit » comme ceux qui l'ont reçu au début.

« En ce jour-là furent ajoutées environ trois mille âmes » (v. 41). « Et le Seigneur ajoutait tous les jours à l'assemblée ceux qui devaient être sauvés » (v. 47).

3.5 Étapes ultérieures

En confiant à ses disciples la mission de prêcher l'évangile, le Seigneur avait indiqué les étapes : Jérusalem, la Judée, la Samarie, et toute la terre (1:8). Souvenons-nous que les Samaritains, issus de populations qu'un roi d'Assyrie avait introduites dans la terre d'Israël (cf. 2 Rois 17), avaient une certaine connaissance du vrai Dieu mêlée à l'idolâtrie. Les Juifs n'avaient pas de relations avec eux et les méprisaient (cf. Jean 4:9). Quant aux nations païennes, elles étaient encore plus éloignées du Dieu qui s'était révélé à Israël, et encore plus méprisées par ce peuple. Au début, l'assemblée chrétienne n'était composée que de Juifs ayant reçu Jésus. La transmission du message de l'évangile en dehors des limites juives constituait donc une grande difficulté pour les premiers chrétiens.

Toutefois, la persécution qui sévissait à Jérusalem a dispersé des croyants çà et là, et Dieu s'est servi de cela pour que la Parole soit prêchée en Samarie. Un grand nombre de personnes ont été amenées à la foi (8:1-8). Par une visite de deux apôtres, Pierre et Jean, Dieu a pourvu à ce qu'il n'y ait ni indépendance ni rivalité entre l'assemblée de Jérusalem et celles qui se formaient en Samarie, et c'est à l'occasion de cette visite que l'Esprit Saint est venu sur les croyants de cette contrée (8:17).

L'introduction des autres nations dans la sphère chrétienne était encore plus délicate. Il a fallu que Pierre ait une vision divine spéciale pour l'amener à répondre positivement à l'appel du centurion romain Corneille (10:9-21). Et même, sa visite à Césarée a suscité ultérieurement les vifs reproches de ses frères de Judée (11:1-3). Dans ce cas-là aussi, Dieu a voulu que l'Esprit vienne sur les croyants d'une manière qui manifestait clairement qu'il voulait faire participer toutes les nations à la bénédiction caractéristique du christianisme (11:15-18).

Outre ces deux étapes, on peut mentionner le cas très particulier d'Actes 19:1-7, où des personnes, tout en étant croyantes, n'étaient pas encore sur le véritable terrain chrétien. Elles ne connaissaient Jésus que de la manière dont Jean le baptiseur l'avait prêché, le Messie qui devait venir. Par le ministère de Paul, elles ont été amenées à la connaissance de la vérité chrétienne ; elles ont été baptisées pour le nom du Seigneur Jésus et ont alors reçu l'Esprit Saint.

3.6 Rempli (ou plein) du Saint Esprit

Ces expressions, qui se rencontrent plusieurs fois dans les Actes, se réfèrent à l'état pratique du croyant. Elles s'appliquent à celui dont le comportement témoigne de la présence et de l'action du Saint Esprit qui est en lui.

C'est d'abord l'état de ceux qui viennent de recevoir l'Esprit, le jour de la Pentecôte, et qui, conduits par lui, s'expriment en d'autres langues (2:4). C'est l'état de Pierre, dans son témoignage courageux lorsqu'il doit comparaître devant les chefs du peuple d'Israël (4:8). C'est encore l'état de tous ceux qui sont assemblés pour la prière, après la libération de Pierre et Jean (4:31).

Pour la tâche délicate qui devait être confiée à des frères, lors de la difficulté rapportée au chapitre 6, il faut choisir des hommes qui ont « un bon témoignage, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse » (v. 3). Il s'agit ici de ce qui caractérise habituellement ces croyants, et pas seulement de façon occasionnelle. Le choix se porte en particulier sur Étienne, « homme plein de foi et de l'Esprit Saint » (v. 5), sur Philippe et sur cinq autres frères.

Le service d'Étienne s'étend, et nous le trouvons un peu plus loin « plein de grâce et de puissance », faisant même parmi le peuple « des prodiges et de grands miracles », et parlant d'une façon telle que ses adversaires « ne pouvaient pas résister à la sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait » (v. 10).

Mais son ministère suscite la violente opposition des Juifs. Emmené devant le sanhédrin (le tribunal religieux), Étienne prononce le remarquable discours rapporté dans le chapitre 7. Son témoignage fidèle et énergique, qui ne ménage pas ceux qui ont rejeté et crucifié Jésus, les amène à frémir de rage contre lui, et finalement à le lapider. Mais Étienne, « plein de l'Esprit Saint », a « les yeux attachés sur le ciel », où il lui est accordé de voir Jésus debout à la droite de Dieu (7:55). Et dans son martyre, il est rendu capable de prononcer des paroles qui rappellent celles du Seigneur sur la croix. C'est le fruit de l'activité de l'Esprit en lui.

Barnabas aussi se fait connaître comme un « homme de bien », « plein de l'Esprit Saint et de foi » (11:24).

Cet heureux état ne concerne pas seulement des serviteurs exceptionnels. À Antioche de Pisidie, nous voyons les disciples, c'est-à-dire ceux qui avaient reçu Jésus, « remplis de joie et de l'Esprit Saint » (13:52).

Il est bien utile de remarquer que le fait d'être rempli de l'Esprit Saint, dans les passages rencontrés, est associé non seulement à la puissance, mais aussi à toutes les vertus chrétiennes. L'Esprit est la puissance de la vie nouvelle, et ce qu'il produit est en accord avec tous les caractères moraux que nous enseigne la parole de Dieu : la sagesse, l'énergie, le courage, la foi, le dévouement, la joie...

3.7 La direction du Saint Esprit

Les Actes nous montrent aussi, et à de nombreuses reprises, comment le Saint Esprit conduit les croyants.

Envoyé par un ange sur le chemin désert qui descend de Jérusalem à Gaza, Philippe aperçoit l'eunuque d'Éthiopie qui, dans son char, lit le prophète Ésaïe. Alors, « l'Esprit dit à Philippe : Approche-toi et joins-toi à ce char » (8:29). La suite du récit nous raconte la conversion de l'Éthiopien.

Tandis que les envoyés de Corneille sont devant la porte de la maison dans laquelle Pierre se trouve, et que celui-ci médite sur la vision qu'il vient d'avoir, « l'Esprit lui dit : Voilà, trois hommes te cherchent... va avec eux sans hésiter » (10:20).

Dans l'assemblée d'Antioche, où les frères servent le Seigneur et jeûnent, « l'Esprit Saint dit : Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés » (13:2). C'est le point de départ du premier voyage missionnaire de l'apôtre Paul, accompagné de Barnabas. Ainsi, il peut être dit qu'il ont « été envoyés par l'Esprit Saint » (v. 4).

Lors du deuxième voyage, Paul et ses compagnons sont « empêchés par le Saint Esprit d'annoncer la parole » dans une certaine contrée, puis, alors qu'ils essaient de se rendre dans une autre, « l'Esprit de Jésus » ne le leur permet pas. Et finalement, Paul a de nuit une vision qui lui trace clairement le chemin à suivre (16:6-10).

Lors du troisième voyage, « l'Esprit Saint rend témoignage de ville en ville », disant à Paul « que des liens et de la tribulation l'attendent » (20:23). Et cette direction prend une forme plus pressante lorsque, dans la ville de Tyr, « les disciples dirent à Paul, par l'Esprit, de ne pas monter à Jérusalem » (21:4).

Il nous est peut-être difficile de préciser, dans tous ces récits, s'il s'agit de directions telles que nous pouvons les connaître habituellement, ou de communications prophétiques de caractère exceptionnel. Quoi qu'il en soit, le principe est valable pour nous tous. Le Saint Esprit est Celui qui nous trace le chemin, qui nous fait comprendre quelle est la volonté du Seigneur. Nous retrouverons cela dans les épîtres.

4 Dans l'épître aux Romains

Le grand sujet de l'épître aux Romains est la relation individuelle de l'homme avec Dieu. Ce livre nous fait connaître le salut que Dieu offre à l'homme pécheur, moyennant la foi. Il nous révèle ce salut dans ses divers aspects et dans sa plénitude. Il y a d'abord, jusqu'au milieu du chapitre 5, la délivrance de nos péchés : la justification par la foi au Seigneur Jésus, sans œuvres. Ensuite, il y a la délivrance du péché, de la nature corrompue qui est la source des péchés.

4.1 L'amour de Dieu versé dans nos cœurs

Au début du chapitre 5, Paul résume en quelques grands traits le salut que nous possédons lorsque nous avons reçu le Seigneur Jésus par la foi. Nous sommes justifiés, nous avons la paix avec Dieu, nous sommes dans la faveur de Dieu et nous nous glorifions dans l'espérance de sa gloire.

L'apôtre nous montre alors comment la jouissance de ce salut merveilleux nous place au-dessus des circonstances difficiles et douloureuses de la vie. Les tribulations — et l'apôtre n'en rencontrait pas peu — sont un sujet de se glorifier, si l'on pense à leurs résultats. Elles produisent la patience — vertu chrétienne de grand prix ! — qui elle-même permet de faire l'expérience du secours divin. Or cette expérience fortifie l'espérance du croyant. L'apôtre ajoute : « L'espérance ne rend point honteux, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (5:5).

Même si la délivrance complète est encore future, nous possédons actuellement un trésor qui est le garant de ce que nous recevrons bientôt. Dieu a mis en nous son Esprit, et celui-ci produit dans nos cœurs la conscience et la jouissance de l'amour de Dieu. Il éveille aussi en nous une réponse à cet amour, et l'amène à déborder envers ceux qui nous entourent — ou du moins il devrait en être ainsi. L'amour est le premier fruit de l'Esprit (cf. Gal. 5:22).

4.2 L'affranchissement

Depuis le milieu du chapitre 5, l'épître nous présente la délivrance de notre nature de péché, l'affranchissement de notre esclavage du péché, par le fait de notre identification avec Christ dans sa mort. « Notre vieil homme a été crucifié avec lui », et nous avons à nous tenir « pour morts au péché » (6:6, 11). Notre nature morale héritée d'Adam étant ce qu'elle est — foncièrement mauvaise et incurable — la loi et les commandements divins ne peuvent l'amener à produire de bons fruits (chap. 7). Or, par la mort de Christ, Dieu nous a délivrés de tout assujettissement à la loi. Il a prononcé sur cette vieille nature un jugement absolu et a mis dans ses rachetés la source de la puissance dont ils manquaient totalement, celle du Saint Esprit. C'est ce que présente de façon très complète le chapitre 8, sur lequel nous nous arrêterons maintenant.

4.3 La loi de l'Esprit de vie

« La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (8:2). Le mot loi utilisé deux fois dans ce verset désigne le principe, l'action naturelle (un peu comme lorsqu'on parle des lois de la nature). La loi du péché est cette tendance indéracinable de notre nature pécheresse à produire des péchés, et par conséquent la mort. Mais Dieu a mis son Esprit en nous. Et celui-ci a aussi une action naturelle : produire le bien, ce qui glorifie Dieu. Toute la puissance divine est là. Par cette puissance, le croyant est « affranchi de la loi du péché », c'est-à-dire de la nécessité de suivre le mouvement de sa nature corrompue. Cette nature sera en lui jusqu'à son dernier souffle, mais une puissance infiniment supérieure — la loi de l'Esprit de vie — est présente en lui pour tenir le vieil homme en échec et produire le bien.

4.4 Marcher selon la chair ou selon l'Esprit

La loi — ici la loi divine donnée par Moïse — exigeait le bien, et l'homme était incapable de l'accomplir. Elle était « faible par la chair » (v. 3). Mais le résultat de l'œuvre de Christ est que « la juste exigence de la loi est accomplie » en ceux qui ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit (v. 4).

Deux manières de marcher sont placées devant nous ici. Ou bien nous laissons l'Esprit agir en nous, former nos pensées et nos désirs, et produire ses fruits bénis : nous marchons selon l'Esprit. Ou bien nous laissons la chair former nos pensées et diriger notre conduite : nous marchons selon la chair.

L'état normal du chrétien est celui où il marche selon l'Esprit. Il a saisi par la foi que Dieu a « condamné le péché dans la chair » à la croix de Christ (v. 3). Il a accepté le verdict divin sur l'homme naturel. Il sait que toutes ses bonnes résolutions — qui ne feraient que trahir de la confiance en soi — sont inutiles et ne mènent qu'à la déception (7:19-24). Dans la conscience de sa grande faiblesse, il s'appuie sur la puissance de Dieu, et il fait l'expérience de sa réalité.

Il est important de saisir que le salut que nous avons reçu ne détruit pas la racine de mal qui est en nous. Cette racine est attachée à notre corps mortel, et tant que nous sommes dans celui-ci, du mal peut être produit, si nous ne sommes pas vigilants. « La pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas » (v. 7). Cette présence du péché en nous n'est en aucune manière un motif de condamnation pour nous : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » (v. 1). Mais elle nous amène à soupirer : « Nous-mêmes aussi qui avons les prémices de l'Esprit,... nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps » (v. 23). Alors notre salut sera complet.

4.5 Être dans la chair ou dans l'Esprit

Dans plusieurs passages, le petit mot « dans » sert à exprimer la position ou la condition de l'homme devant Dieu. Ainsi, au premier verset du chapitre, les croyants sont vus étant « dans le Christ Jésus ». C'est leur sécurité, comme c'était la sécurité des membres de la famille de Noé d'être dans l'arche, lors du déluge.

L'homme non régénéré est dans la chair. « Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu » (v. 8). Devant Dieu, ils sont dans leur état naturel, un état de pécheurs perdus hérité d'Adam, auquel ils ont ajouté la culpabilité et la souillure qui résultent de leurs propres péchés. Mais les croyants sont dans une autre condition devant Dieu. « Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » (v. 9). L'Esprit donné aux croyants de la période de la grâce est un élément si caractéristique qu'ils sont vus « dans l'Esprit ».

Il ne s'agit pas là de l'état pratique, ni de la marche, mais d'un privilège lié à la position chrétienne.

4.6 Qui a le Saint Esprit ?

« Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui » (v. 9). Donc, ceux qui sont « de Christ » ont son Esprit. Être « de Christ » ou « du Christ », c'est appartenir à Christ, être l'un de ses rachetés (cf. Marc 9:41 ; 1 Cor. 15:23 ; Gal. 3:29 ; 5:24). Le fait d'avoir l'Esprit est une marque de l'appartenance à Christ.

Les disciples dont il est parlé en Actes 19:1-7 étaient encore, quant à leur condition de croyants, des disciples de Jean le baptiseur. Ils n'étaient pas sur le terrain chrétien. Lorsqu'ils y ont été amenés, ils ont reçu le Saint Esprit.

L'Esprit qui est dans le croyant est appelé ici l'Esprit de Christ. Ainsi, par son Esprit, Christ est dans le croyant. C'est pourquoi le verset 10 peut utiliser l'expression : « Christ est en vous ».

4.7 L'Esprit et la résurrection

Au verset 11, l'Esprit de Dieu est appelé « l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts ». Le fait qu'un tel hôte ait habité dans le corps du croyant est un motif pour que son corps mortel soit un jour vivifié par la puissance divine. « Celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous ».

Ce verset met aussi en évidence le lien entre Christ et les siens. Christ a été ressuscité, les siens le seront aussi.

D'autres passages des épîtres soulignent la dignité qui s'attache à nos corps par le fait que le Saint Esprit habite en eux, et la nécessité de les garder dans la sainteté (cf. 1 Cor. 6:15-20 et 1 Thess. 4:3-8).

4.8 Par l'Esprit, faire mourir les actions du corps, et être conduits par l'Esprit

L'apôtre attire ensuite notre attention sur notre responsabilité. Il dit : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez » (v. 13). La mort est l'aboutissement d'une vie selon la chair, c'est-à-dire dans le péché. De même, la vie, la vie éternelle, est l'aboutissement d'une marche sous la conduite du Saint Esprit. Être « conduits par l'Esprit de Dieu » est même le signe distinctif de ceux qui « sont fils de Dieu » (v. 14).

« Si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez » (v. 13). L'Esprit, avec toute sa puissance, est dans le croyant. La chair aussi est là, avec tous ses mauvais désirs, et son inimitié contre Dieu. Le croyant va-t-il se considérer « débiteur... à la chair » (v. 12), va-t-il « prendre soin de la chair pour satisfaire à ses convoitises » (cf. 13:14) ? S'il est dans un bon état, dans un état normal, il se laissera conduire par l'Esprit. Dans la conscience de sa propre faiblesse, il s'appuiera sur la puissance divine. Il laissera l'Esprit accomplir son œuvre en lui. C'est ainsi qu'il « fera mourir les actions du corps » — c'est-à-dire de la chair.

Le livre des Actes nous a montré l'aspect pratique de la vie des croyants sous cette conduite de l'Esprit. Méfions-nous de ce que peut produire notre propre chair, parfois même sous de belles apparences, et soyons attentifs à cette voix intérieure qui nous montre le chemin dans lequel nous pourrions glorifier Dieu.

4.9 L'Esprit et notre esprit

Dans certains passages, l'Esprit lui-même et l'esprit du croyant caractérisé par sa présence et sa puissance sont souvent si intimement liés qu'il est difficile de les distinguer et de les séparer l'un de l'autre (cf. notes de la version Darby à Rom. 1:4 et 8:9). Par contre, dans d'autres passages, ils sont parfaitement distingués.

C'est le cas du verset suivant : « L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu » (v. 16).

Notre esprit saisit les déclarations des Écritures concernant notre salut par Jésus Christ, et les reçoit avec foi — par exemple le verset : « À tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu » (Jean 1:12). Nous nous appuyons sur cette déclaration, et cela remplit nos cœurs de joie. Mais de plus, l'Esprit qui demeure en nous met en nos cœurs la certitude de notre relation avec Dieu comme Père. Il rend témoignage avec notre esprit, et produit cette expression d'intimité : « Abba, Père » (v. 15).

En raison de cette action de l'Esprit en nous, il est appelé ici : « l'Esprit d'adoption ». Par lui nos cœurs peuvent s'adresser à Dieu dans la conscience qu'ils s'adressent à leur Père qui les aime.

Ceci rejoint ce que nous avons vu au chapitre 5 : « L'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (v. 5).

4.10 Les prémices de l'Esprit

Au verset 18, l'apôtre aborde le sujet des souffrances qui appartiennent à notre condition actuelle, et de l'état de « servitude » qui caractérise toute la création, depuis que le péché est entré dans le monde. Un jour, l'œuvre de Christ déploiera ses conséquences bénéfiques pour toute la création, qui actuellement « soupire », « est en travail » et « attend la révélation des fils de Dieu » (v. 22, 19). Nous possédons dès maintenant le salut parfait de nos âmes et une relation inaltérable avec Dieu. Mais une partie de notre salut est encore future : nous attendons « la délivrance (ou la rédemption) de notre corps » (v. 23). En raison de la faiblesse et du péché qui sont liés à ce corps, « nous soupirons en nous-mêmes ». Mais nous possédons déjà les arrhes de la délivrance complète qui nous est réservée : « nous avons les prémices de l'Esprit ».

4.11 L'Esprit nous est en aide dans notre infirmité

Une dernière mention de l'Esprit dans ce chapitre place encore devant nous son action en notre faveur dans notre vie personnelle de croyants.

La faiblesse liée à notre condition humaine, de même que les difficultés des situations dans lesquelles nous pouvons nous trouver, sont telles que nous ne savons pas ce que nous devons demander à Dieu comme il convient. Mais l'Esprit lui-même, au-dedans de nous, « intercède par des soupirs inexprimables » (v. 26). Même si le désir de notre cœur est confus, il monte vers Dieu, et « celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit » (v. 27).

Quelle richesse dans ce que nous présente ce chapitre 8, qui nous révèle l'activité de l'Esprit dans le croyant qui se tient pour mort au péché ! Le mot « Esprit » le remplit, en contraste avec les mots « je » et « moi » qui caractérisaient les débats du chapitre 7.

4.12 Fervents en esprit

Depuis le chapitre 12, l'épître aux Romains présente des exhortations pratiques fondées sur la doctrine qui a été exposée précédemment. Ceux qui ont été les objets des merveilleuses « compassions de Dieu » ont à vivre pour lui avec des cœurs réellement engagés (v. 1). Dès le verset 9, nous avons une série de brèves exhortations, parmi lesquelles nous trouvons :

« Quant à l'activité, pas paresseux ; fervents en esprit (ou : fervents par l'Esprit), servant le Seigneur » (12:11).

Nous sommes mis en garde ici contre la paresse spirituelle. Dieu a préparé de bonnes œuvres sur notre chemin. Lorsque nous les rencontrons, ne les évitons pas.

Mais il ne suffit pas d'être actif. Ce verset nous interpelle quant à l'esprit dans lequel nous accomplissons les diverses activités chrétiennes auxquelles nous sommes appelés ? Il est facile de se laisser gagner par la routine. Dans notre service, et même dans nos cantiques et nos prières, nous pouvons manquer de la ferveur qui caractérise des cœurs attachés au Seigneur.

David écrit : « Je célébrerai l'Éternel de tout mon cœur » (Ps. 9:1). L'Éternel rend témoignage à son sujet : « Mon serviteur David... gardait mes commandements et marchait après moi de tout son cœur » (1 Rois 14:8). Et il est dit d'Ézéchias : « Dans toute œuvre qu'il entreprit, dans le service de la maison de Dieu... il agit de tout son cœur, et prospéra (2 Chr. 31:21). Voilà la ferveur !

Une note à ce verset de Romains 12 attire notre attention sur le fait que le sens est aussi : « fervents par l'Esprit ». L'action de celui qui se laisse conduire par l'Esprit, de celui qui est « rempli de l'Esprit » sera nécessairement marquée par la ferveur. Non pas d'une excitation intempestive et fugitive, mais d'une saine et sobre ferveur qui manifeste un cœur rempli du Seigneur et engagé pour lui. C'est ainsi que nous pourrions le servir véritablement.

« Que le Dieu d'espérance vous remplisse de toute joie et paix en croyant, pour que vous abondiez en espérance par la puissance de l'Esprit Saint ! » (15:13).

5 Dans la première épître aux Corinthiens

Alors que l'épître aux Romains nous fournit les bases de notre relation individuelle avec Dieu, la première épître aux Corinthiens nous instruit au sujet de notre relation collective avec lui. Elle nous présente la doctrine de l'assemblée de Dieu, bien qu'elle contienne aussi des enseignements relatifs à notre vie individuelle. On y trouve plusieurs mentions du Saint Esprit.

5.1 La communication et la compréhension de la pensée de Dieu par le Saint Esprit

Sachant les Corinthiens en danger d'être contaminés par les raisonnements des hommes, des philosophes en particulier, l'apôtre leur montre qu'il y a incompatibilité entre la sagesse des hommes et celle de Dieu (chap. 1). Pour chacune de ces deux sagesse, l'autre est une folie. À ce sujet, il leur rappelle les caractères du service qu'il avait eu parmi eux. Ce service avait été marqué par la faiblesse, la crainte et le tremblement ; il n'avait rien eu du style des orateurs et des raisonneurs de ce monde. En revanche, il avait été « en démonstration de l'Esprit et de puissance », afin que leur foi « ne repose pas sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu » (2:4, 5).

L'apôtre présente ensuite une comparaison : « Qui des hommes connaît les choses de l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi personne ne connaît les choses de Dieu non plus, si ce n'est l'Esprit de Dieu » (v. 11). L'homme dans son état naturel, sans le secours de l'Esprit de Dieu, est incapable d'entrer dans les pensées de Dieu, elles lui sont folie (v. 14). Par contre, celui qui possède l'Esprit de Dieu, plus précisément celui qui est spirituel, les comprend. Ce que nous avons ici rejoint l'enseignement que le Seigneur avait donné à ses disciples en Jean 16:12, 13.

L'apôtre mentionne trois étapes : les pensées de Dieu étaient révélées par l'Esprit aux apôtres (v. 10), ceux-ci les communiquaient en paroles enseignées de l'Esprit (v. 13), et les croyants, du moins ceux qui étaient spirituels, pouvaient les saisir par l'Esprit (v. 14, 15).

Le terme « spirituel » se réfère à l'état pratique. Un croyant qui est conduit par les désirs et les pensées de la chair est un croyant « charnel ». Par contre, un croyant qui se laisse conduire par l'Esprit qui habite en lui est un croyant « spirituel ». Ce qualificatif s'applique de fait à un croyant habituellement « rempli » de l'Esprit. Au début du chapitre 3, les Corinthiens doivent subir le reproche d'être encore charnels. Dans cet état, ils étaient incapables de supporter une nourriture d'adulte — spirituellement parlant — et devaient être nourris de lait, comme « de petits enfants en Christ » (v. 1).

5.2 L'habitation du Saint Esprit

Deux passages de l'épître placent devant nous les différents aspects de cette habitation.

Au chapitre 3, alors qu'il parle de la maison de Dieu qui s'édifie progressivement, l'apôtre dit : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » (v. 16). L'assemblée est considérée ici comme étant le temple dans lequel Dieu habite par son Esprit.

Au chapitre 6, l'apôtre attire très solennellement notre attention sur la nécessité de garder nos corps, qui sont des membres de Christ, dans la pureté. Et à ce sujet, il dit : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, et que vous avez de Dieu ? » (v. 19). Dans ce verset, chaque croyant est considéré de façon individuelle comme étant le temple du Saint Esprit. D'où la conclusion : « Glorifiez donc Dieu dans votre corps » (v. 20).

L'Esprit de Dieu qui habite en nous dirige et forme nos pensées — lorsque nous sommes dans un état convenable — tandis que notre esprit est lui-même en activité. Nous ne percevons pas la voix du Saint Esprit comme une voix se distinguant clairement des pensées que fait naître notre esprit. Mais notre intelligence spirituelle et notre connaissance de la parole de Dieu doivent nous conduire à discerner si nos pensées sont formées par le Saint Esprit, ou si elles proviennent de notre moi.

Certains passages établissent clairement la différence entre l'Esprit qui demeure en nous et notre esprit (par exemple : Rom. 8:16). Mais d'autres passages nous présentent l'union entre l'Esprit et notre esprit. Il en est ainsi dans cet autre verset du chapitre 6 : « Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui » (v. 17) (*). Quand nous sommes dans un bon état spirituel, nos pensées sont à l'unisson de celles de l'Esprit qui demeure en nous.

(*) À ce sujet, voir la note de bas de page insérée à ce verset dans la version J.N. Darby.

5.3 Les dons de l'Esprit dans l'assemblée

C'est le sujet du chapitre 12. L'apôtre commence par donner un critère qui permet de discerner l'origine des « manifestations spirituelles ». L'Esprit de Dieu agit toujours de façon à glorifier le « Seigneur Jésus », et à lui reconnaître sa place d'autorité (v. 3). Toute action qui conteste à Jésus sa place de Seigneur vient nécessairement de la chair ou du diable.

La suite du chapitre parle des différents « dons de grâce » accordés aux croyants. « À l'un est donnée, par l'Esprit, la parole de sagesse ; et à un autre la parole de connaissance, selon le même Esprit ; et à un autre la foi, par le même Esprit ; et à un autre des dons de grâce de guérison, par le même Esprit ; et à un autre des opérations de miracles ; et à un autre la prophétie... » (v. 8-10). Ce passage mentionne non seulement les dons qui sont nécessaires à toute époque pour l'édification des croyants, mais également les dons miraculeux qui ont caractérisé le début de l'histoire de l'Église. Quoi qu'il en soit, les dons n'ont pas pour but de mettre le serviteur en évidence, mais « à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité », c'est-à-dire pour le bien de l'ensemble du corps de Christ (v. 7).

Ces versets nous indiquent le rôle des personnes divines en relation avec ces dons et leur exercice. Les dons de grâce sont les dons de l'Esprit (v. 4) ; tous les services chrétiens s'effectuent sous l'autorité du Seigneur (v. 5) et c'est Dieu qui opère tout en tous » (v. 6). Cependant, les personnes de la déité ne peuvent pas être séparées les unes des autres, et quelques versets plus loin, nous lisons : « Le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît » (v. 11).

5.4 *Un seul Esprit pour être un seul corps*

L'assemblée elle-même a été constituée par la venue du Saint Esprit sur la terre le jour de la Pentecôte : « Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps » (v. 13). L'assemblée est vue comme corps, à l'image du corps humain : « Ainsi aussi est le Christ » (v. 12). L'harmonie du fonctionnement d'un corps humain en bonne santé nous donne une image du propos de Dieu quant au fonctionnement de l'assemblée, pour sa gloire et pour le bien de chaque membre en particulier.

Dans sa partie pratique, l'épître aux Romains mentionne aussi le « seul corps » et ses « plusieurs membres » et les « dons de grâce » qui s'y exercent, mais sans mentionner explicitement le Saint Esprit (Rom. 12:4-8).

5.5 *L'action de l'Esprit et de l'intelligence*

Les Corinthiens ne manquaient « d'aucun don de grâce » (1:7), mais ils manquaient de la sagesse nécessaire pour les exercer utilement. L'apôtre est obligé de les reprendre et de les exhorter à cet égard. C'est ce que nous trouvons au chapitre 14.

Entre l'exhortation qui termine le chapitre 12 : « Désirez avec ardeur les dons de grâce plus grands » et celle qui ouvre le chapitre 14 : « Désirez avec ardeur les dons spirituels », l'apôtre intercale ce qu'on appelle parfois le chapitre de l'amour. Si l'amour n'est pas le mobile de l'exercice des dons de l'Esprit, celui qui les possède « n'est rien », et son service n'a aucune valeur (13:1-3). « Poursuivez l'amour » est donc la phrase clé du chapitre 14.

Ce chapitre compare deux dons : celui des langues — don miraculeux accordé au début de la période de l'Église — et le don de prophétie. Ce dernier est défini au verset 3 : « Celui qui prophétise parle aux hommes pour l'édification, et l'exhortation, et la consolation ». De façon générale, et dans tous les temps, le prophète est celui qui communique aux hommes un message de la part de Dieu. Dans l'Ancien Testament, les messages prophétiques ont souvent pour objet l'avenir, mais cet aspect-là n'est pas celui du chapitre qui est devant nous.

Le désir de posséder des dons spirituels est en soi un bon désir ; l'apôtre exhorte même les Corinthiens à désirer cela « avec ardeur » (12:31 ; 14:1, 39), mais à une condition : « Puisque vous désirez avec ardeur des dons de l'Esprit, cherchez à en être abondamment doués pour l'édification de l'assemblée » (v. 12). En raison de ce qu'est la chair en nous, nous sommes toujours exposés à détourner à notre profit ce que Dieu nous donne pour le profit de l'assemblée, notamment à nous faire valoir nous-mêmes. Que le Seigneur nous exerce à cet égard !

Par des exemples concrets, tels le son d'une flûte, d'une harpe ou d'une trompette, l'apôtre fait comprendre qu'une action n'est utile dans l'assemblée que si elle est intelligible (v. 7-11). C'est une condition nécessaire pour qu'elle soit une action d'amour. Elle peut ne comporter que quelques paroles, mais si elle vient de Dieu, elle instruit et elle édifie (v. 17-19). « Que tout se fasse pour l'édification ! » (v. 26).

De plus, une action doit être intelligente (v. 14, 15). Ceci ne veut pas dire conforme aux normes de l'intelligence naturelle et de la sagesse de ce monde, mais produite par l'intelligence spirituelle et marquée par le sobre bon sens (cf. 2 Tim. 1:7). Dans la période chrétienne, les messagers de Dieu ne sont pas des instruments ignorants des pensées de Dieu, mais ils entrent d'abord pour eux-mêmes dans la vérité qu'ils transmettent. « Les esprits des prophètes sont assujettis aux prophètes » (v. 32). Personne ne peut justifier une action déplacée en prétendant que c'est l'Esprit de Dieu qui l'y a conduit. L'ouvrier conduit par l'Esprit agira nécessairement d'une manière conforme à l'enseignement général de la Parole, « avec bienséance et avec ordre » (v. 40).

Celui qui parle doit le faire en se laissant conduire par l'Esprit, mais il n'a jamais à prétendre qu'il en est effectivement ainsi. « Que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent ! » (ou : discernent) (v. 29). Selon leur mesure personnelle, ceux-ci peuvent juger si ce qui est dit est conforme aux Écritures et si cela apporte de l'édification, mais il ne leur appartient pas non plus de juger de façon péremptoire si l'action est par l'Esprit. Ils doivent éprouver toutes choses, ne pas mépriser les prophéties et bien se garder d'éteindre l'Esprit (cf. 1 Thess. 5:19-21). L'Esprit lui-même a toute la puissance d'une personne divine, mais il se manifeste dans l'homme qui est marqué par l'infirmité. Celle-ci est plus ou moins apparente, mais toujours présente. Cette pensée devrait nous rendre humbles relativement à notre propre activité, et indulgents à l'égard de celle de nos frères.

Pourtant, dans l'état normal des choses, la libre action de l'Esprit par ses instruments dociles devrait être ressentie, même par « des hommes simples ou des incrédules » qui entrent — et ressentie d'une manière si claire qu'ils soient convaincus que Dieu est véritablement présent (v. 24, 25).

6 *Dans la seconde épître aux Corinthiens*

6.1 *Onction, sceau et arrhes*

L'apôtre réunit dans une même phrase trois aspects du don du Saint Esprit fait au croyant : « Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs » (1:21, 22).

Dieu nous a liés ensemble, et liés à Christ lui-même, par l'Esprit qu'il nous a donné. Au début de son ministère, Jésus a été « oint de l'Esprit », ainsi que Pierre le dit dans son discours chez Corneille (Act. 10:38). La même expression est utilisée ici pour les croyants, et la première épître de Jean appelle l'Esprit : « l'onction que vous avez reçue » (2:20), onction grâce à laquelle même les « petits enfants » peuvent connaître la vérité (2:21, 27).

De plus, le Saint Esprit est un sceau. C'est la marque divine que Dieu a apposée sur ses rachetés, le signe qu'ils lui appartiennent et qui les distingue des hommes de ce monde. Nous retrouverons cette vérité, avec plus de détails, dans l'épître aux Éphésiens.

Finalement, le Saint Esprit est les arrhes, c'est-à-dire comme le merveilleux acompte, de l'héritage qui nous est réservé et que nous recevrons lorsque nous serons introduits dans la gloire. Alors le salut sera complet, incluant la transformation de nos corps mortels en des corps semblables à celui de Christ. Mais déjà maintenant l'Esprit nous rend capables de comprendre les richesses qui sont à nous comme résultat de l'œuvre de Christ, et d'en jouir.

On retrouve « les arrhes de l'Esprit » un peu plus loin dans l'épître (5:5).

6.2 *Le ministère de l'Esprit*

La présence et l'action de l'Esprit dans les croyants sont des caractéristiques si distinctives de la dispensation actuelle qu'elle est appelée « le ministère de l'Esprit », en contraste avec la dispensation de la loi qui l'a précédée et qui est appelée « le ministère de la mort » (3:7, 8). L'homme étant ce qu'il est, l'ancienne dispensation ne pouvait être que « le ministère de la condamnation », alors que la nouvelle est « le ministère de la justice » (v. 9). Le même contraste est exprimé par l'expression très condensée : « la lettre tue, mais l'Esprit vivifie » (v. 6).

6.3 Transformés à l'image de Christ

Toujours en contraste avec la dispensation de la loi, caractérisée par « un voile » sur le visage ou sur les cœurs (3:13-15) — c'est-à-dire par une connaissance très limitée de la gloire divine — le ministère de l'Esprit est caractérisé par la liberté. « Là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté » (3:17). Et nous pouvons « contempler à face découverte la gloire du Seigneur ». Le Saint Esprit prend les choses de Christ et nous les communique, pour nous remplir de lui. Et quel est le résultat ? « Nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur en Esprit » (v. 18). Nous en avons vu un exemple dans la personne d'Étienne. Si nos yeux étaient plus régulièrement fixés sur Christ dans la gloire, nos cœurs seraient davantage attachés à notre vraie patrie, davantage détachés du monde. Et, par l'opération du Seigneur et de son Esprit, il nous serait donné de refléter plus de sa gloire.

6.4 Ce qui recommande le serviteur de Dieu

Il y avait à Corinthe de mauvais ouvriers qui cherchaient à ébranler la confiance des croyants en Paul, qui était leur père spirituel, et par là même, à les détourner de la vérité. Cela conduit l'apôtre à leur présenter les caractères moraux que doit revêtir celui que le Seigneur emploie à son service. Ayant reçu du Seigneur la grâce particulière d'être fidèle, Paul pouvait attirer leur attention sur ce qu'il réalisait lui-même, en contraste avec ses détracteurs. Il le fait à regret, leur disant même à la fin de l'épître : « Je suis devenu insensé ; vous m'y avez contraint » (12:11).

L'épître contient plusieurs descriptions impressionnantes des circonstances éprouvantes que Paul connaissait dans l'accomplissement de son service. Et il nous montre de quelle manière il vivait ces circonstances. Dans l'une de ces descriptions, il dit : « En toutes choses nous recommandant comme serviteurs de Dieu, par une grande patience... (suit une liste des épreuves et des difficultés qui exerçaient sa patience), par la pureté, par la connaissance, par la longanimité, par la bonté, par l'Esprit Saint, par un amour sans hypocrisie, par la parole de la vérité, par la puissance de Dieu, par les armes de justice de la main droite et de la main gauche » (6:4-7). Une fois de plus, nous voyons que l'action du Saint Esprit dans un chrétien va de pair avec l'ensemble des vertus chrétiennes. L'Esprit est la seule puissance qui lui permette d'avoir une marche selon Dieu et un témoignage à sa gloire.

Et les difficultés du chemin sont souvent ce qui met à néant la confiance en soi, oblige à s'appuyer entièrement sur le Seigneur et permet à la puissance de l'Esprit de s'exercer (cf. 1:8, 9 ; 4:7-11 ; 12:7-10).

6.5 La communion du Saint Esprit

L'épître se termine par le souhait : « Que la grâce du Seigneur Jésus Christ, et l'amour de Dieu, et la communion du Saint Esprit, soient avec vous tous ! » (13:13). Ce souhait, qui place devant nous les trois personnes de la déité, est en rapport avec les sujets dont l'apôtre a dû entretenir les Corinthiens en raison de leur état — divisions, esprit de parti, querelles, etc.

Il nous rappelle que l'Esprit qui est dans les croyants et dans l'assemblée établit un lien divin qui doit se montrer par une communion pratique. Que Dieu nous accorde une vie d'assemblée harmonieuse, à l'image d'un corps humain en bonne santé !

Dans le chapitre même qui nous rapporte la descente du Saint Esprit sur la terre (Actes 2), nous voyons les croyants persévérer « dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières » (v. 42). « Et tous les croyants étaient en un même lieu, et ils avaient toutes choses communes » (v. 44). Et un peu plus loin : « Et la multitude de ceux qui avaient cru était un cœur et une âme » (4:32).

7 Dans l'épître aux Galates

L'apôtre Paul a écrit cette lettre alors qu'il était en « grande perplexité » au sujet des croyants de Galatie. Ceux-ci avaient reçu l'évangile par son moyen, mais subissaient l'influence de docteurs judaïsants qui les troublaient et les bouleversaient (cf. 5:10, 12). Ces docteurs voulaient placer les chrétiens sous la loi, en particulier en leur imposant la circoncision. Cette tendance pernicieuse s'est souvent manifestée parmi les croyants juifs, au début du christianisme. On disait aux croyants des nations : « Si vous n'avez pas été circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez être sauvés » (Act. 15:1). Ce qui était en cause, ce n'était pas simplement un rite extérieur, mais toute la vérité chrétienne. La circoncision étant le symbole de la loi, exiger des croyants qu'ils s'y soumettent revenait à les placer sous la loi entière, et par conséquent à les séparer « de tout le bénéfice qu'il y a dans le Christ (5:3, 4). C'était les priver de la bénédiction promise à Abraham pour toutes les nations (3:8, 9), et les mettre sous la malédiction (3:10). Malheureusement, les Galates n'avaient pas rejeté énergiquement ces mauvais enseignements.

Le revirement de ces croyants, qui avaient très bien commencé leur course chrétienne, conduit l'apôtre à leur dire : « Êtes-vous si insensés ? Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair ? » (3:3). L'Esprit, la chair — deux notions opposées sur lesquelles l'apôtre reviendra plusieurs fois dans l'épître.

7.1 La loi, les œuvres, la chair — la foi, l'Esprit

La loi — sous laquelle Dieu avait placé son peuple Israël depuis l'époque de Moïse jusqu'à la venue de Christ (3:19) — exigeait des œuvres. Elle s'adressait à l'homme dans la chair, le mettant à l'épreuve pour voir s'il pourrait acquérir la justice par son obéissance aux commandements de Dieu. Le résultat a été désastreux, mais éloquent. La loi ne peut être ni le moyen de justification du pécheur ni la règle de vie du croyant.

Alors, Christ est venu. « Il nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous » (3:13). Comment devenons-nous participants de cette délivrance ? Par la foi. Nous sommes sauvés « sur le principe de la foi » — expression répétée de nombreuses fois dans l'épître, notamment dans le chapitre 3.

Or la bénédiction caractéristique de la dispensation actuelle, en contraste avec celle de la loi, c'est le don du Saint Esprit. C'est ce qui ressort des questions que l'apôtre pose aux Galates. Il leur demande : « Avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » (v. 2). « Celui donc qui vous fournit l'Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le fait-il sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » (v. 5). Le mot « ouïe » est utilisé ici parce que la foi vient de ce que l'on entend par la parole de Dieu (Rom. 10:17). C'est la réception du témoignage que Dieu a rendu.

La bénédiction promise à Abraham en faveur de toutes les nations se résume ici par : « afin que nous recevions par la foi l'Esprit promis » (3:14).

7.2 L'Esprit nous conduisant à crier : Abba, Père

Il y a beaucoup de similitude entre les thèmes de l'épître aux Galates et ceux de l'épître aux Romains.

La grande différence, c'est que l'une est l'appel pressant que l'apôtre anxieux adresse à des croyants en danger de s'égarer, tandis que l'autre est l'exposé calme et méthodique que l'apôtre fait à des croyants en bon état, afin de les instruire et de les fortifier dans la foi.

Au chapitre 4 de notre épître, nous trouvons : « Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père » (v. 6). Ceci correspond à ce que nous avons trouvé en Romains 8:15. C'est par l'Esprit qui habite en nous que nous avons conscience de notre relation filiale avec Dieu, et que nous nous adressons à lui dans une entière liberté.

7.3 Par l'Esprit, nous attendons

C'est aussi l'Esprit qui fortifie notre espérance chrétienne, qui nous fait jouir dès maintenant de ce que nous posséderons bientôt pleinement. « Car nous, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance de la justice » (5:5). Nous avons été justifiés sur le principe de la foi (3:24 ; cf. Rom. 5:1). Notre justice n'est pas une chose future, nous la possédons maintenant. Mais nous attendons ce que Dieu a promis à ceux qui la possèdent, la gloire qui appartient à ceux qui possèdent la justice. Et l'Esprit, fortifiant notre foi, nous soutient dans cette espérance.

7.4 Être conduits par l'Esprit

Nous retrouvons ici cette expression de Romains 8:14. Dans notre épître, elle est en rapport avec le besoin particulier de ceux auxquels l'apôtre écrit, et qui étaient en danger de se placer sous la loi. « Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi » (5:18). Les chrétiens sont conduits, non par des règles — « ne prends pas, ne goûte pas, ne touche pas » (Col. 2:21) — mais par l'Esprit qui leur fait discerner ce qui est agréable à Dieu et leur donne l'énergie de l'accomplir.

7.5 La chair et l'Esprit

« Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit » (5:25). Notre vie tire son origine de l'œuvre de l'Esprit en nous. Nous sommes « nés de l'Esprit » (Jean 3:5, 6, 8). Par cette action de l'Esprit en nous, conjointement à celle de la parole de Dieu, nous sommes rendus participants de la nature divine. De plus, nous sommes unis à Christ, vivant de sa vie. Son Esprit est en nous. Quelles raisons nous avons là de marcher par l'Esprit ! Il faut que les caractères de notre vie pratique soient en accord avec la vie de Dieu qui est en nous.

Mais nous avons un ennemi intérieur : la chair. L'épître aux Romains nous montre avec beaucoup de clarté quelle est la place que Dieu lui a donnée. Ici l'apôtre résume le même enseignement en un seul verset : « Or ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises » (v. 24). Ils ont accepté, ratifié pour eux-mêmes, le jugement que Dieu a prononcé sur elle (cf. Rom. 6:6).

Néanmoins, la chair est toujours présente dans le croyant, et toujours prompte à se manifester. « Car la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair ; et ces choses sont opposées l'une à l'autre, afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez » (v. 17). L'Esprit qui demeure en nous, si nous le laissons agir, si nous ne l'entravons pas, nous conduit à ne pas pratiquer les choses que la chair voudrait. Et ainsi ce ne sont pas les détestables « œuvres de la chair » qui caractérisent notre vie pratique (v. 19-21), mais ce qui porte l'empreinte divine : « Le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance » (v. 22). Ce que produit l'Esprit en nous n'a rien de spectaculaire. Ce sont les vertus chrétiennes, les caractères que Christ, l'homme parfait, a manifestés dans sa vie sur la terre.

Après cette description, l'apôtre ajoute : « contre de telles choses il n'y a pas de loi ». La loi n'a rien à objecter, elle est satisfaite. Mais ce n'est pas elle qui a amené ce résultat, c'est l'Esprit. Nous rejoignons ici l'enseignement de Romains 8:4 : « ...afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit ».

Cependant, des semailles impliquent des moissons, et cela non seulement dans le cours de la nature, mais dans nos vies, selon le gouvernement de Dieu. « Car celui qui sème pour sa propre chair moissonnera de la chair la corruption ; mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle » (6:8). Une marche selon la chair aura de fâcheuses conséquences, et une marche selon l'Esprit amènera des bénédictions — dont le couronnement sera l'entrée dans la gloire. Ce qui est dit ici ne contredit en rien ce que d'autres passages nous enseignent, à savoir que celui qui croit en Jésus a maintenant la vie éternelle. Mais ce verset présente la vie éternelle comme l'aboutissement de notre vie de croyants. Cela attire notre attention sur le fait qu'une vie chrétienne normale est une vie dans laquelle nous nous sommes conduits par l'Esprit et, par conséquent, pratiquons le bien (cf. Jean 5:29).

8 Dans l'épître aux Éphésiens

8.1 Ayant cru, vous avez été scellés

Dans cette épître, l'apôtre s'adresse principalement à des croyants d'entre les nations, qu'il appelle plusieurs fois « vous » en contraste avec les Juifs qu'il désigne par « nous » (cf. 2:1-3, 11-13). Les premiers étaient « autrefois loin », « étrangers aux alliances de la promesse », « sans Dieu ». Mais ils avaient été « approchés par le sang du Christ » et introduits dans la plénitude des bénédictions du christianisme.

Les croyants juifs avaient « espéré à l'avance dans le Christ », grâce aux promesses de l'Ancien Testament (1:12). Lors de la prédication de l'évangile, des gens des nations avaient cru en Jésus et avaient mis en lui leur espérance. L'apôtre leur dit ici : « en qui vous aussi vous avez espéré, ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut ; auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage » (1:13, 14). Le début du livre des Actes nous a montré comment les croyants — qui étaient pratiquement tous des Juifs — avaient reçu le Saint Esprit au commencement. Nous voyons ici que ceux qui croient ultérieurement sont rendus participants de cette bénédiction. « Ayant cru, vous avez été scellés ». Dieu met son sceau, sa marque de propriété, sur ceux qui croient en Jésus. Ceci est vrai pour toute la période de l'Église.

De même que dans la 2e épître aux Corinthiens, l'Esprit est ici aussi considéré comme les arrhes de la pleine bénédiction à venir, « les arrhes de notre héritage ».

8.2 Accès auprès du Père

Le Seigneur Jésus est venu ; il a proclamé « la bonne nouvelle de la paix » aussi bien à ceux qui étaient loin qu'à ceux qui étaient près — aussi bien aux nations qu'aux Juifs — et maintenant, « par lui nous avons, les uns et les autres, accès auprès du Père par un seul Esprit » (2:18). Tout ceci est en contraste avec l'ancien état de choses. Les nations ne connaissaient pas le vrai Dieu. Les Juifs, bien qu'ayant au milieu d'eux un tabernacle ou un temple qui était la demeure de Dieu, n'avaient pas libre accès jusqu'à lui et ne le connaissaient pas comme Père. Maintenant, l'accès est entièrement ouvert jusqu'à Dieu révélé comme Père. Christ a accompli l'œuvre nécessaire pour cela. Et l'Esprit qui demeure en nous, par lequel nous avons conscience de notre relation avec notre Père et de son amour pour nous, nous donne la capacité et la liberté de nous approcher de Dieu.

8.3 *Une habitation de Dieu par l'Esprit*

Il y avait autrefois en Israël une maison de Dieu, mais les nations n'étaient que des « étrangers » qui devaient s'en tenir éloignés, et les Juifs eux-mêmes, s'ils n'étaient pas sacrificateurs ou lévites, n'y avaient pas accès. Mais maintenant, dit l'apôtre aux Éphésiens, « vous êtes concitoyens des saints et gens de la maison de Dieu » (2:19). Il ne s'agit plus d'une maison matérielle, mais d'une maison spirituelle. Les croyants eux-mêmes en sont les pierres — les « pierres vivantes » (1 Pierre 2:5). Et ainsi, « vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit » (2:22).

En 1 Corinthiens 3, ainsi que nous l'avons vu, les croyants collectivement constituent « le temple de Dieu » et « l'Esprit de Dieu habite » en eux. Dans ce passage-là, les hommes apportent leur contribution à l'édifice, et il se peut qu'ils apportent de mauvais matériaux que le feu consumera. Par contre, en Éphésiens 2, il n'est pas question de la faiblesse ou des manquements des ouvriers. C'est l'œuvre divine. Il s'agit d'un « temple saint » et il est « bien ajusté ensemble ». Au verset 21, il est considéré comme en croissance, et au verset 22 comme une maison dans laquelle Dieu habite par son Esprit.

Il est nécessaire de bien distinguer deux aspects des choses. D'une part il y a ce qui est l'œuvre de Dieu, et qui subsiste en dépit de la faillite de l'homme. L'assemblée est la maison dans laquelle Dieu habite. C'est à cela que notre foi s'attache, et c'est ce qui doit gouverner notre comportement. D'autre part il y a ce qui dépend de notre responsabilité. À cet égard, gardons-nous d'une prétention quelconque. Nous avons vu en 1 Corinthiens 14 que c'est à certaines conditions seulement que ceux qui entrent dans l'assemblée réunie peuvent donner gloire à Dieu en constatant qu'il est véritablement là.

8.4 *Fortifiés par l'Esprit quant à l'homme intérieur*

Le premier chapitre de l'épître, depuis le verset 16, contient une prière de l'apôtre en faveur des croyants. Le chapitre 3 en contient une seconde, à partir du verset 14. Il demande à Dieu de leur donner « d'être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur ; de sorte que le Christ habite, par la foi, dans leurs cœurs » (v. 16, 17).

Nous avons ici une description de l'opération puissante de l'Esprit dans le cœur du croyant. Non seulement l'Esprit habite en lui et peut se manifester dans ses actes ou dans ses paroles, mais il forme le cœur de celui dans lequel il habite. Et le fait que l'apôtre prie pour qu'il en soit ainsi nous montre qu'il ne s'agit pas d'une chose automatiquement réalisée pour chaque croyant. Cette formation dépend aussi de nous, de notre état spirituel et moral, et de la manière dont nous laissons l'Esprit faire son œuvre en nous. Elle se fera dans la mesure où nous serons habituellement remplis de l'Esprit.

Il en est de même de ce qui est ajouté immédiatement ensuite : « de sorte que le Christ habite, par la foi, dans vos cœurs ». L'habitation du Saint Esprit dans un croyant est une chose vraie depuis le jour où, ayant cru, il a été scellé. Mais ce croyant peut être — ou ne pas être — dans un état pratique caractérisé par la libre action de l'Esprit en lui. Si c'est le cas, il est « rempli de l'Esprit ». Et c'est alors seulement qu'on peut véritablement dire que Christ habite dans son cœur. Cette habitation-là est un état pratique. Christ remplit le cœur, il est le centre des pensées et des affections, et une transformation de l'être moral du croyant à l'image de Christ s'opère, par la puissance du Saint Esprit (cf. 2 Cor. 3:18). Lorsqu'il en est ainsi, Dieu peut voir dans ses enfants quelques caractères de son Fils bien-aimé.

8.5 *L'unité de l'Esprit*

Au début du chapitre 4, l'apôtre adresse des exhortations aux croyants en ce qui concerne leur vie collective. Il leur dit notamment : « Vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix » (v. 3). Il ne s'agit pas de garder l'unité du corps ; celle-ci existe en raison du travail de Dieu lui-même, et elle est à l'abri de tout dommage. Ce à quoi nous sommes exhortés ici, c'est à garder une unité pratique, une unité de pensée résultant du fait d'avoir tous la pensée de Christ. L'Esprit, qui forme nos pensées, peut seul réaliser cela. Cette unité est gardée « par le lien de la paix ».

Combien facilement nos pensées personnelles, notre manque d'amour et de support pour nos frères et sœurs, notre dureté, notre orgueil caché ou apparent, la recherche de nos intérêts personnels ou de notre propre gloire, amènent des divergences et des dissensions entre nous ! C'est pourquoi l'apôtre nous exhorte instamment à marcher « avec toute humilité et douceur, avec longanimité, nous supportant l'un l'autre dans l'amour » (v. 2). Ne passons pas légèrement sur cela.

8.6 *N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu*

L'apôtre revient ici à un enseignement qui nous concerne individuellement. « Et n'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption » (4:30). Il nous rappelle que le Saint Esprit en nous est le sceau de Dieu, sa marque, en vue du jour de la rédemption. Notre rédemption a été acquise par le sang de Christ (1:7). Le jour de la rédemption, c'est le jour de notre délivrance finale, à la venue du Seigneur, lorsque nos corps seront transformés à la ressemblance du sien (cf. Rom. 8:23).

Nous apprenons ici une vérité solennelle : c'est que nos manquements attristent le Saint Esprit qui est en nous. Nous en serons nous-mêmes attristés, à moins que nous ne soyons dans un grave état d'égarement, ayant perdu toute communion avec le Seigneur. Si nous avons manqué, la tristesse est bien de saison. Et « la tristesse qui est selon Dieu opère une repentance à salut dont on n'a pas de regret » (2 Cor. 7:10).

Est-il besoin de souligner le fait que nos manquements, si humiliants soient-ils, n'amènent pas le Saint Esprit à se retirer de nous ? Le passage que nous avons sous les yeux, tout en nous disant que le Saint Esprit est attristé par nos fautes, nous rappelle qu'il est la marque indélébile que Dieu a apposée sur nous en vue de notre délivrance finale, en vue de ce jour glorieux où il n'y aura plus de manquements.

8.7 *Soyez remplis de l'Esprit*

Les exhortations pratiques générales des chapitres 4 et 5 se concluent par celle-ci : « Ne vous enivrez pas de vin, en quoi il y a de la dissolution ; mais soyez remplis de l'Esprit » (5:18). Le contraste est frappant. Si le vin peut gouverner le comportement d'un homme et le mettre hors de lui-même, à sa honte, le croyant doit cultiver une autre source de pensées et d'actions, d'origine divine, et qui porte l'empreinte de la sagesse et du sobre bon sens. Il vaut la peine de remarquer la liaison entre ce verset et ceux qui précèdent. L'action du Saint Esprit va de pair avec l'intelligence spirituelle qui amène le croyant à comprendre quelle est la volonté du Seigneur.

8.8 *La parole de Dieu, l'épée de l'Esprit*

Le chapitre 6 nous engage à nous revêtir de l'armure complète de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les artifices du diable. Après nous avoir indiqué quelles sont les pièces de cette armure qui servent à nous protéger — cuirasse, bouclier, casque — l'apôtre nous dit : « Prenez... l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu » (v. 17). L'Esprit qui demeure en nous ne nous conduit jamais à utiliser des armes charnelles, telles la violence, la ruse, l'habileté ou le raisonnement. Non, « les armes de notre guerre ne sont pas charnelles, mais puissantes par Dieu pour la destruction des forteresses, détruisant les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la

connaissance de Dieu » (2 Cor. 10:4, 5). Évitions soigneusement d'utiliser les mêmes armes que les ennemis de Christ, et utilisons cette épée de l'Esprit avec foi et simplicité. La parole de Dieu a sa propre puissance en elle-même. Citée avec discernement et à propos, elle produira ses résultats dans les cœurs.

8.9 La prière par l'Esprit

L'apôtre ajoute : « priant par toutes sortes de prières et de supplications, en tout temps, par l'Esprit, et veillant à cela avec toute persévérance » (6:18). Aucun passage de l'Écriture ne nous engage à adresser une prière au Saint Esprit. Par contre, l'Esprit nous aide à discerner nos besoins, ou les besoins de ceux qui nous entourent, et à les exprimer dans nos prières à Dieu ou au Seigneur Jésus. S'il s'agit de la prière en assemblée, il est nécessaire qu'elle soit « avec l'esprit » et « avec l'intelligence » (1 Cor. 14:15), afin que ceux qui écoutent puissent comprendre ce qui est dit et ajouter leur « Amen ». S'il s'agit de la prière dans le particulier, la grâce de Dieu vient au-devant de notre plus extrême faiblesse ; l'Esprit nous est en aide, même quand nous ne savons pas demander comme il convient (Rom. 8:26, 27).

Jude parle aussi de la prière par le Saint Esprit (v. 20), et l'épître aux Philippiens, de rendre culte par l'Esprit (3:3).

Être conduit par l'Esprit par J.-A. Monard

Bibliquest

Marques de la conduite par l'Esprit : ce qu'on voit extérieurement et ce qui se passe intérieurement.

ME 2008 p. 263-269

Table des matières

- 1 Être conduit par l'Esprit — sur un plan général
- 2 Un mystère profond : l'Esprit et l'esprit
- 3 L'évaluation d'une action
- 4 L'opération de l'Esprit et la responsabilité de l'ouvrier
- 5 Continuité dans les cantiques, les prières et les lectures de la Parole
- 6 Les silences
- 7 La préparation
- 8 Quelques mots sur les dons

Un jeune frère demande : Comment peut-on savoir que le Saint Esprit nous conduit, lorsqu'il s'agit de se lever pour présenter la Parole dans l'assemblée ?

Essayons de faire un peu le tour de cette question difficile mais essentielle.

1 Être conduit par l'Esprit — sur un plan général

Selon l'enseignement du Nouveau Testament, nous avons à être conduits par l'Esprit dans toute notre vie, et non seulement quant à l'action dans l'assemblée. Bien sûr que, lorsque nous sommes réunis en assemblée dans la présence du Seigneur, il est encore plus sérieux d'agir juste. Une bénédiction pour tous doit résulter de la présence du Seigneur et de l'action de son Esprit. Mais le principe de la direction de l'Esprit est le même dans la vie de tous les jours et dans la vie d'assemblée. Nous avons peut-être trop tendance à penser à la direction de l'Esprit dans l'assemblée et à oublier ce qui concerne nos vies entières.

2 Un mystère profond : l'Esprit et l'esprit

L'union du Saint Esprit avec l'esprit du croyant est un mystère profond. « Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui » (1 Cor. 6:17), est-il dit dans le même passage que : « Votre corps est le temple du Saint Esprit » (v. 19). Nous ne percevons pas la voix du Saint Esprit comme une voix distincte de celle de notre propre esprit. Dans certains cas, cette direction du Saint Esprit peut être ressentie comme une conviction. Mais le Seigneur peut permettre que les choses nous soient moins claires. Dans tous les cas, il faut que nous agissions avec crainte et tremblement, dans le sentiment de notre faiblesse et de notre indignité, mais sur un principe de foi (cf. Rom. 12:3, 6).

3 L'évaluation d'une action

Nous ne sommes pas appelés à évaluer nous-mêmes notre action, et à conclure après coup que nous avons agi par l'Esprit, ou que nous ne l'avons pas fait. On ressent très mal les propos d'un frère qui lit un passage et qui fait une déclaration du genre : l'Esprit m'a conduit à lire ceci. Il est dit : « Que les autres jugent » (1 Cor. 14:29). Et encore faut-il que ces « autres » aient du discernement spirituel.

Il peut arriver que nous soyons tremblants non seulement quand nous sommes debout, mais encore après, quand nous nous sommes rassés. Mais cela nous met à notre place. Et le Seigneur nous donne parfois, lorsqu'il le juge bon et par le moyen qu'il juge opportun, les encouragements dont nous avons besoin. Sachons distinguer entre un encouragement venant de lui et une flatterie humaine.

4 L'opération de l'Esprit et la responsabilité de l'ouvrier

Un aspect des choses, c'est donc l'opération et l'intervention divines par le moyen d'ouvriers humains. Ceci nous échappe en grande partie et nous devons être très réservés dans nos jugements, que ce soit à l'égard des autres ou de nous-mêmes. Mais l'autre aspect des choses, sur lequel toute notre attention doit se porter, c'est ce qui relève de notre responsabilité. Or l'action du Saint Esprit est nécessairement en plein accord

- avec l'enseignement de l'Écriture et
- avec la sagesse spirituelle.

Le premier point devrait être une évidence pour chacun. La révélation de Dieu dans sa Parole est complète et il n'y a rien à y ajouter. De plus, nous pouvons être certains que Dieu ne se contredit jamais. Le Saint Esprit ne peut conduire à quelque chose qui soit en contradiction avec la Parole écrite.

Quant au second point, on peut bien donner quelques exemples, mais il faut se garder d'en faire des règles.

Si un frère qui a reçu un don pour présenter la Parole est une fois en visite dans une assemblée, il est en général bien indiqué qu'il se lève. Donc que les frères du lieu soient réservés et que lui-même sente sa responsabilité d'apporter quelque chose.

Si, dans une assemblée, un frère a déjà présenté la Parole une ou plusieurs fois dans un passé récent, il est sage qu'il laisse autant que possible la place à d'autres.

Si un frère a le sentiment que, parmi les autres frères présents, aucun n'est disposé à se lever ou n'est en mesure de présenter la Parole, il n'est pas indiqué d'infliger à l'assistance un silence interminable. Mais attention ! On peut se tromper grandement en estimant que ses frères sont incapables d'édifier l'assemblée. Il faut toujours se souvenir qu'elle peut être édiflée par cinq paroles (1 Cor. 14:19). Et elle a besoin d'une diversité de ministères.

5 Continuité dans les cantiques, les prières et les lectures de la Parole

De façon générale, s'il y a une certaine suite dans les pensées exprimées par nos cantiques, nos prières et nos lectures, cela montre une communion pratique entre les frères qui agissent, et c'est précieux. Cela peut même être le témoignage que l'Esprit conduit les différentes actions. Mais ce n'en est pas une preuve, parce que l'esprit humain est capable aussi de fournir un enchaînement de pensées.

Il faut se garder de faire d'une telle continuité une règle. Si un frère est exercé devant le Seigneur pour présenter à l'assemblée un passage biblique dont il a lui-même joui, il ne serait pas juste qu'il se laisse arrêter par le seul fait que le cantique qui vient d'être chanté semble conduire l'action dans une autre direction. Dans les réunions de prières, quand quelques requêtes consécutives forment une suite, c'est heureux, mais il est normal qu'on passe ensuite à des sujets différents. Dans le livre des Proverbes (et ailleurs), on trouve souvent un groupe de versets qui font une suite. Puis il y a un changement de sujet.

Quoi qu'il en soit, nous avons besoin d'être conduits par l'Esprit aussi bien dans les prières et l'indication des cantiques que dans la lecture de la Parole.

6 Les silences

Les silences peuvent avoir une grande utilité. Il ne faut pas en avoir trop peur. Les sœurs qui sont spirituelles utilisent ce temps pour prier, et non à s'impatienter. Et n'avons-nous pas fait l'expérience que Dieu utilise ces silences pour préparer les cœurs à recevoir quelque chose — ou peut-être pour nous secouer tous ? Certains frères, notamment de jeunes frères ou des frères de nature craintive, ne se lèveront jamais s'il n'y a pas eu un long moment de silence. Alors on peut considérer les silences comme un élément de la formation de ministères utiles.

Il serait très regrettable, pour ne pas dire catastrophique, que des frères prennent l'habitude de rompre les silences par une action dès que ceux-ci dépassent une longueur de x minutes. Quelle serait alors la valeur de cette action ?

7 La préparation

Quelle est la forme, et quel est le degré de la préparation qui convient pour la présentation de la Parole en assemblée ? Ce qui paraît certain, c'est qu'un discours préparé jusque dans les détails et récité en assemblée est incompatible avec la direction de l'Esprit. Celle-ci implique une disponibilité de l'instrument employé et une docilité pour faire ce que le Seigneur montre sur le moment.

On donne quelquefois l'image du pharmacien qui doit avoir ses tiroirs bien remplis pour faire face aux divers besoins qui se présentent. Dans cette perspective, la préparation consiste à remplir ses tiroirs.

Mais les frères sont différents les uns des autres et chacun doit avoir affaire au Seigneur pour se préparer. Certains frères ont dans leur esprit et dans leur cœur plusieurs sujets qu'ils ont étudiés dans un passé récent, et s'attendent au Seigneur pour savoir lequel sera opportun pour l'assemblée s'ils sont appelés à se lever. D'autres frères recherchent une préparation plus générale, simplement une préparation de leur cœur et de leur esprit. D'autres enfin refusent par principe toute forme de préparation, mais ils s'exposent à deux dangers : 1° le confinement à un très petit nombre de sujets qu'ils connaissent bien, et 2° l'improvisation, qui peut conduire à des commentaires erronés de la Parole.

La plupart des frères qui enseignent l'assemblée de façon utile peuvent rendre témoignage qu'ils ne présentent pas en assemblée un sujet qui n'a pas occupé leurs pensées dans les semaines, ou dans les mois, qui viennent de s'écouler. Et à cet égard il faut faire la différence entre la situation d'un jeune frère qui découvre les richesses des Écritures et celle d'un frère plus âgé qui a eu le temps de se pencher de nombreuses fois sur beaucoup de passages.

8 Quelques mots sur les dons

Ici de nouveau, il y a deux aspects des choses, celui de Dieu et le nôtre. D'une part, Dieu fait à son assemblée les dons qui lui sont nécessaires, distribuant à chacun comme il lui plaît. D'autre part, nous sommes invités à désirer — et même à désirer avec ardeur — des dons de grâce plus grands, pour l'édification de l'assemblée (1 Cor. 12:31 ; 14:1, 12, 39). Il est évident que ces dons ne peuvent être accordés qu'à des frères qui se nourrissent de la Parole. La capacité de la présenter de façon opportune ne peut pas être donnée à des frères qui ne la connaissent que très peu. Il y a donc notre responsabilité d'étudier la Parole, en nous laissant enseigner et former par elle, et il y a la souveraineté de Dieu qui distribue les dons comme il lui plaît.

Si nous avons reçu quelque chose, nous sommes responsables de le faire valoir pour le Seigneur, et non pour notre propre gloire. Paul exhorte Timothée à ne pas négliger le don de grâce de Dieu qui était en lui.

Mais ici encore, ne cherchons pas trop à évaluer ce que nous avons reçu. Normalement, un don — dans le sens de la capacité d'exercer un service que le Seigneur a confié — doit croître avec les années, selon les expériences faites avec lui. Si nous sentons notre responsabilité d'apporter quelque chose à l'assemblée pour son édification, faisons-le en regardant au Seigneur et à l'assemblée, plutôt qu'à notre don. Moins nous regardons à nous-mêmes, mieux cela vaut.

LE SAINT ESPRIT

Quelques éléments tirés de l'Écriture Sainte

Si vous m'aimez, gardez mes commandements; et moi je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur (avocat), pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous et qu'il sera en vous. (Évangile selon Jean ch. 14 v. 16-17)

LE SAINT ESPRIT : Voici ce qu'enseigne la Bible, Parole de Dieu, au sujet du Saint Esprit.

NOUS VOUS DEMANDONS, DE RECHERCHER ET DE LIRE ATTENTIVEMENT LES VERSETS CITÉS, DANS VOTRE NOUVEAU TESTAMENT. Il y en a beaucoup d'autres dans l'Ancien et le Nouveau Testament que nous vous conseillons de rechercher.

Le Saint Esprit a été promis par le Seigneur Jésus, sur la terre, mais il fallait qu'Il soit auparavant ressuscité et glorifié (Jean ch. 7 v. 39 et ch. 14).

Le Saint Esprit est descendu à la Pentecôte (Actes des Apôtres chap. 2) pour faire son habitation dans le croyant, les baptisant et unissant en un seul Corps (1 Corinthiens 12 v.13).

La PERSONNE DU SAINT ESPRIT

1. Le Saint Esprit est Dieu: il porte les mêmes caractères que Dieu le Père; il est appelé:

L'Esprit éternel (Hébreux 9:14)

L'Esprit de sainteté (Romains 1:4)

L'Esprit d'amour (2 Timothée 1:7)

L'Esprit de vérité (Jean 14:17)

L'Esprit de gloire (1 Pierre 4:14)

L'Esprit de grâce (Hébreux 10:29)

Il a tous les attributs de la déité : l'omniscience (1 Cor. 2:10), l'omnipotence (Zach. 4:6), l'omniprésence (Ps. 139:7), l'éternité (Héb. 9:14)

2. Le Saint Esprit est créateur :

«L'Esprit de Dieu planait sur la face des eau» (la création: Genèse chapitre 1 verset 2). «Tu envoies ton Esprit: ils sont créés et tu renouvelles la face de la terre» (Psaume 104 verset 30).

3. Il est une personne(plusieurs passages révèlent à la fois sa personnalité et sa divinité), non pas seulement une influence :

Matt 28:19 Baptême pour le Nom du Saint Esprit aussi bien que pour le nom du Père et du Fils

Un autre Consolateur (le premier était le Seigneur Jésus); il remplace le Seigneur Jésus (Jean 16:7)

Il parle (Marc 13:11 ; Actes 8:29 ; 13:2), rappelle, enseigne (Jean 14:26), rend témoignage (Jean 15:26-27 notez le "vous aussi, vous rendez témoignage")

Jean 16:13 : quand Celui-là sera venu, l'Esprit de vérité

Il intercède, pense et soupire (Romains 8:26, 27) sur la terre, de même que le Seigneur Jésus dans le ciel (Rom 8:34)

Il distribue des dons et opère tout au même titre que Dieu (1Cor 12:5, 6, 11)

Mentir à l'Esprit Saint, c'est mentir à Dieu (Acte 5:3) (on ment seulement à des personnes, pas à des influences)

Il peut être attristé (Éph. 4:30)

L'OEUVRE du SAINT ESPRIT dans le croyant

Celui qui croit, reçoit le Saint Esprit (Éphésiens 1: 14). Le croyant est né d'eau et de l'Esprit (Jean 3: 3 - 6).

LE SAINT ESPRIT:

témoigne avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu (Romains 8, 16 - Galates 4, 6)

habite dans le corps du croyant (1 Corin-thiens 6, 19 - Romains 8, 9),

oint le croyant (2 Corinthiens 1, 21 - 1 Jean chapitre 2: vers. 20), c'était autrefois la part du roi et celle du sacrificateur;

le scelle (Éphésiens 1: 14), c'est la marque, le sceau de Dieu sur le croyant, l'appartenance (la propriété);

lui donne des arrhes -ou acomptes- (Éphésiens 1: 14), c'est la jouissance de tout ce que le Seigneur prépare pour les siens, dès à présent;

intercède pour les croyants (Romains 8: 26),

le qualifie pour le service (Actes chapitre 1 verset 8 - chapitre 6 verset 3 et 10).

L'OEUVRE du SAINT ESPRIT dans l'Assemblée (ou Église):

Tous les croyants ont été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps (1 Corinthiens chap. 12 versets 12 et 13).

Il n'y a pas lieu de demander à être baptisé du Saint Esprit. Ce serait nier ce que la Parole enseigne.

Il demeure éternellement dans l'Assemblée (Jean 14: 16 - 17; 1 Corinthiens 3, 16; Éphésiens chapitre 2 verset 22).

Il nous enseigne et nous rappelle toutes les paroles du Seigneur Jésus (Jean 14: 26 - 1 Jean chapitre 2 verset 27).

Il rend témoignage au Seigneur (Jean 15: 26).

Il nous conduit dans la vérité, nous annonce ce qui va arriver, glorifie le Seigneur (Jean 16: 13).

Lire également 1 Corinthiens 12: 4 à 11.

L'OEUVRE du SAINT ESPRIT dans le monde:

Le monde ne peut pas le recevoir (Jean chapitre 14 verset 17).

Le Saint Esprit convainc le monde de péché, de justice, de jugement (Jean 16: 8).

Selon sa conduite, le croyant peut marcher et vivre par l'Esprit et porter le fruit de l'Esprit (Galates 5 versets 16, 25 et 22) ou bien, au contraire, attrister (Éphésiens 4: 30) puis éteindre le Saint Esprit (1 Thessaloniens 5: 19).

Dieu désire que nous soyons remplis du Saint Esprit (Éphésiens 5: 18).

Nous n'avons pas à prier le Saint Esprit, mais nous nous adressons à Dieu comme Père, au Nom du Seigneur Jésus, conduits par le Saint Esprit (Éphésiens 2: 18 - Jude 20).

Le Saint Esprit dans Luc et dans les Actes par Paul FINET

Passages lus : Luc 24:45-49 ; Actes 1:1-5 ; 2:1-4 ; 8:14-17 ; 11:1-18 ; 19:1-7 ; Éph. 1:12-14 ; 4:30

Table ;des matières

- 1 Le Saint Esprit, une personne divine
- 2 Le Saint Esprit dans l' Ancien Testament
- 3 Le Saint Esprit et le baptême de Jean
- 4 Autres baptêmes
- 5 Baptême de l'Esprit et de feu
- 6 Le Saint Esprit qui révèle
- 7 Importance de la venue du Saint Esprit
- 8 Le Saint Esprit et Actes 2
- 9 Le Saint Esprit et le don des langues

1 **Le Saint Esprit, une personne divine**

Il est à peine nécessaire de rappeler et d'affirmer que le St Esprit est une personne divine tout comme le Père et le Fils. Le Seigneur enseigne ses disciples à baptiser ceux qui seraient sauvés parmi les nations au nom du Père, du Fils et du St Esprit, associant ainsi les trois personnes divines. Chacune étant Dieu, toutes trois étant Dieu, sans qu'aucune ne soit Dieu indépendamment des autres personnes. Poursuivant un seul but, animées d'un seul conseil, mais agissant de façon distincte selon le propos de Dieu en vue de son accomplissement.

L'Esprit de Dieu est l'agent de la puissance de Dieu en création, nous trouvons cela dès le 1^o chapitre de la Genèse.

Que dès la première page de la Parole de Dieu, nous ayons à faire aux trois personnes de la sainte Trinité, cela éclaire, car le sujet est au pluriel et le verbe au singulier lorsqu'il s'agit d'affirmer la puissance de Dieu en création : « Au commencement, Dieu ». Quelle manière éloquente entre toutes de nous présenter Dieu tenant la première place. Nous avons à mettre avant toute chose, au-dessus de toute chose, Dieu dans Son autorité, dans tout ce qu'Il est en Lui-même, dans la plénitude de ce qu'Il est. Élohim (pluriel) créa (singulier) les cieux et la terre. Trois personnes divines unies dans un même but et agissant conjointement, de telle manière que le verbe est au singulier. « Faisons l'homme à notre image » : C'est la même vérité lorsqu'il s'agit d'amener l'homme sur la scène. Comme les trois personnes ont été à l'œuvre dans la création, elles le seront aussi dans la rédemption.

Le Père a envoyé son Fils dans le monde afin que nous vivions par Lui. Le Fils est venu du ciel : « Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour accomplir la volonté de celui qui m'a envoyé ». Il est venu par l'Esprit éternel. Le Père donne son Fils, livre son Fils, le Seigneur se livre Lui-Même : « Personne ne me l'ôte, je la donne de Moi-Même » dit-il en parlant de sa vie. Pierre dira qu'Il s'est offert par l'Esprit éternel.

Dieu est le Dieu de gloire, le Père est le Père de gloire, le Seigneur Jésus est le Seigneur de gloire, l'Esprit est aussi appelé l'Esprit de gloire.

2 **Le Saint Esprit dans l' Ancien Testament**

L'Esprit agit donc dans l'A.T de diverses manières. C'est lui qui va rendre capables certains ouvriers que Dieu a choisis et qualifiés pour l'accomplissement de travaux extraordinairement difficiles. Que représente l'exécution d'un ustensile tel que le chandelier ? À partir d'un seul bloc d'or, tirer cet ustensile d'une beauté insurpassable. Un pied, une tige centrale, trois tiges sortant d'un côté et trois de l'autre, avec des fruits, des pommes, des fleurs, des calices (22), le tout battu au marteau d'une seule pièce. Qui est-il, où a-t-il pu acquérir ces qualités professionnelles, l'ouvrier que Dieu a choisi ? pas dans les écoles artisanales en Égypte, mais c'est l'Éternel qui dit : « J'ai rempli cet homme de mon Esprit, de sagesse et de connaissance pour faire toute sorte de travaux ». C'est donc l'Esprit de Dieu qui qualifiait quelqu'un dans les jours d'autrefois pour l'accomplissement d'un travail particulier, ou une tâche que Dieu lui donnait à remplir, notamment les prophètes. Pierre nous dit que de saints hommes de Dieu ont parlé étant poussés par l'Esprit Saint. L'Esprit Saint n'était pas descendu sur la terre. L'Esprit ne s'est pas incarné, et quand le Seigneur se trouve sur la scène, nous lisons un verset important : « L'Esprit n'était pas encore parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié ». Personne ne peut imaginer que l'Esprit n'était pas encore, autrement dit n'existait pas encore. Il est clair que c'est Dieu le St Esprit qui existe de toute éternité. Mais il n'était pas descendu sur la terre.

3 **Le Saint Esprit et le baptême de Jean**

Quand le voyons-nous pour la première fois en relation directe avec la terre ? C'est lorsque notre bien-aimé et adorable Sauveur, dans son humilité insurpassable, s'approche des eaux du Jourdain, pour être baptisé par Jean. Et nous savons que Jean est appelé par le Seigneur, « l'homme le plus grand qui se soit trouvé dans ce monde » : « De tous ceux qui sont nés de femme, il n'y en a point d'aussi grand que Jean ». Et quand Jean, ce serviteur que le Seigneur appelle le plus grand parce qu'il est celui qui termine toute la chaîne des prophètes pour arriver en présence du Seigneur qu'il voit de ses yeux, il dit : « Voilà l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » et « Je ne le connaissais pas ». Mais Dieu lui a enseigné, il a découvert tout-à-coup avec le secours de Dieu, que l'homme méprisé et humilié qui était là sur la scène, c'était bien l'agneau de Dieu, celui dont Dieu avait parlé depuis le commencement, depuis le jardin d'Éden, semence de la femme, semence d'Abraham, l'agneau dont il est question est Celui qui se trouve maintenant sur la scène. Et Jean dira en présence du Seigneur : « Je ne suis pas digne en me baissant de délier la courroie de ses sandales ». Le plus grand des hommes doit dire du Seigneur : « Je ne suis pas digne ». Mais le Seigneur dit : « Laisse faire, il nous est convenable d'accomplir toute justice », c'est-à-dire, de commencer dans ce chemin qui se termine à la croix, en m'associant à ceux que la Parole appelle dans le Psaume 16 « Les saints et les excellents ». Ce petit résidu qui, sentant sa misère et ses péchés, vient les confesser au baptême de Jean. Le Seigneur pour encourager ces quelques-uns vient se joindre à eux et va recevoir Lui-Même le baptême de Jean. Mais à ce moment, Dieu fait entendre sa voix. Se pourrait-il que le Père se taise en présence de l'abaissement ainsi manifesté de son Fils s'anéantissant Lui-Même, s'abaissant Lui-Même ? Ne vous y méprenez pas, celui qui est là penché sur les eaux de la mort, dans l'humilité la plus grande, c'est mon Fils bien-aimé. Et le St Esprit lui-même descend du ciel et vient se poser sur le Seigneur sous la forme d'une colombe, prenant possession de ce saint vase.

Nous avons donc au baptême de Jean, le Père qui fait entendre sa voix, le Fils qui est là sur la scène dans l'abaissement, et le St Esprit qui descend pour se poser sur lui, sans qu'il y ait évidemment le moindre sacrifice offert, comme Aaron l'était autrefois à l'égard de l'onction de l'huile, avant tout sacrifice offert, avant que du sang soit porté sur le propitiatoire, Aaron avait été oint d'huile sainte ; ses fils ne seront oints d'huile sainte qu'en vertu du sacrifice dont le sang sera porté sur le lobe de leur oreille, sur leur pouce droit et le gros orteil de leur pied droit. Cela nous montre que nous ne recevons le St Esprit qu'en vertu de la rédemption accomplie. Mais le St Esprit descend sur Lui en vertu de ce qu'Il est dans la dignité, la grandeur de sa personne.

4 **Autres baptêmes**

Jean nous dit : « Moi, je vous baptise d'eau, du baptême de la repentance, mais il y en a un qui vient après moi et qui vous baptise de l'Esprit-Saint et de feu ». Nous avons donc trois baptêmes :

1- Le baptême que Jean administre, de repentance.

2- Le baptême du St Esprit

3- Le baptême de feu cité par Mat. et Luc

Il y a en plus un 4^o baptême, le baptême chrétien que nous trouvons dans l'épître aux Romains chapitre 6, et qui a été introduit par le Seigneur Lui-Même. Ce n'est pas une ordonnance. Dans l'Église professante, on en a fait une ordonnance, un sacrement. Ce n'est ni l'un ni l'autre. Ce serait nous replacer sur le terrain de la Loi et des contraintes. Le baptême n'est pas une ordonnance, n'est pas un engagement comme les soldats romains tenaient le drapeau pour s'engager en fidélité envers leurs insignes jusqu'à la mort ; nous n'avons rien de semblable dans le baptême.

Il y a deux institutions dans la sphère chrétienne, c'est le baptême et la cène.

Le baptême est en relation avec la mort du Seigneur qu'il allait accomplir, à laquelle nous déclarons avoir part en étant baptisés. La cène du Seigneur nous rappelle la mort qu'il a traversée en vue de notre salut.

Il y a aussi un 5^e baptême (Luc 12) le Seigneur dit : « J'ai à être baptisé d'un baptême », c'est-à-dire à terminer ma carrière, j'ai dressé ma face comme un caillou pour aller à Jérusalem. J'ai à marcher aujourd'hui, demain, jusqu'au troisième jour jusqu'au moment où je vais offrir ma vie en rançon pour le pécheur et pour établir ce terrain sur lequel Dieu peut bénir le coupable, l'accueillir devant Lui, tout en étant glorifié, sans porter la moindre atteinte aux saintes exigences de sa justice. « Et combien suis-je à l'étroit », cela voulait dire que le Seigneur attendait ce moment où enfin, les écluses de la grâce de Dieu pourraient s'ouvrir sans réserve aucune sur la base du sacrifice de sa vie.

5 Baptême de l'Esprit et de feu

Retenons cette expression « baptême du St Esprit » auquel est ajouté « baptême de feu ». Nous remarquons que dans le livre des Actes, le Seigneur ne parle pas du tout à ses disciples de ce baptême de feu que l'on ajoute inconsidérément dans beaucoup de circonstances. Le baptême de Jean était en vue d'attacher ceux qui le recevaient à un Christ vivant, le Messie étant celui qui allait introduire le royaume dans lequel on entrait par la porte de la repentance. Être baptisé veut dire être plongé, être immergé, être identifié à une chose dans laquelle on est plongé. Dans les eaux du Jourdain, c'est admettre que la fin de l'homme pécheur c'est la mort. La mort a passé à tous les hommes parce que tous ont péché. Les croyants de ces jours-là reconnaissaient que le salaire du péché, c'est la mort. En même temps, acceptant cette sanction de Dieu, ils attendaient cette manifestation de la grâce qui allait les sauver de cet état par le Messie qui était là présent. Mais Jean ne les introduit pas très loin dans ces vérités. Ceux qui acceptaient le baptême de la repentance au Jourdain ignoraient comment Dieu allait procéder pour les sauver. Le baptême de Jean identifie donc à un Christ vivant. Le baptême chrétien, au contraire, nous identifie avec la mort de Christ.

Nous sommes identifiés avec Lui dans la ressemblance de sa mort. Nous déclarons par le baptême que la fin du vieil homme, c'est la mort à laquelle nous avons part avec Christ, crucifiés avec Lui, morts avec Lui, ensevelis avec Lui. Mais nous ressortons des eaux de la mort dans une sorte de résurrection pour vivre maintenant en nouveauté de vie. Le baptême chrétien nous identifie donc avec la mort de Christ, par laquelle je suis introduit sur un terrain nouveau, le terrain du nouvel homme.

Quand on demande un nouveau baptême du St Esprit et de feu, on demande quelque chose de déraisonnable. Parce que premièrement, on demande une chose qui a été donnée, qui a été faite une fois pour toutes et qui ne se répète pas, et deuxièmement, on demande une chose que Dieu réserve au pécheur, à ceux qui ont refusé l'évangile de la grâce. On demande une chose qui aura lieu demain, en jugement quant aux incrédules, lorsque le Seigneur va descendre en flammes de feu pour consumer tous les méchants, tous ceux qui auront refusé l'amour de la vérité pour être sauvés.

Dans l'évangile selon Luc, le passage qui suit l'expression « baptême de l'Esprit et de feu » ne laisse aucun doute que le feu est l'emblème du jugement et non pas une énergie intérieure que l'on demande à Dieu pour accomplir beaucoup de choses extraordinaires (parler en langues, remplir toutes sortes de services). C'est demander le jugement qui sera opéré par le feu. Luc 3 dit : « Il nettoiera entièrement son aire, mais il brûlera la balle au feu inextinguible ». Brûler au feu est donc bien l'image du jugement qui atteindra ceux qui seront trouvés n'ayant qu'une profession chrétienne sans la vie, sans avoir eu un contact réel et personnel avec le Seigneur, sans être venu par la repentance et par la foi au pied de la croix. La balle, ce qui enveloppe le froment, ce qui a pu être compris dans cette enceinte du christianisme, ceux qui sont mêlés aux croyants, (car il y a une profession chrétienne) ceux-là seront brûlés au feu inextinguible parce qu'ils auront refusé de devenir du froment, d'avoir la vie. Il n'y a pas d'homme qui ne puisse croire, mais il y a beaucoup d'hommes qui ne veulent pas croire. Et pour ceux-là, nous ne pouvons pas ne pas le dire et encore moins le cacher, c'est le jugement. De sorte que lorsque nous demandons un nouveau baptême d'Esprit et de feu, nous demandons une chose déraisonnable.

6 Le Saint Esprit qui révèle

Dans l'évangile selon Jean, le Seigneur dit aux disciples : « Si je m'en vais, je vais vous envoyer de la part du Père un autre consolateur ». Quand le Seigneur était là, il est clair que c'était Lui leur consolateur. Celui-là, dit-il, ne vous quittera plus jamais. Il sera en vous individuellement et avec vous collectivement.

En effet, lorsqu'une âme possède la vie grâce à l'opération du St Esprit en elle (née d'eau et de l'Esprit), Il ne la quitte pas lorsqu'il a opéré cette nouvelle naissance.

Le Seigneur dit dans les chapitres 14, 15 et 16 de Jean, beaucoup de choses sur le St Esprit qui leur serait donné. Envoyé du Père par le Seigneur, les disciples allaient connaître la relation des personnes divines : le Père dans le Fils, le Fils dans le Père, vous en moi et moi en vous. Les grandes vérités chrétiennes allaient être révélées par le St Esprit, rendues claires, évidentes dans l'âme des croyants, par le don du St Esprit, par le sceau du St Esprit, par l'onction du St Esprit. Le Seigneur leur annonce que c'est par le St Esprit qu'ils pourront pénétrer dans tous les enseignements de la Parole de Dieu (l'A.T.), c'est par le St Esprit qu'ils se rappelleront tout ce que les évangiles contiennent, c'est par le St Esprit qu'ils rendront témoignage, c'est par le St Esprit qu'ils seront conduits dans toute la vérité, comme les épîtres, et c'est par le St Esprit que leur seront révélées les choses à venir comme l'Apocalypse.

Nous pouvons dire que c'est le St Esprit qui est la clé qui ouvre tous les trésors de la Parole de Dieu. Nous ne pouvons pas nous révéler quoi que ce soit à nous-mêmes. Sans le St Esprit, l'homme le plus intelligent ne peut rien comprendre de la Parole de Dieu, c'est un livre fermé pour lui. On a souvent appelé la parabole d'Ésaïe (29:11, 12) : On donne le livre à quelqu'un qui a la prétention de lire « Je sais lire » dit-il. Lis ceci je te prie. « Je ne peux pas lire » répond-il. Pourquoi ? Parce que le livre est scellé. Si brillante que soit son intelligence, il ne peut pas trouver le secret, il n'a pas la clé pour ouvrir les secrets contenus dans ce livre. Un autre a la simplicité de dire : « Je ne sais pas lire ». Il avoue son incapacité d'entrer dans la connaissance des pensées de Dieu. Pour connaître les pensées de Dieu, il faut d'abord qu'Il les révèle. Cette révélation s'opère par l'Esprit de Dieu. Mais la réception des pensées de Dieu se fait aussi par l'Esprit-Saint. Révélation de la part de Dieu à chacun de nous par le St Esprit, et communication à d'autres par les moyens que le Seigneur emploie, par les dons, c'est toujours par le St Esprit. Vous avez reçu l'onction, vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous enseigne. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas besoin d'être enseignés, mais nous n'avons pas besoin que quelqu'un prenne une place entre Dieu et nous pour nous enseigner. Nous avons le St Esprit pour cela. L'onction, c'est une affaire d'intelligence des pensées de Dieu.

7 Importance de la venue du Saint Esprit

Nous avons beaucoup de détails sur la venue du St Esprit, sur la fonction qu'il allait remplir et sur les privilèges que les disciples allaient connaître, puisque le Seigneur leur dit : « Il vous est avantageux que moi je m'en aille » (Jean 16:7). Être avec le Seigneur comme Jean qui penchait sa tête sur la poitrine du Seigneur, peut-on imaginer privilège plus grand que de se trouver auprès du Seigneur, le voir, l'entendre ? Dans l'épître que Jean écrit tard dans sa vie, nous sentons ce souvenir jaillir : « Ce que nous avons vu

de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nous avons touché de nos mains » (1 Jean 1:1), Jean ne tarit pas d'expressions pour nous dire le bonheur qu'il a éprouvé avec ses compagnons d'être là auprès du Seigneur. Peut-on imaginer compagnie plus riche, plus précieuse que celle du Fils de Dieu ? Et pourtant il dit : « Il vous est avantageux... ». La position des croyants aujourd'hui est supérieure à celle, pourtant si belle et si privilégiée des disciples aux jours du Seigneur sur la terre.

Le St Esprit est donc la promesse du Père. Le Seigneur a fait une promesse à ses disciples et le Père avait aussi fait une promesse. L'Église est encadrée de ces deux promesses. Celle du Seigneur, c'est son retour personnel : « Si je m'en vais, je reviendrai » (Jean 14:3). Nous attendons l'accomplissement de la promesse du Seigneur. Elle va mettre un terme à l'existence de l'Église sur la terre. L'Église complète part au ciel, se retrouve sur la nuée avec le Seigneur. Nos bien-aimés qui ont été recueillis seront ressuscités, et nous transmués, et nous voilà introduits au ciel.

8 Le Saint Esprit et Actes 2

Le Père a accompli sa promesse chapitre 2 du livre des Actes ; le don du St Esprit a eu lieu et ne se répétera jamais.

Cette manière d'introduire le chapitre 2 des Actes nous reporte aux sept fêtes de l'Éternel. C'est comme si Luc disait : vous voyez, comme il était écrit dans Lévitique 23, comme il était prévu qu'il y ait une offrande nouvelle, deux pains qui deviennent un pain après la fête de Pâque, 50 jours après, en voici la réalisation. Le St Esprit descend le jour de la Pentecôte, 50 jours après le sacrifice du Seigneur, comme il était prévu dans les fêtes du Lévitique, le Seigneur est mort le 14^e jour du mois et ressuscité le lendemain de la Pâque, le premier jour de la semaine. Ce sabbat-là était grand car il coïncidait avec la fête de Pâque, ou plus exactement avec le 1^{er} jour de la fête des pains sans levain, le 15^e jour. Le Seigneur est ressuscité le 1^{er} jour de la semaine, il est mort un vendredi ; le sabbat qui suivait était grand car il coïncidait avec cette fête des pains sans levain ; et le lendemain, comme Lévitique 23 l'indique, Christ est ressuscité ; et 50 jours plus tard, les disciples sont assemblés et voilà, le St Esprit qui descend pour les baptiser comme il était prévu et pour faire d'eux la maison de Dieu et le corps de Christ.

Pourquoi le baptême a-t-il eu lieu ? Nous n'avons pas d'autre raison que celle que nous donne Paul dans la 1^{re} épître aux Corinthiens. Nous trouvons sept fois l'expression « baptisés du St Esprit ». Quatre fois dans les évangiles, 2 fois dans le livre des Actes (ch. 1 et 11), car Pierre va identifier le don du St Esprit auquel il a assisté chez des Gentils à Césarée. Il va les identifier, quant à ce don, à ce qui a eu lieu à la Pentecôte. C'est une seule et même chose. Ils prennent place, ces Gentils de Césarée, dans le privilège qui a été octroyé au chapitre 2, ils y sont intégrés. La septième fois, c'est dans l'épître aux Corinthiens.

9 Le Saint Esprit et le don des langues

Combien trouvons-nous d'assemblées nommées dans le N.T ? Une trentaine. Nous trouvons cet enseignement à l'égard du St Esprit, à l'égard du don des langues qu'on y associe alors que la Parole de Dieu ne le fait pas, uniquement dans une église, et à celle de Corinthe où les choses étaient dans un état si défaillant. C'est à cette seule église que Paul doit parler du don des langues pour porter remède aux excès consécutifs à la possession de ce don. Paul dira que celui qui parle en langues dans l'assemblée s'édifie lui-même (1 Cor. 14:4). Est-ce que nous pouvons prendre cela comme une approbation ou une désapprobation ? C'est bien une désapprobation. Quand on dit que tout doit concourir à l'édification de l'assemblée, il souligne le fait que quelqu'un s'édifie lui-même, contrairement à l'intention de l'Esprit de Dieu de nous édifier l'un l'autre sur notre très sainte foi et par les choses qu'Il nous donne librement. Quelqu'un parlant en langue s'édifie lui-même oubliant tous les autres. C'est une réprobation que les Corinthiens n'ont pas manqué de bien percevoir.

Le livre des Actes a-t-il été écrit avant ou après l'épître aux Corinthiens ? Car Luc est un compagnon de Paul. Tous les travaux de Paul, Luc y a participé. Luc connaît bien tout le détail de l'enseignement de Paul. Ce détail est important car on a enseigné qu'il y a deux dons de langues, mais ce n'est pas juste. On dit qu'il y a un don de langue pour le dehors et un dans l'assemblée. N'est-il pas clair que s'il y avait un don de langue pour le dehors, à partir d'une langue si riche que le Grec, nous aurions un mot pour exprimer le parler en langues dans l'assemblée et un autre pour le parler au-dehors, puisque ces nuances existent. Le livre des Actes a été écrit 6 années après l'épître aux Corinthiens. Luc connaissait bien l'enseignement de l'Apôtre donné à Corinthe dans les moindres détails. Ne serait-ce pas étrange que pour nous parler d'un autre don qui s'exerce au-dehors de l'assemblée il ait employé le même mot alors qu'il avait à sa disposition d'autres termes absolument précis pour parler d'un langage au-dehors ? Luc emploie un seul et même mot comme Paul pour nous parler du don des langues et qui a lieu dans des conditions bien particulières, mais qui ne signifie nullement que nous ayons à le demander, car chaque fois que des langues ont été parlées, c'est au moment de la conversion, au moment du don du St Esprit, jamais en vertu d'une demande à Dieu de pouvoir parler en langues. Ou bien elles ont été parlées en vue de l'édification de l'Église, en vue d'affirmer la Parole de Dieu dans ces jours là dans tous les milieux où elle pénétrait et pour atteindre des âmes, à Césarée, dans une grande ville métropolitaine comme Éphèse, ou à Jérusalem où il y avait des gens de toutes nations. Jamais elles n'ont été parlées dans un moment, dans un endroit où ce besoin n'était pas utile, car quelle serait l'utilité que nous parlions un langage que personne ne comprend ? Paul dira que ceux qui entreraient parmi nous diraient que nous sommes fous. L'Esprit est donc un Esprit de sobre bon sens. Ce qui nous amène à marcher par l'Esprit pour produire de bons fruits à la gloire de Dieu. Paul dit aussi : « N'attristez pas le St Esprit de Dieu », tout ce qui contrecarre l'action de l'Esprit par lequel vous avez été scellés en vue du jour de la rédemption, c'est-à-dire en vue de votre départ pour la délivrance et notre présence auprès du Seigneur au ciel.

PAR L'ESPRIT par Paul Fuzier

ME 1952 p. 253

Table des matières

- 1 Nouvelle naissance
- 2 Le Saint Esprit dans le croyant
- 3 Marcher par l'Esprit
- 4 Le fruit de l'Esprit
- 5 Prière par l'Esprit
- 6 Culte rendu par l'Esprit
- 7 Conclusion

1 Nouvelle naissance

Le croyant a reçu une nouvelle nature, communiquée par la puissance du Saint Esprit : il est né de nouveau, « né d'eau et de l'Esprit » (Jean 3:5-8). La Parole (dans ce passage, l'eau en est le type) apporte la mort à la vieille nature ; elle nous fait connaître notre véritable état devant un Dieu juste et saint qui ne peut donner qu'une seule place à l'homme dans la chair : la mort. Le Saint Esprit

communiqué ensuite la nouvelle vie. Toute la première partie du chapitre 3 de l'évangile selon Jean développe les vérités relatives à la nouvelle naissance, vérités qu'il est toujours nécessaire de rappeler, tant d'âmes reposant dans une fausse sécurité parce qu'elles méconnaissent le « Il vous faut être nés de nouveau » de Jean 3:7. Plusieurs croient que l'eau dont il est parlé dans ce passage est celle du baptême, ce qui les conduit à confondre baptême et nouvelle naissance. Or, il est clair qu'il s'agit ici de tout autre chose que du baptême chrétien. La nouvelle naissance est le résultat d'un travail de Dieu, opéré dans la conscience par le moyen de la Parole (cf. Jean 15:3 ; Rom. 10:17 ; Jacques 1:18 ; 1 Pierre 1:23) et du Saint Esprit.

2 Le Saint Esprit dans le croyant

Une nouvelle nature nous étant communiquée par le Saint Esprit, nous avons aussi le Saint Esprit en nous comme vie et puissance de communion (Jean 4:13-14), puis comme Personne divine venue ici-bas, envoyée par le Père et par le Fils (Jean 7:37-39 ; 14:15-26 ; 15:26 ; 16:7-15), habitant dans le croyant et dans l'Assemblée (1 Cor. 6:19 ; 3:16). C'est le jour de la Pentecôte que le Saint Esprit est descendu sur la terre comme Personne. Dans les temps qui ont précédé, nombreux furent ceux qui possédaient la vie de Dieu : vivification par l'Esprit et sceau du Saint Esprit sont donc deux choses différentes. Par Jean 7:39 nous apprenons que ceux qui allaient recevoir le Saint Esprit croyaient déjà : « Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui ». Ce sont des incrédules que l'Esprit vient vivifier, alors que seuls les croyants sont scellés de l'Esprit : « ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit » (Éphésiens 1:13).

Nés de nouveau, nous sommes enfants de Dieu, « et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba. Père » (Jean 1:12, 13 ; Gal. 4:6). Le Saint Esprit nous fait jouir de la relation que nous avons maintenant avec Dieu, celle d'enfants avec leur Père (cf. Rom. 8:14-16) ; et, en tant qu'« Esprit de son Fils », il produit en nous les sentiments éprouvés par le Fils et nous conduit à la jouissance de sa propre position devant son Dieu et Père, maintenant notre Dieu et notre Père (comp. Marc 14:36 avec Gal. 4:6 et Rom. 8:14-16).

3 Marcher par l'Esprit

Enfants de Dieu, nous sommes responsables de montrer la vie divine que nous avons reçue par le Saint Esprit (cf. Éph. 1:1 et 2 ; 1 Jean 3:9 et 2:29), de montrer Christ, car cette vie c'est Christ (cf. Gal. 2:20 et Phil. 1:21). Nous ne pouvons le réaliser que par l'action du Saint Esprit en nous. En effet, la marche chrétienne n'est pas l'obéissance à une loi qui essaie de contraindre une chair rebelle, qui défend le mal à une nature aimant le mal et qui ordonne l'amour de Dieu et du prochain à une nature dont le mobile est l'égoïsme. Ce que la loi ne pouvait pas produire parce qu'elle s'adressait à la vieille nature, le Saint Esprit le manifeste — et seul il peut le faire — car il met en activité le nouvel homme. La nouvelle nature trouve sa joie à obéir, à faire la volonté de Dieu ; dans la puissance du Saint Esprit, elle peut satisfaire aux obligations de la loi et même faire bien davantage (cf. Matt. 5:43-48 et 1 Jean 3:16).

La marche chrétienne est donc la manifestation de la nouvelle vie, que nous avons reçue par l'Esprit — la manifestation de Christ, qui est notre vie. Cette manifestation est entravée par la présence en nous de la chair, qui « convoite contre l'Esprit » ; mais nous avons une ressource : « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair » (Gal. 5:16-17). Mais celui qui a la vie de Dieu n'a point de force s'il est placé sous la loi ; dans cet antagonisme entre les deux natures, il est impossible, en dehors de la puissance de l'Esprit, de rejeter le mal et d'accomplir le bien : « Car le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais. Or si ce que je ne veux pas, moi, je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi » (Rom. 7:19, 20). Galates 5:15-26 nous montre comment nous pouvons, bien qu'ayant toujours la chair en nous, marcher de telle manière que Christ soit glorifié : la convoitise de la chair n'est pas extirpée de nos cœurs, mais elle est subjuguée ; le Saint Esprit, par lequel « nous avons été scellés » (Éph. 4:30) et qui nous a amenés à la jouissance de notre position d'enfants de Dieu, nous conduit ensuite à réaliser une marche correspondant à cette position et si nous « marchons par l'Esprit », il est impossible que nous accomplissions la convoitise de la chair, car l'un des deux exclut l'autre.

Dans le chapitre 7 de l'épître aux Romains, nous avons un croyant qui lutte pour essayer de vaincre la volonté de la chair par la volonté renouvelée, mais sans la puissance du Saint Esprit, alors que, dans le chapitre 5 de l'épître aux Galates, la chair ne peut accomplir le mal auquel elle se complaît parce que la marche par l'Esprit suit la possession de la vie par l'Esprit (v. 25).

Nous sommes loin de réaliser toujours que « ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises » (Gal. 5:24). Il est alors inévitable que « les œuvres de la chair » soient manifestées. Triste tableau que celui dépeint dans les versets 19 à 21 de ce même chapitre ! « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez », dit l'apôtre aux Romains (8:13), comme il écrit aux Galates à propos des œuvres de la chair : « ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu » (5:21). La mort est la fin de la vie d'un homme dans la chair, et s'il est vrai que Dieu saura arrêter un de ses enfants vivant selon la chair, il est tout aussi vrai que, jusqu'à ce moment-là, ce croyant est sur le chemin qui conduit à la mort éternelle « ceux qui sont dans la chair ». En contraste avec le « vous mourrez » de Rom. 8:13, il y a le « vous vivez » qui termine ce verset. Comment la chose est-elle réalisée ? « Si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps ». La pensée précède l'action et c'est sur la source qu'il faut agir : il faut faire « mourir les actions du corps », c'est-à-dire juger en nous, par l'Esprit, toute mauvaise pensée qui pourrait conduire — et si elle est non jugée, elle conduirait inévitablement — à une action que serait l'une des « œuvres de la chair ». Ce n'est pas, à proprement parler, le Saint Esprit qui « fait mourir les actions du corps » ; l'apôtre dit : « si par l'Esprit vous faites mourir... », car il y a là une question de responsabilité pour chaque croyant, responsabilité à laquelle il ne peut faire face que par la puissance du Saint Esprit.

4 Le fruit de l'Esprit

Lorsque la chose est réalisée, « le fruit de l'Esprit » est manifeste (Gal. 5:22). Ce « fruit » comporte, tout d'abord, un côté intérieur : amour, joie, paix.

« L'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rom. 5:5). Le Saint Esprit nous fait jouir de cet amour en occupant nos cœurs de Christ, en qui et par qui l'amour de Dieu a été pleinement révélé (cf. Jean 16:13-15 ; Éph. 3:16-19). De sorte que nous pouvons ensuite, tout naturellement, réaliser les exhortations de 1 Jean 4:7 à 21. La joie du croyant n'a qu'un Objet : le Seigneur (Phil. 3:1 ; 4:4). C'est en plaçant sans cesse devant lui un tel Objet que le Saint Esprit produit la joie dans le cœur du racheté. « Le royaume de Dieu n'est pas manger et boire, mais justice, et paix et joie dans l'Esprit Saint. Car celui qui en cela sert le Christ est agréable à Dieu et approuvé des hommes » (Rom. 14:17 et 18). Le Saint Esprit apporte la paix à nos âmes. Même lorsqu'il agit comme Esprit de répréhension, car il veut alors nous amener à juger tout ce qui est de la chair en nous ; ce jugement opéré, il n'y a plus dans nos cœurs aucun conflit avec Dieu. C'est la paix, le cœur se sent à l'aise avec Dieu. Par le Saint Esprit, nous pouvons « exposer nos requêtes à Dieu par des prières et des supplications » et la promesse est certaine : « la paix de Dieu... gardera vos cœurs et vos pensées dans le Christ Jésus » ; mais encore, nous pouvons juger tout ce qui nous empêcherait d'être occupés des choses vraies, vénérables, justes, pures, aimables et de bonne renommée. « Faites ces choses, et le Dieu de paix sera avec vous » (Phil. 4:4 à 9).

Il y a ensuite, dans ce « fruit de l'Esprit », ce qui doit caractériser nos rapports avec ceux qui nous entourent, le côté extérieur, résultat de l'œuvre intérieure de l'Esprit. Quand l'Esprit a produit en nous ce triple fruit, « l'amour, la joie, la paix », les traits qui nous sont indiqués dans la suite du verset peuvent être manifestés : longanimité, bienveillance, bonté, fidélité et douceur. Il n'est pas nécessaire d'expliquer le sens de ces expressions ; ce qui importe, c'est de montrer de tels caractères, non pas comme fruit de la chair aimable (cela peut être, dans une certaine mesure), mais comme fruit de l'Esprit. Si nous les manifestons si peu et si mal, c'est bien parce que, dans cet incessant conflit entre l'Esprit et la chair, nous laissons trop souvent la chair triompher. Pourquoi ? Parce que, possédant la vie de l'Esprit, nous ne « marchons pas aussi par l'Esprit ».

Enfin, un dernier trait, celui-ci en rapport avec nous-mêmes : la tempérance. Ce n'est pas seulement la sobriété dans la nourriture dont le corps a besoin, c'est aussi la domination de soi, un frein mis à toutes les passions et convoitises du cœur naturel.

« Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit ».

5 *Prière par l'Esprit*

Tout cela est bien de nature à réveiller le sentiment de notre responsabilité et pourrait même nous décourager si, en contraste avec une telle marche, nous considérons la nôtre ! Mais le Saint Esprit intervient encore ; c'est pour nous aider lorsque, dans le sentiment de notre grande faiblesse, nous crions à Dieu afin d'avoir du secours : « priant par le Saint Esprit » (Jude 20 : cf. Éph. 6:18). « De même aussi l'Esprit nous est en aide dans notre infirmité ; car nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient ; mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables : et celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit, car il intercède pour les saints, selon Dieu » (Rom. 8:26-27).

6 *Culte rendu par l'Esprit*

Enfin, le Saint Esprit produit dans nos cœurs les louanges que nous pouvons, dès ici-bas, présenter à Dieu : « Nous... rendons culte par l'Esprit de Dieu » (Phil. 3:3). C'est afin que nous fussions des adorateurs que nous avons été délivrés de nos péchés (nouvelle naissance) — que nous sommes délivrés du péché (par la puissance du Saint Esprit, qui nous débarrasse de nous-mêmes en fixant nos regards sur Christ ; cf. Rom. 7:24 et 25) et que nous avons le secours nécessaire dans l'infirmité qui nous caractérise. Tout le travail de l'Esprit de Dieu en nous est en vue de ce résultat : faire de nous des adorateurs. Pour cela, il nous occupe sans cesse de Christ, il prend de ce qui est à Lui pour nous l'annoncer (Jean 16:14). Tel, autrefois, Eliézer parlant à Rebecca de celui vers lequel il la conduisait !

7 *Conclusion*

Que le Saint Esprit, qui a opéré en nous l'œuvre de la nouvelle naissance, agisse constamment dans nos cœurs, sans que nous l'entravions dans cette activité, pour nous occuper de Christ afin de nous délivrer de nous-mêmes ! Qu'il nous soit en aide dans notre infirmité afin que, vivant par l'Esprit, nous puissions aussi marcher par l'Esprit et porter ainsi le fruit de l'Esprit ! « Fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur », le Christ habitera « par la foi, dans nos cœurs » et nous serons « enracinés et fondés dans l'amour ». La communion collective sera réalisée : nous serons « capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, et la profondeur et la hauteur, et de connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance » (Éph. 3:14 et suivants). C'est ainsi que « les assemblées... étaient en paix, étant édifiées, et marchant dans la crainte du Seigneur ; et elles croissaient par la consolation du Saint Esprit » (Actes 9:31). Nous pourrions alors, dans toute la puissance de l'Esprit, rendre culte à Dieu, Lui présentant Celui que le Saint Esprit veut glorifier et pour la gloire duquel Dieu nous a amenés jusqu'à Lui !

« Soyez remplis de l'Esprit, vous entretenant par des psaumes et des hymnes et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur ; rendant toujours grâces pour toutes choses, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, à Dieu le Père ; étant soumis les uns aux autres dans la crainte de Christ » (Éph. 5:19-21).

Le Saint Esprit dans l'épître aux Éphésiens par Louis Porret-Bolens

ME 1911 p. 407

Table des matières

- 1 Introduction
- 2 Éphésiens 1:13, 14
- 3 Éphésiens 2:18-22
- 4 Éphésiens 3:1-7, 14-21
- 5 Éphésiens 4:1-4
- 6 Éphésiens 4:29-32
- 7 Éphésiens 5:17-20
- 8 Éphésiens 6:17, 18

1 *Introduction*

Si l'importance d'une doctrine se mesure à la place qu'elle occupe dans l'Écriture, on peut dire que celle du Saint Esprit est au premier rang dans le Nouveau Testament. Les quatre évangiles font mention du témoignage de Jean le baptiseur, que Christ est celui qui baptise du Saint Esprit (Matth. 3:11 ; Marc 1:8 ; Luc 3:16 ; Jean 1:33).

Dans les derniers entretiens du Seigneur avec ses disciples, il leur annonce la venue d'un autre Consolateur qui devait demeurer éternellement avec eux, le Saint Esprit qu'il allait leur envoyer de la part du Père (Jean 14:25, 26 ; 15:26 ; 16:7-15). Et au commencement du livre des Actes des apôtres — que l'on pourrait appeler « les Actes du Saint Esprit » — nous avons l'accomplissement de la promesse du Seigneur. Dans les versets 2, 3 et 4 du chapitre 2, nous trouvons trois choses particulières relativement au don du Saint Esprit :

- 1° Il remplit la maison où les disciples étaient assis (v. 2) ;
- 2° Il se posa en langues de feu sur chacun d'eux (v. 3) ;
- 3° Et ils furent tous remplis du Saint Esprit (v. 4).

Dans la suite du livre, nous pouvons remarquer diverses manifestations du Saint Esprit en rapport avec l'état des croyants et les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient (Actes 4:8, 31 ; 5:3 ; 6:3, 10 ; 7:55 ; 8:15 ; 9:31 ; 10:19, etc.).

Pour ce qui est des épîtres, c'est dans celle aux Éphésiens, où il est spécialement question de la position des croyants devant Dieu et du corps de Christ sur la terre qu'il est fait mention du Saint Esprit d'une façon particulière. Nous en comprenons la raison. Il en est parlé dans chacun des chapitres de cette épître, en rapport avec les sujets dont ils traitent. Arrêtons-nous un instant sur ces passages.

2 *Éphésiens 1:13, 14*

« Ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut : auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire ».

Une chose particulière distingue le vrai chrétien dans ce monde : il possède le Saint Esprit. « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, » est-il écrit, « celui-là n'est pas de lui » (Rom. 8:9). Il n'est pas dans la position chrétienne, quoiqu'il puisse être en chemin pour y arriver. C'est précisément à Éphèse que l'apôtre Paul trouva certains disciples auxquels il demanda : « Avez-vous reçu l'Esprit Saint après avoir cru ? Et ils lui dirent : Mais nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est. Et il dit : De quel baptême donc avez-vous été baptisés ? Et ils dirent : Du baptême de Jean. Et Paul dit : Jean a baptisé du baptême de la repentance, disant au peuple qu'ils crussent en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus. Et ayant ouï ces choses, ils furent baptisés pour le nom du Seigneur Jésus ; et Paul leur ayant imposé les mains, l'Esprit Saint vint sur eux, et ils parlèrent en langues et prophétisèrent » (Actes 19:1-6).

D'après ce qui précède, et dans le passage de *Éph.* 1:13, que nous venons de rappeler, nous voyons à quel moment une âme est rendue participante du Saint Esprit : Après avoir cru l'Évangile, ceux auxquels l'apôtre s'adresse furent scellés du Saint Esprit. Il ne s'agit pas ici d'une puissance ou d'une influence, mais du Saint Esprit comme personne divine habitant dans le croyant. Il y a une grande différence entre l'opération du Saint Esprit dans une âme en vue de la conversion, et son habitation en celui dans lequel il a travaillé. C'est de ce dernier fait qu'il est question dans notre passage ; et, nous l'avons dit, c'est le trait distinctif du vrai chrétien.

Deux choses sont dites du Saint Esprit dans ce passage : Il est le sceau mis sur le croyant, et les arrhes de son héritage : le sceau de ce qu'il possède, et les arrhes de ce qu'il espère.

Comme nous l'avons remarqué, ce n'est que lorsqu'une âme a cru l'Évangile qu'elle est scellée. Dieu ne peut mettre son sceau sur quelqu'un qui est encore dans ses péchés, fût-il même amené à les déplorer ; mais dès que la foi en l'œuvre de Christ existe, Dieu scelle cette foi qu'il peut reconnaître — elle est son don (*Éph.* 2:8). Ainsi, le croyant a, en quelque sorte, mis son sceau sur la parole de Dieu (*Jean* 3:33) et, en retour, Dieu met son sceau, à Lui, sur cette âme, en témoignage qu'elle lui appartient. Le croyant n'est pas seulement pardonné et vivifié, mais il possède le Saint Esprit comme Personne divine en lui. C'est par le Saint Esprit qu'il jouit des choses qu'il possède en vertu de la rédemption. Cependant il n'a pas encore tout reçu, car le Saint Esprit est le gage — les arrhes — de ce que nous attendons. Quelqu'un l'a remarqué : Nous possédons la rédemption par son sang, le pardon de nos transgressions, la justice divine, la vie éternelle, etc. Nous connaissons aussi notre part par l'onction qui nous enseigne toutes choses ; mais la possession qui nous est acquise par Christ n'est pas encore délivrée ; nous attendons encore par l'Esprit, par la foi, l'espérance de la justice, c'est-à-dire la gloire (*Gal.* 5:5). Le Saint Esprit nous est donné comme gage de cette espérance.

3 *Éphésiens 2:18-22*

« Car par lui nous avons, les uns et les autres, accès auprès du Père par un seul Esprit. Ainsi donc vous n'êtes plus étrangers, ni forains, mais vous êtes concitoyens des saints, et gens de la maison de Dieu, ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin, en qui tout l'édifice, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur ; en qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit ».

L'épître aux *Éphésiens*, nous l'avons remarqué, nous présente la position individuelle des croyants devant Dieu et aussi les croyants comme ensemble : des pierres vivantes de la maison de Dieu et des membres du corps de Christ. Dans le commencement du passage que nous venons de rappeler, on peut voir une allusion à la famille de Dieu, sujet particulier des écrits de l'apôtre Jean : le croyant est enfant de Dieu, il connaît le Père, et, de ce fait, il fait partie de sa famille avec tous ceux qui partagent la même foi, quelle qu'ait pu être leur condition antérieure ; mais les croyants sont aussi des pierres vivantes de la maison de Dieu, édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes (du Nouveau Testament), Jésus-Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin.

Nous le voyons, l'Église a pris naissance à la suite de la mort et de la résurrection de Christ ; les apôtres en ont été les fondements ; elle n'est pas encore complète ; elle croît pour être un temple saint dans le Seigneur. Toutefois les croyants, actuellement sur la terre, sont l'habitation de Dieu par l'Esprit. Ici, ce n'est pas de l'habitation du Saint Esprit dans l'individu, qu'il est question ; mais de la place qu'il occupe dans l'Église, dans l'ensemble des croyants.

Nous l'avons rappelé, en citant le commencement du chap. 2 des Actes : Dieu a inauguré, pour ainsi dire, sa maison sur la terre, composée des croyants réunis dans la chambre haute, en venant y habiter par le Saint Esprit. Ainsi, le Saint Esprit, comme Personne divine, habite dans le croyant — son corps en est le temple — et aussi dans la maison de Dieu sur la terre, composée des croyants dans leur ensemble. Combien on est porté à oublier cette importante vérité ! Pendant bien des siècles, elle fut complètement perdue de vue ; elle était ignorée dans les sombres temps du moyen âge et dans ceux qui suivirent. Avec la vérité concernant le retour de Christ, celle relative à la présence du Saint Esprit dans l'Église fut aussi remise en lumière. Heureux sommes-nous de la connaître ; mais puissions-nous y conformer avec soin notre marche pour notre bénédiction collective et pour la gloire de Dieu !

4 *Éphésiens 3:1-7, 14-21*

« C'est pour cela que moi, Paul, le prisonnier du Christ Jésus pour vous, les nations, — si du moins vous avez entendu parler de l'administration de la grâce de Dieu qui m'a été donnée envers vous : comment, par révélation, le mystère m'a été donné à connaître..., lequel, en d'autres générations, n'a pas été donné à connaître aux fils des hommes, comme il a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit : savoir que les nations seraient cohéritières et d'un seul corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus, par l'évangile ».

C'est pour cela que je fléchis mes genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, duquel est nommée toute famille dans les cieux et sur la terre ; afin que, selon les richesses de sa gloire, il vous donne d'être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur ; de sorte que le Christ habite, par la foi, dans vos cœurs, et que vous soyez enracinés et fondés dans l'amour ; afin que vous soyez capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, et la profondeur et la hauteur, — et de connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance ; afin que vous soyez remplis jusqu'à toute la plénitude de Dieu. Or, à celui qui peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons ou pensons, selon la puissance qui opère en nous, à lui gloire dans l'Assemblée dans le Christ Jésus, pour toutes les générations du siècle des siècles ! Amen ».

Nous avons transcrit ce passage tout au long pour que le lecteur puisse avoir sous les yeux ce qui est relatif au Saint Esprit dans ces versets. D'abord, nous apprenons que c'est par le Saint Esprit que la révélation du « mystère » — inconnu dans les âges passés — fut faite à l'apôtre Paul. Aux termes de ce passage, le mystère comprend ces trois choses :

1° Les nations sont cohéritières ; elles ont part à l'héritage sur le même pied que les Juifs.

2° Elles sont d'un même corps, le corps de Christ, dont il va être question au chapitre suivant.

3° En recevant l'Évangile, le don du Saint Esprit leur a été accordé.

Quelle admirable prière dans ce qui suit !

L'apôtre, administrateur de la grâce de Dieu envers les nations, demande pour ceux auxquels il s'adresse qu'ils soient fortifiés en puissance par le Saint Esprit quant à l'homme intérieur. Nous l'apprenons, le Saint Esprit est, non seulement la révélation du mystère, mais encore celui qui rend le croyant capable de connaître ces choses et d'en jouir. Observons-le, il n'y a aucune connaissance, ni aucune jouissance des choses divines, sans le secours du Saint Esprit, et c'est dans la réalisation de la dépendance du Seigneur par la prière — comme l'apôtre nous en donne un exemple — que ce secours nous est fourni. Combien cela est de nature à nous garder dans l'humilité !

Remarquons la différence qu'il y a entre cette admirable prière et celle du chap. 1. La première était pour que les saints comprissent leur place en Christ, leur vraie position devant Dieu ; la seconde que Christ eût sa place dans leurs cœurs, qu'ils fussent actuellement fortifiés intérieurement par le Saint Esprit. Il s'agit :

1° Que les affections soient occupées de Christ ; qu'il habite dans le cœur par la foi.

2° D'être enracinés et fondés dans l'amour.

3° Et d'être ainsi rendus capables de comprendre ce qui, en réalité est sans mesure. Combien cela est grand et merveilleux ! Comment serions-nous à même d'entrer dans ces glorieuses réalités, si ce n'est par le secours du Saint Esprit ? La largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur ont évidemment rapport au mystère dont l'apôtre a parlé, mystère maintenant dévoilé et qui donne à connaître aux principautés et aux autorités dans les lieux célestes, la sagesse si diverse de Dieu. L'Église occupe une place particulière dans les pensées et les conseils de Dieu et subsistera éternellement, comme nous le donne à comprendre la fin de notre passage ; et la gloire lui sera rendue, par ceux qui la composent, au siècle des siècles.

Mais il y a encore quelque chose de plus insondable et que nous sommes appelés à connaître : c'est l'amour de Christ qui surpasse toute connaissance, afin que nous soyons remplis jusqu'à toute la plénitude de Dieu. Qu'y a-t-il de comparable à cela ?

L'âme reste confondue

Devant cet amour béni,

Plus vaste que l'étendue,

Profond comme l'infini.

N'est-il pas question ici du vrai progrès chrétien et de la condition du cœur après que ce qui est relatif à notre position a été placé devant nous ? Ce qui suit a rapport à la marche et à la conduite.

C'est dans la dépendance exprimée dans la prière que ceci se réalise : mais Dieu, dans sa grâce, dépasse infiniment nos pensées et nos demandes, car il agit en nous par la puissance du Saint Esprit. Il a opéré pour nous dans l'œuvre de son Fils, afin d'accomplir sa volonté à notre égard, et il opère en nous maintenant par son Esprit pour nous donner entrée dans son amour et dans la plénitude de Dieu.

Quelles gens ne devrions-nous pas être en sainte conduite et en piété !

5 *Éphésiens 4:1-4*

« Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de l'appel dont vous avez été appelés ; avec toute humilité et douceur, avec longanimité, vous supportant l'un l'autre dans l'amour ; vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel ».

Les exhortations commencent ici et sont en rapport avec le sujet de l'épître. L'humilité, la douceur, la longanimité doivent être à la base de nos rapports avec nos frères et avec ceux qui nous entourent, car nous avons à reproduire dans ce monde le caractère de Christ. Comment serions-nous capables de réaliser l'unité de l'Esprit, sans revêtir de telles dispositions ? Ne l'oublions pas, l'unité dont il s'agit est celle de l'Esprit. Si l'on nous demandait en quoi elle consiste, nous dirions : c'est la réalisation pratique de l'unité du corps. Nous avons été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps : le corps dont Christ glorifié est la Tête, et les croyants, sur la terre, les membres (1 Cor. 12:13). L'unité du corps existe ; elle est inaltérable, ayant été opérée par le Saint Esprit qui unit chaque croyant à Christ dans la gloire, comme membre de son corps. Sa manifestation sur la terre est une autre chose : malheureusement nous y avons fait défaut, mais l'exhortation est toujours là pour nous y conformer ; et ce n'est que par le Saint Esprit que nous pouvons la réaliser. Quel prix cela a pour Christ !

Au sein de la ruine, amenée par l'infidélité de l'homme, nous n'avons rien de nouveau à mettre en avant, afin de réunir pratiquement les chrétiens dispersés dans les diverses sectes de la chrétienté. Si nous avons compris qu'il y a sur la terre un seul corps de Christ dont tous les croyants font partie et un seul Esprit qui anime ce corps, il ne nous sera pas difficile de conformer notre marche personnelle à cette vérité ; et si d'autres agissent de la même manière, nous serons amenés, même sans nous être concertés, sur le même terrain, le seul que l'Écriture reconnaisse. Si la personne de Christ remplit nos cœurs, nous comprendrons sans peine qu'il suffit comme centre de rassemblement.

6 *Éphésiens 4:29-32*

« Qu'aucune parole déshonnête ne sorte de votre bouche, mais celle-là qui est bonne, propre à l'édification selon le besoin, afin qu'elle communique la grâce à ceux qui l'entendent. Et n'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption. Que toute amertume, et tout courroux, et toute colère, et toute crierie, et toute injure, soient ôtés du milieu de vous, de même que toute malice ; mais soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant les uns aux autres comme Dieu aussi, en Christ, vous a pardonné ».

Quand nous pensons à ce qu'est le chrétien — caractérisé par l'habitation du Saint Esprit en lui — nous comprenons que tout ce qui est indigne de Dieu doit être banni, dans ses paroles et dans ses actions. Il doit se laisser diriger par l'hôte béni qui habite en lui, et se garder de l'attrister. Si Christ est en réalité l'objet de notre cœur — et c'est de sa personne que le Saint Esprit veut nous occuper — notre homme intérieur sera formé par Lui, et nous manifesterons dans notre marche les caractères de Christ ; mais si nous négligeons le jugement de nous-mêmes et la dépendance de Dieu, nous serons portés à céder à la chair, et le Saint Esprit sera attristé. Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'affirmer les tristes caractères de la vieille nature, toujours prête à revendiquer ses droits et à s'élever, et nous oublions que le Seigneur est déshonoré.

Il y a une différence entre : « N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu » et « N'éteignez pas l'Esprit » (1 Thess. 5:19). Dans ce dernier passage, nous avons le solennel avertissement de ne pas empêcher la moindre manifestation réelle du Saint Esprit dans un saint, quelque faible qu'il puisse être. Tandis que le premier concerne chaque croyant en particulier et ses conversations journalières.

7 *Éphésiens 5:17-20*

« C'est pourquoi ne soyez pas sans intelligence, mais comprenez quelle est la volonté du Seigneur. Et ne vous enivrez pas de vin, en quoi il y a de la dissolution ; mais soyez remplis de l'Esprit, vous entretenant par des psaumes et des hymnes et des cantiques

spirituels, chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur, rendant toujours grâces pour toutes choses, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, à Dieu le Père ».

La Parole règle tout dans notre vie de chaque jour, nos rapports avec nos frères comme aussi notre conduite envers ceux du dehors. Nous sommes appelés à marcher avec sagesse et à profiter des occasions pour rendre attentives à leurs voies les âmes étrangères à Christ. Et comment serions-nous à même de le faire en négligeant l'exhortation du verset 18 ? Il faut tout d'abord prendre à la lettre ces paroles ; mais elles trouvent encore, par analogie, leur application à tout ce qui peut enivrer le cœur et nous faire perdre le discernement spirituel. Le Saint Esprit devrait pouvoir prendre pleinement possession de nos pensées et de nos affections, et nous gouverner sans cesse. Nous réaliserions ce que c'est que d'être rempli du Saint Esprit. C'est, évidemment, plus que de ne pas l'attrister. Nous avons, dans le livre des Actes, plusieurs exemples de croyants remplis du Saint Esprit. Le bienheureux apôtre Paul — qui a suivi de si près les traces de Christ — en était rempli pour vivre, et Étienne, le premier martyr chrétien, pour mourir (Actes 7:55 ; 13:9).

Nous n'avons pas à demander le Saint Esprit, comme on le fait parfois dans quelques sections de la chrétienté, puisqu'il a été donné et que chaque croyant le possède : cependant ne négligeons pas de demander d'en être remplis pour rendre au Seigneur un témoignage digne de Lui, à l'exemple des premiers disciples. Nous avons remarqué cela en Actes 2:4.

Si l'exhortation d'être rempli de l'Esprit est réalisée, ce qui est mentionné dans la suite du passage se manifesterait inévitablement : il y aura des louanges et des actions de grâces rendues à Dieu, ce « fruit des lèvres » qui lui est agréable. Nous pouvons dire qu'un homme occupé de Christ est rempli de l'Esprit : si tel est le cas, une bénédiction particulière sera sa part, de même que pour tous ceux qui se trouvent dans son entourage.

8 Éphésiens 6:17, 18

« Prenez aussi le casque du salut, et l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu : priant par toutes sortes de prières et de supplications, en tout temps, par l'Esprit, et veillant à cela avec toute persévérance et des supplications pour tous les saints ».

Nous pouvons remarquer que l'épître aux Éphésiens est au Nouveau Testament ce que le livre de Josué est à l'Ancien. Le croyant est introduit dans les lieux célestes où se trouvent ses bénédictions. Il est appelé à en prendre possession par le combat, comme Israël autrefois. Seulement « notre lutte n'est pas contre le sang et la chair, mais contre... la puissance spirituelle de méchanceté qui est dans les lieux célestes ». C'est pourquoi il est appelé à se fortifier dans le Seigneur et à revêtir l'armure complète de Dieu. Le chrétien a besoin de force non seulement en vue de l'accomplissement des divers devoirs qui lui incombent, mentionnés précédemment, mais surtout eu égard au combat dont il s'agit dans ce chapitre. Remarquons que ce n'est pas contre la puissance du diable, si redoutable soit-elle, que nous sommes mis en garde — il a été vaincu à la croix — mais contre ses artifices.

L'armure défensive, rappelée ici, consiste dans un bon état pratique. Alors seulement le combattant peut manier l'arme offensive, « l'épée de l'Esprit qui est la parole de Dieu ». Quel exemple le Seigneur lui-même nous donne lors de la tentation dans le désert ! À trois reprises l'adversaire fut réduit au silence par une parole de l'Écriture. Mais ne le perdons pas de vue, pour se servir de la Parole comme d'une arme contre l'ennemi, il importe qu'elle ait tout d'abord son autorité sur nous, et que nous la mettions en pratique. Satan est impuissant contre celui qui marche dans l'obéissance au Seigneur.

Mais, retenons-le soigneusement, à la base de tout ce qui précède se trouve la réalisation de la dépendance du Seigneur par la prière, mentionnée dans ce qui suit. Que de choses relativement à la prière individuelle nous trouvons dans ces quelques mots ! Le Saint Esprit nous rend capables non seulement de manier l'épée de la Parole, mais encore d'adresser au Seigneur nos demandes, afin qu'elles soient selon sa volonté. Nous avons besoin d'être maintenus constamment dans un esprit de dépendance par le Saint Esprit ; et nos prières doivent embrasser tous ceux qui sont dans le vaste champ où Dieu travaille et dans lequel il nous appelle à être ouvriers avec Lui.

Nous terminons en mentionnant le beau souhait de la fin de l'épître :

« Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ en pureté ! »

LES OPÉRATIONS DE L'ESPRIT DE DIEU par J. N. Darby

Bibliquest

Article assez ardu à lire. L'un des premiers traités de J.N. Darby sur la question du Saint Esprit

Traduit de l'anglais. 1ère édition en français 1850. Texte revu selon l'édition de 1900. Réédition à l'identique en 1973, mais avec ajout de sous-titres

1ère édition en anglais 1837. Collected Writings , vol. 3 p.73-146

Table des matières

1 - Grands caractères de l'œuvre de l'Esprit de Dieu dans les croyants

1.1 - Danger de confondre l'œuvre de Christ pour nous, et l'œuvre de l'Esprit de Dieu en nous

1.1.1 - Ce que produit l'œuvre de l'Esprit en nous

1.1.2 - Dieu ne cache pas sa face de nous. L'Esprit, tout en jugeant le péché en nous, nous montre Christ ayant porté nos péchés

1.1.3 - Discipline du Père, discipline de l'Église

1.1.4 - Christ et son œuvre, seul vrai fondement de la paix, et non les effets de l'Esprit en nous

1.1.5 - La vraie mesure de la sainteté est atteinte en regardant, hors de nous-mêmes, Christ dans la gloire

1.2 - L'autre grand danger : Séparer Christ de l'opération de l'Esprit de Dieu en nous

1.2.1 - Ce danger

1.2.2 - L'opération de l'Esprit en nous nous amène, au contraire, en association vivante avec Christ

1.3 - L'Esprit vivifiant et ses effets

1.3.1 - Vivification par l'Esprit. La nouvelle naissance

Jean 3

1.3.2 - La régénération et la justification sont liées ensemble — Lien entre Jean 4 et 7 et 5

1.3.3 - L'Esprit Saint, don de Christ, demeurant en nous, est l'énergie de vie intérieure, et une source d'eau vive ou de communion avec Dieu — Jean 4:14

1.3.4 - La communion dans l'épreuve. L'exemple de Jésus

2 - Le Saint Esprit habitant personnellement dans les croyants

2.1 - Personnalité de l'Esprit Saint

2.1.1 - Une Personne, non pas simplement une influence

2.2 - L'habitation de l'Esprit dans les croyants, ses effets et conséquences

- 2.2.1 - Elle est distinguée des dons
 - 2.2.1.1 - La distinction
 - 2.2.1.2 - L'Esprit comme portion de l'héritier — Gal. 4:6
 - 2.2.1.3 - Autres passages
- 2.2.2 - Examen de 2 Cor. 1:20, 21
- 2.3 - Les fleuves d'eau vive, conséquence de la glorification de Christ

Analyse détaillée de Jean 7:38, 39. L'Esprit Saint, source d'eau vive, coule dans les croyants et découle d'eux dans le désert, en conséquence de la gloire de Christ qui en est la source. Il rafraîchit et féconde, faisant porter les fruits dans lesquels Christ prend plaisir.
- 2.4 - La possession de l'Esprit, caractère des saints de la dispensation actuelle
 - 2.4.1 - Elle est le résultat de la glorification de Christ
 - 2.4.2 - La relation filiale du croyant avec le Père et l'union avec Christ glorifié caractérisent la demeure de l'Esprit dans le croyant
 - 2.4.3 - Exercices du cœur à l'égard de ces choses en traversant le désert
 - 2.4.4 - Nécessité du désert. Ce que l'on y apprend
 - 2.4.5 - Jésus l'a traversé
- 3 - Le Saint Esprit et Son œuvre collective dans l'Église
 - 3.1 - Récapitulation des enseignements de Jean 3 à 7 sur le Saint Esprit
 - 3.2 - Les opérations distinctives de l'Esprit en relation avec le Corps de Christ
 - 3.2.1 - Distinction entre l'action de l'Esprit dans l'individu et dans le corps, fondée sur la relation de Christ avec le Père, comme Fils, et avec Dieu, comme Chef (ou Tête) de l'Église
 - 3.2.2 - L'Esprit Saint témoin sur la terre dans les fidèles, de ce que Christ est en haut
 - 3.3 - Coup d'œil sur la promesse de l'envoi de l'Esprit Saint. Examen de Jean 14-17 et 20
 - 3.4 - Témoignage rendu par l'Esprit Saint à Christ comme Chef (ou Tête) de l'Église et à Christ comme Seigneur
 - 3.4.1 - Conséquences dans la formation de l'Église
 - 3.4.2 - Conversion de Saul. Nouveau principe : unité de l'Église et son union avec Christ
 - 3.4.3 - Privilèges du corps de Christ comme vase de l'Esprit Saint
 - 3.5 - Opérations de l'Esprit en rapport avec l'unité du Corps et l'union avec Christ
 - 3.5.1 - Dons divers de l'Esprit. Examen de 1 Corinthiens 12 et 14
 - 3.5.2 - Les dons et la seigneurie de Christ. Liberté d'exercice d'un ministère et responsabilité envers Dieu
 - 3.5.3 - Puissance, pensée de Christ et responsabilité
 - 3.5.4 - « Ne pas éteindre l'Esprit », « ne pas mépriser les prophéties », lors même qu'il plairait à Dieu de se servir du plus humble et du plus simple dans l'Église quant aux circonstances extérieures, forme une partie de notre responsabilité vis-à-vis du Chef de l'Église
 - 3.5.5 - Distinction entre les dons signes pour le monde, et les dons pour l'édification de l'Église
 - 3.5.6 - Les évangelistes, par lesquels l'Esprit forme l'Église
 - 3.5.7 - Différence entre Éphésiens 4:10-15 et 1 Corinthiens 12
 - 3.5.8 - Dons pour l'Église : 1° apôtres et prophètes. Ils peuvent, en un sens, exister encore maintenant
 - 3.5.9 - Dons pour l'Église : 2° évangelistes, pasteurs et docteurs — dons permanents
 - 3.5.10 - Quelques mots sur Apocalypse 1 à 3, et 22
- 4 - Conclusion
- 5 - Appendice : Remarques sur la présence de l'Esprit Saint dans le chrétien

1 - Grands caractères de l'œuvre de l'Esprit de Dieu dans les croyants

Je désire appeler l'attention des chrétiens sur les opérations de l'Esprit de Dieu ; sur la connexion de son œuvre en nous avec Christ, et aussi sur la distinction à faire entre l'opération de l'Esprit en nous, et l'œuvre parfaite de Christ déjà accomplie pour nous (*).

(* Je n'ai nullement la prétention de donner une idée complète des opérations de l'Esprit, car « qui est suffisant pour ces choses » ? Je vois assez, en effet, combien est pauvre et obscur ce qui en est apparu à mon esprit, comparé avec la gloire de ce qui reste encore. Béni soit Dieu de ce qu'il en est ainsi — qu'il soit béni éternellement ! Je dirai cependant ce qui me paraît clairement enseigné dans l'Écriture sur ce sujet. Si d'autres en ont appris davantage, ils pourront être conduits à le communiquer ; ceux qui en savent moins ne regretteront pas mon travail. Ce que j'en espère, c'est qu'il conduira à approfondir davantage ces choses et à en réaliser toujours plus la puissance.

1.1 - Danger de confondre l'œuvre de Christ pour nous, et l'œuvre de l'Esprit de Dieu en nous

Bien que cette assertion puisse sembler étrange, je ne doute pas que des chrétiens, même des plus réels, ne soient que trop portés à séparer et en même temps à confondre Christ et l'Esprit ; c'est-à-dire qu'ils séparent trop Christ et l'Esprit dans l'opération qui se fait en nous, et qu'ils confondent trop l'œuvre de Christ pour nous avec l'action de l'Esprit. Dans les deux cas, la conséquence est l'incertitude, la pauvreté de jugement et les doutes.

1.1.1 - Ce que produit l'œuvre de l'Esprit en nous

L'œuvre de l'Esprit de Dieu en moi, dans la puissance de vie, produit des luttes, du travail, des découvertes de péché, et le besoin de mortifier mes membres qui sont sur la terre. Et plus ce « qu'est Christ » est révélé à mon âme, plus je le compare avec ce que je suis, plus je trouve sujet de m'humilier ; plus aussi je comprends, par le contraste de Christ marchant ici-bas dans la chair, sans péché, que Dieu condamne cette mauvaise racine de péché dans la chair qui est en moi. Et bien plus encore : en découvrant ce qu'est mon précieux Seigneur dans la gloire, je vois par l'Esprit combien je suis loin d'avoir « atteint le but », quoique je puisse être progressivement « transformé en la même image, de gloire en gloire » (2 Cor. 3:18). C'est pourquoi, bien qu'ayant la paix et une espérance, peut-être même une espérance qui relève le cœur, et une joie qui parfois remplit l'âme, il y a cependant un pénible exercice de jugement de soi-même et de la douleur de cœur, lorsqu'on découvre combien chaque sentiment envers Dieu, et combien tout objet connu spirituellement sont loin de produire leurs justes effets. C'est pourquoi aussi, dans le cas où l'on se serait laissé aller à caresser ou à se permettre quelque mal positif, on ressent une profonde humiliation et l'on a horreur de soi-même. Si, dans cet état, on ignore la plénitude et la perfection de notre acceptation devant Dieu en Christ, l'anxiété, l'abattement spirituel et les doutes surgissent et aboutissent quelquefois à un retour mal entendu et fâcheux à la loi — sorte de consécration du principe d'incrédulité qui place l'âme, lorsqu'elle a découvert par l'Esprit l'opération du péché en elle, sous la loi et sa condamnation, et non « dans la liberté où Christ nous a placés en nous affranchissant » (Gal. 5:1).

On entend dire : « Dieu cache sa face de moi ». La foi ne se servira jamais de cette expression et d'autres semblables, car la foi sait que Dieu regarde toujours son Oint et ne cache jamais sa face. Si de telles pensées vous viennent, il faut les considérer comme de l'incrédulité toute pure, et les traiter en conséquence. Tout fidèle, s'il croit à la pleine et parfaite acceptation des saints dans le Christ, reconnaîtra qu'il n'est pas vrai que Dieu cache sa face ; l'admettre comme vrai, serait un mensonge de son cœur et de l'incrédulité.

1.1.2 - Dieu ne cache pas sa face de nous. L'Esprit, tout en jugeant le péché en nous, nous montre Christ ayant porté nos péchés

L'Esprit de Dieu juge le péché en moi ; mais il me fait connaître que moi je ne suis pas jugé à cause de ce péché, parce que Christ en a subi le jugement pour moi. Cela n'est point un manteau pour couvrir la licence ; la chair voudrait toujours, il est vrai, en faire cet usage ; elle voudrait tout pervertir. Mais la vérité est que l'Esprit Saint qui nous montre le Seigneur assis à la droite de Dieu, après avoir porté nos péchés et en avoir fait par Lui-même la purification, me donnant ainsi une pleine assurance que ces péchés sont ôtés, et que je suis, en Christ, infiniment agréable à Dieu, est le même Esprit qui, en vertu de son caractère, juge en moi le péché comme vu dans la lumière de cette même gloire où est Christ.

1.1.3 - Discipline du Père, discipline de l'Église

Si ce jugement n'a pas lieu, le Père — entre les mains duquel le Fils a remis ceux que le Père lui a donnés à garder — discipline et châtie comme un Père saint, et, comme un cultivateur, il nettoie les sarments. Ici, de plus, intervient la discipline de l'Église de Dieu, comme ayant l'Esprit ; discipline dont l'abandon et la négligence ont beaucoup contribué à faire perdre au croyant la confiance de sa pleine et heureuse assurance. En effet, l'Église comme corps (et c'est sa part selon la Parole) doit nécessairement, comme un peuple saint, manifesté tel, et par l'Esprit habitant en elle, prendre sur elle d'exercer tout ce que comporte une discipline, et, selon Dieu, une discipline de grâce pour le maintien de la sainteté manifestée de ce peuple saint. L'Église est l'habitation de l'Esprit. L'Esprit révèle la position de l'Église en Christ, et celle en Christ aussi des individus qui la composent, comme dit le Seigneur : En ce jour vous connaîtrez que « je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous » ; et l'Esprit produit, maintient et garde dans l'Église le caractère de Christ en grâce et en sainteté : « Vous êtes la lettre de Christ écrite par l'Esprit du Dieu vivant ».

1.1.4 - Christ et son œuvre, seul vrai fondement de la paix, et non les effets de l'Esprit en nous

Si mon âme se repose entièrement sur l'œuvre de Christ, et sur le fait qu'il est Lui-même agréé de Dieu et qu'il paraît devant Dieu pour moi, elle se repose sur une œuvre accomplie et sur une acceptation parfaite et infinie : « Comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde », en sorte qu'en « ceci est consommé l'amour avec nous, afin que nous ayons toute assurance au jour du jugement » (1 Jean 4). Or, ce que l'on substitue à cela, c'est l'examen des effets de l'Esprit en moi. Au lieu de la rédemption, ce sont les effets de la régénération qui sont pris pour fondement du repos. De là vient que parfois on espère quand on aperçoit ces effets, et que d'autres fois, on est découragé en voyant l'action de la chair. Ayant mis l'œuvre de l'Esprit à la place de celle de Christ, la confiance qu'il nous est recommandé de retenir ferme jusqu'au bout, n'existe jamais de fait, et l'on en vient même à douter si l'on est du tout dans la foi. Tout cela résulte de ce que l'on met l'œuvre de l'Esprit de Dieu en soi, à la place de l'œuvre, de la victoire, de la résurrection et de l'ascension de Christ, effectivement accomplies, et qui constituent pour la foi (parce que l'œuvre est parfaite) un sûr lieu de repos, qui jamais ne s'altère, jamais ne varie, et est toujours le même devant Dieu.

Si l'on dit : « Oui, mais je ne le vois pas clairement, à cause de la chair et de l'incrédulité », cela ne change en rien la vérité. Et à quelque degré qu'aïlle ce manque de clarté, traitez-le comme étant de l'incrédulité et du péché, et non comme l'état vrai d'un chrétien, ou comme si Dieu cachait sa face. La découverte du péché en vous, tout détestable et haïssable qu'il soit, n'est pas une raison de douter, parce que c'est à cause du péché même, pour en faire l'expiation, et parce que vous êtes un pécheur, que Christ est mort ; et de plus, Christ est ressuscité, ce qui coupe court à cette question.

Mais on dira encore : « Je crois pleinement que Christ est le vrai Fils de Dieu, un avec le Père ; je crois à toute son œuvre et à toute sa grâce ; mais j'ignore si j'ai une part avec Lui. C'est là la question, et une question toute différente ». Nullement ; c'est une ruse de Satan et le résultat d'un mauvais enseignement, qui tendent à vous éloigner de Christ. Dieu, pour notre consolation, a identifié les deux choses — la foi et la part que nous avons au salut. Il a posé ce principe que « par lui (Christ) » quiconque croit est justifié de tout (Actes 13:38, 39). En un mot, dire : « Je crois, mais je ne sais pas si j'ai une part avec Christ », est une illusion du diable, car Dieu dit que ce sont ceux qui croient qui ont cette part — c'est ainsi que Dieu procède. Je n'ai pas plus de droits à me croire un pécheur tel que Dieu me voit, qu'à croire que je suis juste en Christ. Le même témoignage déclare qu'il n'y a pas un seul juste, et que les croyants sont justifiés.

Je puis avoir, enseigné par l'Esprit, une conscience naturelle du péché, et une conscience du péché et de ce qu'il est. Si je m'en tiens là, point de paix possible ; mais dans l'œuvre de Christ au sujet du péché, je trouve une paix parfaite. Mais, dira-t-on, ne dois-je pas m'examiner moi-même pour voir si je suis dans la foi ? Nullement. Que veut donc dire l'apôtre, en 2 Cor. 13:5 : « Examinez-vous vous-mêmes, et voyez si vous êtes dans la foi » ? Il veut dire simplement que si les Corinthiens cherchaient une preuve que Christ parlait en Paul, ils n'avaient qu'à s'examiner eux-mêmes ; et, par la certitude de leur christianisme, dont ils ne doutaient pas, être assurés de l'apostolat de Paul. Le raisonnement de l'apôtre n'avait de valeur qu'autant qu'il était fondé sur la certitude positive qu'ils étaient chrétiens. Je me suis arrêté sur ce point plus longtemps que je n'en avais l'intention, mais la consolation des âmes le demandait. Il se lie d'ailleurs à la recherche que fait quelqu'un pour trouver dans l'œuvre de l'Esprit de Dieu en lui, ce qu'on ne peut attendre que de l'œuvre de Christ.

1.1.5 - La vraie mesure de la sainteté est atteinte en regardant, hors de nous-mêmes, Christ dans la gloire

Si mon assurance, ma consolation ou mon espérance, reposent sur l'expérience de ce qui se passe en moi — bien que cette expérience puisse être constatée pour répondre à des difficultés, comme on le voit dans la 1ère épître de Jean — je ne m'appuie pas sur la justice de Dieu par la foi, car l'expérience de ce qui se passe dans mon âme n'est pas la foi. Je le répète, c'est en regardant à l'œuvre de Christ que la mesure de la sainteté atteint sa véritable élévation, parce qu'au lieu de regarder l'image pleine de taches de Christ dans mon âme, je le contemple Lui-même par l'Esprit dans la perfection de cette gloire, à la communion de laquelle je suis appelé, et, par conséquent, appelé aussi à marcher d'une manière digne de Dieu (*) qui m'appelle « à son propre royaume et à sa propre gloire » (1 Thess. 2:12). J'oublie les choses qui sont derrière, et, tendant avec effort vers les choses qui sont devant, je cours droit au but pour le prix de l'appel céleste de Dieu dans le Christ Jésus. Alors l'examen de moi-même n'a plus pour but de rechercher misérablement si je suis ou non dans la foi, ce qui n'honore jamais Dieu en qui je dois avoir pleine confiance après tout ce qu'il a fait, mais de voir si ma marche est digne de quelqu'un qui est appelé de Dieu à son royaume et à sa gloire.

(*) Lorsqu'il n'en est pas ainsi, nous risquons de voir la mesure de la sainteté s'abaisser au point de nous contenter d'avoir les fruits de l'Esprit tout juste nécessaires pour nous assurer que nous sommes chrétiens ; puis, examen fait, nous continuons notre course comme auparavant, satisfaits d'avoir acquis cette assurance.

1.2 - L'autre grand danger : Séparer Christ de l'opération de l'Esprit de Dieu en nous

1.2.1 - Ce danger

Mais séparer Christ des opérations de l'Esprit est aussi un mal, et tend au même résultat, bien que l'application n'en soit pas si directe. Dans l'enseignement évangélique ordinaire, on dit qu'il faut être « né de l'Esprit » ; on en prouve la nécessité d'après ce que nous sommes par nature, puis on montre le fruit de cette nouvelle naissance, et ensuite vient la question : « Êtes-vous né de nouveau ? Si vous l'êtes, vous irez au ciel ». Il y a en cela une mesure de vérité ; mais est-ce bien ainsi que l'Écriture nous présente la chose ? Non ; je la trouve continuellement et pleinement rattachée à Christ, impliquant le fait que nous sommes en ce précieux Sauveur, et Lui en nous. Par conséquent, il ne s'agit pas simplement d'une preuve fournie par des fruits, que je suis né de l'Esprit de Dieu, mais d'une participation à tout ce dont Christ est héritier comme homme ressuscité (héritier est son titre assuré comme Fils de Dieu), moi-même étant vivifié avec Lui. C'est une union de vie et d'héritage, dont l'Esprit Saint est la puissance et le témoin.

C'est ce qui est exprimé de la manière suivante dans l'épître aux Éphésiens : « Et quelle est l'excellente grandeur de sa puissance envers nous qui croyons, selon l'opération de la puissance de sa force, qu'il a opérée dans le Christ, en le ressuscitant d'entre les morts, et il l'a fait asseoir à sa droite dans les lieux célestes... Et nous, alors même que nous étions morts dans nos fautes, il nous a vivifiés ensemble avec le Christ... et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le Christ Jésus » (Éph . 1:19, 20 ; 2:5, 6). De même dans les Colossiens : « Il vous a vivifiés ensemble avec lui, nous ayant pardonné toutes nos fautes » ; et : « Si donc vous avez été ressuscités avec le Christ » (chap. 2:13 ; 3:1).

1.2.2 - L'opération de l'Esprit en nous nous amène, au contraire, en association vivante avec Christ

L'opération de l'Esprit de Dieu agissant en puissance divine, a pour effet de nous amener à l'association vivante avec le Christ. Tout ce qui, dans le Christ, le dernier Adam, l'homme ressuscité, a été réalisé en fait de vie, d'office et de gloire, l'Esprit, par son opération, le réalise en nous, nous y unit, nous le révèle, et nous amène dans la puissance de ces choses, selon ce qui est écrit : « Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui » (1 Cor. 6:17). Nous sommes « héritiers avec lui, nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui », et ainsi finalement rendus « conformes à (ayant une même forme avec) l'image » du Fils de Dieu, en qui Dieu nous a vivifiés ensemble, ressuscités ensemble et fait asseoir ensemble dans les lieux célestes (Éph . 2:5, 6 ; Rom. 8:17, 29). L'Esprit de Dieu opère ainsi en nous, en vie, et en service, et en souffrance, et finalement en gloire, et aussi dans la résurrection de nos corps.

1.3 - L'Esprit vivifiant et ses effets

1.3.1 - Vivification par l'Esprit. La nouvelle naissance

Je désire retracer brièvement et par ordre, le témoignage que l'Écriture rend de ces choses. On peut le considérer soit dans les individus, soit dans l'Église comme corps. Il est d'abord parlé de l'Esprit vivifiant les individus, puis habitant en eux. Nous sommes nés de l'Esprit, et ceux qu'il a ainsi vivifiés, il les associe par son habitation en eux à la gloire de Christ en versant aussi l'amour de Dieu dans leur cœur, et il les associe à la puissance de la vie de Christ comme ayant part à la vie éternelle — vie qu'il a en Lui-même comme Fils de Dieu. Et quant à sa gloire comme Fils de l'homme, l'Esprit la leur révèle et fait d'eux, selon son bon plaisir, des instruments pour la révélation de cette gloire. Ces privilèges sont une conséquence de l'ascension de Christ, de même que la vie de Dieu en nous est déclarée et démontrée par la résurrection.

L'objet spécial dont l'Esprit Saint rend témoignage dans l'Église comme corps, et qui la constitue actuellement le fidèle témoin, est que Jésus Christ est Seigneur, et cela se lie directement à la gloire, ainsi qu'il est dit : « que Jésus Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père » (Phil. 2:11).

Jean 3

Le chap. 3 de Jean est le premier qui place devant nous le sujet des opérations de l'Esprit. « Il vous faut être nés de nouveau » [Jean 3:7], y est-il dit ; nés « d'eau et de l'Esprit ». En général, on entend simplement par-là qu'il faut être régénéré pour être sauvé, mais le passage va beaucoup plus loin. Si quelqu'un n'est pas né de nouveau, dit le Seigneur, il ne peut ni voir le royaume de Dieu, ni y entrer [Jean 3:3]. Ce royaume renferme des choses terrestres et des choses célestes [Jean 3:12], et un Juif, bien que se flattant d'être un enfant du royaume, doit être né de nouveau pour y avoir part, même s'il s'agit des choses terrestres. C'est ce que Nicodème, comme docteur d'Israël, aurait dû savoir [Jean 3:10], d'après Ézéchiel . 36:24-28. Quant aux choses célestes, le Seigneur ne pouvait pas encore diriger leurs pensées vers elles, sauf qu'il en montrait l'entrée, c'est-à-dire la croix [Jean 3:14-15], par laquelle on était introduit dans des choses meilleures et plus élevées. En vue de la croix, le Seigneur déclarait que Dieu avait aimé le monde [Jean 3:16] et non les Juifs seulement, tout comme par rapport à l'œuvre de l'Esprit agissant en puissance souveraine, il est dit : « Il en est ainsi de tout homme né de l'Esprit » [Jean 3:8], de sorte que les gentils pouvaient y avoir part ; car l'Esprit ne trouvait pas, mais rendait les hommes tels qu'il voulait qu'ils fussent.

Dans ce passage donc, nous n'avons pas seulement l'individu renouvelé et rendu propre pour le ciel, mais aussi l'estimation que Dieu fait du Juif, et la révélation d'un royaume qui embrasse des choses terrestres et des choses célestes, royaume que les régénérés seuls voient [Jean 3:3, 5], où seuls ils peuvent entrer. Quant aux choses célestes, la croix [Jean 3:14, 15], aussi inintelligible alors que les choses célestes elles-mêmes, en était l'unique entrée, et là [Jean 3:14] on voyait le Fils de l'homme élevé de la terre, et [Jean 3:16] le Fils de Dieu donné au monde par l'amour de Dieu. « Dans la régénération », dont l'opération vivifiante de l'Esprit dans le cœur était les prémices, de même que sa présence dans le croyant est les arrhes de la portion céleste de celui-ci, « dans la régénération (*), le Fils de l'homme se sera assis sur le trône de sa gloire » (Matt. 19:28).

(*) Le rétablissement de toutes choses (Traducteur)

Le principe donc sur lequel on insiste, c'est-à-dire qu'il faut « être né de nouveau », est vrai ; mais ce que révèle Jean 3, est beaucoup plus étendu et plus défini qu'on ne le suppose. Ce n'est pas seulement que l'homme est changé ou sauvé, mais il voit un royaume, et il entre dans un royaume dont le monde ne connaît rien, jusqu'à ce que ce royaume vienne en puissance. En outre, cet homme reçoit une vie aussi vraie et réelle, et surtout bien plus importante et précieuse qu'aucune vie naturelle dans la chair. Il ne s'agit pas simplement ici du changement d'un homme par une action opérée sur ses facultés, mais du don d'une vie qui peut agir vraiment maintenant, par le moyen de ces facultés, sur des objets bien au-delà de leur portée naturelle, de même que l'ancienne vie corrompue le fait sur des objets qui rentrent dans son cercle et celui de ces facultés. Et, de plus, dans cette vie nouvelle, il est fait participant de la nature divine (2 Pierre 1:4), et là, non seulement les facultés de son âme ont de nouveaux objets, mais il est associé au dernier Adam qui est « un esprit vivifiant » », de même que, dans sa vie naturelle, il était associé au premier Adam, « devenu une âme vivante » (1 Cor. 15:45). Et j'ajouterai que l'Église, afin qu'elle soit assimilée à Christ en cela, est faite participante de cette vie ensuite de la

résurrection du Seigneur. Elle est donc participante de la vie selon la puissance déployée dans cette résurrection, et elle existe en conséquence de ce dont elle est aussi le témoin, savoir que — béni soit Dieu — le jugement de tous ses péchés est chose passée. En effet, Christ les a tous laissés ensevelis, pour ainsi dire, dans le tombeau d'où il est sorti, et l'Église vit en conséquence de son association avec Lui en résurrection. Elle existe, mais uniquement à cause du fait que le jugement pour elle est chose absolument accomplie et passée.

1.3.2 - La régénération et la justification sont liées ensemble — Lien entre Jean 4 et 7 et 5

Tel est donc le vrai caractère de la régénération qui donne entrée dans le royaume, où il n'y a plus, et ne peut plus y avoir d'accusation de péché pesant sur nous, puisque nous y avons été introduits par la puissance de ce en quoi tout le péché a été ôté. La vie de l'Église est identifiée avec la résurrection de Christ, et par conséquent il y a pardon sans réserve de toute l'œuvre de la chair, Christ s'en étant chargé, et l'ayant ôtée. La justification de l'Église est identifiée avec la grâce vivante, car elle possède cette justification comme étant vivifiée avec Lui qui est sorti du tombeau, où il a enseveli tous ses péchés. La régénération et la justification sont donc nécessairement liées ensemble, et l'opération de l'Esprit n'est pas une simple action sur les facultés, une œuvre entièrement séparée de Christ et qui doit être connue par ses fruits, tandis que la mort de Christ serait un autre sujet sur lequel on raisonne à part ; mais c'est une vivification avec Christ qui me tire hors de mes fautes et de mes péchés. Moi, je me trouvais là, à la vérité, moralement mort, mais je le trouve là aussi, Lui, judiciairement mort pour moi, qui, étant ainsi vivifié, suis nécessairement pardonné et justifié. La résurrection de Christ prouve qu'il y aura un jugement, dit l'apôtre (Actes 17:31) ; mais elle prouve aussi qu'il n'y en aura point pour moi, dit l'Esprit par le même apôtre : car Christ a été ressuscité pour ma justification (Rom. 4:25). Il était mort sous le poids de mes péchés ; Dieu l'a ressuscité, et ces péchés, où sont-ils maintenant ? L'Église est vivifiée, sortant avec Jésus du tombeau où les péchés ont été laissés.

Ensuite, quant à la puissance de cette vie et aux autres opérations de l'Esprit, je trouve, dans ce que le Seigneur dit de son propre témoignage, l'exposé de deux choses, savoir, la communion [Jean 4] et la gloire manifestée [Jean 7] : « Nous disons ce que nous connaissons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu ». Jésus rendait témoignage de ce qu'il connaissait dans son unité avec le Père, et de ce qu'il avait vu dans « la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde fût » [Jean 17:5].

Les opérations de l'Esprit, en nous donnant la vie dans le Fils, et en révélant la gloire qui, par conséquent, est aussi la nôtre, gloire dans laquelle Christ a introduit son humanité, gloire qui, par suite, est révélée dans cette dernière, ces opérations, dis-je, répondent exactement à ce que le Seigneur affirme de lui-même dans les paroles que nous avons citées. Notre communion — communion vivante avec Lui et le Père — ainsi que l'intelligence que nous avons de la gloire qui est sienne, et la manifestation de cette gloire, sont les deux sujets dont parlent les chap. 4 et 7 de l'évangile de Jean. Il faut remarquer que ces chapitres et d'autres portions des Écritures, ne nous instruisent pas relativement à l'action de l'Esprit sur nous, mais ont trait à sa demeure en nous. L'Esprit de Dieu agit sur l'homme, soit par un simple témoignage, de la réception duquel nous sommes responsables ; tel était le cas des gouverneurs des Juifs auxquels Etienne dit : « Vous résistez toujours à l'Esprit Saint ; comme vos Pères, vous aussi » [Actes 7:51] ; sujet sur lequel je n'ai pas à m'étendre maintenant ; ou bien l'Esprit agit sur l'homme en le convainquant, en le renouvelant et en le vivifiant. Cette œuvre s'accomplissant par le moyen de la Parole, c'est par la foi en elle, c'est-à-dire par sa réception dans le cœur, que nous sommes vivifiés, que Christ nous est révélé. « Vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus ». — « De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité, pour que nous soyons une sorte de prémices de ses créatures » (Gal. 3:26 ; Jacq. 1:18). Ces passages suffisent pour montrer la manière dont s'effectue l'opération ; comment, en tant qu'elle est un témoignage, l'homme naturel le rejette, coupable en cela, car c'est le témoignage de Dieu ; et comment l'opération est effective par la puissance vivifiante de l'Esprit. Mais c'est par la foi, à cause de l'instrument employé, c'est-à-dire la Parole. J'ai déjà parlé de sa puissance, d'où nous voyons que, tandis que ceux qui ne croient pas font Dieu menteur [1 Jean 5:10], ceux qui croient ont le témoignage en eux-mêmes, car, dans la communion de l'Esprit, ils sont faits participants d'une manière vivante de ce qu'ils croient.

Mais l'œuvre, en vertu de laquelle ils sont ainsi rendus participants de la vie et sont en communion avec Dieu, étant une œuvre parfaite, l'Esprit qui fait sa demeure dans le croyant, est un esprit de paix et de joie, un esprit qui témoigne de tout ce que Christ est, et de tout ce qu'il a fait, et, devons-nous ajouter, il témoigne de la parfaite acceptation par le Père, de Christ et du croyant.

Que l'homme naturel ne reçoive point ces choses, mais les rejette, nous le verrons ; mais la conscience étant réveillée et la paix étant faite, l'Esprit est le témoin de ces choses dans l'âme renouvelée.

Or, dans le chap. 5 de Jean, nous avons l'opération de l'Esprit quant à son caractère, en ceci que « les morts entendront la voix du Fils de Dieu », et que ceux qui l'auront entendue vivront. Bien que ce soit par l'Esprit, c'est cependant le Fils qui parle du ciel, comme autrefois il le fit sur la terre, en Sinaï, par le moyen des anges, et non par l'Esprit.

Quant à la forme et au caractère du témoignage, j'en dirai davantage lorsque j'arriverai au chap. 7 de Jean, où il est parlé de l'Esprit comme témoin de la gloire du Fils de l'homme, et comme étant donné ainsi aux croyants et présent au milieu d'eux.

1.3.3 - L'Esprit Saint, don de Christ, demeurant en nous, est l'énergie de vie intérieure, et une source d'eau vive ou de communion avec Dieu — Jean 4:14

À présent, j'aborderai l'enseignement que nous donne le chap. 4 de Jean, où l'Esprit est comparé à une source d'eau vive. La stupidité de la chair et son incapacité à recevoir les choses de l'Esprit, se font voir immédiatement dans les réponses réitérées de la femme aux déclarations du Seigneur, qu'on aurait supposé devoir réveiller en elle quelque chose qui dépassât ses pensées habituelles. Mais je ne m'occuperai pas ici de l'incapacité de la chair à recevoir les choses de l'Esprit ; je parlerai de ce que le Seigneur nous révèle touchant l'Esprit. Jésus ne le présente pas ici comme agent vivifiant, mais comme un don, et un don fait par lui-même. Remarquons-le bien, c'est Christ qui est le donateur, et non pas le don : « Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, moi », dit le Seigneur ; puis il parle de l'Esprit comme demeurant dans celui qui reçoit ce don : « L'eau que je lui donnerai, sera en lui une fontaine d'eau jaillissant en vie éternelle » (4:14). Il est donné comme énergie de la vie intérieure ; il est donné divinement — c'est le don de Dieu — mais c'est Jésus qui le fait : « Que je lui donnerai », dit le Seigneur, et cette eau jaillit en vie éternelle. C'est la vie divine qui vient du Fils et dont on jouit par la puissance de l'Esprit Saint demeurant en nous, non comme Esprit de Dieu révélant la gloire de Christ, mais comme puissance de vie, d'une vie qui a sa communion et sa fin dans la source éternelle d'où elle découle. Que Jésus fût dans l'humiliation ou qu'il fût glorifié, cette puissance était en Lui, et bien que l'expression en pût être différente, cependant c'était toujours la même puissance. Comme Fils de Dieu, il avait la vie en lui-même. Il pouvait ressusciter en rappelant les morts à la vie naturelle, ou bien il pouvait ressusciter en donnant la vie de résurrection, et de là la différence dans l'expression de cette puissance ; car maintenant c'est sous la dernière forme qu'elle se montre, forme qui est, en dessein final, celle en laquelle se trouve la puissance de rendre conforme à Lui-même, afin qu'il soit premier-né entre plusieurs frères. C'est la vie en abondance, même si l'on avait déjà la vie auparavant.

C'est en même temps avec cette nouvelle vie que l'Esprit demeure et rend témoignage. La vie pouvait être communiquée alors que Jésus était sur la terre, mais ce ne pouvait pas être la vie selon la révélation ou le caractère de Christ comme Homme ressuscité, ou comme Chef ou Tête du corps. C'est cette grande vérité qui, dans tous les discours du Seigneur à ses disciples, paraît et cherchait à

se faire jour à travers les nuages qui obscurcissaient leur intelligence. D'un autre côté, non seulement il présentait cette vérité à la nation vers laquelle il venait, mais il leur donnait les preuves les plus complètes de l'accomplissement des prophéties, et démontrait par ses actes l'exercice de la puissance. Les Juifs étaient ainsi sans excuse s'ils ne le recevaient pas, soit quant à son caractère, soit quant à sa Personne. C'est par cette opération de l'Esprit demeurant dans le nouvel homme, que nous avons d'une manière spéciale la connaissance de Dieu, et que nous jouissons de Lui. Mais comme c'est l'Esprit du Fils, en qui nous sommes vivifiés, nous jouissons de Dieu et l'adorons comme Père (Gal. 4:6, 7). Tel est le grand résultat de la révélation du Fils, et de notre vie en Lui et par Lui. Et en cela est la vie éternelle (Jean 17:2). Dieu était connu en quelque mesure de tout Juif pieux ; mais s'il le cherchait dans une relation spéciale, c'était comme Jéhovah qu'il l'invoquait. Pour nous, notre relation particulière avec Dieu est exprimée dans ces paroles du Seigneur : « Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu » [Jean 20:17].

Nous le connaissons comme fils, mais c'est Dieu que nous connaissons ainsi, et duquel nous jouissons. En Jean 4, le Seigneur suppose cette relation filiale entre Dieu et les adorateurs [Jean 4:23], car il dit : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » [Jean 4:24] ; mais auparavant il avait déclaré : « Les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car aussi le Père en cherche de tels qui l'adorent ». Cette connaissance de Dieu et cette communion avec lui sont pour l'âme un sujet d'extrême joie : je parle de le connaître et de jouir de Lui comme Dieu. Il est difficile de comparer les choses qui se rapportent à un pareil sujet, mais, étant goûtée dans la paix et la communion qui résultent de ce que toute question de péché est réglée, cette joie a une profondeur qui dépasse toute autre de nos pensées. Elle subsiste pendant que nous jouissons comme enfants de Dieu des bénédictions attachées à l'économie actuelle, et elle s'élève au-dessus de ces bénédictions.

1.3.4 - La communion dans l'épreuve. L'exemple de Jésus

Des châtements dont nous avons besoin peuvent nous priver de la jouissance de ces bénédictions : « Étant affligés », dit l'apôtre, « par diverses tentations, si cela est nécessaire » [1 Pierre 1:6]. Mais bien que la joie soit ainsi affaiblie, la source d'une juste confiance en Dieu est toujours là, et nous sommes rejetés sur Lui d'une manière plus complète et plus absolue. Nous devrions en tout temps nous réjouir en Dieu, mais nous sommes enclins à regarder trop aux bénédictions qui nous sont conférées, et à oublier en quelque mesure le Bienfaiteur (voir Ps. 63). C'est pour cette raison que nous en sommes privés, afin que nous nous souvenions de Lui.

À proprement parler, cette source d'eau vive jaillissant en vie éternelle [Jean 4:14] est la participation à la nature divine dans laquelle — « ayant échappé aux souillures du monde » (2 Pierre 2:20) — nous réjouissons en Dieu, nous nous reposons en Lui, trouvons nos délices en Lui, sommes remplis jusqu'à toute sa plénitude, et le connaissons en vérité dans la félicité d'une révélation effective de Lui-même. Mais c'est encore selon son nom de Dieu et comme Dieu, que nous est donnée la puissance de cette communion. « Étant fondés et enracinés dans l'amour » [Éph. 3:18], connaissant Dieu et étant connus de Lui, elle suppose tout le reste de la vérité, et se trouve en Christ, selon ce qui est écrit : « Il nous a donné une intelligence afin que nous connaissions le Véritable ; et nous sommes dans le Véritable ; savoir dans son Fils Jésus Christ : lui est le Dieu véritable et la vie éternelle » (1 Jean 5:20).

Nous avons en Jésus la parfaite manifestation de cette communion, subsistant en dépit de toutes les épreuves par lesquelles il eut à passer. En effet, comment l'Esprit qui demeurait dans toute sa plénitude en Lui, même comme homme, aurait-il pu être attristé par sa perfection divine ? « Notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jean 1:3), est-il dit. Le Seigneur, présentant la même idée en sens inverse, et montrant ainsi la puissance qui produit cette communion, dit : « Afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et moi en eux » (Jean 17:26) ; puis, quant à la forme de la communion, telle qu'elle est avec nous, il dit encore : « En ce jour-là, vous connaîtrez que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous » (Jean 14:20). Mais maintenant nous en parlons comme connaissant Dieu d'une manière spéciale.

Si l'on étudie les Psaumes, on apprendra à cet égard, et d'une manière profonde, par où l'Esprit de Christ a passé et ce qu'il nous enseigne ; seulement il faut se rappeler que, pour les Juifs, lorsqu'il s'agit des bénédictions de l'alliance, le nom que Dieu prend est Jéhovah, tandis que pour nous, c'est celui de « Père », dans un sens spécial. Mais sans nous arrêter ici sur cette distinction, en rapprochant, comparant et étudiant les Psaumes et les parties des Psaumes où sont employés d'un côté le nom de Jéhovah, et de l'autre celui de Dieu, il en découlera une profonde instruction pratique relativement à la puissance de communion de la part de l'Esprit de Christ lui-même. Seulement il faut nous rappeler que, pour nous, elle est fondée sur une œuvre accomplie, et que ce par quoi Christ a passé pour l'accomplir, est quant à nous la communion de ses souffrances ou bien une discipline en amour. Les Ps. 42 et 43 nous en fournissent un exemple.

Mais de plus, dans l'histoire personnelle de notre Seigneur, remarquons la différence entre ses paroles en Gethsémané : « Père, si tu voulais faire passer cette coupe loin de moi ! Toutefois, que ce ne soit pas ma volonté, mais la tienne qui soit faite » [Luc 22:42], et celles qu'il prononce sur la croix : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » [Matt. 27:46]. Ici, nous voyons Christ entrer dans un autre caractère de communion plus profond, où toute la puissance et le caractère de Dieu sont mis en évidence. Ce caractère de communion est manifesté par Jésus, notre Chef glorieux et béni, afin que tout ce que Dieu est, soit pour nous une source de joie infinie et éternelle. Et cela nous appartient à tous comme fils, et nous en jouissons par l'Esprit Saint, le don de Dieu qu'il nous a fait en vertu de la résurrection de Christ. Telle est la puissance de la vie éternelle en nous, comme conséquence de la mort de Christ.

Oh ! que l'Église entrât plus entièrement dans ces choses, et y marchât davantage dans la puissance d'une communion intime et secrète avec Dieu ! Puissions-nous la désirer pour nous-mêmes et pour l'Église, prier pour que nous la possédions toujours plus, et pour que nous goûtions tout le bonheur que l'on y trouve !

2 - Le Saint Esprit habitant personnellement dans les croyants

Dans ce qui précède, j'ai parlé d'abord de la puissance vivifiante de l'Esprit de Dieu nous introduisant dans le Royaume ; ensuite, de son habitation dans l'individu, comme la puissance de vie éternelle, par laquelle sa communion avec Dieu est entretenue ; communion qui existe nécessairement là où est la vie selon le Christ Jésus.

Il reste à parcourir un vaste champ, où je redoute presque d'entrer ; non que je doute qu'il y ait une joie infinie à étudier le sujet, à le réaliser dans sa propre âme, et à y pénétrer, mais parce qu'il est infini, et que je sens profondément mon incapacité à le traiter convenablement, même à la pleine satisfaction de mon esprit. J'ajouterai que je le sens d'autant plus, en considérant la responsabilité que l'on assume, lorsqu'on veut communiquer et enseigner ces choses à d'autres. L'intérêt profond qui se rattache à ce sujet et son importance seront mon excuse.

2.1 - Personnalité de l'Esprit Saint

Il y a une chose importante que je désire faire remarquer avant de poursuivre mon sujet.

2.1.1 - Une Personne, non pas simplement une influence

Bien que l'Esprit soit vie, et que celui qui est uni au Seigneur soit un seul esprit avec Lui, et bien que Christ, comme esprit vivifiant, soit notre vie, cependant il est aussi parlé de l'Esprit Saint comme étant une Personne, et ainsi comme agissant personnellement en puissance dans nos âmes — agissant en bénédiction, car il est Dieu. Et quoique nous soyons faits participants de la nature divine, et que nous ayons la vie de Dieu en nous comme étant nés de Lui, toutefois cette vie n'est pas le Saint Esprit, car l'Esprit Saint est une Personne divine. C'est pourquoi il est écrit : « L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers » ; c'est pourquoi encore l'Écriture parle de l'homme intérieur comme fortifié et renouvelé par l'Esprit, ainsi que nous lisons : « Fortifiés en puissance par son Esprit quant à l'homme intérieur » ; autre part : « Si même notre homme extérieur dépérit, toutefois l'homme intérieur est renouvelé de jour en jour » ; et encore : Il nous a sauvés... « par le lavage de la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint, qu'il a répandu richement sur nous par Jésus Christ, notre Sauveur ». L'Esprit n'est donc pas simplement une influence, mais une Personne.

Avant de passer à son caractère et à son opération, je voudrais appeler l'attention sur le fait de l'habitation spéciale de l'Esprit Saint dans les croyants individuellement. Je ne parle pas de cela comme d'une chose nouvelle pour la plupart de ceux qui lisent ces lignes, mais parce que j'ai vu constamment qu'elle est nouvelle pour un grand nombre de ceux qui cherchent la vérité, et qu'elle place le sujet dans une lumière tout à fait différente de ce qu'ils en pensaient. Nous allons voir que cette habitation de l'Esprit Saint dans les croyants se rattache à la résurrection et à la glorification de Christ, et qu'elle en est la conséquence. Mais il faut nous rappeler que, tandis que d'une part, l'Esprit Saint descendu du ciel est le témoin de l'ascension de Christ dans la gloire et de la justice divine qui l'a placé là, et que la part que nous avons en cela est la conséquence, selon le cours nécessaire de l'administration des conseils divins, de l'entrée de Christ dans la gloire ; d'autre part, l'Esprit Saint est en même temps en nous la puissance par laquelle nous réalisons toutes les choses du ciel d'où il vient, qui nous y introduit et nous y associe. C'est ce que nous verrons dans les passages que je citerai, et dont le premier sera celui qui nous fait entrer plus spécialement dans notre sujet actuel.

2.2 - L'habitation de l'Esprit dans les croyants, ses effets et conséquences

« Auquel aussi (lisons-nous en Éph . 1:13, 14) ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise ». Je sais qu'on a voulu appliquer ces paroles seulement aux dons spirituels, sujet que j'espère traiter avant de terminer ces pages.

2.2.1 - Elle est distinguée des dons

2.2.1.1 - La distinction

Mais il est évident que ce passage ne peut être limité à ces dons, quelle que puisse être par eux la manifestation de l'Esprit. En effet, s'il en était ainsi, là où il n'y aurait point de dons, il n'y aurait point d'arrhes de l'héritage ; or le Consolateur lui-même devait être « éternellement » avec eux, les disciples. De plus, dans notre passage, il n'est point parlé de dons, mais de l'Esprit comme arrhes : confondre l'Esprit avec les dons, c'est confondre le Donateur avec ce qu'il donne ; car l'Esprit « distribue les dons à chacun en particulier comme il lui plaît » (1 Cor. 12:11) ; et les dons sont « la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité ». Confondre l'un avec les autres, c'est, inconsciemment peut-être, tendre à détruire la personnalité et la déité de l'Esprit Saint, et ne pas distinguer entre la puissance de rendre témoignage aux autres (puissance qui peut exister sans pouvoir vital et sanctifiant), et l'heureuse et sanctifiante communion avec les choses que nous espérons, qui sont renfermées en Christ comme étant nôtres, dont nous anticipons la jouissance et qui seront manifestées en leur jour. En un mot, l'Esprit qui distribue le don, n'est pas le don qu'il distribue, bien qu'il soit manifesté dans le don. Et les choses dans lesquelles la puissance donnée est manifestée, ne sont pas nécessairement les arrhes de l'héritage. De cela nous avons un exemple dans le cas de Balaam , et Paul parle de la possibilité d'être réprouvé après avoir prêché à d'autres. Et bien que le caractère des dons porte en certaines occasions l'indice de la dispensation dans laquelle ils se sont produits, et qu'il y ait une différence dans leur nombre et les circonstances où ils se manifestaient, cependant l'existence de puissances et d'actes extraordinaires n'était pas en elle-même une preuve caractéristique de l'habitation de l'Esprit et des arrhes de l'héritage, chez ceux en qui ces choses se montraient. Plusieurs miracles remarquables ont été opérés, et une grande puissance a été déployée dans le service, avant que le Fils de l'homme eût été glorifié et que l'Esprit Saint eût été donné. Mais ces choses ne constituaient pas la demeure de l'Esprit dans l'Église, qui n'existait pas encore, ni dans l'individu comme arrhes de l'héritage, car elles pouvaient se trouver chez un homme tel que Balaam , ainsi que nous l'avons dit, sans que l'individu fût un héritier. L'Esprit de Christ qui était dans les prophètes pouvait s'enquérir touchant ce qu'ils annonçaient, et leur faire connaître que les choses qu'ils administraient n'étaient pas pour eux. Je reviendrai sur ce sujet, mais poursuivons maintenant celui dont nous avons à nous occuper.

2.2.1.2 - L'Esprit comme portion de l'héritier — Gal. 4:6

En écrivant aux Galates, l'apôtre, ayant montré qu'ils n'étaient plus des esclaves, mais qu'ils étaient fils de Dieu, par la foi dans le Christ Jésus, ajoute : « Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs, criant : Abba , Père ! » (Gal. 4:6). Il distingue clairement la puissance régénératrice de l'habitation de l'Esprit Saint dans le cœur, et montre l'une comme étant la conséquence de l'autre : l'Esprit vient habiter dans l'individu qui était, et parce qu'il était, fils de Dieu. Nous voyons aussi l'Esprit comme étant différent d'un don, car il est envoyé dans le cœur pour crier : Abba , Père ! De plus, en cela, l'Esprit appartient à la dispensation et la caractérise. Car il n'était pas la portion de l'héritier quand celui-ci était en bas âge, et comme un esclave, sous des tuteurs et des curateurs. C'est la condition où ils étaient auparavant ; bien qu'héritiers, ils n'étaient pas en communion directe et personnelle avec le Père. Ils n'avaient pas l'intelligence nécessaire pour cela, n'ayant pas l'Esprit qui la donne. Mais lorsqu'ils prennent leur position de fils, qui est la leur dans la dispensation actuelle, l'Esprit Saint est leur portion ; et bien qu'ils ne soient pas encore entrés en possession de l'héritage, cependant « ils sont renouvelés en connaissance dans l'esprit de leur entendement » (Éph . 4:23) quant à ce qui concerne l'héritage, et entrent pleinement dans tout ce qui intéresse la maison du Père.

2.2.1.3 - Autres passages

Pierre, devant le sanhédrin, dit aussi : « Nous lui sommes témoins de ces choses, ainsi que l'Esprit Saint que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent » (Actes 5:32). Nous trouvons dans un langage analogue : « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui » (Rom. 8:9), et en Éphésiens : « Qu'il vous donne d'être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur, de sorte que le Christ habite par la foi dans vos cœurs » (Éph . 3:16-17). Ces passages ont rapport à la communion, et la signalent comme une chose individuelle dans laquelle le cœur a sa portion par la foi.

Nous avons aussi des passages où la relation entre les choses que l'on espère, et la puissance de la communion dans laquelle on en jouit dans la certitude de l'amour de Dieu, sont présentées ensemble. Ainsi Paul dit : « L'espérance ne rend point honteux, parce que

l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rom. 5:5) ; et encore : « Autant il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu par nous » [2 Cor. 1:20].

2.2.2 - Examen de 2 Cor. 1:20, 21

« Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs » (2 Cor. 1:20-22) ; passage bien riche et précieux ! Nous y voyons Dieu, le grand Auteur de toutes nos bénédictions et la puissance par laquelle il les opère, nous liant fermement à Christ, notre Chef glorieux et béni, dans la communion d'une même gloire avec Lui ; dans la communion de ce en quoi Dieu est glorifié, par l'accomplissement en Christ lui-même de toutes les promesses dans leur merveilleuse étendue de bénédiction. Et étant admis à avoir en grâce notre part avec Christ, nous sommes directement les objets mêmes de la bénédiction, comme associés à Lui, de sorte que nous jouissons de toutes les conséquences des promesses. C'est notre portion, les promesses étant en Christ, à la gloire de Dieu par nous.

C'est Dieu qui nous établit dans cette portion. Mais comment le savons-nous ? Quelle en est la marque ? Comment en jouit-on, comment possédons-nous les arrhes, alors que nous n'avons pas l'héritage, et que la gloire n'est pas encore venue ? Voici la réponse : Dieu nous a établis en Christ — telle est l'assurance et la sécurité de notre position. Il nous a oints de l'onction de la part du Saint, c'est-à-dire venant de lui-même, onction par laquelle nous connaissons toutes choses (1 Jean 2:20 ; comp. avec 1 Cor. 2, du v. 7 à la fin du chapitre, où tout est clairement expliqué) ; mais alors la possession de l'Esprit est le sceau ou la marque qui indique d'une manière significative que nous appartenons à Dieu, que nous sommes ses héritiers : « Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui ». Nous ayant été donné pour demeurer en nous, nous avons, étant héritiers, l'Esprit comme arrhes dans nos cœurs. Nous abondons « en espérance par la puissance de l'Esprit Saint » (Rom. 15:13). Sachant que nous sommes fils, nous trouvons nos délices dans la pensée de l'héritage, et dans celle d'être semblables à Celui qui est « premier-né entre plusieurs frères ». Et dans cette joie de l'Esprit Saint, nous sommes remplis (au milieu même de beaucoup d'afflictions) « de toute joie et paix en croyant », l'âme entrant, comme associée avec Christ, dans toute la gloire qui accomplit en Lui toutes les promesses de Dieu. Esprit. Être ainsi associé à Christ dans ces choses forme la meilleure partie de la joie, la partie la plus précieuse et la plus intime, bien que ce ne soit pas toute la joie. Je dis : pas toute la joie, parce que (de quelles richesses ne sommes-nous pas comblés ! elles dépassent toute expression) il n'est pas dit seulement : « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés », bénédiction connue comme étant notre portion, dans la communion de laquelle l'Esprit nous garde, et qui aura sa manifestation dans la gloire où nous en jouirons avec Christ. Mais le Seigneur a dit aussi : « Et que le monde connaisse... que tu les as aimés comme tu m'as aimé ». Par conséquent, nous ne sommes pas seulement les compagnons du Fils de l'homme dans la gloire, mais étant fils de Dieu par adoption, nous y sommes comme frères, introduits dans toute la joie du royaume du Père, ou plus exactement de la maison du Père, où la place nous est préparée par le Premier-né. Ainsi l'amour du Fils, riche et sans jalousie, parce qu'il est divin, nous donne une place dans la gloire qui Lui a été donnée, et nous manifestera dans cette gloire ; et ce sera pour le monde la démonstration que le Père nous a aimés comme il a aimé Jésus. Y a-t-il rien de semblable à cet amour ? N'avons-nous pas la preuve, rien qu'en y pensant, qu'il est tout à fait divin ? Nul, si ce n'est Dieu, ne peut opérer, agir et connaître ainsi. La possession même de ces choses dans nos cœurs témoigne que Dieu est là, si elles sont connues dans l'amour, dans un saint amour, car « celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu et Dieu en lui ». Et ces choses nous les avons maintenant, non que nous soyons déjà entrés en possession de l'héritage, mais l'Esprit nous en donne et nous en fait goûter les arrhes, comme le même Esprit nous le dit par l'apôtre : « Nous vous écrivons ces choses, afin que votre joie soit accomplie » (1 Jean 1:4) ; « afin que vous aussi vous ayez communion avec nous ; or notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (v. 3).

Voilà un lieu vraiment saint pour y habiter, une demeure qui convient à des saints, que le sang de Jésus pouvait seul nous acquérir, où nul autre que Dieu ne pouvait nous introduire, nous présentant devant Lui sans tache en vertu de l'œuvre merveilleuse qu'il a accomplie par Christ. Mais c'est là notre place, telle est notre portion. Que sa grâce en soit bénie ! Qu'elle le soit d'autant plus que cette portion est sainte, que nous en jouissons, parce que nous avons l'Esprit Saint qui la révèle et nous donne avec elle une communion spirituelle et divine, nous scellant comme héritiers de tout ce qu'elle renferme, et étant la puissance de la joie que nous avons en elle. Ô mon âme ! demeure dans cette joie, la joie en Christ !

Remarquons que l'apôtre dit : « Avec son Fils Jésus Christ », ce qui n'est pas seulement l'expression de la foi en sa Personne, mais une parole qui nous présente le Seigneur dans ce caractère de Sauveur et d'homme oint, caractère dans lequel il nous a amenés en communion, et nous a associés avec Lui dans cette relation de fils, et nous a de plus fait avoir communion avec le Père comme fils ; nous-mêmes étant fils, mais par Lui.

Cette relation des croyants avec le Père nous est confirmée par ces paroles du Seigneur : « Je ne vous dis pas que moi je ferai des demandes au Père pour vous (comme si le Père lui-même ne vous aimait pas) ; car le Père lui-même vous aime, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que moi je suis sorti d'auprès de Dieu ». Ils avaient cru cela, mais ne connaissaient pas encore pleinement, ce qui est connu ainsi seulement par l'Esprit Saint (l'Esprit d'adoption qui fut donné), savoir que Jésus était sorti d'auprès du Père. À cet égard leur esprit était borné, et c'est cependant la vie des saints. C'est pour cela que la notion que Christ n'est entré dans sa relation filiale que lors de son incarnation, tend tellement à détruire même la joie élémentaire de l'Église, et répugne à ceux qui ont communion par l'Esprit avec la vérité.

2.3 - Les fleuves d'eau vive, conséquence de la glorification de Christ

Mais la joie et le bonheur dont je parle, me conduisent directement à la déclaration contenue dans ces paroles : « Celui qui croit en moi, selon ce qu'a dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre » (Jean 7:38). Ici encore vous remarquerez que c'est quelque chose d'individuel ; c'est la portion du croyant, de quelque manière que ce soit administré. Voici ce qui suit : « Or il disait cela de l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui ; car l'Esprit n'était pas encore [donné], parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié ». Or cette déclaration, nous le verrons, est d'une extrême importance. Elle se rattache au caractère et à l'état tout entiers de la dispensation actuelle, comme étant celle des bénédictions de Dieu qui est au-dessus de toute dispensation, vu qu'elle nous amène en communion avec Dieu lui-même. Il faut en excepter le fait du don de l'Esprit Saint comme puissance de vie et adoration.

Jean 4, dont j'ai déjà parlé, bien que renfermant l'idée de dispensation, ne repose pas sur elle. Il montre, en disant qu'on n'adorera plus sur « cette montagne », ni même à Jérusalem, que ce qui prendrait place serait la puissance vivante de communion avec le Père, avec Dieu qui est Esprit, et cela en quelque endroit que ce fût. C'est pourquoi c'était une puissance vivifiante, manifestée aussi bien dans l'humiliation que dans la gloire ; oui, selon le don de l'amour qui avait sa preuve dans l'humiliation du Seigneur. Et, en effet, l'heure était alors là, aussi bien qu'elle était à venir.

Il n'en est pas ainsi des chap. 3 et 7, bien qu'ils renferment ces choses. Le chap. 3, comme nous l'avons vu, parle du royaume, et montre ce qu'il fallait à un Juif pour entrer dans la partie terrestre de ce royaume. Il devait être vivifié : cela seul pouvait y amener même ceux qui nominalement en étaient les enfants, parce que c'était le royaume de Dieu.

Analyse détaillée de Jean 7:38, 39. L'Esprit Saint, source d'eau vive, coule dans les croyants et découle d'eux dans le désert, en conséquence de la gloire de Christ qui en est la source. Il rafraîchit et féconde, faisant porter les fruits dans lesquels Christ prend plaisir.

Mais dans le chap. 7, il est question du don de l'Esprit comme conséquence de l'ascension de Jésus et de son entrée dans le ciel comme Homme glorifié. Ses frères, représentant les Juifs incrédules, avaient engagé Jésus à venir à la fête des tabernacles, afin de se montrer lui-même au monde. Jésus répondit que leur temps à eux était toujours prêt, mais que le sien n'était pas encore venu. Le huitième jour de la fête, jour qui était particulier à cette fête (le jour de la résurrection, fête d'une nouvelle semaine et commencement d'une nouvelle scène), ce jour-là, la grande journée de la fête, Jésus se tint là, et cria : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive ». Les Juifs venaient célébrer la fête des tabernacles comme étant en repos dans le pays ; et de même qu'autrefois l'eau du rocher (et le rocher était Christ) avait suivi et désaltéré les fils d'Israël dans le désert, Jésus voulait abreuver ceux qui viendraient à Lui, et bien plus, les siens étant unis à leur Chef glorifié, il devait les remplir tellement de l'Esprit, que non seulement de Lui vers eux, mais que d'eux-mêmes vers d'autres, découleraient des fleuves d'eau vive, savoir l'Esprit que devaient recevoir les croyants. Il est dit : de leur « ventre ». Cette expression est pour moi très précieuse. Elle est d'un usage familier dans les Écritures pour désigner les pensées, les sentiments, la condition de l'homme intérieur. Tout repose sur cette bénédiction particulière. Elle nous fait voir la différence essentielle entre l'action de l'Esprit Saint aujourd'hui, et celle opérée autrefois par l'Esprit sur les prophètes. La possession de l'Esprit Saint maintenant, repose sur le fait de notre union avec Christ ; par conséquent, c'est une chose constante, et un gage, pour la personne en qui il habite, de la part qu'elle a aux choses qu'il révèle. Comme uni au Chef, Christ, le croyant a été amené en communion avec Lui, dans tout ce en quoi le Chef est révélé. Le croyant possède l'Esprit en vertu de cette union ; l'Esprit est donc nécessairement en lui le témoin de sa participation à ces choses révélées. Et comme l'union du croyant avec Christ se rattache à la nature divine qui lui a été communiquée, l'esprit, les pensées, les sentiments, les joies, les douleurs, les intérêts, les consolations, les craintes, les espérances, les fleuves d'amour, toutes les choses dans lesquelles entre cette nature, sont maintenant la portion du saint. Cela a lieu, en même temps, selon la puissance de l'énergie de l'Esprit, qui, bien que demeurant en nous, agit cependant d'une manière indépendante (c'est-à-dire par rapport à nous), quoique ce soit selon l'ordre et les révélations de la dispensation dont il est la puissance : « Il dira tout ce qu'il aura entendu » (Jean 16:13).

Je ne parle pas maintenant du combat avec la chair et avec le monde (car les deux sont la conséquence de la même chose), combat qui subsiste encore, malgré la présence de l'Esprit, et même à cause de sa présence. Je parle de la chose elle-même, c'est-à-dire de l'énergie de l'Esprit. L'Esprit, comme arrhes, est en rapport avec la gloire de Jésus, et par conséquent, remplit le cœur de joie triomphante et d'espérance. L'Esprit Saint, par sa présence, est le témoin que Christ, comme Homme, est dans la gloire ; de plus, il demeure en ceux qui, n'étant pas encore glorifiés, sont sanctifiés pour Dieu, et de là résultent deux choses précieuses. D'abord l'Esprit, comme arrhes, est le témoin complet de « la certitude d'intelligence » la plus entière, parce que Jésus, qui est maintenant sur le trône, a passé par tout le combat ; de plus, l'Esprit est le témoin de l'acceptation de Jésus par le Père selon la justice divine. En second lieu, l'Esprit est entré dans toutes les circonstances par lesquelles l'Homme juste a passé, donnant ainsi, en Celui qui a reçu « la langue des savants pour soutenir celui qui est las », le modèle et la forme de connaissance dont les saints ont besoin dans toutes les épreuves par lesquelles, conduits par l'Esprit, ils passent et doivent passer.

L'Esprit devient ainsi un Esprit de sympathie parfaite, la sympathie de l'Esprit de Christ, connaissant la gloire et, par conséquent, sensible selon Dieu, à l'extrême misère, à la douleur, à la dégradation, au milieu desquelles, quant aux circonstances, se trouvent plongés ceux en qui il demeure comme témoin de Jésus ; et sachant ce que sont leurs épreuves dans la voie de la gloire et dans le sentier de patience qui y conduit. En même temps, il est aussi le témoin de l'amour du Père manifesté dans la gloire. Et ainsi, l'Esprit affluant dans leurs cœurs, car ils sont par lui unis à Jésus, d'eux découle comme un fleuve de rafraîchissement divin dans le désert, pour rafraîchir tous ceux qu'atteignent ces eaux célestes et bénies, afin que s'en abreuvant comme une terre déserte et altérée, ceux-ci produisent cette verdure et ces fruits, en qui le grand Chef de l'Église trouve sa joie et ses délices, tandis que leur joie à eux est accomplie à cause de leur communion avec la source d'où découlent les eaux vives. De chaque âme où le fleuve est reçu, le fleuve découle aussi pour rafraîchir d'autres âmes.

Jésus ne pouvait pas alors se montrer au monde comme prenant place au milieu des Juifs, ses frères selon la chair ; mais tout individu d'entre eux qui croyait en Lui, avait part à la bénédiction promise et présentée par le Seigneur, et qui était substituée à celle d'Israël. Mais, étant un objet de foi, elle s'adressait à « celui qui a soif » ; elle appartenait donc à quiconque croyait. Nous avons maintenant à nous enquerir d'où venait ce fleuve d'eau vive, de quoi il dépendait. L'Esprit saint a été envoyé de la part du Père par Jésus glorifié, et est devenu le témoin de l'acceptation parfaite de Christ que déclare sa glorification à lui, l'Homme qui a pris sur soi la responsabilité de nos péchés ; et il est aussi le témoin de la gloire que Lui a été conférée, et de tout ce qui est mis en évidence dans sa Personne, comme assis dans les lieux célestes. Cette gloire est notre espérance, car nous le verrons comme il est et nous Lui serons semblables. De plus, l'Esprit est le témoin de notre communion avec Lui — non selon cette gloire dans laquelle il apparaîtra à la terre, car je ne sache pas que cela nécessite l'Esprit Saint, bien que la communion vitale avec Lui d'une manière quelconque, le rende nécessaire, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent — mais l'Esprit est le témoin de notre communion avec Lui, selon la gloire dans laquelle il est assis sur le trône du Père, gloire dans laquelle, nous qui sommes fils, nous le connaissons « en ce jour-là », celle dans laquelle l'Église le connaît comme assis actuellement sur le trône du Père.

Il y a une gloire que Jésus revêtira d'une manière visible à tous, sa propre gloire comme Seigneur et Fils de l'homme, et dans laquelle « tout œil le verra ». Mais il y a une gloire révélée maintenant par l'Esprit, dans laquelle l'Église le connaît, dans laquelle, bien que Fils de l'homme, il est un avec le Père. C'est une gloire dans laquelle il est entré comme Homme, une gloire auprès du Père, qu'en elle-même il avait auprès du Père avant que le monde fût, mais qu'il a prise maintenant comme Homme. L'Esprit nous la fait connaître, à nous qui « sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os », et nous met en communion avec elle ; et elle est pour nos cœurs la puissance et l'objet de l'espérance. C'est ainsi qu'il est écrit : « Par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance de la justice ». Cette justice est établie pour nous en Christ assis sur le trône, car Celui qui a porté nos péchés est allé auprès du Père dans la gloire qui est le résultat et la récompense de cette justice. Par-là, nous voyons que la gloire est notre part en espérance, car la justice est nôtre. Et comme nous sommes en Christ, la gloire est aussi à nous. Bien que son unité avec le Père, qui Lui donne sa place où se trouve maintenant la gloire, appartienne à Lui seul, cela n'est point sans porter avec soi une bénédiction pour nous, car l'Église connaît cette unité en Lui, et ainsi la pleine et divine source de la gloire lui est manifestée. De même que maintenant Christ est dans le Père, et nous en lui, et lui en nous, ainsi, au jour de son apparition, ce sera Christ en nous, et le Père en Lui, afin que nous soyons « consommés en un » (Jean 14:20 ; 17:23).

Nous avons vu que la source abondante de ces fleuves d'eau vive est la gloire du Fils de l'homme sur le trône du Père ; mais nous n'avons pas dit tout ce qui en découle. La fête des tabernacles avait lieu, dans le pays, après l'accomplissement des promesses faites au peuple d'Israël, et comme Salomon, à l'occasion d'une grande célébration de cette fête (type du règne à venir de Christ), disait : « L'Éternel parla de sa bouche à David, mon père, et de sa main il a accompli sa parole » ; de même, c'est à Christ que toutes les

promesses ont été faites, comme héritier de toutes choses, Fils de Dieu, Fils de l'homme, Fils de David. « Autant il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu par nous ». Or, tout ce dont nous venons de parler est pour la gloire de Dieu manifestée en Christ, mais puisque c'est à la gloire de Dieu par nous, Christ prend les promesses comme homme, afin qu'ayant purifié et sanctifié les enfants par son sang, il puisse les introduire comme ses cohéritiers dans la jouissance de ces promesses, en témoignage de l'amour du Père envers eux. Ainsi, quant à eux aussi, tout ce dont il est héritier comme homme glorifié — et en droit comme Fils de Dieu — fait partie de ces fleuves d'eau vive, dont ils jouissent dans la connaissance et la communion par l'Esprit. Et c'est pour cela qu'au passage que nous avons cité, l'apôtre ajoute : « Celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs » (2 Cor. 1:21, 22).

Non seulement l'Esprit révèle la gloire de Jésus, assis maintenant comme homme sur le trône de Dieu, mais aussi ce qu'il prendra lorsqu'il apparaîtra en gloire, et que tout sera bénédiction. Nous sommes appelés à hériter de la bénédiction ; par conséquent, du moment que la terre est bénie, cette bénédiction devient une partie de notre héritage en Christ. Ce sera au temps où s'accomplira la prophétie d'Osée : « En ce jour-là, dit l'Éternel, j'exaucerai les cieux, et eux exauceront la terre, etc. » (Osée 2:21). Tout ce qui est promis à Christ comme semence d'Abraham et grand objet des desseins de Dieu (voyez Gal. 3), toutes les choses dans lesquelles se déploie la gloire de Dieu, qui ornent, reflètent et manifestent cette gloire par Christ (et toutes choses sont pour Lui), sont à la gloire de Dieu par nous. L'Esprit nous fait jouir en espérance de cette bénédiction dans toute son étendue et sa plénitude de bonheur, en Christ, le dernier Adam, et en même temps le Seigneur venu du ciel, le témoin en bénédiction (le mal étant vaincu) de tout l'amour du Père déployé envers et dans la créature introduite dans l'héritage. Les promesses sont à nous en Christ, et nous le voyons, quoique toutes choses ne soient pas encore mises sous ses pieds, couronné de gloire et d'honneur, rendant toutes choses sûres, car il est Celui qui les soutient, le Premier-né de toute la création, aussi bien que le Premier-né d'entre les morts, et le Chef de l'Église. Ainsi, parce que nous sommes en Christ et participants de l'Esprit, nous possédons ces choses et abondons en espérance, car elles sont le témoignage de l'amour et de la bénédiction du Père, apportant leur tribut à ces fleuves d'eaux vives, c'est-à-dire à la connaissance de la gloire de Christ en elles. On en jouit intérieurement par l'Esprit, et là où est cette jouissance, ces eaux débordent, car nul cœur humain qui en jouit ne peut les garder pour lui-même.

Pensée assurément bien réjouissante — car il nous faut prendre maintenant les promesses dans leur sens le plus étendu — toutes choses dans les cieux et sur la terre sont à Christ comme héritier. En effet, il les a toutes créées, et toutes doivent être réconciliées par Lui ; et si elles sont réconciliées avec Dieu, combien complète et abondante sera la bénédiction ! C'est pendant qu'Israël traverse le désert que coule le fleuve, car le désert n'en sera plus un, lorsque Israël sera reconnu de Dieu. En fait, les ruisseaux d'eau n'appartenaient pas au désert, mais ils y jaillissaient pour le premier-né, Israël (voir Ex. 4:22), lorsque le premier-né était là. Beau tableau de la faveur divine et de l'espérance triomphante ! « Le désert et la terre aride se réjouiront ; le lieu stérile sera dans l'allégresse et fleurira comme la rose », lorsque, par la faveur divine, Israël entrera dans son héritage. Ainsi, quand Israël traverse le désert — quoique le désert reste toujours ce qu'il est — le fleuve, qui un jour le renouvellera et le réjouira, coule pour rafraîchir Israël d'une manière bénie dans le lieu aride. Ainsi, Moïse et les fils d'Israël, lorsqu'ils sont sortis de la mer Rouge, proclament, dans leur magnifique cantique, qu'ils veulent préparer à l'Éternel, leur Dieu, une habitation, et l'exaltent comme le Dieu de leur père ; puis ils ajoutent : « Tu as conduit par ta bonté ce peuple que tu as racheté ; tu l'as guidé par ta force jusqu'à la demeure de ta sainteté ». Israël avait déjà été amené à Dieu, et nous le sommes aussi. Ensuite, le cantique continue : « Tu les introduiras et tu les planteras sur la montagne de ton héritage, le lieu que tu as préparé pour ton habitation, ô Éternel ! le sanctuaire, ô Seigneur ! que tes mains ont établi. L'Éternel régnera à toujours et à perpétuité ». Le lieu destiné à Israël, le pays que les tribus rachetées avaient en espérance, était Canaan, et Canaan strictement au-delà du Jourdain. Nous voyons, en effet, que Moïse discuta avec les deux tribus et demie, lorsqu'elles demandèrent de rester en deçà, et que, dans cette occasion, les autres sont seules nommées les fils d'Israël (Nomb. 32:6, 7). Il en est de même de l'Église qui a sa vraie place dans le ciel. Mais, dans les promesses faites à Abraham, les limites d'Israël s'étendaient depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve, l'Euphrate, et le désert y était compris. Or, le jour devait venir où le désert et le lieu aride se réjouiraient, où le lieu stérile fleurirait comme la rose, et verrait la gloire de l'Éternel et la magnificence du Dieu d'Israël ; mais le sanctuaire que Dieu avait préparé pour sa demeure était le lieu où Israël devait être introduit. Portion bénie de son peuple ! Il en est ainsi pour les saints maintenant. Ils ont leur place dans le ciel, et ils la connaissent maintenant en esprit et en espérance ; ils la connaissent comme étant à eux, bien que, pour un peu de temps, il faille lutter là contre « la puissance de méchanceté qui est dans les lieux célestes », et qui s'y maintient jusqu'au jour du grand combat qui les en exclura pour toujours. Ainsi les saints ont leur place, leur siège dans les lieux célestes, au-delà du Jourdain ; héritage précieux, où Christ a placé pour eux la gloire — la gloire du Père et la sienne !

Bien que le monde soit un désert à travers lequel les saints passent comme étrangers, le monde, ainsi que toutes choses, est à eux. Du moment qu'ils sont rachetés, encore qu'ils ne jouissent plus du repos d'Égypte, et qu'ils n'aient plus les aulx et les concombres, les oignons et l'esclavage, et bien que le monde soit pour eux un désert, « une terre aride et altérée, sans eau », ils sont appelés à le traverser comme étant à eux — à eux pendant qu'il n'est qu'un désert — mais ils sont appelés à s'y trouver après être sortis d'Égypte, pour y célébrer une fête à l'Éternel. Et si, de même que les Israélites pendant que Moïse était sur la montagne pour recevoir la loi, il en est qui célèbrent une fête au veau d'or, cela ne change en rien ce qu'est le désert pour le cœur fidèle. Les croyants ont été conduits hors d'Égypte, et non seulement ils savent en esprit qu'ils ont été amenés à Dieu, pour être aussi en esprit dans les lieux célestes, mais là ils trouvent Jésus, et c'est parce qu'ils le trouvent là, qu'ils y sont eux-mêmes. En trouvant Jésus, ils apprennent que toutes choses sont à eux, même dans le désert. Et là ils ne peuvent être nourris que du pain du ciel, guidés seulement par ce qui est céleste, abreuvés uniquement par l'eau du rocher, ou plutôt par le fleuve de Dieu qui coule en eux ; mais s'ils sont dans le désert, ils savent en Jésus quel est leur héritage. « Toutes choses sont à vous », dit l'apôtre, « et vous à Christ, et Christ à Dieu ».

Le désert n'est maintenant pour les croyants qu'un lieu de passage ; il n'y a rien là pour eux, et cependant toutes choses leur appartiennent. Mais de même qu'Israël dans le désert, quand l'Église passe ainsi à travers le monde qui est son héritage, le fleuve d'eau vive est là, jaillissant dans le cœur des saints, et ils chantent : « Tu as conduit par ta bonté ce peuple que tu as racheté ; tu l'as guidé par ta force jusqu'à la demeure de ta sainteté », car en droit l'œuvre de la rédemption est complète, bien que n'étant pas encore accomplie en puissance quant à la création. La réconciliation de toutes choses sur la terre et dans les cieux aura lieu, en vertu du sang de la croix, mais nous sommes maintenant réconciliés. Quand l'eau vive arrosera et fera revivre le désert, quand le Fils de l'homme prendra de fait le monde comme son héritage, et que l'Esprit sera de nouveau répandu (Es. 32:15), le désert ne se réjouira-t-il pas, ne s'égaiera-t-il pas, et ne fleurira-t-il pas ? Eh bien, le fleuve d'eau vive remplit déjà le cœur de celui qui appartient à Dieu, de celui qui croit en Jésus, maintenant, et cela parce qu'il est dans le désert ; ainsi ne se réjouira-t-il pas et ne fleurira-t-il point ? Oui, certainement ; « des fleuves d'eau vive couleront de son ventre », et quoique coulant souvent sur des cœurs semblables à des sables arides, qui les absorbent sans rien rendre en retour, et restent comme auparavant secs et stériles, cependant partout où ils rencontrent la terre que la main de Dieu cultive et les semences qu'il y répand, celles-ci seront aussi rafraîchies et pousseront leur jet.

Il est très important de remarquer ici le caractère individuel de ce dont nous venons de parler, et que j'ai déjà mentionné précédemment, parce que c'est le principe de salut au milieu de la désolation et du mal, quelque bien général que d'ailleurs ce principe puisse produire. Il n'est pas dit des croyants : Ils boiront du fleuve qui sort du rocher, ou ils boivent en commun du même fleuve, mais : « Des fleuves d'eau vive couleront de son ventre ». C'est la possession personnelle de l'Esprit Saint, sa demeure en nous individuellement. Et c'est ainsi que la chose est présentée constamment dans l'évangile de Jean, qui traite de ce qui est essentiel aux saints et de ce qui les unit, et non des conséquences qui en résultent.

2.4 - La possession de l'Esprit, caractère des saints de la dispensation actuelle

2.4.1 - Elle est le résultat de la glorification de Christ

Sous un autre point de vue, la demeure du Saint Esprit en nous présente un trait particulier à la dispensation actuelle, un caractère qui lui est spécial et qui résulte de l'exaltation de Christ dans la gloire. La place qu'il occupe est le témoignage que toutes choses sont accomplies ; Lui-même est personnellement en possession du résultat de cet accomplissement, et nous sommes unis à lui pour en jouir, Lui étant là continuellement. Par conséquent, ce témoignage est totalement différent de tout autre qui l'a précédé et qui était relatif aux choses à venir, si précieux d'ailleurs qu'il soit. En réalité, le mystère (l'union des Juifs et des gentils en un seul corps) n'était pas révélé, et, comme je l'ai déjà fait remarquer, le témoignage qui était alors rendu n'était aucunement lié avec la jouissance des choses qui en faisaient l'objet, non pas même quand les témoins étaient des saints, comme le montre 1 Pierre 1:10, 12.

Ce témoignage différerait aussi, autant que possible, de toute opération de l'Esprit produisant des fruits, bien qu'il fût l'œuvre de l'Esprit vivant de Christ (toujours efficace pour sauver). La raison en est que l'on ne rendait pas et que l'on ne pouvait pas rendre témoignage à un Christ vivant, Homme glorifié dans le ciel, avec lequel on était uni, qui avait accompli toutes les choses dont on avait à jouir, qui donnait un droit à y participer et un fondement à la jouissance de ces choses. Cela ne pouvait exister que lorsque Jésus aurait accompli toute l'œuvre que Dieu Lui avait donnée à faire, qu'il serait dans la gloire, et de là aurait envoyé l'Esprit Saint, puissance de communion pour ceux qui sont unis à Lui. La chose n'existait pas, l'œuvre n'était pas accomplie, et Jésus, comme Homme, n'était pas dans la gloire. C'est pourquoi il est dit : « L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié ».

Le fait est que l'union de l'Église avec Christ en un seul corps, n'était pas même encore révélée. C'était un mystère caché en Dieu comme Christ l'est maintenant, et qui, par conséquent, ne pouvait être connu et dont on ne peut jouir que par l'Esprit Saint donné à ceux qui croient. Ce n'est pas qu'il y ait une autre œuvre par laquelle l'homme soit sauvé (le croyant sait que cela est impossible), ni non plus un autre Esprit, car il y a « un seul Esprit ». Mais l'Esprit ne pouvait alors rendre témoignage à ceux en qui il agissait, que le croyant était, comme chose actuelle, uni à Jésus ressuscité, à l'Homme glorifié, comme il le fait maintenant à l'âme des fidèles ; car ces choses n'existaient pas.

Si l'on dit : « Cela était vrai pour la foi », je réponds, non, cela ne pouvait être vrai pour la foi qu'ils fussent alors unis à Jésus et le connussent comme glorifié, car Jésus ne l'était pas encore, et l'Esprit Saint n'était pas venu, sur le pied de cette union, faire sa demeure dans le cœur du croyant. « L'Esprit n'était pas encore », dans le sens de demeurer comme témoin de l'Homme glorifié en ceux qui, par l'Esprit, étaient unis à Christ.

C'est toute la différence qui existe entre quelqu'un qui est libre et quelqu'un qui espère l'être sur la parole d'un homme véridique, qui n'a jamais menti, et qui est capable d'accomplir ce qu'il a promis. Tous deux ont une certitude, mais elle n'est pas la même. « Si le Fils vous affranchit », vous serez véritablement libres ; c'était là « ce quelque chose de meilleur » que Dieu avait en vue pour nous (Héb . 11:40), « afin qu'ils ne parvinssent pas à la perfection sans nous ». C'est ce qui fait que « le moindre dans le royaume de Dieu est plus grand » que même le plus grand de ceux qui sont nés de femme, comme Jean le Baptiseur, le plus grand des prophètes (Luc 7:28). C'est cette présence de l'Esprit Saint avec et dans les croyants (Jean 14:17), résultat de l'accomplissement de l'œuvre de Christ et témoignage de notre union avec Lui, qui fait la différence entre « l'assemblée des premiers-nés écrits dans les cieus », et « les esprits des justes consommés » (Héb . 12:23). Les fils d'Israël en Égypte pouvaient croire et croyaient à la promesse de l'Éternel relativement à Canaan, comme on le voit par l'exemple de Jacob, et celui de Joseph, qui « donna un ordre touchant ses os » (Gen . 50:25 ; Héb . 11:22) ; mais quelle que fût la fermeté de leur foi, ils ne pouvaient pas dire : « Tu as conduit par ta bonté ce peuple que tu as racheté ; tu l'as guidé par ta force jusqu'à la demeure de ta sainteté », parce que l'œuvre de leur rédemption n'était pas accomplie. C'est là ce qu'ils pouvaient chanter après avoir été tirés d'Égypte et avoir traversé la mer Rouge, bien qu'ils ne fussent encore amenés que dans le désert où il n'y avait ni chemin, ni pain, ni eau ; ils pouvaient chanter ainsi, parce qu'alors ils étaient rachetés. Je considère ici l'ensemble des choses et non aucun type en particulier.

J'insiste sur ce point, parce qu'un grand nombre de personnes trouvent difficile de comprendre qu'il y ait un même moyen de salut, et que cependant il y ait une différence dans l'état de ceux qui sont sauvés. Mais nous lisons : « Aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit seigneur de tout ; mais il est sous des tuteurs et des curateurs », n'ayant aucun rapport libre et immédiat avec la pensée du père, ni l'intelligence des intérêts de celui-ci.

2.4.2 - La relation filiale du croyant avec le Père et l'union avec Christ glorifié caractérisent la demeure de l'Esprit dans le croyant

La connaissance de sa relation filiale avec le Père et de son union avec Christ, en voyant quels sont les droits de Christ, tels sont les traits caractéristiques de la demeure de l'Esprit Saint dans le chrétien. Quoique nous ne voyions pas encore que toutes choses Lui soient assujetties, nous voyons cependant « Jésus couronné de gloire et d'honneur », de sorte que nous nous réjouissons dans la perspective de ce qui nous est réservé selon le droit que nous y avons en Lui, « puisqu'il n'a pas honte de nous appeler ses frères ».

Ainsi, en Rom. 8, où la présence de l'Esprit Saint dans le croyant est présentée comme étant le caractère même de la dispensation actuelle, l'apôtre, après avoir montré les opérations morales de l'Esprit (c'est-à-dire comme vie dans l'âme) et la vivification du corps par son action, parle de Lui comme demeurant personnellement en nous, et y étant témoin avec nous : « L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu », et par conséquent héritiers ; « héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ ; si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui ». Nous avons ici la chose dans son ensemble — les enfants de Dieu, c'est-à-dire l'assemblée des premiers-nés, placés dans le désert, comme l'était Israël, duquel Dieu a dit : « Israël est mon premier-né ». Ensuite Canaan, figurant le ciel, est placé devant nous qui sommes héritiers de Dieu, car Canaan était sa terre, et son droit en Israël s'étendait d'un fleuve à l'autre. Pour Israël, cela comprenait Canaan et le désert ; pour nous, le ciel et la terre. Nous sommes « cohéritiers de Christ », comme les Israélites l'étaient du « pays d'Emmanuel », et il est ajouté : « Si du moins nous souffrons avec lui », car nous passons à travers le monde comme à travers un désert.

L'Esprit Saint nous présente toutes ces choses dans leurs deux grands caractères, la gloire et les souffrances. La gloire nous appartient comme enfants et cohéritiers, et nous l'avons en espérance. Lorsque la perspective de la gloire est obscurcie en nous, nous y devenons indifférents, et profanes dans nos pensées. Si, au contraire, elle brille dans nos cœurs, nous n'avons besoin ici-bas que de la manne (Christ), de l'eau (l'Esprit) et de la patience pour le désert, soupirant après le repos, mais soumis, à cet égard, à la volonté de

Dieu. Lorsque, par l'Esprit, nous demeurons réellement dans la gloire, lorsque nous nous rassasions vraiment des grappes d'Escol, nous devenons morts à tout, sauf à la saveur et à la gloire de l'espérance. Ce qui est céleste l'est réellement pour nous, parce que nos pensées sont tournées vers le ciel ; nous contemplons la gloire du Seigneur, et c'est dans le lieu sur lequel Dieu a « continuellement ses yeux », pays qu'on n'arrose pas « avec le pied », mais arrosé par des fleuves qui coulent entre les montagnes et dans les vallées, et qui « boit l'eau de la pluie des cieux », le domicile du royaume du Père. L'Esprit, en révélant Dieu dans nos cœurs (car il est Dieu), nous fait demeurer dans la plénitude de Dieu, et par là nous fait apprécier l'héritage, notre communion avec Christ dans la possession de cet héritage, et la gloire. Nous demeurons dans cette plénitude, jouissant de la précieuse saveur des délices que Dieu prend en Jésus qui remplit toutes choses, qui les remplira de fait un jour, et qui, par l'Esprit, nous est maintenant révélé sous ce caractère. Sa présence, lorsqu'il prendra effectivement cette place, remplira et réjouira les cieux et la terre, en en bannissant le mal.

Mais, maintenant, la parole est « si nous souffrons ». Car le fait même de demeurer par la foi dans cette gloire, de voir, en esprit, toute la création réconciliée et amenée à jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu (elle ne saurait jouir de celle de leur grâce), en attendant la révélation des fils de Dieu, tout cela nous fait sentir d'autant plus distinctement combien la création soupire et est en travail dans la servitude jusqu'à maintenant. Et, nos corps faisant partie de cette création, nous soupignons aussi dans un sentiment de sympathie. Nous connaissons ces soupirs de la création, parce que nous demeurons en esprit dans la gloire, mais nous y sympathisons, parce que nos corps nous rattachent à elle, et qu'ils n'ont pas encore part à la rédemption. Mais ce n'est pas le sentiment égoïste du mal que l'on éprouve. L'Esprit intercède en nous selon Dieu. L'Esprit qui demeure en nous, n'estime pas le mal simplement d'une manière humaine, d'après la douleur qu'il cause, mais il l'estime divinement comme s'intéressant à ceux, et demeurant en ceux qui sont au milieu du mal, et qui, pour ce qui est de leurs corps, y participent. Tous leurs soupirs qui embrassent ceux de la création et qui leur sont connus, parce que leur corps en fait partie, ne proviennent pas d'un sentiment de douleur égoïste, mais du sentiment du mal, sentiment produit par l'Esprit qui demeure en eux. Et bien que nous, pour ce qui est de notre esprit et de notre intelligence, nous ne sachions pas ce qu'il faut demander comme il convient, Celui qui sonde les cœurs, sait quelle est la pensée de l'Esprit qui demeure en nous, car il intercède selon Dieu. Ainsi l'Esprit, cet autre Consolateur, sentant dans nos cœurs et par le moyen de nos cœurs, et parce que notre corps attend encore l'adoption, qu'il demeure dans un monde qui soupire sous la servitude de la corruption, non seulement nous enseigne touchant la gloire, de sorte que nous pouvons dire : « Nous savons », mais encore exprime selon Dieu (dans le sentiment qu'il a de toutes ces choses) le besoin que ressentent les saints. Il rencontre ainsi en eux une communion plus étendue et plus profonde, et cette gloire en espérance qui mettra fin à tous les soupirs.

2.4.3 - Exercices du cœur à l'égard de ces choses en traversant le désert

Je dirai quelques mots sur les exercices du cœur à l'égard de ces choses. Comme étant dans l'Esprit, notre joie est entière, la saveur des choses célestes est dans toute sa fraîcheur, notre sentier est facile, car « là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté ». Là est la communion qui rend tout aisé ; nous y marchons et y demeurons, et en elle tout est radieux. L'Esprit Saint est la puissance qui communique toute plénitude. Mais quand nous en venons au désert, il y a des exercices et des difficultés. Le cœur est mis à l'épreuve ; tout s'oppose à nous ; c'est le désert, et vouloir s'y reposer n'empêche pas que ce soit encore le désert, et n'est de fait que le prélude d'un retour de cœur en Égypte. Au lieu du repos nous ne trouverons autre chose que le désert, et nous attirerons sur nous le châtiement du Seigneur qui est fidèle. Mais là même où il y a du trouble, si le cœur est droit devant Dieu, à travers tout, on connaît Dieu. Ce n'est pas que l'on ne sente le trouble, loin de là ; plus la foi est parfaite, plus on le sentira. Plus je connais Canaan, plus j'y ai mon cœur et mes pensées, plus aussi je comprendrai ce qu'est le désert. Même le culte rendu à Dieu, si précieux qu'il soit, sera du désert et s'en ressentira ; les grâces que je reçois, les bontés dont je suis l'objet, sont des grâces et des bontés pour le désert, et ma nourriture est une nourriture pour le désert. La nuée me guide vers Canaan, mais en Canaan il n'est pas besoin de nuée pour le chemin. Toutefois, lorsque le cœur est au large et heureux par grâce, bien qu'il sente tout ce qui est dans le désert, il possède une expérience riche et profonde de ce qu'est Dieu, et cette expérience produit cette « espérance qui ne rend pas honteux, parce que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné ». Dans cette patience d'esprit que l'on n'apprend qu'au désert — car en Canaan il n'est plus besoin de patience — les traits les plus profonds du caractère de Dieu nous sont révélés. Si la foi avait à supporter six cent mille rebelles, comme si elle les avait enfantés, combien elle apprendrait, dans une communion constante avec Dieu, quelle est la profondeur de sa patience, la sagesse de ses desseins, l'infinie perfection de son amour qui ne trouve dans son objet rien qui puisse le porter à s'exercer et qui est cependant toujours incliné à bénir ! Elle y apprendrait comment il connaît la fin dès le commencement, et par conséquent comment, tandis que notre cœur est exercé et en travail à cause des circonstances présentes, il se sert de ces circonstances mêmes pour y produire la certitude des espérances futures, ou afin de le former pour la jouissance de ces choses à venir. Et elle y apprendrait encore comment le cœur ainsi façonné par la connaissance intime des voies de Dieu, est préparé à apprécier la gloire dans sa valeur intrinsèque, en brisant les liens qui nous rattachent aux choses présentes (chose étrange pour ceux dont le cœur est occupé de ces choses), afin que la vie de Dieu en nous croisse, par une association sans entraves avec ce qui est céleste.

2.4.4 - Nécessité du désert. Ce que l'on y apprend

Le désert est nécessaire — non pour nous donner un droit d'être amenés à Dieu — mais afin de mettre pratiquement Dieu à la place de l'Égypte dans nos cœurs. Je ne dis pas cependant qu'il doive en être nécessairement ainsi, et que nous ne devions pas être comme Josué et Caleb tout prêts à monter dans le pays, et que les grappes d'Escol ne doivent pas être un encouragement pour aller en avant, plutôt que de nous laisser effrayer par les fils d'Anak. Elles portent, en effet, le cachet de la bonté et de la puissance de Celui qui nous appelle dans le pays — elles sont les grappes de sa terre à Lui, et il est bien capable de nous y faire entrer. Mais habituellement la manière dont Dieu agit envers nous, c'est de se servir du désert pour nous dégager de l'Égypte et pour occuper la place dans nos cœurs. Mais quand notre foi saisit et savoure ces grappes, ces avant-goûts du ciel, quand nos cœurs en jouissent, nous pouvons nous élever au-dessus du trouble, tout en le sentant ; et lorsque nous sommes spirituels, tout trouble devient pour nous l'instrument dont Dieu se sert pour que nous fassions l'expérience précieuse de ce qu'il est.

Les desseins de Dieu ne sont pas les nôtres, et il agit toujours en vue de les accomplir ; or ces desseins sont de nous bénir pleinement, de nous rendre conformes à l'image de son Fils, ses cohéritiers, « à la gloire de Dieu par nous ».

2.4.5 - Jésus l'a traversé

Dans notre adorable Maître, qui « a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes », nous voyons réalisé, dans sa perfection, ce sentier à travers le désert. Il en sentait l'âpreté comme nul ne l'a sentie, mais voyant — en demeurant dans la plus entière soumission — la divine perfection des voies du Père, et le but vers lequel elles conduisaient, c'est-à-dire la gloire, il en jouissait comme de « la joie qui était devant lui », comme d'un fleuve d'eau pure donné pour reposer et rafraîchir. « Alors », nous est-il dit, « il commença à adresser des reproches aux villes dans lesquelles le plus grand nombre de ses miracles avaient été faits, parce qu'elles ne s'étaient

pas repenties » (Matt. 11:20) ; c'était là pour Lui une vraie douleur, douleur profondément ressentie. Il n'y a de vraie douleur que là où ne se trouve aucune ressource dans ce qui nous entoure ; et il n'y en avait pas pour Jésus autour de Lui. « Rachel, pleurant ses enfants, refusait d'être consolée, parce qu'ils n'étaient plus » ; mais pour elle, la parole d'encouragement était : « Il y a espoir pour ta fin » (Jér. 31:15-17).

Mais considérons ce que fait Jésus. « En ce temps-là, Jésus répondit et dit : Je te loue, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre, parce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et que tu les as révélées aux petits enfants. Oui, Père, car c'est ce que tu as trouvé bon devant toi. Toutes choses m'ont été livrées par mon Père ; et personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; ni personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils voudra le révéler. Venez à moi, vous tous qui vous fatiguez et qui êtes chargés, et moi, je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi, car je suis débonnaire et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes » (Matt. 11:25-29). Quels fleuves d'eau vive jaillissent de ce cœur frappé comme le fut autrefois le rocher ! Au-dehors, il n'y en avait point qui coulaient, mais comme on les voit sourdre des profondeurs de son être ! Comme il nous révèle cette plénitude intérieure d'où les eaux coulent en abondance au-dehors : « Toutes choses m'ont été livrées » — je puis révéler le Père. — « Venez à moi ! » Comme ce que renfermait son âme sort avec puissance après sa plainte douloureuse : « Et moi j'ai dit : J'ai travaillé en vain ; j'ai consommé ma force pour le néant et en vain ! » (Es. 49). En vain, quant aux circonstances présentes, mais pour répandre, dans le désert, ces fleuves de vie qui ont rafraîchi l'Église et la rafraîchiront, ô précieux Seigneur Jésus, à travers le désert, jusqu'à ce qu'arrivée au terme céleste, en Canaan, elle n'ait plus besoin que de Toi-même !

Et nous, ne sommes-nous pas fils ? pauvres, à la vérité, en nous-mêmes, mais desquels il est dit à la louange de sa plénitude : « Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son ventre ». Et là où se trouve réellement l'Esprit de Dieu, il n'y a pas de brisement, pas de coup, pas d'exercice de patience, par le moyen de la Parole, qui n'en fasse jaillir davantage, car nous sommes associés à la plénitude infinie qui est en Jésus. Parce que toute perfection se trouvait en Lui, tout jaillissait en même temps, et les paroles : « Je te loue, ô Père » sortaient de ses lèvres à la même heure que : « Malheur à toi ! ».

En nous il y a souvent beaucoup à faire pour que ces eaux coulent et coulent pures ; et quand la chair agit, quand la volonté propre est à l'œuvre, jusqu'à ce qu'elles soient réprimées, il n'y a aucune perception de la splendeur et de la plénitude placées devant nous, et avec lesquelles nous sommes en communion — mais avec lesquelles la chair n'en a pas, et où la volonté n'a ni part, ni portion. Jusqu'à ce que nous ayons été amenés à dire : « Je te loue, ô Père ! » et « je me glorifie dans les tribulations », il est impossible de dire aussi : « Toutes choses m'ont été livrées » — car elles sont nôtres en Jésus — ni non plus d'inviter avec réalité les autres à écouter les paroles : « Venez à moi », bien que nous puissions dire, d'après notre simple jugement : « C'est là que ces choses se trouvent ». Être amené à louer et à se glorifier dans les tribulations est une œuvre profonde dans l'âme, mais c'est l'œuvre de Dieu.

Je m'arrête ici pour ce qui concerne ces fleuves d'eau vive. Ils sont entièrement célestes, et ce n'est que lorsque nous serons simplement célestes qu'ils jailliront. Misérables sommes-nous, qu'il faille tant de choses pour que puissent couler ces eaux rafraîchissantes et précieuses qui viennent de Dieu ! Amour merveilleux que celui qui opère en nous avec tant de patience ! Puissions-nous être rendus capables de dire toujours, sans cependant être insensibles à la souffrance des épreuves : « Je te loue, ô Père ! »

Cette servitude de la corruption à laquelle la création est assujettie ne provient pas de sa volonté, mais de celle qui était dans l'homme ; c'est pourquoi ce qu'éprouvait Jésus au milieu de cet état de choses, était pure douleur, sans mélange, parce qu'elle était toute selon Dieu. Ce n'est pas notre cas, et la volonté qui est encore en nous doit être subjuguée. Cependant là où est l'Esprit, Dieu voyant la chose en amour envers nous, et agissant d'une manière spéciale dans cet amour, afin que notre volonté soit brisée, tout soupir qui s'exhale, alors même que nous ne savons pas « demander comme il convient », est l'intercession de l'Esprit, dont la pensée est connue de Celui qui sonde les cœurs, en sorte que nous soyons consolés ; et, nous reposant en Dieu, il nous montrera la splendeur qui est au-delà de la terre et de toute souffrance. Quelque profonde que soit la misère, quelque abattu que soit le cœur, quelque inconscients que nous soyons d'avoir été entendus, un vrai soupir montant vers Dieu, est toujours reçu là-haut comme l'intercession de l'Esprit, et Dieu y répond suivant toute la perfection de son dessein envers nous en Christ.

C'est pourquoi la charge du prophète contre Israël est : « Ils n'ont pas crié à moi dans leur cœur, quand ils ont hurlé sur leurs lits » (Osée 7:14). Il n'y a pas de conséquence de péché que ne puisse atteindre ce soupir du cœur vers Dieu, rien en réalité, si ce n'est la propre volonté qui refuse de soupirer ainsi. Pensée précieuse ! Tels sont nos rapports avec Dieu dans la joie et dans la douleur. Et je ne doute pas que ces soupirs poussés vers Dieu par nous, créatures à la fois si pauvres et si bénies, ne soient ce qu'il y aura de plus réel, de plus précieux, ce qui brillera du plus grand éclat, lorsque toutes choses seront manifestées devant Dieu. Ils ne peuvent, à la vérité, exister dans leur plénitude que là où se trouve la connaissance de la gloire de la bénédiction. Je les vois précéder les œuvres et les paroles les plus grandes de Jésus. Le sentiment que Jésus avait du désert dans son cœur, n'agissait que pour faire couler au-dehors, dans la sympathie de l'Esprit que ce sentiment éveillait, les fleuves d'eau vive qui pouvaient le rafraîchir, et cet Esprit est maintenant en nous.

Mais je dois clore ces pensées. Je n'ai touché qu'à un seul point, et avec quelle faiblesse et quelle étroitesse. Combien troubles sont ces eaux ! Le sujet qui nous a occupés a été la présence bénie de l'Esprit dans le désert, comme étant dans nos cœurs ; source de joie par les choses qu'il nous communique dans notre union avec notre Chef ; puis, eau rafraîchissante dans le lieu qu'il traverse avec les pauvres pèlerins de Dieu, messenger de toutes leurs douleurs selon l'appréciation que lui-même en fait, lui qui connaît, qui aime, et rend effective la bénédiction de la portion de Christ dans les siens, en demeurant en eux comme leur précieux Paraclet.

« Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus Christ en pureté ! »

3 - Le Saint Esprit et Son œuvre collective dans l'Église

3.1 - Récapitulation des enseignements de Jean 3 à 7 sur le Saint Esprit

Jusqu'ici nous avons considéré l'Esprit Saint d'une manière générale dans ses opérations caractéristiques comme Esprit de vie, et non dans son œuvre ecclésiastique, si je puis dire ainsi. Les chap. 3, 4 et 7 de l'évangile de Jean nous ont donné des enseignements très clairs sur le premier sujet.

En premier lieu, nous avons vu, au chap. 3, l'Esprit vivifiant ou donnant la vie.

Secondement, au chap. 4, nous avons l'Esprit donné au croyant, pour être en lui une source d'eau jaillissant en vie éternelle. Il est ainsi un don de Dieu en rapport avec les richesses de la grâce ; il les manifeste en faisant connaître le Père, le Dieu d'amour qui cherche des adorateurs. C'est ce même Esprit qui nous rend capables d'adorer, en esprit et en vérité, Celui que nous connaissons comme nous ayant cherchés en grâce. Nous sommes ainsi introduits par la foi dans la communion avec Dieu, communion avec le Père et le Fils, de quelque nation que nous soyons. En un mot, c'est la dispensation de la manifestation du Fils, du Fils manifesté à la foi comme Celui à qui nous sommes unis par l'Esprit, et cela par le don de la grâce.

Troisièmement, au chap. 7, l'Esprit est présenté comme découlant du croyant, semblable à un fleuve rafraîchissant, et cela en relation avec la gloire du Fils de l'homme. Dans ce cas, l'Esprit n'est pas tant la puissance d'adoration, que les arrhes de la gloire, la puissance

de rafraîchissement et un témoignage glorieux qu'en Christ l'homme règne et possède la gloire, bien que maintenant il doive attendre jusqu'à ce que Christ soit manifesté au monde, rétabli par sa présence, lors de la grande fête des tabernacles.

Le premier de ces trois chapitres met fin aux relations judaïques proprement dites, en montrant, pour les Juifs mêmes, la nécessité d'une nouvelle naissance, pour entrer dans le royaume de Dieu ; et il en était ainsi pour tout homme né de l'Esprit, la croix, ou l'élévation du Fils de l'homme, mettant fin à toutes les associations terrestres alors existantes, et introduisant les choses célestes encore inconnues.

Dans le chapitre suivant (chap. 4), le Seigneur, après ces choses, ayant quitté la Judée pour se rendre en Galilée, traverse la Samarie, et là, dans un entretien avec une femme, la plus indigne d'entre la race réprouvée des Samaritains, il fait connaître le don de Dieu et les conséquences de l'humiliation du Fils de Dieu, et révèle le nom du Père et le culte spirituel par la grâce. Ainsi, par elle, est introduite la dispensation évangélique, son culte, la relation filiale et la joie.

Le troisième de nos chapitres (chap. 7), nous fait voir l'Esprit se répandant au-dehors, découlant vers le monde comme un fleuve des affections qui sont remplies de lui, le témoin, bien que n'en étant pas l'accomplissement, de ce jour où Jésus apparaîtra dans la gloire à laquelle il est rendu témoignage, jour qui sera comme une résurrection d'entre les morts, et cela ici-bas, par le moyen des frères autrefois incrédules de Jésus, mais alors convertis à Lui.

Le chap. 4 traite le sujet du don de l'Esprit Saint à un point de vue plus large et plus général. L'Esprit y est présenté comme la puissance de toute communion vivante avec Dieu ; et telle est spécialement la position des saints. Ce chapitre s'identifie plus particulièrement avec la prière contenue en Éph . 3:16 à 19, et qui est fondée sur le titre de : « Père de notre Seigneur Jésus Christ », bien que cela aille plus loin. Le chap. 7 a plus d'analogie avec la première partie de la prière que nous trouvons en Éph . 1, où il est question aussi de la portion de l'Église, il est vrai, mais plutôt de son espérance que de sa communion, prière basée sur le titre de : « Dieu de notre Seigneur Jésus Christ ». Dans ce passage le Seigneur est considéré comme la Tête du corps, le premier-né entre plusieurs frères, le premier-né des morts, le Chef de l'Église. On le voit clairement dans le témoignage de l'apôtre ensuite de cette prière ; Christ n'y est point envisagé dans l'union étroite où il est avec la nature divine comme Fils, mais dans sa primauté comme homme, primauté ordonnée de Dieu, mais avec justice, et suivant laquelle il l'a établi héritier de toutes choses. Les deux prières dépendent, il est vrai, de ce qu'il est le Fils ; mais l'une se rapporte à sa proximité de Dieu, le Père, c'est-à-dire à son unité avec Lui ; l'autre a trait à sa manifestation en gloire, selon les conseils divins, lorsqu'il prend sa place avec l'Église devant le monde ; bien que naturellement et nécessairement il soit la Tête de celle-ci, elle étant son corps, la plénitude de Celui qui remplit tout en tous.

Je dirai un mot sur les chapitres de l'évangile de Jean qui se trouvent entre le 4ème et le 7ème, afin que nous puissions voir quel sommaire de théologie divine cet évangile présente dans le témoignage qu'il rend à la Personne du Seigneur Jésus, élevée au-dessus de toute dispensation. Je ferai d'abord remarquer que, dans le chap. 5, la puissance vivifiante absolue du Fils de Dieu dans son union avec le Père, est mise en contraste avec l'entière insuffisance de puissance restauratrice en rapport avec la loi. En effet, la loi exigeait chez le patient une force que la maladie même du péché avait détruite, et une justice dont l'existence aurait rendu le remède inutile. En un mot, l'entière inutilité de tout remède était mise en évidence. De plus, ce chapitre montre qu'ensuite du rejet de Jésus, du rejet de sa parole, car c'est par elle que sa puissance agissait, l'autorité judiciaire est mise entièrement entre ses mains comme Fils de l'homme, pour exécuter le jugement sur tous ceux qui l'auront rejeté, « afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Père ».

La place de Jésus et celle de ses disciples, lorsqu'il est rejeté, et eux avec Lui, tel est le sujet du chap. 6. Il nous montre d'abord Jésus comme Celui qui accomplit la parole du Ps. 132:13-15 : « Je rassasierai de pain ses pauvres », comme le Jéhovah qui bénira Israël aux derniers jours, lorsque Sion sera « son repos à perpétuité ». Jésus ensuite, reconnu comme prophète, refuse d'être roi, et se retire sur la montagne pour exercer à part sa sacrificature d'intercession. Pendant ce temps, les disciples seuls sur la mer agitée, luttent contre les vents contraires, cherchant le rivage mais ne l'atteignant pas. Aussitôt qu'ils ont été rejoints par Jésus, qui marche au-dessus de toutes les difficultés, ils abordent au lieu vers lequel ils tendaient. Après ce précieux petit tableau de l'ordre et des circonstances de la dispensation actuelle, Jésus, portion de l'Église durant sa sacrificature céleste, se présente dans son humiliation, comme l'aliment et la force de la vie des croyants. D'abord, venu ici-bas, il est dans son incarnation la manne, le vrai pain descendu du ciel ; ensuite, offert en sacrifice, il donne sa vie, la vie qu'il avait prise comme homme. En conséquence de cela, les croyants mangeant sa chair et buvant son sang, vivent par Lui. Ensuite vient la question finale : « Si donc vous voyez le fils de l'homme monter où il était auparavant ? » Cela est suivi, comme nous l'avons vu, de l'instruction donnée au chap. 7, où Jésus déclare que le temps de la manifestation du Fils de l'homme n'était pas encore venu, et où il annonce le don de l'Esprit Saint comme étant, dans cet intervalle, le témoin de sa gloire comme Fils de l'homme. J'ai parlé de ce sujet dans la seconde partie de ce traité, j'y reviens seulement pour montrer la beauté de l'ordre suivi par l'Esprit dans les enseignements de l'évangile de Jean.

3.2 - Les opérations distinctives de l'Esprit en relation avec le Corps de Christ

Il reste à traiter un autre point qui se rattache aux opérations de l'Esprit de notre Dieu ; ce sont ses opérations collectives, ses opérations en relation avec le corps de Christ, soit en étant à la fois le centre et le maintien de son unité, soit aussi en l'administrant par la diversité de ses dons. Il faut en même temps distinguer soigneusement entre l'action de l'Esprit Saint dans le corps, et sa présence dans le croyant comme individu.

3.2.1 - Distinction entre l'action de l'Esprit dans l'individu et dans le corps, fondée sur la relation de Christ avec le Père, comme Fils, et avec Dieu, comme Chef (ou Tête) de l'Église

Cette différence, très importante à retenir, découle, en s'y rattachant intimement, de l'ordre tout entier de l'économie de la grâce, dont l'Esprit de Dieu est le grand agent en nous, et en un certain sens dans le monde aussi, mais en témoignage seulement, car il n'y est pas reçu.

Cette différence dépend aussi du caractère de la relation dans laquelle Christ se trouve, d'abord avec le Père, comme Fils, nous, par adoption, étant devenus fils avec Lui ; et secondement, avec Dieu, comme Chef ou Tête du corps, qui est l'Église, sa plénitude. Nous verrons que l'Écriture parle des deux distinctement et d'une manière définie. Avec le Père, le Seigneur Jésus soutient une relation plus proprement divine, et nous introduit, par l'adoption, en une certaine mesure, dans la jouissance de cette proximité. L'autre relation, bien que tout soit divin, se rattache davantage à sa nature humaine et aux charges qui s'y rapportent ; c'est pourquoi Dieu est appelé son Dieu. Le Seigneur, sur le point de quitter la terre, a lui-même exprimé la différence et la réalité de ces deux choses. Ayant accompli la rédemption, il peut présenter au Père ses frères avec Lui-même, comme fils dans sa maison, fils sans tache et par adoption, et prendre sa place comme Tête du corps, de l'Assemblée. Mais il ne permet pas qu'on le touche et qu'on l'adore comme s'il eût été corporellement présent dans son royaume terrestre, parce qu'il n'était pas encore monté vers son Père. Or cela était nécessaire pour qu'il pût mettre en évidence la plénitude de sa gloire et montrer que ce royaume était bien positivement celui du Père, et avait sa racine et sa source dans la gloire la plus élevée. Mais il place ses amis, et cela pour la première fois, dans la position de fils et de frères, et mettant les saints, et Lui-même pour eux, dans cette position qui désormais est la leur, il dit à Marie de Magdala : « Va

vers mes frères, et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu ». Il établit ainsi ces deux relations dans lesquelles ses disciples sont associés avec Lui.

Après cela, le Seigneur monte en haut pour accomplir en puissance ce dont il vient de parler, dans la vérité et l'efficacité de l'œuvre qu'il avait achevée, et selon la valeur de sa Personne devant le Père, aussi bien que de son sang par lequel le péché a été ôté.

C'est sur cette déclaration du Seigneur dans l'évangile de Jean, que repose en fait la différence à laquelle j'ai fait allusion et qui est confirmée par plusieurs autres passages des Écritures. Nous y avons la révélation précise des caractères que revêt le Seigneur en s'en allant et qu'il devait maintenir en haut en notre faveur, nous mettant, selon ces caractères, en communion avec le Dieu et Père.

Il y a cependant un autre point qui se rattache à ce que nous venons de voir, et qui est renfermé dans la position que Christ a prise : Il est la manifestation de la gloire divine, la gloire de son Père. « Celui qui m'a vu », dit-il, « a vu le Père ». Il apparaîtra dans la gloire du Père (Luc 9:26 ; Matt. 16:27). Il était sur la terre « Dieu manifesté en chair », vu aussi des anges. Ailleurs nous lisons qu'il est « le resplendissement de la gloire de Dieu, et l'empreinte de sa substance ». Sa gloire aussi était « une gloire comme d'un Fils unique de la part du Père ». — « Le Fils unique qui est dans le sein du Père, lui, l'a fait connaître ». En Lui, « toute la plénitude s'est plu à habiter », et ce en quoi « la plénitude s'est plu », est plus loin posé en fait : « En lui habite toute la plénitude de la Déité corporellement ». C'est donc dans la personne du Seigneur Jésus Christ que la gloire divine se manifeste de toute manière. Maintenant il est caché en Dieu ; c'est la position qu'il a prise dans le temps actuel. En conséquence, l'Esprit Saint a été envoyé du ciel dans le monde pour maintenir le témoignage et la manifestation de sa gloire, qui n'est pas encore déployée visiblement sur la terre, mais accomplie en haut dans sa Personne. Il est là « couronné de gloire et d'honneur ». De plus, le Saint Esprit est ici-bas les arrhes et le témoin des droits de Christ à la possession de la terre. L'Église sur la terre est le lieu et la dépositaire de ces choses. « Celui-là », dit Jésus en parlant de l'Esprit Saint, « me glorifiera ; car il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. Tout ce qu'a le Père est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prend du mien, et qu'il vous l'annoncera ».

3.2.2 - L'Esprit Saint témoin sur la terre dans les fidèles, de ce que Christ est en haut

Ainsi l'Esprit Saint envoyé du ciel est le témoin de ce que Christ est là-haut pour nous auprès du Père, le témoin aussi de ses droits, de la part de Dieu, sur le monde, et spécialement de ce qu'est la puissance de l'espérance de l'appel et de l'héritage de Dieu dans les saints.

La jouissance et le témoignage de ces choses peuvent, dans les opérations de l'Esprit, être très mélangés ; mais ce sont deux choses distinctes. Par exemple, la révélation de ce que je possède en Christ comme Fils devant le Père, peut remplir mon cœur, et faire de moi un témoin et un témoignage de cette grâce, pour la bénédiction et la consolation de l'Église, si le Seigneur m'accorde en même temps un don convenable pour communiquer ce dont je jouis. La puissance de ce qui remplit mon âme de joie, se lie intimement avec ce qui doit être exprimé, parce que c'est ainsi que l'Esprit Saint agit dans cette œuvre. C'est pourquoi il est dit : « Des fleuves d'eau vive couleront de son ventre ». Mais les deux choses sont distinctes ; car une personne peut avoir la révélation des choses de Christ dans son âme et en jouir, et manquer du don de les communiquer à d'autres, bien que sa joie soit profonde, et même plus profonde peut-être que celle de quelqu'un qui aura le don de faire part à d'autres de ce qu'il sent. Ainsi la jouissance des choses et le don d'en rendre témoignage sont distincts, bien que liés l'un à l'autre. Je pense même que ceux qui possèdent le don de rendre témoignage ont souvent éprouvé autant et plus de joie en entendant parler des choses précieuses de Christ qu'en en parlant eux-mêmes, quoique le sentiment de ces choses et la joie qu'elles produisent aient contribué à la capacité d'en parler.

Je désire, avec l'aide du Seigneur, étudier séparément ces deux sujets, tout en faisant remarquer leur liaison.

3.3 - Coup d'œil sur la promesse de l'envoi de l'Esprit Saint. Examen de Jean 14-17 et 20

Dans les chapitres de Jean que nous avons examinés, et dans les remarques qu'ils nous ont suggérées, il a été parlé de l'Esprit Saint envoyé d'en haut comme puissance de vie, puissance de communion et puissance de communication. Dans la dernière partie de l'évangile de Jean, ainsi qu'en d'autres passages, il est surtout question de l'envoi du Saint Esprit, parce que le départ et l'absence de Christ étaient placés devant l'esprit des disciples comme un fait actuel, et, à cause de cela, l'Esprit leur est annoncé comme Celui qui maintiendrait les relations introduites par le mystère d'un Christ caché en Dieu, et comme « un autre Consolateur ». Une vie en communion avec le Père et le Fils, des communications concernant la gloire du Fils de l'homme, étaient toutes des choses distinctes et précieuses ; mais elles n'étaient pas la révélation de la dispensation pour laquelle elles étaient ordonnées, ni le développement des relations que cette dispensation mettait en lumière, bien que pour l'âme enseignée de Dieu elles y soient impliquées. C'est le sujet dont traite la fin de l'évangile de Jean, et nous le trouvons aussi, mais sur un autre terrain, à la fin de l'évangile de Luc.

Ce sujet est introduit par la déclaration de Jésus à ses disciples : « Comme j'ai dit aux Juifs : Là où moi je vais, vous, vous ne pouvez venir, je vous le dis aussi maintenant à vous » (Jean 13:33). Dans la première partie du chapitre suivant, le Seigneur leur dit ce qui devait être leur consolation : savoir qu'ils avaient à croire en Lui comme ils croyaient en Dieu ; qu'il ne s'en allait pas pour être seul dans la félicité, les laissant ici-bas dans la misère, mais qu'il allait leur préparer une place, puis qu'il reviendrait pour les prendre avec Lui, afin que là où il était, ils y fussent avec Lui, chose bien meilleure que sa présence avec eux dans la condition où ils étaient ici-bas. En attendant ils savaient où il allait, et ils en connaissaient le chemin. Cela résultait, comme il le leur explique, de ce qu'en le connaissant, lui, Jésus, ils connaissaient le Père (vers lequel il allait), parce qu'il était dans le Père et que le Père était en Lui.

Ainsi se trouve placée devant nous la scène merveilleuse où les disciples sont introduits par la connaissance de la Personne du Seigneur Jésus et de son unité avec le Père, Lui dans le Père, et le Père en Lui. La scène de félicité à laquelle ils seraient associés et dans laquelle ils étaient amenés par la vivante connaissance qu'ils avaient de Jésus, leur était montrée, mais la puissance par laquelle cela serait connu et goûté n'était pas encore. Mais la connaissance du Père par le moyen du Fils, objet de la foi, était mise en lumière, et la manifestation subséquente de sa gloire dans le monde, en vertu de l'exaltation du Seigneur Jésus, était annoncée.

Ensuite le Seigneur, insistant sur la nécessité de l'obéissance envers Lui comme voie qui conduit à la bénédiction, prend le caractère de Médiateur pour obtenir aux disciples le Consolateur — un autre Consolateur qui ne les laisserait pas comme Lui allait le faire, mais qui demeurerait avec eux éternellement. C'était là la puissance qui les associerait à ce dont il leur avait parlé auparavant, savoir la communion du Père et du Fils ; d'abord du Père avec le Fils, ensuite du Fils avec le Père, et enfin d'eux avec le Père et le Fils, et cela en conséquence de l'habitation en eux de l'Esprit Saint, le Consolateur qui allait leur être envoyé. Ainsi, bien qu'ils ne pussent venir là où serait Jésus, ils le verraient, et il viendrait à eux, et Lui et le Père viendraient faire leur demeure en eux, jusqu'à ce qu'il vînt les prendre dans les demeures de la maison du Père.

Ce chap. 14 nous présente donc d'abord la bénédiction, savoir la connaissance du Père et du Fils, par le moyen du Fils ; puis ce qu'il faut pour en jouir, c'est-à-dire l'obéissance au Fils ; ensuite la puissance nécessaire pour cette jouissance, la présence du Consolateur obtenue par la médiation de Christ ; mais de plus, en conséquence de cette présence, la connaissance qu'ils auraient que Jésus était dans le Père, eux en Lui et Lui en eux, bénédiction bien au-dessus de la simple médiation, mais résultant de la présence de l'Esprit obtenu par cette médiation. Comme conséquence, il est ajouté que le Père et le Fils viendraient faire leur demeure chez eux, savoir

chez ceux qui aiment Jésus et gardent sa parole. Cependant, dans ce chapitre, quel que soit l'effet de la médiation en vue de la connaissance chez les disciples, Christ ne va pas au-delà de sa place de Médiateur ; c'est pourquoi il leur dit que le Père enverrait l'Esprit en son nom, et que l'Esprit leur rappellerait ses paroles et enseignements.

Ce chapitre (*) établit sur ses bases le terrain de notre bénédiction actuelle, quant à la place qu'y occupent les grands objets d'où découle cette bénédiction — le Père, le Fils et l'Esprit Saint. Il est entièrement distinct des chapitres suivants. Il s'occupe de la Personne du Seigneur comme objet de foi et de sa médiation. Dans le chap. 15, nous voyons qu'ici-bas, Israël n'était pas la vraie vigne, mais que c'était Christ. Les disciples devaient être les témoins personnels de sa vie ici-bas, car ils l'avaient vue ; le témoin de son exaltation comme Chef dans les cieus, était l'Esprit Saint envoyé par Lui, ensuite de cette exaltation (**).

(*) En fait, dans le chapitre 14, Christ parle beaucoup plus comme étant sur la terre (voyez verset 25), quoique sur le fondement de son départ, et il montre à ses disciples qu'ils auraient dû connaître sa Personne (dans la puissance dont il parle ; comme « je le ferai ») ici-bas, et ainsi qu'ils auraient dû savoir où il allait et quel en était le chemin. Dans ce qui suit, au verset 16, il parle davantage de leur position après son départ et des conséquences de celui-ci, mais cependant comme étant encore avec eux. De là cette parole : « Je prierai le Père, et il vous donnera, etc. ». Ils sont donc envisagés comme étant dans cette position sur la terre, le Père étant en haut. Au chapitre 16, où il est question de l'union, et où ils sont, pour ainsi dire, placés en Lui devant le Père, ses paroles sont : « Je ne dis pas que je ferai des demandes au Père pour vous », et il leur dit qu'ils aient à demander en son Nom, car ils sont eux-mêmes devant le Père. Puis, à la fin du chapitre 15, Jésus dit, en parlant du Saint Esprit : « Lequel j'enverrai ». Les paroles : « Levez-vous, partons d'ici », terminent ce qui se rapporte simplement à la position terrestre individuelle.

Le chapitre 15 n'annonce pas l'exaltation de Christ comme Chef sur toutes choses dans le ciel ; mais Israël, la vigne de l'Éternel qui ne portait pas de fruit, étant rejeté, Lui-même devient la vraie vigne ici-bas, et porter du fruit est la preuve que l'on demeure en Lui. Nous savons que c'est dans sa position élevée de gloire, comme Chef dans le ciel, qu'il est maintenant la source vivante d'où provient tout fruit ; seulement cela ne fait pas partie de la déclaration du chapitre 15. Mais le témoignage de l'Esprit Saint est la preuve évidente qu'il est allé là-haut, accepté et glorifié par le Père. Cette remarque éclaircit beaucoup le chapitre 15 de Jean. C'est la relation d'alors de ses disciples avec Lui, et le fait de porter ainsi du fruit, mais ce n'est pas son exaltation au ciel, que ce chapitre montre.

(**) C'est là ce qui constitue la distinction entre le ministère de Paul et celui des autres apôtres. Il ne pouvait pas avoir la seconde partie du témoignage mentionné dans ce chapitre. Il n'avait pas été avec Jésus dès le commencement. Lorsqu'il vit Jésus, il le vit dans la gloire de sa seigneurie céleste, à laquelle l'Esprit Saint rendait témoignage. Cela fait que le témoignage de Paul était plus purement céleste ; c'est ainsi qu'il dit : « Si même nous avons connu Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi ». Pierre, dans son témoignage, aurait difficilement pu dire cela, quoique annonçant les mêmes vérités. Il dit de lui-même : « Témoin des souffrances de Christ et qui aussi ai part à la gloire à venir qui va être révélée »

C'est pour cela que, dans ce passage, ce n'est pas le Père qui envoie l'Esprit Saint au nom du Médiateur, mais c'est le Seigneur Jésus qui envoie le Consolateur d'auprès du Père, en relation avec sa gloire et pour en rendre témoignage ; le Consolateur, l'Esprit Saint qui procède du Père.

Il y a ici une chose à remarquer. Presque toute la dernière partie de ce passage se rattache intimement et en détail aux opérations de l'Esprit Saint, donné en rapport avec le Seigneur Jésus appelant Dieu son Dieu et le nôtre, comme l'Homme qui, par grâce, nous associe de fait avec lui-même dans la gloire. Toutefois jamais, dans cette portion des Écritures, Jésus ne sort de la place de Fils, au-dessus de toute dispensation. Quoique les actes auxquels il est fait allusion dans ces chapitres, aient leur place en rapport avec la puissance dispensée, ainsi que le montrera le témoignage de l'Esprit, cependant Christ occupe ici la position dans laquelle il envoie l'Esprit Saint dans ce but. Mais il le fait comme dominant lui-même les associations que l'Esprit révèle dans ces actes. Jésus affirme que tout ce que le Père a, est à Lui comme Fils (bien que les actes par lesquels il le démontre soient le témoignage et la conséquence d'une union avec Lui), et il nous présente par grâce, nous-mêmes avec Lui, non seulement comme des FILS devant le PÈRE individuellement, mais devant DIEU comme un corps dont il est la Tête.

Cette distinction est d'une grande importance, parce que l'exercice de la puissance dispensée peut dépendre de l'état du corps par le moyen duquel elle est dispensée, tandis que le témoignage rendu à la gloire de la Tête du corps par l'Esprit qui a été envoyé, ne peut jamais en dépendre.

Et c'est ce qu'il y a de particulier dans l'état de l'Église. Sa position en Christ est au-dessus de toute dispensation ; ses membres sont comme fils auprès du Père. Sa manifestation dans le temps peut se faire par un service qui lui est départi, et en cela, elle partage toute la responsabilité d'une dispensation sur la terre, la responsabilité d'actes accomplis dans le corps. Pour comprendre la distinction que nous venons de faire, remarquons que dans l'évangile de Jean le commencement est antérieur à celui de la Genèse, qui raconte la création de la scène sur laquelle les diverses dispensations se sont déployées. Ici, il est écrit : « Au commencement Dieu créa », et là, il est dit : « Au commencement était la Parole », par laquelle toutes choses furent créées. Or l'Église tire son existence et sa plénitude céleste de cette source souveraine, et le dessein divin à son égard a été effectué en conséquence du rejet du Fils de l'homme par le monde. Il aurait été la juste couronne de toute dispensation confiée à l'homme naturel, mais ayant été rejeté, il s'associe, comme Homme ressuscité, l'Église rachetée, et la place dans une position au-dessus de tout, savoir dans sa propre association de relation filiale avec le Père dans le privilège du même amour. L'Esprit Saint est envoyé du ciel par Jésus, pour être le témoin, en même temps que la puissance de cette relation, et il est dans son action propre au-dessus de toute dispensation, mais uniquement dans le fait de son témoignage à Christ exalté dans la gloire. C'est là le point de vue que l'évangile de Jean présente ici.

Or la manifestation de la relation de l'Église avec Christ comme Tête du corps, relation selon laquelle il dit en notre faveur : « Mon Dieu », comme il l'avait dit selon un titre béni de justice lorsqu'il était le Modèle de notre position ici-bas, cette manifestation, et par conséquent la manifestation actuelle de la gloire de l'Église unie à Lui, dépend de l'obéissance de l'Église, et d'un état chez elle qui la rende propre à être l'instrument de cette manifestation ici-bas — chose tout à fait distincte de la certitude de son union avec son Chef glorifié et de la gloire connue et infaillible de Celui-ci. Cette union avec Christ et la gloire du Seigneur sont révélées d'une manière permanente par la présence de l'Esprit ; ce n'est pas une manifestation dont on ait la responsabilité et qui participe à la nature d'une dispensation sur la terre. La gloire à laquelle il est rendu témoignage est au-dessus de toute simple dispensation, soit qu'il s'agisse de la gloire du Chef ou de celle des membres. Mais la jouissance et le sentiment de la gloire à laquelle on a part, dépend de l'obéissance et de la fidélité, et non du fait permanent que l'Esprit rend témoignage à la gloire de Christ dans l'Église. Ainsi, en Jean 15, le Seigneur dit : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour ; comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour ». Nul doute que le Fils ne demeurât dans l'amour du Père, mais la réalisation de ce fait sur la terre dépendait de l'obéissance, qui, chez le Seigneur, était infailliblement parfaite, et avait par suite des conséquences parfaites ; chez nous, au contraire, l'obéissance est mêlée à des manquements continuels et, par suite, porte les conséquences de cette imperfection. Nous avons vu que le témoignage que l'Esprit rend est celui de la gloire de Jésus Christ. Envoyé par le Père au nom du Fils, il est la puissance d'union et de communion avec le Père et le Fils, il associe les disciples à la plénitude de bénédiction qui est dans le Père et dans le Fils, et il manifeste ainsi la présence du Père et du Fils dans l'âme du croyant. Envoyé par le Fils, l'Homme exalté dans la

gloire, mais envoyé de la part du Père, il est le témoin de la gloire de Christ, et déclare que tout ce qui appartient au Père, est aussi à ce Saint que l'homme a rejeté.

D'après les remarques que j'ai déjà faites, on peut voir qu'en Jean 16, l'Esprit et son témoignage nous sont présentés comme l'inaliénable portion des saints, le témoignage nécessaire de la gloire de Christ. Il forme et soutient l'Église, au lieu de dépendre de l'obéissance de l'Église, bien que l'étendue de la jouissance de la bénédiction repose, pour l'Église, sur son obéissance. L'Esprit est le témoin de l'acceptation par le Père de l'obéissance de Christ, Fils de Dieu, parfait en tout, et de la gloire de sa Personne. Il établit ainsi notre position présente devant notre Dieu et Père, ainsi que la place de l'Église qui reconnaît ces choses par l'opération de l'Esprit, en vertu de la grâce : place en contraste avec le monde qui a rejeté Jésus comme Fils de Dieu (*).

(*) Comme il s'agit du témoignage direct de la présence de l'Esprit Saint convainquant le monde de péché, parce qu'il a rejeté Jésus, et de la réception de Christ par le Père le reconnaissant comme son Fils, la conséquence pour le monde étant le jugement, pour cette raison les disciples (qui, à proprement parler, ne sont pas encore l'Église) sont entièrement perdus de vue dans ce chap. 16 ; mais, pour ce qui les concerne en détail, le grand principe d'obéissance comme fondement de la bénédiction est maintenu au chap. 14, où il en est question : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Et je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour être avec vous éternellement ».

C'est pourquoi, bien que les disciples obéissants du Seigneur Jésus fussent les instruments du témoignage, cependant ils sont d'abord perdus de vue dans ce chapitre pour ce qui regarde le témoignage, et le sujet dont il est parlé, est le témoignage du Consolateur convainquant le monde de péché. Il est présent comme témoin de la gloire de Christ. C'est-à-dire, comme puissance permanente de la dispensation actuelle, le caractère nécessaire du témoignage rendu par la présence même de l'Esprit Saint dans le monde, était celui-ci : il était venu pour la condamnation du monde entier devant Dieu ; car le monde avait rejeté le Fils que le Père dans son amour lui avait envoyé. Dieu avait dit : « J'ai encore un fils unique, je le leur enverrai », mais ils l'avaient jeté dehors. Et les Juifs n'étaient pas seuls en question, le monde l'avait rejeté : Il était « méprisé et délaissé des hommes ». Tout ce qu'il y a de grâce en Dieu, tout ce qu'il y a de justice possible dans l'homme, avait été manifesté dans le Fils de Dieu ; mais les hommes n'avaient vu en Lui nulle beauté, rien qui le fit désirer. Bien plus, comme le Seigneur l'a dit positivement du monde : Ils m'ont vu, « et ont haï et moi et mon Père », oui, haï sans cause, Celui qui était parfait dans toutes ses voies !

C'est sur ce fondement solennel que le Seigneur fait appel au Père dans le chap. 17. Pour les enfants de Dieu, il demande les soins du Père saint. Quant au monde, il en appelle au jugement du Père juste. Lui et le monde étaient maintenant entièrement opposés l'un à l'autre. « Père juste », dit-il, « et le monde ne t'a pas connu, mais moi je t'ai connu ; et ceux-ci ont connu que toi tu m'as envoyé ». La présence du Saint Esprit, envoyé à la suite du départ du Fils de Dieu, démontrait que le monde était dans un état de péché irréparable, parce qu'il n'avait pas cru en Lui. Il n'y avait dans le monde rien d'autre que le péché ; il gisait dans le méchant. De justice il n'y en avait point ; le seul Juste avait été rejeté, jeté dehors et tué. Dieu n'était pas intervenu pour l'empêcher ; Jésus n'avait point résisté ; car des desseins plus profonds devaient s'accomplir. Mais la preuve du péché était complète, irréfragable, et, en soi-même, le péché, quant au monde, irréparable ; car c'était l'acte suprême de sa méchanceté, acte montrant sa haine pour le Seigneur venu en grâce, et en même temps contraire à la justice de l'homme devant Lui. Il n'y avait donc plus lieu de chercher la justice sur la terre dans l'homme ; le péché du monde avait été démontré. La justice ne se trouvait plus que dans la réception au ciel de l'Homme juste, du Fils de Dieu, et dans son élévation sur le trône de Dieu, et dans la condamnation du monde qui ne le verrait plus tel qu'il était venu en grâce. C'est ce qu'attestait aussi la présence de l'Esprit Saint envoyé d'en haut en conséquence de l'exaltation de Jésus. Le jugement du monde, qui n'est pas encore exécuté, était constaté, parce que celui qui, en le conduisant contre Christ, avait été déclaré par le monde être son prince, était déjà jugé ; le reste devait suivre en son temps. Ainsi la présence du Saint Esprit, convainquant le monde de ces choses, attestait ici-bas la gloire de Christ ; il était son témoin contre un monde qui l'avait rejeté.

Pour les disciples, la présence du Saint Esprit était une bénédiction. Il devait les conduire dans toute la vérité — vérité qu'ils n'étaient pas capables de supporter avant qu'il ne fût venu. C'était la vérité liée à la gloire de Christ, et qui, par conséquent, renverserait tout ce qu'ils connaissaient alors et à quoi ils étaient attachés. Et non seulement l'Esprit les conduirait dans toute la vérité présente, mais il leur montrerait les choses à venir, la portion de l'Église, leur portion, et aussi les voies futures de Dieu envers le monde. En ceci il devait glorifier Christ, prenant de ce qui est à Lui et le leur annonçant ; or tout ce qu'avait le Père était à Christ.

Telle était donc l'action de l'Esprit Saint contre le monde et en faveur des disciples, dans le témoignage qu'il rendait à la gloire de Christ. Si, par grâce, un homme recevait le témoignage rendu contre le monde, et, étant saisi par lui, abandonnait le monde et suivait Christ avec ses disciples, il devenait l'heureux objet du service subséquent de l'Esprit Saint, le guidant, l'enseignant, et glorifiant Christ comme possédant tout ce qui est au Père. C'est là l'office et le service du Consolateur qui demeure éternellement avec nous (à quelque degré que l'on en jouisse), pour répondre à ce que demande la gloire de Christ, jusqu'à ce que l'Église soit prise en haut pour en jouir dans le ciel ; jusqu'à ce que le monde soit effectivement jugé. Alors il n'y aura plus besoin de témoignage à l'égard de l'une et l'autre de ces choses, bien que l'Esprit demeure pour l'Église la puissance perpétuelle de jouissance en ceux qui la composent à la gloire de Dieu par eux.

La présence de l'Esprit Saint impliquait et renfermait la nécessité devant Dieu que Christ fût glorifié. En cela l'Esprit Saint agit, pour ainsi dire, comme serviteur, ne parlant pas de par lui-même, mais disant ce qu'il a entendu. Quel que soit l'instrument employé, le sujet est la gloire de Christ et le Saint Esprit est la puissance. L'Esprit Saint est fidèle dans ce service, et il doit l'être, car il faut que Christ soit glorifié. C'est ce qui garantit le témoignage de la gloire de Christ, en quelque mesure qu'il soit rendu, selon la fidélité de l'Esprit Saint, et c'est en quoi l'Église prend ses délices.

Dans tout ce qui précède, il est parlé de l'Esprit Saint comme étant sur la terre, envoyé à la place de Christ qui est monté en haut, et par conséquent comme d'une personne distincte. Et la gloire de la Personne de Christ, le grand sujet de l'évangile de Jean, y est présentée soit relativement au monde qui l'a rejeté, soit relativement aux disciples qui par grâce l'ont reçu.

Il me semble que la communication de l'Esprit Saint mentionnée dans le chap. 20, de cet évangile (v. 22), présente (quant à la place qu'elle tient là) le caractère dont on a déjà parlé. L'ensemble de ce chapitre est une sorte de tableau abrégé de la dispensation actuelle. Nous n'y avons pas la Tête et le corps, mais Christ dans son droit personnel d'envoyer les disciples, comme le Père l'avait envoyé, et leur donnant, selon son pouvoir d'Homme ressuscité, la capacité d'accomplir leur mission, le service permanent et essentiel de ceux qui y sont appelés maintenant, quelle que soit la mesure de puissance selon laquelle il est accompli.

3.4 - Témoignage rendu par l'Esprit Saint à Christ comme Chef (ou Tête) de l'Église et à Christ comme Seigneur

Mais Christ n'est pas seulement allé au Père et retourné dans la gloire qu'il avait auprès de Lui avant que le monde fût ; il n'a pas seulement envoyé le Consolateur, le témoin de cette gloire et l'assurance pour les saints de leur relation filiale et de leur communion avec Lui dans cette relation, exprimée par ces paroles : « Mon Père et votre Père ». Il a de plus pris sa place en haut comme Chef ou Tête du corps ; il est certes le Seigneur de l'Église et Celui en qui elle trouve toute ressource, mais il en est aussi la Tête, et il est monté en haut, afin de recevoir pour elle l'Esprit Saint qu'il lui a envoyé et qu'il lui administre. Christ exalté dans la gloire a comme tel

un double caractère : il est Seigneur, et il est la Tête de son corps uni à Lui. Mais l'Esprit Saint est, dans ce qui a été opéré depuis la création, l'agent propre et immédiat.

Comme Tête du corps, le Seigneur Jésus présente l'Église dans une même gloire avec Lui ; mais en cela, comme dans sa résurrection et son exaltation, il est montré comme l'objet de l'exercice de la puissance de Dieu (Éph . 1:19-23). Et même comme Seigneur, c'est de Dieu qu'il reçoit ce titre, comme il est écrit : « Dieu l'a fait Seigneur et Christ » (Actes 2:36). Et nous lisons encore que, parce qu'il s'est abaissé et est devenu un homme, Dieu l'a haut élevé, et lui a donné un nom au-dessus de tout autre nom, afin que toute langue confesse qu'il est Seigneur. Mais bien que son humiliation soit une chose réelle, la foi de tout croyant est basée sur le fait qu'il est « le Dieu véritable et la vie éternelle ».

Le chap. 2 des Philippiens établit pleinement cette grande vérité — cette vérité précieuse qui tire toute sa valeur de ce que Jésus est vraiment et essentiellement Dieu — savoir qu'il s'est abaissé lui-même, qu'il est devenu un homme pour l'amour de nous, et qu'il a été obéissant jusqu'à la mort, afin qu'il fût, comme homme, élevé à la position de Seigneur, place qui Lui était due dans la gloire. Comme mon sujet est la présence de l'Esprit Saint, je me bornerai à faire encore une seule remarque sur ce passage de Phil. 2. Il me paraît présenter un contraste spécial entre le premier et le dernier Adam. Le premier Adam, n'étant qu'un homme, a cherché à s'élever, et est devenu désobéissant jusqu'à la mort, c'est-à-dire a été assujéti à la mort par sa désobéissance. Le second homme, au contraire, est Celui qui, ne regardant pas comme un objet à ravir d'être égal à Dieu, s'est anéanti lui-même en devenant un homme ; et la mort pour lui a été l'acte suprême et le plus complet d'obéissance et de confiance, comme homme, envers le Père. En conséquence, Dieu l'a haut élevé, tandis que l'homme pécheur qui avait cherché à s'élever et à être comme Dieu, a été abaissé par sa désobéissance. Nous avons donc là, la grande doctrine de l'exaltation de Jésus comme le nouvel homme, le dernier Adam, le Chef d'une nouvelle race, le dépositaire du pouvoir, Celui en qui l'homme, selon le Ps. 8, a « toutes choses mises sous ses pieds ».

La puissance divine par laquelle Jésus soutient toutes choses, et le titre de Fils, en vertu duquel il la possède — car il est le Créateur — n'est pas le sujet dont j'ai à m'occuper maintenant. Il est présenté dans le premier chapitre de l'épître aux Colossiens , ainsi que la double primauté de Christ, celle sur la création et celle sur l'Église, reposant sur la divine puissance de Christ et sur son titre de Fils.

Pour le moment, nous avons à examiner la relation de ces choses avec le don du Saint Esprit. Ce n'est pas, j'ai à peine besoin de le dire, comme s'il y avait deux Esprit Saint, ou comme si l'Esprit Saint donné ne le fût pas tout de suite complètement, quels que fussent les résultats, mais la place et la puissance de l'Esprit Saint sont deux choses distinctes. Dans l'une, il est le gage et la puissance de notre relation filiale avec le Père ; dans l'autre, il rend effective la seigneurie de Christ, et il est l'énergie qui anime chaque membre selon la mesure du don de Christ, et aussi la puissance d'unité du corps tout entier. Nous voyons, cependant, que Christ ressuscité, mais non encore glorifié, pouvait communiquer l'Esprit Saint aux disciples, mais il ne pouvait pas, avant d'être glorifié, l'envoyer ici-bas comme témoin de son exaltation comme Seigneur.

Nous avons vu que (comme bénédiction individuelle) l'Esprit Saint rend l'âme propre à exercer le don, quel qu'il soit, qui a été conféré, mais qu'il peut aussi la bénir en la faisant jouir d'une plénitude de communion, alors même qu'aucun don n'est en exercice ; ainsi le don et la communion sont choses distinctes. Le premier point, la relation du don avec ce que saisit et ce dont jouit l'âme, constitue la différence entre le don chrétien, consistant dans la demeure permanente de l'Esprit dans le croyant, et les opérations de l'Esprit Saint dans les temps qui ont précédé la dispensation actuelle. Avant que l'Esprit fût donné, la parole était : « Ainsi dit l'Éternel », et individuellement le prophète, en s'enquérant et étudiant sa propre prophétie, découvrirait que ce qu'il administrait était pour d'autres (1 Pierre 1:10-12). Mais dans l'exercice d'un don, un vrai chrétien, bien que n'agissant peut-être pas à ce moment dans la communion et la jouissance effectives des choses dont il parle, administre cependant des choses qui sont siennes, et il les connaît comme telles par les arrhes de l'Esprit Saint envoyé du ciel.

Je présenterai maintenant quelques passages qui se rapportent au point dont je viens de parler.

Dans l'exercice du don, l'Esprit Saint est un Esprit de puissance, et non un Esprit d'adoption, bien que ce puissent être des fils, en qui est l'Esprit Saint, qui aient cette puissance selon sa volonté, par sa présence opérant en eux. Cette présence de l'Esprit Saint manifestée ainsi est en même temps sa présence, c'est-à-dire son opération dans le corps. Sans doute que, relativement au corps, elle agit par des individus, mais par eux comme membres du corps, agissant en puissance, non pas en communion. Par conséquent, nous voyons que, si le don ne s'exerce pas pour le profit du corps (lorsque l'édification du corps est l'objet du don), il ne doit pas s'exercer, même en étant évidemment un don de l'Esprit Saint. Car un don particulier de l'Esprit doit rester soumis au droit et au gouvernement de l'Esprit Saint dans l'ensemble, comme le membre est soumis à la pensée du corps entier, et cela pour la gloire de Christ, et la gloire du corps avec Christ. En effet, la puissance est confiée à l'individu pour le bien de tout le corps et en vue de cette gloire, et nulle puissance n'est exercée comme il faut, si l'on n'a pas en vue les objets de la grâce qui l'a conférée.

J'ai été conduit à cette suite de pensées par le premier passage que je désire examiner, c'est-à-dire Luc 24:44-49. Christ s'y présente comme déjà exalté dans la gloire, le monde et toute chair étant ici-bas sur le même niveau. Il ne dit pas, comme en Matthieu : « Allez donc, et faites disciples toutes les nations » ; mais il envoie les apôtres prêcher « la repentance et la rémission des péchés en son nom à toutes les nations, en commençant par Jérusalem », qui n'est nommée ici que comme ayant la première place parmi les nations. Pierre accomplit cette mission dans ses premiers discours, comme cela nous est rapporté dans les Actes. Paul la poussa plus loin, pour ce qui regarde les nations, sans cependant commencer par Jérusalem. La parole du Seigneur en Luc est d'abord : « Et vous, vous êtes témoins de ces choses », puis il ajoute : « Et voici, moi j'envoie sur vous la promesse de mon Père ; mais vous, demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de puissance d'en haut ». Ensuite il est séparé d'avec eux, et élevé dans le ciel.

C'est précisément ce que nous retrouvons dans le premier discours de Pierre : « Ce Jésus », dit-il, « Dieu l'a ressuscité, ce dont nous, nous sommes tous témoins. Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez » (Actes 2:32, 33). Il cite ensuite le témoignage du Ps. 110, et ajoute : « Que toute la maison d'Israël donc sache certainement que Dieu a fait et Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez crucifié » (v. 36). Le rejet de ce témoignage a mis de côté la forme de la mission donnée en Matthieu, où Jérusalem était le centre formel de l'évangélisation organisée selon l'ancienne position de cette cité, les nations étant traitées comme nations par rapport à Israël (*).

(*) C'est seulement en grâce que Jérusalem aurait pu avoir cette position, mais la grâce ne la lui avait point ôtée, jusqu'à ce qu'elle-même eût rejeté la grâce.

3.4.1 - Conséquences dans la formation de l'Église

Mais le don de l'Esprit, en tant que conféré aux croyants, et formant l'Église, est présenté dans les passages de Luc et des Actes sous un caractère très distinct. Jésus envoie la promesse du Père ; telle est la grande vérité générale. Mais sous quel caractère l'Esprit Saint est-il envoyé ? C'est pour revêtir de puissance d'en haut. Il se manifeste d'abord au monde sous cet aspect, et non pas comme établissant la communion de fils avec le Père, bien que, naturellement, le même et seul Esprit soit la puissance de cette communion. Son premier témoignage est rendu à la seigneurie de Christ.

Nous avons vu l'identité des expressions dans Luc 24:48, 49 et Actes 2:32-36 : remarquons maintenant les termes dans lesquels l'Esprit, par l'apôtre, rend témoignage à Jésus : « Jésus le Nazaréen », dit-il, « homme approuvé de Dieu auprès de vous par les miracles et les prodiges et les signes que Dieu a faits par lui au milieu de vous... Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, ce dont nous, nous sommes tous témoins. Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez... Que toute la maison d'Israël donc sache certainement que Dieu a fait et Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez crucifié ».

Or il est clair que, dans tout ce passage, notre précieux et adorable Seigneur est envisagé comme homme, comme s'étant abaissé pour devenir tel, ainsi que nous l'avons vu en Phil. 2. C'est comme homme qu'il est fait Seigneur et Christ. Nous verrons que ce fait se rattache directement à l'opération et à la puissance de l'Esprit qui en sont la conséquence, mais non pas encore à l'ensemble des principes qui s'y lient. Le caractère comme corps de la scène des opérations de l'Esprit n'avait pas encore été développé. Nous avons donc déjà ce premier point mis distinctement en évidence : le témoignage rendu à la seigneurie de Christ comme homme, rendu par le moyen des disciples devant le monde, selon que l'Esprit leur donnait d'en parler. Mais quelle que fût la rumeur occasionnée par les faits qui eurent lieu à ce moment, la seule chose qui nous soit rapportée est l'effet de la prédication adressée aux Juifs. Ils devaient être baptisés au nom du Seigneur Jésus pour la rémission des péchés, et recevoir alors le don de l'Esprit Saint ; car à eux et à leurs enfants était la promesse, et à tous ceux qui étaient loin, autant que le Seigneur en appellerait. Tous ceux donc qui reçurent la parole furent baptisés, et en ce jour-là environ trois mille âmes furent ajoutées.

L'Assemblée était formée, et le Seigneur y ajoutait tous les jours ceux qui devaient être sauvés.

Le témoignage à la seigneurie de l'Homme Christ Jésus avait été rendu au monde, en commençant à Jérusalem, par les témoins choisis de Dieu. Par ce témoignage, l'Église avait été formée, et le Seigneur ajoutait à l'Église ceux qui devaient être sauvés, le résidu d'Israël.

Nous voyons dans ces faits l'opération de l'Esprit fondée sur l'exaltation et la seigneurie de Christ, et accomplie par des témoins choisis, mais précédant l'existence de l'Église et la formant. C'est le caractère de toute prédication .

L'Église une fois rassemblée, le Seigneur y ajoute tous les jours ceux qui devaient être sauvés. Alors sont mis en évidence les privilèges les plus élevés du croyant, savoir la portion révélée à son nouvel homme par l'Esprit d'adoption, l'Esprit Saint qui lui est donné, le sceau de la foi que Dieu a opérée dans son cœur.

Le Saint Esprit poursuit son œuvre en rendant un témoignage abondant à la puissance de Christ. Il proclame (Actes 3) le retour de Jésus et l'avènement des temps de rafraîchissement si Israël se repent. Puis on voit l'opposition et le rejet du témoignage par les gouverneurs du peuple et en même temps le courage des disciples ; ensuite la puissance de l'Esprit Saint pour la bénédiction et le jugement dans l'Église (Actes 5) ; l'opposition déterminée des anciens et des principaux des Juifs, et leur rejet de la résurrection et de l'exaltation de Jésus. En présence de cette opposition, est rendu le témoignage constant des apôtres, « témoins », disent-ils, « de ces choses », comme l'est aussi « l'Esprit Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent ».

Nous avons ensuite (Actes 6) la manifestation de l'énergie de l'Esprit Saint pourvoyant aux circonstances qui résultaient d'un manquement partiel dans l'Église. Enfin de nouveau, un témoignage est rendu, selon la puissance souveraine de l'Esprit, par Étienne, « homme plein de l'Esprit Saint ». Et alors, les Juifs ayant rejeté le témoignage de l'Esprit, leur jugement (comme nation) est prononcé, et leur histoire se termine avec ce qui introduit dans le ciel l'Église, rendant ainsi témoignage, comme remplie de l'Esprit, mais rejetée à Jérusalem, centre du système terrestre des voies de Dieu. On voit aussi dans ce récit que l'esprit du saint va auprès de Jésus, dans l'état intermédiaire entre la mort et la résurrection. « Ils lapidaient Étienne, qui priait et disait : Seigneur Jésus, reçois mon esprit », et en même temps, de même que Jésus le fit, lorsqu'il était rejeté et crucifié, Étienne intercède pour ce malheureux peuple, en disant : « Seigneur, ne leur impute point ce péché ». Ainsi l'Esprit, agissant dans Étienne, reconnaît Jésus comme Seigneur, et Étienne remet son esprit à Jésus, ainsi que Jésus, le Fils de Dieu rejeté, avait remis le sien au Père.

Comme l'ont souvent fait remarquer ceux qui sont familiers avec ces vérités, le martyr d'Étienne détruisait le système et le centre terrestre de l'Église. La mission donnée aux apôtres dans Matthieu, cessa d'exister dans sa forme originaire. En effet, le peuple juif, dans la personne de ses gouverneurs, ayant comme nation rejeté le témoignage rendu par l'Esprit à l'exaltation de Christ, de même qu'il avait rejeté le Fils de Dieu dans son humiliation, lorsqu'il venait parmi eux comme Messie, il s'ensuivait que Jérusalem cessait d'être le centre d'où devait partir la puissance de rassemblement. En conséquence, l'Église, à l'exception des apôtres, est dispersée.

Je ferai remarquer, en passant, la manière très distincte dont la présence personnelle de l'Esprit Saint est placée devant nous dans toute cette histoire. Ananias ment à l'Esprit Saint, lui et sa femme tentent l'Esprit du Seigneur. Les apôtres étaient les témoins de la résurrection et de l'exaltation de Christ ; l'Esprit Saint donné aux croyants, l'était aussi. Le fait qu'ils étaient « remplis de l'Esprit Saint », comme le Seigneur l'avait promis, voilà quelle était à la fois la puissance et la source de leurs discours, comme nous le voyons en toute occasion. Ainsi, la présence personnelle de l'Esprit Saint, cet autre Consolateur, était clairement devant leurs esprits. De même qu'autrefois le Fils avait été avec eux, de même, selon la promesse, l'Esprit Saint était avec eux maintenant. Le Fils leur avait donné la connaissance de l'amour du Père, plus clairement saisi maintenant qu'ils avaient l'Esprit Saint comme Esprit d'adoption, et l'Esprit actuellement leur révélait la seigneurie de l'Homme Jésus, qui avait été tué et rejeté par le monde.

3.4.2 - Conversion de Saul. Nouveau principe : unité de l'Église et son union avec Christ

Mais la dispensation allait remplir un cadre plus étendu et prendre une autre forme.

Saul, par le moyen d'un simple disciple, Ananias , reçoit l'Esprit Saint après sa conversion, et commence, à Damas, à rendre témoignage à Jésus, disant qu'il était le Fils de Dieu.

Ensuite les gentils reçoivent l'Esprit Saint, et sont admis dans l'Église par le moyen de Pierre. Les chap. 11, 12 et 13 des Actes, montrent distinctement quelle place prééminente tenaient la présence et la puissance de l'Esprit Saint. Il y a en outre le service des anges envers l'apôtre de la circoncision, mais le don de l'Esprit Saint est le signe de l'acceptation du croyant.

Dans l'appel et la conversion de Saul se présente un nouveau et précieux principe, qui s'identifie dans son esprit avec cet appel. « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » dit le Seigneur. En un mot, c'est l'unité de l'Église et son union avec Christ, dont l'apôtre, irrégulièrement appelé, comme un avorton, ou quelqu'un né hors du temps, devient le témoin éminent et le docteur. En effet, bien qu'il puisse se trouver dans les autres épîtres des vérités qui se lient à celle-ci, nous ne trouvons jamais d'une manière positive l'expression « son corps, qui est l'assemblée », sinon dans les écrits de Paul. C'est cette vérité et tout ce qui s'y rattache, que l'apôtre semble appeler d'une manière spéciale son évangile. Dans celui-ci, qui présente, sous une forme quelconque, la puissance de la gloire de Christ, la connaissance de Christ ou l'unité avec Lui, on trouve l'Esprit Saint opérant et se manifestant lui-même. Sans quitter absolument le terrain de la seigneurie de Christ, l'Esprit agit en même temps comme puissance d'unité dans tout le corps, et en diversité d'opérations dans les membres en particulier. Dans chacun d'eux, en même temps aussi — car ce caractère le plus élevé et le plus précieux de l'Esprit, n'était pas perdu, j'ai à peine besoin de le dire — il était l'Esprit d'adoption, criant : « Abba , Père ». Mais ce privilège était une opération individuelle distincte, bien que, par le même Esprit, produisant une joie réelle pour le saint, mais

individuelle, et qu'il peut goûter, fût-il seul, quoique sans doute elle soit augmentée par la communion avec les autres. C'est notre joie auprès du Père, comme fils avec le bien-aimé Fils de Dieu, Jésus, le premier-né parmi plusieurs frères.

Le témoignage collectif rendu à la seigneurie de Christ et à sa gloire, et à l'union de l'Église avec Lui comme Chef sur toutes choses, est un sujet distinct. La base sur laquelle repose cette union, ainsi que la bénédiction et la portion de l'Église en vertu de cette union, sont le sujet spécial de l'épître aux Éphésiens, et il y est par conséquent envisagé au point de vue de la bénédiction et de l'utilité de l'Église. Mais l'administration de ces choses, et par suite leur ordre général dans leurs principes et leur manifestation devant le monde, nous sont donnés dans la première épître aux Corinthiens, qui renferme les directions apostoliques pour le gouvernement de l'Église dans son économie intérieure ici-bas.

3.4.3 - Privilèges du corps de Christ comme vase de l'Esprit Saint

Mais avant d'entrer dans l'examen de l'économie formelle de l'Esprit, telle qu'elle nous est présentée dans ces épîtres, je voudrais m'occuper un instant de la doctrine de la Parole qui s'y rapporte, comme étant la portion ordinaire de l'Église en général. Deux ou trois passages de l'Écriture en parlent à ce point de vue, d'une manière nettement déterminée. Par la résurrection, Jésus a été déclaré Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sainteté. Il était de la semence de David selon la chair, mais il était Fils de Dieu selon une vie, un esprit et une énergie tout autres. Sa résurrection en était à la fois la preuve et le glorieux caractère, car elle était le triomphe sur la mort, dans laquelle, à cause de la vie et de la sainteté qui étaient en Lui, il ne pouvait être retenu, bien qu'il eût pris, par imputation, le péché sur Lui. Dans cette résurrection et dans la puissance d'une liberté entière et triomphante — liberté de perfection et de sanctification de l'homme pour Dieu, dans une nouvelle condition de vie où l'homme ne s'était jamais trouvé — il est devenu le Chef d'une nouvelle famille, le premier-né d'entre les morts ; le Chef du corps, de l'Église, ayant en toutes choses la prééminence ; et il est le Fils, prenant maintenant sa place, comme tel, en résurrection.

Ainsi notre justification s'identifie de fait avec notre position comme fils, et comme ressuscités ; c'est-à-dire avec la sainteté dans le caractère qu'elle prend en résurrection : nous sommes devant Dieu comme ses enfants. C'est pour cela que l'apôtre dit : « Si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi », car maintenant il le connaissait dans ce caractère de résurrection, comme Chef de la nouvelle création — la nouvelle famille de Dieu — comme second Homme, et ainsi pour nous un Esprit vivifiant, quand nos âmes vivantes étaient spirituellement mortes dans le premier Adam, dans le péché, comme Chef d'une nouvelle famille d'hommes, avec laquelle, à la fin, sera le tabernacle de Dieu.

La justification de l'Église ayant d'abord été démontrée par l'Esprit, l'apôtre traite les sujets suivants : premièrement, en Rom. 6, celui de la mort et la résurrection ; au chap. 7, de la loi, d'abord dans son application à la « nature », ou à « la chair » en elle-même ; ensuite il parle de l'opération de la loi pour répondre à la question que l'intelligence spirituelle et une nouvelle volonté amènent la conscience à se poser ; et au chap. 8, l'apôtre traite de la présence de l'Esprit relativement à son opération morale et à son témoignage dans le croyant. Il montre la source du grand changement opéré dans l'âme et de la sainte liberté dans laquelle elle se trouve, source qui n'est autre que « la loi de l'Esprit de vie qui est dans le Christ Jésus ». Cet Esprit ou souffle de vie pour nos âmes est la même puissance que celle qui a ressuscité Christ d'entre les morts, et qui nous fait participer à toutes les conséquences de sa résurrection. Puis Dieu a accompli ce que la loi ne pouvait pas faire, c'est-à-dire qu'il a condamné le péché dans la chair, et cela par l'expiation, et en grâce envers nous. L'apôtre ayant établi cela, continue en nous enseignant quelle est la puissance et le caractère de l'Esprit dans la nouvelle nature.

L'Esprit est envisagé comme Esprit de Dieu, en contraste avec l'homme dans la chair. C'est l'Esprit de Christ, sous le rapport de la forme et du caractère du nouvel homme. Enfin, c'est l'Esprit de Celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts, selon la puissance et l'énergie par lesquelles il opère, comme résultat final, une pleine et entière délivrance. Ainsi, son caractère moral et son opération sont révélés comme étant d'un Esprit de puissance et de délivrance EN nous et nous caractérisant, en réponse à la question : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? »

Outre ce qui vient d'être dit, il y a aussi la doctrine qui se rapporte à la relation où nous sommes dans le nouvel homme, aussi bien comme caractère moral que comme puissance. « Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu », sont fils de Dieu, et, par conséquent, « héritiers ; héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ ; si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui ». Et les soupirs que nous poussons (v. 23) ne proviennent pas de ce que nous avons un esprit de servitude, qui nous fasse craindre le jugement de Dieu, à cause du mal qu'il voit en nous ; mais ils sont le résultat de notre propre jugement du mal dans ses effets, parce que nous sommes fils et certains de l'être, et que nous savons que nous sommes héritiers. Nous prenons part aux soupirs de toute la création dont nous faisons partie, quant à nos corps, et nous l'exprimons à Dieu avec sympathie, dans le sentiment du bonheur qui résultera pour la création de sa délivrance, lorsque nous entrerons en possession de notre glorieux héritage. Nous souffrons ainsi avec Christ par son Esprit, au milieu des douleurs actuelles qui nous entourent, et nous l'exprimons par l'Esprit de Dieu, même si nous n'avons pas l'intelligence de ce que nous avons à demander pour porter remède à cet état de choses. En tout cela donc, l'Esprit remplit un double office. Il rend témoignage avec notre esprit, pour notre joie, que nous sommes fils de Dieu et héritiers ; et il nous aide dans les infirmités qui pèsent sur la création et sur nous comme étant dans nos corps. Et lorsque l'Esprit, agissant en nous pour produire la sympathie, soupire ainsi en nous, exprimant la douleur que nous éprouvons en voyant les maux de la création, Celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit, parce qu'il intercède pour nous SELON Dieu.

L'épître aux Galates, avec moins de développement, nous enseigne la même vérité, en posant fermement le fondement sur lequel elle repose. Nous y trouvons les fils héritiers, mais l'épître ne va pas plus loin. Mais en Éphésiens, ils sont héritiers, cohéritiers de Christ, et l'Esprit est le sceau de la rédemption accomplie, en vertu de laquelle ils le possèdent. Il est en eux le témoignage de leur relation filiale et les arrhes de l'héritage qu'ils ont avec Christ ; héritage connu par la révélation de la gloire de Christ et des choses à venir qui se rapportent à sa Personne. C'est ce que nous trouvons exprimé en Éph. 1:9-14.

Il y a un autre passage d'un grand intérêt par l'enseignement qu'il nous donne sur ce point. C'est 2 Cor. 1:20, 22. « Autant il y a de promesses » — qui appartiennent à Christ comme héritier — « autant il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu par nous ». Les promesses sont de Dieu, et elles sont réalisées en Christ. Dieu nous lie donc fermement à Christ, et alors, pour que nous en possédions la connaissance, l'assurance et la jouissance, nous sommes oints, scellés, et nous avons les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs. Par l'onction nous avons la connaissance, comme nous le voyons en 1 Jean 2:20 ; par le sceau, nous avons l'assurance (Éph. 1:13), et ayant les arrhes dans nos cœurs, nous jouissons par anticipation de la bénédiction connue, et en vue de laquelle nous sommes scellés.

Ayant déjà parlé de ce passage, je ne m'y arrêterai pas. Mais il y en a un autre qui lui est parallèle et que je ne veux point passer sous silence, parce qu'il se rapporte à la connaissance, à la communication et à la réception des révélations de l'Esprit, et qu'il montre notre entière dépendance de ce divin Consolateur et de la puissance de Dieu pour la connaissance de ces choses. Nous trouvons ce passage en 1 Cor. 2 : « Ce que l'œil n'a pas vu, et que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment, mais Dieu nous l'a révélé par son Esprit ». Le cœur de l'homme n'avait pu concevoir ces

choses, mais Dieu, par son Esprit, les a révélées à ses saints. Ils ont reçu l'Esprit qui est de Dieu, afin qu'ils pussent les connaître. Et voici à ce sujet ce que l'apôtre nous dit : « Nous avons reçu... l'Esprit qui est de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été librement données par Dieu » ; ensuite, comment les portaient-ils à la connaissance des autres ! Il répond : « Desquelles aussi nous parlons... en paroles enseignées de l'Esprit, communiquant des choses spirituelles par des moyens spirituels », et de plus, quant à leur réception, il ajoute : « Elles se discernent spirituellement ». Ainsi ces choses étaient connues, communiquées et reçues par l'Esprit.

3.5 - Opérations de l'Esprit en rapport avec l'unité du Corps et l'union avec Christ

Ayant fait remarquer ces passages parallèles, je passerai à l'examen de l'opération de l'Esprit Saint en rapport avec l'unité du corps. Dans les discours de Pierre aux Juifs, nous avons vu le témoignage rendu à la seigneurie de Christ, et à ce caractère de son exaltation. C'est un point qui, naturellement, n'est jamais perdu de vue. Mais une autre vérité a été mise en lumière lors de la conversion de Saul, celle de l'identification de l'Église avec Christ, base même du ministère spécial de Paul, vérité qui ressort de ces paroles : « Saut, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Il en fut pour Saul comme pour Adam, lorsque son péché fut manifesté à ses yeux en entendant la terrible question : « Où es-tu ? » C'est selon cette vérité que la grâce et l'administration de l'Esprit Saint devaient dès lors s'exercer. L'Esprit avait rendu témoignage par la bouche de certains disciples, et par-là l'Église avait été rassemblée. Maintenant l'Église, comme corps, devait être le vase du témoignage et, comme corps, le témoin de l'Esprit. La révélation distincte de cette position de l'Église et son établissement dans l'intelligence et la réalité de cette position, commença par la dispersion de l'assemblée de Jérusalem. Elle continua par l'apôtre Paul qui, ayant été appelé et fortifié par le Seigneur, et ayant prêché Jésus immédiatement comme étant Fils de Dieu, fut en quelque mesure mis de côté pour un temps, puis recommença l'œuvre en partant d'Antioche, comme d'un centre. C'est là qu'il fut mis à part pour l'œuvre à laquelle Christ l'avait appelé, non point, comme les autres apôtres, par une vocation qui lui aurait été adressée par Jésus selon la chair, mais par la direction et l'autorité de l'Esprit Saint agissant dans les disciples. Paul n'avait aucune part dans le témoignage mentionné en Jean 15:27 : « Et vous aussi, vous rendrez témoignage ; parce que dès le commencement vous êtes avec moi ». Le témoignage de Paul était seulement celui de l'Esprit Saint, celui d'avoir vu la gloire de Christ et d'avoir entendu les paroles de sa bouche. Ainsi ce n'était pas le témoignage rendu à l'exaltation et à la seigneurie de Christ par ceux qui avaient été ses compagnons sur la terre, témoignage portant que Dieu l'avait exalté pour être Seigneur et Christ là-haut.

Paul part du fait de sa seigneurie vue dans la gloire, du fait que Jésus est Fils de Dieu, et d'un témoignage — que par conséquent il reconnaît — rendu par le Seigneur à l'union de tout le corps, comprenant Juifs et gentils, avec Celui qui avait été élevé à la droite de Dieu. C'est pourquoi les opérations de l'Esprit Saint, qui suivent toujours le témoignage concernant Christ, tout en déclarant sa seigneurie et lui étant subordonnées, ces opérations, dis-je, agissent dans l'unité du corps entier, selon que Dieu opère.

3.5.1 - Dons divers de l'Esprit. Examen de 1 Corinthiens 12 et 14

C'est ainsi que nous lisons en 1 Cor. 12 : « Or, pour ce qui est des manifestations spirituelles, frères, je ne veux pas que vous soyez ignorants. Vous savez que quand vous étiez gens des nations, vous étiez entraînés vers les idoles muettes, selon que vous étiez menés. C'est pourquoi je vous fais savoir que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit « Anathème à Jésus » ; et que nul ne peut dire « Seigneur Jésus », si ce n'est par l'Esprit Saint » ; c'est-à-dire que quiconque dirait cela (en Esprit) le dirait par l'Esprit Saint, car c'était l'Esprit Saint, et non un mauvais esprit, qui rendait témoignage que Jésus était Seigneur.

Il y avait, avec ce témoignage, « diversité de dons », non pas cependant plusieurs esprits, « mais le même Esprit ». Et il y avait diversité de services, mais le même Seigneur (non plusieurs seigneurs — Jésus était Seigneur) ; et diversité d'opérations, mais le même Dieu (car les opérations étaient vraiment divines) qui opérait tout en tous. Il n'y avait pas « plusieurs dieux », et toutes les opérations étaient l'œuvre du seul vrai Dieu.

Ce n'est pas la Trinité — le Père, le Fils et le Saint Esprit — qui nous est présentée dans ces paroles, bien que d'autres passages nous fassent connaître sa relation avec le sujet que nous avons ici. C'est Dieu, le Seigneur, et l'Esprit, opérant dans l'Église sur la terre ; mais de peur que nous ne supposions que l'Esprit n'est pas Dieu, l'apôtre dit plus loin : « Le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît ». Puis il continue : « Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit ».

Nous avons donc ces deux points : la seigneurie de Christ, prenant sa place relativement aux services dont les dons étaient la puissance ; et l'unité du corps entier, dans lequel, par les membres de ce corps, l'Esprit opérait selon les diverses fonctions qui leurs étaient assignées. L'opération était toujours celle de Dieu, mais réglée selon les fonctions du corps et le but proposé pour l'ensemble ; car le service des membres était pour le bien du corps tout entier.

D'après cela, nous apprenons distinctement l'ordre du ministère de l'Esprit Saint, tel qu'il nous est présenté ici. Nous verrons plus tard d'autres enseignements de la Parole sur ce sujet.

3.5.2 - Les dons et la seigneurie de Christ. Liberté d'exercice d'un ministère et responsabilité envers Dieu

Nous avons donc en tout premier lieu le témoignage que Christ — ou plus exactement Jésus — était Seigneur. C'est la grande vérité fondamentale, à laquelle tout était subordonné. L'Esprit Saint dans son opération, bien que souverain dans la distribution des dons, était subordonné à la seigneurie de Jésus, et c'était le grand et béni témoignage qu'il rendait (*). Et il le rend maintenant dans sa fidélité pleine de grâce, comme il le fera plus tard, lorsque toute langue sera forcée de confesser que « Jésus Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père ».

(*) C'est ce qui fait dire à l'apôtre, mais non comme mettant en question la divinité de Christ, ces paroles : « Pour nous, il y a un seul Dieu, le Père... et un seul Seigneur, Jésus Christ »

C'est là-dessus que repose la responsabilité de chaque don. Par ces dons nous sommes les serviteurs du Seigneur, ainsi qu'il est dit : « Vous servez le Seigneur Christ » ; — « ces sortes de gens ne servent pas notre Seigneur Christ, mais leur propre ventre » ; — « Paul, esclave de Jésus Christ », ce titre faisait la gloire du fidèle apôtre. Il regardait au Seigneur, juste Juge. Trois fois, il supplie « le Seigneur » que l'écharde dans la chair lui soit ôtée. Et nous lisons encore : « L'esclave qui est appelé est l'affranchi du Seigneur, de même aussi l'homme libre qui a été appelé est l'esclave de Christ ». Partout on voit établie la seigneurie de Christ.

Les dons de l'Esprit plaçaient donc ceux qui les possédaient dans des services pour le Seigneur, et ils étaient individuellement responsables à Christ pour leur exercice ; c'étaient des talents à faire valoir. Mais en même temps il y avait pour eux une responsabilité de les exercer dans le corps, selon l'ordre dans lequel ils y étaient placés, et dans la soumission à la pensée du Seigneur, la Tête du corps. Cela garantissait entièrement la pleine responsabilité personnelle et la liberté d'exercice ; car nul n'était

Seigneur qu'un seul ; pas même un apôtre ne l'était, et cependant il y avait une dépendance mutuelle, salutaire à tous, même à un apôtre, car l'autorité du Seigneur était aussi grande et aussi exclusive sur le pied ou sur la main que sur l'apôtre lui-même. Et celui-ci — ayant encore à lutter contre la chair — n'aurait pas su garder sa place, à moins que le principe mentionné ci-dessus ne fût maintenu. Bien que par la supériorité de son don, un apôtre pût diriger, conduire, guider, et, par une révélation de la part du Seigneur, donner un commandement à l'Église, il ne pouvait, même au moindre degré ou par un droit quelconque, toucher à la responsabilité envers Christ le Seigneur, du plus petit membre du corps. En le faisant, il se serait établi lui-même comme le cep, ou comme seigneur sur l'héritage de Dieu. Les apôtres étaient donnés comme aides et pour contribuer à la joie des saints, et cela par l'autorité qui leur était confiée pour l'édification, mais jamais pour dominer sur leur foi. Toutefois, l'autorité donnée par le Seigneur accroissait la responsabilité ; mais nous parlerons plus loin de ce sujet. Si l'apôtre, par l'Esprit, donnait un conseil à quelque membre du corps, malheur à celui-ci, s'il méprisait ce conseil. Naturellement, si l'apôtre révélait un commandement du Seigneur, la responsabilité envers le Seigneur d'obéir à ce commandement incombait directement au croyant. Et bien que l'apôtre spécialement, avec l'Église tout entière, pût juger par l'Esprit, ce devait être en se souvenant toujours de ces paroles : « Qui es-tu, toi qui juges le domestique d'autrui ? »

Mais il faut bien se rappeler que cette liberté de ministère ne conférait à un individu aucun droit particulier, ni aucun titre. Je ne reconnais rien de tel qu'un droit pour un individu. Un droit, dans le sens ordinaire du mot chez les hommes, est un certain titre qu'a quelqu'un à exercer sa propre volonté, sans que personne soit fondé à l'en empêcher. OR LE CHRISTIANISME MET CELA ENTIÈREMENT DE CÔTÉ. On pourrait insister d'une manière spécieuse sur la dernière partie de la définition, et dire que la grâce donne un droit d'agir sans que personne ait celui d'y mettre empêchement, mais ce droit n'est en fait que notre responsabilité envers Dieu, et n'existe qu'en vertu de celle-ci. Personne n'a le droit d'intervenir dans une chose dont je suis responsable vis-à-vis de Dieu. La lumière que le christianisme jette sur ce point me fait voir, non que j'aie le droit de m'immiscer dans la volonté d'un autre, mais l'obligation où je suis de faire la volonté de Dieu coûte que coûte : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », disaient les apôtres. Et ayant d'abord fait la volonté de Dieu, on souffre ensuite pour elle, « car il vaut mieux, si la volonté de Dieu le voulait, souffrir en faisant le bien, plutôt qu'en faisant le mal », car Christ, dans le sens le plus excellent, a souffert, Lui juste, pour des injustes. Si, en faisant le bien, nous souffrons et que nous l'endurons, cela est digne de louange devant Dieu. Mais l'idée du droit chez l'individu, selon la force ordinaire et humaine du mot, le christianisme la coupe dans sa racine, parce qu'il déclare que la volonté de l'homme est entièrement mauvaise, et affirme que l'exercice de cette volonté est le principe du péché. Nous sommes sanctifiés « pour l'obéissance », aussi bien que « pour l'aspersion du sang de Jésus Christ ». Ainsi l'idée que tous ont un droit de parler dans l'Église, ne devrait jamais entrer dans l'esprit d'un chrétien. Elle n'a aucune place dans le plan du christianisme qui commence son existence morale en abattant, comme étant mauvaise, la volonté de l'homme.

L'Esprit Saint a le droit, qu'il exerce souverainement, de distribuer « à chacun en particulier comme il lui plaît ». De là la responsabilité pour tous d'être soumis au dessein de l'Esprit Saint. Car « à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit (ce sont des dons — ils ne sont pas l'Esprit lui-même) en vue de l'utilité ». Il y a, dans la manifestation de l'Esprit, un dessein, vers l'accomplissement duquel la puissance de l'Esprit Saint doit diriger l'emploi des dons pour le bien de tous, comme le montre clairement la portion de l'épître aux Corinthiens dont nous nous occupons.

Les dons aux hommes ou dans l'homme (la seconde expression a rapport à Christ le donateur, la première à ceux à qui Christ les donne) ne sont pas l'Esprit Saint, bien qu'ils soient par l'Esprit Saint, et c'est pourquoi ils sont guidés par la pensée de Christ, pour l'accomplissement de laquelle ils sont donnés. Ainsi exercer le don des langues, ou s'en servir lorsqu'il n'y avait personne à qui il pût s'appliquer, est taxé par l'apôtre comme une folie d'enfant, car les dons étaient conférés pour être profitables ; ils sont donnés « en vue de l'utilité ». Le don de prophète était le plus élevé et le plus désirable, mais les esprits des prophètes étaient assujettis aux prophètes. Ne pas voir cela, et confondre les dons de l'Esprit dans l'homme avec le Saint Esprit lui-même, a causé une grande confusion, déplorable dans ses conséquences. On en est venu à penser que l'on ne pouvait mettre aucune restriction à leur exercice, ni les assujettir même à la règle apostolique, et, comme il arrive toujours lorsqu'on s'écarte de la Parole, on les a changés en licence de la chair et de la volonté de l'homme ; l'on a même donné prise aux pires séductions de l'ennemi.

L'Esprit Saint lui-même, demeurant dans l'individu, et spécialement aussi dans l'Église comme telle, guide, dirige et gouverne par la Parole, l'emploi des manifestations de sa puissance dans l'homme, comme il le fait en toute autre chose, je le répète, par la Parole. Il en est comme de la marche de celui qui est conduit par l'Esprit ; elle est gouvernée et guidée par la Parole, la puissance du même Esprit dirigeant et appliquant la Parole. C'est là ce qui maintient la responsabilité, quelle que soit la puissance communiquée, et par là même, l'unité par l'Esprit Saint, dans tout le corps. Sans cette direction, la puissance étant donnée, son exercice dépendrait de la volonté de l'homme, ou bien elle ne serait pas du tout dans l'homme.

Ce principe s'est montré vrai dans l'exemple le plus élevé que nous ayons, là où ne pouvait exister ni erreur, ni défaut. Lorsque le Fils de Dieu, selon la grâce infinie et les conseils de la sagesse divine, est devenu un homme, ce n'a pas été pour détruire la responsabilité, mais pour accomplir pleinement tout ce qu'elle exigeait, et cela dans la perfection la plus absolue, car il est « devenu obéissant ». Même lorsqu'il opérait des miracles, il ne s'est point départi de cette obéissance. Il n'aurait pas voulu changer des pierres en pain, sans la volonté de Dieu, son Père. Employer son pouvoir pour ce que l'on aurait appelé un exercice innocent (ou même légitime) de sa volonté, voilà à quoi Satan cherchait à le pousser. Mais Jésus était parfait, et l'ennemi fut confondu. Il était satisfait de faire la volonté de Dieu. Il gardait ses commandements et demeurait dans son amour. Et si Lui, une Personne divine, pouvait montrer par son obéissance qu'il aimait le Père, et que, dans ses souffrances, il y avait une raison pour que le Père l'aimât (Jean 10:17), il ajoute néanmoins, et c'est ce qui constitue sa perfection : « Et selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais ». Et ainsi il termina sa carrière bénie et parfaite, en prononçant ces paroles de vérité adressées à son Père : « Je t'ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire ». Jésus, précieux Sauveur ! tu es digne d'être glorifié en toutes choses, Toi, notre Seigneur !

3.5.3 - Puissance, pensée de Christ et responsabilité

Mais il y a maintenant cette différence que Jésus, ayant pris la place de puissance, car « toute autorité lui a été donnée dans le ciel et sur la terre », sa position n'est plus la manifestation de l'obéissance parfaite dans un état d'humiliation volontaire, mais celle de l'élévation et de la puissance. Mais bien que cela ait changé la position du Seigneur, et par suite celle de ses disciples, comme vases de cette puissance par le témoignage de l'Esprit de Dieu en eux, le principe de leur responsabilité n'a été touché en rien, bien que par là sa sphère se soit élargie. L'accroissement de puissance n'a pas non plus laissé place, au moindre degré, au principe de la volonté humaine. Elle a seulement introduit le principe de la responsabilité dans l'exercice de la puissance qui a été confiée, quelle qu'elle soit, et qui se rattache à la seigneurie de Christ, dont on est constitué serviteur par le don que l'on a reçu, afin de le faire valoir pour sa gloire, soit dans le monde en témoignage de l'amour divin, soit en édification pour l'Église. Et la Parole règle l'exercice de ce don, comme elle règle toute autre chose.

3.5.4 - « Ne pas éteindre l'Esprit », « ne pas mépriser les prophéties », lors même qu'il plairait à Dieu de se servir du plus humble et du plus simple dans l'Église quant aux circonstances extérieures, forme une partie de notre responsabilité vis-à-vis du Chef de l'Église

Le titre et le droit d'exercice des dons sont de Dieu : les dons sont démontrés comme étant divins, bons par conséquent. Quant à la responsabilité, elle est de l'homme, et le don n'est que l'occasion d'agir sous cette responsabilité, le Seigneur étant Celui sous l'autorité duquel le don est exercé ; et cette responsabilité le rend nécessairement indépendant des hommes, car personne ne peut servir deux maîtres. De plus, le don est exercé dans l'Église selon la pensée de Christ, de laquelle l'Esprit est la puissance dans l'Église, et selon la Parole écrite comme guide et règle. À ce dernier égard, les Écritures tiennent une place qui, à certains égards, était occupée par les apôtres, c'est-à-dire celle de révéler la pensée de Christ. Elles n'ont pas en elles-mêmes la puissance, mais elles renferment la sagesse de Dieu, et dans le Nouveau Testament, la pensée de Christ. Il faut bien distinguer ce but de la révélation. Nous parlerons plus loin d'autres points qui concernent la charge apostolique.

Quelques autres points sont à considérer dans le chap. 12 de la première épître aux Corinthiens. L'apôtre a parlé de l'Esprit, du Seigneur, et de Dieu. Les deux premières expressions font connaître la puissance pour le service et la relation dans laquelle il s'accomplit. La dernière nous fait comprendre que c'est en même temps véritablement la puissance et l'opération de Dieu. Et enfin l'apôtre, en se servant des mêmes termes, attribue la puissance et l'opération à l'Esprit, afin que la divinité de l'Esprit soit reconnue, bien qu'il prenne en un certain sens la place de service, comme agissant dans l'instrument subordonné à la seigneurie de Christ.

Ayant éclairci ce point, l'apôtre prend le sujet dans son rapport avec l'unité du corps. Et ici Christ, ou du moins le corps de Christ identifié avec Lui-même (1 Cor. 12:12), devient le sujet des opérations divines. En premier lieu, nous avons plutôt le fruit ou le résultat de ces opérations, car « nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps — ainsi est le Christ ». Christ et le corps sont identifiés, et il est parlé de tout l'ensemble comme de l'objet du conseil divin ; seulement Christ est la Tête, et nous sommes les membres dépendants les uns des autres. Mais la sphère tout entière est envisagée comme la scène où se déploient les opérations. Nous n'avons pas ici simplement l'Esprit Saint rendant le témoignage qui convainc le monde, ou qui atteint les individus pour produire en eux la conviction de péché, et qui rassemble l'Église ; mais nous lisons que « maintenant, Dieu a placé les membres — chacun d'eux — dans le corps, comme il l'a voulu ». « Dieu a composé le corps... et Dieu a placé les uns dans l'assemblée — d'abord des apôtres, en second lieu des prophètes, etc. ». Les croyants étaient « le corps de Christ, et ses membres chacun en particulier ».

Nous voyons ainsi les opérations de l'Esprit de Dieu formellement établies dans l'unité du corps, dans les divers dons des différents membres, dont l'Esprit lui-même forme l'unité et est la puissance. Toutefois c'est en étant subordonné à la seigneurie de Christ, et par conséquent dirigeant l'Église selon sa pensée, soit pour l'édification de l'Église en amour, soit pour le témoignage à rendre dans le monde, Dieu plaçant les membres dans le corps comme il lui plaît.

Ensuite, après avoir montré l'excellence supérieure de l'amour par-dessus tous les dons (chap. 13), l'apôtre parle du contrôle de l'Esprit, communiquant la pensée de Christ, sur l'exercice des dons ainsi confiés aux individus. L'amour était Dieu, et rendait témoignage de Dieu ; il était le lien de la perfection, la bénédiction essentielle. Les dons étaient le témoignage de la puissance, dominant le mal, il est vrai, mais exercés au milieu du mal, et par conséquent devant cesser un jour et être abolis. Leur emploi dans un but d'amour devenait ainsi la vraie pierre de touche de la grâce et de la pensée de Christ ; autrement, ce n'était que l'étalage de soi-même. L'édification de l'Église devait être la règle de l'exercice de tous les dons, et non le droit de l'individu, car tous devaient suivre la pensée de Christ.

3.5.5 - Distinction entre les dons signes pour le monde, et les dons pour l'édification de l'Église

Cela donne lieu à établir une distinction entre les dons ; entre ceux qui étaient propres à agir sur le monde, et ceux qui avaient pour objet l'utilité et le bénéfice de l'Église. Ainsi les « langues » étaient un signe pour les incrédules, et non pour l'Église ; il fallait en user en conséquence. Quelqu'un qui possédait ce don ne devait pas l'exercer, à moins qu'il n'y eût un interprète, car sans cela l'Église n'aurait pas été édifiée, comme ç'aurait été le cas, s'il y avait un interprète. Ainsi les « signes » ou « miracles » confirmaient la Parole.

Le don des langues était spécial et évangélique d'une manière caractéristique. Il s'élevait au-dessus des conséquences du péché de l'homme et du jugement exécuté en Babel, et mettait de côté avec évidence la limite qui bornait au peuple juif le témoignage de Dieu. Il constituait envers ceux de dehors ce ministère actif, qui caractérise essentiellement le christianisme. Ce don, conféré aux Juifs et aux gentils, devenait la preuve manifeste que l'Esprit Saint était envoyé d'en haut, comme on le voit dans le cas des cent vingt disciples et de Corneille ; l'Esprit Saint était le témoin de la grâce envers eux, ainsi que de la gloire et de la suprématie de Christ. Des miracles avaient été opérés autrefois parmi les Juifs, lorsque au commencement leur système national fut établi ; il y en eut même parmi ceux qui avaient abandonné l'alliance. Dans le royaume de Juda, les prophètes rappelaient à la loi, et quant à leurs prophéties, ils les laissaient, ou se vérifiaient par elles-mêmes, ou être reconnues par la foi. Leurs sommations de retourner à la loi ne demandaient pas à être confirmées par des miracles, puisque l'obligation d'y obéir était reconnue. Mais le don des langues convenait proprement à la dispensation chrétienne comme agissant sur le monde. Il était une manifestation caractéristique de l'Esprit Saint envoyé pour agir dans un monde qui en avait besoin.

Les dons de langues, miracles, guérisons, pouvaient donc être exercés par ceux qui les possédaient dans l'Église, mais ils l'étaient comme témoignage de la bonté de Christ, le Seigneur, envers le monde, et non envers l'Église jouissant déjà d'une vie céleste par la puissance profondément vivifiante de cette bonté. Tel était le caractère général de ces dons. La bénédiction propre et spéciale de l'Église était l'édification : « Que tout se fasse pour l'édification », ou comme cela est exprimé dans l'épître aux Éphésiens : « Pour l'édification de lui-même (le corps) en amour ».

Telle me paraît être la vraie distinction entre les dons : les signes pour le monde, et l'édification pour l'Église, et non la distinction que l'on fait ordinairement entre les dons miraculeux et non miraculeux, comme si Dieu ne communiquait pas maintenant à l'Église des dons positifs, et comme si miraculeux était synonyme de surnaturel ; comme si l'Esprit Saint avait cessé d'agir, et qu'ainsi l'énergie humaine fût le seul agent dans l'Église. Si par dons miraculeux, on entend ceux qui étaient des signes pour le monde, je n'y ferai point d'objection, pourvu que l'on ne mette pas de côté la puissance directe et le don de l'Esprit Saint en ceux qui ne sont pas des signes, mais qui servent à l'édification ; autrement on porterait un grand déshonneur à l'Esprit Saint.

Il y a donc une distinction à faire dans les dons ; quelques-uns sont pour signes, et les autres pour l'édification. Les premiers sont destinés à agir sur les sens et l'esprit de ceux du dehors, les derniers sur la conscience et l'intelligence spirituelle, et par conséquent, l'exercice de ceux-ci est l'objet du jugement intelligent des saints pour savoir s'il doit être accepté. Cette remarque est importante. L'Esprit de Dieu agissant en nous et produisant le sentiment de la responsabilité, est toujours supérieur à toute manifestation de puissance et à tout don — même réels ; en effet, par-là, l'autorité de Dieu est reconnue et nous gouverne. L'usage vrai d'un don dans l'Église vient appuyer cela ; toutes les fois qu'il s'en écarte, l'emploi du don est faux en principe. Il faut éprouver « ceux qui se disent apôtres et ne le sont pas » ; et il est dit : « Que les autres jugent » ; et « celui qui est spirituel discerne toutes choses ». La propre volonté, qui ne veut pas accepter qu'un don augmente la responsabilité, ou qui voudrait employer le don pour s'exalter elle-même, au

lieu de sentir d'autant plus la responsabilité, n'est autre chose que la chair poussée par Satan à une indépendance sans frein. Le seul remède à cela est la grâce et la puissance et la présence de l'Esprit Saint, condamnant et mortifiant la chair dans les deux cas. Le manque de ce jugement de la chair et de cette mortification est reconnu, par l'apôtre, comme possible, et même comme une chose à venir : « Il y aura un temps où ils ne supporteront pas le sain enseignement ; mais, ayant des oreilles qui leur démangent, ils s'amasseront des docteurs selon leurs propres convoitises ».

Je ferai encore remarquer, dans le chap. 12 de 1 Cor., un autre enseignement que l'Esprit Saint nous y donne. C'est que, bien qu'il distribue à chacun en particulier comme il lui plaît, et emploie chacun comme il veut, de sorte que toute liberté doit être maintenue pour ses opérations, il y a cependant des dons permanents qui constituent les uns docteurs, les autres prophètes, etc. Toutefois l'exercice de ces dons reste toujours dans une constante dépendance de l'action du Saint Esprit lui-même. Enfin ces directions à l'égard des langues et des interprétations, du nombre des prophètes qui parlent et de la manière dont ils ont à parler, de l'obligation pour les femmes de se taire dans l'assemblée, montrent le contrôle distinct de l'Esprit Saint lui-même (selon son ordre exprimé dans la Parole) sur l'exercice de tous les dons confiés aux saints dans l'Église, où il habite d'une manière permanente, et où il guide pour l'édification de tous. La liberté et la dépendance pour être guidé caractérisent le christianisme, et sont des traits distinctifs de la puissance qui opère le vouloir et le faire, et de la sagesse de Dieu envers nous.

Le témoignage de l'Esprit au monde, et l'édification de l'Église, impliquent aussi un autre principe, outre les signes opérés par l'Église devant le monde — principe de service un peu modifié dans le cas de l'apôtre Paul — c'est que l'opération de l'Esprit, par le moyen d'un don, bien que ce soit en lui et par lui, précède la formation de l'Église.

3.5.6 - Les évangélistes, par lesquels l'Esprit forme l'Église

Il est évident que le don pour l'évangélisation, bien qu'il fût dans un membre de l'Église, était nécessairement antécédent dans son caractère même à l'existence de l'Église, car c'est par son moyen que l'Église a été rassemblée.

Les apôtres, à Jérusalem, nous présentent l'application de ce principe sous sa forme la plus élevée, comme nous l'avons vu. Et bien que l'évangéliste sorte du milieu de l'Église et soit aidé par elle, c'est un don qui ne s'exerce pas envers elle, qui ne s'adresse pas à sa conscience, et qui, par conséquent, ne tombe pas sous sa compétence.

Ce don doit être exercé par le fait qu'on le possède, et la preuve s'en trouve dans les fruits qu'il porte, et qui se montrent par l'action opérée par l'Esprit de Dieu, sur la conscience des inconvertis pour les juger et non pour être jugés par eux, et pour leur apporter la vérité et la grâce de Jésus.

D'autres dons, comme celui de prophétie, peuvent bien parler à la conscience, mais ils s'exercent dans l'Église, et l'Église, ayant une conscience enseignée par l'Esprit, est tenue de juger ; il se peut que ce soit par d'autres prophètes, mais elle est tenue de le faire. L'évangéliste, au contraire, est pour le monde, et là il y a, de la part de l'Église, incompetence pour juger. Toutefois il peut recevoir de ses frères, comme de la part du Seigneur, de saints conseils et d'utiles avis. Comme aidant en grâce et temporellement, l'Église, ou plutôt chacun de ceux qui la composent, fût-ce une simple femme, est tenu de n'avoir aucune communion avec toute doctrine qui ne serait pas selon la Parole, et l'Église, à cet égard, doit exercer toute la vigilance possible, afin de ne point participer au péché. Ce principe s'applique à toute mauvaise œuvre ; mais l'exercice du don d'évangéliste dans sa nature, bien qu'il découle du dedans de l'Église, a son action au-dehors, et ne s'adressant pas à la conscience de l'Église, il n'est pas jugé par elle, tandis qu'elle est responsable devant Dieu, de ce qui lui est adressé. L'évangéliste est responsable envers Dieu pour l'exercice de son don envers ceux de dehors, et est manifesté dans leurs consciences devant Dieu.

Nous voyons cela sous sa forme la plus élevée le jour de la Pentecôte. Les apôtres de Jésus, établis par Lui, confirmés dans leur charge devant le monde par l'Esprit Saint venu en puissance, s'adressent à lui comme tels avec autorité. Ils forment ainsi l'Église, et, dans un sens subordonné, en deviennent les chefs pour guider, gouverner et diriger ceux qui étaient rassemblés. C'est ce qui, par la suite, donna son caractère à la charge apostolique.

L'évangéliste devient ainsi, dans un certain sens, indépendant de l'Église, bien que, comme homme, il ne le soit jamais ; et quoique le ministère d'évangélisation soit dans l'Église, cependant l'Église n'est, à proprement parler, ni missionnaire, ni directrice de missions. Elle est « une ville située sur une montagne », formée par des missionnaires envoyés de la part de Dieu.

Le sentiment de ce qu'est la position de l'évangéliste est, je le crois, très salutaire à l'Église ; elle est ainsi gardée à sa place, et préservée du danger d'assumer celle de Dieu comme si c'était à elle à envoyer. Elle est rassemblée par les serviteurs de Dieu, et n'envoie pas. C'est Dieu qui le fait, bien que ceux qu'il envoie dans son amour, sortent du sein de l'Église. On le voit clairement dans le cas des premiers apôtres : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie », leur dit le Seigneur.

Mais cela était vrai de tous les serviteurs portant ce caractère, bien qu'inférieurs en rang aux apôtres, et même de tous les membres du corps lorsqu'ils avaient ce caractère de « dispersés » et non de « rassemblés », comme « allant », et non comme « envoyant ». C'est ainsi qu'il est dit : « Ceux donc qui avaient été dispersés, allaient çà et là, annonçant la parole » (Actes 8:4). Et même, avant cela, Etienne, duquel nous pouvons dire qu'ayant bien servi, il avait acquis « un bon degré » pour lui « et une grande hardiesse dans la foi qui est dans le Christ Jésus » (1 Tim. 3:13), Etienne, dis-je, rempli de l'Esprit Saint, était puissant dans la parole. De même Philippe fut béni à Samarie, ce que les apôtres ayant appris, ils envoyèrent Pierre et Jean pour confirmer l'œuvre, mais l'œuvre était faite avant qu'ils en eussent entendu parler.

Tel est donc le caractère attaché, dans la Parole, à l'évangélisation. L'affaiblir aura pour effet l'affaiblissement de l'énergie individuelle et de l'Église ; car Dieu restera indépendant de l'homme, bien que celui-ci ne puisse l'être de Dieu, ni, en amour, de son prochain.

J'ai dit que, dans le cas de Paul, la chose a été un peu modifiée, quoique clairement maintenue en principe. Mais Paul sortit pour évangéliser, « comme un avorton », comme quelqu'un né hors de terme, en un certain sens, après que le corps avait été formé. Il reconnaît le fait, non en ce qu'il est envoyé par l'Église, mais en ce qu'il en part et qu'il revient ensuite là d'où il avait été recommandé à la grâce de Dieu.

Il a le plus grand soin d'affirmer l'indépendance positive de sa mission. Elle n'était ni « de la part des hommes, ni par l'homme ». Aussitôt que Christ a été révélé en lui afin qu'il l'annonce parmi les gentils, il ne prend conseil ni de la chair, ni du sang, mais sur-le-champ il prêche Jésus dans les synagogues. Ainsi le caractère de ce ministère d'évangéliste est pleinement maintenu.

Après un certain laps de temps, Paul vient de Tarse à Antioche, amené là par Barnabas, où, pendant une année, ils s'assemblent avec la congrégation chrétienne, et enseignent une grande foule. Alors certains prophètes et docteurs étant là, tandis qu'ils jeûnaient et priaient, « l'Esprit Saint dit : Mettez-moi à part Barnabas et Saul, pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés ». Ainsi directement envoyés par l'Esprit Saint, ils partent en obéissant à lui et non à l'Église. Ils sortent de son sein, ils sont recommandés par elle à la grâce de Dieu pour l'œuvre à laquelle il les avait appelés, puis reviennent au milieu d'elle. Ils ne lui envoient, dans l'intervalle de leur absence, aucun rapport comme étant responsables envers elle ; cela eût été déroger à la vraie charge apostolique, mais ils communiquent à tous, pour leur joie, ce que Dieu avait opéré par leur moyen. Ainsi, quoique ce ne fût pas un don exercé par un

service dans l'Église, son union avec elle était maintenue, et par-là il y avait consolation pour tous. L'apôtre, envoyé ainsi par l'autorité de l'Esprit Saint du milieu de ceux qu'il avait rassemblés, devint l'apôtre des gentils.

Je me suis étendu sur l'évangélisation, parce que si le don d'évangéliste n'était pas un signe pour le monde, mais un ministère découlant de l'Église, il s'exerçait envers le monde, et avait une place spéciale parmi les dons octroyés soit pour le monde, soit pour l'Église. C'était, si je puis dire ainsi, un don moral, c'est-à-dire agissant sur la conscience, non sur celle de l'Église, mais sur celle de l'homme naturel. Il n'est pas mentionné parmi les dons que Dieu a placés dans l'Église (1 Cor. 12:28), mais se trouve parmi ceux que Christ, monté en haut, a donnés aux hommes, pour l'utilité, pour l'œuvre du service et l'édification du corps de Christ, comme l'ont été aussi les pasteurs et docteurs (Éph. 4:7-12).

3.5.7 - Différence entre Éphésiens 4:10-15 et 1 Corinthiens 12

Le fait qu'il n'est pas question du don d'évangéliste dans l'épître aux Corinthiens, mais bien dans celle aux Éphésiens, tient à ce que cette dernière a pour objet spécial l'amour de Christ envers le corps et la bénédiction de celui-ci dans son union avec Lui, et par conséquent a pour objet l'unité. L'ayant complètement rachetée, et l'Église qui est son corps, étant sa plénitude, à Lui qui remplit toutes choses, il lui fournit d'en haut les dons nécessaires à son avancement en grâce, à sa sécurité, pour qu'elle ne soit pas séduite et égarée, et à son édification afin qu'elle croisse jusqu'à Lui. L'Église n'y est pas envisagée comme manifestant Christ au monde, mais dans ce qu'elle est devant Lui et pour Lui, bien qu'en cela même, par le moyen de ceux qui ont le don d'annoncer l'évangile de son amour, elle soit sa compagne pour proclamer sa grâce.

Telle est sur ce point la différence entre l'épître aux Éphésiens et celle aux Corinthiens. Dans celle-ci, l'Esprit est considéré comme présent dans le corps et y opérant selon la puissance de Dieu : « Dieu a placé dans l'assemblée... ». Il est là comme témoin de la seigneurie de Christ et comme lui étant subordonné, et, par conséquent, comprenant dans son opération ce par quoi le témoignage à cette seigneurie est rendu dans le monde. Il s'ensuit que le don, dans son exercice, dépend à plusieurs égards de la capacité de l'Église, capacité qui résulte de son état moral, pour rendre ce témoignage, ou qu'il dépend de la sagesse de Dieu en se servant ainsi du don.

Dans l'épître aux Éphésiens, il n'est pas fait allusion à l'état de l'Église. L'administration intérieure n'est pas le sujet qui y est traité, mais c'est l'amour de Christ pour son propre corps, l'Église, son épouse, celle qu'il chérit et nourrit comme sa propre chair, qu'il chérit et nourrit pour lui-même. C'est pourquoi nous voyons Christ, monté en haut et remplissant toutes choses, donner des dons à l'Église qu'il a aimée. Il n'est pas dit dans cette épître que l'Esprit opère en puissance comme il lui plaît, mais il est dit : « À chacun la grâce est donnée selon la mesure du don de Christ » ; bien qu'il soit question de la même unité, mais ici plutôt comme bénédiction que comme position de membres dans le corps. Il ne s'agit donc pas du témoignage rendu à la puissance de Dieu qui s'élève au-dessus de la chair et de la ruine de l'homme, et rendu à la seigneurie de Christ ; mais de l'amour de Christ et du service de cet amour, ainsi que des conseils de Dieu à l'égard de la place qu'il a donnée à l'Église avec Christ. C'est pourquoi nous avons là un caractère plus permanent, car l'amour de Christ pour l'Église est immuable, et ne dépend pas de l'état moral de l'instrument qui manifeste la puissance, mais du besoin que l'Église a de cet amour tendre et plein de grâce, sur lequel nous pouvons compter (*). Je ne dis pas que nos fautes ne puissent empêcher la manifestation de l'amour par le simple et heureux sentiment de la faveur du Seigneur. Assurément cela peut être ; mais son amour à Lui est toujours en exercice.

(*) C'est pour cette raison que la puissance extraordinaire des apôtres et des prophètes n'a pas continué. Ils étaient quant à cette puissance le fondement. La Parole donnée par leur moyen demeure.

On dira peut-être que le mauvais état de l'église à Corinthe montre que le ministère des dons ne dépend en rien de cet état ; car bien qu'il y eût tant de mal chez eux, ils ne manquaient « d'aucun don ».

Cela montre, il est vrai, que notre Dieu, qui est patient, ne retire pas l'honneur conféré par sa bonté dès qu'il y a manquement, mais le principe attaqué dans l'objection n'en demeure pas moins vrai. L'Église qui conservait encore son unité, bien qu'ayant manqué dans la pratique, est reprise par l'apôtre sur tous les points où elle avait manqué. Cela fait voir l'importance de l'énergie apostolique qui la soutenait encore, et montre que sa sauvegarde n'était pas simplement sa position première, mais que tandis qu'elle la gardait, bien que tombant dans le mal, elle pouvait être restaurée par cette énergie et marcher dans l'ordre. Il ne serait pas permis à Satan, après tout, d'avoir le dessus. Mais c'était bien la preuve que, dans cette épître aux Corinthiens, ce qui était en question était l'état et l'administration de l'Église, et non le tendre amour dont le cœur de Christ est ému pour elle, se montrant dans les soins qu'il prend d'elle, son Épouse. L'Église, à Corinthe, est vue comme le témoin responsable de la gloire de Christ et non comme la plénitude de Celui qui remplit tout en tous. Dans l'épître aux Éphésiens, c'est le précieux et saint privilège de la grâce, et non la condition même de l'Église, qui est présentée comme le fondement et la scène de la manifestation de Christ envers le monde. C'est ce que Christ est à l'égard de l'Église, et non ce que l'Église est pour Christ, ni ce que Dieu a placé dans son Chef et dans le corps, pour le monde qui l'entoure. Aussi y est-il dit : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi, etc. ». C'est pourquoi, parlant du soin personnel et spécial de Christ envers l'Église et de son amour pour elle, l'apôtre ne mentionne pas « le Consolateur que le Père enverra en mon nom », ni « que je vous enverrai d'après du Père », ni même les membres que Dieu a mis dans le corps comme subordonnés à la seigneurie de Christ ; mais il présente les dons que Christ, étant monté en haut, a donnés, après avoir emmené « captive la captivité ». Celui qui remplit toutes choses les a donnés comme gages de l'intimité de son amour. « Afin », est-il dit, « qu'il remplît toutes choses », « et il a donné les uns comme apôtres, etc. ».

Telle est donc la portion qu'a l'Église dans l'amour et les tendres soins de Christ pour elle, au milieu du déploiement de ce qu'il est comme remplissant toutes choses ; c'est là ce qui lui appartient à elle, son corps, le lieu de la manifestation de la suprême grâce. C'est ce qui est donné à l'Église, non pour manifester au monde la seigneurie de Christ, mais c'est le lien qui unit et associe l'Église à lui, pour l'élever dans les lieux célestes et la former en esprit jusqu'à toute la plénitude du Christ, la préservant d'être ballottée et emportée dans toutes sortes de doctrines étrangères, et agissant par le moyen du ministère pour la faire croître dans son caractère céleste et vers la plénitude du Christ. Tel est le caractère des dons dans l'épître aux Éphésiens. Ils sont le lien d'association avec la plénitude céleste de Christ.

L'Église est « la plénitude de celui qui remplit tout en tous ». Mais Lui est aussi Chef sur toutes choses à l'Église qui est son corps. L'oint de Dieu occupe cette place, afin que, selon cette onction, par une communion immédiate et par les dons qu'il lui fait, il puisse, au moyen de l'exercice de ces dons, associer à toute sa plénitude l'Église comme étant son corps.

Il ne s'agit pas ici simplement du fait qu'il est Chef sur toutes choses à l'Église, mais de l'introduction dans l'intelligence de la plénitude selon laquelle il remplit toutes choses, comme étant descendu dans la mort et étant ensuite monté en haut, afin de remplir toutes choses. Par la communication des dons du Christ, de l'oint, le corps est amené et introduit d'une manière intelligente et spirituelle, dans cette plénitude et y est associé réellement, bien que d'une manière subordonnée. Telle est la portion de l'Église ; c'est un degré plus élevé et plus intime que le témoignage à rendre à la seigneurie de Christ, ou même que d'être participant de ce témoignage, bien

que ce soit dans cette sphère que l'on jouisse de cette position. Car en fait la plénitude en Christ implique la divinité, bien que la communion avec la plénitude soit communiquée par le moyen de l'homme-Oint, ou, du moins, par le ministère des dons.

Il « remplit tout en tous », et l'Église est « sa plénitude » ; mais cela est dit de Celui que Dieu — le Dieu de notre Seigneur Jésus Christ — a ressuscité d'entre les morts, et être sa plénitude, cela est précisément la relation de l'Église avec Christ comme homme ressuscité. Il est dans le Père, et par conséquent divin, nécessairement et essentiellement ; nous sommes en Lui, et lui est en nous. « En Lui, toute la plénitude s'est plu à habiter », et plus loin, comme fait, l'apôtre dit : « En lui habite toute la plénitude de la déité corporellement » ; et nous sommes « accomplis (ou remplis) en lui ».

Mais le passage qui précède immédiatement dans les Éphésiens celui qui nous a occupés relativement aux dons (chap. 4), je veux dire la fin du chap. 3, traite le sujet plus directement en rapport avec la puissance en nous. Cela vient de ce que l'épître aux Colossiens présente davantage la plénitude du Chef pour l'Église, tandis que l'épître aux Éphésiens nous parle de l'Église comme étant la plénitude de Celui qui remplit tout en tous, c'est-à-dire comme étant le complément, le corps de Celui qui est Chef sur toutes choses, et remplit toutes choses. Au chap. 3, v. 16 et suivants, il est écrit : Qu'il vous donne « d'être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur... afin que vous soyez capables de comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, et la profondeur et la hauteur — et de connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance ; afin que vous soyez remplis jusqu'à toute la plénitude de Dieu ». Ainsi l'Esprit Saint devient en nous la puissance et la force de cette plénitude. Le chapitre second, après avoir établi que Juifs et gentils avaient par Jésus « accès auprès du Père par un seul Esprit », avait introduit la vérité additionnelle qu'ils étaient « édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit ». Ce point, ayant été pleinement développé dans la parenthèse du chap. 3, l'apôtre reprend, au chap. 4, le sujet de la fin du chap. 2, et en même temps celui de l'unité mentionnée dans le chap. 1.

Nous sommes « fortifiés en puissance par son Esprit... de sorte que le Christ habite dans nos cœurs », et qu'ainsi nous soyons « enracinés et fondés dans l'amour », afin que nous soyons « capables de comprendre avec tous les saints » la plénitude de bénédiction et de gloire qui se trouve dans le conseil divin, et que nous connaissions l'amour incompréhensible de Christ, de sorte que nous soyons remplis de cette plénitude. Nous la trouvons donc en Christ, et elle est connue par l'Esprit Saint demeurant en nous. Ainsi la plénitude de Dieu est connue en Christ, car c'est en Lui que nous y sommes introduits, et cela par une puissance qui opère en nous, afin que nous entrions dans ce à quoi nous avons été amenés. « Or à celui qui peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons ou pensons, selon la puissance qui opère en nous, à lui gloire dans l'assemblée », c'est ainsi que conclut l'apôtre. Or cette précieuse plénitude — dont l'unité de l'Église unie à Christ est le centre et la scène où elle se développe, en même temps qu'elle s'étend à toute la sphère où se déploie la gloire universelle de Dieu — cette plénitude, dans l'amour de Christ, le Chef, pour l'Église, son corps, lui est communiquée pour l'accroissement du corps par le moyen des dons de Christ. Ils sont les ministères de Christ, la Tête, dans le corps. Ils sont ses dons, pour l'édification de son corps, afin que nous croissions dans la plénitude de Christ, de laquelle nous venons de voir le caractère.

Cela nous fait connaître le caractère des dons. Ici il n'est pas fait mention de l'Esprit d'une manière positive, bien que sans doute il soit l'agent de la puissance (*), mais les dons sont donnés par Christ, qui remplit toutes choses, afin d'introduire dans sa plénitude l'Église, dans laquelle l'Esprit Saint demeure — sa plénitude étant celle de Dieu, puisqu'en Lui toute la plénitude habite, qu'il remplit tout en tous, et que l'Église est sa plénitude (**).

(*) Voyez chap. 2:22 ; 3:16. Mais le chap. 3 nous a montré l'Église amenée en union avec la plénitude divine, nous étant en Christ et Christ demeurant en nous, et c'est pourquoi le sujet est poursuivi ici en présentant Christ administrant par le moyen des dons et dans la puissance de cette plénitude, pour introduire l'Église dans la joie, la sécurité et la communion de la plénitude.

(**) Éphésiens 1 nous fait voir spécialement les saints placés devant Dieu ; le chapitre 3 présente Christ demeurant en eux, afin qu'ils réalisent sa plénitude.

En résumé, nous avons dans ce chap. 4, Christ donnant, selon sa plénitude bénie et dans son amour, aux membres de son corps, des dons afin qu'ils croissent « en toutes choses jusqu'à lui qui est le Chef », « jusqu'à ce que nous parvenions tous à la mesure de la plénitude du Christ ». Il ne s'agit donc pas de la manifestation de sa seigneurie au monde, de l'Esprit agissant en vue de cette manifestation, distribuant divinement comme il lui plaît, et de Dieu opérant tout en tous ; mais c'est Christ donnant à l'Église des dons, pour servir sur le terrain de l'union de l'Église avec Lui, et la faire entrer dans la communion de sa plénitude.

Je m'arrêterai un moment sur le caractère des dons mentionnés ici. Nous verrons qu'ils sont en rapport avec le caractère spécial de choses données à l'Église, et non pour être un témoignage rendu par l'Église au monde.

Ayant insisté auprès des saints afin qu'ils marchassent individuellement dans cette humilité que devait produire le sentiment de l'excellence de leur appel — appel qui avait son existence dans l'unité de l'Esprit gardée dans le lien de la paix — l'apôtre continue en déclarant quels sont les dons (et si ce sont des dons, il n'y a rien dont l'homme puisse se glorifier) que Christ a donnés aux hommes après son exaltation. Ils viennent de la part de Celui qui est descendu d'abord dans les parties inférieures de la terre, mais qui maintenant est monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplit toutes choses. La captivité étant emmenée captive, c'est-à-dire les puissances des ténèbres qui tenaient l'Église captive, étant elles-mêmes emmenées en captivité, Christ pouvait librement faire entrer l'Église, ainsi délivrée, dans la communion de sa plénitude, et dans cet acte il manifestait comment il remplit toutes choses. En conséquence, en vue de ce dessein, il donne ces dons : les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs. C'est ce dont maintenant je désire parler.

Il faut remarquer que tous les dons qui devaient être des signes pour le monde sont entièrement omis : tous ceux qui avaient affaire avec la nature, et tous ceux même qui avaient affaire avec la chair dans l'Église. Ceux-là seulement sont mentionnés qui commençaient l'œuvre et qui édifiaient l'Église. Ainsi il n'est pas question de miracles, de langues, de guérisons, d'aides et de gouvernements, mais d'apôtres et d'évangélistes, de prophètes, de pasteurs et de docteurs.

3.5.8 - Dons pour l'Église : 1° apôtres et prophètes. Ils peuvent, en un sens, exister encore maintenant

Quant aux apôtres, ce qui en a été dit nous conduira à saisir quelques distinctions à faire dans cette charge. Primitivement ils ne font pas, à proprement parler, partie du corps ; ils le rassemblent. La maison est bâtie sur eux. Ainsi les douze furent envoyés par Jésus comme lui-même l'avait été par le Père. Paul le fut directement par le Seigneur. Mais, sous un autre point de vue, ils avaient une place dans le corps, dans l'exercice continu de leurs fonctions. Sous le premier caractère, ils étaient seuls, sauf en un point particulier qu'ils possédaient en commun avec les prophètes, celui de révéler la pensée de Dieu. Mais comme ayant autorité par révélation d'être les régulateurs de l'Église, ils avaient une place spéciale et déterminée. Sous le rapport de la révélation de la pensée et de la volonté de Christ et de Dieu, les prophètes pouvaient leur être associés, mais ceux-ci n'avaient pas dans leur office une autorité déléguée du Seigneur comme envoyés. La sainte bonté de Dieu se voit évidemment dans cet arrangement.

Ainsi, tandis que l'Église était gouvernée et maintenue en ordre par l'autorité et sous la responsabilité d'un apôtre, cependant on devait dire : « édifiée sur le fondement des apôtres et prophètes ». Comme révélant la pensée de Dieu et posant le fondement, leur œuvre est complète et achevée.

La parole de Dieu a été écrite par eux pour nous. Les fruits de leur autorité pour gouverner et ordonner ont été laissés à la responsabilité de l'homme, et comme dans toutes les autres dispensations, l'homme a manqué entièrement. Mais la révélation de la volonté de Dieu est complète. Elle subsiste pour nous afin que nous nous y référons par l'Esprit, selon la lumière de la Parole dans notre condition présente, et non par imitation mais par obéissance. C'est pourquoi la tradition disparaît, car tout au plus est-elle imitation, et non obéissance, distinction très importante à faire, comme on le trouvera bientôt si l'on met la chose à l'épreuve.

Mais en outre, il est clair pour moi que, dans un sens subordonné, les apôtres et prophètes avaient, à côté de cela, une autre place. Il est évident que les apôtres ne s'attendaient pas à ce qu'il y eût continuation de leurs fonctions, car Paul, annonçant le mal qui s'introduirait après son départ, recommande les saints à Dieu et à la parole de sa grâce, et Pierre dit qu'il prendra soin de les faire ressouvenir des choses qui leur avaient été enseignées (Actes 20:32 ; 2 Pierre 1:12). Et d'ailleurs, toute personne familière avec le Nouveau Testament verra que le caractère de la responsabilité de l'Église est fondé sur l'absence de tout soin direct d'une autorité apostolique. L'Église n'aurait pu s'en remettre, comme étant une autorité complète et absolue, à ceux qui avaient communiqué la volonté du Seigneur, et avant le départ desquels il avait commencé à agir en jugement, si d'autres hommes également autorisés à être des communicateurs de la pensée divine eussent dû être constamment présents dans l'Église, et avec la même autorité. Le fait que dans toute dispensation Dieu place l'homme sous la responsabilité de garder un dépôt qui lui est confié, c'est-à-dire tout le principe des voies de Dieu jusqu'à la fin, aurait été entièrement mis de côté, les prétentions élevées par les apôtres eussent été convaincues de fausseté, et la Bible eût été rendue inutile, s'il y avait eu une continuelle succession de communications revêtues d'une égale autorité. Car le principe de la charge dont nous parlons maintenant est la révélation avec autorité de la volonté de Christ.

Nous voyons donc que, dans un sens, le ministère apostolique précède l'Église, celle-ci étant rassemblée par son moyen. Son caractère est ainsi de rassembler en révélant avec autorité la volonté de Christ, parce que le témoignage rendu à Christ dans la puissance de l'Esprit, par les apôtres eux-mêmes ou par d'autres, attire et vivifie les âmes. C'est sous ce rapport que les apôtres étaient des évangélistes, autre témoignage que leur don était de Dieu, témoignage aussi qu'il pouvait dans sa souveraineté communiquer à d'autres des parties importantes de ce don ; mais le service apostolique trouvait aussi sa place dans l'Église, ce qui n'avait pas lieu pour le simple don d'évangéliste, puisque le service de l'apôtre était, dans l'Église, de gouverner et de mettre en ordre, selon la volonté révélée du Seigneur, ceux qui avaient été rassemblés.

Comme nous l'avons vu précédemment, un principe nouveau fut introduit par l'apostolat de Paul, et même avant, lors de la dispersion de l'église de Jérusalem. Ce principe est celui de l'action individuelle selon l'énergie de l'Esprit, l'action de chacun selon la mesure qui lui en est donnée, l'opération se prouvant par elle-même et par sa propre efficacité. C'est ainsi que Paul justifie son ministère : « Les signes d'un apôtre ont été opérés [par moi] au milieu de vous » ; et il écrivait à Timothée : « Accomplis pleinement ton service », et encore : « Que personne ne te méprise ». C'est pourquoi, bien que ne subsistant plus avec l'autorité de révéler la volonté de Dieu, ni avec la puissance dans l'assemblée, il me semble que, dans un sens subordonné, le don d'apôtre et de prophète n'a point passé. Barnabas était un apôtre ; Andronique et Junias étaient distingués parmi les apôtres, et une église est louée pour avoir éprouvé des hommes qui se disaient apôtres, et qui ne l'étaient pas, et les avoir trouvés menteurs. Il est probable que ces faux apôtres prétendaient à l'apostolat dans sa forme la plus élevée, mais l'église n'aurait pas été louée de les éprouver, s'il avait été question seulement de Paul et des douze. À la vérité, le mot apôtre, bien qu'il ait maintenant un sens déterminé, signifie proprement quelqu'un qui est envoyé, un missionnaire. C'est ainsi que, dans le texte original, où nous trouvons à propos d'Épaphrodite, ces mots « votre envoyé », l'expression employée est « votre apôtre ». Épaphrodite, le messenger de l'église de Philippiques, est appelé son « apôtre ».

Ce qui semble être le caractère distinctif de l'apôtre, c'est d'être envoyé directement par Christ, suscité pour agir sous sa propre responsabilité envers Christ. Ce n'était pas simplement un don exercé dans telle ou telle occasion sujette aux règles de l'Église, pour annoncer au-dehors la bonne nouvelle aux pécheurs, mais c'était quelqu'un envoyé par Christ, agissant de sa part sous sa propre responsabilité envers Lui, ayant une mission qui lui était donnée, et une sphère dans laquelle il devait l'accomplir. Dans ce sens, bien que l'autorité primitive pour la révélation de la volonté de Dieu, pour rassembler et régler l'ordre dans l'Église, se limite clairement dans l'Écriture au ministère des apôtres, je ne vois pas que le service apostolique ne puisse encore subsister, et n'ait été exercé, sans que le nom y ait été attaché. Il y a eu des hommes suscités et envoyés de Dieu pour accomplir une mission spéciale, pour effectuer certains résultats dans l'Église, ou pour agir sur les pécheurs, n'apportant pas de nouvelles révélations, mais travaillant pour remplir leur mission avec une énergie spéciale, au-delà des limites d'un simple don circonscrit dans son exercice dans l'Église, mais don spécial dans sa relation avec Christ. La fidélité dans l'accomplissement de leur mission, le mélange d'autres choses avec elle, ou les manquements à la suivre nettement dans des cas particuliers, ne me semblent pas affecter la question.

De la même manière, les prophètes, associés aux apôtres comme fondement, parce qu'ils révélaient la pensée de Dieu, peuvent, je pense, exister encore dans un sens subordonné. Ce n'est pas que personne puisse révéler de nouvelles vérités non contenues dans la Parole, car sans cela le fondement ne serait pas complètement posé, chose impossible à admettre ; mais il peut y avoir des hommes qui, non seulement enseignent et expliquent la doctrine connue et profitable, qui exposent les vérités, et guident dans la vérité présente, mais qui, par une énergie spéciale de l'Esprit, peuvent développer et communiquer à l'Église, quand celle-ci l'ignore, la pensée de Christ renfermée dans la Parole ; des hommes qui peuvent faire ressortir, dans la puissance du témoignage de l'Esprit Saint, des vérités auparavant cachées et les porter à la connaissance de l'Église, afin de les appliquer à celle-ci dans les circonstances actuelles où elle se trouve, et aussi à l'avenir du monde, en montrant les choses futures. Mais il faut se rappeler que ces choses sont toutes actuellement déposées dans l'Écriture, seulement ils peuvent leur donner une application présente et en montrer la portée selon la pensée, l'intention et la puissance de Dieu. Ils sont ainsi pratiquement des prophètes — bien qu'il n'y ait pas de nouveaux faits révélés, et que tout se trouve déjà dans la Parole — et ils sont une bénédiction et un don positif de Christ à l'Église, adapté à la situation où elle se trouve et à ses besoins. Bien qu'ils s'attachent strictement à la Parole, sans leur ministère, l'Église n'aurait pas saisi la portée et la puissance de cette Parole.

Je regarde comme l'essence même de la sécurité de l'Église, cette référence constante à la Parole, en reconnaissant en même temps la présence de l'Esprit de Dieu, le Consolateur, et en demeurant dans sa dépendance. Je parle de la Parole écrite, comprenant maintenant pour nous le Nouveau Testament avec l'Ancien, cette Parole dont Paul disait : « Sachant que dès l'enfance (*) tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi qui est dans le Christ Jésus ». Aucune tradition ne peut remplacer au moindre degré ces saintes lettres ; tout au plus la tradition peut-elle servir à assurer à l'esprit des hommes la certitude de certains points. Voyez à quoi l'apôtre, près de son départ, en leur affirmant qu'ils ne verraient plus sa face, renvoie les anciens d'Éphèse, donnant ainsi une preuve évidente qu'il n'avait pas la pensée qu'aucun apôtre, que nul successeur ne le remplacerait. « Je vous recommande à Dieu », dit le fidèle témoin de Christ ; c'est le premier grand point ; il faut toujours — et d'autant plus maintenant que l'apôtre est loin — chercher directement tout en Dieu : « Je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce, qui a la puissance

d'édifier ». C'était là exactement ce qui était nécessaire. Que le docteur développe cette parole de la grâce, que le pasteur guide par son moyen le troupeau, ou que le prophète l'applique en puissance, c'est la Parole qui a la puissance d'édifier et de donner l'héritage. Aucune tradition, quelque utile qu'elle puisse être à sa place, n'est une parole de la grâce de Dieu. Elle peut servir à régler certaines formes, rappeler des règlements d'église, ou même conserver une forme de saine doctrine, mais ce n'est pas la parole de la grâce « puissante pour édifier ».

(*) Quelques-uns ont méprisé cette connaissance de Timothée comme étant selon la chair

Ce que je viens de dire montre donc clairement dans quel sens — subordonné sans doute et inférieur — il peut y avoir maintenant des apôtres et des prophètes, le don de ceux-ci se rapprochant davantage de son caractère primitif. La révélation de vérités nouvelles, inconnues et non révélées, étant tout à fait exclue, les prophètes, exprimant la pensée de Dieu, pouvaient parler et le faisaient pour l'exhortation, l'édification et la consolation des saints, en leur appliquant ainsi la parole de Dieu. C'est ce que faisaient les prophètes les plus éminents d'autrefois.

Nous voyons que ces parties subordonnées du don d'apôtre et de prophète, étaient le partage d'autres, et répandues dans l'Église, afin que l'unité et la déférence mutuelle fussent maintenues. Celui qui exhortait devait s'appliquer à l'exhortation, et celui qui enseignait, sans être nécessairement un docteur, devait s'appliquer à l'enseignement, employant ainsi le talent qui lui était confié.

3.5.9 - Dons pour l'Église : 2° évangelistes, pasteurs et docteurs — dons permanents

Ces deux services, je veux dire le ministère apostolique et le ministère prophétique, pouvaient, en un sens, être appelés extraordinaires, en tant qu'ils s'exerçaient dans des occasions spéciales et pour des objets particuliers, bien que toujours en témoignage à la bonté de Dieu et pour la gloire de Christ. Les évangelistes avaient un autre caractère ; ils portaient aux pécheurs le témoignage naturel et constant de la grâce révélée dans la bonne nouvelle de Dieu dont ils étaient les hérauts, dans ce que nous nommons l'Évangile. Tout fidèle pouvait l'annoncer, mais il y avait des hommes spécialement doués pour le proclamer. Timothée est exhorté à le faire, à côté des soins qu'il donnait à l'Église à la place de l'apôtre. Il est toujours salutaire dans un cas semblable à celui de Timothée, et c'est un bon signe, de travailler dans le sentiment de la grâce de Christ, et c'est en général un mauvais signe quand on ne le fait pas. Sans le sentiment de la grâce de Christ, qui porte à agir auprès des pécheurs, personne ne comprendra profondément le fondement de l'amour. Les apôtres travaillaient à l'œuvre de l'évangélisation. Par elle on comprend ce que valent les âmes. La grâce proprement dite est sentie et appréciée dans le cœur, et nous sommes sur le terrain où nos âmes en ont éprouvé pour elles-mêmes le besoin.

La classe suivante est celle des pasteurs et docteurs. Ces deux ministères sont mis ensemble, parce que veiller sur les âmes et les nourrir par la Parole et selon la Parole, sont des fonctions clairement et intimement unies. Toutefois, celle du pastorat renferme le soin de guider avec une sainte sagesse et avec grâce, et d'appliquer la Parole à l'âme des saints, selon leur état. Nous avons vu la partie subordonnée de cette tâche donnée pour s'exercer par elle-même : « Que celui qui enseigne s'applique à l'enseignement » ; mais ici, le don est de guider comme pasteur, de conduire et de paître le troupeau, d'appliquer la Parole avec sagesse, de veiller à ce que les hérésies ne s'introduisent pas, d'édifier par la Parole, de garder les saints et de les garantir du mal, conduisant leurs pas dans des sentiers de droiture ; en un mot, c'est de leur donner tous les soins nécessaires pour le bien-être et le bon état de leurs âmes. Ce n'est pas, comme on l'a fait remarquer, un gouvernement qui réprime la chair, mais un ministère de grâce qui nourrit et chérit, qui dirige et qui paît le troupeau : quelques-uns sont « pasteurs et docteurs ».

Tels sont les ministères indiqués au chap. 4 des Éphésiens. Les deux premiers, les apôtres et les prophètes, étaient, dans leur caractère primitif, le fondement, des dons extraordinaires ; les trois derniers, évangelistes, pasteurs et docteurs, étaient des ministères ordinaires et permanents dans l'Église, pour l'édifier dans la plénitude de Christ connue et communiquée par ce moyen, afin que le corps de Christ prît son accroissement jusqu'à Lui, le Chef, et que, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, cet accroissement fût produit pour l'édification de lui-même [le corps] en amour.

L'objet premier et principal était la perfection des saints, c'est-à-dire qu'ils fussent formés et façonnés selon le modèle de cette plénitude et crussent jusqu'à elle. Mais il y avait, pour amener ce résultat, un objet instrumental, l'œuvre du service et l'édification du corps de Christ. Pour marquer la différence de caractère de ces deux objets pour lesquels les dons sont donnés par Christ, l'original n'emploie pas les mêmes expressions. Il y a d'abord « en vue du perfectionnement des saints », et ensuite « pour l'œuvre du service, etc. ». L'œuvre du ministère est simplement et clairement subsidiaire, et l'édification du corps de Christ, pour la parfaite jouissance de la plénitude par les saints, est l'objet direct et positif. Les deux autres étaient le service et la forme de bénédiction dans lesquels cet objet ou ce but s'accomplissait et vers lequel, par conséquent, tendaient ces dons, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait à la mesure de la stature, en pensée et en bénédiction, de la plénitude du Christ, dont nous avons parlé précédemment. Et cela, afin que nous ne soyons plus ni de petits enfants, ni ballottés et emportés çà et là par tout vent de doctrine dans la tromperie des hommes, en étant préservés par le moyen de ces dons de Dieu.

Nous voyons ainsi l'importance de ces dons, et la bénédiction qui en résulte. Ils sont positivement faits par Christ qui veut le bien en grâce, et confiés à des hommes pour le bien de l'Église et pour que la précieuse plénitude de Christ lui soit communiquée. Nourrie de ce qui est bon, par le moyen de ces dons, elle est gardée contre l'habileté des hommes à user de voies détournées pour égarer les âmes. Ces dons sont faits à l'Église, non pas à tous, mais pour tous. Il est très important pour leur développement qu'il y ait une pleine et entière liberté de ministère. Ils ne peuvent se développer réellement et vraiment bien que de cette manière. C'est pourquoi, pour empêcher que la porte fût fermée à l'exercice d'un don, Dieu en fait une affaire de responsabilité personnelle, en ordonnant « que celui qui exhorte s'applique à l'exhortation, et celui qui enseigne à l'enseignement », et encore : « Suivant que chacun de vous a reçu quelque don de grâce, employez-le les uns pour les autres, comme bons dispensateurs de la grâce variée de Dieu ». C'est ainsi que « Judas et Silas, qui eux aussi étaient prophètes, exhortèrent les frères par plusieurs discours et les fortifièrent ».

Par l'exercice de chaque don à sa place, ainsi que le dit l'apôtre, tout le corps est « bien ajusté et lié ensemble par chaque jointure du fournissement, produit, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, l'accroissement du corps pour l'édification de lui-même en amour ». Mais remarquons bien que ces ministères sont tous pour l'édification et l'accroissement du corps, et non pour un témoignage extérieur au monde de la seigneurie de Christ. Ils sont la manifestation de son amour pour l'Église, en lui communiquant de sa plénitude ; et ainsi en l'édifiant en elle ; mais ils ne sont pas devant le monde l'affirmation et la preuve de sa seigneurie.

3.5.10 - Quelques mots sur Apocalypse 1 à 3, et 22

L'unique autre allusion distincte que je connaisse relative au sujet traité dans ces pages, se trouve dans l'Apocalypse. J'en parlerai brièvement, vu le caractère tout particulier de ce livre. Dans les trois premiers chapitres, l'unité du corps cesse d'être reconnue, et l'on n'y voit pas l'Esprit agissant dans l'Église dans la puissance de cette unité du corps dont Christ est la Tête. Christ y est envisagé dans un caractère judiciaire, bien que sacerdotal, au milieu des églises, et l'Esprit s'adresse à elles et les avertit prophétiquement ; il n'est pas un don en elles. Nous y lisons : « Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux assemblées ». Il pouvait y avoir un don

dans l'apôtre à qui les communications sont faites, mais tel est le caractère de l'avertissement ; il est individuel, et c'est pourquoi chacun de ceux qui a une oreille pour entendre est individuellement sommé d'écouter pour lui-même.

Après cela, l'Esprit est vu dans sa plénitude dans le ciel, et non dans l'Église, et il est envoyé comme l'agent providentiel de la puissance de l'Agneau, comme les sept esprits de Dieu envoyés sur toute la terre. Ce n'est plus du tout la puissance de communion et de dons dans l'Église. Mais à la fin, il est vu de nouveau dans l'Église envisagée comme l'Épouse, et dirigeant les désirs et les aspirations de celle-ci vers un unique objet, la venue de l'Époux : « L'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! » et cela clôt toute la scène.

4 - Conclusion

Ainsi j'ai retracé les opérations de l'Esprit dans l'individu comme Esprit d'adoption, son office le plus élevé et le plus précieux en nous ; ensuite comme le Consolateur envoyé pour agir souverainement afin de convaincre et de guider, ainsi que nous le voyons dans l'évangile de Jean.

Ces opérations, après que le corps de Christ est formé, se retrouvent, dans son action et son caractère au milieu des membres du corps. D'abord, nous le voyons comme témoin de la seigneurie de Christ, agissant dans les membres du corps ; ensuite, comme administrant les dons de l'amour de Christ à son corps pour le faire croître jusqu'à la plénitude de Christ ; et enfin, comme témoin prophétique et judiciaire pour les églises elles-mêmes, puis seulement dans le ciel quant à ce qui regarde l'Église, mais agissant sur la terre.

J'ai cherché à développer aussi complètement que possible les opérations de cet agent béni de la puissance divine, en nous et envers le monde. J'en ai indiqué, je crois, les principaux points ; je ne prétends à rien de plus. Ceux qui désirent approfondir davantage ce sujet, doivent le faire avec l'aide de l'Esprit Saint dans la Parole même. Et puissent-ils, en s'y arrêtant comme sur un sujet de méditation, être conduits à s'attendre à l'Esprit Saint lui-même dans sa présence et sa puissance personnelles, comme à Celui qui est avec l'Église, le Consolateur promis et qui a été envoyé. Et qu'ils ne se contentent pas d'avoir des pensées à son égard, mais qu'ils soient conduits, animés et dirigés par lui, et l'honorent comme fortifiés par lui en toutes choses.

C'est là le besoin spécial de l'Église.

5 - Appendice : Remarques sur la présence de l'Esprit Saint dans le chrétien

Je désire présenter quelques remarques d'une tendance pratique et d'un haut intérêt, sur les effets de la présence de l'Esprit Saint dans le chrétien.

L'Esprit de Dieu, comme demeurant en nous, peut être envisagé sous deux aspects. En premier lieu, il nous unit au Seigneur Jésus, de sorte que sa présence se lie intimement avec la vie, cette vie qui est en Jésus (Jean 14:19, 20 ; Gal. 2:20). « Celui qui est uni au Seigneur, est un seul esprit avec lui ». En outre, sa présence est celle de Dieu dans l'âme.

L'Écriture, parlant de l'Esprit Saint sous le premier de ces caractères — parfois uni au second — dit que « la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus », nous a « affranchis de la loi du péché et de la mort », de sorte que « l'Esprit est vie à cause de la justice » (Rom. 8:2, 10). Mais il est dit aussi : « Si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » (v. 9), et ainsi sa demeure et son action sont confondues, puisque (en tant qu'elles se manifestent par la formation du caractère de Christ dans l'âme) « l'Esprit de Dieu » devient « l'Esprit de Christ ».

Le « Christ en vous », du v. 10, exprime l'idée plus clairement, surtout parce que l'apôtre ajoute : « Si Christ est en vous... l'Esprit est vie ». Mais au v. 16, l'Esprit Saint est soigneusement distingué du chrétien, car il est dit : « L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit ». Dans les v. 26 et 27, les deux caractères de la présence de l'Esprit sont présentés d'une manière remarquable dans leurs connexions mutuelles (*), car « la pensée de l'Esprit » connue de Dieu qui sonde les cœurs, est la vie de l'Esprit dans le saint. Mais, d'un autre côté, « l'Esprit nous est en aide dans notre infirmité », et « lui-même intercède pour les saints, selon Dieu ». La raison de tout cela est simple. D'une part, l'Esprit est là, et agit avec puissance selon la pensée de Christ ; d'autre part, et en conséquence de cette opération, les affections, les pensées et les œuvres sont produites, et sont celles de l'Esprit, mais cependant elles sont aussi les nôtres, puisque nous y participons avec Christ, « notre vie » (Col. 3:2, 3) ; car « Dieu nous a donné la vie éternelle, et cette vie est dans son Fils : Celui qui a le Fils a la vie » (1 Jean 5:11, 12).

(*) Le sujet est largement développé dans la deuxième partie du traité : « Les opérations de l'Esprit de Dieu ».

Mais l'effet du second caractère de la présence de l'Esprit Saint est encore plus important. L'Esprit est l'Esprit de Dieu ; il est Dieu, et, par conséquent, il est la révélation de la présence et de la puissance de Dieu dans l'âme ; révélation connue par et dans une nouvelle nature qui est de Lui. Par conséquent, ce qui est dans la nature et le caractère de Dieu se développe là où Dieu habite, c'est-à-dire dans l'âme du saint. Non seulement cela est produit dans le nouvel homme, la création de Dieu, mais l'âme en est remplie, parce que Dieu est là, et qu'il y a communion avec Lui.

Par exemple, la nouvelle nature aime, et cet amour est la preuve que l'on est « né de Dieu », et que l'on connaît Dieu. Mais ce n'est pas tout : il y a en outre, la demeure de l'Esprit Saint en nous, c'est-à-dire la présence de Dieu qui nous a communiqué cette nouvelle nature. C'est pourquoi nous lisons : « L'amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rom. 5:5). Nous sommes aimés : nous le savons, et nous en avons la preuve dans le don qui nous a été fait de notre précieux Sauveur, et dans sa mort pour nous (v. 6-8). Mais il y a quelque chose de plus : l'amour parfait et infini versé dans nos cœurs (pauvres vases que nous sommes), et l'Esprit Saint, qui est Dieu, est là, et il peut y être, parce que nous sommes purifiés par le sang de Christ ; il est là pour remplir ces vases de ce qui est divin, de l'amour de Dieu. Et il est aussi ajouté que nous nous glorifions en Dieu.

C'est pourquoi, envisageant la présence de l'Esprit comme une démonstration de puissance dans l'âme, l'apôtre Jean affirme que « par ceci nous savons qu'il demeure en nous, savoir par l'Esprit qu'il nous a donné » (1 Jean 3:24). Mais comme cela aurait pu être appliqué seulement à l'énergie variée de l'Esprit dans l'âme, il est affirmé plus loin que « l'amour est consommé en nous », savoir l'amour de Dieu envers nous. Ici, il n'est plus question de nous, de nos affections, de nos pensées ; mais l'âme est remplie de la plénitude de Dieu qui ne laisse de place pour rien d'autre. Il n'y a dans le cœur aucun désaccord qui gâte le caractère essentiel de l'amour divin. Dieu, complet en lui-même, exclut tout ce qui lui est contraire, autrement il ne serait plus Lui-même.

Pour éviter le mysticisme, qui est la corruption, par l'ennemi, de ces vérités, l'Esprit Saint ajoute par le même écrivain : « En ceci est l'amour, non en ce que nous, nous ayons aimé Dieu, mais en ce que lui nous aime » (1 Jean 4:10), et la preuve en est basée sur ce qui est au-dessus de toute pensée et de toute connaissance humaines, savoir sur les actes de Dieu lui-même en Christ.

D'un autre côté, la présence de l'Esprit n'est pas la preuve que Dieu demeure en nous, puisque les deux choses sont identiques, mais il est écrit : « Par ceci nous savons que nous demeurons en lui et lui en nous, c'est qu'il nous a donné de son Esprit ». Cette présence de Dieu en amour, non seulement remplit nos âmes si bornées, mais nous place en Lui qui est infini en amour. Unis à Christ par l'Esprit Saint, ayant la même vie avec lui, et l'Esprit agissant en nous, nous demeurons en Dieu, et Dieu en nous. C'est pourquoi il est dit que « Dieu nous a donné de son Esprit », c'est-à-dire que Dieu, en vertu de sa présence et de sa puissance, nous rend moralement

participants de sa nature et de son caractère par l'Esprit Saint en nous, tout en nous faisant jouir de sa communion, et en même temps nous introduisant dans la plénitude.

Je voudrais signaler ici les caractères distinctifs des épîtres de Paul, de Pierre et de Jean. Paul a été suscité d'une manière extraordinaire dans le but spécial de communiquer à l'Église l'ordre, la méthode et la souveraineté des opérations divines, et de révéler la place de l'Église au milieu de tout cela, en tant qu'elle est unie à Christ, et qu'elle est le merveilleux objet des conseils de Dieu en grâce. C'est ce que nous dit l'apôtre : « Afin qu'il montrât dans les siècles à venir les immenses richesses de sa grâce, dans sa bonté envers nous dans le Christ Jésus » (Éph . 2:7), ou par ses voies à l'égard de l'Église. La sagesse de Dieu, la justice de ses voies, et les conseils de sa grâce sur ce sujet, sont largement et (comme toute révélation) parfaitement exposés dans les écrits de Paul.

Jean s'occupe d'un autre point. Il traite de la communication de la nature divine, de ce qu'est cette nature, et, par conséquent, de ce qu'est Dieu, soit dans ses manifestations vivantes en Christ, soit dans la vie qu'il communique à d'autres. Sans cette communauté de nature, la communion est impossible, car les ténèbres ne peuvent avoir communion avec la lumière. Mais, ainsi que nous l'avons déjà vu, l'apôtre va plus loin. Nous demeurons en Dieu, et Dieu en nous, par l'Esprit Saint ; et ainsi, pour autant que nous en avons la capacité, nous jouissons de ce que Dieu est en lui-même, et nous devenons la manifestation de ce qu'il est, la limite à cette manifestation étant uniquement dans le vase dans lequel Dieu a établi sa demeure. Combien sont grandes les richesses diverses de la bonté de Dieu ! Cette communion avec Lui, qui nous élève, aussi haut que possible, vers la plénitude de Celui qui se révèle en nous, est assurément quelque chose d'infiniment doux et précieux ; mais sa tendresse envers nous, pauvres pèlerins sur la terre, et son amour fidèle, si nécessaire à notre faiblesse pour nous faire arriver au but, ne le sont pas moins.

Le témoignage de Pierre, dans sa première épître, a pour objet ce que Dieu est pour le pèlerin, et ce que celui-ci doit être pour Dieu. La résurrection du Messie a placé le pèlerin sur sa route, et à ce sujet sont présentés la fidélité de Dieu, l'encouragement que sa puissance donne à notre espérance par cette résurrection de Christ, le Fils du Dieu vivant, quoique rejeté des hommes. En dernier lieu, l'apôtre parle de la marche, du culte et du service qui en découle.

Jean nous présente ce qu'il y a de plus élevé dans la communion, ou plutôt dans la nature de la communion. En conséquence, il ne touche pas le sujet de l'Église comme objet des conseils divins ; il parle de la nature divine.

Paul traite de ce qui est parfait, non par rapport à la communion, mais aux conseils de Dieu. Dans ses écrits, Dieu est glorifié plus spécialement comme objet de la foi, bien qu'il parle aussi de la communion (Rom. 5:5). Lorsque, dans le même chapitre (v. 11), il présente Dieu comme Celui en qui le chrétien se glorifie, il place Dieu devant nous et non point en nous ; il le montre comme l'objet que la foi saisit et non comme demeurant dans le cœur.

Cette bénédiction divine et infinie, cet amour consommé en nous, communiqué par la présence de l'Esprit Saint, et réalisé par le fait que nous demeurons en Dieu et Lui en nous, a conduit quelques personnes à penser que lorsque ce point est atteint, la chair ne peut plus exister en nous. Mais c'est là confondre le vase avec le trésor qu'il renferme et dont il a la jouissance. Nous sommes dans un corps qui attend encore sa rédemption ; seulement Dieu peut y demeurer à cause de l'aspersion du sang par la foi. Cette aspersion ne corrige pas la chair, mais rend seulement témoignage, et à la perfection de la rédemption qu'on espère, et à l'amour auquel nous la devons.

Lorsque nous jouissons réellement de Dieu, nous pouvons, pour un moment, perdre de vue l'existence de la chair, parce qu'alors l'âme, qui est finie, est remplie de ce qui est infini. Mais, même dans ces instants de félicité, on ne peut douter que la chair ne soit un obstacle à une action de l'amour plus large et saisie avec plus d'intelligence. Paul, ravi au troisième ciel — privilège dont la chair aurait voulu tirer avantage pour l'élever, et qui nécessita une écharde — Paul nous est une preuve que la grâce ne change pas la chair.

Hélas ! même cette joie dont nous parlons, sans une vigilante dépendance de Christ, donne à la chair de dangereuses occasions d'agir, parce qu'il y a en nous tant de petitesse, qu'oubliant Celui qui donne la joie, nous nous appuyons sur le sentiment de joie, au lieu de demeurer en Christ, la source et la fontaine de la joie. Néanmoins, il est certain que l'amour de Dieu, consommé en nous, est une réalité, et que le chrétien est appelé à connaître Dieu, et à jouir de lui comme demeurant en lui.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire.

Lorsque nous sommes remplis de l'amour de Dieu, nous en jouissons avec une puissance qui nous empêche de voir quoi que ce soit, et spécialement les objets de la bonté de Dieu, autrement qu'avec les yeux de l'amour divin. Mais quand il y a une réelle connaissance de l'existence et de la nature de cet amour de Dieu, la marche sera aussi caractérisée par la foi en cet amour, même si le cœur n'en réalise pas toute la puissance, et ainsi nous demeurerons en Dieu et Lui en nous. Mais puisque cette plénitude de joie ne peut se réaliser que par l'action de l'Esprit, on comprend aisément que si l'Esprit Saint est attristé, alors, au lieu de remplir le cœur de l'amour de Dieu, il devient un Esprit de répréhension, jugeant l'ingratitude dont est payé un amour tel que celui de Dieu. Toutefois, il lui est impossible d'en faire douter un instant. Il est évident que l'amour consommé en nous est l'œuvre de Dieu, et c'est ce qui forme la joie et le tout de cet état béni. Ce que l'Esprit Saint verse dans nos cœurs est l'amour de Dieu, et cet amour, puissant dans nos cœurs, doit nécessairement se manifester en dehors de nous.

Ce que j'ai dit n'appartient pas, à proprement parler, aux opérations du Saint Esprit, mais le sujet est de la plus haute importance. Et cette importance, celle des fruits et des grands résultats de la présence de l'Esprit Saint (car par-là l'amour de Dieu et de Christ est glorifié, autant qu'il est possible ici-bas), cette importance, dis-je, semblait rendre désirables quelques remarques sur ce sujet.

Que Dieu veuille les bénir pour le lecteur ! Qu'il lui plaise de réaliser en nous les choses dont j'ai parlé, et de les bénir, en sorte que la vérité ait toute sa valeur dans les âmes, et que nous connaissions, avec toute l'Église bien-aimée de Christ, ce que c'est que d'avoir l'Esprit Saint demeurant en nous selon la puissance de l'amour de Dieu !

SUR LE SCEAU DU SAINT ESPRIT par J. N. Darby

Bibliquest

Les sous-titres et le plan ont été ajoutés par Bibliquest

Tables des matières

- 1 - Le St Esprit et Christ comme homme — Le St Esprit base du christianisme
- 2 - Le Saint Esprit est pour les croyants
- 3 - Le Saint Esprit et la vie nouvelle du croyant
- 4 - Distinguer entre le sceau du Saint Esprit et son opération
- 5 - Le Saint Esprit et l'épître aux Romains
- 6 - Le Saint Esprit et l'épître aux Galates
- 7 - Le Saint Esprit conséquence de ce que Christ a été glorifié
- 8 - Conditions pour recevoir le Saint Esprit
- 9 - Privilèges résultant de la présence du Saint Esprit

- 10 - La doctrine du sceau du Saint Esprit est en Rom. 5:12 à 8 et non pas en Rom. 1 à 5:11
- 10.1 - Sommaire de Rom. 3 à 8
- 10.2 - Portée de Rom. 6
- 10.3 - Le croyant selon Rom. 5:1-11
- 10.4 - Affranchissement
- 10.5 - Ce qu'il y a de plus que la nouvelle naissance
- 10.6 - Rom. 7 : deux états d'âmes
- 10.7 - Rom. 8, le Saint Esprit et la délivrance
- 10.8 - L'affranchissement selon les Galates
- 10.9 - L'affranchissement selon Rom. 8
- 10.10 - Le croyant qui a le Saint Esprit : la rédemption est connue
- 10.11 - Rom. 8:9 : être de Christ
- 11 - Le Saint Esprit dans les écrits de Jean
- 12 - Encore l'assurance de l'efficacité de l'œuvre de Christ

1 - Le St Esprit et Christ comme homme — Le St Esprit base du christianisme

Le sceau du Saint Esprit est un point trop important, pour que nous le laissions dans l'ambiguïté et le vague où il est tombé dans l'âme de plusieurs. L'Écriture est claire et positive sur ce sujet, qui constitue, non pas le fondement, mais le caractère spécifique de l'état chrétien. Les expériences particulières qui s'y rapportent peuvent demander une étude détaillée, ainsi qu'une expérience spirituelle saine et étendue ; mais la présence, et, quant à l'individu, l'habitation du Saint Esprit en lui, constituent le christianisme et l'état chrétien.

Quand Jean Baptiste annonçait Christ à ses disciples, il le présentait sous deux caractères, comme «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde», et comme «Celui qui baptise de l'Esprit Saint», ce dernier caractère étant démontré par le Saint Esprit descendant et demeurant sur Christ lui-même. Toute la plénitude de la déité habitait en Lui corporellement, mais comme homme, et jusqu'à ce que la rédemption ait été accomplie, Lui seul fut scellé et oint du Saint Esprit. Dans son cas, c'était le témoignage rendu à sa propre perfection : «Et moi, dit Jean, j'ai vu et j'ai rendu témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu» (Jean 1:29-34 ; 6:27 ; Actes 10:38).

Ainsi Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour être tenté par le diable. Ainsi c'est par l'Esprit de Dieu qu'il chassait les démons. Par l'Esprit éternel, il s'est offert à Dieu sans tache. Il parlait les paroles de Dieu, parce que l'Esprit ne lui était pas donné par mesure. Si, par la résurrection, il était déclaré Fils de Dieu en puissance, c'était «selon l'Esprit de sainteté». Je rappelle ces passages (et l'on pourrait en citer d'autres en rapport avec le même sujet), pour montrer l'immense importance du fait dont je parle.

Le sceau du Saint Esprit sur Christ était le témoignage rendu à sa propre perfection ; en nous, le Saint Esprit est le fruit et le sceau de la rédemption. Mais si le Saint Esprit a scellé la personne et le caractère de Christ, si c'est par sa puissance qu'il agissait comme homme, et si nous en sommes faits participants en vertu de la rédemption, l'importance de ce fait, bien qu'il ne soit pas le fondement, ne saurait être estimée trop haut, et le rapport qui existe entre notre position et celle de Christ se trouve ainsi mis dans une merveilleuse lumière. Lui seul avait le Saint Esprit tandis qu'il vivait ici-bas, mais il a pu le conférer à d'autres une fois qu'il a été élevé en haut, et la rédemption nous a rendus propres à le recevoir. La venue ou le baptême du Saint Esprit fut une conséquence de l'exaltation de Christ. Le christianisme, qui, ainsi que je l'ai dit, est caractérisé par la présence du Saint Esprit, ne pouvait pas exister avant que Christ ait été glorifié (Jean 7:39), et, quand Christ eut été exalté, il reçut de nouveau le Saint Esprit comme homme glorifié, afin de le répandre ici-bas (Actes 2:33). C'est ce que confirment ces paroles du Seigneur : «Il vous est avantageux que moi je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai» (Jean 16:7).

Nous savons où Christ est allé (Jean 14:4). Le Consolateur est envoyé par le Père en son nom (Jean 14:26), et par lui, Christ, d'auprès du Père (Jean 15:26). Mais ce sont là des détails. Cette présence du Saint Esprit était une chose si réelle et si distinctive, caractérisant le christianisme d'une manière définie comme tel, qu'il est dit dans Jean 7 : «L'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié». Le mot «donné», introduit dans quelques versions, exprime bien l'idée générale, mais je cite le passage littéralement, afin que toute la force des paroles, des paroles de ce même Esprit, soit devant nous. Ce n'est pas que le Saint Esprit n'existait point : il n'y a pas un chrétien qui veuille penser ou dire une telle chose. L'Ancien Testament rend témoignage, depuis la création, de l'existence du Saint Esprit, et de son opération dans tout ce que Dieu a fait sur la terre. Mais, de même que le Fils de Dieu créa toutes choses et cependant, jusqu'à son incarnation, comme il le dit lui-même, ne vint pas personnellement ici-bas pour habiter avec nous, de même, bien que l'Esprit de Dieu ait opéré depuis qu'il ornait les cieux et qu'il planait (*) sur les eaux chaotiques, il n'est pas venu demeurer personnellement ici-bas, jusqu'à ce qu'il y ait eu un homme glorifié assis à la droite de Dieu. Comme le Fils pouvait dire de lui-même : «Je suis sorti d'auprès du Père, et je suis venu dans le monde ; et de nouveau je laisse le monde, et je m'en vais au Père», ainsi il pouvait dire de l'Esprit : «Si je m'en vais, je vous l'enverrai. Et quand celui-là sera venu, etc». L'Esprit avait été promis dans l'Ancien Testament ; cette promesse fut accomplie le jour de la Pentecôte, et le christianisme existe (**).

(*) Ou «couvait».

(**) je ne doute pas que le Saint Esprit ne soit donné d'une manière spéciale au commencement du millénium, mais ce n'est pas ici notre sujet. Actuellement, le Saint Esprit donné nous unit à un Christ absent, céleste et glorifié.

Les textes que nous avons brièvement rappelés placent devant nous quelques points importants. Le Seigneur lui-même a été oint et scellé ; et ce fait est donné comme un signe qu'il était «Celui qui baptise du Saint Esprit», et fournit occasion à Jean le Baptiseur de rendre témoignage que Christ était le Fils de Dieu.

Nous avons vu ensuite que, jusqu'à ce que la rédemption ait été accomplie et qu'il y ait eu un homme qui avait fait la volonté de Dieu, assis en vertu de son obéissance à la droite de Dieu, le Saint Esprit, en tant que constituant et caractérisant le christianisme par sa présence, n'était pas encore, comme (Actes 19) les disciples de Jean à Éphèse disaient à Paul : «Nous n'avons même pas ouï dire si l'Esprit Saint est». Il fut envoyé sur la terre pour être le témoin que Christ, homme, est à la droite de Dieu.

C'est une chose de toute importance. Le point de départ du christianisme, c'est l'homme prenant en justice une place nouvelle dans le ciel, en conséquence de la rédemption accomplie là où se trouvaient le péché, la mort, la puissance de Satan et le jugement de Dieu, cet homme étant en même temps le Fils de Dieu. En vertu de cela, Christ comme homme reçut le Saint Esprit après avoir été exalté en haut, non pour lui-même maintenant, comme lorsqu'il était un homme parfait sur la terre, mais pour le répandre sur les croyants, les mettant ainsi en relation avec lui-même et avec ce qui est céleste.

2 - Le Saint Esprit est pour les croyants

L'Écriture établit clairement que le Saint Esprit n'est que pour les croyants. Nous le voyons dans le passage de Jean déjà cité, où le Seigneur parle de «l'Esprit qu'allaient recevoir ceux qui croyaient en lui» (Jean 7:39).

Mais cela est établi d'une manière plus formelle au chapitre 14 du même évangile : «Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur, pour être avec vous éternellement, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas ; mais vous, vous le connaissez, parce qu'il demeure avec vous, et qu'il sera en vous» (v 16, 17). Nous voyons là l'Esprit comme la portion constante des saints, envoyé en raison de ce que Christ comme homme a été élevé à la droite de Dieu, dont il a reçu de nouveau, pour le donner aux siens, le Saint Esprit qui ne pouvait être ainsi présent ici-bas avant que Christ ait été glorifié. Le Fils avait été ici-bas et y était venu, pour être reçu par tous ceux qui entendraient parler de lui : les hommes ne voulurent pas le recevoir, mais c'est là une autre chose. L'Esprit, lui, n'est pas pour le monde : il peut annoncer l'évangile au monde par le moyen des instruments choisis de Dieu ; il est connu de nous, parce qu'il est avec nous éternellement et demeurant en nous ; les hommes ont été et sont nés de l'Esprit ; mais le Saint Esprit lui-même venant ici-bas, c'est une chose toute différente, et qui eut lieu le jour de la Pentecôte. Les apôtres durent ne pas partir de Jérusalem, mais y rester jusqu'à ce qu'ils aient été revêtus de puissance d'en haut ; ils durent attendre la promesse du Père qu'ils avaient ouïe de Christ (Luc 24:49 ; Actes 1:4, 5). Rendus nets par la parole qu'il leur avait annoncée, leur ayant aussi déjà ouvert l'intelligence pour comprendre les Écritures, Jésus avait ensuite soufflé en eux, de même que Dieu avait soufflé en Adam, afin qu'ils soient faits participants de sa nouvelle vie de résurrection ; maintenant ils devaient attendre que le Saint Esprit descende sur eux.

Le monde ne connaissait rien de cela, mais il pouvait en voir les effets. Le Saint Esprit venait pour ceux-là seulement qui croyaient déjà en Christ, les plaçant d'une manière consciente dans la position où il était lui-même devant Dieu. Cet autre Consolateur, dans un certain sens, prenait la place de Christ, mais seulement pour le révéler plus pleinement, comme un Christ céleste qui avait accompli leur rédemption et qui, par l'efficacité de son oeuvre, était l'objet de leur espérance dans la gloire : en même temps, il était aussi les arrhes et le révélateur de cette gloire. Mais tout cela appartenait seulement à ceux qui prenaient leur place avec un Sauveur rejeté, c'est-à-dire aux croyants. Il y avait ceux qui, en croyant, avaient reçu la vie par son nom, qui vivaient, ayant entendu, par grâce, la voix du Fils de Dieu. Il avait fallu qu'ils soient ainsi nés de nouveau, pour voir le royaume de Dieu et y entrer. Les juifs, eux aussi, devront naître de nouveau pour jouir plus tard des promesses terrestres, comme le Seigneur le montra à Nicodème. Mais l'Esprit devait venir d'une autre manière, quand la rédemption aurait été accomplie et que Christ aurait été élevé comme homme à la droite de Dieu, pour prendre des choses de Christ et les annoncer aux disciples ; or tout ce qu'avait le Père était à Christ, et le Saint Esprit devait leur faire connaître que tout ce que Christ avait comme homme glorifié, était aussi à eux.

3 - Le Saint Esprit et la vie nouvelle du croyant

Tout cela est bien différent du fait d'être né de nouveau, ou même de cette vivification spéciale par la puissance de Christ ressuscité, lorsque déjà l'on est né de Dieu par sa parole de vérité (Jean 20:22), si ce n'est que ces choses étaient nécessaires pour qu'une personne puisse recevoir le Saint Esprit, et que le même Esprit opère dans cette vie et par cette vie quand il habite en nous. C'est de ce dernier point que je parlerai.

La relation du Saint Esprit donné avec la vie nouvelle, lorsqu'il habite dans nos corps, ressort clairement dans Romains 8. Cette vie n'est pas séparée de sa divine source, lorsque l'Esprit habite en nous, bien que l'habitation personnelle de l'Esprit en nous, comme personne divine, soit une autre chose, présentée dans ce même chapitre comme l'Esprit lui-même. S'il était notre vie en personne, ce serait une incarnation du Saint l'Esprit en nous, pensée qui ne supporte pas le moindre examen. Nous sommes nés de l'Esprit, mais ce qui est né de l'Esprit n'est pas l'Esprit, bien que ce soit esprit, et caractérisé moralement par la même nature (Jean 3:6). Dans ce sens, nous sommes faits participants de la nature divine. L'épître aux Colossiens traite de la vie et ne parle pas du Saint Esprit. L'épître aux Éphésiens parle fréquemment de lui, et ce qui la caractérise c'est le contraste avec la chair, et l'union avec Christ et la relation d'enfants s'y trouvent développées.

Nos corps sont les temples du Saint Esprit que nous avons de Dieu, et nous sommes achetés à prix ; nous avons ainsi à glorifier Dieu dans nos corps. Le Saint Esprit donné est donc placé devant nous comme caractérisant par sa présence le christianisme et le chrétien. La difficulté qui s'élève sur ce point dans les esprits provient de ce que les effets de la présence de l'Esprit se lient nécessairement avec notre expérience. Il ne saurait en être autrement. Le Saint Esprit ne peut demeurer en nous, sans produire certains effets sur nos esprits. Quand un croyant est scellé, il y a une puissance présente qui agit en lui ; or nous sommes enclins à juger de cela en regardant en nous-mêmes, et la confusion arrive. Il est très bien de voir si notre marche s'accorde avec le privilège dont nous jouissons, mais c'est une tout autre chose que ce dont nous parlons ici, où il ne s'agit pas d'une oeuvre achevée, comme celle de Christ en dehors de nous, et ayant une valeur divine absolue aux yeux de Dieu, mais d'une puissance divine qui opère en nous, et dont la présence est le sceau duquel nous sommes scellés.

4 - Distinguer entre le sceau du Saint Esprit et son opération

Il est très important de distinguer entre le fait d'être scellé, et l'opération de Celui qui est le sceau quand il habite en nous. Dieu met son sceau sur ceux qui croient, sur le fondement de l'oeuvre parfaite de Christ et de sa glorification comme conséquence de cette oeuvre : Jean 7 et la Pentecôte en rendent témoignage. Les disciples depuis longtemps étaient des croyants, cependant ils durent attendre à Jérusalem d'être revêtus de puissance d'en haut. Ils croyaient en Christ mort, ressuscité et glorifié, et cette foi fut scellée ; mais il fallait que l'oeuvre soit pleinement accomplie et Christ pleinement glorifié, pour que le Saint Esprit puisse descendre. L'effet devait suivre. Ils appartenaient à Dieu, en vertu de l'oeuvre parfaite de Christ, et furent scellés comme tels. C'est ainsi que la rédemption d'Israël, afin qu'il appartienne à Dieu comme peuple, était absolue, indépendamment de leurs exercices dans le désert et en Canaan. La conséquence immédiate de la perfection de l'oeuvre et de la gloire de Christ, fut la présence du Saint Esprit, là où était la foi, sans qu'il soit question d'expérience ou d'oeuvre intérieure ; on croyait, c'était tout. Le Saint Esprit était le sceau de la foi. Comme sceau, le Saint Esprit n'a rien à faire avec l'expérience.

5 - Le Saint Esprit et l'épître aux Romains

Il sera bon de dire ici quelques mots sur l'épître aux Romains, parce que, si elle n'est pas bien comprise, il en résultera de la confusion dans l'esprit des saints.

Comme on le sait, il y a deux sections distinctes dans la partie doctrinale de l'épître aux Romains. La première traite de la culpabilité, et de la grâce qui l'ôte par la mort et l'effusion du sang de Christ ; elle se termine avec le verset 11 du chapitre 5. Dans cette section, nos péchés sont ce dont Dieu est occupé : «tous ont péché». Dans la seconde section, qui s'étend du verset 12 du chapitre 5 à la fin du chapitre 8, ce n'est pas la même chose : il y est question de notre état, comme étant dans la chair, et ensuite comme étant en Christ ou dans l'Esprit. «Par la désobéissance d'un seul homme», y est-il dit, «plusieurs ont été constitués pécheurs». Il ne s'agit pas ici du pardon des péchés, mais de notre mort au péché, comme étant morts avec Christ. Tout ce qui est développé dans cette section est expérience en rapport avec le moi ; c'est quelque chose de pratique. Ce n'est pas le cas dans la première section ; nous y avons l'effet d'une oeuvre faite pour nous et en dehors de nous, et l'amour de Dieu connu actuellement comme en étant la cause : Christ a

été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification ; c'est pourquoi, ayant été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu.

Le chapitre 5 nous montre le bonheur conscient du croyant, découlant de l'oeuvre accomplie pour nous, et Dieu, en amour, connu par elle ; mais il n'y a rien qui se lie à notre expérience. Ici, pour la première fois, le Saint Esprit est mentionné ; c'est par lui que l'amour de Dieu est répandu dans nos coeurs. La présence du Saint Esprit dans le chrétien est supposée, mais c'est par elle que l'amour de Dieu est connu. Nous ne voyons pas dans cette section, comme dans la seconde, de quelle manière l'Esprit opère et ce qu'il produit en nous, bien qu'assurément il agisse en nous quand il est donné. Mais c'est une erreur que de rattacher cette seconde partie de la portion doctrinale de l'épître aux Romains, à la première, comme en étant la continuation.

Être coupables à cause de nos actes, est une chose différente de notre état comme enfants d'Adam. Notre culpabilité, si nous ne sommes pas justifiés, nous amène en jugement ; comme enfants d'Adam, nous sommes perdus. L'effet de l'oeuvre de Christ est d'ôter pour toujours tous nos péchés. «Par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés» ; de sorte qu'une fois purifiés, nous n'avons plus «aucune conscience de péchés». «Bienheureux l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché». Dieu ne se souvient plus de nos péchés, et Christ en ayant fait par lui-même la purification, et s'étant assis à la droite de la Majesté dans les cieux, nous, non seulement nous sommes purifiés, mais nous sommes élevés en lui dans cette position nouvelle qui est, pour l'homme, l'effet de la rédemption.

Or le sceau du Saint Esprit, basé sur le pardon des péchés, donne l'intelligence et la conscience de cette nouvelle position. L'idée que Dieu nous impute ce dont nous sommes coupables est dès lors impossible (*). Mais ce n'est pas tout. Par cet Esprit, par le don duquel nous sommes scellés, nous savons que nous sommes fils, et nous crions : «Abba, Père» (Gal. 4) ; nous savons que nous sommes en Christ et que Christ est en nous (Jean 14) ; l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs (Rom. 5, comp. avec 1 Jean 4) ; et il est les arrhes de notre transformation future à l'image de Christ (2 Cor. 5).

(*) Sauf peut-être le cas extrême où quelqu'un serait livré à Satan, comme châtiment.

L'Esprit peut nous reprendre et nous humilier quant au degré de conformité de notre marche avec la position qui nous est donnée. Grâce à Dieu, il le fait. Mais il ne peut jamais rendre dans nos âmes un témoignage autre, que celui de la place où une rédemption parfaite nous a mis ou qui la contredirait, car c'est en vertu de cette rédemption qu'il est venu habiter en nous. Avoir une telle pensée serait lui faire rendre un faux témoignage ; or l'Esprit est la vérité.

«Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions : «Abba, Père !» Ce n'est pas là simplement le fait d'une nouvelle vie communiquée, mais la conscience de la position dans laquelle la rédemption a placé ceux qui ont cette vie. «Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu». Cela ne dit pas seulement que le Fils nous a vivifiés, mais que Christ a achevé l'oeuvre qui lui avait été donnée à faire, qu'il est entré comme homme dans une place entièrement nouvelle (où Adam innocent n'était pas), et que, ayant été glorifié, il a envoyé l'Esprit qui nous donne la conscience de la relation dans laquelle il nous a amenés.

Cette place est le fruit d'une oeuvre accomplie en dehors de nous, bien que ceux qui y ont part doivent aussi être nés de nouveau, et elle est connue par le Saint Esprit donné comme sceau de notre foi en cette oeuvre, mais de rien d'autre. Mais la question d'expérience est introduite dans la Parole, et elle se lie à la différence qu'il y a entre la chair et l'Esprit. Nous sommes ainsi amenés à considérer ce qu'est la chair. Il n'est pas nécessaire que je m'arrête ici sur ce qu'elle est dans sa mauvaise nature : c'est la mauvaise nature dans laquelle nous sommes en tant qu'issus d'Adam pécheur ; mais quant à la relation dans laquelle nous nous trouvons, il y a autre chose à considérer. Dans ce sens, qu'est-ce que c'est que d'être «dans la chair» ? C'est être en relation avec Dieu sur le pied de notre responsabilité naturelle comme hommes, comme enfants d'Adam déchu. C'est, quant à notre état moral, faire dépendre les dispositions de Dieu envers nous, de ce que nous sommes à son égard, ce qui en soi est vrai. La loi est la règle parfaite pour l'homme dans cet état. On dit, si la conscience est éveillée : Je suis tel et tel ; Dieu sera envers moi ceci et cela. La grâce est sur un terrain tout opposé : Dieu, par Christ, a été et est tel et tel, et je serai ceci et cela comme fruit de cela. Tout change ainsi.

Voyez le fils prodigue de Luc 15. Quand il rentre en lui-même, la Parole nous parle beaucoup de lui : il reconnaît son péché, il voit qu'il va périr, il se lève pour aller vers son père, car la confiance (non la paix) se trouve toujours dans une âme réveillée par une action divine ; mais la conséquence de tout, c'est qu'il dit : «Traite-moi comme l'un de tes mercenaires». Arrivé près de son père, tout cela disparaît, et lui en même temps ; il n'est plus question que de ce que son père est et fait pour lui. Déjà converti et dans le bon chemin, il n'avait pas encore la plus belle robe, son père ne s'était pas encore jeté à son cou, pour lui donner la conscience de ses pensées envers lui et de la place qu'il avait dans son coeur. Mais maintenant sa condition est toute changée ; elle est ce que son père est, et a fait pour lui.

6 - Le Saint Esprit et l'épître aux Galates

L'esprit peut être troublé par un faux enseignement, qui place sous la loi, quand on n'a pas encore découvert son véritable effet. C'était le cas des Galates ; mais par là ils étaient déchus de la grâce, Christ ne leur profitait plus de rien. Ce n'était pas un état d'âme. En ajoutant la circoncision, ils ne pensaient pas faire autre chose que d'ajouter ; mais l'apôtre voyait clairement ce qu'au fond ils faisaient. Ce n'était point là une expérience, un état d'âme ; c'était l'abandon complet du christianisme dans son principe même. Ils étaient, quant à leurs pensées, sinon quant à Dieu, déchus de la grâce.

Voilà pourquoi nous ne trouvons dans l'épître aux Galates, ni paroles d'affection au commencement, ni salutations à la fin. Pour l'apôtre, ce n'était pas un état d'âme où se trouvaient les Galates, qui le préoccupait, mais l'abandon du christianisme. Il désirait que ceux qui les bouleversaient fussent retranchés ; car si leur système était vrai, Christ était mort en vain, ceux qui l'enseignaient étaient maudits. Tout cela n'a rien à faire avec les expériences et l'état de l'âme. C'était faire Christ «ministre de péché». Par la rédemption qui était en Christ, la bénédiction d'Abraham venait sur les Gentils, afin que ceux qui croyaient reçoivent l'Esprit promis.

L'apôtre montre ensuite comment les croyants recevaient l'Esprit. Par la foi en Christ ils étaient fils, et, parce qu'ils étaient fils, Dieu leur donnait l'Esprit d'adoption. L'apôtre insiste particulièrement sur la présence de l'Esprit et le principe sur lequel ils le recevaient. Il y avait là la liberté dans laquelle Christ nous place en nous affranchissant.

Mais maintenant, comme il l'exprime, l'apôtre travaillait de nouveau pour leur enfantement. Les Galates n'étaient pas tombés dans un fâcheux état spirituel comme chrétiens, mais, dans leurs pensées, ils avaient abandonné le christianisme. La question qui se posait pour eux était donc la chair et la loi, l'homme tel qu'il était et la règle de Dieu pour lui — ou bien Christ glorifié, et l'Esprit nous mettant d'une manière consciente dans la position et l'acceptation de Christ devant Dieu le Père, par la rédemption. Que l'on ait fait abandon de cette dernière n'était pas, je le répète, un mauvais état d'âme, c'était l'abandon du christianisme, non sans doute dans la volonté des Galates, mais en soi-même ; et c'est là le point important. Le Saint Esprit n'était pas donné, en rapport avec un état d'âme particulier, non pas même parce que l'on était né de nouveau, bien que cela fût vrai de ceux qui le recevaient, mais simplement en vertu de la foi en un Sauveur, qui avait été mort, qui était ressuscité et glorifié. Il n'y en avait point d'autre ; et si Paul, par exemple, l'avait connu autrement (et, comme juif, cela avait été le cas pour lui), il ne le connaissait plus ainsi.

7 - Le Saint Esprit conséquence de ce que Christ a été glorifié

La présence du Saint Esprit était d'une manière spéciale et distinctive la conséquence de la glorification de Jésus qui, en mourant, en versant son sang pour nous, comme homme, et en ressuscitant, avait accompli l'oeuvre qui nous sauve. Ainsi il y a évidemment deux choses quant à Christ lui-même : ses souffrances dans l'obéissance jusqu'à la mort, lorsqu'il but pour nous cette coupe terrible dont la pensée fit découler sa sueur comme des grumeaux de sang — puis, comme conséquence, sa glorification.

La première chose était l'accomplissement de la rédemption démontré par la résurrection de Christ, sans laquelle notre foi serait vaine. S'il n'était pas ressuscité, nous serions encore dans nos péchés. Christ serait couché dans la mort comme un autre. Subjectivement, l'homme était dans son nouvel état en Christ ressuscité. C'est pourquoi nous lisons : Il «a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification». Il «nous aime et... nous a lavés de nos péchés dans son sang».

La seconde chose, sa glorification, est la place qu'il est allé occuper et qu'il a obtenue pour nous, mais que nous ne posséderons que lorsqu'il reviendra pour nous prendre à lui, bien qu'en attendant nous soyons heureux si nous venons à déloger.

Il est évident, selon l'Écriture, que le Saint Esprit est descendu quand Jésus eut été glorifié, après avoir accompli son oeuvre. Mais lorsque par la foi, nous avons part au salut accompli, sans être encore arrivés à la gloire, le Saint Esprit est le sceau du salut et les arrhes de la gloire. Car en Christ tout est accompli, et il est entré au ciel comme notre précurseur ; et le Saint Esprit descendu, habitant et agissant en nous, nous donne pleinement conscience du fruit de la rédemption pour le pardon, et de notre position en Christ. Il nous fait connaître en même temps, d'une manière consciente pour nous, que nous sommes fils et par conséquent héritiers. Pour avoir la moindre part dans ces choses, il faut que nous soyons nés de nouveau, mais c'est la foi en l'oeuvre de Christ qui est scellée par le don du Saint Esprit.

8 - Conditions pour recevoir le Saint Esprit

Nous avons la rédemption par le sang de Christ, la rémission des péchés ; le Saint Esprit est les arrhes de notre héritage, jusqu'à la rédemption de la possession acquise. La grande vérité générale est que les croyants, et eux seuls, reçoivent le Saint Esprit. Si nous regardons aux détails et aux déclarations de l'Écriture, nous verrons que, pour être scellé, il faut la foi en l'oeuvre de Christ aussi bien qu'en sa personne. Ainsi (Actes 2), quand les juifs furent saisis par la terrible conviction que Jésus qu'ils avaient rejeté, était le Christ, et que Dieu l'avait exalté dans la gloire, ils dirent : «Que ferons-nous, frères ?» Pierre leur répondit : «Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ, en rémission des péchés ; et vous recevrez le don du Saint Esprit». Ils devaient croire à la glorification de Christ, dont les dons du Saint Esprit étaient la preuve présente, mais ils devaient aussi participer aux effets de l'oeuvre de Christ et recevoir eux-mêmes le Saint Esprit. Ainsi, au chapitre 10 des Actes, c'est le témoignage à la rémission des péchés (v 43), qui est scellé par le Saint Esprit tombant sur tous ceux qui entendaient la parole. De même, en Ephésiens 1:13, c'était «l'évangile de leur salut» auquel ils avaient cru, de sorte que, croyant en Christ, ils avaient été scellés du Saint Esprit comme arrhes de leur héritage. Il est parfaitement certain, d'après l'Écriture, qu'une personne peut être née de nouveau et ne pas avoir reçu le Saint Esprit, car «quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu», et c'était le cas des disciples tandis que Christ était sur la terre. Cependant ils ne pouvaient pas alors avoir reçu le Saint Esprit, qui ne vint que le jour de la Pentecôte, bien qu'ils eussent la vie et qu'ils fussent nets par la Parole.

On allègue que le cas était différent du nôtre ; on dit que le Saint Esprit n'était pas encore venu. C'est tout à fait vrai ; mais les disciples étaient nés de Dieu. Je signale le fait, que nous pouvons distinguer le don du Saint Esprit d'avec la nouvelle naissance. Les Samaritains aussi, après que le Saint Esprit fut venu, crurent et furent baptisés, mais le Saint Esprit n'était venu sur aucun d'eux ; cela n'arriva qu'après que les apôtres leur eurent imposé les mains. De la même manière Paul, alors appelé Saul, fut converti par la révélation de Christ, qui lui apparut sur le chemin de Damas ; mais trois jours après seulement, Ananias lui fut envoyé afin qu'il recouvre la vue et soit rempli du Saint Esprit.

Un chrétien est donc un homme dans le corps duquel l'Esprit Saint habite comme en un temple, lui donnant, d'une manière consciente, la place où le met une rédemption accomplie. Dieu l'a préparé pour la gloire où il sera avec Christ et semblable à Christ ; mais tandis que la connaissance de sa position en Christ est claire à son âme, la gloire reste comme une espérance qui lui est réservée dans les cieux. Les juifs devront être nés de nouveau pour entrer dans les bénédictions milléniales (Jean 3 ; Ézéchi. 36) ; mais ceux qui croient en Christ sans l'avoir vu, associés avec lui pendant qu'on ne le voit pas, et scellés du Saint Esprit, ont leur part avec lui là où le monde ne peut le voir. «Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un ; c'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères».

9 - Privilèges résultant de la présence du Saint Esprit

Il y a trois grands privilèges qui résultent de la présence du Saint Esprit, bien que tout en nous devrait découler de cette présence. En premier lieu nous criions : «Abba, Père» (Gal. 4) ; nous savons que nous sommes enfants (Rom. 8). Ensuite, nous savons que nous sommes en Christ et Christ en nous (Jean 14). Troisièmement, l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs (Rom. 5). La présence de l'Esprit est la puissance de bénédiction avec Dieu, avec Christ, avec le Père (comp. 1 Jean 4:12, 13).

Ce ne sont pas là des promesses, ou la paix millénaire accomplie, quelque bénies que soient ces choses à leur place, mais c'est Dieu qui nous a préparés pour un poids éternel de gloire (2 Cor. 4:17), ce que l'oeil n'a point vu, ce que l'oreille n'a pas entendu et qui n'est pas monté au coeur de l'homme (1 Cor. 2:9), ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment et qu'il leur a révélé. Subjectivement, le nouvel homme est rendu propre à jouir de Dieu même ; mais la sphère dans laquelle ses affections se développent est celle qui est faite pour lui et qui lui est révélée, et c'est l'oeuvre de Christ, ses souffrances et ses gloires, et pour nous les gloires célestes qui seront révélées. Entre l'accomplissement de l'oeuvre de la rédemption et le moment où nous aurons part à la gloire, le Saint Esprit est descendu pour nous sceller comme rachetés et justifiés, et pour être les arrhes de ce que nous n'avons pas encore, si ce n'est que comme Christ est, «nous sommes, nous aussi, dans ce monde», et nous en avons la conscience par une foi vivante.

Le pardon, l'amour du Père, notre portion et notre position en Christ, avec la joie dans l'espérance de la gloire de Dieu, voilà ce qui appartient à ceux dont Christ est la vie. C'est de cela que le Saint Esprit est la puissance actuelle et le révélateur à l'âme, quand la foi en Christ et en son oeuvre a été scellée pour le jour de la rédemption ; ou, plus exactement, quand ceux qui croient ont été scellés, sur le fondement de cette foi.

Le nouvel homme est capable de jouir des choses divines et célestes, mais il ne peut les révéler. Si l'on dit : elles sont dans la Parole, je l'accorde ; mais c'est spirituellement qu'on les y discerne. Le croyant est scellé du Saint Esprit, sur le fondement de sa foi en la personne et en l'oeuvre de Christ, qui a accompli la rédemption et qui est assis à la droite de Dieu, de sorte qu'il connaît l'efficacité de cette oeuvre et sa place devant Dieu comme fils et comme étant en Christ. C'est là une vérité établie dans l'Écriture aussi clairement que possible, et qui, comme état de choses présent, constitue le christianisme et le chrétien, savoir, certitude que Dieu a ôté nos péchés, adoption actuelle comme fils dans la faveur divine, et joie dans l'espérance de la gloire de Dieu. Mais cela aussi, dans ce chapitre 5, est fondé sur l'oeuvre de Christ livré pour nos péchés.

10 - La doctrine du sceau du Saint Esprit est en Rom. 5:12 à 8 et non pas en Rom. 1 à 5:11

10.1 - Sommaire de Rom. 3 à 8

Un autre sujet prend place ici ; je veux dire : la relation de ce qui précède avec l'état ou l'expérience de l'âme. Je ne parle pas maintenant de culpabilité et d'imputation du péché, c'est ce que j'ai déjà fait — notre conscience est purifiée par le sang de Christ ; mais ce qui m'occupe, c'est ce qui se passe dans l'âme. Il y a là ce qui n'est jamais pardonné, le péché, son principe dans notre nature, ce que Dieu doit abhorrer et que déteste la nouvelle nature, et que nous trouvons en nous. J'ai déjà fait allusion à la division, bien connue maintenant, que nous trouvons en Romains 5, à la fin du verset 11. Jusque-là, nous trouvons, pleinement exposés, notre état de culpabilité et la grâce qui y répond ; la propitiation, Christ livré pour nos offenses et ressuscité, la paix avec Dieu, sa faveur actuelle sur nous, l'espérance de la gloire, son amour versé dans nos coeurs, pour notre route, par le Saint Esprit qui nous est donné, en sorte que nous nous glorifions même en Dieu par Christ, par lequel nous avons reçu la réconciliation : nous sommes réconciliés avec Dieu, et nous nous réjouissons en lui. Après cela vient un autre sujet : un homme, chef de race quant au péché, et un homme, chef de race quant à l'obéissance : plusieurs, en relation avec le premier, constitués pécheurs par le péché d'un seul ; et plusieurs, en relation avec le second, constitués justes par l'obéissance d'un seul. C'est là évidemment un terrain nouveau et un sujet nouveau. La culpabilité personnelle et le jugement dépendent de ce que chaque pécheur a fait ; mais ici il s'agit d'une race plongée dans un état de ruine par la faute de son chef. La loi est intervenue, de manière à aggraver les péchés en les faisant devenir des transgressions, afin de mettre à nu par ses exigences, quand la conscience est éveillée, le péché, racine et principe du mal.

À partir du verset 12 de Romains 5, il n'est donc plus question du pardon des péchés du vieil homme, et de la purification de ces péchés par grâce, pour être amenés ainsi dans la faveur présente de Dieu envers nous, mais d'être placés devant Dieu dans un nouvel état et une nouvelle position dans le second Homme, le Christ Jésus. Au chapitre 6, se trouve exposée la doctrine ; au chapitre 8, nous avons notre état comme résultat, nous sommes en Christ et Christ est en nous ; nous sommes héritiers de la gloire, et, en l'attendant, nous souffrons avec Christ ici-bas. Le chapitre 7 nous présente l'action de la loi, par laquelle nous acquérons la connaissance de nous-mêmes, afin que moralement nous consentions à avoir Christ en place de nous-mêmes. Cette seconde partie de l'épître aux Romains traite, non pas de Christ mourant pour nos péchés, mais de notre mort avec Christ.

Remarquez ici la différence entre les chapitres 5 et 8. Au chapitre 5, où l'apôtre a montré la culpabilité comme étant universelle, et la grâce qui la rencontre dans la propitiation, et Christ, livré pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, tout est faveur et bonté divines : nous avons la paix avec Dieu, tel qu'il est, à l'égard de nos péchés ; nous jouissons actuellement de sa faveur, nous avons l'espérance de la gloire ; son amour est versé dans le coeur, et nous nous glorifions en lui. Au chapitre 8, c'est notre état qui est présenté : nous sommes morts avec Christ et vivants en lui ; nous sommes en lui devant Dieu, de telle sorte qu'il n'y a aucune condamnation ; la loi de l'Esprit de vie nous affranchit, la pensée de l'Esprit est vie et paix. Au chapitre 5, l'amour de Dieu était répandu dans nos coeurs par le Saint Esprit ; au chapitre 8, l'Esprit rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu, et il intercède en nous ; nous y avons notre état vis-à-vis de Dieu comme étant en Christ, et non pas ce que Dieu est envers nous.

10.2 - Portée de Rom. 6

J'ai dit que le chapitre 6 pose la base de la doctrine. Nous sommes baptisés pour la mort de Christ, notre profession de christianisme est la reconnaissance de cette mort : notre vieil homme est crucifié avec lui, afin que le corps du péché, comme un tout dans sa forme concrète, soit annulé. La croix met fin à notre ancien état en Adam ; à ce point de vue, Christ est mort, non pas pour nos péchés ici, mais au péché, et nous sommes baptisés pour sa mort, nous avons à nous tenir pour morts au péché et pour vivants à Dieu, non pas en Adam, mais dans le Christ Jésus notre Seigneur. Tout ce qui constitue la gloire du Père, tout ce qui se déploie de lui et l'environne selon sa propre nature, était engagé dans la résurrection de Christ : sainteté, justice, majesté, amour pour le Fils, reconnaissance de ce qu'il avait accompli, suprématie au-dessus de tout mal en lumière et en amour, et Christ, comme homme, ressuscité par cette gloire et y entrant, et cela comme ayant parfaitement glorifié Dieu, là où tout était entièrement contraire à la gloire de Dieu. Et nous sommes vivants en lui, nous avons en lui, ressuscité, la vie qui convient à notre nouvelle position : nous avons ce trésor dans un vase de terre, cela est vrai, mais c'est notre place devant Dieu. La chair ne peut avoir absolument aucune part en cela. Comme homme, Christ est entré par la mort dans cette nouvelle position, mettant fin (Lui-même toujours sans péché, et à part) à toute relation avec l'homme comme né d'Adam. Il était vraiment et réellement homme et Fils de l'homme, mais en tant que ressuscité, il est chef d'une nouvelle race et d'une position nouvelle. Il est digne de remarque que jamais nous ne trouvons qu'il se soit uni lui-même aux hommes, comme l'enseigne une doctrine funeste et très répandue. «À moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul» (Jean 12:24). Lui seul, comme nous l'avons vu, fut oint du Saint Esprit et scellé de Dieu le Père ; toutefois il était un vrai homme né de femme, né sous la loi et en ressemblance de chair de péché, et allant avec le résidu pieux comme s'associant à lui. Il était là un homme parmi les hommes ; mais cette association prit fin à sa mort, sauf en ce qu'il reste Seigneur au-dessus d'eux. Nous sommes unis à lui dans son nouveau et glorieux état comme Chef ou Tête (Éph. 1:11). Mais c'est là une nouvelle création.

Revenons maintenant à notre sujet. «Nous sommes crucifiés avec lui». Ici, c'est de «notre vieil homme» qu'il s'agit. Nous sommes encore dans le corps, mais nous ne sommes plus sur le terrain de notre ancienne position devant Dieu, nous en sommes sortis en Christ en mourant avec lui, nous avons été crucifiés avec lui, nous nous tenons pour morts au péché (*) et vivants à Dieu dans le Christ Jésus, pour nous livrer nous-mêmes à Dieu comme étant ceux qui, en Christ, d'entre les morts ont été faits vivants, et qui, dans cette nouvelle vie, sont libres de le faire. Dans l'épître aux Romains, nous ne sommes pas envisagés comme ressuscités avec Christ, mais comme justifiés, et ayant Christ pour notre vie, comme des hommes vivant ici-bas de la vie naturelle, seulement y ayant Christ pour notre vie, étant en lui devant Dieu, non pas dans la chair.

(*) Dans l'épître aux Colossiens, nous sommes morts au monde.

10.3 - Le croyant selon Rom. 5:1-11

Or la première partie de l'épître nous amène, depuis la connaissance consciente de notre culpabilité, jusqu'à la faveur divine et à la connaissance de l'amour divin, comme étant justifiés par l'oeuvre de Christ ; la seconde partie, à la connaissance de nous-mêmes, comme étant morts avec Christ à notre ancien état, et étant en Lui devant Dieu. Notre profession n'est pas simplement que nous croyons en Christ, mais que nous avons été amenés dans sa mort, baptisés pour elle comme notre part. Toutefois la première partie est complète et absolue. La doctrine du sceau du Saint Esprit ne s'y trouve pas ; mais la personne est scellée, un coupable se trouve rétabli dans la faveur de Dieu et jouissant de son amour ; réconcilié avec lui et prenant en lui ses délices. Je le répète : cette première partie est complète en elle-même. L'homme est pardonné, justifié, jouissant de la faveur de Dieu, ayant l'amour de Dieu dans son coeur par le Saint Esprit qui lui est donné, et se réjouissant dans l'espérance de la gloire. Tout est judiciaire. La vie éternelle n'y est pas présentée comme une existence actuelle, mais elle est donnée à ceux qui persévèrent à bien faire (*) ; seulement Dieu constate son amour à lui envers nous. La question de notre état, notre position hors de Christ et en Christ, est un autre point différent et distinct,

mais quand nous sommes envisagés comme étant en Christ, le sceau du Saint Esprit est, ici aussi (dans l'épître aux Romains), un fait admis et développé.

(*) Elle est toujours une chose future dans l'épître aux Romains, là où elle n'est pas simplement un fait général de grâce.

10.4 - Affranchissement

Cette vérité est enseignée d'une manière spéciale dans la seconde épître aux Corinthiens et dans celle aux Éphésiens, mais toujours comme une chose qui n'appartient qu'aux croyants, savoir, à ceux qui ont déjà la vie et qui sont lavés dans le sang de l'Agneau. Là où cette vérité ne se trouve point, le christianisme n'est pas connu dans son vrai caractère. Le point de départ de tout ceci, quant à notre position, est celui-ci : nous avons été baptisés pour la mort de Christ, notre vieil homme a été crucifié avec Christ, afin que nous ne servions plus le péché ; c'en est fait de lui pour la foi, nous sommes affranchis. Mais n'y a-t-il aucun remède, aucune amélioration possible pour le vieil homme, et aucune puissance dans le nouveau pour marcher en dehors du vieil homme et être indépendant de lui ? Non, il n'y a point d'amélioration du vieil homme, ni puissance dans le nouveau pour marcher bien par lui-même, alors même que la volonté y est. Si la justice devait être trouvée dans l'état où nous a placés la chute d'Adam (c'est-à-dire dans la chair), alors la loi en serait la mesure. Mais la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut pas : la loi dans son caractère spirituel, bien entendu, car elle défend la convoitise, et la chair convoite. Subsister devant Dieu sur ce fondement est donc impossible, et de ce côté il n'y a point d'espérance ; mais cette seconde partie de l'épître aux Romains traite de notre position devant Dieu.

10.5 - Ce qu'il y a de plus que la nouvelle naissance

Nous avons ces deux points : nous sommes nés de nouveau, mais cela ne suffit pas, car la chair est là, et ce qui caractérise la loi, c'est que sous elle on obtient la justice par ce qu'on est. Mais le péché est là. Mais si ce n'est pas assez d'être nés de nouveau, il y a autre chose : notre vieil homme est crucifié avec Christ ; en lui nous sommes morts au péché. Ainsi, pour la foi, c'en est fait de la chair dans la mort, et Christ est introduit en vie. Le péché dans la chair a été condamné à la croix, mais la mort est venue pour l'ancienne condition de l'homme, non point évidemment que Christ ait eu aucun péché, mais il a été fait péché pour nous. Il était sur la croix «pour le péché». De sorte que la condamnation du péché dans la chair est passée, et la mort, la puissance de la mort de Christ, est venue. Je suis maintenant en relation avec Christ ressuscité d'entre les morts. Mon premier mari, la loi, avait pouvoir sur moi aussi longtemps que je vivais, mais je suis mort avec Christ, et par sa mort Dieu a condamné le péché dans la chair. Christ a pris cette condamnation et y a mis fin en mourant ; ainsi, par ma mort, j'ai cessé d'être sous la loi, je suis mort et suis ainsi sorti hors de la condition à laquelle la loi s'appliquait, et je ne suis pas seulement vivant en Christ, mais en relation avec Christ ressuscité, dans cette nouvelle position où le péché et la condamnation ne sont absolument plus. Quoique je fusse vivifié, la chair était encore là en moi, bien que je haïsse ses fruits et ses oeuvres ; et comme le principe de la loi et notre pensée, quand nous lui sommes assujettis, sont que le jugement de Dieu à notre égard est le résultat de ce que nous sommes, plus mes désirs sont saints, plus je suis misérable ; mais ayant une fois part à la mort de Christ, je me tiens moi-même pour mort. La délivrance est donc par la mort de Christ, c'est-à-dire par le fait que je suis crucifié avec lui, et uni à lui ressuscité.

Mais comment connaîtrai-je cela ? Par le Saint Esprit. Au chapitre 8 de l'épître aux Romains, il est dit que nous sommes en Christ, et Christ en nous, (v. 1 et 10). Or ce qui nous en donne la connaissance, c'est le Saint Esprit (Jean 14:20). Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous. Il n'y a aucune condamnation, parce que nous sommes en Christ, et si Christ est en nous, le corps est bien mort à cause du péché, seule chose qu'il puisse produire s'il est vivant : mais nous vivons parce que l'Esprit est vie, à cause de la justice.

10.6 - Rom. 7 : deux états d'âmes

Et maintenant, remarquez que dans le chapitre 7 (qui n'est qu'une parenthèse), où l'apôtre traite de la portée de la loi dans la question, nous voyons deux états de l'âme, tous deux pouvant exister lorsque l'âme a été vivifiée, états, non de progrès ou de degré, mais absolument incompatibles l'un avec l'autre, si incompatibles que l'un ne peut exister tant que l'autre existe : dans l'une de ces positions relatives, l'âme est unie à la loi comme à un mari ; dans l'autre, c'est à Christ ressuscité d'entre les morts. L'âme est morte dans la première, de manière à en avoir fini avec elle, afin d'être placée hors de cette relation, mais seulement comme crucifiée avec Christ, autrement la loi aurait été, pour elle, condamnation aussi bien que mort (2 Cor. 3 ; Gal. 4). Nous sommes morts à la loi par le corps du Christ, afin que nous soyons à un autre ; nous ne pouvons avoir deux maris à la fois. Ensuite nous avons, dans ce chapitre 7, l'effet expérimental de la loi, vue et estimée à la lumière du christianisme. La loi éveille, et, comme occasion, excite le péché. L'expérience du chapitre 7 n'est pas le cri d'un homme qui est dans le péché sans savoir ce qu'est le péché, mais c'est le péché estimé par quelqu'un qui peut en juger avec une connaissance spirituelle. Nous, chrétiens comme tels — c'est ainsi que ce mot «nous» est toujours employé — «nous savons que la loi est spirituelle». Quant au fait, personne ne fut jamais dans un semblable état, c'est-à-dire avec la volonté toujours parfaitement bonne et le faire toujours mauvais. Il s'agit de l'action de la loi quand la volonté est renouvelée, mais que l'homme est sous la loi, et, dans ses pensées quant à sa relation avec Dieu, «dans la chair», aimant l'obéissance et la loi de Dieu, mais jugeant des pensées que Dieu a envers lui, d'après ce qu'il est lui-même. Or cela est l'opposé de la grâce.

Un homme qui est dans cet état voit que la loi est spirituelle dans ce qu'elle demande ; sa conscience la reconnaît bonne, son coeur y prend plaisir quant à l'homme intérieur, mais il ne réussit pas à l'observer. Il est captif de la loi du péché qui est dans ses membres. Le vouloir est bien avec lui, mais le moyen d'accomplir le bien, cela il ne le trouve pas. Or c'est là une expérience que considère une personne affranchie, mais c'est l'expérience d'une personne qui évidemment n'est pas délivrée, mais qui est sous la loi ; c'est l'expérience d'un homme quand il était dans la chair. Il apprend ainsi, non pas qu'il est coupable, mais qu'il n'y a point de bien en lui, c'est-à-dire dans sa chair ; en second lieu, que ce n'est pas lui qui pratique le mal, puisqu'il le hait, et enfin, que le péché est trop fort pour lui, car il ne peut réussir à faire le bien qu'il veut. Il y a là une double leçon ; premièrement, qu'il n'y a aucun bien dans la chair quand elle est jugée spirituellement, et, en second lieu, que nous n'avons point de puissance. Distinguer le péché de soi-même est souvent un soulagement, mais non la délivrance. Or il est de toute importance de savoir ce qu'est la chair et de le savoir par expérience, et ainsi d'avoir appris ce que c'est que d'être sous la loi ; mais Dieu ne prend point plaisir à garder dans cet état celui qui le connaît. Ce n'est point l'état chrétien. Il y a lutte jusqu'à la fin, lorsqu'on est affranchi, mais alors cette lutte a lieu dans le chrétien : la chair convoite contre l'Esprit. Ici il n'est pas question de l'Esprit, ni de Christ, si ce n'est comme contraste : Christ est présenté comme un autre mari, auquel on ne peut être en même temps qu'au premier. Sur ce point, le chapitre est positif : nous ne pouvons avoir deux maris à la fois. Si j'ai appris à connaître l'amour de Dieu dans le don de son Fils, et si je sais que ma position est là, en Christ, mon acceptation devant Dieu ne repose pas sur ce que je suis pour Dieu, comme cela a lieu sous la loi.

Ce chapitre nous présente l'appréciation de l'action de la loi par quelqu'un qui a l'Esprit, et qui peut dire : «nous savons». Il ne dit pas : nous sommes charnels ; les chrétiens ne peuvent pas dire cela. Si l'on me demande : celui dont il est question dans ce chapitre a-t-il l'Esprit ? est-il scellé ? je réponds : certainement non, il est captif de la loi du péché : or là où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté, et

au chapitre 8, le captif est affranchi, et il n'est pas dans la chair. Si quelqu'un est conduit par l'Esprit, il n'est pas sous la loi. Or être sous la loi, est précisément ce que décrit Romains 7, mais par la bouche de quelqu'un qui, n'y étant plus, peut le décrire par l'Esprit. Le péché n'aura pas domination sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce. Bien que j'aie parlé, et avec raison, du chapitre 7 comme étant une parenthèse, car il vient entre la doctrine du chapitre 6 et l'état pratique du chapitre 8, cependant, en un certain sens, la doctrine de l'épître se termine avec le chapitre 6. Le péché n'a pas domination sur ceux dont il y est parlé, car ils ne sont pas sous la loi, mais sous la grâce : ainsi, se livrant à Dieu pour l'obéissance, ils ont leur fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle. Les gages du péché, c'est la mort ; le don de Dieu, c'est la vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur.

Ainsi les deux états nous ont été présentés, savoir l'état expérimental d'une âme sous la loi, et celui qui est dans la puissance de l'Esprit en Christ. Le contraste complet qui existe entre les deux est évident ; ce n'est pas une différence de degré, mais d'état. L'incompatibilité des deux se voit dans l'exemple des deux maris, le changement ne pouvant avoir lieu que par la mort, qui brise absolument le lien. Mais je parle maintenant du contraste dans l'état lui-même. Au chapitre 7 l'homme est dans la chair ; au chapitre 8, il n'est pas dans la chair, parce que l'Esprit de Dieu demeure en lui. L'expérience du chapitre 7 ne considère que la loi ; au chapitre 8, l'homme est mort à la loi par le corps de Christ, et la question est entre la chair et l'Esprit. Christ est en nous, et le corps est mort, mais l'Esprit est vie dans l'âme délivrée. Nous avons donc, en premier lieu, au chapitre 7, les deux maris mis en contraste : un homme renouvelé en relation avec la loi, et ensuite le même homme en relation avec Christ ressuscité d'entre les morts, le premier lien (celui qui liait à la loi) étant brisé d'une manière absolue par la mort de la personne qui y était retenue. Après, vient l'expérience du premier, de l'homme renouvelé sous la loi, expérience jugée par l'intelligence chrétienne de quelqu'un qui n'est plus sous la loi ; la chair est jugée, ainsi que l'impuissance de l'âme renouvelée pour vaincre la chair en étant sous la loi. Il faut un libérateur ; c'est Dieu par Christ. Nous sommes vivants en lui, et lui est en nous : et nous sommes morts au péché, ayant été crucifiés avec Christ. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ, car, bien que la chair soit en moi, je suis affranchi de sa loi, par la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus, et moi, quant à ma position devant Dieu, je n'ai rien d'autre que Christ comme vie, dans la puissance de l'Esprit. Ce que la loi ne pouvait pas faire, ce que je ne pouvais pas réussir à faire quand j'étais sous la loi, parce que la chair ne se soumet pas à la loi, Dieu l'a fait, car la chair a judiciairement disparu de devant Dieu dans la mort de Christ comme sacrifice pour le péché, et là, la chair et moi, nous sommes morts au péché avec Lui. Le vieil homme a été crucifié ; c'en est fait de lui à la croix. Là Dieu a condamné le péché dans la chair.

10.7 - Rom. 8, le Saint Esprit et la délivrance

C'est alors qu'est introduite la puissance du Saint Esprit qui habite en nous, un sommaire de notre état, déjà au verset 2. Mais les choses de l'Esprit et la marche selon l'Esprit se rapportent directement à une personne divine et à une nouvelle nature, et c'est à elles qu'est rattaché le changement de notre ancienne position en Adam, en notre nouvelle position en Christ, bien que l'Esprit ne soit pas séparé de la vie dont il est la puissance. Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Ce n'est point assujettir la chair, qui ne peut se soumettre à la loi ; mais si Christ est en vous, le corps est mort, d'après le chapitre 6, car, vivant en lui-même, il ne produit que le péché ; cependant je suis vivant, l'Esprit est vie comme la puissance et celui qui produit la justice. Et de plus, afin de compléter la délivrance : si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en nous, Celui qui a ressuscité Christ (le Chef des siens) d'entre les morts, vivifiera aussi vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous. C'est l'Esprit de Dieu, en contraste avec la chair ; — c'est l'Esprit de Christ, quant à ce que nous sommes, comme formés maintenant d'une manière vivante selon Christ ; — c'est l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus (nom personnel de Christ) d'entre les morts, comme accomplissant notre délivrance finale. À partir de là, il est parlé du Saint Esprit, non seulement comme d'une personne divine habitant en nous, et agissant ainsi sur la vie, mais comme opérant d'une manière distincte de nous. Par l'Esprit, nous faisons mourir les actions du corps ; nous sommes conduits par l'Esprit ; il est l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions : «Abba, Père» ; «l'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu», ayant l'héritage en espérance, et il nous est en aide dans notre infirmité durant notre passage, pendant que nous attendons avec patience d'être mis en possession de l'héritage ; l'Esprit lui-même, quand nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient, intercède pour nous, mais en nous, et cela selon Dieu. Telle est la réalité de sa présence avec nous.

Il y a donc une délivrance (*) : ce n'est pas être né de nouveau, ce n'est pas le pardon (bien que ces deux choses soient réelles), mais c'est une délivrance, en ce que nous sommes morts avec Christ, notre vieil homme étant crucifié avec lui, et lui étant notre vie dans la puissance de l'Esprit de Dieu ; et, son oeuvre en étant la base, cette délivrance est possédée et connue, en même temps que notre place en lui, par l'Esprit habitant en nous. Et nous recevons l'Esprit en croyant en l'efficace de l'oeuvre de Christ pour le pardon de nos péchés. Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous. L'Écriture sur ce point est aussi claire que possible. Il est également clair que celui dont parle le chapitre 7 de l'épître aux Romains, ne possède pas cette délivrance ; la preuve en est très simple, il cherche à être délivré. Cette délivrance n'est pas une chose qui ait à se répéter ; c'est un état dans lequel nous entrons : le chapitre 8 tout entier le démontre. Nous sommes en Christ, nous avons l'Esprit d'adoption, le Consolateur qui ne nous est point ôté.

(*) Nous l'avons ici, basée sur la mort de Christ, et on en jouit par l'Esprit. De même en Galates 5:1 «Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant» ; et en 2 Corinthiens 3:17 : «La où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté».

Être affranchi n'est pas être né de nouveau. Quand il s'agit «d'être né de nouveau», il y a un «il faut» (Jean 3:7), ce qui n'est point la révélation de la grâce et du salut qui n'est que par la croix. La visitation, prophétisée par Zacharie (Luc 1:77-79), avait pour but de donner la connaissance du salut par la rémission des péchés ; et ce fut après avoir entendu l'évangile de leur salut et y avoir cru, que les Gentils furent scellés (Actes 10:43, 44 ; Éph. 1:13, 14). Je ne doute pas que Celui qui a commencé la bonne oeuvre ne l'achève aussi jusqu'au jour de Jésus Christ ; mais le témoignage de l'Écriture est constant. Le fils prodigue revint à lui-même, se repentit, confessa son péché, reconnut qu'il périssait, et entra dans le chemin qui, de fait, le conduisait chez son père ; mais il n'avait pas rencontré son père, il ne connaissait pas sa pensée, il ne pouvait pas crier : «Abba, Père», et n'avait point la plus belle robe, qui le rendait propre pour entrer dans la maison. C'est en vain qu'on dira qu'il n'en avait pas la conscience ; il ne possédait pas ces choses. Christ a été livré pour nos offenses ; mais bien qu'il ait fait la paix par le sang de sa croix, nous ne possédons pas cette paix jusqu'à ce que nous ayons été justifiés par la foi. Il est également important de voir que la paix a été faite parfaitement, et que nous ne la possédons pas avant que nous ayons cru. En fait, dire que nous avons la paix avec Dieu et que nous n'en avons pas la conscience, est un non-sens, et en même temps une chose qui détruit la relation qui existe entre la présence de l'Esprit et l'oeuvre de Christ. Être affranchi et en liberté, avoir liberté avec Dieu, disant : «Abba, Père», et être délivrés de la loi du péché et de la mort — et n'en pas avoir la conscience, cela n'a pas de sens ; bien que nous ne soyons peut-être pas capables d'expliquer comment cela a lieu, cependant nous le savons et nous en jouissons.

Je n'attache aucune importance au mot «chrétien», nom donné probablement par le monde ; mais le corps de celui qui est tel, est le temple du Saint Esprit qu'il a de Dieu.

10.8 - L'affranchissement selon les Galates

En comparant entre eux quelques passages des épîtres aux Romains et aux Galates, on voit clairement que l'affranchissement ou la délivrance est un état distinct et non un simple progrès dans la condition de l'âme ; c'est la liberté de fils, fruit de la rédemption, en contraste avec l'esclavage sous la loi, même si l'on est né de Dieu. Au chapitre 5 des Galates, verset 18, nous lisons : «Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi». Avant que la foi vînt, nous étions gardés sous la loi, notre conducteur jusqu'à Christ, mais après que la foi fut venue, nous n'avons plus été sous le conducteur (Gal. 3:23, 24) ; car nous sommes tous fils (*) de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. Mais «aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit seigneur de tout ;... mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous la loi afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père».

(*) Non pas «enfants» ; ce sont deux choses que Paul ne confond pas.

Le chapitre 5 exhorte les Galates à demeurer fermes dans cette liberté ; la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair, mais si l'on est conduit par l'Esprit, on n'est pas sous la loi. La chair était là, mais leur état et leur position étaient entièrement changés : ils étaient fils, ils étaient libres, conduits par l'Esprit, pas sous la loi, parce que Christ les avait rachetés de cet état-là, et ainsi la foi étant venue, le Saint Esprit leur avait été donné. L'état dans lequel ils se trouvaient était la conséquence de la venue du Fils de Dieu pour les racheter, et de leur foi en Lui et en son oeuvre.

10.9 - L'affranchissement selon Rom. 8

Maintenant examinons ce qui est dit en Romains 8, quant à l'état d'affranchissement ou de délivrance : «Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu». «Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être derechef dans la crainte». Et d'où vient cela ? «Vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce» ; «tenez-vous vous-mêmes pour morts» (Comp. Gal. 2:19, 20). Christ étant mort, nous sommes affranchis de la loi, nous sommes morts avec Christ au péché, et à la loi aussi ; mariés à un autre, à Christ ressuscité. Nous sommes en Christ ; la loi de l'Esprit de vie en lui nous a affranchis ; car ce que la loi ne pouvait pas faire, Dieu l'a fait, en envoyant son propre Fils pour le péché. La conséquence est, non point une loi imposant une justice humaine, mais les choses de l'Esprit comme notre portion.

Quoique la chair soit en nous, nous ne sommes point dans la chair — dans cette position devant Dieu — si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous ; il n'est pas dit : si nous sommes nés de nouveau, ce que l'on peut être sans connaître encore la délivrance. Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie ; et alors on entre, par l'Esprit, dans une relation consciente de fils, et ainsi, n'étant pas simplement nés de Dieu, mais ayant le témoignage par l'Esprit d'être nés de Dieu («enfants», non pas «fils»), nous sommes héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ. Les principes de l'état décrit dans le chapitre 7, sont la loi, la chair, le péché, la captivité sous la loi du péché ; on n'est pas délivré ; la volonté est bonne, mais il n'y a pas de puissance pour l'accomplir. Les six premiers versets présentent les deux relations : l'une avec la loi, l'autre avec Christ ressuscité, la mort mettant entièrement fin à l'une, et étant le seul moyen d'en être délivré. Les principes du chapitre 8 sont que l'on est en Christ (non seulement pardonné, mais dans un nouvel état), affranchi par la loi de l'Esprit de vie en lui, le péché dans la chair étant condamné, en ce que Christ est mort comme sacrifice pour le péché ; on n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit ; l'Esprit de Dieu habite en nous, le corps est mort, l'Esprit est vie. Nous sommes fils, et nous savons que nous le sommes ; nous souffrons avec Christ, pour être glorifiés avec lui. Christ et l'Esprit, qui ne sont pas mentionnés dans le premier état, se trouvent ici ; le sujet tout entier, c'est le second mari, dans la puissance de l'Esprit. Il est impossible de trouver deux positions et deux relations plus distinctes. Ayant cru au pardon des péchés par le sang de Christ, le croyant a reçu l'Esprit, et sait par lui où il en est comme mort avec Christ, et maintenant en Christ.

10.10 - Le croyant qui a le Saint Esprit : la rédemption est connue

Un mauvais enseignement, qui met la nouvelle naissance (*), à la place d'une rédemption connue et accomplie par l'oeuvre de Christ, ayant détourné plusieurs coeurs sincères de la simple vérité scripturaire, j'ajouterai ici ce que l'Écriture révèle clairement. Si une âme peut en vérité dire devant Dieu : «Abba, Père», cette âme est scellée. Si quelqu'un sait réellement qu'il est en Christ, et Christ en lui, il est scellé. Si l'amour de Dieu est versé dans le coeur d'un homme, cet homme est scellé (Rom. 8 ; Gal. 4 ; Jean 14 ; Rom. 5). Il peut en exister d'autres preuves, car toute la vie d'un homme sera, sauf quelques manquements particuliers, la manifestation évidente de l'habitation de l'Esprit de Dieu en lui ; mais je prends à dessein la preuve la plus simple et la plus immédiate, dans les termes où nous la donne l'Écriture. Or ce qui empêche l'acceptation pure et simple de cette vérité, c'est que l'on ne croit pas pleinement la doctrine de la rédemption. On regarde le pardon comme se rapportant aux péchés passés (**), à ceux commis avant la conversion, ce qui était réellement le pardon pour les juifs, et que l'Écriture présente en contraste avec le pardon chrétien (Voyez Hébr. 9 et 10). On ne croit pas à ce que l'Écriture nomme «rédemption éternelle». La plupart des chrétiens ne pourraient pas vous dire ce que c'est que de n'avoir plus «conscience de péchés» ; ils ne savent pas même ce qu'est le bonheur de l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché. Ils comprennent bien que tous leurs péchés passés ont été pardonnés quand ils ont cru, mais, quant aux péchés commis depuis, ils estiment qu'il faut une nouvelle aspersion du sang de Christ, ou bien que la sacrificature présente de Christ dans le ciel s'applique à ce point : deux choses qui ne se trouvent point dans l'Écriture. Demandez-leur ce que signifie cette parole : «Par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés», ils ne pourront vous le dire. Chaque péché, après avoir été commis, doit, selon eux, trouver son pardon quand et comme cela se pourra, et l'on enseigne que penser autrement est une chose très dangereuse.

(*) Vérité vitale et nécessaire, mais qui ne se confond pas avec une rédemption connue et accomplie ; on veut, chose très naturelle pour ceux qui ne distinguent pas ce que Dieu distingue, que nous examinions si nous sommes dans la foi, interprétant ainsi l'Écriture d'une manière tout à fait erronée.

(**) Dans Romains 3:25, les «péchés précédents» sont ceux des saints de l'Ancien Testament. Il est clair qu'au moment où je saisis le pardon, je ne puis l'appliquer qu'aux péchés déjà commis. Je n'en ai pas d'autres. Mais cela ne touche pas l'étendue et la portée de la mort de Christ, qui a eu lieu avant que j'aie commis aucun péché. Il ne faut pas confondre l'oeuvre de l'Esprit et celle de Christ.

Or le fait est que, dans chaque cas de péché, il y a interruption de la communion, et que la ressource se trouve dans ce que Jésus enseigne à ses disciples lorsqu'il leur lave les pieds (Jean 13) avec de l'eau. Mais quand une fois j'ai cru à l'oeuvre de Christ, le péché ne m'est plus imputé, je suis rendu parfait quant à la conscience. Nous avons une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus ; celui qui a porté nos péchés et les a ôtés depuis longtemps, est là. Il ne faut pas confondre l'oeuvre de l'Esprit qui me fait reconnaître mes fautes, avec l'oeuvre de Christ, accomplie et ayant son efficace une fois pour toutes et pour toujours. Il a porté mes péchés quand je n'en avais pas encore commis un seul ; et si le pardon, dans le sens de non-imputation, doit être obtenu maintenant, il serait impossible à trouver, car Christ devrait souffrir pour ces péchés-là, comme dit l'apôtre : «Puisque dans ce cas il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la fondation du monde».

Il s'ensuit que, par l'enseignement courant, celui qui n'a pas dans son âme, par la foi, le sentiment de la rédemption, et celui qui l'a en réalité, sont mis sur le même niveau, quoique l'un ait l'Esprit d'adoption et que l'autre ne l'ait pas : celui-ci cherche à obtenir miséricorde, ne l'ayant pas encore saisie par la foi ; celui-là, avec Dieu, crie : «Abba, Père», mais on les enseigne tous deux à supposer que le péché est imputable de la même manière, et à rechercher s'ils sont enfants de Dieu ; et ainsi l'homme délivré, par un faux enseignement, est rejeté sous la loi dans Romains 7. Si, vraiment, vous pouvez dire : «Abba, Père», assurément vous êtes scellés, mais alors aucun péché ne peut vous être compté, autrement Christ est mort en vain. Le judaïsme, sous ce rapport, valait mieux que ce demi-christianisme qui nous entoure. Pour un juif qui avait péché, il y avait un sacrifice, et son péché était pardonné. Maintenant, avec la doctrine courante, quelqu'un sera peut-être pardonné pour ce qui a eu lieu dans le passé, mais pour tout ce qui suit, il n'aura rien qu'incertitude. Mais Christ a obtenu une rédemption éternelle, et bienheureux est l'homme à qui le Seigneur ne compte point le péché. L'oeuvre étant achevée, et celui qui est sanctifié étant rendu parfait à perpétuité, l'adorateur purifié une fois pour toutes, n'a plus conscience de péchés, et Christ est assis sur le trône du Père, parce que tout est achevé. C'est de cela que le Saint Esprit est le témoin ; être né de Dieu ne l'est pas.

10.11 - Rom. 8:9 : être de Christ

Il y a un passage sur lequel il sera bon d'ajouter un mot. «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui» (Rom. 8:9). Ces mots «n'est pas de lui», troublent quelques personnes. Cela veut dire simplement que celui dont il est question n'est pas de Christ, tout comme le prodigue n'était pas à sa place de fils jusqu'à ce qu'il eût rencontré son père.

Le verset 1 de ce chapitre 8 nous place en Christ, le verset 9 voit Christ en nous, ce qui est l'état chrétien, selon la promesse que nous lisons en Jean 14:20. Ce n'est pas l'état de l'âme qui est ici en question, mais le fait que Christ est en nous, comme le prouve le verset suivant en relation aussi avec le chapitre 6. «Celui qui est uni au Seigneur est un seul esprit avec lui» (1 Cor. 6:17) ; cela ne peut pas avoir lieu avant que nous ayons cet Esprit. Nous ne sommes donc point, jusque-là, dans l'état chrétien, comme appartenant de fait à Christ, bien que, comme le fils prodigue, nous puissions être en chemin. L'habitation de l'Esprit en nous est une partie de l'état chrétien, ainsi que le montrent les épîtres aux Galates, aux Romains, 2 Corinthiens 5 et 1, et quantité d'autres passages.

11 - Le Saint Esprit dans les écrits de Jean

Je m'arrêterai aussi un instant sur le texte suivant qui est fréquemment cité : «Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu» (1 Jean 4:15). D'abord, il n'est question ici ni du sceau de l'Esprit, ni de la nouvelle naissance : ces deux choses sont supposées, et il y est fait allusion dans le chapitre 3, verset 24 ; mais là, le témoignage de l'Esprit, démontrant que nous demeurons en lui, et lui en nous, n'est appliqué qu'à sa demeure en nous, telle qu'elle pouvait même être manifestée par les dons de toutes sortes. Mais ce qui caractérise le chrétien, c'est l'obéissance : il garde les commandements de Dieu ; et cela implique qu'on demeure en Dieu et Dieu en nous, et l'Esprit nous en donne la conscience. Il en est ainsi aux versets 4 et 13 du chapitre 4, mais les termes varient ; au verset 13, il est dit : «Il nous a donné de son Esprit», termes qui, en fait, se rapportent à l'Esprit de prophétie, mais très importants ici, comme nous rattachant à Dieu dans sa nature.

Jean ne s'occupe pas d'actes administratifs, tels que le fait d'être scellés, par lequel nos relations sont connues. Il demeure dans ce qui a rapport à la nature de Dieu et à la communion avec cette nature. Dieu est lumière, nous le sommes aussi ; Dieu est amour : celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu et Dieu en lui. Notre communion est avec Dieu, et nous marchons dans la lumière, comme Dieu est dans la lumière ; dans l'amour, comme Christ nous a aimés. Sans doute, c'est par l'Esprit, mais ce dont Jean est rempli, comme étant une chose actuelle, c'est que nous sommes en Dieu et Dieu en nous ; ce n'est pas le fait que nous sommes scellés pour le jour de la rédemption qui n'est pas encore arrivé ; il nous donne de son Esprit, de sorte que nous demeurons en lui et que nous avons communion avec lui. Ce n'est pas là le fait de recevoir le sceau de l'Esprit, quoique ce soit par son moyen, c'est-à-dire par le don du Saint Esprit. Le chapitre 5 des Romains se rapproche de ce point de vue de Jean : l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. C'est bien le don, mais ce qui est envisagé ici, c'est l'effet du don, et non la chose elle-même. Quand un homme a été vivifié, qu'il se confie dans le sang de Christ, et qu'il est scellé du Saint Esprit, il entre dans la plénitude de Dieu, de tout ce qui est en Lui ; sa nouvelle nature en elle-même jouit, est capable en elle-même de jouir, de tout ce que Dieu est ; le Saint Esprit est le révélateur, en même temps que la puissance spirituelle, pour réaliser ce qui est révélé, et ainsi nous entrons dans cette plénitude, notre conscience étant rendue parfaite par le sang de Christ. Entrant ainsi dans tout ce en quoi le Saint Esprit nous introduit, nous demeurons en Dieu, et Dieu en nous. Et c'est là la position de tout chrétien, de quiconque croit que Jésus est le Fils de Dieu ; mais ceux qui ont part à ce privilège sont envisagés comme scellés, ainsi que ce passage lui-même le montre.

La description de l'état chrétien, dans cette première épître de Jean, commence au chapitre 3, verset 23, qui le présente dans sa manifestation extérieure ; au verset 24, puis au chapitre 4, depuis le verset 7, on a le côté intérieur de cet état. Les six premiers versets du chapitre 4 sont une parenthèse, indiquant le moyen de discerner les mauvais esprits. Jean, dans ses écrits, ne s'occupe pas de la manière divine dont Dieu, dans ses voies, administre les choses ; il traite de la nature de Dieu et de la plénitude qui est en Lui, ainsi que de notre relation avec cette plénitude dans son caractère et sa puissance. Le lecteur trouvera la même suite de pensées dans Éphésiens 3:14-19. C'est la pleine bénédiction dans laquelle nous amène le Saint Esprit, par lequel nous sommes scellés. L'épître aux Éphésiens nous en présente la réalisation.

Il y a un autre point important dans le passage de Jean qui nous occupe, c'est la force de ces mots : «Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu» (v 15). Ici celui dont on parle occupe ouvertement la place de chrétien ; il ne s'agit nullement de la personne de Christ en contraste avec son oeuvre. Dans le passage lui-même, ce qui est mis en évidence, c'est l'ensemble de ce qu'il était, de ce qu'il a accompli, de ce qu'il est maintenant dans la gloire ; de même dans ce qui suit (chap. 5), ce n'est pas simplement que nous sommes vivifiés, mais que «celui qui a le Fils a la vie». Nous avons là tout le mystère de la piété, quant à ce qui nous concerne : Christ, comme homme dans la gloire, venu une fois ici-bas et ayant accompli son oeuvre, puis remonté vers le Père. Les versets 9 et 10 du chapitre 4, nous montrent le Fils envoyé dans le monde, afin que nous vivions par lui et pour être la propitiation pour nos péchés. Au verset 12, l'amour de Dieu est consommé en nous maintenant ; le verset 17 présente Christ comme l'homme glorifié et, comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans le monde. Il est donc évident que l'expression «Fils de Dieu» embrasse toute l'histoire de Christ. Mais la manière dont Jean parle de Lui va plus loin ; il est vraiment un homme, «venu en chair», mais il est Dieu dans sa personne : nous connaissons «le Véritable, et nous sommes dans le Véritable, savoir dans son Fils Jésus Christ : lui est le Dieu véritable et la vie éternelle».

Lisez depuis le chapitre 2:28, jusqu'au verset 3 du chapitre 3. Est-il parlé de Lui comme Dieu ou comme homme ? Dans la moitié d'un verset, il apparaît sous les deux aspects : nous sommes nés de lui et par conséquent enfants de Dieu, mais le monde ne nous connaît pas, comme il ne l'a pas connu. C'est une même personne qui est Dieu et qui est homme, selon l'aspect sous lequel on la considère. Croire en sa personne est le secret et le fondement de tout ; mais c'est une personne divine qui est descendue ici-bas, qui est Dieu, qui a accompli l'oeuvre, et qui est remontée en haut ; en même temps, un vrai homme qui est mort, mais qui était le Fils de Dieu. Ainsi

nous entrons dans toute la plénitude de Dieu, nous demeurons en lui (étant en Christ), selon tout ce que, dans ses voies envers nous en Christ, il a manifesté de lui-même, et cela est précieux. Mais l'administration de ces voies — le sceau du Saint Esprit qui nous rend capables de demeurer en lui — est une chose différente.

Paul nous fait connaître les voies administratives et judiciaires de Dieu. «Il n'y a... aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus», par la foi en Christ, le Fils, qui a opéré la rédemption. Nous sommes fils et non pas simplement enfants, et ainsi Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs. Jean va droit à ce en quoi nous sommes ainsi introduits, dans sa plénitude en Dieu, comme révélé dans le Fils. Tout, dans la pensée de Dieu, de Christ, appartient à chacun qui croit, de même que la plus belle robe, les sandales et l'anneau appartenaient au prodigue, mais nous entrons dans la jouissance de ces choses en étant scellés du Saint Esprit, et nous sommes capables de le faire, en étant fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur (Éph. 3).

12 - Encore l'assurance de l'efficace de l'œuvre de Christ

Ainsi, quant à cette dispensation, c'est seulement après que le Fils de Dieu fut venu, eut été crucifié, eut accompli la rédemption, et fut monté au ciel, que le Saint Esprit descendit, sceau et témoignage publics que Jésus était le Fils de Dieu, l'homme glorifié en haut. Il en est de même individuellement : quand un homme croit que l'oeuvre est accomplie, quand il croit à son efficace, alors il est scellé du Saint Esprit, qui donne l'assurance de la place dans laquelle nous nous trouvons devant Dieu, par ce que Christ a accompli, et qui est les arrhes de ce qu'il a acquis pour nous, ayant ôté nos péchés, mis entièrement fin à notre ancienne position devant Dieu dans la chair et sous la loi, et étant entré comme notre Précurseur dans la gloire, comme homme, en vertu de la rédemption.

Or quand Christ est fidèlement annoncé, même là où l'efficace de son oeuvre n'est pas clairement appliquée, cependant ce qui a cette efficace est placé devant l'âme comme une vérité. Communément, dans la prédication de l'évangile, on dit aux auditeurs qu'il leur faut être nés de nouveau — ce qui est tout à fait vrai ; — puis qu'ils doivent s'examiner eux-mêmes pour savoir s'ils le sont ; et si on leur parle de la valeur du sang de Christ, on les avertit soigneusement de prendre garde d'avoir une fausse confiance, de ne pas se séduire eux-mêmes, etc. L'effet de cet enseignement (quand la Parole a atteint l'âme) est que la plupart restent dans un esprit de servitude, et se sondent eux-mêmes pour voir si Dieu peut les accepter. Le fondement peut être posé chez eux, mais ils se demandent s'ils sont propres pour le ciel. L'efficace du sang de Christ est une ressource pour la fin de leur carrière : plusieurs vérités pour en vivre, comme on dit, une seule pour mourir. Un petit nombre de chrétiens, chez lesquels l'Esprit de Dieu en a fait naître le besoin, réalisent le pardon comme fait actuel et même une chose qu'ils possèdent ; en conséquence, étant scellés, ils crient à Dieu : «Abba, Père», mais, après tout, ils restent dans un esprit de servitude, rejetés qu'ils sont sur l'examen d'eux-mêmes, et le jugement qu'ils peuvent porter sur eux-mêmes, ne cherchant pas pleinement à croître dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur Jésus Christ, en vraie sainteté et dans la vie divine. Et, même cela, ils le tournent en une question de propre capacité à paraître devant Dieu, c'est-à-dire en une question de justice, perdant ainsi la vraie sainteté aussi bien que la justice divine. L'acceptation devant Dieu n'est pas connue ; on en parle peut-être en passant, mais on n'en saisit pas la portée. Tel est l'état du monde chrétien.

Que l'on insiste auprès des âmes rachetées et sauvées sur la vigilance, la diligence de coeur, la crainte de Dieu, sur la nécessité de travailler à notre propre salut avec crainte et tremblement, à la bonne heure ; mais qu'on le fasse auprès de ceux qui sont sauvés, comme tels, et quand effectivement ils le sont. Car bien que nous ayons l'assurance d'être gardés et affermis jusqu'à la fin par la puissance divine, cependant, si nous sommes rachetés, et précisément parce que nous le sommes, nous avons à traverser le désert où tout en nous est criblé et éprouvé (Jean 10 ; 1 Cor. 1), mais où le vrai croyant se repose sur la fidélité du Dieu vivant, qui ne retire pas ses yeux de dessus les justes, et sur l'oeuvre parfaite qui l'a racheté et sauvé, en sorte qu'il n'est plus dans la chair, et qui l'a amené dans cette position où il est éprouvé.

En résumé donc, la mesure et le modèle de la position chrétienne se voient dans Matthieu 3:16, 17 : les cieux sont ouverts à Christ, il est scellé et oint du Saint Esprit, et le Père le reconnaît comme son Fils bien-aimé. Seulement Christ était là, comme homme, selon son excellence propre. Pour nous, la rédemption était nécessaire ; car «à moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit». Il résulte de là que, pour que nous nous trouvions nous-mêmes dans cette position, notre foi doit reposer non seulement sur la personne de Christ, mais sur son oeuvre.

C'est quant à ce point qu'il peut y avoir retardement, non pas que Dieu tarde à sceller, quand la foi en l'oeuvre de Christ est là (je ne vois pas pourquoi il y aurait du retardement), mais le coeur peut tarder à croire à l'efficace de l'oeuvre de Christ — la foi à se l'approprier.

... «SELON LA PUISSANCE QUI OPÈRE EN NOUS...» Éphésiens 3:20 par André Gibert

Bibliquest

Plan et sous-titres sont ajoutés par Bibliquest ; ME 1973 p. 311

Table des matières

- 1 - Nés de nouveau
 - 1.1 - Foi, repentance, conversion
 - 1.2 - Développements ultérieurs
- 2 - Habités par le Saint Esprit
 - 2.1 - Onction, sceau, arrhes
 - 2.2 - Quand a lieu le sceau du Saint Esprit
 - 2.3 - Comment le Saint Esprit est conféré
 - 2.4 - Comment savoir si une personne possède le Saint Esprit
- 3 - Affranchis
 - 3.1 - Relation entre le sceau du Saint Esprit et l'affranchissement
 - 3.2 - Intervalle entre sceau et affranchissement ?
 - 3.3 - Dans le Christ Jésus
- 4 - Parfaits — mais des progrès à faire continuellement

1 - Nés de nouveau

1.1 - Foi, repentance, conversion

La première chose pour un homme est qu'il se trouve devant Dieu dans une condition autre que celle d'enfant d'Adam. C'est à cette nécessité que répond la nouvelle naissance.

Elle résulte d'un travail de l'Esprit de Dieu dans l'âme, avec, à l'origine, une parole de Dieu, reçue et crue : «la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu» (Rom. 10:17). C'est là le premier mouvement de la nouvelle nature, mais on naît

«d'eau et de l'Esprit», on «naît de Dieu» (Jean 3:5 ; 1:13). La conscience est atteinte, le sentiment que l'on est coupable et souillé aux yeux de Dieu est éveillé, et, par suite, le besoin d'être sauvé. Tout cela est contraire aux pensées de l'homme naturel : arrêté dans son «propre chemin», voilà quelqu'un qui se tourne vers Dieu qui parle, et qu'il écoute. Il se produit chez lui un changement de pensées, à l'égard de lui-même essentiellement, mais comme effet d'un changement de pensée vis-à-vis de Dieu. Il condamne son passé (c'est la repentance) et il prend le chemin «vers Dieu» (c'est proprement la conversion).

Jusqu'à ce que Christ fût venu, les témoignages que les croyants recevaient de Dieu les faisaient regarder vers l'avenir, vers une rédemption non encore opérée mais dont l'espérance soutenait et nourrissait leur foi. Que ce fût sans loi ou sous la loi, la même grâce agissait en eux ; ils naissaient de nouveau sans que le fait de la nouvelle naissance fût explicitement dévoilé.

Venu ici-bas, le Seigneur Jésus enseigne à Nicodème (Jean 3) que le royaume de Dieu tant annoncé par les prophètes et maintenant prêché au monde, ne pouvait être vu que par les possesseurs de cette nouvelle nature, et qu'eux seuls pouvaient y entrer. «Il vous faut être nés de nouveau». Il lui apprend de plus que cela ne comporte pas seulement des bénédictions terrestres mais la vie éternelle, donnée par Celui qui devient désormais l'objet de la foi comme «descendu du ciel».

Une fois l'oeuvre de la rédemption accomplie et Christ «monté au-dessus des cieux», l'Évangile est proclamé, «en salut à quiconque croit» (Rom. 1:16), sur la base de la justice de Dieu satisfaite par la croix où le Fils de l'homme a été élevé, et selon l'amour de Dieu qui «a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ait la vie éternelle» (Jean 3:15, 16). «À ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu» (1:12). Ils peuvent se dire tels (1 Jean 3:9 ; 4:7 ; 5:1). «L'Esprit qui vivifie» les a vivifiés, selon les paroles du Fils (Jean 6:63 ; 5:21). Leur position devant Dieu comme enfants est inébranlablement assurée, et toutes les bénédictions qui se rattachent à cette relation nouvelle leur sont acquises.

1.2 - Développements ultérieurs

Mais une chose peut vous appartenir de plein droit sans que vous en ayez encore la possession effective et la libre disposition. Il faut des opérations subséquentes du Saint Esprit pour que ces bénédictions soient réellement possédées ici-bas, que nous en jouissions en tant que participants de la nature divine (2 Pierre 1:4) du fait de la nouvelle naissance, et que nous puissions en témoigner. Et à la vérité cela ne sera jamais complètement réalisé aussi longtemps que nous serons dans ce corps, où la vieille nature dispute constamment la place à la nouvelle.

Ce travail de l'Esprit, n'est-il pas comme le jaillissement progressif de la fontaine d'eau vive dans l'âme ? De la plénitude «nous avons tous reçu et grâce sur grâce». Il y a progrès, par étapes, bien que de nombreuses différences existent d'un croyant à l'autre, de telle sorte qu'il serait vain et dangereux de vouloir transformer une expérience personnelle, quelle qu'elle soit, en loi générale. Certains seront amenés plus loin que d'autres qui ne dépassent pas d'étroites bornes dans l'immense domaine offert à tous ; il en est qui marchent plus vite alors que d'autres s'attardent, quelquefois pour ensuite mieux adorer et servir, mais plus souvent, hélas, à leur détriment. Il est bien entendu que nous parlons exclusivement de la carrière terrestre d'enfants de Dieu : nés de nouveau, ils auront tous place dans la gloire, la grâce aura travaillé à leur égard de façon adaptée à leur état autant qu'il l'aura fallu, selon le propos de Dieu ; mais une progression normale suppose que chacun aille avec la lumière déjà reçue, afin d'en recevoir de nouvelles. Comme le disait le Seigneur Jésus, «prenez garde à ce que vous entendez : de la mesure dont vous mesurerez il vous sera mesuré ; et à vous qui entendez, il sera ajouté ; car à quiconque a, il sera donné ; et à celui qui n'a pas, cela même qu'il a sera ôté» (Marc 6:24, 25).

Le principe du développement peut se résumer ainsi : l'âme fait des progrès quant à la connaissance et à la jouissance des effets de l'oeuvre de Christ, dans la mesure où elle laisse libre d'agir «la puissance qui opère en nous».

La Parole de Dieu permet de marquer quelques moments décisifs de cette progression normale.

2 - Habités par le Saint Esprit

2.1 - Onction, sceau, arrhes

La grande caractéristique du christianisme est que Christ est glorifié dans le ciel et qu'en conséquence le Saint Esprit est descendu ici-bas, comme Personne divine, à la Pentecôte, pour y demeurer. Depuis lors, quiconque est «né de nouveau» est un vase préparé pour que ce Saint Esprit habite en lui.

Il ne s'agit pas là simplement d'une action exercée en faveur des croyants, ou effectuée par eux, ou dépendant de certaines conditions (par exemple de prières suffisamment ferventes) en dehors de «la foi simple et sincère en Christ» (R. B.). L'Esprit, dit Jésus aux siens, «demeure en vous». Il y habite (Jean 14:16 ; Rom. 5:5 ; 2 Tim. 1:14 ; Jacq. 4:5). Dieu oint le croyant, le scelle et lui donne les arrhes de l'Esprit dans son coeur (2 Cor. 1:22). Le Saint Esprit est lui-même «l'onction de la part du Saint», par laquelle «nous connaissons toutes choses» (1 Jean 2:20) ; il est «le Saint Esprit de Dieu par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption» (Éph. 4:30) ; il est les «arrhes de notre héritage» comme Saint Esprit de la promesse (Éph. 1:13, 14) ; comme Esprit d'adoption, Esprit du Fils de Dieu, il fait jouir les croyants de la relation établie par la nouvelle naissance (Rom. 8:15 ; Gal. 4:6) (*).

(*) Ce triple aspect — onction, sceau et arrhes — est bien mis en évidence dans les lignes suivantes, extraites des Notes sur la 2^e épître aux Corinthiens, Messenger Évangélique 1904, p. 165, 166

a) «L'onction a le sens l'une consécration pour un service et est envisagée ainsi dans l'Ancien Testament. La même chose est dite du Seigneur Jésus en Actes 10:38. Mais pour nous elle a aussi le sens d'une capacité d'intelligence pour recevoir et comprendre les choses de Dieu. C'est ainsi que l'apôtre Jean écrit aux petits enfants : «Vous avez l'onction du Saint, et vous connaissez toutes choses...» (1 Jean 2:27)

b) «Le sceau est le cachet de Dieu, apposé sur le croyant comme étant Sa propriété, qu'il reconnaît pour avoir part à toute l'efficacité de l'oeuvre de la rédemption. Ce n'est pas la foi qui est scellée, c'est moi-même, qui ai saisi par la foi cette efficacité. En Éph. 1:13, nous sommes scellés pour avoir cru à l'oeuvre de Christ, au chap. 4:30 nous le sommes en vue de la rédemption de notre corps»

c) ... «Les arrhes nous donnent la certitude des choses qui sont seulement espérées...»

Plus loin dans le même texte est transcrit ceci, de J.N.D. : Nous sommes établis en Christ par Dieu qui nous scelle de son Esprit... Le sceau est personnel. Il est l'acte de donner le Saint Esprit. Je mets un sceau sur un document. Le sceau est l'effet de l'onction sur l'individu. Quand je suis oint, je puis dire que Dieu m'a scellé pour le jour de la rédemption.

Posséder ainsi le Saint Esprit est la part de l'âme dès l'instant où elle saisit pour elle-même, par la foi, la valeur de l'oeuvre expiatoire de Christ et se repose sur la justice de Dieu satisfaite par cette oeuvre. C'est sur ce «principe de la foi» que nous avons la paix avec Dieu, la rémission des péchés, l'accès à la faveur divine (Rom. 5:1, 2). Mais dès lors il y a plus : «l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné», de sorte que «non seulement cela», mais, appelés à nous glorifier dans les tribulations, nous le sommes à nous glorifier en «Dieu» lui-même, «par notre Seigneur Jésus Christ» (v. 3-11).

2.2 - Quand a lieu le sceau du Saint Esprit

Cette possession du Saint Esprit, avec ses effets bénis, peut accompagner immédiatement la nouvelle naissance, sans toutefois se confondre jamais avec celle-ci, car, ainsi que J.N.D. l'a maintes fois exprimé, il faut qu'il y ait la vie pour que le Saint Esprit vienne habiter dans un homme. Il se peut aussi, sans que ce soit indispensable, qu'un intervalle plus ou moins long s'écoule, une période de troubles intérieurs où l'âme, du fait même de la vie divine, prend une conscience accrue de la sainteté de Dieu, de sa propre culpabilité, confesse ses péchés mais, faute de se reposer entièrement sur l'oeuvre de Christ, cherche encore un salut qui pourtant lui appartient déjà ! Elle regarde toujours à elle-même, et s'en juge indigne. Elle n'ose pas se l'approprier. Elle ne jouit pas de la rémission de ses péchés parce qu'elle ne voit pas que Dieu est pleinement glorifié par le sacrifice de son Fils bien-aimé. Elle est comme l'enfant prodigue en route vers la maison, incertain de son sort tant qu'il n'est pas dans les bras de son père. De fait cette âme se tient encore sous la loi qui condamne, comme si Jésus n'avait pas tout accompli. Combien y en a-t-il, malheureusement, qui demeurent dans cet état, même toute leur existence ici-bas

2.3 - Comment le Saint Esprit est conféré

Insistons sur le fait que la manière selon laquelle ce don du Saint Esprit est conféré est aussi diverse que possible. En fixer le déroulement selon un ordre systématique serait méconnaître qu'il s'agit là de la vie dans ses déploiements multiples, selon la sagesse de Dieu, qu'il en soit béni ! Le geôlier de Philippes passant de la terreur à la joie dès qu'il entend proclamer le salut (Actes 16), diffère d'un Saul demeurant trois jours sans y voir, avant de «se laver de ses péchés, invoquant le nom du Seigneur» (Actes 22:16) — d'un Corneille recevant l'Esprit Saint quatre jours après avoir entendu de l'ange que ses bonnes oeuvres étaient «montées devant Dieu» mais qu'il avait à apprendre «comment être sauvé» (Actes 10). La façon dont le Saint Esprit tomba sur les Juifs repentants à Jérusalem en Actes 2, sur les Samaritains en Actes 8, sur les gens de Césarée en Actes 10, enfin sur les disciples d'Actes 19 qui avaient bien cru mais qui ignoraient que le Saint Esprit fût ici-bas, nous offre chaque fois une preuve de cette sagesse aussi bien que de cette grâce si variée de Dieu.

2.4 - Comment savoir si une personne possède le Saint Esprit

Nous sommes enfants de Dieu dès la nouvelle naissance, mais la nouvelle naissance, si elle entraîne la repentance et donne de nouvelles pensées, de nouveaux désirs, n'apporte pas par elle-même la certitude et la paix. Les magnifiques perspectives que Romains 5:1-11 ouvre au croyant sont fermées à l'âme tant qu'elle n'est pas assurée du pardon de ses péchés. Mais dès qu'elle accepte ce pardon, tel qu'il est offert, sans conditions, sans réserves, le Saint Esprit découvre ces bénédictions à ses yeux enfin ouverts. Il agissait en elle dès le début de l'oeuvre, mais maintenant il vient demeurer chez elle. Il n'est pas seulement l'Esprit par qui Dieu donne, mais l'«Esprit qui nous a été donné». Demander à quelqu'un s'il a reçu le Saint Esprit, ou s'il est scellé du Saint Esprit, équivaut à demander s'il jouit de la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, et il ne peut le faire que s'il se repose entièrement sur Christ et son oeuvre. Mais en réalité il est superflu et il peut être inopportun et fâcheux de poser la question : l'état d'une âme qui en est là parle de soi, quand bien même la personne concernée ne saurait pas qu'elle possède le Saint Esprit. Plus exactement encore, ce n'est pas tant cette question qui est à poser, mais bien : Avez-vous la paix avec Dieu ? L'âme en paix confesse Jésus comme son parfait Sauveur à elle, elle se sait «de lui», l'amour de Dieu est versé en elle, elle a l'espérance de la gloire de Dieu où déjà sa foi peut voir Jésus. Elle est «sauvée». C'est l'enfant prodigue sous les baisers du père. Sans doute, toutes choses peuvent ne pas lui être encore distinctes, tel l'aveugle guéri qui n'apercevait d'abord que des «arbres qui marchent» et qui vit tout clairement après une nouvelle intervention de Jésus. D'autre part, elle aura d'autres luttes. Mais elle est scellée, elle est «dans le christ Jésus» (Rom. 8:1). Elle est «chrétienne» (Rom. 8:9). «Un chrétien est celui dans le corps duquel l'Esprit Saint habite comme dans un temple, lui donnant d'une manière consciente la place où le met une rédemption accomplie» (J.N.D., M. E. 1881, p. 291).

Toutes les épîtres sont adressées directement à de tels, aussi bien les Corinthiens (1 Cor. 3:16 ; 6:19), ou les Galates (Gal. 3:2), ou les chrétiens juifs auxquels écrivait Jacques (Jacq. 4:5), que les Éphésiens. Les exhortations, dans ces épîtres, prennent toujours appui sur cette position reconnue, soit pour presser les saints de la saisir en toute hardiesse de foi, soit pour leur enjoindre de ne plus vivre «à la manière des hommes» mais comme ceux qui ont reçu une part si belle qu'elle fait d'eux des étrangers ici-bas, des membres du corps de Christ, unis par l'Esprit à la Tête glorifiée dans le ciel, en attendant d'y être effectivement avec Lui.

3 - Affranchis

3.1 - Relation entre le sceau du Saint Esprit et l'affranchissement

L'apposition du sceau, inséparable de l'onction et des arrhes, assure donc l'âme dans la certitude que tous ses péchés sont pardonnés ; le fardeau en est ôté en conséquence de l'oeuvre accomplie sur la croix. Mais cette apposition du sceau est en même temps le point de départ de la délivrance non plus de notre culpabilité de pécheurs, mais de la puissance du péché qui demeure en nous, attaché à la vieille nature.

Une telle délivrance, remarquons-le, est nécessaire pour jouir sans arrière-pensée du pardon des péchés et disposer pleinement et librement, à la gloire de Dieu, des trésors de Rom. 5:1-11 ; mais elle ne l'est pas moins pour vivre «comme d'entre les morts étant faits vivants» (Rom. 6:13).

Nous avons vu le Saint Esprit venir habiter dans le croyant qui saisit la rémission des péchés parce que l'effusion du sang est faite et agréée : maintenant ce Saint Esprit dont il est oint et scellé opère dans Sa puissance — c'est «la loi de l'Esprit de vie» — pour lui faire saisir que cette puissance l'affranchit, mieux, qu'elle l'«a affranchi» «de la loi du péché et de la mort» (Rom. 8:2), et que cela aussi est fondé sur la croix où, Christ mourant pour lui, lui est mort avec Christ (Rom. 6). Il s'agit qu'il reçoive cette déclaration par la foi, comme il a reçu la certitude du pardon de ses péchés, en regardant à Christ et non plus à lui-même.

3.2 - Intervalle entre sceau et affranchissement ?

Là encore il peut exister un intervalle plus ou moins long entre l'apposition du sceau et cet «affranchissement», comme entre la nouvelle naissance et le sceau, mais, ici encore, cela n'est nullement indispensable. Il se peut même que les combats de l'âme avec elle-même, qui sont décrits en Romains 7, précèdent la connaissance du pardon ; autrement dit, l'âme alors traverse Romains 7 avant Romains 3, ou en même temps, et dans ce cas pardon et délivrance vont ensemble, l'affranchissement est connu en même temps que la justification, bien que ce soient là deux opérations distinctes dans l'ascension vers la lumière. J.N.D. dit avoir connu cela pour lui-même (Lettre de 1872, dans Letters II, p. 193). Ce qui est indispensable, pour l'affranchissement, c'est que l'âme ait été réduite, par la découverte du péché en nous et de notre incapacité à nous en libérer, à s'écrier : «Qui me délivrera de ce corps de mort ?» Quelle action de grâce quand, aussitôt, le soupir de détresse est balayé par le chant de victoire : «Je rends grâce à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur !» (Rom. 7:24-25).

3.3 - Dans le Christ Jésus

La puissance de l'Esprit qui opère en nous, nous replace ainsi constamment en Christ. Du fait que l'Esprit de Dieu habite en nous, nous ne sommes plus dans la chair, nous sommes dans l'Esprit (Rom. 8:9), mais la «loi» de cet Esprit de vie est «dans le christ Jésus» (v. 2) et sa vertu libératrice s'est déployée à la croix. Christ étant mort pour nous, et nous-mêmes ayant été mis à mort avec Lui, nous sommes ressuscités avec Lui. Dieu scelle du Saint Esprit, et le Fils de Dieu affranchit par le même Esprit (Jean 8:36 ; Gal. 5:1) : non seulement Il a la vie en lui-même mais Il est vainqueur de la mort (Rom. 6:9, 10). L'Esprit habitant dans le chrétien comme personne divine est «l'Esprit de Christ» aussi bien que «l'Esprit de Dieu» (Rom. 8:9), lequel conduit «les fils de Dieu» (v. 14) ; délivrés d'eux-mêmes, du pouvoir du péché et de la condamnation de la loi, ils crient : «Abba, Père !» (Rom. 8:15).

4 - Parfaits — mais des progrès à faire continuellement

À eux donc de «marcher par l'Esprit», puisqu'ils «vivent par l'Esprit» (Gal. 5:16, 25). Leur marche doit démontrer la nouvelle naissance, la possession du Saint Esprit, l'affranchissement, une pleine conversion. C'est ce que montraient les Thessaloniens, pourtant jeunes dans la foi (1 Thess. 1:9, 10).

Il s'agit de marcher «en nouveauté de vie» (Rom. 6:10-17) — d'imiter Dieu lui-même comme de bien-aimés enfants, marchant dans l'amour (Éph. 5:2) — de «revêtir» l'armure complète de Dieu» pour affronter les combats spirituels (Éph. 6:13-18) — d'«avancer vers l'état d'hommes faits» (Héb. 6:1), jusqu'à y être établis, comme l'apôtre Paul et avec lui (Phil. 3:15).

Cela ne veut évidemment pas dire que l'on puisse parvenir ici-bas à la perfection absolue et définitive : celle-ci n'existera pour nous que dans un état de résurrection effective et totale, quand ce qui est mortel aura été absorbé par la vie et que la vieille nature aura pris fin en même temps que le corps de notre abaissement sera transformé. Être parfait (ou : homme fait), sur la terre, c'est pour le chrétien avoir saisi avec la maturité d'un adulte «l'excellence de la connaissance du christ Jésus, son Seigneur», et le fait que nous sommes «accomplis en Lui» (Phil. 3:8 ; Col. 2:10), donc à la fois notre objet, Christ, et notre position en Lui (*). Avec la maturité d'un adulte, disons-nous, car c'est une affaire de foi affermie, d'intelligence spirituelle, d'expérience, et finalement de compagnie habituelle avec Jésus. Trois grands caractères de cet état sont donnés par l'apôtre en Phil. 3:3 : «Nous qui rendons culte par l'Esprit de Dieu — et qui nous glorifions dans le christ Jésus — et qui n'avons pas confiance dans la chair».

(*) «Le terme homme parfait (Col. 1:28) désigne simplement un état, celui d'un homme fait ; mais la mesure de la stature d'un homme fait en Christ (Éph. 4:13) est Christ lui-même, toute la plénitude qui est en lui ayant pénétré l'âme pour la former à Sa ressemblance et remplir toutes ses pensées de Lui. L'état subjectif de cette âme est mesuré et formé objectivement par la plénitude de Christ, pour qu'il n'y ait rien en elle qui s'oppose à Lui et l'en sépare, le saint croissant jusqu'à Lui en toutes choses» J.N.D., Letters III, p. 398

Dans cet état il n'est pas question de se reposer sur les résultats acquis, mais de persévérer. Il y a jusqu'au bout des progrès à faire, «jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la plénitude du Christ» (Éph. 4:13). L'aspiration de l'âme ne fait qu'un ici avec l'espérance de l'Église, dans la foi et l'amour. Paul, «oubliant les choses qui sont derrière», tendait «avec effort vers celles qui sont devant», et courait «droit au but, pour le prix de l'appel céleste de Dieu dans le christ Jésus» (Phil. 3:14). Il continue à nous dire : «Soyez mes imitateurs» (Phil. 3:17).

Bien-aimés, que, «selon les richesses de sa gloire», «le Père de notre Seigneur Jésus Christ» nous donne «d'être fortifiés en puissance par son Esprit, quant à l'homme intérieur», et que, laissant agir cette «puissance qui opère en nous», «étant vrais dans l'amour», croissant «dans la grâce et la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ», «nous croissons en toutes choses jusqu'à Lui» (Éph. 3:14-16, 20 ; 4:15 ; 2 Pierre 3:18) (*).

(*) Lectures recommandées

J. N. Darby, Les Opérations de l'Esprit de Dieu. Messenger Évangélique 1899

J. N. Darby, Le Sceau du Saint Esprit. Messenger Évangélique 1881

W. Kelly, La Doctrine du Saint Esprit dans le Nouveau Testament

R. Brockhaus, Le Don du Saint Esprit. Messenger Évangélique 1908-1909.

PUISSANCE DU SAINT ESPRIT ET SEIGNEURIE DE CHRIST Quelques pensées sur 1 Corinthiens 12 par André Gibert

Bibliquest

Plan et sous-titres ajoutés par Bibliquest ME 1963 p. 141

Table des matières :

- 1 - Baptême du Saint Esprit
- 2 - Activité et puissance du Saint Esprit
- 3 - Un but : glorifier Christ — Christ est Seigneur
- 4 - Vie du corps et action effective de l'Esprit
- 5 - Conclusion : exhortation individuelle

1 - Baptême du Saint Esprit

Toute la vie de l'Assemblée de Dieu sur la terre dépend de ce grand fait que rappelle le v. 13 de 1 Corinthiens 12 : «nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps», «et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit». L'Esprit Saint est toujours, cela va sans dire, la même Personne divine, mais Il n'est pas vu ici comme l'agent qui communique la nouvelle vie, ni comme l'élément vital de la communion des saints avec le Père et le Fils (*). C'est l'Esprit Saint venu ici-bas, comme «puissance d'en haut», pour revêtir de cette puissance les disciples de Christ et pour former les croyants en un corps, «un seul corps», «le corps de Christ», «le Christ» (Luc 24:49, Actes 1:8 ; 1 Cor. 12:27, 12). Il en est ainsi soit que l'on considère l'Église dans son ensemble, soit qu'on ait en vue, comme dans ce chapitre et tout particulièrement dans les versets 27 à 31 («Vous êtes...»), son expression dans un endroit donné.

(*) Il est envoyé par le Père au nom du Fils (Jean 14:15, 26), et envoyé par le Fils d'auprès du Père (Jean 15:26 ; 16:7).

Ce baptême, savoir l'effusion de l'Esprit Saint sur les croyants comme corps, a eu lieu à la Pentecôte : le corps n'a pu être formé, qu'une fois la Tête glorifiée, mais il l'a été alors sans délai. Il s'est accru depuis, et renouvelé sur la terre dans ses membres, d'une génération à l'autre, mais sans cesser d'être le même corps : le Saint Esprit y est demeuré, Il est là, Il habite dans chaque croyant, lequel accède au divin bienfait de ce baptême en étant «scellé par le Saint Esprit après avoir cru» (Éph. 1:13), de sorte que le corps de Christ ne se compose que de croyants ; les professants sans vie n'en font pas partie.

2 - Activité et puissance du Saint Esprit

Il ne peut y avoir d'activité selon Dieu dans l'Église en dehors de cet Esprit Saint. Toute séparation véritable d'avec ce monde procède de Lui, et Il agit toujours dans cette séparation et en vue de la produire ou de la maintenir. Il ne peut en effet être mêlé à l'esprit du monde : Sa présence ici-bas est la condamnation du monde (Jean 14:17 ; 16:8, 11). Et si l'Église manifeste si peu la vie divine, si elle s'est mélangée au monde et si nous sommes si indigents dans le service et le témoignage, cela veut dire que cette action de l'Esprit est entravée et supplantée par l'esprit de ce siècle. L'homme a pris de l'autorité dans le domaine des choses de Dieu, aux dépens de l'autorité de l'Esprit, à qui il appartient, comme «le seul et même Esprit», d'ordonner toutes les activités diverses en «distribuant à chacun en particulier comme il Lui plaît».

Sa puissance est la toute-puissance divine : le Saint Esprit est Dieu. Mais elle est donnée et reçue dans l'homme, constitué serviteur pour Dieu. Il en a été ainsi pour Jésus, qui a été oint du Saint Esprit, puis conduit par Lui, poussé par Lui au désert pour être tenté par le diable, et qui s'en est retourné en Galilée pour entreprendre son ministère «dans la puissance de l'Esprit» (Matt. 4:1 ; Marc 1:12 ; Luc 4:1, 14). Jésus a été ensuite, durant tous les jours de sa chair, le vase et l'instrument parfaits de l'Esprit, Lui seul a pu l'être, dans son obéissance absolue, constante, et son abaissement jusqu'à la mort de la croix (Actes 10:38). Maintenant que cet Homme parfait, ayant accompli la rédemption, a été glorifié en haut, Il a «reçu des dons dans l'homme» et «a donné des dons aux hommes» (Ps. 68:18 ; Éph. 4:8) (*). Il a d'abord «reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis», pour le donner à l'Église (Actes 2:33), et Il continue et continuera jusqu'au bout, tant que l'Église sera sur la terre, de fournir à cette Église les dons nécessaires (Éph. 4), que cet Esprit qui est aussi sur la terre, dans l'Église, distribue «comme il Lui plaît» (1 Cor. 12). Les croyants, membres de son corps, sont le lieu où se déploie la puissance de l'Esprit, dans la diversité des dons de grâce, pour une diversité de saints services, sous le même Seigneur, selon la volonté de Dieu, qui, si diverses que soient les opérations, «opère tout en tous» (v. 4-6).

(*) Il «reçoit les dons comme homme, dans l'homme et pour les hommes» (Notes sur l'Épître aux Éphésiens, Mess. Év. 1888, p. 130).

3 - Un but : glorifier Christ — Christ est Seigneur

Et en vue de quoi se fait un tel déploiement ? En vue de la gloire de Christ. C'est l'office du Saint Esprit (Jean 16:14) que de glorifier «ce Jésus» que les hommes ont crucifié et que Dieu «a fait Seigneur et Christ», Celui qui, étant le Fils de Dieu, pour glorifier le Père est venu comme fils de l'homme, et qui, étant fils de l'homme, a été glorifié comme tel auprès du Père de la gloire que le Fils de Dieu avait auprès de Lui avant que le monde fût.

Nous ne pourrions assez méditer là-dessus : le grand fait, dont il a été question plus haut, de la présence ici-bas du Saint Esprit dépend lui-même de cet autre que Jésus Christ est Seigneur. Il a été ici-bas en forme d'esclave, Il a appris l'obéissance par les choses qu'Il a souffertes, Il s'est abaissé lui-même, étant devenu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, «c'est pourquoi» Il est «Seigneur, à la gloire de Dieu le Père». Aussi l'autorité du Saint Esprit dans l'assemblée est-elle là pour régler toutes choses avec puissance comme avec amour et avec conseil, mais sous la seigneurie de Christ et en proclamant cette seigneurie. Les services divers relèvent du «même Seigneur», les serviteurs ont un seul et même maître, en vue de la gloire duquel le Saint Esprit agit selon le propos de Dieu. Le trait distinctif de l'Esprit de Dieu est que «nul ne peut dire : Seigneur Jésus», si ce n'est par Lui (v. 3).

N'oublions jamais que l'Esprit de puissance ne relâche jamais son lien avec la gloire de Christ, et que cette puissance s'exerce pour honorer Christ. La puissance des hommes sert toujours, elle, la gloire de l'homme, du vieil homme, et ce qui rend si odieuse pour Dieu l'infidélité de l'Église c'est que l'homme vient dans la maison de Dieu pour dérober la gloire de Christ et s'en parer. L'assemblée n'a d'autorité, et dans l'assemblée aucun membre n'a d'autorité, sinon celle de Christ, le Seigneur glorifié dans le ciel, et que l'Esprit Saint glorifie en puissance sur la terre.

4 - Vie du corps et action effective de l'Esprit

Que pouvons-nous désirer, que demander, sinon d'être remplis de l'Esprit, d'être spirituels et non charnels, de telle sorte que le corps de Christ fonctionne, chacun y tenant sa place et son rôle, accomplissant le travail qui lui est départi ? Sinon tout l'ensemble souffre, et le Seigneur est déshonoré.

Nous dépendons les uns des autres de la même manière que les membres du corps entre eux : cela n'a de sens que pour un corps vivant, cela n'en aurait aucun pour un cadavre. Nous dépendons les uns des autres, mais non pas comme les rouages d'une mécanique inconsciente, ni non plus à la façon d'une association humaine étrangère à la vie de Dieu. La vie du corps de Christ est celle de l'Esprit de vie, et nous dépendons les uns des autres comme ayant «été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps». Aucun chrétien ne peut se retirer du corps de Christ. Ce n'est pas davantage à nous de choisir notre activité, de nous prévaloir d'une fonction, de prétendre à tel ou tel don, et ce n'est pas à notre guise que nous avons à mettre en valeur ce que nous avons reçu. Hélas, nous sommes naturellement enclins à agir selon nos préférences et à notre propre satisfaction, soit que notre orgueil trouve son compte à exercer une action en vue, soit qu'il craigne la critique ou, l'opposition et que nous refusions d'exercer notre fonction sous un prétexte mensonger d'humilité ! L'obéissance met chacun à sa place dans la vraie humilité et dans la vraie hardiesse à la fois. C'est pour nous une question de dépendance. Dans une assemblée le rôle capital peut être joué par un frère ou une soeur sans aucun relief mais qui dépendent du Seigneur et sont assidus à prier ; une parole de sagesse à propos dite par eux, une simple attitude quelquefois, dans le silence, peuvent suffire à encourager les uns et refréner les autres, pour la bonne marche de l'assemblée. On l'a dit souvent, les organes essentiels à la vie de notre corps sont les plus cachés.

«À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité» (v. 7). L'Esprit de Dieu agit selon Dieu et sait ce qui est utile, en fin de compte ce qui glorifie Christ. L'esprit animal se trompe, si bien intentionné qu'il puisse se croire. Comme Pierre il tire l'épée à contre-temps.

Le désordre actuel montre à quel point le Saint Esprit est attristé, dans toutes les sphères de ce qu'il faut bien appeler, hélas, le monde chrétien, en fait, la grande maison de 2 Tim. 2. Mais cela ne donne pas à quelque membre du corps (c'est-à-dire tout vrai chrétien) que ce soit, la moindre excuse à ne pas garder sa place avec dépendance. Chacun a son utilité propre, que nul ne peut avoir pour un autre, et cette utilité est celle de l'ensemble. À chacun de nous correspond une «manifestation de l'Esprit». Le fidèle peut être affligé en voyant les autres ne pas répondre à ce qui leur est demandé, mais, si empressé qu'il doive être à aider ses frères (car le corps est disposé de telle façon «que les membres aient un égal soin les uns des autres»), il a à répondre pour lui-même du service que le Seigneur lui assigne, et pour lequel l'Esprit lui confie un don particulier. C'est son privilège d'obéir en tout et malgré tout ; sa foi trouvera toujours le chemin et l'issue préparés, dans la voie «plus excellente» de l'amour.

5 - Conclusion : exhortation individuelle

Prenons cela à coeur, bien-aimés. C'est affaire de coeur en effet, et tout autant affaire de conscience. Des affections pures pour «notre Seigneur Jésus Christ» (Éph. 6:24) ne souffrent pas que ce nom béni soit associé au mal. Le sentiment de l'honneur dû à ce nom ne supporte pas davantage les oeuvres les plus éclatantes faites sans amour. Que le «fruit de l'Esprit» soit vu parmi nous (Galates 5:22).

Dieu nous continue encore la faveur sans prix de nous réunir comme assemblée de Dieu, — et il n'y a qu'une assemblée de Dieu, un seul corps, comme il n'y a qu'un seul Esprit. Gardons-nous d'en faire une association humaine, aussi pleine de «bonnes volontés» qu'on la puisse souhaiter. L'Esprit Saint est ici-bas pour glorifier Christ. Ne voulons-nous pas Lui laisser la liberté de son action, sans laquelle il sera vain d'attendre l'ordre et la bienséance, l'édification et le témoignage, la joie et la paix ?